



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

B 477961



UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

DC
61
.S3
A3

BULLETIN
DE
LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES
DE
LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

LA ROCHELLE, IMPRIMERIE NOUVELLE. — NOEL TEXIER.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

Revue DE (LA) SAINTONGE ET DE L'AUNIS

VII



PARIS

A. PICARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 82

SAINTE

M^{me} Z. MORTREUIL, LIBRAIRE

RUE ESCHASSERIAUX, 42

1887

40

Bates
Nijhoff
7-17-26
13492

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER 1887 : Chronique ; société des *Archives* ; nouveaux membres ; compte-rendu des séances et des publications ; récompenses et distinctions honorifiques ; sociétés savantes ; conférences ; beaux arts ; musées ; livres nouveaux. — **NÉCROLOGIE :** Ordonneau, Savatier, Miramont, M^{me} Turin, le marquis de Lestranges, le marquis d'Asnières. — **ARCHÉOLOGIE :** Sépultures à Neuviq, à La Rochelle ; le clocher de Saint-Eutrope à Saintes ; la Messaline de Bordeaux ; l'église d'Aunay ; — Inscriptions à La Tremblade, à Saint-Léger en Pons, à Marennes, à Saintes ; les droits du minage à Taillebourg. — **VARIÉTÉS :** M. François Coppée, Saintongeais ; un ministre de la marine à Rochefort en 1727 ; l'intendant Denis Amelot ; le siège de Royan en 1622 ; ce qu'on trouve dans un vieux livre ; voyage d'un bénédictin en Saintonge (1713-1714). — **LIVRES ET PÉRIODIQUES :** *Archives du Poitou*, *Association pour l'avancement des sciences* ; chronique du parlement de Bordeaux ; le prédicant Chapel à La Rochelle et à Saintes ; Berryer à Saintes ; l'architecte Blondel à Saintes ; les familles saintongeaises à Jersey ; *In iharbot de bouquet* ; le marquis de Jonzac, ami de Molière ; mouvement de la population des Charentes ; les abbés des Chatelliers en l'île de Ré ; l'enseignement en 1789 ; quinze jours en Oleron ; la faction du cœur navré à La Rochelle ; *Rôles gascons* ; les tours de La Rochelle. — **QUESTIONS ET RÉPONSES :** L'île d'Oleron, *île des larrons* ; Guillaume Passavant ; les Meaurme à Saint-Jean, à La Rochelle, à l'île d'Oleron, à Saintes ; les enfants battus des saints ; le poète Qutil ; le navigateur François Froger ; les Castin de Guérin de La Magdelaine ; André Coutant, de l'île d'Oleron, curé de Cognac, et Quinemant, curé de Richemont, déportés ; le droit du seigneur ; superstitions en Saintonge ; le bœuf roi, à Saintes. — **BIBLIOGRAPHIE.**

CHRONIQUE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES, CONFÉRENCES, MUSÉES, BEAUX ARTS,
LETTRES.

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES.

Séance du bureau et du comité d'administration du 2 décembre

Le président annonce le décès de deux de nos confrères, le docteur Savatier et Ordonneau. Admission de nouveaux membres.

La société approuve la demande formulée par la société archéologique de Limoges qu'à l'époque des réunions de la Sorbonne, des conférences soient faites aux délégués des sociétés savantes par des hommes spéciaux.

La prochaine séance générale est fixée au samedi 29 janvier, à Barbezieux.

Dans sa dernière séance, la Société a admis comme membres :

Monseigneur Etienne Ardin, évêque de La Rochelle et Saintes, présenté par M. Louis Audiat et M. Cazabant ;

M. Gabriel Audiat, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Poitiers, présenté par MM. de Saint-Hilaire et Louis Audiat ;

M. le docteur Clément Baril, médecin de 1^{re} classe de la marine, à Rochefort, présenté par MM. Antoine Duplax-Destouches et Louis Audiat ;

M. Félix Bouffandeau, directeur de l'école normale, à Rennes, présenté par M. Louis Audiat ;

M. Georges Boutelleau, à Barbezieux, présenté par M. Louis Audiat ;

M. C. Charrier, libraire à La Rochelle, présenté par M. Louis Audiat ;

M. Georges Chevallier, notaire à Montandre, présenté par M. Louis Audiat ;

M. Arnaud Communay, vice-président de la société des archives historiques de la Gironde, présenté par MM. Ph. Tamizey de Larroque et Louis Audiat ;

M. François Coppée, de l'académie française, à Paris, présenté par MM. Louis Audiat et Denys d'Aussy (1) ;

M. Fernand Goguet, agent transitaire, à Tonnay-Charente, présenté par M. Louis Audiat ;

M. Maurice Laporte, négociant, à Jarnac-Charente, présenté par M. Louis Audiat ;

M. le vicomte Henri de Lestranges, à Paris, présenté par M. le baron Amédée de Saint-Surin et M. Louis Audiat ;

M. Armand Loze, officier d'académie, à Barbezieux, présenté par MM. Gabriel Fauconnier et Louis Audiat ;

M. Frédéric Meaume, conservateur des hypothèques à Falaise (Calvados), présenté par M. le docteur Anfrun et M. Louis Audiat ;

M. Gabriel Ordonneau, administrateur de la participation charrentaise, la grande marque de Cognac, à Londres, présenté par M. Louis Audiat ;

M. J. Tourgnol, officier de l'instruction publique, principal du collège de Saintes, présenté par MM. Eckstein et Louis Audiat ;

M. Gustave Vitet, ex-commis du commissariat de la marine, propriétaire à Charron par Marans, présenté par M. Louis Audiat.

(1) Voir plus bas l'article *M. François Coppée, Saintongeais*, page 25.

Nous ne savons rien encore sur la date du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1887. Le ministre de l'instruction publique avait résolu de le mettre à la pentecôte. Des sociétés ont demandé à l'unanimité la semaine de pâques, surtout à cause des membres de l'enseignement, de la magistrature, du barreau, etc., qui seraient privés d'y assister (société des archives, société de Limoges, de Périgueux, La Rochelle, commission des arts, etc.). Quelle que soit l'époque, nos confrères sont prévenus qu'ils doivent envoyer au président de la société leur demande d'avance, afin de pouvoir profiter de la remise de 50 0/0 sur les chemins de fer.

Le xv^e volume des *Archives* pour 1887 est presque terminé. Suivant l'usage, il contiendra la table chronologique des matières des tomes xi-xv. Il sera distribué vers le 15 mars. Il sera expédié directement par la poste ou comme colis postal aux souscripteurs qui ont demandé et payé un de ces modes d'envoi. Pour les autres qui prennent leur exemplaire chez un de nos correspondants, un bon contenu dans la livraison du *Bulletin* d'avril leur permettra de l'avoir :

Chez M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82, à Paris, pour les sociétaires de Paris.

Pour ceux qui habitent Bordeaux, chez M. Féret, libraire, cours de l'Intendance, à Bordeaux ;

Pour ceux de Cognac, chez M. Callandreau, notaire ; d'Angoulême, chez M. Coquemard, libraire ; de Jonzac, chez M. Quimaud, pharmacien à Jonzac ; de La Rochelle, chez M. Musset, bibliothécaire ; de Marennes, chez M. Gauthier-Abran, libraire ; de Pons, chez M. Noël Texier, imprimeur à Pons ; de Rochefort, chez M. Allègre, ancien notaire ; de Saint-Jean d'Angély, chez M. Saudeau ; de Saintes, chez M. Audiat, à la bibliothèque.

Nous lisons dans l'importante *Revue historique de l'ouest* livraison de novembre : « Tous les lecteurs de la *Revue historique de l'ouest* apprendront sans doute avec grand plaisir que, grâce au zèle et aux incessants labeurs de nos vaillants confrères de la Saintonge et de l'Aunis, et en particulier de l'infatigable et savant M. Louis Audiat, la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* vient d'être reconnue comme un établissement d'utilité publique par décret du président de la république en date du 21 juin. C'est la juste récompense des immenses services rendus depuis dix ans à l'histoire et à la science par cette savante société et les membres si distingués et si compétents qui la composent. La *Revue historique de l'ouest* est heureuse d'applaudir à ce petit évènement et d'envoyer à cette occasion à tous ses confrères de la Saintonge et de l'Aunis l'expression de ses plus vives sympathies et de ses bien sincères félicitations. »

La Revue ajoute : « La Saintonge et l'Aunis demeurent toujours le pays des travailleurs par excellence. Si le défaut de renseignements suffisants ne nous permet pas d'indiquer aujourd'hui toutes les publications spéciales à ces deux provinces, au moins tenons-nous à signaler les plus importantes de celles qui ont paru ces temps derniers », et elle cite *Les prêtres déportés*, de M. Manseau ; *Saint Eutrope*, de M. Audiat ; *Saint-Jean d'Angély*, de M. Saudau ; *Le cœur navré*, de M. d'Aussy, « intéressante étude » ; les « curieuses notes sur les Le Brethon », de M. Dangibeaud, etc.

Ont rendu compte de la fête du 25 septembre : *l'Echo rochelais* du 29, qui parle de la lecture de M. Tamizey de Larroque, « conteur aimable et disert, plein d'érudition et d'élégance » ; de l'excursion aux arènes de Thenac, « en plein pays archéologique, où tous les âges se rencontrent » ; du menu, « charmant dessin, façon moyen âge, dû au crayon gracieux de M. Duplaix-Destouches, littérateur doublé d'un artiste » ; du toast de M. de Larroque, « plein de verve et d'esprit » ; de celui de M. Audiat, qui donne à chacun de ses collaborateurs sa part d'éloges avec une délicatesse exquise et un à-propos charmant » ; des strophes de M. Maguier, « pleines du souffle inspirateur qu'on connaît à l'auteur » ; — les *Tablettes* du 30, qui signalent : la « biographie délicate, spirituelle et charmante » de Philippe Fortin de La Hogue de Chamouillac ; la « note importante », de M. d'Aussy sur le *Gallia*, et « la monographie très fouillée de l'abbaye de Fontdouce » ; la visite aux collections du village des Arènes, dont M. le baron Eschasseriaux « fait les honneurs avec autant de courtoisie que d'érudition » ; le menu spirituellement illustré, embaumé d'un parfum tout archaïque : *cognac préhistorique*, etc. ; les vers de MM. d'Aussy et Geay, « trop courts au gré des auditeurs » ; le toast de M. Audiat, « qui remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué au décret d'utilité publique », et donne à chacun des membres présents « un compliment plein d'amabilité et d'à-propos » ; et celui de M. de Larroque « avec sa verve vraiment gauloise » ; article reproduit par *l'Echo de Jonzac* du 3 et *l'Ere nouvelle* du 7 octobre ; — *l'Indépendant* du 2 octobre, qui mentionne la vie de La Hogue « dans un style plein de grâce et de coloris », perle que M. de Larroque, « en habile ciseleur, a placée dans un brillant écrin » ; la visite aux arènes où M. Eschasseriaux « avait mis gracieusement à notre disposition les différentes salles de son musée préhistorique, vraie succursale de celui de Saint-Germain » ; le banquet où n'a cessé de régner la plus franche gaieté et la cordialité la plus parfaite » ; les discours de M. de Larroque « tout pétillant de verve gasconne, applaudi à chaque phrase, etc. » ; — le *Progrès* du 3, qui cite la « très intéressante séance », l'excursion où M. Eschasseriaux a fait l'histoire de

sa magnifique collection, curieux spécimens d'une civilisation disparue ; le banquet, pendant lequel « la bonne humeur et la plus franche cordialité n'ont cessé de régner ». Les organisateurs n'avaient rien négligé pour donner un grand éclat à cette fête de famille ; leur zèle et leur dévouement ont été pleinement récompensés par le succès obtenu : salle splendidement ornée, carte artistement crayonnée par un peintre de talent ; menu de savants, c'est-à-dire de gourmets... » au dessert, toasts de M. Louis Audiat, qui « a, avec le plus grand tact, remercié tous ceux qui de près ou de loin avaient contribué au décret ; réponse très applaudie de M. de Larroque ; vers de M. Maguier » ; très ingénieux rondeau de M. d'Aussy » ; une « réponse spirituelle de M. Marcel Geay, toutes choses, charmantes » ; somme toute, « excellente journée qui fait le plus grand honneur à la direction de la société. Séance, excursion, banquet, tout a parfaitement réussi ; pas un accroc, pas même un pli aux roses. La fête et le président ont été également complets et parfaits » ; article reproduit par l'*Union de Saint-Jean d'Angély* du 7 octobre ; — le *Mémorial de Saintes, Gazette de Royan*, etc., du 3, qui énumère les personnes présentes, les trois lectures faites, les collections et les antiquités du village des Arènes, le banquet « dont fort heureusement le cognac seul avait la prétention d'être préhistorique ; le saumon s'était contenté d'être accommodé à l'antiquaire, et la crème à l'archiviste » ; les toasts, celui où M. de Larroque a chanté le prunier de son grand oncle dont, chacun se réserve à l'occasion de lui demander des prunes, bien convaincu que sa robuste végétation lui permettra longtemps encore de satisfaire à toutes les demandes » ; — le *Rappel charentais de Saintes* et la *Constitution de Cognac*, du 6, qui note le mémoire sur La Hoguette, où l'auteur « a uni beaucoup de savoir à beaucoup d'esprit », celui de M. d'Aussy « écouté avec le plus vif intérêt » ; l'étude « très consciencieuse et très fouillée » de M. Létélié, qui « a fait, dans cette œuvre, preuve d'une profonde érudition » ; les découvertes du Peu-Richard, le « vrai et légitime succès » du banquet, et le menu « orné d'un dessin charmant dû à notre compatriote M. Duplax-Destouches, dont le crayon spirituel et délicat est recherché des éditeurs parisiens », article reproduit par le *Républicain des Charentes* du 10.

La Revue poitevine, n° 28-29, publie le compte-rendu des séances de Cognac et Saint-Jean d'Angély et, à propos de l'excursion à Brouage, une lettre de M. le vicomte d'Aviau de Piolant (11 octobre 1885), qui se termine ainsi : « Commandée par son excellent général, le comte de Bremond d'Ars, l'armée des arts tient à honneur d'engager les escarmouches, de fournir les sentinelles et d'avoir la première place partout où une attaque est à craindre... » Et voilà pourquoi nos monuments les plus intéressants se dégradent : les arènes, dont les pierres, mises à

nu, s'effritent; le clocher de Saint-Eutrope qui, avant dix ans, cherra sur la tête des passants; la tour de Pons, ornée d'un escalier en spirale...

Ont rendu compte du *Bulletin* d'octobre : *L'Echo rochelais* du 3 novembre qui constate « l'importance de plus en plus grande » du *Bulletin* et y signale l'appendice du collège de Saintes, où M. Louis Audiat « oppose spirituellement à son critique, avec la verve qu'on lui connaît, ses propres erreurs et profite de l'occasion pour donner à beaucoup, qui ont la tentation d'écrire, des conseils judicieux ; » le paysan avant 1789 ; le procès-verbal de l'assassinat à Gisors du dernier seigneur de Barbezieux, Louis-Alexandre de La Rochefoucauld ; la liste des déportés de la Charente et de la Charente-Inférieure dans l'île de Ré et à la Guyanne après fructidor ; les « treize pages bien remplies » sur les Lebrethon ; *l'Histoire de Saint-Jean d'Angély* ; — *l'Indépendant* du 11 novembre, qui cite le « compte-rendu délicieux » de la fête du 21 septembre ; *Les ancêtres*, « poésie d'un genre tout nouveau » ; le procès-verbal de Gisors et ce Roy qui change son nom en Méleze le Ferme, parce qu'il a « en norreure tout ce qui pouvait donné un idée de tiranie », etc. ; — *la Charente-Inférieure* du 13, qui signale l'article sur le collège de Saintes, la délibération du corps de ville de La Rochelle en 1788, le changement de nom de Roy d'Aunay, le compte-rendu de la fête du 25 septembre, etc. ; — *l'Ère nouvelle* du 14 novembre, qui signale les nouvelles archéologiques, le procès-verbal de l'assassinat de Gisors, les déportés des Charentes. — *le Courrier de l'art* du 15 qui reproduit « de l'excellent *Bulletin* de la société des Archives », les nouvelles sur le don de M. Lemercier, le musée de La Rochelle, le musée de Saintes, les arènes de Saintes, sur lesquelles il appelle « la sérieuse attention de M. Edmond Turquet », et signale dans les deux derniers numéros « des documents et enseignements précieux » : Nos artistes au salon, transplantation du château d'Usson, sépulture mérovingienne à Courbillac, un abraxas, lieu de naissance de Bernard Palissy, appendice à la *Notice sur le collège de Saintes* ; — *Le forum artistique* de novembre, qui reproduit l'article sur les arènes de Saintes. Signalons dans cette revue, petite mais bien faite, une note très importante de M. Léon Palustre : *Les célèbres sculptures de Solesmes* ; — *La Seudre* et *Le Conservateur de Marennes*, du 28 novembre, qui citent la délibération du corps de ville de La Rochelle, la réponse de M. Emmanuel Gonzalès, « premier enfant vacciné de Saintes », sur *Les frères de la côte à La Tremblade*, les fouilles de Fouras, le dolmen de La Jarne, etc., « livraison bien complète et bien intéressante. »

Ont reproduit le sommaire : *Le Barbezilien* du 14 octobre, et *L'écho de Jonzac* du 24.

Nous ont emprunté des articles ou nouvelles : *L'Indépendant* des 9 et 28 octobre ; la *Gazette de Royan* du 17 ;

La Saintonge du 23 ; *Le Rappel charentais* du 27, qui, le 17 octobre, reproduit la poésie de M. Maguier, *Les ancêtres*, méritant « d'être signalée comme une tentative sérieuse faite dans une voie nouvelle, l'union de la science et de la poésie. »

Dans la livraison de juillet le *Polybiblion* de novembre p. 475, signale l'article de Pillet et son monument à Cozes ; et le *Bulletin de la société historique du Périgord* (XIII, 5^e livraison), le *Lieu de naissance de Bernard Palissy*. Dans le même fascicule, un mémoire de M. Mallat sur *Grimoard de Mucidan*, évêque d'Angoulême (991-1018), parle aussi de son frère Islon, qui fut évêque de Saintes.

A rendu compte du XIV^e volume, la *Revue des questions historiques* d'octobre, article de M. Tamizey de Larroque, qui loue « une courte et bonne notice biographique sur Amos Barbot... le sobre et net commentaire de M. d'Aussy, « attestant de profondes connaissances spéciales », et surtout le soin avec lequel les témoignages de Barbot ont été rapprochés, pour le plus grand profit du lecteur, des historiens locaux. »

La prochaine réunion de la société des *Archives* aura lieu à Barbezieux le samedi 29 janvier à 8 heures du soir, dans la salle du château.

Nous prions nos confrères de prendre note de cette date ; il ne sera pas donné d'autre avis. Ceux qui ont des lectures pour cette réunion, devront en donner avis au président immédiatement et lui adresser leur manuscrit avant le 20.

La Société a annoncé, il y a quatre ans (*Bulletin*, III, 213), son projet de publier l'armorial de d'Hozier, généralité de La Rochelle. Nous ne nous sommes jamais fait illusion sur la valeur de cet armorial, affaire fiscale, où seules l'ignorance et la vanité s'obstinent à chercher des titres de noblesse. Mais il contient une foule de noms et de personnes qu'on ne trouve que là, et des armoiries que sans lui on ne saurait attribuer. Le manuscrit a donc son importance. Aussi, quoiqu'il ait déjà été publié, le rééditons-nous, mais avec des notes généalogiques considérables qui en feront un livre tout nouveau ; et ce vaste travail de renseignements sur les personnes nommées par d'Hozier ne se fait pas en un jour.

La présente livraison contient des travaux de dix-sept collaborateurs.

Le nombre des membres de la société, fin décembre, est de 475.

Nos confrères, M. Didier Neuville, sous-chef de bureau au

ministère de la marine, et M. Garnier, maire de Royan, ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur.

Par arrêté (9 octobre) du ministre de l'instruction publique, notre confrère, M. Chapsal, principal du collège de Saintes en retraite, a été nommé principal honoraire pour « les sérieux services rendus » à l'université pendant une « longue carrière de professeur et de principal. »

Dans sa séance publique du 19 novembre, l'académie des inscriptions et belles lettres a décerné le prix La Grange (1,000 francs) à M. Camille Chabanneau, ancien receveur des postes à Cognac, maître de conférences à la faculté des lettres de Montpellier, pour l'ensemble de ses travaux sur *La poésie provençale et française*, et une mention honorable à notre confrère, M. René Kerviler, pour son livre *La Bretagne à l'académie française au XVIII^e siècle*, ainsi qu'à M. le comte Amédée de Foras pour *Le Blason, dictionnaire et remarques*.

La faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux a, dans sa séance solennelle de rentrée au mois de décembre, décerné ses prix aux lauréats parmi lesquels nous trouvons : médecine : prix Godard (médaillon de bronze), MM. Augustin Berjon, de La Flotte (île de Ré); Joseph Pillot, de Pérignac (Charente); — pharmacie : prix de la faculté, 1^{re} année (médaillon d'argent et 30 fr. de livres) : M. Léonard-Henry Bordier, de Blanzac (Charente); 3^e année (médaillon d'or, d'une valeur de 300 fr.) : M. Jules Roux, de Saint-Germain-de-Marencennes (Charente-Inférieure); prix de travaux pratiques : 1^{re} année (mention honorable) : M. Bordier; 3^e année (100 fr. de livres), M. Jules Roux.

Dans sa séance solennelle du 24 juin, l'académie de Bordeaux a décerné le premier prix (médaillon d'or) à M. l'abbé Bertrand, professeur de morale au grand séminaire, pour ses remarquables travaux d'histoire, que nous avons appréciés ici même. Voir *Bulletin*, vi, 310, *Mélanges de biographie*, et p. 387, *l'Oratoire à Bordeaux*.

ACADÉMIE DE LA ROCHELLE. — Séance publique annuelle du 18 décembre. Compte rendu des travaux par M. Beltrémieux, président; Les assemblées de paroisse, à Marans, avant 1789, par M. Cappon; le surmenage intellectuel, par M. Laurent; les poètes inédits, par M. Dupont; le Congo, par M. Dupuy. Voir comptes rendus dans la *Charente-Inférieure*, du 22, et le *Courrier de La Rochelle*, du 23.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE de Rochefort; séance du 28 novembre : Exploration du Mékong, par M. de Villemereuil; Le chaud Lad du Tonkin, par M. Silvestre; Le dossier de Mada-

gascar, par M. Bertet ; — du 22 décembre : nouvelles géographiques, Dodart de La Grée ; élections.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de La Rochelle ; séance du 8 novembre : M. Garnault montre un jeton à l'effigie du cardinal de Richelieu, portant au revers un vaisseau de guerre avec cette exergue : HOC DVCE TVTA 1634. M. Musset fait l'historique des faïenceries de La Rochelle. La société, consultée par le ministre de l'instruction publique, demande le maintien à pâques du congrès des sociétés savantes.

COMMISSION DES ARTS ; séance du 28 octobre : Elections du bureau et du comité de publication (les mêmes) ; lectures : *Erection du marquisat de Montandre (1789-1790)*, en faveur de Joseph-Ignace Giroux, dit de Brosse, par M. Th. de Bremond ; *Le cours de la Seugne*, par M. l'abbé Cazaugade, « longue étude hydrographique qui n'offre absolument rien d'archéologique ni d'historique » ; *Le fief du Cormier*, par M. Anatole de Bremond.

CONFÉRENCES. — Le 16 octobre, à Marans, par notre confrère M. P. Cappon, *Les assemblées d'habitants de la paroisse de Marans aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, sujet traité au point de vue des paroisses de la Saintonge, par M. Louis Audiat, au congrès de la Sorbonne en avril 1886. Voir *Bulletin*, vi, 268 ; le 18, au temple de Marennes, *L'avenir du protestantisme*, par M. Henry Fourneau, conférencier de la mission intérieure évangélique de Paris ; à Rochefort, le 1^{er}, *Calvin et son œuvre* ; à Saint-Jean d'Angély, le 12 novembre, et à Saintes le 13 décembre, *Jeanne d'Arc*, par M. le docteur Moinet, avec une quête au profit des écoles laïques qui a produit 7 fr. 50 ; le 14 novembre, par le même, à Matha avec le concours de la société musicale, *Les grands intérêts du département* ; à Baigne, le 14, par M. Colfavru, ancien représentant du peuple, député de Seine-et-Oise, sur *L'éducation civique et militaire*, et par MM. Dide, sénateur du Gard, et Cèbe-Lecomte, ingénieur ; le 25, à La Rochelle, sur le Volapük, langue commerciale universelle.

BEAUX ARTS, MUSÉES. — M. Loir, de Fouras, élève de M. Bouguereau, et pensionné du département de la Charente-Inférieure, a obtenu une première médaille pour le concours d'esquisse, au concours des ateliers de l'école des beaux arts de Paris.

M. Marcel de Fonttrémis a obtenu un premier prix de concours pour deux dessins à l'exposition des beaux arts de Nantes, et le fils de notre confrère M. de La Morinerie un second prix de poésie.

M. Estienne Augé, de Saintes, directeur de l'école municipale de dessin, a été nommé professeur de dessin au collège de Saintes, en remplacement de M. Dell Angelo, démissionnaire pour cause de santé.

Notre confrère, M. Auguste Bossay, a fait déposer aux musées de Saintes un certain nombre de pierres et d'objets provenant de fouilles faites par ses soins au château de Matha. Nous citerons spécialement une croix du XII^e siècle en cuivre doré, qui autrefois était émaillée en champlevé; il reste quelques traces d'émaux, malheureusement très altérés; le christ a disparu; divers fragments de poteries sigillées et émaillées en vert champlevé; une petite coupe en verre; une tête d'ange en terre cuite, jadis dorée, d'un bon style; des pièces de harnachements, des épérons, des monnaies, et d'autres objets en fer.

Notre confrère, M. le docteur Vigen, de Montlieu, a fait don au même musée de trois vases mérovingiens provenant de fouilles exécutées au cimetière de Neuviq sous Montguyon, et à la bibliothèque de la ville de Saintes de trente pièces sur parchemin (1481-1689) relatives aux Polignac, aux Stuar de Saint-Mégrin, et aux paroisses de Fontaines, Ozillac, Saint-Sigismond.

Notre compatriote, M. Auguin, a donné au musée de peinture de Saintes un splendide fusain de Maxime Lalanne, exécuté d'après un tableau de notre peintre saintongeais qui a fixé sur la toile, avec un rare bonheur, tant de sites de notre pays. Lalanne, s'est acquis une trop grande réputation comme fusiniste et graveur pour que nous insistions sur la valeur artistique de ce don important.

M. Gaston Roulet, d'Ars en Ré, peintre du département de la marine, gendre du peintre Jules Noël qui mourut l'an dernier, avait reçu du gouvernement une mission comme dessinateur au Tonkin. Au mois d'octobre, il a exposé chez M. Georges Petit, galerie de la rue de Sèze, plus de deux cents tableaux ou aquarelles faits au courant de la dernière expédition. Tous ces motifs empruntés aux mouvements des troupes, aux scènes de la vie journalière et aux paysages du Tonkin et de l'Annam, présentent, dit la *Chronique des arts*, un ensemble fort intéressant et tout-à-fait original. Sur les murs sont exposés des armes curieuses, des étendards anciens, des broderies superbes; dans les vitrines de merveilleux bibelots en agate, en marbre, en bronze, en porcelaine; des colliers, des amulettes, des divinités. L'introduction du catalogue est aussi intéressante que l'exposition. M. Roulet a raconté son voyage comme il peint, sans rechercher l'effet, simplement, sincèrement; une collection d'armes, de costumes et de bibelots complète le coup d'œil très pittoresque de la charmante exhibition. C'est un succès de curiosité, et, ce qui vaut mieux pour M. Roulet, un succès d'artiste. L'île de Ré a le droit d'être fière de M. Gaston Roulet, et aussi d'un autre de ses enfants, M. Barbotin, de La Couarde, peintre graveur, en ce moment élève de la villa Médicis, à Rome, et dont le talent donne les plus belles espérances. Voir aussi *Gaston Roulet*, par M. Daniel Bellet, dans la *Gazette des bains de mer de Royan*, des 14 et 23 novembre.

Dans le *Catalogue d'une collection d'autographes*, pièces historiques manuscrites, etc., vendue le 27 mai 1885 par M. Eugène Charavay, expert, on trouve mentionnée, sous le n° 207, une pièce en latin sur vélin, datée de Saint-Jean d'Angély, 1252 : « Rappel par le maire et la commune de Saint-Jean d'Angély de l'autorisation à eux accordée par Alphonse de Poitiers, de mener leur vin sur la Boutonne jusqu'à la mer ; en conséquence, ils ont dû démolir l'écluse construite par le prieur de Tonnay-Boutonne. »

D. A.

Viennent de paraître :

La terreur sous le directoire. Histoire de la persécution politique et religieuse après le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797) d'après les documents inédits, par Victor Pierre. (Paris, Retaux-Bray, 1887, grand in-8, xxii-482 pages. Prix : 7 fr. 50). Transcrivons quelques titres de chapitres de cet important ouvrage dont nos lecteurs ont pu avoir une idée par les notes du *Bulletin*, vi, 402 : Déportés à l'île de Ré ; la vie des prêtres à l'île de Ré ; l'île d'Oleron ; décès, évasions, mises en liberté dans les deux îles ; déportés à l'île d'Oleron ; les détenus de Rochefort ; déportés à la Guyanne ; liste des déportés ; clergé constitutionnel, prêtres apostats, etc. ; — *Le littoral de la France*, t. iv, de *La Rochelle à Hendaye*, par M. Ch.-F. Aubert. Paris, Palmé, 1887, grand in-8°, 504 pages avec plus de 300 gravures et 60 planches. Prix : 20 francs, livre aisé, intéressant, amusant, pittoresque.

En souscription : *Les façences Rochelaises*, par M. Musset.

On annonce la publication en deux volumes, chez Hachette, de la correspondance de M^{me} de Maintenon, avec une étude *M^{me} de Maintenon d'après sa correspondance*, par M. Geffroy, de l'institut. Les lettres de Françoise d'Aubigne et de M^{me} Scarron au maréchal d'Albret, publiées par la société des Archives, n'auront pas été inutiles à cette publication.

ERRATUM. — Carmeline, dentiste à Paris sous Louis XIV, posait de fausses dents : il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Il avait placé à sa fenêtre, à côté de son portrait, le mot de Virgile : *Uno avulso non deficit alter*. Un bon latiniste qui passait dans le quartier, complimenta Carmeline sur l'à-propos de la citation, en lui faisant observer néanmoins que le texte de Virgile porte : *Primo avulso*. (Enéide, livre vi, vers 143). Avis à l'auteur de la citation inexacte, page 384 du *Bulletin*, tome vi.

J. P.

NÉCROLOGIE

La société des Archives a trois nouvelles pertes à déplorer :
I. — Le 25 novembre, est décédé à Paris et a été enterré à Angoulême, le 27, Pierre-François-Hippolyte Ordonneau, né à

Saint-Mégrin le 12 juin 1823, élève du collège de Sorrèze de 1835 à 1842, notaire à Saintes de 1851 à 1866, conseiller municipal et conseiller d'arrondissement de Saintes. Il vendit son étude à M. Philippon, qui depuis l'a vendue à M. Babinot. En 1878, il fut nommé administrateur délégué de la société la participation charentaise, la Grande Marque, de Cognac ; et il venait de faire agréer à sa place son fils Gabriel, lorsque la mort l'a frappé. C'était un homme d'une grande intelligence, d'une grande modestie, d'une énergie rare, et d'un amour passionné du travail. Maurice Ordonneau, auteur dramatique, est son fils.

II. — Le 30 novembre, est décédé à Beauvais-sur-Matha Alexandre-Urbain Savatier, né à Saint-Georges d'Oleron le 24 avril 1824. Après ses classes faites au collège de Pons, dont il garda toujours le meilleur souvenir, il étudia la médecine à Poitiers, puis à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1848. Dès cette époque, il s'occupait avec assiduité d'histoire naturelle, principalement de botanique, et pendant son séjour à Montpellier, il fit plusieurs excursions au Mont-Ventoux et en rapporta de riches collections. En 1848, il alla s'établir, comme médecin, à Beauvais-sur-Matha, et s'y maria l'année suivante. Il consacrait à la botanique et à l'ornithologie tous les loisirs que lui laissait l'exercice de la médecine ; aussi acquit-il promptement une connaissance exacte de la flore des environs, et il fournit à M. Lloyd de précieux renseignements pour la publication de sa première édition de la *Flore de l'ouest*. Plus tard, vers 1861, il publia, en collaboration de M. Trémeau de Rochebrune, d'Angoulême, un catalogue raisonné de plantes phanérogames de la Charente, ouvrage depuis longtemps épuisé. Il a surtout étudié les genres *Prunus* et *Pyrus* de ses environs, et il doit laisser quelques notes à ce sujet, outre celles qu'il a communiquées à la société des sciences naturelles de La Rochelle, dont il faisait partie depuis de longues années. Il laisse une collection, à très peu de chose près fort complète, des oiseaux de la Charente-Inférieure, et, ce qui est plus rare, de leurs nids. Que de nuits il a passées à la belle étoile pour accroître de quelques sujets sa collection ! Très dévoué à la société des *Archives*, il avait dépouillé pour elle les registres paroissiaux de Beauvais et des environs, les minutes des notaires ; en dernier lieu, il s'occupait de son pays natal et avait réuni de nombreuses notes qui, nous l'espérons, seront publiées, suivant son désir. A cet amour passionné de la science, il joignait d'excellentes qualités qui lui ont fait tant d'amis, et qui causent d'aigres regrets à tous ceux qui l'ont bien connu. S. D. M.

III. — Le 19 décembre, est décédé à Saintes François Miramont, âgé de 61 ans, conservateur des hypothèques, homme excellent, fonctionnaire consciencieux, fort aimé de tous ceux qui l'ont approché à Saintes où il était venu, il y a quatre ans, en quittant Cognac.

Le 6 décembre, est décédée à Saint-Jean d'Angély, chez son fils M. l'abbé Turin, aumônier des bénédictines, une centenaire, Marie-Charlotte Fumeau, fille de Jean Fumeau et d'Elisabeth Bignon, veuve de Paul Turin, née en 1784 à Mirambeau, où elle a été enterrée, à l'âge de 102 ans.

Le 11 décembre, est décédé en son château de La Barde, commune de Saint-Mesme, âgé de 52 ans, Eugène-Robert-Henri, marquis d'Asnières, ancien maire de Saint-Mesme, ancien conseiller général de la Charente pour le canton de Segonzac, beau-frère de M. Rambaud de Larocque, président du conseil général. Gravement malade depuis deux ans, il avait dû renoncer à la mairie et à son siège de conseiller départemental qu'il occupait depuis 1875, et où il a été remplacé cette année par M. Cunéo d'Ornano. Un discours, prononcé sur sa tombe par M. Paul Sazerac de Forges, conseiller général de Blanzac, a fort ému l'assistance, qui regrettait l'homme « bon, serviable et toujours prêt à se dévouer pour l'intérêt général ». Voir *l'Ere nouvelle* du 16. Il était de la branche cadette de la famille d'Asnières de La Chapelle, issue de l'ancienne maison des sires de Pons, branche qui cousinait avec les d'Asnières de La Chateignerale, princes de Ponts. Il descendait de Robert d'Asnières de Maisonnay, chevalier, seigneur de La Chapelle de Bois, Grennes, Les Rosiers, La Mothe, etc., marié, en 1637, à Marie de Barbeziers, qui eut dix enfants, 5 garçons et 5 filles, parmi lesquels le cinquième était Jean-Baptiste-François d'Asnières, écuyer, seigneur de Lage-Lizant, Villechenon, etc., marié en 1677 à Suzanne Barbe, dont il eut deux enfants : l'aîné Robert II d'Asnières, chevalier, seigneur de Lage-Lizant, Villechenon, etc., marié à Sonnevillle, en 1713, à Anne Prévéraud, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Beaumont, eut Robert III d'Asnières, chevalier, seigneur de Villechenon, Nitrat, marié à Marie-Laurence Faure de Rencureau, d'où 6 enfants, 3 garçons et 3 filles, parmi lesquels : Robert-Bernard, marquis d'Asnières, chevalier, seigneur de Nitrat, Lugérac, La Barde ou Belle-Barde, marié, en 1775, à Françoise de Laisné, fille de Louis, seigneur de La Barde ou Belle-Barde, co-seigneur de Gondeville. Henri d'Asnière avait pour grand-père le fils de Robert Bernard, Robert IV, marié à N... Laisné de Marancheville, et pour père Eugène-Robert-Bernard d'Asnières, conseiller général de la Charente, marié en premières noces à Françoise-Joséphine Bédouire. Lui et sa sœur, M^{me} Rambaud de la Larocque, étaient issus de ce premier mariage. Du second avec N. Paulay, sont sortis trois enfants, un fils qui est mort, un autre, Eugène d'Asnières qui habite Montboyer et a deux garçons, et une fille, Louise d'Asnières, mariée à M. de Saint-Laurent, près de La Réole. D.

Le 15 décembre, est décédé en son château de Chaux, commune de Chevanceaux, arrondissement de Jonzac, le marquis Alfred de Lestrangé, né en 1800 de Joseph, ancien sous-préfet

de Jonzac et de Catherine Green de Saint-Marsaut, veuf le 30 juin 1860 de Marie-Constance-Josèphe Herbout, de l'ancienne maison de Lestrangle dont Saint-Allais a donné la généalogie dans son *Nobiliaire*, VII, 212. Officier de cavalerie, marié fort jeune à Saint-Omer, il fut maire de cette ville ; puis pris de nostalgie, il acheta le château de Chaux où il vécut en patriarche, entouré des siens ; il eut la douleur de perdre dans la force de l'âge quatre de ses fils, le cinquième précocement affligé d'une infirmité cruelle, puis son gendre Léopold, comte de Truaud, une bru Marie de Palaminy. « D'un abord facile et aimable, dit le *Moniteur de Saintes* du 23, il fut aimé de ses serviteurs, vénéré des pauvres de la commune et des nombreux ouvriers qui cultivaient sa grande terre. En paix avec Dieu, sans reproches, il a vu venir la mort sans crainte ». « Il ne refusait à personne, dit le *Bulletin religieux* du 18, le genre de secours qu'il pouvait offrir. L'aménité de ses manières et de son langage, la distinction de sa personne lui gagnaient les cœurs les plus rebelles. Il imposait le respect en l'accordant aux plus petits avec la bienveillance la plus exquise. »

ARCHÉOLOGIE

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES A NEUVIC. — Le cimetière de Neuvic-sous-Montguyon, arrondissement de Jonzac, a été sac-cagé en 1861 pour des travaux de voirie. La pioche des terrassiers a mis à découvert des auges de pierre de 2 mètres à l'intérieur, contenant des squelettes, et recouvertes par des pierres taillées à quatre pans. Sur ce couvercle est le nom du défunt gravé à la face qui regarde le midi.

ADOMARA
INZOBERT
+EALICIA:

Peu d'objets dans ces tombes : trois vases de terre non vernissée, quelques débris de verre irrisé, une lame d'épée très oxydée, un ceinturon dont le cuir était recouvert d'une lame d'argent ornée de légers dessins, et une fibule de cuivre ornée de cinq grosses pierres, comme le raconte l'*Epigraphie san-*

tone, page 77, à laquelle nous empruntons ces gravures et ces détails.

♀ VIRINA
Δ Δ LENA
I V E V N Δ V

Les noms sont assez faciles à lire : AUDOMARA, INZOBERT, EUTICIA, VIRINA, DOLENA, JUCUNDA, MACARIA, ARCILLINO, LOBASIO, IRUNA, EMOANO, ATUO. Deux autres pièces portaient : REVISTO, SCORILIO. Tout a disparu, sauf les inscriptions AUDOMARA et VIRINA qui sont près de l'église ; les sarcophages et les couvercles ont fait d'excellents matériaux pour charger la route.

Or, une lettre (24 octobre) de notre confrère M. le docteur Vigen, de Montlieu, nous apprend que de nouvelles trouvailles viennent d'être faites dans le même cimetière. La tranchée, qui avait été ouverte en 1866, pour faire passer un chemin vicinal a été élargie de 2 mètres sur une longueur de 10, et consolidée par un mur de soutènement. Les ouvriers ont déterré et brisé une vingtaine de sarcophages. Les auges sont monolithes, de 2 mètres de long en moyenne et plus larges à la tête ; elles étaient orientées, les pieds tournés vers le levant. Les couvercles sont prismatiques, sans angles rabattus ; les uns plats en dessous, les autres avec un angle rentrant inférieur qui correspond à l'arête supérieure du prisme, celle-ci plus aigüe. Le tout est formé de pierre tendre, non gélive, semblable à celle de Saint-André de Cubzac.

Chaque sépulture ne contenait qu'une série d'ossements, d'ailleurs mêlés à la terre, sauf une qui renfermait deux crânes. Les sarcophages n'étaient pas tous enfoncés à la même profondeur : on leur avait creusé un lit dans le sable argileux compact ; il y avait deux étages superposés à certains endroits. Et, par dessus tout cela, s'étend le cimetière actuel de la paroisse. Deux seulement portaient une inscription, gravée profondément en capitales irrégulières de 12 à 15 centimètres de haut sur la face supérieure de deux couvercles : l'une, MARTINI ; l'autre, brisée, donne la fin d'un nom, RVRIS. Elles ont été encastées dans le mur.

Trois urnes funéraires ont été trouvées et sauvées ; elles sont maintenant au musée de Saintes ; la première, enduite d'un vernis verdâtre, avec bec et anse tordue, a été extraite d'une

auge placée dans une couche un peu supérieure ; les deux autres, tirées du sarcophage de MARTINI, celui-là même qui contenait deux têtes et une molaire de vieux cheval ; l'une est de forme antique, blanchâtre ; l'autre, plus moderne, recouverte d'un enduit rouge foncé, ressemble à notre pichetsaintongeais. On peut conclure de la forme des sarcophages et des urnes, en tout semblables à ce qui a été trouvé en 1861, que ces sépultures remontent au VI^e siècle de notre ère.

L'ÉGLISE D'AUNAY. — Dans la séance (8 octobre) de l'académie des inscriptions et belles lettres, M. Robert de Lasteyrie a lu un mémoire sur une des plus curieuses églises romanes du Poitou, celle d'Aunay, à mi-chemin entre Melle et Saint-Jean d'Angély. Ce bel édifice a dû être construit sous le règne de Louis VII. Remarquable par les dispositions architecturales, il l'est plus encore par les curieuses sculptures qui le couvrent. L'art français du douzième siècle a rarement produit une œuvre plus complète et plus riche. M. R. de Lasteyrie passe en revue toutes les scènes figurées dans ces sculptures, et en donne l'explication. (*Journal officiel*, 23 octobre 1886, p. 4883).

LA MESSALINE DE BORDEAUX. — Il avait bien tort, notre excellent confrère, M. Tamizey de Larroque, de se lamenter sur *La Messaline de Bordeaux* (Bordeaux, 1884, in-8°). Il et on la croyait à tout jamais engloutie dans la mer à l'embouchure de la Gironde, cette magnifique statue découverte en 1694 et chantée alors par les poètes bordelais en vers plus élogieux pour le marbre de l'artiste que les hexamètres de Juvénal pour l'original de la femme de l'imbécile Claude. Mais rien ne se perd dans la nature, et la mer rend ce qu'elle a pris. Or, au commencement d'août, un bateau de pêche, *Jeune Octavie*, appartenant à M. Théodoric Daron, armateur à Saint-Georges d'Oleron, retirait par les quinze milles sud-ouest de La Cotinière, un bloc informe de marbre, couvert d'algues et rongé par les flots salins : ce devait être une statue, et quelle autre statue que celle qui se perdit, en octobre 1686, dans ces parages, en allant de Bordeaux à Versailles où Louis XIV l'appelait pour son jardin ? O'est ce que raconte le *Mémorial de Saintes* du 8 août.

LE CLOCHER DE SAINT-EUTROPE. — L'élégant clocher de Saint-Eutrope à Saintes, bâti par Louis XI, grand dévotieux à « monsieur Saint-Eutrope », à qui il demandait la guérison de son hydropisie, est dans le plus triste état. Sur la plate-forme qui supporte la flèche élégante, flotte un véritable étang. Pour arriver à la base de la flèche, il faudrait presque se mettre à la nage. Alimenté sans cesse par les pluies que le ciel lui verse généreusement et dont les eaux filtrent lentement à travers les murs, ce lac suspendu entretient là haut une douce humidité très favorable à la végétation. Aussi y voit-on une flore exotique des plus remarquables : mousses, lichens, germandrées,

graminées, giroflées, œillets, oh ! des œillets à faire envie aux poètes. De grands arbres, bravant la tempête dans ces régions sublunaires, 85 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qui d'en bas semblent des brins d'herbe, arrêtent là haut la violence des ouragans, comme les pyramides d'Égypte ; ils sont d'une venue admirable.

Dieu prodigue ses biens
À ceux qui font vœu d'être siens.

Les ormeaux surtout poussent drus et forts. J'en ai arraché un, et c'était bien dommage, qui avait entre deux pierres fait un trou où j'ai enfoncé mon bras jusqu'à l'épaule. Il y en avait tant, et j'avais eu tant de peine à déraciner celui-là, que j'ai laissé les autres ; dans quelques années, le taillis sera haute futaie ; et les pauvres de Saint-Eutrope auront de quoi se chauffer tout l'hiver.

L'architecte a bien signalé à qui de droit ces parasites qui vivent aux dépens et au détriment du monument, et demandé qu'on l'en débarrassât ; un architecte est sans pitié ! La fabrique a bien envoyé une délibération au ministre, où elle lui dit que le clocher va tomber un beau matin sur la tête des passants, ce qui serait fâcheux : une si délicate aiguille, en effet, pourrait bien du coup briser quelques unes de ses fines arêtes, de ses légers clochetons, de ces crosses ciselées, de ses crochets ouvragés. Que faire ? La pauvre fabrique est aussi gueuse qu'un rat d'église ; la commune n'a pas d'argent, mais elle a des dettes ; et l'état... Oh ! l'état a bien d'autres chats à fouetter et d'autres édifices très solides à jeter bas pour les rebâtir. Donc, il faut se résigner à voir l'herbe qui verdoie, le vent qui poudroie, et le clocher qui verdoie et poudroie. Aussi, ce que j'en écris, n'est pas pour dire au département, au conseil des bâtiments civils, à la commission des monuments historiques : « Prenez garde, si vous ne dépensez pas en ce moment quelques milliers de francs, il faudra en dépenser soixante mille dans cinq ou six ans ; » mais c'est uniquement pour avertir les Parisiens qui vont à Royan en calèche d'avoir soin de fermer la capote quand le cocher passera au pied du clocher, et les Saint-Eutropiens, Saintais, Saintongeais et autres Charentais, de bien prendre la précaution d'ouvrir leur parapluie aux approches de cette haute colonne dont ils sont si fiers :

... Car tchieu mounument, si o venait à chère,
Il les ébouillerait, bounes ghens ! et que faire
Apré ? J'oris trejours ça tchi rongrait mon thieur.

Comme, le 12 décembre, il est arrivé à Fontcouverte où une partie du chevet de l'église s'est abimée, au risque d'écraser l'instituteur, ses élèves et le curé avec ses paroissiens, s'ils s'étaient mis là au moment de la chute. « On frémit », dit le journal.

Je veux enfin prévenir les touristes. Les archéologues secon-

Monsieur Georges MUSSET ,
32, rue Gargoulleau,
La Rochelle
(Charente-Inférieure)

HISTOIRE

DES

FAIENCERIES ROCHELAISES

PAR GEORGES MUSSET

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX
HISTORIQUES

1 vol. in-4° de 120 à 150 pages

ORNÉ DE VINGT PLANCHES HORS TEXTE EN CHROMOLITHOGRAPHIE

Ce livre a la prétention d'être un livre utile.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tout l'intérêt qui s'attache aux questions artistiques et industrielles. Mais il est encore un autre point de vue qui justifie la publication d'un tel ouvrage. Le goût du public se porte depuis quelques années vers les productions céramiques de tous les âges. Il n'est pas d'intérieur qui n'étale au long de ses lambris quelque vieux plat ou quelque assiette même mutilée. A côté des productions quelquefois plus artistiques de la gravure moderne, ces vieux débris des civilisations d'antan n'ont souvent qu'un mérite, mais ils le possèdent : c'est celui de l'originalité et de la variété des décorations.

Ce goût pour les vieux produits de la céramique établit toutefois un drainage qui dissémine dans toute la France les faïences autrefois groupées en majeure partie autour des lieux de fabrication.

En présence de cette dispersion, le classement des produits devenait nécessaire. Chacun est bien aise de connaître l'origine des pièces de sa collection.

Ces préoccupations diverses ont doté la science de très beaux et de très bons ouvrages de céramique, mais dans lesquels

IV

Le 4 octobre, a eu lieu à Marennes la bénédiction par monseigneur l'évêque de La Rochelle, de trois cloches.

La première a cette inscription, qui rappelle le nom de Léonard, curé de Marennes, mort sur les pontons : « A la mémoire de M. L. Léonard, curé de Marennes, de 1785 à 1793, mort confesseur de la foi. L'an 1886, Léon XIII étant pape, j'ai été béni par monseigneur Etienne Ardin, évêque de La Rochelle et Saintes, assisté de M. Pierre Bonnin, chanoine honoraire, archiprêtre de Marennes. J'ai eu pour parrain, M. Ernest Beaussant, ancien préfet, conseiller général, et pour marraine, M^{me} Jeanne Généraud. Etant fabriciens, MM. Edouard Charbonnier, président; Emile Battandier, trésorier; Louis Sauvat; Auguste Gaildraud; Edouard Flandrai, et M. Philippe Généraud, maire de Marennes. Je me nomme Jeanne-Ernestine. » Le curé M. l'abbé Bonnin ajoute : « Il y aura bientôt un siècle, que des mains sacrilèges, après avoir dépouillé notre église de ses ornements et renversé ses autels, descendirent de son beffroi le bourdon qui y avait été placé en 1650 par Pierre Ruppé, alors curé de Marennes. On n'y laissait, pour servir à des usages profanes, que la cloche tout récemment installée, en 1776, par les soins de Noël Boudet, un autre de mes prédécesseurs. Mais, en même temps que cette cloche allait à la fonderie de Rochefort pour être convertie en canon, le vénérable curé, M. Louis Léonard, était traîné sur les pontons, en rade de nos côtes, pour y expier, dans les privations et dans les mauvais traitements de toute sorte, son attachement inébranlable à la foi catholique. Il y devait mourir misérablement. » Et pourtant il avait prêté tous les serments et était président de la société populaire.

La seconde rappelle le nom d'André Fradin, curé de 1830 à 1843, « prêtre d'une éminente piété et d'une rare éloquence, un de ces hommes pour qui on se passionne dès qu'on les connaît, et qu'on n'oublie plus. Cœur d'apôtre, âme de feu, réunissant tous les charmes du langage aux vertus qui font les saints, André Fradin, avec sa physionomie si sympathique, son regard si doux, son sourire céleste, sa chevelure à la nazaréenne, faisait rêver du fils de Dieu conversant parmi les hommes. » L'inscription est ainsi conçue : « A la mémoire de M. André Fradin, curé de Marennes, 1830 à 1843. L'an 1886, etc. Parrain : M. Emile Battandier, docteur-médecin; marraine, M^{me} Amélie Charbonnier. Je me nomme Marie-Amélie ». Le latin n'est plus la langue de l'église.

La troisième est destinée à perpétuer le nom de Frédéric Brassaud, successeur de Fradin, qui « prit dès le début, pour ne s'en départir jamais, cette ligne de conduite si sage, si prudente qui en peu de temps lui concilia l'estime universelle. Et cela a duré trente-trois ans. Plus d'une fois de son vivant, et dans des circonstances mémorables, il en recueillit le témoignage public et éclatant. Sa mort en fut comme une consécra-

tion triomphale. » Il y a : « A la mémoire de M. Frédéric Brassaud, curé de Marennes, de 1843 à 1875. L'an 1886, etc. Parrain, M. Félix Leps, négociant; marraine, M^{me} Théodora Dufaur. Je me nomme Théodora-Félicie. »

L'idée est nouvelle de fondre des cloches à la mémoire d'un mort. Je ne connais qu'un exemple, approximatif : la cloche de Meschers porte : JOSEPH LOVIS DVBREVIL, CHEVALIER ET BARON DE THEON, CHASTREUBARDON ET AUTRES LIEUX, DECEDE LE 5 AVRIL 1632, parce que le mort avait légué une cloche à sa paroisse. L'*Epigraphie santone*, page 298, ajoute même qu'il avait oublié d'en indiquer le poids ; voilà pourquoi la cloche de Meschers est si petite.

V

SÉPULTURES À LA ROCHELLE. — Le 28 décembre, dans les travaux de voirie entrepris au sud de la place d'armes, à La Rochelle, où fut autrefois le cimetière Saint-Barthélemy, jadis cimetière Sainte-Anne du nom de la chapelle du château, depuis même « cimetière des huguenots, » on a, vis-à-vis la cathédrale et sur la place même, dans l'intérieur de ce qui fut le Grand-Temple, découvert un cercueil en plomb, retréci aux pieds, ayant 1 mètre 65 de long sur 0,45 de large, et renfermant un cercueil de sapin qui contenait un squelette. L'inscription en capitales romaines est ainsi conçue :

CI. LE. COR. DE IRANNE. MARCHANT. FEMME. EM IE (émerite).

On trouve une Jeanne Marchant baptisée au temple le 24 janvier 1583, fille de noble homme Anthoine Marchant, sieur de La Daroterie, conseiller au présidial, et d'Anne Bernon, épouse en premier mariage de Jacques Monsnereau, sieur de L'Hommée, aussi conseiller au présidial, puis (9 avril 1623) de Jean de L'Escalle, un des intendants de l'armée royale, président du présidial de 1635 à 1653, mort en 1663 et enterré dans l'église des augustins. Voir un article de M. Musset dans le *Courrier de La Rochelle* du 30.

VI

L'inscription suivante a été gravée sur une pierre dans l'église Saint-Eutrope à Saintes, pour rappeler le souvenir de l'érection en insigne basilique :

LEO. P. P. XIII.
ANTIQUISSIMUM. HOCCE. TEMPLVM.
SCTI. EVTROPII. EPISC. ET. MARTYRIS,
ET. CÆTERARVM. PROVINCIÆ. ECCLRV. PRINCEPS.
BASILICÆ. LIBERIANÆ. ADGREGATVM.
NOMINE. AC. PRIVILEGIIS.
BASILICÆ. MAIORIS.
AVXIT. ET. ORNAVIT.
DIE. XI. MAII. MDCCCLXXXVI.
STEPHANO. ARDIN. EPIS. RVPEL. ET. SANTON.
FRANCISCO. CAZABANT. PRESBYTERO. MISSIONIS. PAROCHO.

VII

L'église de Saint-Léger en Pons nous offre deux inscriptions :
1° celle de la cloche. Elle a été déjà publiée par la commission des arts qui, en brouillant les lignes, l'a rendue complètement inintelligible. Cette inscription, en effet, se compose de deux parties bien distinctes ; l'une, en relief, a été fondue avec le métal ; elle est ainsi conçue, chaque mot ou lettre abrégiate étant séparé par une fleur de lys :

IHS. M. IAY. ESTE. FAICTE. POVR. LE. SERVICE. DE. DIEV. DE. SAINT. LEGER. AV. DEPANS. DES. ABITENS. 1603. I. VERGNES. M. BRETET. FABRIQUEVRS. F. P. M. P. COLLON.

Au-dessous se voient trois écussons représentant trois fermeaux, qui sont les armes des Courbon-Saint-Léger : *D'azur à trois fermeaux d'or, l'ardillon en pal.*

Sur le cerveau, autour des anses, on a gravé à la pointe les noms des parrain et marraine, que le fondeur avait oubliés ; encore est-il bien sûr que le graveur n'a rien omis ?

CHAR. COVRBON S. DE. S. LEGER. LOVYS. DE. COVRBON. PARRAIN. ET. AN. MOVNIERE. MARREINE. FE. I. THIBAVT. D. S^r. DE. S. L^{gr}.

Pour Charles de Courbon, sieur de Saint-Léger, et Louis de Courbon, il n'y a aucune difficulté. J'interpréterai ainsi le reste : « Anne Mounière, femme de J[ean] Thibaut, [procurateur ?] du sieur de Saint-Léger. » Les sigles F. P. M. P. signifient : Fait Par Moi [ou Maître] Pierre COLLON.

Dans la généalogie des Courbon, branche de Saint-Léger, publiée par La Chenaye-Desbois, v, 215, on trouve, fils de Jacques de Courbon, écuyer, seigneur de Saint-Léger, commandant pour le roi en la ville de Saintes, et de Jeanne de Gombaud, dame de Romette et de Romegoux : 1° Charles de Courbon, qui fut fait, en 1615, chevalier de Saint-Michel, en 1626 lieutenant de la compagnie de gendarmes du duc d'Épernon, etc., époux, par contrat du 16 janvier 1605, de Jeanne-Gabrielle d'Agès ; 2° Jacques de Courbon, seigneur de Romegoux, baron de Blenac ; 3° Louis, seigneur de Romette, capitaine au régiment de Champagne, époux de demoiselle Philipplier. Loys et Charles sont évidemment ceux dont il est question dans l'inscription. Charles de Courbon, époux de Jeanne-Gabrielle d'Agès, est qualifié, sur les registres paroissiaux de Corme-Ecluse, « chevalier, seigneur de Romette, Saint-Léger, Briagne, Le Seurre, vice-compte de Saint-Sauveur, et autres lieux. » Je lui vois là pour enfants : 1° Suzanne ; 2° Jean-Louis, seigneur de La Roche Courbon, Briagne, et marquis de Saint-Sauveur ; il eut un fils qui est parrain, le 20 octobre 1649, à Corme, avec Marguerite du Breuil, fille de Claude, seigneur de Théon ; 3° Philippe, qui, baptisé le 2 avril 1626 à Corme-Ecluse, fut tenu sur les fonts par Philippe de Nouzillac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des Epaux, Roches et Villedieu, et par Anne de Gondrin, femme de haut et puissant Henri d'Albret, sire de Pons, souverain de Bédailles, baron de Mioissans, Coaraze et Vedrette,

etc.; 4° Charlotte, tenue, le 6 juin 1625, par Charlotte Goumard, épouse de Louis Belcier, seigneur baron de la baronnie et châtellenie de Cozes, et par Claude du Breuil, chevalier de l'ordre du roi, seigneur baron de Théon et autres lieux.

Les registres de Saint-Léger ne nous donnent pour cette époque que : 1° Jacques, né le 4 mars 1649, baptisé le 27 décembre 1658, fils de Léonard de Courbon, baron de Saint-Léger, et de Suzanne de Mandosse, tenu sur les fonts par Guiscard, comte de Roussillon ; 2° Louise-Marie de Courbon, baptisée le 17 août 1653 ; 3° Jacques, qui, le 20 décembre 1657, eut pour parrain Jacques du Perrier, écuyer, sieur de La Tilliade, et pour marraine damoiselle Lydie de Gallet ; 4° Louis, baptisé le 8 octobre 1656, enfants des mêmes, qui ne nous fournissent aucun éclaircissement pour notre cloche.

VIII.

L'autre inscription de Saint-Léger, que nous communiquons M. l'abbé Cazaugade, est au cintre de la porte de l'église ; les caractères sont du xvi^e siècle :

SIT PAX INTRANTI FELIX SIT CESSVS EVNTIS NOMINE RITVS.

C'est-à-dire : « Paix à celui qui entre ! Heureux celui qui vient au nom du saint Esprit, » sans pourtant se dissimuler que le mot *cessus*, qui doit venir de *cedo*, *cessum*, marcher, s'avancer, *processus*, n'est pas latin.

LES DROITS DE MINAGE A TAILLEBOURG. — Le musée d'archéologie de La Rochelle vient de s'enrichir de pièces curieuses qui lui ont été données par notre confrère M. Mercier-Derommagné, l'érudite bibliophile de La Rochelle. Il s'agit de trois plaques d'ardoise, où sont gravées les inscriptions suivantes :

1^{re} plaque. Dimensions : largeur, 0^m23 ; hauteur, 0^m11. .

DROIS DE MINAGE
ET FOIRE DEVBS
AV PREZANT CONTÉ.
ACHEVAY DE GRAVAY LE XII MARS
M. DC. XCVIII. PAR MOY MARILLET, 1699.

2^{me} plaque. Dimensions : largeur, 0^m23 ; hauteur, 0^m32.

POUR LE DROIT DU MINAGE
C'EST ASSAUOIR CHASQUN BOISSEAU
DE QUELQUE ESPESE DE GRAIN QUE
SE SOIT QUY SE CHARGE EN LES
PORTS FOIRES ET MARCHÉS
EN TOUTE L'ESTANDUES DE
LA DITE CHASTELANIE DE
TAILLEBOURG ET S^t SAUINIEN
DOIBUE PAR CHASQUN BOISSEAU
UNE PLENNE ESCULLÉ LES
UINGT QUATRE FAISANT LE BOISSEAU

ITEM MONSEIGNEUR A DROIT
DE PRANDRE SUR CHASQUNNE
PIESSE DE UIN PIPE OU AUTRE
UAISSEAU PERSE A VANDRE EN
LA DITTE CHASTELANIE, DE
CHASQUNNE PIESSE LA PREMIER
PAINTE ET UN DENIER POUR
L'AJUSTAGE

MARILLET.

FAIT A TAILLEBOUR, LE 12^e MARS 1699.

3^{me} plaque. Dimensions : largeur, 0^m23 ; hauteur, 0^m32.

ITEM MONSEIGNEUR A DROIT DE
PRANDRE DE CHASQUE SALINE
DE LA UILLE AU QUATRE FESTE
ANNUEL UNNE PALLÉE DE SEL LES
TROIS FAISANT LE BOISEAU
CHASQUN POURSEAU OU TRUIE DOIT
UN DENIER, CY ————— 1 DENIER
CHASQUN BEUF OU UACHE QUE LON
LIE DOIBUET UN DENIER, CY 1 DENIER
ITEM UN UEAU D'UNE AN DOIBUET
UN DENIER, CY — 1 DENIER
CHASQUN CHEVAL OV JVMANS
DOIBUNE UN DENIER, CY — 1 DENIER
ITEM CHASQUN BOUQUE ACCOMPAGNÉ
DE CHEUERE DOIST HUIT DENIERS
CY VIII DENIERS
ITEM CHASQUE ASNE OU ASNESSE
DOIBUNENT UN DENIER
CHASQUE SOMME D'HUILLE DOIBT
QUATRE DENIERS CY ————— IIII
POUR UERGE ET ARBRE DE MOULAIN
QUATRE DENIERS.

Nous ignorons si le tableau se composait d'un plus grand nombre de plaques ; nous ne serions pas éloigné de le croire, la liste des matières imposables d'habitude étant loin d'être épuisée par l'énumération ci-dessus.

Rappelons, en terminant, que le musée d'archéologie de la ville de La Rochelle possède le boisseau du comté de Taillebourg, dont le *Bulletin* a reproduit l'inscription, tome IV page 410. G. MUSSET.

VARIÉTÉS

I

M. FRANÇOIS COPPÉE, SAINTONGEAIS.

Notre confrère M. René Kerviler, l'historiographe fort érudit des anciens membres de l'institut, section de l'académie française, avec de très profonds calculs d'ingénieur, est arrivé à cette conclusion que la Saintonge était, après la Bourgogne et la Bretagne, je crois, la province qui avait le plus produit d'académiciens. Je ne me chargerai pas de vérifier les chiffres du biographe de *Jean Ogier de Gombaud* ; mais assurément il n'a pas inscrit sur sa liste des académiciens un de nos plus sympathiques et plus célèbres poètes, M. François Coppée, qui ne l'était pas encore, ni M. Julien Viaud (*Pierre Loti*), de Rochefort, qui le sera bientôt. L'eût-il fait d'ailleurs, qui l'eut fait, avant d'avoir lu ce petit article ? Et pourtant !...

Et pourtant il est très facile d'établir, à l'aide de pièces authentiques, dont nous devons plusieurs à l'obligeance de M. Emile Rousseau, maire de Boutenac, que si M. François Coppée, né à Paris en 1842, n'est pas saintonguais dans la rigueur du mot, son grand-père maternel, né dans le canton de Cozes, était bien le grand-père d'un académicien. Cette découverte ne laissera pas de surprendre un peu nos lecteurs ; mais les Saintonguais seront fiers de tenir de si près à l'illustre écrivain. Voici la filiation dressée sur les actes de l'état civil :

I. Pierre Baudrit, de Floirac, a eu deux fils : 1° Jean ; 2° Pierre qui suit ;

II. Pierre Baudrit, né en 1717, à Boutenac, où il est mort le 2 mars 1781, épousa à Boutenac, le 23 février 1751, en présence d'Etienne Seuillet, Guillaume Giraud, Jean Bon, François Bonneau, bourgeois, et Jean Roy qui tous signent avec le prieur-curé Mesnard, Jeanne-Lidie Ladoubé, décédée à l'âge de 72 ans, le 19 novembre 1792, « l'an premier de la république », fille de Jacques Ladoubé et de Marie Rambaud ; la sœur de Lidie, Jeanne Ladoubé fut unie à François Guérin, et eut une fille Jeanne-Lidie Guérin, qui épousa, le 30 novembre 1780, François Augereaud, fils de Simon Augereaud et de Jeanne Massiou, natif de Pons, demeurant à Mortagne. Pierre Baudrit eut six enfants, cinq garçons et une fille : 1° Jean Baudrit, né le 8 février 1752 à Boutenac ; il se maria d'abord, le 16 novembre 1779, à Madeleine Morisset, morte à 28 ans, le 21 juillet 1781, fille de Pierre Morisset et de Madeleine Moreau, sœur de Jean Morisset, union dont naquit, le 6 juillet 1781, Lidie-Madeleine Baudrit, qui épousa, le 26 juin 1808, Gabriel Augereau ; en secondes noces, il prit pour femme, à Tanzac, le 13 février 1787, Marguerite Jaunin, âgée de 26 ans, fille de Thomas Jaunin et

de Jeanne Blanchard, et eut d'elle cinq enfants : a, Jean-Gabriel, né le 23 avril 1788, tenu sur les fonts par sa tante Madeleine Jaunin et par son oncle Gabriel Baudrit, et mort le 11 octobre 1790 ; b, Thomas, né le 21 novembre 1789, ayant pour parrain Thomas Jaunin, laboureur à bœufs, de Tanzac, et pour marraine Suzanne-Lidie Baudrit-Bibard ; c, Joseph, né le 21 juin 1792, qui a eu pour parrain Joseph Baudrit, marin, habitant Mortagne, et pour marraine Jeanne Jaunin-Blanchard, de Tanzac ; d, Suzanne, née le 30 ventôse an III, mariée le 26 août 1813, à Jean Guinois ; e, Marie, mariée le 15 juin 1822 à Pierre Guinois ; de Jean ou Pierre Guinois est né M. l'abbé Guinois, curé actuel de Floirac, âgé d'environ 70 ans. Jean Baudrit est décédé veuf à Boutenac le 7 avril 1843, âgé de 91 ans ; 2° François-Pierre, qui suit ; 3° Jean-Joseph, né le 9 avril 1756, marinier à Mortagne ; il a eu cinq enfants, dont un fils Joseph, tonnelier, était âgé de 25 ans en 1813 au mariage de sa cousine germaine Suzanne Baudrit ; des trois filles encore vivantes, deux habitent Mortagne ; 4° Gabriel Baudrit, né le 7 novembre 1758, ayant eu pour parrain Gabriel Baudrit, laboureur, de Floirac ; il épousa, le 18 juillet 1792, Suzanne Gaudin, âgée de 24 ans, fille de Bon Gaudin et de Suzanne Duret, en présence de ses deux frères Jean Baudrit et de Joseph Baudrit, de Jean Gaudin, frère de l'épouse, et de Jean Duret, son cousin germain. Il est mort à Boutenac, sans enfants ; 5° Louis, né le 1^{er} avril 1761, épousa à Mortagne Marie Lalié ; sous-officier de marine, il fut fait prisonnier à Trafalgar et resta 14 ans en Angleterre. Il a eu un fils, lieutenant au 43^e de ligne, décédé à Mortagne ; et une fille âgée aujourd'hui de 87 ans ; 6° Lidie-Suzanne Baudrit, née le 3 février 1764, mariée, le 20 juin 1786, à Etienne Bibard, laboureur, à Mortagne, fils d'Isaac et de Marie Vallée, en présence de maître Jean Ladoubé et Jean Baudrit ses oncles ; elle est morte jeune sans laisser de postérité (1). Donc de ces Baudrit il ne reste aucun représentant mâle.

III. François-Pierre, né le 27 mars 1754, tenu sur les fonts baptismaux par François Guérin et Jeanne Giraud (2). Il quitta le pays et s'établit à Paris comme serrurier, s'y est marié et a eu cinq filles et un fils nommé Auguste. Une des filles, Rose-Louise Baudrit, épousa, en 1825, Alexandre-Joseph Coppée, employé au ministère de la guerre, dont nous a parlé son fils :

(1) Il y a encore à Boutenac un Pierre Baudrit, époux de Suzanne Bertaud âgé de 50 ans, le 21 juin 1836, au mariage de sa fille Suzanne-Thérèse Baudrit, née le 15 octobre 1815, avec Jean Auger, âgé de 23 ans ; et un Pierre Baudrit, époux d'Elisabeth Bujeaud, a un fils Pierre qui, le 4 floréal an VI, épousa à Boutenac Catherine Tenel, fille de Guillaume et de Marie Poirier.

(2) Si nous ajoutons que, depuis 1772, le prieur-curé était Juillard des Plaines, qui refusa le serment constitutionnel, prêta celui de liberté-égalité, fut néanmoins déporté et périt en mer, et que l'instituteur était Jean Bertrand, « instructeur de la jeunesse », qui, le 9 novembre 1790, maria son fils Paul, âgé de 23 ans, à Eustelle Cardinal, fille de François et de Jeanne Lorangeau, tous deux du bourg, nous aurons à peu près épuisé la liste des notables personnes de Boutenac.

..... Homme de bien, pur, simple et craignant Dieu,
Qui fut bon comme un saint, naïf comme un poète,
Et qui, bien que très pauvre, eut toujours l'âme en fête,
Au fond d'un bureau sombre après avoir passé
Tout le jour, se croyait assez récompensé
Par la douce chaleur qu'au cœur nous communiqua
La main d'un dernier né, la main d'un fils unique.

« Le père revenait de son bureau, fatigué, courbé, pauvre homme d'esprit et de rêverie qui s'usait sur les paperasses ! Mais quand il avait embrassé tout son monde, son naïf et fin visage sans barbe, sous une brosse de cheveux gris d'argent, s'éclairait d'un heureux sourire. Il ôtait sa redingote, cette redingote qui durait si longtemps ! disait « Ouf ! » en enfilant sa robe de chambre ; et comme la soupière fumait déjà sur la table, et que la mère Bernu la regardait du coin de l'œil tout en faisant mine de s'en aller, il lui disait gaiement avec sa générosité de pauvre et sa bonne grâce de gentilhomme : « Asseyez-vous là, maman Nunu ; vous dinerez avec nous. »

De Rose-Louise Baudrit et d'Alexandre-Joseph Coppée sont nés huit enfants, dont deux vivent encore : M^{lle} Annette Coppée, et M. François [Francis-Edouard-Joachim] Coppée, le plus jeune, né le 26 janvier 1842, au numéro 9 de la rue Saint-Maur-Saint-Germain, aujourd'hui rue de l'abbé Grégoire, « un de ces rares abbés qui aient mérité de détrôner les saints sur les plaques du coin des rues. »

IV. Auguste Baudrit a succédé à son père ; il a eu un fils nommé aussi Auguste, qui aujourd'hui est, à Saint-Mandé, chef intelligent et habile de l'établissement de serrurerie d'art très important fondé par le grand-père.

Et après ces détails fastidieux de filiation, qui ont pourtant, on le voit, leur intérêt, relisons ce délicieux passage d'un discours prononcé le 22 juin 1885, à la distribution des récompenses aux jeunes filles de l'orphelinat Alsacien-Lorrain du Vésinet, discours si émouvant, où le poète, dont la Saintonge sera désormais particulièrement fière, parle avec tant de cœur de la fille du serrurier de Boutenac, François-Pierre Baudrit :

« C'était la femme d'un modeste employé du ministère. Elle avait eu huit enfants, et il lui en restait quatre : trois grandes filles et un petit garçon. Faire vivre tout ce monde avec les modestes appointements du père, quel problème ! car on voulait garder son rang malgré tout : on était fier, on voulait rester une bourgeoise, une « dame ». Eh bien ! le courage et les doigts de fée de l'excellente mère suffisaient à tout. Les fillettes avaient des robes fraîches ; le petit bonhomme était bien tenu. Il existe encore ce petit bonhomme ; et, bien qu'il ait aujourd'hui dépassé la quarantaine, il se souvient toujours d'un certain caban en étoffe écossaise, chef-d'œuvre de l'industrie maternelle, dont il était très fier, et qui faisait l'admiration et l'envie de ses camarades de la pension Hortus. C'était merveilleux ce que cette

bonne ménagère déployait d'économie, de patience, d'invention, d'activité pour que sa maison et sa famille lui fissent honneur. Celle qui, lorsqu'on n'était pas trop pauvre, aimait à recevoir quelques parents, quelques amis de son mari et leur servait le thé avec grâce, s'était levée à cinq heures du matin, comme une servante, et avait quelquefois fait elle-même un petit savonnage, pour que ses filles eussent des collerettes blanches. Il y avait de mauvais moments... Vers la fin du mois, le diner était souvent très court et très maigre; mais on le servait toujours sur une nappe éclatante; et, en été, on mettait un petit bouquet sur la table pour la parfumer et la fleurir. Je vous parlerais jusqu'à demain, si je vous racontais tous les tours de force qu'a faits cette pauvre femme plus encore avec son vaillant cœur qu'avec ses mains laborieuses. Et elle était toujours gaie; elle riait en travaillant pour communiquer aux siens la confiance et l'énergie dont elle débordait. Que dis-je?... Aux jours de grande pauvreté, elle redoublait de bonne humeur, et ce logis, où souvent on n'aurait pas trouvé deux écus à faire tinter l'un contre l'autre, était plein de chansons du matin au soir. J'ai été le témoin de cette simple et noble vie; et c'est, j'en suis sûr, parce que j'avais grandi auprès de cette admirable femme, qui avait toutes les forces et toutes les délicatesses, que la fleur de la sensibilité s'est un jour épanouie dans mon cœur et dans mon imagination, et que je suis devenu poète. Car, vous l'avez sans doute deviné déjà, le petit bonhomme, dont je vous parlais tout à l'heure et qui était si fier de son petit caban écossais, n'est pas un autre que celui qui a l'honneur de présider votre distribution des prix; et c'est en voyant à l'œuvre sa bien-aimée mère qu'il a compris, dès sa première enfance, tout ce que le devoir de la bonne femme avait d'auguste et de touchant. »

On pourra, pour plus de détails sur la vie intime et les débuts du poète, lire dans le *Correspondant* du 25 novembre 1885, l'article *François Coppée*, que lui a consacré la plume amie de M. de Lescure. Et l'on nous saura gré, je l'espère d'avoir rattaché à notre province un homme d'aussi grand cœur et d'aussi grand talent.

Louis AUDIAT.

II

UN MINISTRE A ROCHEFORT EN 1727.

Pendant le ministère du comte de Maurepas (de 1723 à 1749), la marine s'était bien relevée de l'infirmité dans laquelle l'avait tenue son prédécesseur. Nous pouvons en juger par l'intérêt que portait le ministre aux quelques ports de guerre que nous comptons alors, et parmi lesquels figurait au premier rang celui de Rochefort. Arrivé au pouvoir, Maurepas reçut du roi Louis XV l'ordre d'aller à Brest pour faire partir l'escadre des vaisseaux qui y étaient armés. (Dépêche du 27 avril 1725). Le ministre, après avoir rendu compte de sa mission, passa quelques jours à Versailles, puis se rendit à Rochefort. Il fut reçu

à son arrivée, par la municipalité, à la tête de laquelle était le maire Daniaud. Le procès-verbal du séjour du ministre de la marine, dont l'*Histoire de Rochefort* par Viaud et Fleury ne parle pas, a été rencontré par nous parmi les documents consultés pour l'histoire de l'inspection, et nous le reproduisons textuellement :

« Entrée que monseigneur le comte de Maurepas, ministre secrétaire d'état de la marine, a faite dans le port de Rochefort en 1727.

« Le 25 may 1727, monseigneur le comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'état, ayant le département de la marine, arriva à Rochefort entre les 6 et 7 heures du soir ; M. de Villeluisant, chef d'escadre, commandant dans le port, et M. de Beauharnais, intendant, avec tous les officiers de la marine, s'étoient rendus à la porte de La Rochelle. Monseigneur le comte de Maurepas y descendit de son carrosse et y reçut leurs complimens, et y reçut aussi ceux de MM. les maire et échevins qui luy présentèrent en entrant les clefs de la ville ; il fut accompagné jusqu'à l'intendance par tous les officiers de la marine. La milice étoit sous les armes, depuis les fauxbourgs jusqu'aux capucins (1). Les troupes françoises et suisses continuoient de border la haye jusqu'à l'intendance, les armes présentées et battans aux champs.

« Dans la première cour de l'intendance, étoit la compagnie des bombardiers, et dans la seconde cour, celle des gardes de la marine, les armes présentées et battant aux champs. M. de Vil'euisant avoit posé une garde de 50 soldats avec un drapeau, que monseigneur remercia et renvoya.

« En entrant à l'intendance, il fut salué de 21 coups de canon par la batterie royale ; et le lendemain, 26, il fit son entrée dans l'arsenal, et fut salué de même de 21 coups de canon.

« Pendant les sept jours qu'il est demeuré à Rochefort, il a visité tous les vaisseaux du roy, magasins, atteliers, bureaux, hopitaux, nouvelle et vieille forme, la fontaine de Saint-Nazaire, la fosse aux mâts, deux vaisseaux en rade, l'*Eléphant* et le *Dromadaire* (2), l'isle d'Aix et ses fortifications, et a veu faire l'exercice aux troupes, est entré dans tous les détails, et il a paru satisfait du bon ordre qu'il a trouvé partout ; il a fait tenir devant lui un conseil de construction, où MM. les capitaines de vaisseaux, officiers du port, commissaire des radoub et maîtres constructeurs ont assisté.

« Il partit pour se rendre à la cour le 31 du même mois, et on

(1) Le collège et l'église Saint-Louis ont été bâtis en 1639 et 1695 sur l'emplacement occupé jadis par la communauté et le couvent des capucins.

(2) L'*Eléphant*, commandé par M. de Tilly, était armé à destination de Québec, et le *Dromadaire*, commandé par M. de La Saussaye, devait porter des troupes et des munitions navales à Cayenne et à la Martinique.

luy auroit rendu les mêmes honneurs à son départ qu'à son arrivée s'il ne l'avoit expressément défendu.

« Collationné à l'original le 7 juin 1727.

» LAFFILARD. »

Le séjour du comte de Maurepas à Rochefort ne fut stérile ni pour le port ni pour la ville. A son retour à Versailles, le ministre ordonna diverses améliorations indispensables, le pavage d'une partie de l'arsenal, la réparation du corps de garde des casernes, la modification des formes de radoub, la démolition du ponton l'*Oriflamme*, le creusement des chenaux du parc et de l'hôpital, de manière à ce qu'ils pussent recevoir des vaisseaux, en cas d'accident (Dépêches de la cour du 2^e semestre 1727, *passim*). Il promit à la municipalité de faire ce qui dépendrait de lui pour procurer les ressources nécessaires à la construction d'une église paroissiale. Cette église que messieurs de Saint-Louis, nom donné aux prêtres de la mission, voulaient faire construire avec un séminaire, devait avoir sa façade principale sur la rue Martrou. Le projet n'eut pas de suite.

ED. JARDIN.

III

L'INTENDANT DENIS AMELOT.

Les anciens historiens de la province inscrivent en tête de leur liste imprimée des intendants de La Rochelle *N. Amelot*. Les modernes copient et reproduisent les anciens. Je n'ai jamais compris comment les uns et les autres ont pu se contenter de cette simple indication : Amelot, sans prénom, avec la date 1623. Arcère, à titre de référence, ajoute : « Mss. de Brienne, vol. 212 ».

Et quand on pense que l'arrière petit-fils de cet intendant, à un siècle de distance, est venu occuper à La Rochelle les mêmes fonctions, on est plus surpris encore de l'insouciance de nos érudits du temps présent à l'égard du bisaïeul. Il leur suffisait cependant de recourir à quelque généalogie de la famille Amelot ; ils y auraient vu que notre premier intendant s'appelait Denis.

La Chenaie des Bois entre autres, et un livret fort curieux de ma bibliothèque vont me permettre de tracer les lignes principales de son existence.

Denis Amelot, seigneur de Chaillou, d'une ancienne famille de robe originaire d'Orléans, était le troisième fils de Jean Amelot, seigneur de Carnetin, président aux enquêtes du parlement de Paris, et de Marie de Saint-Germain. Veuve de bonne heure, sa mère se remaria, en 1601, à Michel de Marillac, alors maître des requêtes, et qui devint garde des sceaux en 1626, après la journée des dupes.

Pourvu d'abord d'une charge de conseiller au grand conseil, puis nommé maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, Denis Amelot fut envoyé, en 1616, comme intendant à Limoges, à la

suite du traité de Loudun. En 1623 il alla remplir les mêmes fonctions en Saintonge, Poitou, Touraine, Aunis et gouvernement de La Rochelle.

C'était, à vrai dire, une sorte de mission temporaire et spéciale, laquelle ne comportait pas les pouvoirs administratifs qui, plus tard, et peu à peu, sous l'impulsion de Colbert, furent attribués aux intendants des généralités.

Rohan venait de faire sa soumission au roi, et Louis XIII avait pu, le 20 octobre 1622, entrer dans Montpellier. La veille, il avait rendu une déclaration touchant la paix qu'il accordait aux protestants, et où il était dit que des commissaires catholiques et de la religion prétendue réformée seraient envoyés pour faire exécuter le contenu en icelle. Amelot et Jean Chalas — celui-ci représentant ses coreligionnaires du culte réformé — furent donc choisis comme commissaires députés « *ès-villes de Gergeau, Romorantin, Tours, pays de Poictou, Xaintonge, Aunis et gouvernement de La Rochelle.* »

Entre ces deux hommes d'une rare distinction, également renommés par la modération de leurs opinions, l'entente fut facile.

Dans la solution des questions délicates que soulevait l'édit, Amelot, à qui demeurait le dernier mot, apporta un grand esprit de prudence, de conciliation, de justice et de fermeté tout à la fois. Ses décisions en fournissent un témoignage éclatant. Elles ont été imprimées en 1624 sous le titre suivant :

« LES REGLEMENS DE MESSIEURS LES COMMISSAIRES POVR l'exécution de la dernière Declaration de sa Majesté sur les Edicts de Pacification, lesquels doiuent estre gardez és Dioceses de Maillezais, et Xaintes, Aulnis, et gouvernement de La Rochelle, et és villes de Bourgueil, Tours, et Fontenay le Comte. *Ici la marque et la devise de Mesnier.* A POICTIERS, Par ANTOINE MESNIER, Imprimeur ordinaire du Roy, et de l'Vniversité. M. DC. XXIV. In-12 de 53 pages, savoir : 6 chiffrées, 10 non chiffrées, 37 chiffrées.

Le livre s'ouvre par un distique latin au lecteur — *lectori* — et une dédicace « A Monseigneur Messire Denis Amelot, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, Intendant de la Justice en Poictou, Xainctonge, pays d'Aulnis, et Gouvernement de la Rochelle, Seigneur de Chaillou, de Lusany, et Buisseul. »

L'auteur de la dédicace, Etienne Rifaud, est aussi l'éditeur des *Règlements*. « La modestie » de l'intendant « vouloit priver le public de ce que l'hardiesse d'un particulier luy présente ; » mais dans l'intérêt de la religion, Rifaud a « pensé estre obligé de le mettre au jour et publier par tout le monde. »

Ce sonneur de louanges n'est pas seul. Après la dédicace on traverse une série d'hommages en vers latins et français, sur des modes variés : épigrammes, stances et quatrains, signés : Laurentius Falco, apud amplissimum ordinem caesarum patro-

nus, idemque in sacro Sanhilarianorum pictaventium sodalitate devotus collega ; I. Urb. Ardilliers in Parisiorum Senatu advocatus ; Renatus Beausse, Presbyter Andegavensis ; I. de Pardieu, advocat ; P. Delongueil (2 pièces) ; Tineret a Bellero-phonte ; Ludovicus Gervain ; L. Fouqueteau, advocat ; de La Marguerite ; I. du Pont, advocat au Présidial ; De Crumelles, Normand ; I. Favre ; Rabreuil ; Pestre ; et encore Rifaud.

L'élément poitevin domine naturellement ; aussi lit-on au frontispice de ce petit temple consacré aux Muses : « Ad illustrissimum virum D. D. Amelot, sanctoris Prætorii senatorem æquissimum, ibidemque Libellis Præfectum, et totius Pictaviæ Correctorem dignissimum. »

Viennent ensuite les règlements. Le premier chapitre, *Xainctes, Aulnis et gouvernement de La Rochelle*, contient le cahier des remontrances formulées en onze articles et présentées par le clergé et le corps de ville de Saintes. Chaque article est suivi de la réponse des commissaires sous forme d'ordonnance. Cet ensemble de règlements, signé : Amelot et Chalas, porte le lieu et la date : « Faïot à Xainctes, le dix-neufviesme aoust mil six cens vingt-trois. »

Les autres chapitres concernent Fontenay le Comte où les commissaires s'étaient rendus en septembre, Tours, visité en octobre, et Bourgueil en décembre.

La mission des commissaires achevée, Chalas dut reprendre le chemin de Nismes. Quant à Amelot, resta-t-il encore dans son département, attaché à son œuvre d' « Intendant de justice, et combien de temps ? Là-dessus je n'ai aucune donnée. On sait seulement qu'en 1628, son collègue, le maître des requêtes Gaspard Coignet, sieur de la Tuilerie, fut installé par Louis XIII à La Rochelle, en qualité d' « Intendant de la justice, police, finances et marine es provinces de Poitou, Xaintonge, pays d'Aulnis, et ville et gouvernement de La Rochelle et Isles adjacentes. » Si le titre a quelque chose de plus complet comprenant outre la justice, la police, les finances et la marine, les pouvoirs n'étaient pas plus étendus. Pour La Tuilerie, il s'agissait pareillement d'exécuter un édit de grâce et de pacification à la suite de la réduction de La Rochelle, tout comme Amelot après la prise de Montpellier.

Doyen de sa compagnie dès 1748, pendant les troubles de la fronde, Amelot, résigna, le 10 juillet 1651, sa charge de maître des requêtes en faveur de son second fils, Jacques, et à la suite de cette résignation il fut retenu comme conseiller d'état ordinaire. Il mourut, le 7 février 1655.

Denis Amelot s'était marié deux fois. Il avait épousé en premières noces, le 12 septembre 1604, Marguerite du Drac, fille d'Adrien du Drac, seigneur de Mareuil, conseiller au parlement de Paris, et de Marie Le Prévost. Sa seconde femme, Louise de L'Hospital, veuve de Henry de Vaudetar, baron de Pessaun, était fille de Louis de L'Hospital, marquis de Vitry, chevalier des

ordres du roi, capitaine des gardes du corps, et de Françoise de Brichanteau-Nangis.

C'est du premier lit que descend Jean-Jacques Amelot de Chaillou, l'intendant de la généralité de La Rochelle de 1720 à 1726.

LA MORINERIE.

—

IV

LE SIÈGE ET LE MAIRE DE ROYAN EN 1622.

On comprend cette exclamation découragée d'un écrivain saintongeais : « Combien la vérité historique a peine à percer les voiles de l'erreur ! » lorsqu'on voit, dans notre contrée, des faits, je ne dis pas contemporains, ce sont ceux-là qui sont le plus altérés, mais modernes, mais relativement récents, travestis, embellis, imaginés ! Hippolyte d'Aussy le disait dans ses *Chroniques saintongeaises* (1857), p. 186, à propos du siège de Royan. En effet, Royan, assiégé par Louis XIII en 1622, a-t-il résisté longtemps ou six jours seulement ? A-t-il eu une capitulation honorable, ou a-t-il été complètement ruiné ? Royan s'est-il défendu ou le château ? Est-ce le maire Gombaudo qui dirigeait la résistance, ou le gouverneur ? Tout cela a été raconté ; et ceux qui veulent écrire d'une façon diverse le chapitre du passé de la charmante ville ont des textes à l'appui et l'embaras du choix. Royan avait-il un maire ? En d'autres termes, Royan était-il une commune, comme Saintes, Saint-Jean d'Angély, Cognac ou La Rochelle ? Deux points que nous allons traiter ; et ce petit travail complètera l'article sur Henry de La Motte-Fouqué, un des héros malheureux du siège de Royan.

C'est Filleau, qui dans son *Annuaire de la Charente-Inférieure* (1814), a le premier inventé le maire Gombaudo et la destruction complète de la ville réduite à quelques cabanes : « Royan a soutenu, en 1622, un siège contre l'armée royale commandée par Louis XIII en personne. Ce siège fut marqué par la longue résistance des assiégés commandés par le maire Gombaudo, qui furent réduits à trente hommes. » Suit le rase-ment des fortifications, du château et de la jetée du port ; alors le pays « devient à peu près désert. »

Gautier, dans la *Statistique de la Charente-Inférieure* (1839), II, 331, parle aussi du « maire Gombaudo », qui animait les habitants à la défense de leur ville en 1622, et aussi de la « longue résistance des assiégés. » Il ajoute que, « réduits à la dernière extrémité, ils parlèrent de se rendre ; le roi leur fit dire qu'il ne capitulait pas avec ses sujets, mais qu'il leur ferait savoir les conditions de leur grâce, conditions qui furent acceptées ; la ville se rendit le 11 mai. » Mais l'écrivain ne s'en tient pas là ; il narre un second siège l'année suivante, une nouvelle prise de la ville par le duc d'Épernon avec 8,000 hommes, tous les habitants passés au fil de l'épée, leurs maisons réduites en

ceudre, la forteresse rasée, les fortifications démantelées et les fossés en partie comblés. » Le roman dans l'histoire !

S'il n'y avait que l'autorité de Gautier et de Filleau pour faire croire à la mairie de Royan, il ne s'en faudrait guère mettre en peine. Mais un recueil important *The black book of the Admiralty* (Le livre noir de l'amirauté), t. II, p. 405, contient, sous ce titre *The constitution of the commune of Royan*, la coutume intitulée dans le texte français *Establimentz de la commune de Roam*. Et d'après l'autorité de l'éditeur anglais sir Travers Twiss, un de nos confrères, tout récemment (1885), a écrit dans sa *Notice sur le port de Royan*, p. 3 : « Un document extrait du livre anglais le *Black-Book admiralty* nous apprend que, en 1373, Royan avait douze échevins et douze conseillers. » Mais M. Veau dit en même temps qu'en 1365 Royan appartenait aux seigneurs de Mastas » (lisez *Matha*), et qu'en 1458, Charles VII constitua en dot à sa fille naturelle Marie de Valois, qui épousait Olivier de Coëtivy, « les terres et seigneuries de Royan et de Mornac. » Ce qui est contradictoire. Si Royan avait une commune, c'est-à-dire était une ville libre, elle ne pouvait avoir d'autre seigneur que le roi. Or, après les Coëtivy, Royan fut possédé par les La Trémoille, et nous voyons qu'en faveur des services de Gilbert de La Trémoille, baron de Royan, baron puis comte d'Olonne, chevalier du Saint-Esprit, grand sénéchal du Poitou en 1586, conseiller d'état, etc., mort le 25 juillet 1603, Henri IV, par lettres patentes d'octobre 1592, érigea en marquisat la baronnie de Royan devenue en 1707 le duché de Royan. Voir, dans le 1^{er} volume des *Archives*, p. 321, huit lettres de Henri IV à Gilbert de La Trémoille, marquis de Royan. Il n'y a donc pas place pour le maire Gombaud en 1622, et sa résistance, dont ne parle ni l'opuscule *Réduction de la ville et château de Royan à l'obéissance du roy*. (Pont-Audemer, chez Jehan Petit, libraire et imprimeur), ni *Le siège et blocquement de la ville de Royan* (Paris, chez Joseph Guerreau, 1622), ni le *Mercure françois*, ni aucune des relations ou mémoires contemporains (1).

Quant au *Livre noir de l'amirauté*, qui a inventé un maire, douze échevins et douze conseillers dans une misérable bourgade de pêcheurs des bords de la Gironde, c'est, d'après M. Arthur Giry, une bévue du savant anglais. Sir Twiss a confondu

(1) Il y a bien d'autres relations contemporaines en voici quelques-unes prises dans le *Catalogue de la bibliothèque nationale* : *Le siège et blocquement de la ville et château de Royan par monseigneur le duc d'Epemon* avec la prise de leurs faubourgs et l'ordre des batteries qui y sont ; ensemble ce qui se passe de nouveau au camp (26 avril). Paris, J. Guerreau, 1622, in-8. N° 1952. — *La réduction de la ville et château de Royan à l'obéissance du roi avec celle du château de Taillebourg...* Extrait des lettres de Xaintes, du dernier avril. Paris, P. Ramier, 1622, in-8. N° 1661. — *Relation véritable de la prise de deux bastions de la ville de Royan, assiégée par le roi* (9 mai). Paris, par F. Morel, 1622, in-8. N° 1663. — *La réduction de la ville et château de Royan à l'obéissance du roi*, ensemble le traité fait avec les rebelles qui étaient dedans, le mercredi onzième mai 1622. Paris, N. Alexandre, 1622, in-8. N° 1665. — *La prise de la*

Rouen et Royan, « méprise d'autant plus extraordinaire qu'il explique dans une note que la constitution de Royan « s'était » modelée sur celle de Rouen en Normandie, type de la commune anglo-normande inusitée dans les localités du sud-ouest » de la France soumise à la domination anglaise », et que, pour interpréter le texte français, il a eu recours à diverses reprises au texte latin des établissements publiés dans le *Recueil des ordonnances*, et qu'il a cité lui-même plusieurs fois le mot *Roam* traduit par *Rothomagus* (Rouen). Donc pas de commune à Royan, pas de mairie, ni de maire Gombaud en 1622, au moins jusqu'à notre prochaine livraison où un de nos collaborateurs se propose de montrer que M. Giry a tort.

Et la destruction de Royan ? Nous avons entendu les affirmations si nettes de Filleau et de deux auteurs locaux ; elles ne sont pas sans troubler un peu Hippolyte d'Aussy. « Voilà, s'écrie-t-il (*Précis historique de Royan*, p. 188) le fait le plus capital de l'histoire de Royan parce que cette ville s'est écroulée au milieu des flammes. » Et Massiou a « passé sous silence une pareille catastrophe ! C'est un oubli difficile à expliquer. » Pourtant ces détails sont « tout à fait conformes à la vérité, parce qu'ils sont vraisemblables » ; et en les racontant comme parfaitement authentiques, il ne laisse pas d'être embarrassé : « M. Massiou ne dit pas un mot de la disparition de Royan ; M. Filleau affirme que cette ville fut détruite immédiatement après qu'elle eut capitulé ; et M. Gautier assure que ce fut après une révolte des habitants et le massacre de la garnison. » De là ce soupir mélancolique : « Et nous voulons toujours savoir ce qui se passait à Ninive et à Babylone ! »

N'en déplaise à l'historien, il est assez facile de savoir ce qui s'est passé alors, et il est inutile de s'écrier : « Comment les questions les plus importantes seraient-elles résolues sans hésitation, lorsque nous voyons que, dans notre pays même, au bout de 227 ans seulement, des historiens (!) de la localité ont des manières de voir diamétralement opposées sur ce même fait ? » D'abord, il faut examiner la valeur de ces *historiens*, et puis ne pas en croire sur des événements du moyen âge ou de l'époque romaine des écrivains du XIX^e siècle ; il faut remonter aux sources, et consulter, si possible, les contemporains des faits. Ainsi, Hippolyte d'Aussy aurait réservé pour une meilleure occasion ses pleurs sur les vieillards, les femmes, les enfants qui alors « périrent pour un crime qu'ils n'avaient pas commis », et se fut épargné ce cri déchirant : « Quels ravages affreux la guerre

ville et château de Royan. Bourdeaus, par S. Millanges, 1622, in-8. N° 1966. — *Les articles de la capitulation de Royan*, accordés par la bonté du roi aux rebelles d'icelle. Paris, P. Manson, 1622, in-8. N° 1967. — *Lettre du roi envoyée à Mgr le comte de Saint-Pol*, sur la réduction de la ville de Royan en l'obéissance de S. M. (11 mai). Tours, J. Oudot, 1622, in-8. Orléans, par S. Hotot, in-8. N° 1968. *De urbis Roianæ obsidione*, per N. Prou. Des Carneaux (Parisiiis, 1623, in-24). N° 1969.

civile ne traîne-t-elle pas avec elle! » En outre, il se serait évit^é le désagrément de raconter ces détails apocryphes. Il n'y avait qu'à interroger les mémoires du temps, Bassompierre, Richelieu, lire dans le *Mercur*e les relations officielles et dans la *Vie* du duc d'Ep^{er}non la page où ne se trouvait rien de tout cela.

Ouvrons le *Mercur*e françois, VIII, 579 : Cette petite ville « est enceinte de doubles fossez taillez dans le roc, le vieil fossé estoit de quarante pieds de large et profond de vingt, et le nouveau de trente pieds de large et profond de douze, battüs du flut de la mer de deux costez. Son port n'estant pas des meilleurs est deffendu d'un chasteau qui appartient au marquis de Royan, de la maison de la Trimouille. A la mode de toutes les places tenües par les Réformez, outre ses anciennes murailles et fortifications, elle avoit esté nouvellement fortifiée de bastions, de guérites, de redoutes et de demi-lunes. »

« C'est une petite ville au bord de la mer, dit Guillaume Girard dans son *Histoire de la vie du duc d'Ep^{er}non*, p. 375, sur un haut rocher inaccessible du côté de l'eau. L'élévation du rocher, résistant à l'impétuosité des vents, faisait au bas du précipice un petit Havre, fort assuré pour les vaisseaux dont il étoit capable. Ce Havre étoit deffendu par un vieux Château basti sur l'éminence du rocher; et au milieu du rocher on avoit applani un petit chemin qui conduisoit au Havre par une des portes de la ville. Du côté de la terre, la place étoit en pays plus uni; mais elle étoit par là si bien fortifiée qu'au jugement de tous ceux qui la reconnurent ou avant ou après le siège, c'étoit une des meilleures places pour sa grandeur qui fut en France... »

En 1621, cette place de Royan ainsi décrite étoit commandée, au nom du roi, par le capitaine Vasselot de La Chesnaye, huguenot, mais royaliste. Aidé de Soubise, Henri de La Mothe-Fouqué s'en empara le 12 décembre pour le compte de la réforme, avec la complicité des habitants, « quasi tous de la religion réformée. » De là on surveillait le pays et l'on faisait des incursions partout. Saint-Seurin alla jusqu'en Médoc soutenir Jean de Favas. Avec lui étoit Jean-Paul de Lescure, conseiller à la cour souveraine de Béarn et conseiller d'état du royaume de Navarre, qui présida l'assemblée des églises réformées à La Rochelle du 25 décembre 1621 au 25 janvier suivant. Après la défaite de Saint-Vivien, Lescun revint à Royan, et s'achemina de là vers Clérac où il espérait rencontrer La Force; mais à Cozes il tomba dans un parti ennemi; et, malgré une vive résistance, il fut pris par Charles de Courbon de Saint-Léger, capitaine des gens d'armes de la compagnie de M. d'Ep^{er}non. Conduit à Bordeaux, il fut condamné à mort par le parlement, le 18 mai 1622, et exécuté. Sa tête fut exposée sur la porte de Royan. (*Mercur*e, VIII, 426 et 591).

« Le mercredi 29 décembre 1621, lit-on dans le *Journal de Manceau* (*Archives de la Saintonge*, t. 1^{er}, p. 292), M. de Soubise se rendit maître de Royan pour le parti des Rochelois, en

chassant la garnison et le sieur de La Chesnaye, auquel fut donné douze mille écus; et le sieur de Saint-Surin mis en sa place pour y commander avec le sieur de La Rochebreuillet (François Gua, seigneur de La Rochebreuillet du Bois), pour lieutenant. » Louis XIII, maître de Saint-Jean d'Angély, songea à s'emparer de Royan, port de mer, par où les Rochelois jetaient des troupes dans la Saintonge du sud et qui commandait la navigation de la Gironde. Epernon l'investit et le roi arriva.

On lit dans le *Journal de Jean Hérouard*, 1622 : « Le 1^{er} mai, dimanche, à Saintes. Il (le roi) va à vêpres, et à 3 heures et demie donne audience aux Suisses de Berne et Zurich. Le 7, samedi, à 5 heures du matin, il monte à cheval et va, avec M. du Hallier, aux tranchées, où il fut tiré un coup de pièce qui tomba à six pas de lui... Le 9, lundi, il va, à trois heures et demie, au camp voir une attaque qui se devoit faire d'un bastion, qui fut rude et dura plus de deux heures. Le 11, mercredi, il monte à cheval, va au camp à la tranchée du régiment des gardes; il donne la composition à ceux de Royan; revient à la messe sous la tente. Après son dîner, il va au camp pour faire accomplir la composition.... » C'est bientôt fait.

« Le roi, raconte le cardinal de Richelieu (*Mémoires*, livre XIII (1622), le roi alla droit assiéger Royan... et au lieu que les rebelles se vantoient que cette place soutiendrait un siège de six mois, elle fut si bien attaquée qu'elle fut rendue en six jours, paravant la fête de la Pentecôte, que le roi alla passer à Chate-lard ».

« Au lieu de six mois, dit le *Mercur françois*, VIII, 530, que se vantoient les assiégez d'arrester sa majesté devant cette place, elle ne fut que de six jours. » Les ennemis ayant demandé à parlementer, « deux capitaines furent conduits vers sa majesté, de laquelle ils obtindrent les articles suivants.... » Suivant cette capitulation, « les assiégez, laissans leur canon dans Royan, se retirèrent par mer à La Rochelle, avec armes et bagages ». Louis XIII y entra le 11 mai, et lui donna pour gouverneur Drouet, capitaine au régiment des gardes.

Il y a loin, on le voit, de cette résistance opiniâtre, de cette rigueur inflexible du roi et de cette destruction complète. Et si l'on désire de plus amples détails, il n'y aurait qu'à ouvrir le *Mercur*, ou lire (*Bulletin*, VI, 55), l'article de La Mothe-Fouqué. Donc la mairie de Royan avant le XIX^e siècle est une chimère et un non-sens; donc la durée du siège de Royan par Louis XIII est une invention de nos écrivains locaux. Si c'était la seule!

—

LOUIS AUDIAT.

V

CE QU'ON TROUVE DANS UN VIEUX LIVRE

L'intérêt des vieux livres ne réside pas toujours dans le livre lui-même, mais quelquefois dans son enveloppe. Tel est le cas du n° 5525 de la bibliothèque de la ville de La Rochelle qui contient : 1° *Le traité du sacrement de l'eucharistie*, par Pier-

re Martyr, Florentin (s. l.), 1562, in-8° ; 2° *Résolution de tous les points de la religion chrétienne*, par Henry Bullingere, ministre de l'église de Zurich, (s. l.), 1562, in-8°. La reliure est contemporaine des deux ouvrages. Les feuillets de garde sont couverts de nombreuses notes manuscrites. Nous constaterons tout d'abord le nom plusieurs fois répété de René Berthet, premier possesseur du livre et en même temps l'auteur des notes manuscrites. La plus intéressante de ces notes, et la dernière, nous donne la date ignorée jusqu'ici du décès de Jean de La Haize, et nous permet de préciser certains renseignements bibliographiques.

Jean de La Haize fut avocat à La Rochelle, professeur à Poitiers ; poète et orateur, il fut chargé, en 1565, de prononcer devant Charles IX, à La Rochelle, au nom du maire, des échevins et des pairs, une harangue demeurée célèbre.

Nous trouvons, comme nous l'avons dit, la note suivante sur les feuillets de garde du n° 5525 :

« (Lug)eamus, mon singulier amy. — Le mercredi xxiii^e jour de febvrier 1569, Dieu prist et receust avec luy maistre Jehan Delahaize, advocat, entre les six et sept heures du soir ; dont est ung grand dommage et perte en ceste ville, quand pour la religion réformée et autres affaires de la République et politiques. Et en son décès et trespas, ay fait grande perte. Dont toutefois Dieu soit loué et glorifié, parce que le sieur Delahaize a fait en sa fin et trespas une confession de foy d'ung bon et vray fidelle chrestien, comme il estoit tel par les effectz et œuvres qu'ung chacun a peu veoir, luy vivant en ce monde. Dieu nous veille faire la grace à tous de l'en suivre par son fils Jésus-Christ. Amen. Fait ledict xxiii^e jour de febvrier 1569. »

Bien que Delayant et M. de Richemond après lui, dans sa *Biographie de la Charente-Inférieure*, aient évidemment ignoré la date exacte du décès, Delayant toutefois ne s'était donc pas trompé en attribuant à l'année 1570 la date de ce décès ; mais faisons remarquer que, pour ses contemporains, c'est non pas en 1570, mais bien en 1569 (v. s.) qu'il mourut. Cette remarque aura son importance. Les dernières productions attribuées à de La Haize sont les deux suivantes : 1. *Premier discours brief et véritable de ce qui s'est passéen la ville et gouvernement de La Rochelle depuis l'an 1567 jusqu'en l'année 1568*, 1575, petit in-4°, de 47 p. — 2. *Second discours brief et véritable de ce qui s'est passé en la ville et gouvernement de La Rochelle, depuis 1568 jusqu'en l'année 1570*, 1575, petit in-4°, de 88 pages.

Dans la *Bibliographie rochelaise*, n° 400, Delayant attribue à La Haize d'après Barbot, la paternité de ces documents, en ajoutant que de cette expression *nouvellement imprimée* qui précède la date, on peut conclure que c'est une seconde édition.

De la date précise de la mort de La Haize, nous, nous pouvons conclure que si le second discours a été daté 1568-1570, ce n'a pu être par La Haize, mort en février 1569 (v. s.), qu'il a

été ainsi daté après sa mort. Nous n'avons trouvé d'ailleurs de première édition ni dans Lelong-Fontette, ni dans aucune bibliothèque. Si tant est que cette première édition existe encore : car on ne peut mettre en doute qu'elle ait vu le jour, ayant été destinée à expliquer la conduite des Rochelais au moment même où les événements dont il est question se produisirent, nous serions très aise qu'on nous la signalât.

Au commencement du n° 5525, nous trouvons un cantique dont le refrain est :

Jésus est mon espérance
Et mon amour.
Je ne puis sans sa puissance
Vivre un seul jour.

Puis, un sonnet à la reine de Navarre, qui était, comme nous le savons, à La Rochelle à cette époque :

Dieu par ses saints decretz commande expressément
A tous vrais magistrats pugnir par mort cruelle
Celui quy, ayant fait profession fidelle,
De son nom s'est bandé contre lui droittement.

Et afin qu'en faveur d'amis ou autrement
On n'empeschât l'arrest de sentence mortelle,
Aux juges défaillans il fait menace telle
Qu'il leur fera sentir le pareil jugement.

Poictou, Bretagne, Anjou, peuvent par leur dommage
Tesmoingner le larcin, le vol, le brigandage,
De ce traistre apostat et révolté Landreau.

Dieu l'a mis en sa main pour en faire justice.
Pour donc le guerdonner de son grand malleffice,
Fais le pendre au gibet par la main du bourreau. (1)

Fait le XXI^e mars 1570. (v. s.)

GEORGES MUSSET.

—
VOYAGE D'UN BÉNÉDICTIN
DANS LES DIOCÈSES DE SAINTES, LA ROCHELLE, ANGOULÊME, LUÇON
(1713-1714)

Dom Jacques Boyer, né au Puy en Velay, le 7 mars 1672, élève des jésuites au Puy, religieux de Saint-Maur à l'abbaye

(1) Landreau avait été pris au siège des Sables d'Olonne. « Mené à La Rochelle et renfermé dans le haut de la tour de la Chaîne, serré et éclairé de fort près, n'avoit pas grande occasion de s'asseurer. Car cependant et le général de la Cause, qui luy feist son procès criminel, prest d'estre envoyé, si sa majesté n'eust fait conoistre aux protestants de combien il luy estoit affectionné et le particulier de plusieurs qui n'espoyent que l'occasion de le faire mourir et y taschèrent beaucoup de fois ; luy monstrèrent tant de rigueurs que ses amis ne le tenoient en autre rang que des voyageurs sur mer lesquels pour estre près de l'eau de l'espeuseur du navire, ce bon vieillard romain les disoit à un demi pied de leur mort.... L'absence lointaine de l'armée protestante néantmoins et le laps de temps adoucirent la rigueur de ceux qui le poursuyvoient assez animeusement. » F. d'Aubigné, *Histoire universelle*, tome I, livre XX, édition 1581, p. 164 et 165.

de Saint-Augustin de Limoges en 1690, employé successivement dans les monastères de Beaulieu, de Solignac, de Saint-Jean d'Angély, de Mauriac et de Saint-Jouin en Poitou, fut, l'an 1710, chargé de chercher des mémoires et des documents dans les provinces ecclésiastiques de Bourges et de Bordeaux, pour le 1^{er} volume du *Gallia christiana*, où son nom est souvent rappelé. Il parcourut pendant quatre ans l'Auvergne, le Berry, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, fouillant les chartriers des monastères et des châteaux, copiant des pièces qu'il envoyait à Mabillon, à Martène, à Ruinart. Une liste qu'il a dressée des documents par lui transcrits est importante. Il mourut dans l'abbaye de Chezal-Benoît, le 9 septembre 1738.

M. Antoine Vernière vient d'éditer (Clermont-Ferrand, Thibaud; 1886, grand in-8 de 537 pages, 12 fr.) et tirer à petit nombre (*Bulletin*, VI, 219) le *Journal de voyage* de dom Boyer, composé de notes personnelles écrites sans prétention et avec le laisser-aller d'un touriste qui ne songe pas le moins du monde à publier ses impressions. Rien de savant, par conséquent aucune dissertation. Néanmoins ce *Journal* est si plein de curieux détails sur les contrées parcourues, sur de nombreux personnages, sur la vie monastique au commencement du xviii^e siècle; il est enfin si original dans son esprit et dans sa forme, et les documents de ce genre sont si rares en Saintonge, qu'on le lira avec grand intérêt, et que nous n'avons pas hésité à détacher du beau volume de M. Vernière la partie qui concerne plus particulièrement notre région. Ce fragment assez long donnera une idée du reste, mais ne dispensera pas les érudits de recourir au livre lui-même où nous laissons forcément beaucoup de détails importants. Une table très complète et des notes abondantes enrichissent cet ouvrage qui fait le plus grand honneur au jeune, intelligent et actif éditeur. L. A.

1713, 13 mai. — Je partis de Brantôme très reconnaissant des honnêtetés de nos révérends pères; je passai à Vieux-Mareuil et couchai à Grosbos, où je ne trouvai qu'un religieux, qui me reçut fort bien. [Grosbos, ancienne abbaye, village de la commune de Charras, canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême].

14 mai, dimanche. — Je dis la messe au grand autel de Grosbos. Le P. prieur, qui est bas-breton, arriva sur les neuf heures, et me donna la clef des archives, où je visitai tous les titres et dressai une liste des abbés. Saint Eutrope et sainte Quiterie sont révéérés à Grosbos; chacun a son autel, et il y a des reliques de cette sainte. M. le prieur me fit prêcher, et voulut me retenir quelques jours. On lui a volé 12.000 livres.

15. — Après dîner, je partis pour Angoulême. Je trouvai un bourgeois de Cognac qui me fit loger à la Syrène, chez Croizet.

16. — Je dis la messe de saint Benoît, dont on faisait l'office, à son autel, dans l'abbaye de Saint-Ausone. Madame d'Orléans de Rothelin, qui en est abbesse, me fit déjeuner, et me retint à

dîner, et me donna obligeamment M. le curé de La Vallette, qui avait été aumônier de feu madame de Sainte-Croix de Poitiers, sa tante, pour me conduire dans la ville. Je pus voir M. l'évêque, qui me retint jusqu'au soir et me fit cent amitiés.

17. — Je fus à l'abbaye de La Couronne, à une lieue d'Angoulême, où le père Guénon, parisien, qui en est prieur, me reçut très bien. Le P. Aubert, qui est procureur depuis longtemps, me fit voir les titres qui sont en bon ordre. Les autres chanoines réguliers me firent bien des amitiés.

19. — Je retournai de bon matin à Angoulême. Je travaillai tout le jour dans l'abbaye de Saint-Ausone où je soupai. Je n'en sortis que pour aller dîner chez M. l'évêque, qui m'envoya à l'abbaye un de ses gens pour m'en prier.

20. — Je travaillai à l'évêché, où il y a un beau cartulaire, et j'eus l'honneur de manger avec le prélat.

21. — Je dis la messe à Saint-Ausone. J'écrivis au P. de Sainte-Marthe et à la supérieure de l'hôtel-Dieu du Puy. J'envoyai un paquet de mémoires, pesant trois livres, au P. de Sainte-Marthe. Je mangeai, ce jour-là, à l'auberge. Je travaillai au doyenné, où M. du Verdier, doyen, docteur de Sorbonne, me communiqua beaucoup de mémoires. Je fus aux capucins, où il y a une bibliothèque bien placée et remplie de bons livres. Il y a, entre autres, un livre chinois et un grand in-folio rempli de lettres manuscrites originales. Ce recueil est très curieux. J'entendis, à la cathédrale, les premières vêpres de saint Ausone, que l'on chanta solennellement.

22. — Je dis la première messe à Saint-Ausone. Je fus ensuite à l'abbaye de Saint-Cybard, où je fis des extraits du cartulaire qui est excellent. M. le prieur me fit déjeuner avec ses religieux, qui furent ensuite à la cathédrale pour faire la procession des rogations avec les chanoines. Je dinai à l'évêché. J'entendis vêpres, le sermon et le salut à Saint-Ausone. On célébra ce jour-là la solennité de ce premier évêque d'Angoulême. Un dominicain fit l'éloge de ce saint martyr avec beaucoup de feu et d'éloquence. Il prit pour texte ces paroles de l'évangile de la fête : « Ego sum pastor bonus. » Au premier point, il fit voir que saint Ausone avait prêché de parole : « Vocat oves » ; au second, qu'il avait prêché d'exemple : « Ante eas vadit » ; au troisième, qu'il avait souffert le martyre pour la consommation de sa charité : « Bonus pastor animam ponit pro ovibus. » Les bénédictines chantèrent une belle musique à vêpres et au salut. Elles ont d'excellentes voix et font bien l'office. Il y a beaucoup de régularité dans cette maison. Après le salut, M. l'évêque voulut que M. du Breuil, son aumônier, me conduisit dans son carrosse par la ville et me fit voir le séminaire, l'hôpital, etc. Je soupai avec M. l'évêque, M. d'Osmond, archidiacre, parent de l'évêque, et M. du Breuil. Le prélat ne donne jamais à souper ; mais il y a toujours douze couverts à dîner, et il traite magnifiquement, et l'on y est bien servi. Les personnes de la première qualité se font un honneur d'être à la table de

ce prélat, qui a des manières nobles et aisées. Il m'a distingué, sans aucun mérite de ma part, toutes les fois que j'ai mangé à l'évêché.

23. — Je travaillai et dinai à l'évêché et soupai aux minimes.

24. — Je travaillai et dinai à Saint-Cybard, où j'entendis les premières vêpres de l'ascension. Je fus coucher à La Couronne.

25. — Je dis la messe, et le jour suivant, à l'autel de Notre-Dame, j'assistai à la grand'messe et à vêpres. MM. les chanoines réguliers me firent mille caresses, surtout le P. Pintard, natif de Chartres, qui me donna plusieurs de ses ouvrages en vers français où il y a du sel. Le P. Tardieu, régent de philosophie, et le P. Sanadon, sacristain, me firent beaucoup d'accueil. Le cours est de quatre écoliers, qui sont tout à fait aimables : F. Chotard et F. Fleury, poète, tous deux Guépins ou Orléanais ; F. Vernet, le plus jeune, qui a deux frères chanoines réguliers, natifs de Lyon ; et F. Julien La Mothe, de Langeac, que j'ai connu en Auvergne et aimé particulièrement.

26. — Je séjournai encore ce jour-là à La Couronne, pour laisser reposer ma jument qui avait pris un clou de rue, dont elle a boité huit jours. Le P. Clément, prieur de Saint-Jean de Colle, arriva.

27. — Je dinai à Châteauneuf chez les bons pères minimes, qui me donnèrent une belle carpe de Charente. Le P. Julienne, correcteur, me fit voir l'église priorale qui dépend de Bassac, où je fus souper avec le P. prieur et M. Aultier.

28. — Le P. Maurice de Fondbon, minime de Châteauneuf, que j'avais connu à Bommiers, me vint voir à Bassac où je trouvai aussi dom Thomas Viviers, que le P. prieur de Brantôme y avait envoyé à ma demande. Je reçus des lettres de M. l'évêque de Périgueux, de dom Guillot et dom Chillac, chartreux, des prieurs de Brantôme et de Mauriac, et une toute obligeante de M. l'évêque de Sarlat. J'écrivis à M. Mignot, prieur de Montfort-la-Canne, à M. du Breuil, chanoine d'Angoulême et à M. l'abbé de Blanzac.

30. — Dom Thomas et le P. Fondbon, partirent de Bassac.

J'ai écrit à M. de Périgueux, au P. prieur de Brantôme qui m'avait écrit une seconde lettre avec des mémoires qu'il m'avait envoyés de Chancelade et de Tourtoyrac, à M. l'abbé d'Osmond et au P. Pintard. J'ai reçu une lettre de dom Girardin, et j'en ai écrit une autre à dom Laugier.

31. — M. l'évêque de Saintes vint dîner de Cognac à Bassac ; j'eus l'honneur de manger avec lui et de l'accompagner, avec le cher P. prieur, jusqu'à Angoulême où monseigneur l'évêque me reçut avec un accueil charmant, et nous fit souper à l'évêché.

1713, 1^{er} juin. — Je travaillai vigoureusement sur le cartulaire d'Angoulême, que MM. de la cathédrale me prêtèrent bien obligeamment. J'en écrivis vingt grandes pages. Nous dinâmes

magnifiquement à l'évêché. Il y avait une noble compagnie. Sur le soir, je fus voir M. le doyen et M^{me} l'abbesse de Saint-Ausone, que je trouvai avec le R. P. général des feuillants. M. le doyen me vint voir.

2. — Je continuai fortement mon travail depuis cinq heures jusqu'à dîner. Après dîner, nous partîmes pour Bassac. M. de Saintes et M. l'abbé de Jarnac montèrent dans le carrosse de M. l'évêque d'Angoulême. Je fus dans la chaise de monseigneur de Saintes. Le P. prieur nous donna un souper royal.

3. — Nous dinâmes magnifiquement. Monseigneur de Saintes dit la messe; et, après dîner, il fut à Barbezieux où il doit faire la visite et donner la confirmation.

5. — Je fis diacre à la grand'messe du P. prieur, mon ami. Le P. dépositaire prêcha après vêpres.

8. — Je passai la Charente au pont de Vinade et dinai à l'abbaye de La Frenade, où je ne trouvai que les valets. Je repassai la Charente au port de Lys, proche Merpins, et soupai à Saintes chez Saint-Pé, à l'enseigne de Saint-Paul.

9. — Je dis la messe à l'autel de saint Eutrope, dans le monastère de ce nom. Dom du Caurroy, qui en est prieur, me fit toutes sortes d'amitiés, et me régala bien. Dom Friou m'accompagna jusqu'à l'évêché (1), où le prélat me reçut parfaitement bien. Il n'était arrivé de Barbezieux que vers les onze heures. Je fouillai toutes les archives sans y pouvoir trouver quoi que ce soit. Je fis collation aux cordeliers où le R. P. gardien m'entraîna, avec le P. Bonsonge, qui est un joli homme et tout plein d'honnêteté (2).

10. — Je dis la messe à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. M^{me} de Lauzun me fit beaucoup d'honnêtetés, et me communiqua le cartulaire que je parcourus entièrement. M^{me} de Biron, sa nièce, a un mérite extraordinaire. Je dinai à l'évêché, où je fus bien régalé, et fis collation aux jacobins, où le P. Guillet me caressa fort.

11. — Je dis la messe aux dominicains, et visitai le séminaire et les autres communautés pour en prendre l'établissement. Il n'y a rien à la cathédrale. MM. Renaudet, de Saint-Front et La Jaunie, chanoines de la cathédrale, furent députés de leur com-

(1) Pour Charles du Cauroy, prieur de Saint-Eutrope, et Eutrope Friou, aumônier, voir *Saint Eutrope et son prieuré*, p. 250 et passim.

(2) Jean Martin de Bonsonge, né le 30 décembre 1679 de Jean Martin, sieur de Bonsonge, docteur en médecine, capitaine puis major au régiment des milices de Marennes, et de sa troisième femme mariée le 5 juin 1678, Anne Bertrand d'Espules, entra le 24 juin 1698 au couvent de Saint-François d'Angoulême, où il fit profession l'année suivante, et devint gardien des minimes ou cordeliers de Saintes. Voir *Études et documents sur la ville de Saintes*, p. 102. Son portrait est à Saintes chez M. Henri de Bonsonge. Un certain nombre de livres dans l'ancienne bibliothèque de Saintes portaient son nom. Le tome IV des *Archives* contient, p. 400, signée de lui et de quelques autres, une pétition contre le projet d'un ermitage à Saint-Saloin de Saintes.

pagnie pour me communiquer leurs mémoires. Je dinai à l'évêché, où était le provincial des récollets, etc.

12. — Jour de la trinité, M. l'évêque de Saintes reçut ordre de la cour de faire chanter le *Te Deum*, et les échevins de publier la paix. On fera cette cérémonie dimanche prochain. Le P. Thomas Bergue prêcha à la cathédrale (1) ; j'assistai à vêpres ; monseigneur l'évêque était dans son siège. Je travaillai aux archives des jésuites, où je trouvai beaucoup de mémoires de l'abbaye de La Tenaille, unie au collège. Le P. Jacques de Mesplez, recteur du collège et fils de M. l'évêque de Lescar, me fit des accueils inimaginables. Il me donna un souper magnifique. Je revis agréablement le P. Voisin, que j'avais connu particulièrement à Beaulieu et à Saint-Jean d'Angély.

12. — Je travaillai au collège, où je soupai aussi. Je dis la messe à l'autel de Saint-Ignace, et tous ces bons pères me firent mille caresses. M. l'abbé du Plessis, frère de feu M. de La Brunetière, évêque de Saintes, ancien doyen de la cathédrale, me prêta le cartulaire de son abbaye de Saint-Etienne de Vaux, de l'ordre de Saint-Benoît, dont je fis des extraits avec beaucoup de travail. Je dinai à l'évêché, où se trouvèrent le R. P. provincial et le père custode des cordeliers, le P. recteur des jésuites, le P. Voisin, etc. Après souper, je fus aux cordeliers, avec le père recteur et le régent premier, pour voir le R. P. provincial qui nous fit collationner avec le P. prieur des jacobins, le professeur de théologie, aussi jacobin, et un jacobin qui est venu de Bordeaux, pour prêcher l'octave du très saint-sacrement, et le prieur des frères de la charité, etc.

13. — Jour de saint Antoine de Padoue ; je dis la messe à son autel. J'entendis aussi celle de M. Joseph Garneteau, mon ancien écolier, qui avait ditsa première messe au séminaire, le jour précédent. Je dinai à l'évêché, et pris congé de M^r l'évêque, qui m'a bien régala et fait toutes les amitiés possibles. J'ai reçu pareillement beaucoup d'honnêtetés de M. de Vaux, docteur de Sorbonne, son grand-vicaire ; de M. de Gesté, doyen ; de M. Savalet, archidiacre d'Aunis ; de M. l'archidiacre de Saintes et de M. le syndic du chapitre. Sur les trois heures, je partis de Saintes, avec le R. P. recteur, qui me fit l'honneur de me venir prendre à mon auberge, et m'accompagna jusqu'à l'abbaye de Fontduouce. Nous n'y trouvâmes qu'un moine en chemise et en culottes, qui n'eût ni vin, ni lit, ni mémoires à nous donner. Nous retournâmes sur nos pas à Saint-Brix, où nous mangeâmes des sardines de Royan, dont le R. P. recteur avait pris bonne provision. M. de Pompadour est abbé de Fontduouce.

14. — Le R. P. recteur prit le chemin de Saintes ; avec le

(1) Le père Justin Bergue, récollet, en prêchant à Saintes en 1701, qu'il n'y avait pas nécessité absolue d'assister à la messe de paroisse, causa un grand scandale dont on peut voir les suites dans l'*Histoire de l'église santone*, II, 519. Mais Briand l'appelle Justin et non Thomas.

correcteur qui nous avait accompagnés. Je partis pour La Frenade plein de reconnaissance pour ce jésuite si généreux. Je saluai en passant le château de Cognac, célèbre par la naissance de François I^{er}. Dom Jean-Baptiste Vitier, prieur de La Frenade, me reçut parfaitement bien, et me communiqua tous les titres de l'abbaye.

15. — Je dis la sainte messe à l'église de La Frenade. M. le prieur voulut me la servir. Après, il m'accompagna jusqu'à Bassac, où nous primes la bénédiction du saint-sacrement. Nous passâmes par Saint-Mesme, monastère ruiné de bénédictines.

16. — Je reçus des lettres du P. de Sainte-Marthe et de M. l'abbé du Breuil, qui m'a envoyé des mémoires de l'abbaye de Bournet. J'ai fait réponse au dernier, et ai écrit à D. P. d'Estancheau, religieux de Saint-Denis (1).

17. — M. le prieur de La Frenade est retourné chez lui. D. Jean Dalème est arrivé de Brantôme, pour rester à Bassac. C'est une solitude toute charmante. Il y avait autrefois une partie des liens avec lesquels notre sauveur avait été attaché. Ces reliques étaient fort renommées. La lettre de la femme de François I^{er}, qui est en original à Bassac, en fait foi. En voici une fidèle copie : « Chers et bien amés, le temps où devons acoucher aprouche, qui nous fait vous escrire et prier de nous envoyer le plutót que pourrez le saint cordon à Saint-Germain en Laye par le religieux qui a accoutumé de y venir, nous recommandant toujours à vos bonnes et dévociuses prières. Chers et bien amés, notre Seigneur vous ayt en sa garde. Escript à Abbeville, le premier jour de juillet. CLAUDE. » Et au-dessus : « A nos chers et bien amés les abbé, religieux et couvent de Bassac ». Dans un livre couvert de rouge, où sont contenus les droits du sacristain de Saint-Etienne de Bassac, on lit les vers suivants...

Oraison à Dieu, en honneur et mémoire du sacré Saint Lien.

O bon Jhesus et très miséricors,
Qui pour ouster des humains les discors,
Que Adan y mist par l'offense première,
Voulustes bien, par cruelle manière,
Par les Juyfs en merueilleux despris
Estre de nuict, comme un malfaitteur, pris,
Battu, lyé d'aspres et durs cordons,
Dont l'un d'iceulx, comme nous recordons,
En cette église et dévot oratoire,
Gist et repouse à votre très grand gloire,
Je vous supply qu'en vertu de la corde,
Ou le cordon, dont cy je me recorde,

(1) Pierre d'Estancheau, née à Blanzac, diocèse d'Angoulême, fit profession à 17 ans dans le monastère de Saint-Faron de Meaux le 23 juin 1701, et mourut à l'abbaye de Saint-Denis le 2 février 1730.

Duquel fustes lyé effrontément,
Que lyé sois en la foy tellement,
Que puisse avoir toujours votre grace
Sans que le diable en rien me mesface ;
Et me gardez de son dampné lyen
Tant que je puisse avoir enfin le bien
De paradis, que vous avez promys
A vous servans et fidelles amys. Amen.

Il y a aussi, dans le trésor de Bassac, une narration très curieuse du combat de Guy Chabot, seigneur de Jarnac, et de François de Vivonne, seigneur de La Chastaigneraye, avec des vers latins et français sur le même sujet (1).

18. — Après vêpres, on fit la procession solennelle du saint-sacrement. Je fis diacre. Nous fîmes la station à la paroisse de Saint-Nicolas. Ce même jour, on publia la paix à Saintes et on y chanta un *Te Deum* d'une belle composition. On avait fait venir la musique de La Rochelle, pour l'unir à celle de Saintes. Le même jour, on chanta le *Te Deum* à Angoulême, et le prélat donna un dîner royal, où il y avait trente six couverts. Il a une si grande attention à tout, que, pendant que les rues des plus grande villes sont pavées de pauvres, on n'en voit presque point à Angoulême. Lorsque j'y étais, M. l'évêque et la ville donnèrent 700 livres aux pauvres étrangers, pour se conduire chacun chez soi, et l'on mit des sentinelles aux portes de la ville, pour leur en empêcher l'entrée, et pour obvier aux maladies qui infectent les autres villes. On a enterré à Rochefort jusqu'à trente corps en un seul jour.

19. — Le R. P. prieur eut la bonté de me conduire jusqu'à Châteauneuf. Nous dinâmes chez les bons pères minimes. Nous fûmes ensuite au château de Moulidar, dont le prieuré est uni au doyenné d'Angoulême. D. F. de Grandsaigne, prieur de Saint-Jean d'Angély, et D. Robert Lyotard (2) arrivèrent à Bassac presque en même temps que nous.

20. — Après dîner, je fus à Jarnac avec les RR. PP. prieurs de Saint-Jean et de Bassac, et avec dom Lyotard. M^{me} la comtesse nous reçut fort bien. Le château est des plus beaux. M. de La Rochefoucauld de Montendre, qui a épousé M^{me} la comtesse, a fait des réparations bien entendues. M. l'abbé Chabot de Jarnac est prieur du prieuré bénédictin de Saint-Pierre de Jarnac, dépendant de Saint-Cybard. Il loge chez les récollets, dont le couvent a été bâti, sur la Charente, en 1680, par Guy-Henry Chabot, lieutenant du roi en Saintonge et en Angoumois, et par dame Marie-Claire de Créquy, son épouse.

(1) Voir *L'abbaye royale de Saint-Etienne de Bassac* par l'abbé Jules Denise, (in-8°, 1881), qui n'a pas reproduit ces pièces qui se trouvent dans dom Estiennot.

(2) Robert Lyotard, né au Puy en Velay, fit profession à l'âge de 19 ans dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, le 2 septembre 1682, et mourut à Saint-Jean d'Angély le 18 novembre 1723.

21. — Je fus à Saint-Jean d'Angély avec le R. P. prieur et D. R. Lyotard. Nous dînâmes à Matha. D. Louis Cavelier prêcha, et le jour suivant. Un jacobin qui devait prêcher l'octave manqua ; et nos pères furent obligés de suppléer *in promptu*.

22. — Nous fîmes la procession en chapes, par la ville. Mes écoliers et les principaux de la ville me rendirent visite. J'écrivis au père abbé de Saint-Allyre, à D. Girardin, au P. prieur de Brantôme, à M le doyen d'Angoulême. Je reçus une lettre du R. P. visiteur et une du P. de Sainte-Marthe.

23. — Le P. Lyotard, procureur de l'abbé, fit la chevauchée de M. le prévôt moine. Il va par la ville, en froc et à cheval, accompagné des officiers en robe de palais et en bonnet carré, et précédé par des huissiers et hallebardiers. Chaque père de famille est obligé de nous donner une maille d'or, que l'on a appréciée à sept sols six deniers.

24. — Après complies, le R. P. prieur entonna le *Te Deum*, chanté alternativement par le chœur et par une bande de violons. Les jacobins, les cordeliers et les capucins y assistèrent avec le maire et les échevins. Nous fûmes ensuite processionnellement à la place où le P. prieur, avec le maire (1), mirent le feu au bûcher que l'on avait préparé avec des devises. Toute la bourgeoisie était sous les armes. Le P. prieur donna deux tonneaux de vin au peuple et un magnifique souper aux principaux de la ville. Il y avait vingt-cinq couverts.

25. — Je fus dîner à Saintes avec le R. P. D. Joseph Mignot, visiteur de la province de Toulouse, qui m'a donné mille témoignages d'amitié pendant tout le voyage. D. L. Cavelier était de la partie. Il va prêcher à Bassac. J'écrivis au P. prieur de Saint-Denis. Nous couchâmes à Pons, à Saint-Martin. Le P. recteur de Saintes, accompagné de trois jésuites, me vint voir en cérémonie.

26. — Nous dînâmes au Petit-Niort et couchâmes à Blaye, à la Fleur-de-Lys, chez M^{me} Fleury. M^{me} la présidente et lieutenant générale de Saint-Jean était de notre voyage (2).

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Archives historiques du Poitou, t. xvii (Poitiers, Oudin, 1886, in-8, LII-483 pages). — Nous extrayons de ce volume le titre des pièces qui concernent plus spécialement la Saintonge et l'Aunis :

(1) La mairie de Saint-Jean d'Angély, érigée en titre d'office perpétuel, était exercée alternativement de 1707 à 1716 par Jacques-Jean-Baptiste Robert et Jean Benzet. La famille Robert compte encore des représentants, entre autres M. F. Robert, colonel du 21^e régiment de dragons.

(2) Marguerite de Bonnegens, fille de Joseph de Bonnegens, lieutenant général en la sénéchaussée, et de Marie Lemaistre, mariée suivant contrat du 6 juin 1699, à Jean-Baptiste Robert, sieur du Tartre, fils du maire indiqué dans la note précédente.

p. 1, lettres de rémission sur la poursuite exercée par Savary de Vivonne, sire de Thors, contre les habitants de Lusignan, qu'il prétendait de connivence avec les Anglais, août 1348 ; — p. 40, don à Charles d'Espagne du comté d'Angoulême avec les châtelainies de Benon et de Frontenay l'Abattu, 23 décembre 1350 ; — p. 61, remise d'une dette au frère de Pierre Bailleul, sénéchal de Saintonge, de 1294 à 1305 (*Arch. hist. de Saint. et d'Aunis*, t. XIII, p. 12 et 17), pour lui tenir lieu des biens ayant appartenu à sa famille en Poitou et en Saintonge et tombés au pouvoir des Anglais, mai 1351 ; — p. 86, lettres de rémission accordées à Robert de Matha, seigneur d'Anville (fils de Foulques et de Yolande de Pons), juin 1351 ; — p. 108, lettres conférant à Arnoul d'Andreham, maréchal de France, les pouvoirs de lieutenant pour le roi en Poitou et en Saintonge, Limousin et pays entre Loire et Dordogne, 6 mars 1352 ; — p. 110, note : « Le siège fut mis devant Saint-Jean d'Angély au mois de juillet 1351, et les Anglais rendirent la ville au roi Jean entre le 29 août et le 5 septembre suivant. (Voyez Siméon Luce, édition de Froissart, t. IV, p. XLIV, note 1). » La date exacte de la capitulation est du 31 août, et le traité fait à ce sujet entre le connétable d'Espagne et le capitaine anglais, du 5 du même mois. (Voyez Saudau, *Saint-Jean d'Angély d'après les registres de l'échevinage*) ; — p. 178, note : « Le roi Jean et Charles d'Espagne, après avoir repris Saint-Jean d'Angély, passèrent en effet par Niort où ils étaient le 4 septembre 1351... » Le roi Jean n'assista pas à la capitulation de Saint-Jean d'Angély ; c'est ce qui résulte du terme même de l'acte ci-dessus relaté ; — p. 192, confirmation du don fait par Charles d'Espagne à Arnaud de Saint-Hermine des biens d'un rebelle (Orry de Saint-Paul) dans la seigneurie de Bouteville, 23 janvier 1355 ; — p. 197, don à Foulques de Matha de 500 livres de rente assises en la sénéchaussée de Saintonge et Poitou, 5 mars 1355 ; — p. 233, assignation sur la recette générale de Poitou en faveur de Savary de Vivonne, seigneur de Thors, d'une rente de 400 livres tournois assignées d'abord sur la châtelainie de Châteaumur puis sur celle de Belleville et de Saint-Maixent, 6 juin 1356 ; — p. 236, don à Guillaume de Marmande d'une rente annuelle de 40 livres à prendre sur les confiscations des rebelles de la sénéchaussée de Saintonge, novembre 1356 ; — p. 258, confirmation d'un bail à cens de terrains à La Rochelle, passé par Guichard d'Angles à Laurent Poussard, janvier 1358 ; — p. 284, confirmation d'une déclaration du maréchal d'Andreham en faveur de Laurent Poussard, qui, ayant fait construire une tour, dite la tour de Faye, tout près des murs de La Rochelle, craignait d'être inquiété et d'être obligé de la raser ; le maréchal atteste qu'elle est utile aux fortifications de la ville. Elle fut détruite en 1568 par les protestants, septembre 1360 ; — p. 293, lettres de rémission accordées à Savary de Vivonne, seigneur de Thors, qui avait détruit, par esprit de vengeance, un étang appartenant à Huguet Chevalier, pendant que ce dernier était prisonnier des Anglais,

21 novembre 1360 ; — p. 357. Lettres de rémission accordées à Jehan La Personne, qui, gravement offensé dans son honneur par deux de ses domestiques, les avait fait mettre à mort sans forme de procès, juin 1367. L'éditeur, M. P. Guérin, a hésité à publier ces lettres dans l'incertitude où il était de savoir si elles se rapportent à Jean de La Personne, qui à cette époque était vicomte d'Aunay, comme ayant épousé Marguerite de Mortagne, veuve du maréchal de Clermont, tué à la bataille de Poitiers. Nous partageons ces doutes avec d'autant plus de raisons que le vicomte d'Aunay était un personnage trop considérable pour que, dans un écrit public, on négligeât de lui donner ses titres; d'un autre côté, injonction est faite « au sénéchal de Touraine, ou bailly de Saint-Pierre le Moustier, de Cens et de Cepoy. » Or, à cette date le vicomte d'Aunay, en vertu du traité de Brétigny, était vassal du roi d'Angleterre comme le constate l'aveu rapporté par Maichin (*Histoire de Saintonge*, p. 167), et Aunay faisait partie de la sénéchaussée de Saintonge; le roi d'Angleterre pouvait donc seul lui faire remise des poursuites criminelles qu'il avait encourues ; — p. 380, cession des terres et biens confisqués sur Marguerite de Bauçay à Pierre de Craon, son héritier légitime, juillet 1369. Il s'agit ici de Marguerite de Bauçay, dame de Broue, Chessou et Montaignin, comme héritier de Pierre de Bauçay, son père. D'après M. Beauchet-Filleau, elle aurait eu quatre maris; nous lui en connaissons sûrement deux : Guillaume Troussseau, seigneur de Veretz, et l'anglais Simon Burleigh, dont les chroniqueurs ont fait Simon de Burlé. Elle mourut vers 1390, laissant ses biens à son neveu, Jean de Sancerre, fils d'une de ses sœurs dénommée comme elle Marguerite.

D. A.

Association française pour l'avancement des sciences. — Dans les deux volumes contenant le compte-rendu du congrès tenu à Grenoble au mois d'août 1885, signalons : tome 1^{er}, p. 159, la communication faite à la section d'anthropologie par M. le D^r E. Pineau, du Château d'Oleron, sur les retailles néolithiques de silex paléo et néolithiques d'Ors, dans l'île d'Oleron, « une des belles stations néolithiques de la région » ; page 220, les communications faites à la section d'agronomie, par M. Xambeu, de Saintes, sur la diffusion du sulfure de carbone dans le sol et sur la situation des vignobles de la Charente-Inférieure avant et après l'invasion du phylloxéra ; tome II, p. 475-478 : *Contribution à la chronologie néolithique et à la géographie préhistorique du littoral de la Saintonge*, par M. Pineau, qui conclut ainsi : « A l'époque néolithique, l'île d'Oleron et, sans doute aussi, celles d'Aix et de Ré, étaient réunies au continent.... Cette île devait s'avancer au sud-ouest jusqu'à rejoindre les falaises de la rive droite de la Gironde ; le pertuis de Maumusson n'était pas creusé. Inversement, aujourd'hui, sur quelques points les côtes se relèvent. »

Barbezilien des 18 et 24 novembre contient de Cadet Réjouis : Le filocccérat, voure ol est poreillemut question d'au chemin de far de Barbezieux, et Baignes, deux minutes d'arrêt. Buffez, n° du 16 décembre, Les lurons de Lure.

Bulletin... du protestantisme du 15 octobre publie un article qui montre J. Chapel prêchant à La Rochelle en 1728 dans une assemblée de 1500 personnes : « Celui qui l'avait convoquée, il y a environ trois ans qu'il prêche quelque sermon qu'il a appris par cœur ; les fidelles m'ont raconté que du commencement il s'aquitté assez bien de son devoir ; mais depuis plus d'un an, il est tombé dans la négligence ; que de quelques jours qu'il resta avec moy, il n'estoit pas possible d'y faire regarder un livre en toute la journée, de sorte que ses occupations étoit de manger et dormir... » D'autres détails « nous apprennent que si beaucoup de pasteurs du désert étoient par la foi et le dévouement des natures de premier ordre, il y en avait, hélas ! assez d'inférieurs. » Chapel parcourut la Saintonge et le Poitou de 1729 à 1731. M. de Lacoré, grand vicaire de Saintes, y faisait mettre au couvent des Sainte-Claire, surtout à l'abbaye de Saintes et aux filles de la Foi à Pons, les jeunes filles protestantes. Faure, marchand tanneur à Pons, a ses deux filles enfermées aux nouvelles catholiques de cette ville (1729) ; on les transfère à Saintes ; puis la cadette est envoyéé aux ursulines de Saint-Jean. Les filles de Richard et de Chadefault, qui ont abjuré à Notre-Dame de Saintes, sont mises en liberté et remplacées par les deux filles aînées du sieur Rabotteau, de Puygibault, paroisse de Fontcouverte ; on envoie aussi à Pons les demoiselles Suzanne Chauvin, de la paroisse de Cravans, et Lhéradeau l'aînée, de Jarnac. D'un autre côté le curé de Faveaux, Collin, originaire du Poitou, qui « prêtre tolérant au miséricordieux » mariait les huguenots sans exiger d'abjuration, est enfermé chez les cordeliers de Mirebeau. Chapel, dénoncé par un « notaire et procureur de Saintes, Chapeau, » est arrêté à Pons, le 3 août 1731. Le présidial de Saintes le condamne à mort ; mais le parlement de Bordeaux, moins rigoureux, commue sa peine en celle des galères à perpétuité. Il existe dans les papiers Court, n° 1, t. VIII, une relation de la prise et du procès de Chapel faite par lui-même.

Un dénombrement des calvinistes de quelques provinces de France en 1760 donne les chiffres suivants : Saintonge, 14,525 ; Angoumois, 3,998 ; Poitou, 22,758 ; Périgord, 30,000 ; puis approximativement : îles de Ré et d'Oleron, 1,000 ; Aunis, 4,000 ; Rochelais, 6,000, etc.

Bulletin de la société des amis des monuments parisiens (n° 4, 1886) contient, à propos de la restauration de la porte Saint-Denis à Paris, une notice sur l'architecte François Blondel, né en 1617, à qui l'on doit non la « reconstruction » mais

la réparation et l'allongement « du pont de Saintes dont il fut chargé par le roi en 1665, opération qui n'était pas sans difficulté et qu'il mena à bonne fin. » Elle fut faite aux frais de l'évêque de Saintes, Louis de Bassompierre.

Le *Catalogue trimestriel* de la librairie Saffroy, au Pré-Saint-Gervais (Seine), décembre 1886, indique au n° 2008. « Lettre de Jacques de Montmor, préposé à recevoir la montre des 6 galères d'Espagne qui sont à La Rochelle pour le service du roi dans la guerre actuelle, adressée à Jean le Flament, trésorier des guerres, qu'il lui envoie la revue de Jean Goutières, patron de la Sainte-Croix, portant 18 hommes d'armes, 3 arbalétriers, 3 commitres (gardes-chiourmes), 9 matelots, un rémolat (mouleur de grains), et 178 rameurs de sa compagnie. Il lui mandé de délivrer au capitaine 720 francs d'or pour les gages de l'équipage. La revue est passée au Plan près La Rochelle, 8 mars 1387 (1388). Prix 25 fr. » A rapprocher d'une communication de M. de La Morinerie dans le *Bulletin*, I, 92.

Chronique du parlement de Bordeaux de Jean de Métivier, publié par A. de Brezet et Jules Delpit ; tome 1^{er}. — La société des bibliophiles de Guyenne a chargé deux de ses membres d'éditer le recueil des extraits des registres secrets du parlement de Bordeaux formé par le conseiller Jehan de Métivier. Cette importante publication dont le premier volume vient de paraître, intéresse surtout la Guyenne. Aussi nous bornerons-nous à mentionner quelques indications concernant plus spécialement la Saintonge, l'Aunis, n'étant pas compris au ressort du parlement de Bordeaux. Mais signalons tout d'abord l'ordonnance de Charles VII, signée à Taillebourg le 5 août 1451, et établissant le parlement de Bordeaux. Jusqu'à la découverte de ce document, (déjà confirmé dans le t. xxiv des *Archives de la Gironde*), l'opinion la plus accréditée ne faisait remonter qu'à 1462 la création du parlement de Guyenne par le roi Louis XI. C'est aussi à Taillebourg, qu'au mois de juillet 1451, Charles VII accorda les privilèges de la ville de Libourne et de Saint-Jean d'Angély; le mois précédent qu'il signa les lettres patentes organisant la commune de Bourg-sur-Gironde. Ces diverses dates servent à préciser la durée du séjour de Charles VII en Saintonge, qui se prolongea ainsi du mois de juin à la fin d'août 1451, époque où ce roi reçut la députation des villes de Bordeaux et de Bayonne nouvellement soumises; il faut aussi remarquer sa présence à Taillebourg au mois de juillet; or, c'est le 13 juillet de cette année 1451, que Jacques Cœur fut arrêté à Taillebourg; et ce dut être vraisemblablement d'après un ordre formel de Charles VII, et non par l'effet d'un excès de zèle de Prégent de Coëtivy. Deux ans après les lettres patentes de Louis XI du 12 juin 1462, établissant à nouveau le parlement de Bordeaux, nous trouvons ce parlement installé à Saint-Jean d'Angély « ex certis causis » ; il y fonctionne du mois de

février au 30 juillet 1464. — Le 27 avril 1468, Gaston de Lion, ci-devant sénéchal de Saintonge, est nommé à la place du sieur du Lau, sénéchal de Guyenne; puis (1472), le roi de passage à Saint-Jean d'Angély confirme les privilèges de la ville et lui octroie des exemptions conformes à celles des villes d'Abbeville et de La Rochelle. — 3 juillet 1523, envoi vers le roi de deux conseillers, pour demander le maintien dans le ressort de Bordeaux du siège de Saint-Jean d'Angély qu'on voulait comprendre dans le parlement projeté à Poitiers. — 17 mars 1529, est mandé dans la chambre du conseil Arnaud Queu, lieutenant civil en la sénéchaussée de Saintonge, « auquel a été dit qu'il jouira de sondit office aux modifications, sçavoir est : qu'il estudiera tant sa théorique que pratique et ordonnances et que le temps de deux ans ne jugera procès grand, ne petit qu'il n'appelle un ou deux pour conseil, auxquels fera signer le dictum de la séance et es matières de l'ordonnance; et s'il fait le contraire, la cour a déclaré le tout nul, et il se rendra au bout de l'an en la cour à mesme jour pour estre examiné ». Ce lieutenant si peu ferré sur sa « théorique » était « noble homme et sage maistre Arnaud Queux, licencié ès loix, escuyer, seigneur de Chastelards, encquesteur pour le roi », maire de Saintes en 1525. — Le 30 mars 1544, a été arrêté que les lettres patentes présentées par messire Charles de Coucy, chevalier, seigneur de Burie, par lesquelles ledit sieur de Burie est pourveu de l'état de lieutenant général du roi en la province de Guyenne, en l'absence du roy de Navarre, seront publiées.

D. A.

Correspondant du 10 janvier contient de M. Charles de Lacombe les *Premières années de Berryer*, où l'on parle de son voyage en 1832 à la recherche de la duchesse de Berry, envoyé par le comité royaliste de Paris pour la détourner de tenter le soulèvement de la Vendée. Berryer, — ce que l'auteur ne dit pas, — après avoir accompli sa mission, passa par Saintes et vit Edouard de Blossac. Un ordre du commissaire de police le consigna dans sa chambre à l'hôtel situé rue Porte-Aiguière, maison aujourd'hui occupée par M. Caudron. C'est là qu'il fut arrêté. Il passa en cour d'assises à Blois où il fut acquitté avec éclat, ainsi que Guiot du Repaire, l'abbé Bonnaud et Lucien Guenon des Mesnards.

L'*Ere nouvelle* de Cognac des 25 juillet; 19 août; 9, 12, 23, 30 septembre; 3, 17, 28, 31 octobre; 11, 21, 25, 28 novembre; 2, 9 et 16 décembre, publie des chants et chansons populaires des Charentes. Il est à désirer que ces petites poésies soient réunies en volume. Un travail semblable a déjà été fait pour un certain nombre de provinces.

Les familles françaises à Jersey pendant la révolution, par le comte Régis de l'Estourbeillon (Nantes, Grimaud, 1886, in-8°.

680 p.) Prix : 15 fr. On nous le disait, c'était notre confrère M. Anatole de Bremond, président de la société d'archéologie de Nantes, — et nous le savions, du reste, — que M. le comte Régis de l'Estourbeillon, fort aimable homme, était un rude chercheur, qui ne ménage pas sa peine et son temps. Ce volume en est une preuve nouvelle et frappante. Dans une excursion archéologique, — les excursions archéologiques ont du bon, — il eut la pensée, pendant que les autres examinaient un clocher, de chercher l'acte de baptême d'un aïeul, né à Saint-Héliér en 1794 : Nous l'avons entendu à la Sorbonne nous raconter, avec l'émotion rétrospective d'un chercheur heureux, comment il avait découvert les registres catholiques où les émigrés français inscrivaient les actes de leur vie civile, avec « les noms de tous ces vaillants officiers, survivants de Fontenoy ou de Rosbach, de ces magistrats intègres, derniers et intrépides défenseurs des privilèges de nos provinces ». Vite il emporte ces 30 cahiers in-folio, contenant près de 400 actes et intéressant plus de 1200 familles ; et il se met à les transcrire, rude labeur ; et il copie le mariage de Charles de Monmonnier, capitaine au régiment de royal dauphin, avec Marie Baudré de la Touche, qui, « mineure, ayant perdu ses parents après l'émigration, réunit les douze plus anciens gentilshommes réfugiés et demande à ce sénat d'un nouveau genre l'autorisation nécessaire », ce que chacun accorde, « vu les difficultés du temps, les convenances de cette union et l'affection réciproque des deux fiancés ». Il y ajoute un nombre notable de pièces prises partout. Mais il fallait éclaircir ces noms, et la tâche n'était pas moins ingrate. Grâce à ses connaissances, M. de l'Estourbeillon a pu donner un état de chaque famille inscrite, et l'on peut ainsi se guider dans ce vaste fouillis de noms de toute espèce. Je cite au hasard quelques noms de nos contrées : Marie-Joseph Bruno de Saint-Estève ; Louis-Philippe, marquis de Cugnac du Bourdet ; Loquet de Blossac ; Radegonde-Adélaïde Bareau de Girac, née à Angoulême en 1761, nièce de Bareau de Girac, évêque de Rennes, fille de Pierre-Joseph, marquis de Girac et de Bourg-Charente, et de Thérèse-Radegonde Rambault, épouse d'Emmanuel-Florian-Toussaint du Merdy, marquis de Catuelan ; Jean-Marie Tanneguy du Chastel, de la branche de La Renaudais, rameau de l'illustre maison du Chastel-Tremazan, né à Dinan en 1719, mort à Saint-Héliér le 23 février 1799, prêtre, docteur en théologie, abbé de Rigny et de Fontaine-Blanche ; Jean-Baptiste du Sault, chevalier, né à Bordeaux le 15 avril 1770, époux de Jeanne-Parfaite Mamert de Freslon de Saint-Aubin ; Martin de Boch, marin de Saint-Vincent (?), isle d'Oleron, diocèse de Saintes, fils de Paul et de Catherine Lemonnier ; Guillaume Vallet de La Touche ; l'acte de mariage, 14 août 1798, de Claude-Etienne-Joseph Carré de Margorie, ancien officier de dragons, né à La Rochelle le 23 mai 1759, de François-Charles Carré, écuyer, seigneur de Candé, et de Charlotte-Marie Couzin du Lieutel, avec Marie-Louise Guillouet d'Orvilliers, née à Cayenne, fille de

Louis-Gilbert, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Cayenne, et de Justine de Brach, union dont naquit à Jersey, le 23 août 1799, Paul-Joseph, contrôleur des contributions indirectes, marié à Paris à N. Lambert de Morel (*Bulletin*, 1, 176); la naissance, 28 décembre 1793, à Saint-Héliér, d'Aline-Amélie de Chasteigner, fille de Charles-Louis, et d'Anne-Marie Ménard, mariés à Saint-Héliér le 10 janvier 1793; le baptême, 25 avril 1799, de Marie-Thérèse-Anne-Rose de Sautereau, fille d'Elie-Florent, chevalier de Sautereau, chevalier de Saint-Louis, natif de la paroisse de Saint-Pierre de La Rochefoucaud, âgé de 26 ans, y demeurant avant son émigration, et de Rose-Joséphine-Marie Hérissou de Beauvoir, mariés à Jersey le 25 avril 1796; Marie-Thérèse-Albert de Bellisle de Sautereau, femme de Jean-François de Sautereau, chevalier, seigneur de Taponnat, Saint-Projet, etc.; le décès, 11 juillet 1793, à Jersey, de Henri de Bureau du Bourdet, fils de Charles et de Marguerite Brejon, « originaire de la ville de Montpellier », ce qui doit être lu Montpellier de Médillan, paroisse du canton de Gemozac, où les Brejon avaient un logis, « volontaire dans la compagnie de M. le duc de Châtillon, sous les ordres de M. le prince de Léon, embarqué avec sa compagnie dans la *Marguerite*, bâtiment de transport anglais, installé depuis quelques jours », et qu'il faut par conséquent rayer de la liste des victimes de Quiberon (*Bulletin*, v, 367). On lira les lettres de Charles-Alexandre Bidé de Maurville, qui avait épousé à Saintes Eustelle de Lataste, sœur de la marquise de Bremond, et celles de sa cousine germaine, M^{me} d'Orvilliers, nièce de l'amiral, sur ce qui se passait en Saintonge et à Jersey : « Nous sommes peu de Saintongeais ici, deux seulement, M. de Beaucorps de l'Épineuil (Jean-Jacques de Beaucorps, sous-lieutenant au régiment du roi-cavalerie, capitaine au 13^e régiment de dragons, chevalier de Saint-Louis, mort à Saintes), et moi. Vous savez sans doute que l'abbé de La Magdeleine est parti avec M. de Puysaie et l'évêque de Dol; on les dit descendus à Tréguier; mais cela demande confirmation... » (Voir *Bulletin*, v, 366); puis, la liste fort longue des ecclésiastiques qui ont séjourné à Jersey, etc. Au point de vue général, savez-vous le résultat de l'émigration à Jersey? En 1789, les catholiques n'existaient pas dans l'île; ils y sont maintenant au nombre de 9000. « Ils y ont fondé deux écoles, une pour les garçons, une pour les filles, qui reçoivent près de 400 enfants. Ils y ont établi une société de bienfaisance qui visite les familles pauvres... L'émigration servit merveilleusement les vues de la Providence. Elle avait été noble dans ses causes; elle fut utile encore dans ses conséquences... » Il serait à désirer que le travail de M. de l'Estourbeillon sur Jersey fût fait pour l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne. L'écrivain, « des rives du Bosphore aux bords de la Tamise, et des allées de Saint-Petersbourg aux campagnes de l'Andalousie, retrouverait à chaque pas les traces de nos pères ». Ces émigrés, l'élite de la société française, ont porté, bien mieux que quelques réfugiés protes-

tants en Allemagne, nos idées, notre littérature, nos modes, notre esprit, et partant notre influence dans l'Europe, effrayée des crimes de la révolution, mais réconciliée avec la nation par les malheurs, la patience, la gaité même de ceux qui en étaient les victimes.

—
Gironde littéraire et scientifique du 31 octobre contient, outre *Pierre Loti* par M. André Le Breton, un article *Le marquis de Jonzac* par M. Auguste Baluffe. C'est l'histoire des relations de Léon de Saint-Maure, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, ami de Molière, que nous avons racontées (*Bulletin* vi, 244), *Un marquis de Jonzac, gouverneur de Cognac, ami de Molière*, dont certainement M. Baluffe n'a eu connaissance que par un extrait insignifiant du *Moliériste* : car il n'eut pas oublié, dans la *Gironde*, quelques détails qui sont dans le *Bulletin*. M. Baluffe, dont l'ouvrage *Molière inconnu* contient tant de recherches inédites sur notre grand comique, et qui parcourt avec un zèle si louable la province pour trouver ses traces et celles de *l'Illustre théâtre*, voudrait bien voir Molière à Cognac, et il engage les érudits locaux à découvrir la correspondance du marquis de Jonzac.

—
In iharbot de bouquet Saintonghoué tout fret thiuyit per meite Pierre Marcut dans son beun en l'arrondissement de Saintes. (Paris, Ghio, 1886, in-18, 324 pages).

A mait Pierre Marcut, à Léchayer, pas bein louein d'Cougnat ou de Saintes.

Mait Marcut, vous n'avez point l'honneur d'avouair fait ma c'neussance ; mais jh'pense bein q'l'occasion s'en trouverat avant qu'o sèye longtemps. Jh'veux tout d'même vous dire que monsieu Zodiaque, qu'est don' l'poursident et l'fondeur d'la *Société historique de la Saintonjhe et d' l'Aunis*, m'a baillé voute *Iharbot d'bouquet Saintonjhoué*.

Jh'ai trejhout oyut ein grand feublle pr'la pouésie, principalement quant al'est faite dans nout'langue de pézan'. Ol'est pr'dire que jh'ai lisut vout'livre avec ein grand piaizit ; et margré qu'y sèje pas mal groussier, jh'ai pâ oyut d'peine à l'consumer tout dans ma jhournée. M'était avis q'manjhi' d'la miquel....

Depeù tieu moument, y a des fables qui m'partant pas d'la tête : *La gr'neuille qu'at idée de d'venir aussi groussie coumme ein bæu ; le r'nard qui dit q'les rasins sont pas mûrs, à cause qu'y peut pas les att'nit ; la poulette qu'a pon' in'œu d'or ; l'aveuglle qui ramâsse ine serpent, créyant d'prenre son fouet ; tieu faignant d'bouyer qu'a quitté encasser sa chârrette*. Toutes tiellés affaires, vouéyez-vous sont si bein dites, q'n'on a qu'ein r'gret : olest d'pas pouvouair n'en faire autant.

Quante jh'êti tout p'tit m'êti émajhiné d'faire des vars, mouai tout ; jh'trouvi qu'o n'allait pouein bein mal.... mais jh'ai pâ été poussé, vous entendez. Ein jhour, dans la cliasse vourc

jh'éti, jh'avi quitté chère ein bout d'papier voure jh'avi asséyé d'faire dessu' ein compliment pr'la fête du maître. Ol est jhus-tement li qui zou trouvit :

— Qu'est-ou, qu'y dit, qu'a fait tieu quartrain.

— Ol'est Cadet, q'dessit ein drôle qui m'ou avait vu faire.

— Cadet, qu'y dit, est ein sot : y frait meux d'rester tranquille.

Vous pensez bein qu'ine lubrique de même était pas faite pr'vous inciter..... Aussi bein, jh'ou fouetti là.

A c'theure, jh'me soustrais en contant mes farces : mais jh'coumence à d'arrivé à bout de mes flutes. Vous êtes vénéneux, vous, maît Marcut ; vous fasez des emprein' à monsieu Lafont, l'fablassier ! mais n'on peut faire là d'su rein q'des varsons.... et o n'est pas pr'ma boutique.

Si à des fouai o s'trouvait, d'vers Léchayer, des ghens qui s'riant curieux de m'apprenre des histoère amusantes, disez-m' zou don', s'oupiait. Jh'vous assartifie q'me f'rai pouein prier pr'allé z'à leù rencontre.

Jh'vous prie d'ragréyer l'impression d'la larjhesse de mes sentiments.

CADET RÉJOUIT.

A Barbezieux, le 5 de novembre 1886.

Le *Journal officiel* du 24 août contient le mouvement de la population de la France pendant l'année 1885. Nous extrayons de ces tableaux ce qui concerne les deux Charentes :

Charente-Inférieure : 3,519 mariages ; 37 divorces ; 9,792 naissances, dont 4,887 du sexe masculin légitimes, 4,576 du sexe féminin légitimes ; 192 du sexe masculin naturels, et 137 du sexe féminin, naturels ; 365 morts-nés, dont 207 du sexe masculin et 158 du sexe féminin ; 8,543 décès, dont 4,489 du sexe masculin et 4,054 du sexe féminin. Excédant des naissances sur les décès, 1,249, ce qui est peu.

Charente : 2,676 mariages ; 25 divorces ; 7,269 naissances, dont 3,602 du sexe masculin, légitimes ; 3,349 du sexe féminin, légitimes ; 166 du sexe masculin naturels et 152 du sexe féminin naturels ; 291 morts-nés, dont 168 du sexe masculin et 123 du sexe féminin ; 6,950 décès, dont 3,618 du sexe masculin et 3,332 du sexe féminin. Excédant des naissances sur les décès, 319, ce qui est trop peu.

Il résulte de ces chiffres que la population reste stationnaire, symptôme grave, effrayant, quand les nations rivales augmentent dans des proportions considérables. La Vendée a 2,905 excédants de naissances sur les décès ; les Deux-Sèvres, 1619 ; la Vienne, 194 sur 5,497 décès.

Jugements et délibérations du conseil souverain de la Nouvelle France. Le 2^e volume (in-4^o de 1142 pages), de cette importante publication, dont nous avons déjà parlé (*Bulletin*, vi, 309), va du 15 juin 1676 au 24 décembre 1685. C'est l'histoire

civile du Canada qui nous est révélée ainsi par les arrêts du conseil souverain ; c'est la vie intérieure de la communauté : délits de police et union du séminaire de Québec à celui des missions étrangères de Paris ; procès criminel de Michel Gorron contre sa femme, et érection de l'île d'Orléans en comté de Saint-Laurent pour Berthelot ; sentence qui condamne Jacques Charrier convaincu de vol de peleteries à être fouetté et marqué d'un fer chaud à la fleur de lys sur l'épaule droite, et bannissement pour trois ans d'une femme accusée de débauche ; puis les procès, les condamnations capitales, etc. Une table chronologique termine ce volume intéressant.

Le *Mémorial de Saintes* de 1886 contient : n^{os} 210-213, *Saintes et Taillebourg pendant la Fronde* (suite et fin), par P. Lacroix ; n^o 214, *Voyage du roi François I^{er} à La Rochelle*, extrait des *Archives curieuses de l'histoire de France*, par L. Cimber et F. Danjou, t. III, p. 35 ; n^{os} 215-234, *Voltaire en Angoumois*, par Max. Barville ; n^{os} 235-248, *Saujon*, par P.-J. Lakmé ; n^{os} 249-252, *Comment le chevalier d'Albret tua en duel le marquis de Sévigné*, par Max. Barville ; n^{os} 253-255, *Mademoiselle de Tonnay-Charente*, par J.-P. Lakmé, qui la fait à tort naître à Tonnay-Charente ; n^{os} 256-262, *Voyage de Françoise d'Aubigné en Saintonge et en Poitou*, par Bernard X.

Messenger de Sainte-Radégonde du 1^{er} juillet contient p. 604-608, de M. l'abbé Largeault, de Niort, une lettre sur l'ancienne église de Sainte-Radégonde d'Angoulins.

Note sur quatre abbés poitevins du nom de Billy. Rectification du Gallia christiana, par M. Alfred Richard (Poitiers, 1886, in-8, 21 pages. — Dans cette courte mais importante note, extraite du *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, appuyée de textes, comme sait les faire notre docte confrère, nous trouvons quelques passages qui concernent Notre-Dame des Châteliers dans l'île de Ré. Ainsi, Jean de Billy, fils de Perceval et de Louise de Vieux-Pont, abbé de Ferrières par résignation (1522) de son cousin germain Charles de Billy, fut aussi abbé des Châteliers en Ré de 1535 à 1547, dit le *Gallia*. L'auteur prouve que Jean de Billy n'eut Les Châteliers qu'en 1541 par la résignation de Jean de Boissey avec réserve d'une pension de 300 livres, et qu'il les céda, le 6 juillet 1543, à son neveu Jean de Billy, âgé de 13 ans, qui mourut chez les chartreux le 30 juin 1580, après avoir publié plusieurs ouvrages de piété. Son successeur dans ses trois abbayes des Châteliers, de Ferrières et de Saint-Michel en Lherm, fut son frère cadet, Jacques de Billy, célèbre érudit, helléniste distingué, protecteur des arts, mort à Paris, dernier abbé de ces trois abbayes dont le cardinal de Bourbon afferma en 1582 les revenus à Georges Thibaudeau. Il faut donc rectifier ainsi la liste des abbés des Châteliers : Jean de Boissey vers 1542 ; Jean I de Billy vers

1542-1543 ; Jean II de Billy, 1543-1559 ; Jacques de Billy, 1581 ; Charles, cardinal de Bourbon, 1582.

Panthéon de l'industrie du 28 novembre contient : *Le grand hôtel de l'Europe à Pontailiac* ; *Une grande maison de nouveautés à Saintes* (M. Boilevin) ; *Une distillerie à vapeur à Niort* ; *Une fabrique de biscuits à Saintes* (M. Rumpler) ; *Une fabrique de moyeux tournés à Saintes* (M. Eymery) ; *Le commerce des fourrages de la maison Ernest Lesueur à Rochefort*.

Parlement illustré de juin, reproduit par la *Charente-Inférieure* du 19 et l'*Ère nouvelle* du 20, contient la biographie, avec portrait, de M. le comte Duchâtel, député de la Charente-Inférieure.

La question d'enseignement en 1789 d'après les cahiers, par l'abbé E. Allain. (Paris, Renouard, 1886, in-18, 360 p., 2 fr. 50). — M. l'abbé Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, a eu l'idée heureuse d'étudier au point de vue spécial de l'éducation les cahiers des états généraux, que d'autres, MM. de Poncins, Chassin, ont interrogés à un point de vue général. Connu par d'estimables travaux sur l'instruction primaire, l'auteur devait se demander quelles étaient, en 1789, les idées de nos pères sur cette importante question. Les cahiers offraient une source abondante de renseignements. Dans cette fièvre de réformes qu'avaient allumée les philosophes de la fin du XVIII^e siècle et qui dévorait les lettrés, les hommes de lois, les bourgeois dégrossis, on devait avoir songé à modifier l'enseignement. C'est un fait remarquable que ce besoin d'innovations qui s'empare alors de la société française : « La prospérité publique, dit Tocqueville, s'était développée avec une rapidité sans exemple ; mais à mesure que se développe cette prospérité, les esprits paraissent plus inquiets... La recherche du mieux est universelle ; mais c'est une recherche impatiente et chagrine qui fait maudire le passé, et imaginer un état de choses tout contraire à celui qu'on a sous les yeux... L'imagination, s'emparant d'avance de cette félicité prochaine et inouïe, rend insensible aux biens qu'on a déjà et précipite vers les choses nouvelles. » D'ailleurs, du moment qu'on dit aux gens : *Plaignez-vous*, il serait bien étonnant qu'ils ne se plaignissent pas ; et en cherchant bien on a toujours à se plaindre de quelque'un ou de quelque chose.

Nul n'est content de sa fortune
Ni mécontent de son esprit.

Ceux donc qui voudraient prendre au pied de la lettre toutes ces doléances, risqueraient fort de se faire une idée très fautive de l'état réel. On sait d'ailleurs que beaucoup de ces cahiers ont été rédigés sur un modèle envoyé : on y trouve, à côté des

mêmes phrases, des mêmes idées, de pensées exprimées en termes identiques, une foule de vœux ou de questions traitées, au-dessus de la portée des paysans qui sont censés les avoir rédigés. Il faut donc consulter ces documents avec précaution ; mais il faut les consulter.

A peu près tous les cahiers sont unanimes à demander et les réformes et le développement de l'instruction, surtout ceux des pays où elle est la plus florissante. Les paroisses rurales de la prévôté de Paris émettent des vœux, pour l'enseignement primaire ; celles de la sénéchaussée d'Aix sont à peu près muettes. « On y trouve même un cahier de paroisse, celui de Piespin, qui propose la suppression de tout enseignement public. » Courpiac, dans la Gironde veut « supprimer les ignorantins dans les villes et toutes les écoles de campagne, qui sont les fléaux terribles qui arrachent les bras à la terre ; » Guîtres, dans le même département, s'exprime ainsi : « Une troisième source de la pénurie des cultivateurs, des matelots et des mousses, c'est le fatal établissement d'ignorantins, qui ramassent en entier l'ordre de la dernière classe des sujets destinés par leur naissance à l'agriculture, aux arts et métiers les plus grossiers et les plus pénibles, et les métamorphosent en mercantilleurs, en agioteurs et en gens de plume. L'ignorance de ce bas ordre est non seulement utile, mais nécessaire pour faire remplir et soutenir tous les besoins de la société. Le moyen efficace qui nous semblerait propre à remédier promptement à cet abus serait d'abolir les écoles d'ignorantins. » Évidemment les rédacteurs de ces cahiers s'inspiraient de La Chalotais et de Voltaire qui trouvaient l'enseignement classique trop répandu en France et l'accusaient de faire sortir les gens du petit peuple de leur condition. Voltaire écrivait à La Chalotais, le 28 février 1763 : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez le laboureur ; moi, qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres, non des clercs. » A d'Alembert, le 28 septembre 1768 : « On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes ; c'est le propre des apôtres. » A Frédéric, roi de Prusse, le 3 janvier 1767 : « La canaille, à qui tous les jougs sont bons, n'est pas digne d'être éclairée. » A Damilaville, le 4 avril 1766 : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, si vous aviez des charrues, vous seriez de mon avis. Ce n'est pas les manœuvres qu'il faut instruire ; c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes. » Le plus souvent on se plaint ; et, quand on est satisfait dans sa province, « on se plaint pour les autres contrées. » On réclame aussi le rétablissement de la compagnie de Jésus, et l'on attribue à sa suppression la décadence des études depuis vingt-cinq ans. Le clergé de Saintonge s'exprime en ces termes, page 202. « La décadence des mœurs tient visiblement aux vices de notre éducation. Il n'est pas de bon citoyen qui ne désire une réforme dans cette partie. Sa majesté doit la plus scrupuleuse attention à un article aussi important, d'où dépendent le développement des talents,

la tranquillité des familles, les mœurs publiques et la gloire nationale. Il est urgent de prendre toutes sortes de précautions qui assurent un choix sage et éclairé des instituteurs, de leur procurer la considération et l'encouragement dûs à de si belles fonctions, de leur fixer un traitement honorable et des retraites convenables. Le vœu public semble aussi appeler aux travaux d'éducation certains ordres religieux qui n'attendent pour s'y livrer que les ordres et les regards du gouvernement, et dont les membres tournés vers cet objet y réussiraient. Ce vœu ne regarde en aucune manière le collège de Saintes. Le clergé doit et rend justice à ce collège qui a depuis longtemps la confiance méritée de la province de Saintonge et des provinces circonvoisines; et, si le clergé demande un changement dans l'éducation nationale, c'est dans l'intérêt général du royaume où cette partie est trop négligée et excite de rigoureuses réclamations. » La noblesse de la même province, page 238, veut « propager jusque dans les campagnes les moyens d'une instruction suffisante à ceux qui les habitent et qui pût s'étendre même jusqu'aux pauvres. »

Le tiers de La Rochelle, p. 266, veut qu'on applique les bénéfices en commande à la dotation des collèges, qu'on supprime dans les collèges l'obligation d'être catholique, ce qui « détermine les non catholiques à faire élever leurs enfants chez les nations étrangères », émigrations funestes, qui « ont le double inconvénient de faire sortir du royaume des sommes considérables et de rendre pour ainsi dire étrangers aux mœurs et aux lois du royaume des citoyens qui, élevés parmi nous, auraient appris à les respecter et à les chérir ». Le nombre des enfants ainsi élevés à l'étranger est, pour la seule ville de La Rochelle, de 42. Le tiers de Rochefort, p. 284, demande que l'éducation de la jeunesse développe « les facultés physiques et morales que l'homme tient de la nature ». Taillebourg, p. 289, qu'on emploie les revenus des bénéfices simples à « l'établissement d'écoles de charité dans chaque lieu »; que, « dans chaque siège royal de cette province, il soit établi une école publique pour l'instruction des femmes au fait d'accouchement »; Angoulême, qu'on rétablisse les jésuites; « leur pensionnat était rempli de jeunes élèves, et plus de 300 externes fréquentaient les classes, auxquelles il devait être joint deux cours de théologie aussitôt la réunion du prieuré de Vindelle effectuée. Quelques uns des régents donnaient à l'enfance les premiers éléments lorsqu'ils furent chargés de remplacer provisoirement les jésuites. On emploie inutilement chaque année un fonds de 40,000 livres pour une trentaine d'écoliers qui fréquentent le collège »; en outre, il faut « établir dans les villes maritimes des écoles de matelots où les enfants trouvés seraient envoyés à l'âge de neuf à dix ans; on augmenterait par ce moyen cette classe d'hommes dont la France a besoin ». Blaye réclame « l'établissement d'un collège où il y ait des professeurs de langues étrangères »; la ville y contribuera pour 1200 livres.

Je ne cite que quelques vœux de la région ; on lira le reste dans le volume de M. Allain. De bonnes tables et méthodiques nous permettent de voir immédiatement ce qu'on a formulé de désirs sur les écoles et les collèges, leur multiplication, leur réforme, leur dotation, la gratuité, l'obligation, le recrutement des maîtres, les examens, le traitement, les grades, les maisons d'école ; sur les séminaires et les universités, sur les écoles spéciales, écoles militaires, écoles d'artillerie et du génie, de marine et d'hydrographie, des ponts et chaussées, de vétérinaires et de sages-femmes, d'administration et de droit des gens, cours de botanique, d'arpentage, de chimie, de dessin, de géométrie, d'architecture, d'agriculture, etc. On est vraiment stupéfait de voir que tout ce que nous avons péniblement réalisé, dans ce siècle, que nous réalisons chaque jour, que toutes nos innovations actuelles dont nous nous croyons naïvement les auteurs, tout cela a été appliqué ou inventé il y a cent ans ; et M. Allain ne cite pas tout. Il n'y a pas jusqu'aux bataillons scolaires dont j'ai constaté l'existence au milieu même du xviii^e siècle. Et nos pères n'ont pas pris de brevet d'invention. L. A.

Quinze jours dans l'île d'Oleron, par Ardouin-Dumazet, rédacteur en chef du journal la *Charente*. Ce n'est pas une histoire du pays d'Oleron que l'auteur a entendu écrire, mais un « Guide Joanne » qu'il a voulu nous donner. On ne saurait demander davantage à un touriste, et tous ne s'acquittent pas de leur tâche d'une façon aussi heureuse que M. Ardouin-Dumazet. Aperçus exacts, description fidèle, style alerte, tout cela se trouve dans le petit volume que nous analysons. Saint-Trojan a été le centre d'explorations du voyageur ; c'est de là qu'il part pour visiter les principaux points de l'île, après nous avoir montré d'abord le paysage de la Seudre, Arvert, La Tremblade, Marennes et la Pointe. Saint-Trojan et sa forêt, Maumusson et ses récifs, Le Château, Saint-Pierre, Boyardville, Chéray, Saint-Georges et Saint-Denis, la tour de Chassiron, la côte sauvage, la Perroche, dunes artificielles et naturelles, vignes françaises et américaines, rien d'essentiel n'est omis. Manipulations diverses de l'huître, pêcheries, récolte du varech, M. Dumazet parle de cela en connaisseur ; et quand il mentionne les ports, il émet à ce sujet des observations judicieuses. A La Cotinière, il rencontre M. Papinaud qui lui fait les honneurs de cet important village et le ramène dans sa voiture à Saint-Trojan. Nous regrettons que la bonne étoile du touriste ne l'ait pas aussi conduit à La Martière, où il eût trouvé dans M. Normand d'Authon, propriétaire de céans, ancien conseiller général, un homme très aimable et surtout très compétent pour le renseigner sur la plupart des questions d'ordre économique qui se sont agitées dans l'île d'Oleron. Il aurait su par lui en détail ce qui a été fait sur son initiative au port de la Cotinière : jetée et organisation d'un service de sauvetage, tout ce

qui a été tenté aux ports de La Perroche, de La Perrotine, du Douhet, de Saint-Denis, dont l'auteur parle d'ailleurs avec intérêt, quoique d'une façon trop sommaire. Et s'il eût ouvert *Les dunes de la Coubre* (imprimerie nationale), par M. le comte de Vasselot de Régné, inspecteur des forêts et prédécesseur de M. Carrière, sa moisson sur les terrains arénacés eût été encore plus abondante. Ce sera pour une prochaine édition : car nous espérons bien que le rédacteur en chef du journal la *Charente* ne s'en tiendra pas à cette première excursion. Après « avoir parcouru pendant deux ou trois heures quelque plage à la mode, encombrée de baigneurs et de baigneuses, de voitures, de toilettes élégantes et extravagantes, » il éprouvera de nouveau le besoin, « pour bien jouir de son calme », de retourner à Saint-Trojan.

A. L.

Recueil de la commission des arts, 1^{er} octobre, contient deux pièces (1548 et 1578) relatives aux hommages et dénombrement, de Balanzac et de l'Isleau; excursion de Saintes à Surgères, et Vandré par M. Ed. Duret; puis les étymologies de M. l'abbé Gazaugade et de M. l'abbé Noguès qui à eux deux, pendant que M. l'abbé Vallée faisait lui sans frais d'invention son petit article toujours le même sur la société des archives, ont trouvé que la Seugne venait, l'un du latin *sagena*, seine, par suite d'un certain nombre d'opérations ainsi décrites : 1^o substitution de l'e en i ; 2^o adoucissement de l'a en e ou en eu ; 3^o « en laissant tomber avec la langue (!) le g » ; 4^o par synérèse, *se-ina*, *seina* ; 5^o en conservant le g qu'on a « laissé tomber avec la langue » ; 6^o en interposant l'i avant le g ; 7^o « en laissant postérieurement tomber l'i » qu'on avait malencontreusement interposé, « on a *seugne* » ; ou bien du grec *σαγενησιω*, « proprement pêcher à la Seine », sans doute parce qu'on ne pêche à la seine que dans la Seugne ; d'après l'autre, la dite Seugne pourrait bien venir de *somniare*, dormir, *somnium*, songe et somme, lequel mot *somniare* a formé *soguer*, « état dans lequel se trouve un homme plongé dans une sorte d'extase ou de demi-sommeil », par exemple la Seugne ; d'où il résulte que le *sogue* et la *Seugne* viennent tous deux de *somnium*, ou bien de *sagena*. « Ah ! la belle chose que de savoir quelque chose ! » s'écriait M. Jourdain.

Revue des autographes d'Eugène Charavay (novembre, n^o 101) annonce les pièces suivantes : 1304, jeudi avant la Toussaint ; réception par Elie, abbé bénédictin de Saint-Cybard lès Angoulême, de l'hommage de Pierre-Henri de La Tour-Blanche, chevalier du diocèse de Périgueux, pour les *tenements de la Costa* et de la *Reynaria*, sis en la paroisse du Bourg des Maisons, avec redevance d'une paire d'éperons d'étain ; — 1347, samedi avant le 1^{er} dimanche de carême ; transport par Catherine Bridéré, veuve de Thomas Charbonnel, à Ysabelle Charbonnel, veuve de Guillaume Boy des Ajots

d'une terre louée au défunt, sise sur la rivière d'Ile, près du pré Contentin des Ajots, non loin de la Charente ; — 1403, 16 novembre ; quittance signée de Tranchant de Saint-Gelais, écuyer de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, au trésorier Baffart de 24 écus d'or « pour mes robes de livrées de l'esté passé de cest présent yver... qui est pour chacune robe XII escus ; — Orléans. 1417, 6 décembre : 1° Mandement du duc Louis d'Orléans, père de Charles VI, au rapport de Philippe, comte de Vertus, à son trésorier général, Pierre Renier, de compter à Jean de Chabannes, capitaine du château de Cognac, 100 livres tournois pour ses gages ; — 2° Quittance annexe dudit de Chabannes ; — 1567, 9 juillet ; attestation signée par Jacques Chrestien, « religieux de l'ordre des Mathurins et docteur régent en l'université de Paris, » à l'évêque de Poitiers, Jean VIII d'Amoncourt, constatant que le roi Henri II l'a exempté de la taxe sur « la chanterie de l'abbaye Nostre-Dame-de Nantheul. »

Revue des questions historiques. La livraison d'octobre 1886 contient : *La faction du cœur navré, épisode des guerres de religion (1573) à La Rochelle*, par M. Denys d'Aussy. L'auteur s'est proposé d'examiner dans cette étude sur quelles données reposent les accusations portées par presque tous les historiens contre Catherine de Médicis, qu'ils prétendent avoir provoqué la troisième guerre civile en cherchant en pleine paix à s'emparer par surprise et grâce au concours de quelques traîtres, de la ville de La Rochelle. S'appuyant sur l'autorité d'Amos Barbot, auteur protestant, qui, s'il n'a pas été témoin oculaire des faits qu'il relate, a tout au moins vécu avec ceux de ses concitoyens qui s'y trouvèrent mêlés, il établit que le prétendu complot ayant pour but d'ouvrir les portes de La Rochelle aux troupes royales, complot connu sous le nom de *conjuración du cœur navré*, ne fut révélé que par un écrit anonyme dont on ne connut jamais l'auteur ; que sur les vagues indications contenues dans cet écrit, de malheureux étrangers, auxquels les vengeances particulières adjoignirent quelques uns des plus notables citoyens, furent au milieu d'affreuses tortures contraints de faire des aveux qu'ils rétractèrent sur l'échafaud ; que les mouvements des troupes, regardés par les historiens rochelais comme un commencement d'exécution, n'eurent pas lieu, et que ce dernier fait est même réfuté par une lecture attentive du texte de Barbot. Invoquant l'axiome *is fecit cui prodest*, M. d'Aussy estime que le complot du cœur navré fut une machination ourdie par Odet de Nort et les exaltés du parti calviniste, dans le but de surexciter l'opinion publique et d'obliger les Rochelais à sortir de l'attitude indécise qu'ils conservaient, alors que la confédération protestante était déjà organisée dans le midi.

Revue poitevine (n^{os} 28-29) contient : *Un capitaine saintongeais au XVI^e siècle, Blanchard du Cluzeau*, lu à la séance de la société des *Archives*, à Rochefort, le 9 janvier, par M. Denys d'Aussy, qui nous fait connaître la vie jusqu'ici fort ignorée d'un capitaine catholique, ligueur déterminé, dont le désintéressement égale le courage ; l'auteur, qui a très bien étudié ce personnage nouveau, le suit depuis le siège de Brouage, en 1570, où il fit ses premières armes jusqu'à celui d'Amiens en 1598, où son nom est mentionné pour la dernière fois. Blanchard du Cluzeau était né à Saint-Jean d'Angély et mourut dans sa terre du Cluzeau en Angoumois dans les premières années du xvii^e siècle ; *M. Boisgiraud* et son rôle dans l'affaire de la croix de Migné, par M. A. Lételié ; *Gilles de Rais, dit Barbe-Bleue*, par M. Berthelé ; *Tiers de sous d'or mérovingiens de Tidiviciacum*, par M. Maurice Prou ; *De l'enseignement de l'histoire locale et de l'archéologie dans les grands séminaires*, par M. Berthelé ; — (n^o 30) : *Sarcophages chrétiens du Poitou antérieurs à la fin du VII^e siècle*, extrait de l'ouvrage de M. Edmond Le Blant : *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, qui ne contient rien sur la Saintonge, parce qu'il n'y a en Saintonge aucun sarcophage *historié*, pas même celui de saint Eutrope ; *Rabelais à Fontenay-le-Comte*, par M. F. Audigier ; et *Le bénédictin dom Boyer en Poitou et en Saintonge*, notes d'un voyage en 1713-1714, qu'on trouvera ici page 40 et plus complet.

Rôles gascons transcrits et publiés par Francisque-Michel (t. 1^{er}. Paris, impr. nat., in-4^e, 1885) où sont contenus les actes de la chancellerie du roi d'Angleterre, Henri III, depuis la 26^e année de son règne (1242) jusqu'en 1254.

1242, 20 mai, le roi est à Pons ; le 6 juin, il y ordonne aux maire et prudhommes de l'île d'Oleron de lui fournir les barques qui lui sont dues comme suzerain féodal ; il autorise le prévôt d'Oleron à livrer tout le bois merrain nécessaire, lequel sera pris, suivant la coutume, dans le bois réservé à cet usage (la forêt d'Availles, domaine privé du roi) ; à Isabelle, reine d'Angleterre, comtesse de la Marche et d'Aquitaine, de remettre à son envoyé le château de Matha. — Les 8, 15, 19, 22 et 23 juin le roi est à Saintes ; le 22, il ordonne qu'on mette Geoffroy de Doë en possession des terres ayant appartenu, dans l'île d'Oleron, à Elie de Mornac, et qu'il réclame au nom de sa femme Jeanne et des sœurs de cette dernière ; Geoffroy de Doë, seigneur de Broue, Chessous et Montaiglin, en jouira jusqu'à la toussaint de cette même année, et pendant ce temps-là on examinera si ces terres relèvent du roi ou de Foulques de Matha, un des quatre seigneurs d'Oleron ; même décision en faveur de Gilbert de Cuniak, pour les terres qui sont sous la main du roi ; le 15 juin, il déclare que le revenu de ces mêmes terres sera réservé au profit de Barthélemy du Puy, commissaire nommé. Le 25 juin, le roi est à Tonnay-Charente ; le 2 et

le 3 juillet à Saintes, il ordonne au sénéchal de Gascogne, « Rustano de Solariis » (de Solers), d'inviter les Bordelais à faire toute diligence pour se saisir d'un navire venant d'Espagne, chargé de chevaux et de marchandises diverses, à destination de La Rochelle. — Le 15 juillet, ordre au prévôt d'Oleron d'équiper une barque pour porter les ordres du roi aux capitaines des navires stationnant devant La Rochelle ; le 19 juillet, Ywen « clericus » est chargé de procéder avec les prudhommes d'Oleron à l'estimation du blé et des marchandises composant la cargaison du navire pris récemment par Henry Pichepappe ; le tout sera confisqué au profit du roi et le navire laissé libre. Le 5 août, du camp sur la Gironde : ordre au prévôt d'Oleron de saisir et mettre sous la main du roi les terres possédées par le comte de La Marche et ses vassaux dans ladite île ; le 7 août, ordre aux mêmes de faire vendre, sous les yeux de Gauthier l'Avener, toute l'avoine et le blé formant la cargaison d'un vaisseau récemment arrêté à son retour de Flandre ; Gauthier lui rapportera l'argent ; envoyer aussi les draps qui s'y trouvent. 14 août, ordre à Henry Pichepappe de rendre à Bernard, bourgeois de Parthenay, à qui ils appartiennent, cinquante-six tonneaux de vin, marqués du sceau de Guillaume Larchevêque, cargaison d'un navire qu'il avait arrêté. — 5 septembre, de Bordeaux, lettres patentes au même et aux prudhommes de l'île d'Oleron, leur annonçant que le roi vient d'emprunter de l'abbé de Maillezais quinze mille sous tournois payables à pâques, et affecte au remboursement de cette dette les revenus qui lui appartiennent dans l'île d'Oleron. Du même jour ; le prévôt d'Oleron devra rappeler au prieur de Saint-Georges la promesse faite au roi, et adresser à ce dernier ce qu'il en aura reçu, par Wigan, un de ses serviteurs. — Même année, de Pons, 25 mai ; ordre au maire et à la commune de Bordeaux de se trouver en armes pour le service du roi à Royan. Parmi les chevaliers nominativement convoqués on trouve : Galfridus de Mauritania, Ricardus, Rigaud de Mauritania, Petrus Raymundus de Chaleis, Audoenus de Barboi, Poncius de Mirebel (Mirambeau ?), Galfridus de Taunay, Elias de Talmont, Sycardus de Muntgwyn (Montguyon), Nermannus de Maugezir, Galfredus Viger de Fay (Faye, près Saintes).

Le samedi avant la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, l'abbé de La Grâce-Dieu partit de Saintes, chargé par le roi d'une mission auprès du comte de Toulouse et des rois d'Aragon et de Castille. — 6 juillet, de Saintes ; ordre au maire et aux jurats de Bordeaux d'envoyer les meilleures balistes de la commune, avec trois cents hommes pour les servir, et toutes les galères dont ils pourront disposer jusqu'au pont de Tonnay pour le défendre contre l'armée du roi de France (1). — De Bor-

(1) Même ordre donné de Saintes, le 3 juillet, au maître du galion d'Angleterre (n° 314).

deaux, 19 septembre (lettre du roi Henri III à l'empereur lui rendant compte des batailles de Taillebourg et de Saintes (1).

Extrait des fragments des rôles gascons (même année, Saintes, 14 juillet) ; ordre de payer à Simon de Beverley (Beur-lay ?) dix marcs pour cinq tonneaux de vin qu'il a fournis à Tonnay-Charente pour le service du roi. — 24 juin, de Tonnay-Charente ; sauve-garde donnée au prieur « de Ivis » (d'Yves) jusqu'à la fête de toussaints de la présente année. Mêmes lettres sont accordées aux commandeurs des temples de Bourg-Neuf et de La Rochelle. — 28 juin, de Tonnay-Charente ; lettres patentes par lesquelles le roi s'engage à relever Geoffroy de Rancon indemne de tous les dommages qu'il aura pu supporter à la suite de la communication qui lui a été faite par Regnault de Pons et Hugues de Vivonc, et ce au dire et appréciation de ce même Regnault de Pons, Pierre Béchet, Pierre de Nyoyl et Geoffroy Vigier. Du même jour, lettres patentes qui accordent aux hommes de l'île de Ré une commune jurée. Du même jour, licence accordée à Foulques Richard, d'Oleron, pour conduire en Espagne le navire appelé *Halop sancti Georgii* et celui nommé *Fluriet* ; le premier sous le commandement de Foulques, le second sous celui de Laurent, son fils, pour en ramener des chevaux et d'autres marchandises. Du même jour, nomination de Jehan Le Flemeng comme prévôt de l'île de Ré, chargé de maintenir tous les droits qui, suivant la coutume, appartiennent au roi. — De Saintes, 2 juin ; don à Guy de Rochefort et à ses héritiers de trois cents marcs sterling à prendre sur les revenus du trésor royal, en deux termes de cent cinquante marcs, à la Saint-Michel et à pâques de chaque année, pour lui tenir lieu des biens qu'il a perdus au service du roi. Eble de Rochefort reçoit cent livres payables aux mêmes termes. — De Saintes, 12 juillet ; déclarations portant que le concours apporté par les hommes de l'évêque de Saintes et du chapitre, par le doyen, le prieur de Saint-Eutrope et l'abbesse de Sainte-Marie, pour la défense de la ville et du camp, a été librement donné et ne saurait créer un précédent qui pût dans l'avenir leur être préjudiciable. Du même jour, ordre aux marins d'Oleron qui se trouvent à Tonnay-Charente, de ne pas séjourner ailleurs et d'attendre là un ordre du roi. — De Saintes, 19 juillet ; sauf-conduit accordé à Amyot d'Oleron pour lui, ses enfants, et tous ceux qui montent sa barque, dans toute l'étendue des possessions anglaises. — De Pons (2), 25 juillet ; trois cents marcs sont accordés à Pons de Miram-

(1) La lettre de Henri III à l'empereur Frédéric II se trouve dans Rymer, *Acta publica*, t. I, p. 325, et dont Massiou, dans son *Histoire de la Saintonge*, t. II, p. 316 et suivantes, en a donné la traduction.

(2) L'assertion de Mathieu Paris, qui prétend qu'Henry III se sauva tout d'un trait de Saintes à Blaye, est contredite non seulement par le roi lui-même dans sa lettre : « Cumque vidissemus nos apud Pontem minus tutè commorari... » mais par ce fait que plusieurs lettres des *Rôles gascons* sont datées de Pons, 25 juillet 1242.

beau pour fortifier ses châteaux de Mirambeau et de Plassac. (En note on lit : *Nichil debet habere* (!).

Du camp sur la Gironde, le 6 août, sauf-conduit accordé à tous marchands qui conduiront, pendant toute la durée de la guerre, des vivres et autres denrées en l'île d'Oleron. Du même jour ; lettres patentes par lesquelles le roi reconnaît devoir à Robert de Rancon 308 l. 6 s. 8 d. sterling qui, en cas de mort du créancier, seront payés aux deux archidiacres de Saintes et à l'archiprêtre de Taillebourg, Guillaume Gérin, désignés par lui, lesquels pourront, s'ils le jugent à propos, s'adjoindre l'évêque de Saintes. — Du camp, le 13 août ; nouvelles lettres patentes accordant aux hommes de l'île de Ré une commune jurée, « secundum formam rotuli Oleronis. » — Du camp, le 16 août ; de l'avis de Radulphe de Hyge et d'Emery de Sacy, le roi invite Guillaume « le Arceveske » de lever les hommes nécessaires à la défense de son château de Parthenay ; les frais qu'il pourra faire lui seront remboursés. — De Bordeaux, 5 septembre ; ordre au prévôt d'Oleron de remettre immédiatement entre les mains de l'abbé de Maillezois les biens dépendant du prieuré de Saint-Pierre d'Oleron, mis sous la main du roi, ainsi que les terres et le four appartenant à Soulac et dépendant du même prieuré. Concession aux hommes d'Oleron, qui se sont obligés pour le roi à payer à l'abbé de Maillezois les quinze mille sous tournois prêtés par ce dernier, de tous les droits percus au nom du roi, à l'entrée et à la sortie des navires, jusqu'à ce que le prêteur ait été complètement satisfait. Du même jour ; lettre autorisant le prévôt d'Oleron et Osmond, « cleric », à emprunter pour le service du roi toutes sommes de tous prêteurs qu'ils jugeront convenables. Du même jour ; ordre au prévôt d'Oleron, nonobstant les instructions précédentes, de n'accorder main-levée des biens saisis sur Soulac, de Saint-Pierre, que s'il donne de bonnes garanties du paiement du prêt de trois cents marcs qu'il s'est obligé de faire. Du même jour ; ordre au prévôt d'Oleron d'envoyer par Wigan, serviteur du roi, les 15,000 sous tournois prêtés par l'abbé de Maillezois et ce que le prieur de Saint-Georges aura pu lui remettre pour le service du roi. — De Bordeaux, 6 septembre ; ordre au prévôt d'Oleron de délivrer à Bertrand de Saint-Sévrin, en récompense des biens qu'il a perdus au service du roi, et sur le domaine du roi à Oleron, une valeur équivalente à trente livres. (Non suivi d'exécution). — De Bordeaux, 7 septembre ; ordre au même de restituer à Barthélemy du Puy la terre de « La Puletère » en Oleron, saisie sur lui et donnée à Elye Gerbert, chevalier du comte de la Marche. Du même jour ; ordre au prévôt d'Oleron d'envoyer vers le roi tous les prisonniers faits dans l'île de Ré ; sauf-conduit accordé jusqu'à la fête de saint Michel à Sicard

(1) Hertold ou Hertaud qui, d'après Mathieu Paris, rendit à saint Louis le château de Mirambeau, ne serait que le capitaine chargé de sa défense et non le seigneur du lieu, comme l'avancent certains historiens.

« de Mont-Gwion » ; à cette date il reviendra prendre son service aux conditions que lui feront connaître Guillaume Longespée, Hugues de Vivone et Guillaume Gombaud. Du même jour ; lettres de sauve-garde, sans terme assigné, accordées à Eustachie « de Ardena », sœur de feu Savary de Mauléon. — De Bordeaux, 26 septembre ; ordre au prévôt d'Oleron de payer entre les mains d'Eudon, « clerico nostro », spécialement envoyé à cet effet, tous les revenus en blé, vin et sels de l'île d'Oleron, appartenant au roi, tant sur ses terres que sur celles de ses vassaux, et sur celles des fugitifs qui ont abandonné l'île. — De Bordeaux, 7 octobre ; patentes accordant aux baillis, prudhommes et mariniers d'Oleron, le droit d'imposer des taxes sur les ennemis du roi pendant toute la durée de la guerre, à la condition de réserver au profit du trésor royal la moitié de leur produit. — De Bordeaux, le 10 octobre ; lettre de rémission adressée aux Rochelais à l'occasion de leur manque de fidélité, pourvu qu'ils rentrent sous l'autorité du roi ; le maire de Bayonne et Jean Ardyt sont chargés auprès d'eux d'une mission secrète, qu'ils leur exposeront verbalement. — De Bordeaux, le 20 octobre ; lettre aux prudhommes d'Oleron ; ils sont autorisés à vendre aux marchands des côtes de Bretagne les vins et les sels dont ils peuvent disposer, à la condition que ceux de La Rochelle, Saint-Jean, Taillebourg et autres localités ennemies n'en tireront aucun avantage ; même faveur est accordée aux habitants de l'île de Ré pour leurs blés et leurs vins. — De Bordeaux, le 18 octobre ; ordre aux maîtres des galères de Bayonne de s'opposer à ce que les templiers de La Rochelle n'abusent pas des lettres de protection qui leur ont été accordées pour introduire à La Rochelle du vin ou d'autres denrées. — De Bordeaux, 20 octobre, lettres de créance adressées au prévôt d'Oleron pour Richard Bauzan et Eudes de Shelfanger, chargés d'une mission du roi. Du même jour, ordre au capitaine des galères de Bayonne de s'entendre avec Richard Bauzan et Eudes de Shelfanger, qui sont envoyés vers lui avec deux galères bien équipées pour attaquer les habitants de La Rochelle et des pays circonvoisins. Du même jour ; sauf-conduit accordé à Guy de Rochefort. — De La Sauve, le 26 octobre ; François de Bresne est envoyé dans l'île de Ré afin de s'assurer si l'on pourrait y construire des retranchements et y établir un camp ; Jehan Le Flameng et les prudhommes de l'île sont invités à lui prêter leur concours ; mais rien ne devra être fait sans nouvel avis du roi.

1242. Vingt-septième du règne de Henry III. — La Sauve, 29 octobre ; ordre au prévôt d'Oleron de rappeler à leur devoir de fidélité les habitants d'Oleron qui seraient partisans du roi de France, et de les obliger à résidence ; en cas de refus, saisir leurs terres et leurs autres biens. — De la Réole, le 7 novembre ; les retranchements en bois qui devaient être élevés en l'île de Ré, entre les deux mers, ne seront point établis ; le capitaine des galères de Bayonne devra retourner au port qu'il occupait

et y demeurer jusqu'à la Saint-André ; à la Saint-Martin, il enverra deux de ses officiers pour toucher la solde. Du même jour ; ordre à François de Bresne d'abandonner le projet de retranchements, et au maire et aux prudhommes d'Oleron d'équiper deux barques pour se rendre devant La Rochelle. Du même jour ; ordre au maire et au prévôt d'Oleron de faire équiper sous la direction de Richard Bauzan et d'Eudes ; clerc du roi, douze navires, et plus s'ils le peuvent, pour la défense du pays de l'île de Ré, et pour porter secours aux galères qui assiègent La Rochelle, dans le cas où ce serait nécessaire. Par lettre close du même jour, Richard Bauzan et Eudes sont invités à faire connaître au roi le chiffre de la dépense faite en exécution d'un ordre reçu par le maire et le prévôt d'Oleron. — De La Réole, le 10 novembre ; Jehan Maunsel, nommé provisoirement sénéchal de Gascogne. en remplacement de « Eustan de Solio », sera chargé de la défense des îles d'Oleron et de Ré jusqu'à la nomination d'un sénéchal en titre ; les maires et prudhommes de Ré et d'Oleron devront lui obéir ; Eudes lui est adjoint pour l'administration. Pierre Du Puy devra remettre les châteaux d'Oleron au porteur des lettres du roi ou du précédent sénéchal. — De La Réole, le 12 novembre ; sauf-conduit pour Pons de Pons, Geoffroy de Mortagne, Elie Gombaud de Cosnac, et ceux qui voudront les suivre, pour venir conférer avec Hugues de Vivone. Ces titres prennent fin à la fête de saint André. Même lettre accordée à Audouin de Berbezilla (Barbezieux ?) pour venir parler au roi. — La Réole, 15 novembre ; sauf-conduit accordé, jusqu'aux octaves de la fête de saint André, à Richard de Cosnac et à Guillaume Vigier, qui sont venus conférer avec le roi à La Réole. — De La Sauve, 3 décembre ; le roi s'engage à ratifier les conventions qui seront arrêtées en son nom par Hugues de Vivone et Pierre Chaceporc avec Geoffroy de Tonnay-Charente et Elie Gombaud. — De Bordeaux, 17 décembre ; sauf-conduit accordé à Ithier Gardera qui est venu à Bordeaux acheter quatre chevaux pour le service de Pons de Mirambeau. — De Bordeaux, 22 décembre ; permission accordée aux moines et à l'abbé de Sainte-Marie de Ré de prendre dans la forêt du roi, en cette île, le bois nécessaire à leur chauffage jusqu'à pâques. L'abbé et le monastère reçoivent l'assurance que les dommages, qu'ils ont pu éprouver par suite des retranchements élevés dans l'île, donneront lieu à une indemnité. — De Bordeaux, 21 décembre ; mainlevée est accordée au prieur de Saint-Pierre d'Oleron de la saisie de son prieuré, faite en conséquence de la réclamation adressée à l'abbé de Maillezais. — De Bordeaux, 30 décembre ; sur le bruit répandu que l'ennemi se dispose à envahir l'île de Ré, le roi ordonne de tenir prêtes les galères de Bayonne et de Bordeaux ; Eudes, prévôt d'Oleron, et les prudhommes de l'île devront équiper des navires, les faire monter par les meilleurs marins pour arrêter l'ennemi jusqu'à l'arrivée de la flotte royale.

1243. De Bordeaux le 2 janvier ; ordre au prévôt d'Oleron de restituer à Barthélémy du Puy tous les biens de quelque nature qu'ils soient, ayant appartenu à Barthélemy, son père, et qui avaient été mis sous la main du roi à la mort de ce dernier. — De Bourges, le 11 janvier ; licence accordée à Eustache de Maulion (Mauléon) pour conduire chez elle, en Poitou, et non ailleurs ses vins de l'île de Ré. — De Bordeaux, 25 janvier ; licence accordée aux marchands de Saintonge pour venir trafiquer à Bordeaux. Du même jour ; aux maire et aux prud'hommes d'Oleron ; le droit de fouage va être établi dans toute la Gascogne ; ordre est donné de l'établir dans l'île d'Oleron ; Jehan Maunsel est chargé d'en informer le roi. Du même jour ; il est temps de reprendre les hostilités ; le maire, les prud'hommes et le prévôt d'Oleron devront préparer, comme ils y sont tenus, trois barques pour le service du roi. Du même jour ; remise est accordée à tous les habitants du diocèse de Saintes de tout ce que leurs auteurs ont pu lever et percevoir en fraude des droits du roi Jean d'Angleterre, à la condition qu'ils verseront aux frères mineurs jusqu'à concurrence de la somme de trois mille sous tournois, ainsi qu'en a disposé le F. Emery leur gardien. — De Bordeaux, 11 février ; trêve conclue entre le roi et Richard, seigneur de Monguyon, jusqu'au mercredi après le premier dimanche de carême. — De Bordeaux, le 6 juin ; il est mandé aux jurés et à la commune d'Oleron d'obéir en tout ce qui concerne sa charge à Guillaume Normand, qui vient d'être appelé à la mairie(1). — De Bordeaux, 8 juin ; don à Barthélemy, fils de Barthélemy du Puy, de vingt livres de rente viagère et annuelle qui devront lui être assignées par Herbert, fils de Mathieu, sénéchal de Gascogne, sur les revenus de l'île d'Oleron. — De Bordeaux, le 17 juin ; notification aux hommes d'Oleron, de Bayonne, Dax, etc..., de la nomination de « Nicolas de Molis » comme sénéchal de Gascogne. — De Bordeaux, le 12 juillet ; concession faite à Guy de Rochefort de cent livres sterling de rente annuelle, qui lui seront payées en deux termes à la Saint-Michel et à pâques, jusqu'à ce qu'il ait recouvré ses terres qu'il a perdues à la suite de la guerre avec le roi de France ; il devra, lorsqu'il en sera requis, se rendre pour le service du roi en Gascogne avec la force dont il disposera ; il recevra une solde, s'il l'a réclame, le roi se réservant de le récompenser suivant les dépenses qu'il aura pu faire. — De Bordeaux, 22 juillet ; ordre au maire d'Oleron de retenir pour le service du roi tous les navires chargés ou non qui aborderont dans l'île ; ceux qui sont bons et disponibles devront être envoyés à Bordeaux ; faire connaître aussi quel est le nombre des vaisseaux du roi. — De Bordeaux, 6 avril ; les navires précédemment arrêtés pourront se rendre où bon leur semblera.

(1) « Factus est major in insula » dit le texte. Ce maire était-il régulièrement nommé à l'élection ou imposé par le roi ? La première hypothèse semble la plus vraisemblable : car autrement le roi n'aurait pas eu besoin de confirmer son autorité.

— Bordeaux, le jeudi après la fête de l'annonciation (27 avril); traité entre le roi d'Angleterre et Sicard de « Mund gwiun »; le seigneur de Montguyon tiendra dorénavant du roi d'Angleterre, à hommage et au devoir d'une lance, le château de La Clote, que lui et ses ancêtres possédaient en franc-aleu; si Sicard et ceux qui combattent sous ses ordres, venaient à perdre leur terre par fait de guerre, le roi s'oblige à les indemniser des pertes qu'ils auraient pu faire d'après l'arbitrage de Jean, fils de Geoffroy, et de Hugues de Vivonne, d'Hélie Rudel de Bergerac et d'Achard Foucher; les premiers choisis par le roi, les seconds par Sicard de Monguyon. S'ils ne parvenaient pas à s'entendre pour déterminer ces indemnités, le roi aurait le droit d'en choisir deux autres. Dans le cas où la trêve conclue entre le roi de France et le roi d'Angleterre prendrait fin, ce dernier, un an avant l'expiration de ladite trêve, devra prémunir le seigneur de Monguyon contre toute attaque en lui fournissant les secours nécessaires. — De Bordeaux; lettres patentes par lesquelles « Pontius de Agonaco, Petrus de Turri, Emericus de La Braunde, et Elias de Bordella (1) » déclarent que, la précédente année, pendant le séjour que fit à Saintes le roi d'Angleterre, aux environs de la Sainte-Madeleine (22 juillet 1242), ils étaient venus lui prêter foi et hommage, comme ils font présentement pour eux et pour leurs héritiers, s'obligeant à lui demeurer fidèles en paix et en guerre. — De Bordeaux, 29 mars; ordre à Eudes, garde d'Oleron (custodi de Olerone), de vendre les navires de La Rochelle pris par Richard Bauzan; et si Pierre Marchant, du Château d'Oleron, consent à en donner le prix le plus élevé qu'il aura atteint, on devra lui donner la préférence. — De Bordeaux, 12 juillet, ordre au vicomte de Kent de donner main levée de la saisie de terre appartenant à l'abbé et au monastère de Saint-Jean d'Angély situés « in wolovis et modin-gam » (?) et que maître Pierre de Bordeaux tenait à ferme. — De Bordeaux, 7 juin; ordre de compter aux porteurs: Sicard de Montguyon, cent marcs; Ranulf Vigier, chevalier, combattant sous ses ordres, vingt marcs. — De Bordeaux, 6 septembre; ordre de payer à Sicard de Montguyon ou à son ménager, trente marcs. Du même jour; ordre de payer à Guy de Rochefort quarante marcs pour l'aider dans le rachat de ses prisonniers pour le service du roi (1253). — Du 24 août 1253, à Bordeaux; notification au maire et aux prud'hommes d'Oleron de la nomination de Jean de Grey, comme gouverneur (custos) de ladite île. — De Benauges, 4 octobre; sauf-conduit accordé à Ricard de Conac pour lui et pour sa famille, pour venir auprès du roi et retourner chez lui. Même faveur est accordée à Guillaume de Fors avec cette clause: devant durer jusqu'à la Trinité (1254). — Bazas, 18 février; Maurice de Rochefort est gratifié de lettres de

(1) Deux de ce nom Pons d'Agonnay et Pierre de La Tour semblent Saintongeais; Elias de Bordella doit sans doute se traduire par Bourdelle; nous avons transcrit le texte dans la crainte de commettre quelque erreur.

protection pendant tout le temps de son séjour en Gascogne. (1253). Au camp devant Benauges, 13 octobre; ordre à Gauthier d'Arundel de délivrer au nom du roi, en pur don, aux frères mineurs de l'île d'Oleron, vingt charretées et quatre tonneaux de vin. — (1254) du premier juin; ordre à Gauthier d'Arundel, prévôt de l'île d'Oleron, de payer à l'abbé et au monastère de La Grâce-Dieu (par erreur *Garda Dei*) trente livres bordelaises qui lui sont dues sur la grande coutume de Bordeaux, du temps que le même Arundel était prévôt du roi à Bordeaux. — Du 4 juillet; ordre au même de mettre Guillaume de Fors en possession de la terre qui fut à Hugues de Vivonne, son grand père (patris sui?) dans l'île d'Oleron, et qui sera tenue et relèvera d'Edouard, fils du roi, suivant sa volonté. — (1255). Beaumont-sur-Oise, 13 décembre; le roi de France mande à Edouard, fils du roi, que, si Regnaud de Pons offre de suffisantes garanties et des cautions payées acceptables par la cour de Gascogne, sur le fait de Bergerac et autres, il soit renvoyé par considération pour le roi de France qui a insisté sur ce point auprès de Regnaud, sans préjudice des indemnités qui pourraient être dues au roi d'Angleterre ou à son fils. — (1254). Au camp devant Bergerac 8 juillet; sauf-conduit d'un mois accordé à Pons de Mirambeau pour traverser les possessions du roi en Gascogne et retourner chez lui. — De Saint-Macaire, 21 juillet; ordre au maire et au prévôt d'Oleron de payer sans retard à Guy de Lusignan, frère du roi, les cent livres sterling que la commune a levées pour la guerre, et ce à valoir sur ce qui est dû par le roi à ce même Guy de Lusignan.

D. A.

Les tours de La Rochelle, par J.-B.-E. Jourdan, avec préface et 15 eaux-fortes d'Emile Couneau (La Rochelle, Charrier 1886, in-4°). Du texte nous ne dirons rien; il est connu: c'est un chapitre détaché de l'*Histoire monumentale de La Rochelle*, par Jourdan, tiré à part, avec le même format, et destiné à servir de cadre à une suite de quinze eaux-fortes, gravées par notre confrère M. Couneau, reproduisant les tours sous tous leurs aspects, voire un aspect hypothétique. Deux seulement de ces dessins ont trouvé place dans la grande *Histoire*. Les treize autres, inédits, font grand honneur à leur auteur; certains sont très bien venus et d'une composition fort heureuse; nous citerons particulièrement un ravissant frontispice: *La Rochelle vue de la rade, l'intérieur du port* d'une vérité saisissante; le port, effet de clair de lune très réussi. M. Couneau n'est point un rochelais, né natif de La Rochelle, mais un artiste qui a pu, de très bonne heure, s'éprendre de cette ville unique en son genre dans tout l'ouest, et encore parée de très curieux monuments. Nous serions bien surpris si M. Couneau ne venait pas de gagner ses lettres de naturalisation.

Notre habile confrère ne s'arrêtera pas en si beau chemin, nous aimons à l'espérer: ce début est plein de promesses.

L'hôtel de ville, la maison Henri II et tant d'autres se recommandent impérieusement à sa pointe. Nous souhaitons seulement que le mode de publication permette aux amateurs, déjà pourvus de l'*Histoire monumentale*, de joindre à leur volume les treize planches des tours et celles qui pourraient venir plus tard... bientôt, nous le désirons.

L'*Union conservatrice* de Saint-Jean d'Angély, n° des 25 juillet, 1^{er} et 5 août, a publié de M. Denys d'Aussy *Une promenade à Saint-Jean d'Angély en 1615*, mémoire lu à la séance de la société des Archives. L'auteur nous décrit avec verve l'aspect de la ville et des principaux monuments, à cette époque l'une des plus brillantes de son histoire ; nous pénétrons avec lui dans le somptueux hôtel du duc de Rohan où se nouent les intrigues politiques, qui quelques années plus tard, auront pour la ville un si fatal dénouement. Ces quelques pages offrent un tableau animé et très bien peint de la vie de province au commencement du xvii^e siècle.

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° 61, t. I, p. 311, 359, 391 ; II, 38, 84, 132, 179 ; III, 164 ; VI, 49, 395. *Noms de lieux et d'hommes de la période révolutionnaire*. — Voici un arrêté des représentants du peuple en mission, Lequinio et Laignelot, qui changent les noms de Saint-Pierre en Fraternité, et celui d'île d'Oleron en île de la Liberté, parce que *île d'Oleron* signifie *île des Larrons* :

« Léquinio et Laignelot, aux citoyens. Nous représentants du peuple français, envoyés dans la Charente-Inférieure, remplissant notre mission, ce jour douze octobre de l'an deux de la république française une et indivisible, dans l'isle appelée jusqu'ici d'Oleron, avons, à la cité dite jusqu'à ce jour de Saint-Pierre, reçu du peuple réuni en masse, de la société populaire, des magistrats du peuple et de la garde nationale, toutes les marques démonstratives de respect et d'affection pour la convention nationale ici représentée par nous, des témoignages de soumission aux pouvoirs illimités dont elle nous a revêtus et de l'amour de la liberté qui anime les citoyens. En cet endroit isolé du continent de la république, au milieu d'un banquet où chaque citoyen apportait son repas, nous avons eu la douce satisfaction de voir régner l'égalité, l'amitié, la sobriété, en un mot, les vertus qui caractérisent l'homme digne du gouvernement républicain, et dans le développement de cet enthousiasme civique qui naît toujours au sein d'une réunion de frères, le peuple, indigné d'avoir été jusqu'ici dupe

de ceux qui l'avaient asservi par le fanatisme, et honteux de voir encore sa cité désignée par un nom dont on s'est si longtemps servi pour le tromper et le dominer, nous a demandé de changer le nom de la cité de Saint-Pierre en celui de la Fraternité, ce que nous lui avons promis. Au même instant, le peuple s'est encore rappelé que le nom de l'île ne signifiait autre chose que *l'isle des larons*, et il a demandé que nous y substituons celui de la *Liberté*. En conséquence, heureux de pouvoir satisfaire aux vœux du peuple, et en raison des pouvoirs illimités que nous tenons de la convention nationale, nous arrêtons que cette île, ci-devant appelée d'Oleron, portera désormais le nom de l'île de la Liberté, et que la ci-devant dite de Saint-Pierre sera nommé à la venue la cité de la Fraternité ; ordonnons que le présent soit, à la diligence de la municipalité du lieu, envoyé à l'administration du département pour être par elle imprimé, publié et affiché dans toutes les communes de son ressort. Copie en sera par nous envoyée à la convention nationale et au conseil exécutif provisoire. Signé à l'original : Lequinio et Laignelot, commissaires de la convention. »

Cette pièce a été transcrite mot à mot sur les registres des délibérations de la commune de Saint-Pierre d'Oleron.

COUILLAUD.

N° 127, t. II, 93, 137. *Guillaume de Passavant, évêque du Mans, Saintongeais*. — On a mis en doute l'origine saintongeaise de Guillaume de Passavant, archidiacre de Reims, devenu en 1144 évêque du Mans et mort, le 27 janvier 1186, dans son logis d'Yvré-l'Évêque. Le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. Port, dit seulement que, fils de Guillaume de Passavant et de la fille du seigneur de Martigné-Briant, il fut élevé à Angers auprès de son oncle, l'évêque Rainaud, qui l'emmena à Reims, ce qui semble rendre douteuse sa naissance à Saintes. D'autre part, il y avait beaucoup de Passavant en Saintonge, comme on l'a vu ; puis le *Dictionnaire des noms latins de Franklin* dit qu'il est « né dans la Saintonge » ; le *Dictionnaire des célébrités de la France*, de Fisquet, le fait naître à « Saintes » vers 1106. Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, iv, 68, se contente de dire que « sa famille paternelle était très puissante en Saintonge et en Anjou », que sa mère, Luce des Prez, descendait d'une famille influente dans le Maine, l'Anjou et la Normandie, et était sœur de Renaud des Prez, qui occupa successivement les sièges d'Angers et de Reims ». Mais l'*Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins, t. xiv, 619, écrit : « Guillaume Passavant, né à Saintes, d'archidiacre de Reims devint, en 1143, évêque du Mans ». Suivent quelques détails : Il est fort loué dans une épître de saint Bernard au pape Eugène III, et sa vie fort dédifiante se lit au chapitre xxxviii^e des actes des évêques du Mans dans les *Analectes de Mabillon*.

Durant les quarante-deux ans de son épiscopat il enrichit beaucoup la bibliothèque de son église ; il est lui-même auteur de quelques écrits qui nous sont inconnus, à l'exception de cinq épîtres et de huit vers. Duchesne a publié deux lettres de Guillaume Passavant à Louis VII. Il fut chargé, par le pape Adrien IV, de juger un différend qui s'était élevé entre les moines de La Rochebeaucourt et les ecclésiastiques de Périgueux ; il se prononça pour les moines, et leur adjugea l'église dont on leur disputait la possession ; c'est le sujet d'une chartre adressée (1159) à Hélié, prieur de La Rochebeaucourt, et d'une épître au pape. A.

N° 177, t. III, p. 3. *Les Meaume à Saintes, à Saint-Jean d'Angély, à La Rochelle et dans l'île d'Oleron.*— Meaume, professeur à Saintes, aurait épousé une fille du citoyen Lagarosse, qui avait acheté l'ancien couvent des jacobins de Saintes, et mutilé les tombeaux de la chapelle. On ajoute que Meaume alla s'établir à Paris et y maria sa fille. D'autre part, Moufflet, dans sa *Notice sur le collège de Saintes*, a dit (*Bulletin*, vi, 162), que le professeur « Meaume était originaire de l'île d'Oleron. Un annuaire du temps désigne M. Meaume père comme résidant à Saint-Pierre d'Oleron et membre du conseil du département. Le frère du professeur exerçait la profession d'imprimeur à Saintes pendant les années 1790-1802 ». Il y a là quelques erreurs qu'il importe de rectifier ; aussi bien la généalogie de cette famille nous montrera une fois de plus avec quelle rapidité on s'élevait sous l'ancien régime par le travail, la conduite, la probité.

I. Guillaume Meaume, cultivateur en Limousin, a un fils Léonard.

II. Léonard Meaume, fils de Guillaume et de Jeanne Martin, né au village de Forges, paroisse de Saint-Marc, dans la Haute-Marche, vint à Saint-Jean d'Angély comme ouvrier maçon ; il y épousa, en 1616, Catherine Neau, dont :

III. Léonard II, maçon, qui eut :

IV. René Meaume, entrepreneur de bâtiments, architecte, mécanicien. On raconte qu'il refusa de faire sauter par la mine le temple des protestants. Marié à Jeanne Dulon, il eut : 1° Jacques qui suit ; 2° Charles, qui eut un fils, Jean Meaume. Ce Jean Meaume, arpenteur en 1729, négociant en 1739, acheta en 1748 la charge de trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle. Sa femme, N. Lafond, morte en 1749, il épousa Henriette Maichin, petite-nièce de l'historien, dame de Trézac. En 1750 il acheta la châtellenie de Ribemont-Mornay, aujourd'hui propriété de M. Roy de Loulay. Son fils, Jean-Baptiste, procureur du roi honoraire au bureau des finances de La Rochelle, seigneur de Mornay, qu'il vendit à Daubenton, mourut

célibataire à Nieul-sur-Mer, le 3 octobre 1789. Aux assemblées de la noblesse il figure ainsi : « Jean-Baptiste Meaume, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle. » L'arrière petit-fils du maçon Marchois était gentilhomme.

V. Jacques, surnommé l'âme de bois, après avoir été, ainsi que son frère Charles, architecte juré expert, acheta la charge de receveur des consignations à Saint-Jean d'Angély, et devint fort riche. De son épouse, Jeanne Fromageau, il eut : 1° Jean, aussi receveur des consignations, marié à Jeanne Prévôt, qui lui donna sept enfants dont deux garçons ; 2° Jean-Jacques.

VI. Jean-Jacques, avocat, décédé à Landes, où il avait demeuré longtemps, laissa de sa femme, Marie Ouzanneau : 1° Elisabeth, mariée à F. Mounier ; 2° Jacques-Germain, jurisconsulte très habile à Saint-Jean d'Angély, époux de Marie Rouhier, sans postérité ; 3° Jean-Baptiste ; 4° Jean-Augustin, qui suivra. Jean-Baptiste, négociant à Landes, mort d'apoplexie le 12 fructidor an VII, avait acquis une grande fortune, que la révolution lui fit perdre. De Suzanne Abelin, il eut plusieurs enfants dont les actes suivants, dus à l'obligeance de M. Camus, nous donnent les noms : 1° Jacques-Germain. « Le 26 juin 1764, a été baptisé, né d'hier, Jacques-Germain, fils légitime de sieur Jean-Baptiste Meaume et de Marie-Susanne Abellin. Ont été parrain et marraine sieur Jacques Abellin et demoiselle Marie-Catherine Renou. Le parrain a signé avec moy de ce enquis. *ABELLIN. BIROT, curé de Landes.* » 2° N., mort-née. « Le 18 septembre 1762, a été enterré dans le cimetière de cette paroisse le corps d'un enfant qui a reçu l'eau à la maison, fille naturelle et légitime de sieur Jean-Baptiste Meaume et de Susanne Abellin, de ce bourg, en présence de demoiselle Marie-Anne-Elisabeth Meaume, du nommé Lafoy, sacristin, et de plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer, fors la soussignée de ce enquis. *BIROT, vicaire de Landes.* » 3° et 4° Jacques-Ferdinand et Jean-Jacques-Germain. « Le 25 septembre 1774, ont été baptisés, nés d'hier, Jacques-Ferdinand et Jean-Jacques-Germain, enfants jumeaux naturels et légitimes de sieur Jean-Baptiste Meaume, négociant, et de dame Susanne Abellin, du présent bourg. Ont été parrains et marraines sçavoir : dudit Jacques-Ferdinand, sieur Jacques-Jean-Baptiste Meaume et demoiselle Marie-Louise Bollon ; et dudit Jean-Jacques-Germain, monsieur Hélié Mounier, avocat en la cour et suivant le barreau au siège royal de la ville de Saint-Jean d'Angély, et demoiselle Jeanne-Julie Abellin, qui ont tous signés avec ledit sieur Jean-Baptiste Meaume, de ce enquis par moy *JACQUES-JEAN MEAUME. BOLLON. MOUSNIER. J.-JANNE ABLIN. J. MEAUME. BIROT, curé de Landes.* » 5° Jacques-Jean-Baptiste, qui épousa Elisabeth Bignon, dont vint une fille, mariée à N. Renou, propriétaire à Landes. — Jean-Jacques-Germain Meaume, professeur à l'école centrale de Saintes (1796-1800), puis dans divers collèges, à La Rochelle,

à Rouen, inspecteur d'académie à Metz en 1829, retraité en 1830, épousa à Saintes, le 5 fructidor an vi, Renée-Marie Lagarosse, née à Rochefort, le 6 janvier 1777, d'Antoine Lagarosse et de Marie Grabeuil, en présence d'Antoine Lagarosse, âgé de 43 ans, de Victor Le Sueur, 42 ans, Louis Flornoys, 45 ans, et Pierre Roy, 50 ans. Il eut : 1° Elisè Meaume, née à Saintes, 24 messidor an vii ; 2° Jeanne, qu'il maria à Rouen à un modeste avocat, Pierre-Ambroise Plougoulm, depuis procureur général, député, conseiller à la cour de cassation ; 3° Edouard Meaume, né à Rouen, en 1812, avocat, professeur à l'école forestière de Nancy, décédé en 1886, auteur de nombreux ouvrages entre autres d'une remarquable étude sur Callot, le grand artiste. Il avait eu un fils mort en 1885.

VII. Jean-Augustin Meaume, fils de Jean-Jacques et de Marguerite Ouzanneau, négociant à Saint-Pierre d'Oleron (1770), contrôleur des actes et préposé des économats de l'île d'Oleron (1772), syndic et fabriqueur de l'église (1773), fut receveur de la régie nationale de l'enregistrement et des domaines à Saint-Pierre d'Oleron (1792) (1). Marié à Marie-Magdelaine Boisrobert, il laissa quatre enfants, dont trois filles : 1° Marie-Madeleine, mariée à François-Pallade-Angélique Guérin, né le 6 septembre 1765, à Saintes, diacre en 1791 et professeur de cinquième au collège de Saintes, jureur le 18 mars, envoyé comme desservant à Saint-Pierre d'Oleron, élu curé par l'assemblée de Marennnes et installé le 18 septembre même année, et ayant, le 24 du second mois de l'an II, renoncé à la prêtrise, autorisé le 4 novembre an II, par Léquinio, à être officier municipal, par ce motif que « malgré qu'il ait été prêtre, il n'arien de commun avec les vices qui caractérisent plusieurs d'entre eux ». Il eut deux fils, François et Isidore Guérin ; 2° Annette, épouse d'Urbain Lebrun, dont vinrent : a Joseph, mort sans postérité ; b Adélaïde, femme de Barilleaud, dont un fils Joseph ; c Joséphine, qui, de son époux Auguste Fraigniaud, eut Auguste et Léon Fraigniaud. Auguste a quatre enfants ; 3° Marie-Victoire Meaume, unie à Nicolas Chasseloup, dont sont issus : a Nicolas-Frédéric Chasseloup (1798) ; b Adélaïde-Flavie ; c Adéline ; d Flavie ; e Auguste ; 4° Jean-Augustin Meaume, qui continua la descendance. Jean-Augustin I^{er} l'échappa belle. Le 22 nivôse an II, il fut dénoncé comme ayant des barils de harengs qui se pourrissaient ; s'il les avait mis en vente, le public en aurait profité. Il a mieux aimé les laisser gâter. Des commissaires sont nom-

(1) Le 29 septembre 1792, Charles Couillaud jeune, Sébastien Ricou et Jean-Augustin Meaume, sont délégués du club pour aller représenter à la municipalité de Saint-Pierre « qu'ils sont céciturés, que le nommé Ancelin, marin de ce bourg, cangrené de la plus forte aristrocie, a été nommé à la place de garde des signaux au poste de La Batterie, sur le chenal de La Perrotine », et demander qu'il soit remplacé par un autre. Le lendemain Ancelin est remplacé.

més pour s'assurer dans quel état sont ses harengs, depuis quand il les a introduits dans l'île, s'il a fait sa déclaration à la municipalité ; s'il ne l'a pas faite, les confisquer ; il y accaparement. On l'interroge ; c'est un envoi qu'on lui a fait ; il a fait l'impossible pour s'en débarrasser ; ils étaient pourris quand ils sont arrivés et personne n'en a voulu. On le renvoie devant le tribunal de police municipal.

VIII. Jean-Augustin, II^e du nom, engagé dans les troupes de marine en 1785 ; blessé et réformé à Cadix ; engagé dans l'ordre de Malte en 1786 et secrétaire de l'abbé Boyer, premier secrétaire lui-même de l'ordre ; en 1789, capitaine au bataillon d'égalité ou des *bleus* ; en juillet 1789, secrétaire d'état-major de la division des armées de La Rochelle ; le 14 juillet 1790, envoyé à la fédération, à Paris, comme délégué de l'armée ; chargé, le 8 octobre 1791, par le conseil municipal de Saint-Pierre, d'enlever les cloches des églises et chapelles supprimées ; 1798 et 1799, secrétaire puis président du directoire à Saintes ; 1801, imprimeur du gouvernement à Saintes, membre du conseil privé du commerce, d'une commission de rédaction des nouveaux poids et mesures, à Saintes, et vérificateur des comptes d'impressions fournies à la préfecture du département ; 1803, receveur des impositions à Saintes ; 1804, chef des bureaux de la préfecture à Tarbes, membre et président de la chambre consultative des manufactures et école des arts et métiers ; 1809, chef et caissier de bureau chez le receveur général des finances à Tarbes ; 1815, caissier, chef de bureau à la recette de l'arrondissement à Marennes ; mort en 1819 à 52 ans. De Jeanne-Madeleine Tardival, il eut cinq enfants, dont trois sans postérité : 1^o ; 2^o ; 3^o Adélaïde-Zétublé, née le 29 fructidor an ix, à Saintes ; 4^o Laurent-Jean-Auguste, né en 1808, décédé le 15 mai 1882, époux de Marie-Elisabeth Clavereau Deladhoue, receveur des contributions indirectes ; il n'a eu qu'un fils, Albert, décédé à 23 ans, en 1864 ; 5^o Joachim-Jean-Augustin, qui suit :

IX. Joachim-Jean-Augustin Meaume, né en 1788, décédé le 27 septembre 1834, à Saint-Pierre d'Oleron, marié : 1^o à N. Rousselin, pas d'enfants, et 2^o à Geneviève Raoulx, dont 4 enfants. Il fut d'abord officier des armées de terre et de mer, fit la campagne d'Espagne (1808), fut comptable à bord du *Jemmapes* ; fait prisonnier par les Anglais en 1810, il resta cinq ans en Angleterre dont trois ans comme précepteur chez Lucien Bonaparte, rentra en France en 1815, ouvrit un pensionnat à Marennes, puis à Saint-Pierre d'Oleron. De sa seconde femme, il eut : 1^o Marie-Geneviève-Léonie, célibataire ; 2^o Lætitia-Marie-Thérèse, mariée à Edouard Maurisset, décédée en mai 1882 ; 3^o Jean-Augustin-Alfred, commerçant, mort au Mexique en 1876, sans postérité ; 4^o Louis-Philippe-Frédéric.

X. Louis-Philippe-Frédéric Meaume, né en 1832, marié à Maria Guérin, a fait sa carrière dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, et est actuellement conservateur

des hypothèques à Falaise (Calvados), seul représentant de la famille Meaume. Il a deux fils : René-Jean-Joachim-Augustin, né le 24 mai 1867, et Louis-Raoul Meaume, né le 10 décembre 1869.
D^r A. ANFRUN.

N° 251, IV, 93, 161, 249 ; V, 49, 148 ; VI, 50, 396. *Pèlerinages en Saintonge*. — Le *Bulletin*, vi, 399, a parlé, à propos de Saint-Robert, des enfants battus des saints, et a dit qu'on les portait en pèlerinage à la chapelle qui avait la réputation de les guérir. C'est une erreur ; on ne porte pas les malades. Voici, du reste, la façon de procéder et tout le cérémonial usité en pareil cas.

Pour connaître le saint dont un enfant est battu, on lit les litanies, et à chaque invocation on laisse tomber dans un plat d'eau une vieille pièce de monnaie marquée d'une croix, que l'on nomme un six-liards. On m'en a montré une qui semble être d'argent ; elle est d'une forme assez irrégulière et très mince. D'un côté sont les armes de France avec cette légende : *Karolus Francorum rex* ; de l'autre, une croix potencée cantonnée de deux fleurs de lys et de deux couronnes de marquis ou de duc, et l'inscription : *Sit nomen dni benedictum*, sans date. Si elle coule au fond du plat, ce qui arrive le plus souvent, ce n'est pas ce saint qu'il faut invoquer ; si, au contraire, elle saute hors de l'eau, c'est celui-là. On part au plus vite pour faire le vœu. Pour les maladies de langueur, la peur ou la fièvre, on va à Saint-Robert ou à Montour ; pour les autres maladies, il suffit d'aller dans une église hors de sa commune.

De grand matin donc, trois personnes, hommes ou femmes, suivant le sexe de l'enfant, partent pour l'endroit marqué, de façon à y être rendu avant le lever du soleil. En arrivant, chacun allume une petite bougie qu'il a apportée, et les prières commencent. On récite d'abord les litanies des saints autant de fois que l'on est de personnes, en répétant par trois fois le nom du saint batteur. On continue à prier jusqu'à ce que les bougies soient entièrement brûlées ; mais les dernières prières sont facultatives. La mère, de son côté, allume elle aussi, et en même temps, une bougie sur le berceau de son enfant et fait les mêmes prières. Si ces bougies brûlent jusqu'au bout, l'enfant est sauvé ; si elles s'éteignent, il est perdu.

— A Montour, dans la commune de Nercillac, canton de Jarnac (Charente), existait autrefois un prieuré dont la chapelle est encore en grande vénération, bien que depuis longues années elle soit convertie en magasin à eau-de-vie, et que les pèlerins soient obligés de faire leurs vœux à la porte. Elle était sous le vocable de Notre-Dame des sept douleurs ; et trois cents jours d'indulgence étaient accordés à toutes les personnes qui y récitaient le *Stabat mater dolorosa*.

Faut-il voir là l'origine des vœux et dévotions que l'on vient y faire en désespoir de cause et pour les enfants battus des

saints, et pour obtenir des guérisons que l'on n'attend plus que par des moyens tout à fait surnaturels ? E. PHELIPOT.

N° 253, IV, 93. *Jacques Quintil, poète saintongeais.* — On a demandé quel est ce Jacques Quintil, poète et saintongeais, qui a composé, à l'occasion du mariage de Charles II de Lorraine avec Claude de France (1558), une petite comédie, *Le pauvre villageois*, représentée par les enfants Sans-Souci. Les *Variétés historiques et littéraires* d'Edouard Fournier, contiennent, t. X, 131, *La nouvelle manière de faire son profit des lettres, traduite en français* par J. Quintil, de Tronsay, en Poitou, ensemble le *Poète Courtisan*, reproduction d'une brochure imprimée « à Poitiers », 1559, in-8. Edouard Fournier, voyant que cette double pièce figure dans les œuvres de Joachim du Bellay (1560, in-4), publiées sous ce titre : *La monomachie de Goliath, ensemble plusieurs autres œuvres poétiques de Joachim du Bellay*, a pensé que Quintil du Tronsay était un pseudonyme, puis que du Bellay avait pris déjà le nom de *Quintil Horatian*, et que J. Quintil ne se trouve nulle part. Pour nous, le « J. Quintil Saintongeais » et le « J. Quintil du Tronsay en Poitou » ne sont qu'une personne. Est-ce Joachim du Bellay ? *Le pauvre villageois* est-il dans les œuvres de du Bellay ? A.

N° 278, t. IV, p. 331 et 410. *François Froger.* — On a demandé si François Froger, voyageur et ingénieur français, né en 1676, auteur d'un volume in-12 (1698) *Relation d'un voyage aux côtes d'Afrique*, était saintongeais et appartenait à la famille des Froger de l'Aiguille et de La Rigaudière. Réponse a été faite, d'après la *Biographie Michaud*, qu'il était né à Laval, et mention d'une drôlerie du *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, de l'année 1883, qui, en signalant cette relation, la met sur le compte de Froger de l'Eguille, avec dédicace à la famille de Bremond d'Ars. (Ceci est écrit sous le couvert de mon collègue anonyme). Que diable ici vient faire la famille de Bremond d'Ars ? La dédicace — car il y en a une — est en l'honneur du comte de Maurepas ! On comprend que pareille facétie du *Bulletin* de nos érudits d'à côté ait laissé des doutes chez notre confrère de la société des *Archives* sur l'attribution du voyageur et ingénieur Froger à la Saintongo et à la famille de nos Froger de La Tremblade. François Froger n'est pas des nôtres, ni Laignille, ni La Rigaudière, ni saintongeais ; il est manceau et compatriote de M. de Gennes, le chef de cette curieuse expédition, qui, je dois noter ce point intéressant pour nous, partit de La Rochelle le 3 janvier 1695, et y rentra le 26 avril 1697.

Je connais six éditions de la *Relation* de Froger, toutes in-12. Paris, N. de Fer et M. Brunet, 1698, en anglais : London, 1698 ; Paris, Le Gras, 1699 ; Amsterdam, 1699 ; Lyon, Virel, 1702 ; Amsterdam, L'Honoré et Châtelain, 1715. LA M.

N° 301, V, 110, 365 ; VI, 52, 240, 327, 399. *Liste des personnes qui ont péri en 1793.* — 1° Dans la liste des victimes de Quiberon le *Bulletin* (v, 367) a commis une petite erreur sur Castin Guérin de La Magdelaine. Je demande la permission de la rectifier et d'ajouter quelques notes sur cette famille saintongeaise, d'autant qu'on ne possède sur elle aucun détail. Elie-François-Dominique Castin de Guérin de La Magdelaine, chanoine et grand vicaire de Saintes, a été baptisé, le 4 août 1742, aux Touches de Périgny, canton de Matha ; il était fils, non « de Maurice et de N. de Lescours », mais de Philippe-François Castin de Guérin, chevalier, haut seigneur du bourg de Saint-Pierre, La Magdelaine, Les Touches de Périgny en partie, qui fut enterré, le 24 mai 1746, et de dame Henriette-Louise de Lescours. François-Dominique, petit-fils de Charles Castin et de Jeanne Griffon, fille de Jean Griffon, écuyer, seigneur du Colombier, eut pour frères ou sœurs : 1° Elisabeth, baptisée et inhumée dans l'église de Périgny le 28 janvier 1736 ; 2° N..., enterré le 22 mars 1739 ; 3° Marie, baptisée, le 23 mars 1739, en la chapelle des Touches ; 4° Charles-Grégoire, baptisé le 18 décembre 1743, ayant pour parrain Charles-Grégoire de Beauchamp, étudiant, et marraine Marie de Beauchamp ; 5° Louis-Armand, tenu, le 2 juin 1746, sur les fonts baptismaux, par Louis-Armand de Lescours et par Marguerite Guérin de Saint-Marceau. La sœur de Charles Castin de Guérin, Marguerite Castin de Guérin, épousa, le 4 juin 1701, un membre de ma famille maternelle, Jacques Binot, chevalier, seigneur de Launoy, capitaine au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis.

Maurice Castin de Guérin, écuyer, seigneur de La Magdelaine et du bourg Saint-Pierre, époux d'Henriette Robert, fille de Jean, conseiller honoraire en l'élection, et de Jeanne Lemaistre, eut : 1° Jeanne, ondoyée, le 9 janvier 1764, à Saint-Jean d'Angély, tenue, le 23 février 1766, sur les fonts de baptême par Charles Robert et Jeanne-Julie Robert, épouse de Guibert, écuyer, seigneur de Landes ; 2° Jean, baptisé le 13 août 1764, dont le parrain fut maître Jean Robert d'Oriou, président en l'élection de la ville de Saint-Jean d'Angély, et la marraine dame Jeanne Le Maure ; marié, par contrat du 12 mars 1790, à Marie-Marguerite Muller, fille de Jacques-François, chirurgien major au régiment de Courten suisse, il mourut au Colombier en septembre 1792 ; 3° Jeanne, tenue sur les fonts, le 1^{er} octobre 1766, par Louis-Hermann Castin de Guérin et par Jeanne Barraud de Beaulieu, fille du seigneur des Touches ; 4° Pierre-Maurice, baptisé le 12 septembre 1767, enterré aux Touches le 10 octobre 1788, clerc tonsuré, chanoine de la cathédrale de Poitiers ; 5° Charles-Grégoire, baptisé le 28 janvier 1771 ; 6° Adélaïde-Julie, qui eut, le 8 septembre 1772, pour parrain Pierre-Jean-Jacques-Gaspard du Bousquet d'Argence, chevalier, seigneur de Chanchevrier, et pour marraine Jeanne-Julie Castin de Guérin ; 7° Jean-Henri, baptisé le 10 mai 1775 ; 8° Marie-Louise, tenue, le 3 janvier 1778, sur les fonts par Paul Du Bois de Saint-

Mandé, et par demoiselle Louise Grousseau ; 9° Jeanne-Rose, baptisée le 13 août 1781 ; 10° Louise-Charlotte, baptisée le 21 mars 1785 ; parrain Claude-Grégoire, marquis de Beauchamp, seigneur de Granfief, Champfleury, Benon et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, représenté.

Des dix enfants de Maurice deux se marièrent : Charles-Grégoire, sous-lieutenant au régiment de Normandie infanterie, officier de gendarmerie à Poitiers, chevalier de Saint-Louis, épousa M^{lle} de Bonnegons de Chabrignac et mourut à Poitiers d'une chute de cheval, le 17 décembre 1822 ; Marie-Antoinette-Adélaïde-Julie épousa, le 18 thermidor an vi, Jean-Baptiste de Chièvres, fils de René, ancien capitaine de vaisseau, et de Jeanne de Turpin, dont postérité. Charles-Grégoire n'a laissé qu'un fils, Charles-Joseph, né le 20 septembre 1809, qui est mort en 1879, célibataire, à Chabrignac, commune de Prignac, canton de Matha, le dernier de sa race, laissant pour héritiers MM. de Bonnegons de La Cantinerie, près de Jarnac, de Chièvres et Vanpers ; c'est M. Vanpers qui lui a succédé dans le logis de Chabrignac. M. de La Morinerie a décrit les armes de cette famille.

Docteur A. THÈZE.

II° *La déportation après fructidor dans les deux Charentes*, vi, p. 402. — Puisque, parmi les victimes de fructidor, le *Bulletin* (vi, 405), a cité André Coutant, ancien curé de Cognac (1), je voudrais, sans faire sa biographie, dont je me réserve de raconter plus tard toutes les vicissitudes, dire quelques mots de ce singulier prêtre qui alla jusqu'à l'apostasie, et, après avoir traversé, aussi heureusement que possible, les plus mauvais temps de la terreur, ne put pourtant éviter, à une époque où il se croyait sans doute sauvé, une persécution que rien ne justifiait d'ailleurs. Mes documents compléteront ou rectifieront les renseignements déjà fournis sur Coutant, en même temps ils feront voir que déjà à cette époque il était avec l'autorité certains accommodements.

Voici ce que l'on trouve dans des registres municipaux de Cognac :

« Nous, soussignés, adjoint de maire (le maire absent) de la commune de Cognac, certifions, sur l'attestation des citoyens Pierre Bernard, gabarrier, François Jucaud, menuisier, Antoine Péraud, maçon, Jean Labbet, gabarrier, Gabriel Millaud, menuisier, Isaac Dedé, marchand, Joseph Gendrut, propriétaire, François Raby, menuisier, et Pierre Girard, tonnelier, tous domiciliés dans cette commune, que le citoyen André Coutant, prêtre, ex-curé de Cognac, soumis aux lois, âgé de quarante-

(1) Le neuf de novembre 1756, a été baptisé André, né d'hier, fils légitime de sieur François Coutan et de demoiselle Marie-Magdelaine Angibeau. A été parrain, sieur André Coutan ; marraine, demoiselle Marie-Eustelle Angibeau. RUVIÈRE, vicaire. *Registres paroissiaux de Saint-Pierre d'Oleron*.

quatre ans, taille d'un mètre six cent cinquante-neuf millimètres ou cinq pieds un pouce trois lignes, front large, cheveux ou sourcils châtains, yeux gris, nez long, bouche moyenne, menton ordinaire, barbe châtain, visage ovale, a résidé sans interruption dans cette commune, maison dite de la cure, avant et depuis le 9 mai 1792 (v. s.) jusqu'au 24 prairial an II, et depuis le 1^{er} thermidor an IV jusqu'au 8 germinal an VII également sans interruption dans la maison des citoyens Joubert et veuve Lanchère. Certifions en outre que les citoyens attestans ne sont, à notre connaissance et d'après leurs affirmations, ni parens ni alliés, agens, fermiers, créanciers ni débiteurs du certifié ou serviteurs. Fait à la mairie, le cinq fructidor an huit de la république française une et indivisible. BERNARD. JUCAUD. PÉRAUD. LABBÉ. MILLAUD. DEDÉ. RABY. GENDRUT. GIRARD. COUTANT. SARAZIN, *adjoinct.* »

Il résulte de ce certificat de civisme que Coutant aurait résidé à Cognac sans interruption du 1^{er} thermidor an IV jusqu'au 8 germinal an VII. Or, l'un des documents publiés par M. Pierre (Lettre du commissaire du directoire exécutif à Saintes, du 19 thermidor an VI), nous apprend que, depuis le 29 prairial an VI, il avait quitté Cognac et avait disparu. Evidemment, à la nouvelle de sa condamnation, il dut fuir ; les ennemis qui l'avaient dénoncé ne l'auraient pas laissé à Cognac en paix ; et il paraît vraisemblable qu'il était à Saint-Pierre d'Oleron protégé contre les recherches par l'amitié des administrateurs. C'est probablement en vue de régulariser cette situation qui pouvait plus tard lui occasionner de nouveaux désagrémens qu'il fit faire, une fois revenu à Cognac, le certificat de résidence ci-dessus, certificat qui semble être le résultat d'une complaisance de l'autorité devenue moins ombrageuse.

Mais il était écrit qu'il devait succomber. Porté en raison de sa disparition sur une liste d'émigrés, il paraît avoir été frappé comme tel par un arrêté du 12 germinal an VII, et incarcéré au Château d'Oleron, en attendant qu'il fût déporté.

M. Pierre suppose qu'à cette date du 12 germinal il était déjà en prison où on l'avait oublié. Il n'en est rien, et jusqu'au 8 germinal au moins, il était resté libre mais introuvable. Bien plus, le 15 germinal, il se fait délivrer par les administrateurs municipaux de Saint-Pierre d'Oleron un certificat de résidence à Saint-Pierre, « depuis le 24 prairial an II jusqu'au 24 messidor an IV, époque à laquelle il s'est présenté au secrétariat de notre administration pour y faire sa déclaration de changement de domicile, laquelle est inscrite sur nos registres de délibérations et signée de lui... Certifions en outre que ledit citoyen André Coutant, pendant son séjour parmi nous aux époques ci-dessus désignées, nous a toujours donné des preuves d'un civisme non douteux, d'un républicain sincère, d'un homme soumis aux lois de son pays et d'un patriote qui dans tous les temps ne laissait planer sur sa conduite aucuns soupçons ; certifions enfin qu'il a constamment fait le service de la garde nationale

dans la compagnie des grenadiers du bataillon de la garde nationale de cette commune de Saint-Pierre ; en foi de quoi lui délivrons le présent certificat pour lui et valoir et servir ce qu'il appartiendra. Ce quinse germinal l'an sept de la république française une et indivisible. RIVIÈRE, *président*. GEORGES, *commissaire du directoire exécutif*. JACQUE PELLIER, *adjoint*. N. BISCON, *agent municipal*. GAJAT, *secrétaire en chef* »

En sollicitant, le 15 germinal, un certificat de résidence, ignorait-il l'arrêté du 12 qui le condamnait de nouveau comme émigré, et la précaution qu'il prit ce jour-là en révélant sa présence l'a-t-elle trahi ? C'est possible ; mais il est difficile de rien affirmer. Peut-être les archives de Saint-Pierre et du Château pourraient-elles fournir quelques éclaircissements à cet égard en disant où et comment il fut arrêté.

Quelques jours après son arrestation, son frère faisait à Angoulême des démarches pour faire effacer son nom de la liste des émigrés, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante :

« Aujourd'hui est comparu à l'administration centrale du département de la Charente le citoyen Louis Coutant, habitant de la commune d'Oleron ; lequel a présenté une pétition d'André Coutant, ci-devant curé de Cognac, tendante à obtenir la radiation de son nom de la liste des émigrés, duement visée et légalisée des administrations municipales du Château, isle d'Oleron, et centrale du département de la Charente-Inférieure ; à laquelle était jointe une délibération de l'administration municipale du canton du Château, isle d'Oleron ; de laquelle il résulte que, sur sa demande, cette administration lui a délivré un passeport pour se rendre au lieu déterminé par l'arrêté du directoire exécutif qui le condamne à la déportation, de laquelle réclamation l'administration lui donne acte, à la charge par lui de se conformer aux dispositions de la loi du 25 brumaire an III relatives aux citoyens qui se trouvent inscrits sur la liste des émigrés. A Angoulême, au département de la Charente, le quatre floréal an 7 de la république. LATREILLE, *président*. RUFFIER. RICHARD. MIOULLE, *secrétaire* ».

Malgré tout, Coutant fut encore assez heureux pour échapper à la déportation, et au bout de neuf mois et demi de captivité, il bénéficiait d'un arrêté de mise en liberté, dont voici la teneur : « L'administration municipale du canton du Château, isle d'Oleron, vu le certificat délivré au citoyen André Coutant, prêtre, par l'administration municipale du canton de Cognac, le 14 nivôse an VIII, visé par l'administration centrale du département de la Charente, le 21 du même mois ; considérant qu'il résulte de ce certificat que le citoyen André Coutant, prêtre, condamné à la déportation par arrêté du directoire exécutif du 29 prairial an VI et actuellement en détention à l'isle d'Oleron, a prêté tous les sermens prescrits aux ecclésiastiques et ce aux époques fixées par les lois, sans qu'il soit venu à la connaissance des certifiants que ce citoyen en ait rétracté aucuns ; arrête, en vertu de l'arrêté des consuls de la république du 8

frimaire an VIII, le commissaire du gouvernement entendu : Article 1. Le citoyen André Coutant, prêtre, détenu actuellement à l'isle d'Oleron, sera mis sur-le-champ en liborté. — Article 2. Il lui sera délivré un passeport pour se rendre à Cognac, où il a déclaré vouloir établir son domicile en passant par Saint-Pierre, commune de cette isle, où il a dit vouloir rester jusqu'à sa parfaite guérison. Fait à l'administration municipale du canton du Château, isle d'Oleron, le 2 pluviôse an VIII de la république française une et indivisible. G. MAURISSET, *commissaire du gouvernement*. PATROUILLEAU, *président*. LAINÉ. ALLARD jeune, *administrateurs*. CHARLET, *secrétaire en chef* ».

Tels furent les malheurs de l'abbé Coutant. Rentré à Cognac quelque temps après, il eut l'idée, pour éviter de nouveaux déboires, de faire à la mairie le dépôt des divers documents qui constituent en quelque sorte son dossier de civisme, et qui sont reproduits à la suite du certificat de résidence du 5 fructidor an VIII sur le registre des délibérations de l'agence municipale (1). Ce sont ces pièces que nous venons de publier.

P. FRAGONARD.

— Voici quelques autres pièces concernant Coutant ; elles ont été copiées dans le registre des délibérations de Saint-Pierre d'Oleron par M. Couillaud, secrétaire de la mairie :

A. — Le commissaire du directoire exécutif, soussigné : Vu l'arrêté du directoire exécutif en date du 29 prairial dernier, ordonnant l'arrestation et la déportation du nommé Coutant, prêtre, demeurant à Cognac ; vu l'article 12 de la loi du 19 fructidor dernier, qui ordonne le sequestre des biens des condamnés à la déportation, et qui n'en ordonne la levée que lorsque ledit condamné aura justifié de son arrivée au lieu de la déportation ; considérant que les propriétés dudit Coutant sont dans cette commune ; considérant que tout retard dans la position du sequestre pourrait priver la nation ou la famille du déporté des objets susceptibles d'être vendus ; considérant enfin que

(1) A la suite du certificat de résidence, on lit : « Aujourd'hui quatorze fructidor an huit de la république française, est comparu le citoyen André Coutant, prêtre, résidant dans cette commune, lequel a requis de nous adjoint municipal (le maire absent) l'inscription des trois pièces dont la teneur suit : « Extrait de l'acte de dépôt fait par le citoyen Rousselin, notaire public, en date du 15 floréal an VII, légalisé à l'administration du canton de Saint-Pierre, isle d'Oleron, le 17 prairial même année. Aujourd'hui onze thermidor l'an second de la république française une et indivisible, le conseil municipal, délibérant sur les moyens d'activer les opérations du lessivage, et considérant que jusqu'à ce jour, par défaut d'intelligence dans l'exécution du travail essentiel du lessivage des terres, cette opération n'a pas produit le résultat qu'on en pouvait attendre ; considérant d'ailleurs que les vues de la société populaire souffriraient beaucoup de difficultés dans l'exécution ; que d'ailleurs chaque citoyen doit, dans ce genre de reconnaissance à la patrie, non pas des sacrifices pécuniaires, mais le travail de ses bras, a arrêté que désormais les citoyens Tanguy, Coutant aîné, etc. »

La deuxième pièce est le certificat de résidence du 15 germinal an VII, et la troisième est l'arrêté de mise en liberté du 2 pluviôse. Enfin à la suite encore est transcrit l'arrêté de radiation du nom de Coutant de la liste des émigrés.

c'est le citoyen Joseph Compère, qui est détenteur des deniers et effets dudit Coutan ; requiert l'administration municipale d'avoir à nommer de suite un commissaire pour sequestrer les biens dudit Coutan, de faire venir devant elle le citoyen Joseph Compère, de le sommer de faire de suite par écrit la déclaration des effets mobiliers et immobiliers dont il est détenteur, et de faire signer ladite déclaration dont il lui sera délivré copie, qui le portera gardien dudit sequestre. A Saint-Pierre, ce 6 thermidor an vi de la république française une et indivisible. GEORGES.

Compère, propriétaire, est mandé, et fait la déclaration suivante : « Mobilier : 1° qu'il a dans son chai et appartement au dit Coutan environ 2,300 buches ; 2° cinq pièces de vin ; 3° un chauffe-fait en cuivre rouge ; 4° qu'il existe chez sa mère un lit garni à lui appartenant. — Immeubles : 5° La portion dans la succession de son père, excepté les terres et vignes qui ont été partagées et vendues ; 6° une rente due par Regnier, assise sur une vigne à Perrotin ; 7° autre rente due par Papineau de l'Echardière, assise sur 700 ceps de vignes au Cuchas ; de plus une autre rente sur 700 autres ceps situés au même lieu du Cuchas. — Objets inventus : 8° cinq quarts de vignes incultes aux Pieds-d'Agneau ; 9° cinq cents ceps au fief de Cuchas, incultos. — Rentes dues : 10° arrérages de rente sur son titre... dûs par la succession à raison de 100 francs. Il n'existe point de meubles audi Coutan, parce qu'ils ont été vendus avant son départ.

L'administration, en vertu de la déclaration ci-dessus, déclare le sequestre apposé au nom de la loi sur tous les objets y dénommés et en rend gardien le citoyen Compère pour les représenter à qui de droit, quand il en sera légalement requis. RIVIÈRE. SAVATIER, *adjoint*. BISCON, *agent municipal*. L. JACQUES PELLIER, *agent municipal*. GEORGES, *commissaire du département*. GAYAT, *secrétaire en chef*. »

B. — 19 thermidor an vi. Considérant que les motifs qui ont déterminé le corps législatif ainsi que le directoire à prendre des mesures de sûreté pour déjouer tous les perfides complots des ennemis de la patrie, exigent des magistrats du peuple toute l'activité et la surveillance confiées à leurs fonctions ; considérant qu'il est de son devoir de n'apporter aucun retard dans l'exécution des lois et arrêtés précités ; considérant que dans le court délai qui lui est fixé par la circulaire du département en date du 15 courant et qu'elle n'a reçue que le 18 au soir, elle doit faire procéder jusqu'au 27 inclusivement aux visites domiciliaires dans les lieux suspectés de receler les ennemis déclarés de la république, et ce sans violer l'article 359 de la constitution ;

Arrête ce qui suit : Art. 1^{er}. Il sera fait, à dater de ce jour jusqu'au 17 courant inclusivement, des visites domiciliaires dans toutes les maison suspectées de receler les ennemis du gouvernement, et ce dans toutes les communes composant l'ar-

rondissement de ce canton et notamment dans la commune de Saint-Pierre, dans le domicile qu'occupait le nommé Coutan, ci-devant prêtre à Cognac, et condamné à la déportation par arrêté du directoire exécutif du 29 prairial dernier.

Art. 2. Les agents dans leurs communes respectives sont chargés, au reçu du présent arrêté, de procéder eux-mêmes aux visites domiciliaires dans les maisons suspectes et dans toutes les auberges, à cause des étrangers qui pourraient s'y trouver.

Art. 3. Ils sont autorisés à requérir la force armée pour se faire accompagner dans lesdites visites en observant de ne pas violer l'article 359 de la constitution.

En séance les jour et an susdits. RIVIÈRE. GEORGES. PELLIER, *administrateur*. GAYAT, *secrétaire en chef*. BISCON, *administrateur*.

C. — Du 20 pluviôse l'an VIII de la république française, une et indivisible... L'administration, de retour du temple décadaire et réunie au lieu ordinaire de ses séances, après avoir pris connaissance de la loi du 21 nivôse dernier qui exige de tous les fonctionnaires une promesse de fidélité à la constitution ; vu la correspondance portant invitation à tous les fonctionnaires publics de se rendre au lieu de ses séances dans tout le courant de la décade pour y faire la déclaration exigée par l'article premier de la loi précité ; oui le commissaire du gouvernement ;

Arrête ce qui suit : Art. 1^{er}. Tous les fonctionnaires publics dans l'ordre administratif et judiciaire, les officiers militaires de tous grades, les ministres d'un culte quelconque, les instituteurs et institutrices, ceux qui remplissent habituellement ou momentanément des fonctions, places ou emplois publics, et en général toute personne assujettie jusqu'à présent par quelques lois à un serment ou déclaration, et résidant dans l'arrondissement de ce canton, ne pourront commencer ou continuer leurs fonctions ou emplois que préalablement ils n'aient fait la déclaration suivante : « Je promets d'être fidèle à la constitution ».

Art. 2. Cette déclaration sera faite et souscrite sur le présent dans le courant de cette décade par tous les fonctionnaires ci-dessus désignés et, pour cet effet, le registre des délibérations sera ouvert pendant tout le tems. RIVIÈRE. GEORGES, *commissaire du gouvernement*. BOUSSARD, *administrateur*. GODEAU, *assesseur du juge de paix*. FOURNIER, *receveur de l'enregistrement*. BISCON, *administrateur*. OGIER, *receveur des douanes*. COMTE, *huissier*. SEGUIN, *huissier*. GUILLOTIN, *administrateur*. GAYAT, *secrétaire en chef de l'administration*. BITTON, *huissier du tribunal de commerce*. JARNAUD. PÉPONNET, *notaire public*. SAVATIER, *administrateur*. SIMON, *instituteur*. VALLAT, *instituteur*. CHAMPIGNY. VICTOR DISDIER, *administrateur de marine du quartier*. F. COMPÈRE. HÉRAUD, *caissier des invalides*. ALLIBERT, *commissaire de marine en permission*. LE BRUN,

syndic de Saint-Pierre. JEAN HÉRAUD, MINARD, *gendarme.*
MEAUME père, *assesseur du juge de paix.*

Suivent les signatures des fonctionnaires publics : Gresseau aîné, ex prêtre, pensionnaire de l'état ; Touchon, président du tribunal de commerce ; Fouché, huissier de la justice de paix ; L.-J. Pellier, adjent municipal ; Durand, instituteur particulier ; Tanguy, ex-prêtre, pensionné de l'état ; André Coutant, pensionnaire de l'état ; Savatier ; D. Langlois, suppléant du tribunal de commerce ; Boutinard Delestend ; Fardel, instituteur de Saint-Georges ; Godeau, capitaine des grenadiers ; Beneteau ; veuve Comte, institutrice ; Marchant jeune, notaire public ; Rousselin, notaire public ; Couillaud, fils de l'aîné, juge du tribunal de commerce ; Jacques Bruneau ; François Morpain, gueteur de la vigie de Saint-Georges ; Ricoux, pilote en activité ; Desmortier, percepteur des contributions directes ; Barillaud, lieutenant des grenadiers ; Compère jeune, capitaine canonnier ; Rivière, pensionnaire de l'état, comme ex-prêtre ; L. Loubert, capitaine-canonnier ; Raoult l'aîné, juge du tribunal de commerce ; Marchant, juge de paix ; Biguerive, greffier de la justice de paix ; Thomas Guitet, gueteur au Saumonard,

Le dix pluviôse an ix, le citoyen Jean Dominique Gresseau, pensionnaire ecclésiastique, s'est présenté à la mairie et nous a requis de recevoir la soumission qu'il se proposait de faire d'être fidelle à la constitution, ce qu'il a fait à l'instant. GRESSEAU. RIVIÈRE, *maire.*

Le douze pluviôse « le citoyen Francois-Pierre Tanguy, pensionnaire ecclésiastique », fait la même déclaration.

COUILLAUD.

— Au nombre des victimes que fit la réaction terroriste de fructidor dans notre contrée, on peut aussi compter un malheureux prêtre, originaire de Cognac, Jean-Baptiste Quineman, nommé curé de Richemont en 1789, insermenté, dont les documents suivants nous font connaître la triste histoire : « Ce 4 vendémiaire, l'an vi. La citoyenne veuve Quineman s'est présentée avec une pétition appuyée d'un certificat des citoyens Poultier et Thaumur l'aîné, officiers de santé, représentant laditte veuve Quineman que son fils, prêtre insermenté, de retour d'Espagne, est tombé malade d'une fièvre tierce avec vomissement et grand mal de tette, et que, vu l'impossibilité actuelle de repartir pour l'Espagne, elle demande pour son fils un délai jusqu'à ce qu'il soit rétabli, ait repris ses forces pour s'exporter de nouveau et obéir à la loy. Sur quoi l'agent municipal, ne pouvant expliquer ou modifier les rigueurs de la loy, arrête que laditte pétition sera envoyée ce jour au département pour qu'il ait à prescrire la marche à tenir sur cet objet. »

« 27 vendémiaire an vi. Ecrit trois lettres au citoyen G. Le Coq, commissaire. la deuxième, pour lui dire que l'abbé Quineman, prêtre insermenté est le seul qui soit revenu d'Espagne ; qu'il n'a pu y retourner de suite par maladie constatée, sur quoi l'administration lui avoit accordé 15 jours de délais, mais que le

département ayant arrêté, le 19 de ce mois, qu'il n'y avoit lieu à délibérer sur cette pétition et de le faire partir de suite, cet arrêté lui avoit été notifié hier au soir, 26, en lui remettant son passeport; qu'il doit être parti cette nuit. » *Registre des correspondances de l'agent municipal* (Etienne Augier); *aux archives municipales de Cognac.* P. F.

N° 307, t. V, 153, 229, 306; t. VI, 322. *Le droit du seigneur.* — Dans notre rapide examen de la question si débattue du droit du seigneur au moyen âge, nous n'avons touché que certains points et certains textes, assez cependant pour arriver à cette conclusion: Le droit du seigneur, tel qu'on l'entend vulgairement, n'a jamais existé. Or, pendant que nous traitons ce sujet, un érudit déjà fort connu par d'autres travaux, M. le comte Amédée de Foras, publiait *Le droit du seigneur au moyen âge. Etude critique et historique.* (Chambéry, Perrin, 1886, in-12, 218 p.), livre « de bonne foi » et comme tel dédié « au premier gentilhomme de France ». Tout est scrupuleusement et minutieusement étudié dans cet élégant volume, textes et opinions. Le ton est parfois vif. Il est, en effet, difficile de contenir sa plume quand on voit avec quelle légèreté, avec quel mépris du sens commun et de toutes les règles, des grimauds viennent souvent obscurcir à plaisir les questions, et étaler leur ignorance outreucidante. En face d'adversaires sérieux, l'auteur discute avec la raison et des raisons. Nous n'insisterons pas, puisque nos lecteurs ont pu déjà se faire une idée sur le point litigieux. Mais il faut lire cet ouvrage, victorieux et décisif. En voici la conclusion: « Nous ne pouvons pas espérer que le premier amateur venu, effleurant pour la première fois le terrain du moyen âge, ne parle encore gravement, et en frémissant d'une pudibonde indignation, de ce droit du seigneur, comme s'il savait ce que cela veut dire. On ne peut empêcher les corneilles de croasser, et les perroquets de jacasser. On ne peut pas non plus empêcher les simples d'esprit de croire à des insanités, à des impossibilités, à des faussetés évidentes. C'est le droit des badauds ».

N° 329, V, 381; VI, 414. *Usages anciens, coutumes, superstitions en Saintonge.* — Qui fait la lessive la semaine sainte blanchit son suaire. — Qui commence le vendredi n'est pas sûr de finir. — Si une belette traverse la route que l'on suit, c'est signe de malheur. — Planter du persil porte malheur. — S'asseoir sur le tison de Noël fait venir des furoncles. — Traverser pieds nus les cendres du feu de la Saint-Jean empêche les engelures. — Quand le chien hurle le soir, c'est signe de malheur. — Quand l'orfraie chante sur la maison le soir, il meurt quelqu'un dans la famille avant peu. — Porter un bâton de nefflier sauvage préserve des sorts. — Ramasser des épingles dans les rues, c'est ramasser des peines. — On fait tourner le

tamis pour retrouver un objet perdu. — On sonne aux baptêmes pour que les enfants ne soient pas sourds. — On danse pour qu'ils n'aient pas la teigne. — Le chant du pinson porte malheur. — Je ne parle point du coucou qu'il ne faut point entendre chanter à jeun.
E. PHELIPOT.

N° 352, t. VI, 350. *Le bœuf-roi à Saintes.* — Les anneaux que l'on voit encore scellés dans la cour de l'ancien échevinage, à Saintes, ont servi à attacher des bœufs. Avant l'établissement d'un abattoir public, les bouchers de la ville soumettaient à l'inspection de la municipalité les bœufs qu'ils devaient abattre, avant de les livrer à la consommation. L'auteur de cette note se souvient avoir vu cette inspection s'opérer de la sorte par un préposé spécial, qui vérifiait les bestiaux attachés aux susdits anneaux, et qui, suivant le cas, en autorisait ou en défendait l'abattage.
P.-B. B.

— On lit dans une délibération du 9 février 1589, publiée par le volume *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 426 : « Le bœuf roy amené à la boucle de la muraille de la maison commune par le sieur Jehan Phelippot, boucher, conformément aux statuts et privilèges de la ville, est examiné par des experts. Après leur avoir fait lever la main de dire vérité, ils déclarent que, comme roy bœuf, il doit avoir le bouquet. Le maire lui donne le bouquet comme le meilleur et roy des bœufs, et ordonne qu'il sera mené par la ville à la manière accoutumée. Aultres bouchers qui n'ont amené leurs bœufs, sont condamnés à un sol d'amende. Défense d'en promener par la ville aultre que le bœuf roy, à peine de 20 sols ».

C'était un usage immémorial dans les villes du ressort du parlement de Bordeaux de procéder au bail de boucherie pour le temps du carême. Les bouchers de carême étaient tenus d'avoir toujours la viande nécessaire à la population pendant cette période, au prix de cinq sous la livre de bœuf ou de veau, avec inhibition et défense aux autres bouchers d'en vendre pendant la durée du carême, sous peine de confiscation et d'amende. Cet usage résultait évidemment de ce que, les bouchers ne trouvant pas de débit suffisant pendant le carême, il était nécessaire d'assurer la provision de viande indispensable aux malades, en exécution du décret, rendu l'an 1559 par Henri II et autorisant les bouchers à en vendre à ceux qui se présenteraient avec un certificat de médecin. Par une déclaration du 25 décembre 1774, Louis XVI rendit libre le débit de la viande pendant le carême et sous la surveillance des autorités locales.

Le bœuf choisi était promené par la ville; on voit l'origine de la promenade du bœuf gras. L'Estoile, dans son *Journal de Henri IV*, écrit à la date du 7 février 1595 : « Le mardi 7, jour de quaresme prenant, y eut force masquarades et folies par la ville, comme de coutume. Ce jour, furent publiées à Paris les deffenses de ne manger chair en quaresme sans dispenses, sur

peines de punitions corporelles, et aux bouchers d'en vendre ni estaller sur peine de vie ».

Nous avons vu de nombreux actes de marchés conclus par le syndic de l'hôpital de Saintes avec les bouchers ou d'adjudications aux enchères. Citons seulement le suivant, du 1^{er} février 1723 : « Nous soussignés, Jean Reveillaud, conseiller du roy, elleu en l'élection de Saintes et sindicq de l'hospital général de ladite ville, en vertu de la délibération de messieurs les administrateurs dudit hospital en datte du 28^e janvier dernier, et Jean et Pierre Drouhet, père et fils, maîtres bouchers de la présente ville, sommes convenus de ce qui suit : sçavoir que nous dits Drouhet père et fils [nous] nous engageons solidairement envers ledit sieur Reveillaud audit nom de tenir une boutique ouverte dans la grande boucherie de la présente ville, garnie de bœuf, mouton, veau, aigneau, et généralement de toutes sortes de viandes, volailles et gibier, le tout bien conditionné à commancer le premier jour de caresme prochain, jusqu'à la veille de pasques, pour icelle vendre et débiter pendant ledit temps à toutes sortes de personnes malades, infirmes et autres qui en seront dispensés, ainsy qu'aux gens de guerre qui sont en quartier d'hiver dans la présente ville, et icelle distribuer aux prix réglés par monsieur le lieutenant général civil et de police, sçavoir : aux habitans de ladite ville, fauxbourgs et banlieue, à raison de cinq sols la livre du bœuf et mouton, et de six sols la livre du veaux, et aux gens de guerre à raison de quatre sols la livre du bœuf et mouton, promettant en outre, à cause de la permission à nous accordée du débit de ladite viande, de donner et payer au trésorier dudit hospital la somme de cent livres et celle de cinquante livres aux frères de l'hospital de la Charité, et de donner aux pauvres de l'hospital général et à celluy des pauvres femmes malades le nombre de cent cinquante livres de viande, à raison de deux sols six deniers la livre, à l'hôpital des frères de la Charité cent livres au mesme prix, et à celluy des sœurs de la Charité aussy cent livres au mesme prix, comme aussy de fournir aux pauvres dudit hospital général six pires et six testes de mouton par chaque semaine à compter du jour du mardy gras à l'autre, pour luy tenir lieu de payement de la somme de cent livres qu'il s'est obligé de payer au trésorier dudit hospital ; et, au cas que lesdits Drouet père et fils soient obligés de payer le droit de pied fourchu pour les bestiaux qu'ils tueront pendant ledit temps de caresme, la somme de 150 livres, qu'ils se sont obligés de payer, sera déduitte à celle de cent livres, sans diminution toutes fois des testes et pires qu'ils doivent donner à l'hospital général pendant le cours de l'année, ce qui a ainsy esté convenue, accordé et accepté et promis l'exécuter, chacun de nous en ce qui nous concerne. Fait à Saintes, ce premier feuvrier mil sept cens vingt-trois.

REVEILLAUD. DROUET. DROUET. »

QUESTIONS

N° 364. — Dans le cérémonial d'élection et d'installation (xiv^e siècle) d'une abbesse de Baume-les-Dames, ainsi nommé d'un couvent de bénédictines prises dans la noblesse qui existait à Baume, diocèse de Besançon, dès le viii^e siècle, cérémonial assez singulier où le chef de la famille des Neuchatel, vicomtes héréditaires de Baume, et en cette qualité gardiens de l'abbaye, prenait l'élu dans ses bras, la mettait sur ses épaules, puis suivi d'un nombreux cortège de gentilshommes, de clercs et de nonnes, la transportait de la salle capitulaire à l'église abbatiale, l'asseyait sur le maître-autel, ensuite sur la stalle abbatiale, le tout complété par un somptueux repas offert par l'abbaye à son gardien et aux gens de sa suite, dans ce cérémonial, dis-je, publié par M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs (*Bulletin historique et philologique* du comité des travaux historiques et scientifiques, 1886, n° 1-2, p. 100), il est question (28 février 1475), p. 110, d'une abbesse de Baume, nommée Douce de La Rochelle. Cette nonnain a-t-elle quelque rapport avec la ville de La Rochelle ? T.

N° 365. — Le tremblement de terre du 1^{er} novembre 1755, qui détruisit Lisbonne, se fit sentir dans notre région, notamment à Angoulême. Les registres paroissiaux donnent-ils quelques détails ? J. P.

N° 366. — Que sait-on de J.-C. Thiollière, curé en Saintonge, qui publiait en 1755 des énigmes et des logoglyphes dans les journaux ? Dans quelle paroisse était-il curé ? J. P.

N° 367. — Charles Belzunce de Brunswick était, en 1813, élève de rhétorique au collège de Saintes, ainsi que l'établissent les *Exercices publics* de cette année imprimés à Saintes chez Hus et Corinthe, in-4 de 14 pages. Quel était ce Belzunce ? Descendait-il de réfugiés ayant accompagné à Brunswick Eléonore Desmier d'Olbreuze ? J. P.

N° 368. — A-t-on quelques renseignements sur Jean Gaius, de La Rochelle, dominicain, qui vivait en 1386, d'après Quetif Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, 1719, I, 688 ? R.

BIBLIOGRAPHIE

A. E. *Romances et poésies*. La Rochelle, imp. d'A. Marsault, 1885, in-8.

Almanach-annuaire de Marennes pour 1886. Marennes, imp. Florentin-Blanchard, 1886, in-18, 63 p.

Almanach d'Aunis et Saintonge pour l'année 1887. La Rochelle, imp. A. Siret, 1886, in-18, 47 p. Prix : 10 centimes.

ANGIBAUD (L.), avocat. *L'avenir des salines ; iniquité de l'impôt ; lavage des sels sur bosses ; tramway salicole à l'île de Ré.* La Rochelle, imp. Dubois, 1886, in-8, 61 p. Prix : 1 franc.

Annales municipales. Ville de Saintes, année 1885. Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1886, in-8, 214-6-16-39-19-31 pages.

ARDIN (M^{re} Pierre-Marie-Etienne), comte romain, assistant au trône pontifical, né à Clairvaux du Jura le 26 décembre 1840, sacré évêque d'Oran dans la chapelle du palais de Versailles le 1^{er} mai 1880, évêque de La Rochelle et Saintes le 27 mai 1884, par Jacott, d'après Seltz. Paris, imp. lithog. Lemercier, 1886. (Portrait).

ARDOUIN-DUMAZET, rédacteur en chef du journal *la Charente*. *Quinze jours dans l'île d'Oleron.* Angoulême, Coquemard, 1886, in-12, 108 p. Voir plus haut, page 61.

D'AUSSEY (DENYS). *Un chapitre de l'histoire de Saint-Jean d'Angély.* Saint-Jean d'Angély, imp. Robert, 1887, in-18 ; Extrait de *l'Union*, de Saint-Jean, des 11, 18, 25 novembre ; 2, 5, 9, 12, 16 et 19 décembre. — L'auteur raconte vivement et avec esprit les faits qui suivirent l'abolition des privilèges de la ville, après le siège de 1621 ; nous assistons à la lutte de l'ancien échevinage qui chercha à reconquérir son pouvoir, et des magistrats de la sénéchaussée opposés à toute reconstitution de l'autonomie locale. Ce sont les procès-verbaux d'assemblée des habitants, et les actes authentiques conservés parmi les minutes des notaires qui servent de base à ce travail ; il complète heureusement l'ouvrage récemment publié par notre confrère M. L.-O. Soudau. *Saint-Jean d'Angély d'après les archives de l'échevinage.*

D'AVIAU DE PIOLANT (Le vicomte). *La défense des intérêts catholiques en Terre-Sainte et en Asie mineure.* Discours prononcé au 2^e congrès des catholiques de Normandie, le 5 décembre 1885. Paris, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, 1886, in-18, 16 p. — « M. de Piolant, dit *l'Echo rochelais* du 17 janvier, a plaidé, en termes élevés et pleins de cœur, la cause des intérêts catholiques en Terre-Sainte et en Asie mineure. Notre sympathique concitoyen est, on le sait, membre du secrétariat général de l'association de Saint-Louis, dont le but est de venir en aide aux chrétiens et au clergé du Liban ».

AUDIAT (Charles), docteur en médecine de la faculté de Paris, ancien externe des hôpitaux et de l'hospice des enfants. *Des kystes hydatiques des muscles.* Paris, imp. Jouve, 1886, in-8, 72 p. (Thèse pour le doctorat).

AUDIAT (Louis). *Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, dans l'histoire, la légende et l'archéologie.* Paris, Picard ; Sain-

tes, Mortreuil ; imp. de Noël Texier, à Pons, 1886, in-8, 215 p.

— *Idem*, 2^e édition avec gravures ; 1887, in-8. Prix : 3 fr. 50.

— *Deuxième appendice à la notice sur le collège de Saintes*. Pons, imp. Noël Texier, 1886, in-8, 8 p. (Extrait du *Bulletin de la société des Archives*, tome vi, page 376).

Voir dans le *Polybiblion* de novembre, p. 445, compte-rendu de M. Ernest Allain, qui loue la *Notice*, « œuvre très sérieuse et très honnête, en même temps qu'un peu lourde », et l'appendice « lestement écrit, où l'on trouve bien des choses et force rectifications aux assertions de Moufflet et surtout de M. Xambeu ». Il signale avec raison une erreur grave ; c'est d'avoir donné comme sceau du collège le sceau d'une congrégation de la Vierge établie au collège ; le mot *sodalitas* aurait dû en effet éveiller l'attention. Ce que c'est que de s'en rapporter à M. de Richemond, qui le premier a publié ce sceau dans l'*Inventaire des archives de la Charente-Inférieure* !

BARBOT (Amos), *Histoire de La Rochelle*, publiée par M. Denys d'Aussy. Premier volume. Paris, Picard, 1886, in-8, 519 pages. (Publication de la société des Archives).

BAUDOT (Jules). *Pour tes poètes, France ? ode*. Pons, imp. Noël Texier ; Paris, 1886, in-8, 7 pages.

BELLOG (M^{me}L.-Sw.). *Derniers récits*. Paris, Garnier, 1886, in-8^e.

BENON, avocat à Bordeaux. *Contre le monopole de l'alcool ; réponse à M. Alglave*. Paris, A. Rousseau, 1886, in-8. Prix : 2 fr.

BERNARD (A.). *Chemin de fer à voie étroite de l'île de Ré...* La Rochelle, imp. Dubois, 30 mai 1886, in-8^e.

BONHOMME (Honoré). *A travers les buissons fleuris*, poésies. Paris, Ollendorff, 1886, in-18, 180 pages. Prix : 3 fr. 50. — Compte-rendu dans le *Progrès*, de Saintes, du 28 novembre.

BOUTELLEAU (Georges). *Américaine*. Paris, Ollendorff, 1886, in-18, 331 p. Prix : 3 fr. 50.

BREMOND D'ARS (An. de) et GRANGES DE SURGÈRES. *Congrès archéologique de Nantes. Allocution de MM. A. de Bremond et de Granges de Surgères*. Nantes, imp. Bourgeois, 1886, in-8, 16 p.

BRUNAUD (Paul). *Liste des discomycètes récoltés aux environs de Saintes, dans quelques autres localités de la Charente-Inférieure*. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1886, in-8, 16 p. (Extrait du *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux*).

— *Sphæropsidées nouvelles, rares ou critiques, récoltées aux environs de Saintes*. *Idem*, 8 pages.

BURTY (Philippe). *Bernard Palissy*. Voir *Bulletin*, vi, 234.

BUENIOT (L'abbé C.-F.), missionnaire apostolique. *Comment*

on revient à la pratique de la religion. Châlons-sur-Saône, imp. Sordet-Montalan, 1886, in-18, 47 pages.

Buzy (J.-B.), professeur honoraire de l'université, O. R. *Rapport à la société des archives de la Saintonge sur une nappe historique de 1686.* Châlons-sur-Marne, imp. Martin, 1886, in-8, 14 p. — Cette nappe, qui porte un double D (D. D.) resté inexplicé, a aussi les initiales L. V., de Louis Valentin, un des médecins attachés à la cour de Louis XVI (frère du maire de Saint-Jean d'Angély en 1790), qui, habitant le château de La Jarrie, partit pour l'émigration et ne trouva plus au retour que les ruines de son château. Sa nièce recueillit quelques débris de son héritage, entre autres cette nappe, qui, par succession, appartient aujourd'hui à « la famille Tarneaud, l'une des plus honorables de Saint-Jean d'Angély ». Telle est la tradition. La nappe a cette inscription : LEOPOLDVS. IMPERATOR. D. G. TRIVM-
PHANS DE VICTORIA BVDOE. et le millésime de 1686. Ce que l'auteur traduit par : « Léopold, empereur par la grâce de Dieu, triomphant de la victoire même à Bude », et qui serait plus exactement traduit par : « ... triomphant, à propos de sa victoire de Bude, victorieux à Bude ». Suit la description de la scène représentée sur la toile dans un cadre de 1 mètre 04 de long sur 60 cent. de haut.

CHAMPLAIN (Samuel de). *Mémoire en requête de Champlain pour la continuation du paiement de sa pension*, publié par Gabriel Marcel, bibliothécaire à la bibliothèque nationale. Paris, H. Tross, 1885, petit in-8, 30 p. — Ce mémoire, « qui résume en quelques pages la plupart des détails que Champlain avait réunis sur la Nouvelle France au cours de ses multiples voyages », doit être rapproché du mémoire sur « l'utilité que le sieur de Champlain dict et entend que le roy recevra de l'entreprise de la Nouvelle France », publié dans le t. VI des *Archives*, p. 381, où l'on lira aussi, p. 378, la lettre au roi. Voir aussi, p. 390, la délibération de la chambre de commerce (1618) sur sa requête, et en outre, t. VIII, p. 361, ses lettres (1633-1634) au cardinal de Richelieu.

CHASSERIAUD (Paul-Henri), né à Saint-Pétersbourg le 27 novembre 1855, médecin de 2^e classe de la marine. *Au Tonkin, souvenirs médicaux d'une campagne de guerre.* 1883-1884. Relation précédée d'une étude géographique et d'une carte orographique du pays. Thèse pour le doctorat en médecine, présentée et soutenue le 17 juin 1885 devant la faculté de Bordeaux. Bordeaux, imp. A. Bellier, 1885, in-4, 122 pages.

COMMUNAY (A.). *Louis XV, le duc de Grammont et le régime des gardes françaises.* Auch, imp. Foix, 1886, in-8, 48 p. (Extrait de la *Revue de Gascogne*).

Complainte en 57 couplets du criminel Emile Furet, l'assassin de La Font des Hérauds et du Mas des Anglades près Perpignan, condamné à mort, le 14 août 1886, par la cour d'assises

de la Charente-Inférieure, et exécuté sur une des places de Saintes, le 11 novembre, rimée par un paysan des environs de Jonzac jusqu'à ses derniers moments. Saintes, imp. Hus, 1886, in-folio, 2 p.

A Saintes on le traîne à la fin
Pour qu'il soit passé aux assises.
Il se débat comme un grelin,
Mais rien ne prend dans ses feintises.
Le parquet dit : « T'es un coquin,
Il faut subir ton supplice ».
La cour, en perdant le cou,
Lui apprend qu'il faut qu'il finisse.

COPPÉE (François). *Le roman de Jeanne*, poème, dédié au marquis de Queux de Saint-Hilaire, et daté du « château de Saint-Hilaire, octobre 1886 ». Paris, Alph. Lemerre, 1886, in-18, 16 p. Prix : 75 centimes.

Délibérations du conseil général du département de la Charente-Inférieure, 1^{re} session de 1886. La Rochelle, typ. V^o Mareschal, 1886, in-8, 461 p. et table.

— *Session d'août. Idem*, 176-1158 pages et table. → Ce volume contient : *Rapport de l'archiviste du département* (p. 209-230); *Rapport sur la situation de l'enseignement primaire dans la Charente-Inférieure*, par l'inspecteur d'académie (469-508).

DEPOIN (Jos.). *Cartulaire de l'hôtel-Dieu de Pontoise*. Paris, Champion, 1886, in-4, vii-136 p.

DÉROULEDE (P.). *Le premier grenadier de France, La Tour d'Auvergne*. Paris, Hurtrel, 1886, in-16, 274 p.

DROUINEAU (Docteur Gustave). *L'hygiène et la mode*. La Rochelle. imp. d'A. Siret, 1886, in-8.

Du Boys (Emile). *Une nouvelle lettre de Montaigne*, publiée et annotée par Emile du Boys. Paris, Téchenet, 1886, in-8, 9 p. (Extrait du *Bulletin des bibliophiles*, janvier-février 1886. — Cette lettre, « découverte à la bibliothèque nationale par M. Emile du Boys, descendant du savant limousin *Bosius* et fils d'un érudit honorablement connu dans les études limousines », ajoute une lettre aux 16 de l'édition Louandre (1854) et à celle de Royer et Courbet (1872-77); elle est écrite à Henri III le 7 juillet 1583, demande pour lui le prieuré de Provins. « Quant à l'authenticité, nous partageons les conclusions de M. Du Boys. On nous dit que des doutes se sont élevés en Gascogne; nous espérons qu'ils se produiront par la voie de la presse ». (*Polybiblion* de septembre, page 275).

DUCHATEL (Le comte), député. *A propos de l'impôt foncier. Discours prononcé dans les séances des 9 et 10 juillet 1886*. Paris, imp. Noizette, 1886, in-12, 22 pages.

SAINT-GEORGES D'OLERON

NOTES EXTRAITES DES REGISTRES PAROISSIAUX

Communication de M. le docteur Savatier avec des notes de MM. Audiat et Létélié. (1)

1° BAPTÊMES.

1624, 8 décembre. — Baptême de Pierre Breil, du village de La Brée, par moy, curé de la paroisse de Saint-Georges d'Oleron. GUILLÉ DE LA CROIX.

1624, 14 février 1625. — Les actes de baptême portent la signature de Margat, vicaire.

1625, du 15 février à octobre, de Margat et Rousselot, vicaires. Ce dernier signe seul jusqu'en mars 1626. A cette date, ils sont signés par Roger, vicaire de Saint-Denis, qui les signe comme vicaire de Saint-Georges en juillet 1626. En décembre 1626, nous trouvons Dusillaz, vicaire, et Rousselot, jusqu'en septembre 1627.

1627, 23 septembre. — Baptême de Françoise Rousseau ; marraine, Françoise de Rabène. De cette date jusqu'au 3 janvier 1628, les actes de baptême sont le plus souvent signés Bonneaut, et parfois Didier et Rousselot, vicaires.

4 janvier. — Signent Corbière, Bacholer et Pépin, vicaires, Corbière et Didier, jusqu'en 1630. A cette date, Corbière prend le titre de curé et a pour vicaire Robillard.

4 avril. — Marguerite de Lépine a pour parrain Louys du Cambout, sieur de Bessay.

11 août. — Baptisé François Rousseau, gouverneur de l'île d'Oleron ; parrain Jacques de Gourgue, prieur dudit lieu.

1631, 2 décembre. — François Gabarret, parrain Pierre Dutressé, sieur Destrieux.

1632, du 19 juin au 26 octobre. — Les actes sont signés par Moreau et Robillard, vicaires.

25 juillet. — Parrain, Christophe de Bellade.

27 octobre. — Baptême de Catherine Charpentier ; parrain, Pierre Acton, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, enseigne dans le régiment de monsieur de La Meilleraye, qui signe : le chevalier de Marsay.

1633, 3 janvier. — Baptisé Jean, fils de Pierre Faure, avocat au parlement de Bordeaux, et de damoizelle Tiratel ; parrain, Jean Durand, écuyer, sieur de Grésillon, Moreau, prêtre, qui, le 19 février 1633, signe curé de Saint-Georges.

(1) Le docteur Savatier est mort avant d'avoir pu corriger ces épreuves ; de là quelques noms propres douteux.

1633, 6 juillet. — Joseph, fils de Joseph Desbouiges et de Cathérine Compère; parrain, François Gabarret, capitaine de marine, entretenu pour le service du roi. DESBOUIGES, *procureur fiscal de la chastellanye de Saint-Georges d'Oleron*. MOREAU, curé.

25 juillet. — Une fille de Jean de La Sieur; parrain, René Desboux, chevalier, sieur de Bois du Pin, commandant les troupes d'Oleron.

2 octobre. — Michel Brimard; parrain, Pierre Renaud dit Gaillarbois, sergent de la compagnie de M. Dubois Dupin.

1634, 18 juin. — Thomas, fils de M^e André Delafosse, sergent de la compagnie du Bois Dupin.

1634, 28 mai. — Baptême de Marguerite; parrain, M^e Jacques Coquet; marraine, damoizelle Marguerite de Loubert.

A partir du 21 décembre 1634, la signature de Moreau, curé, alterne avec celle de Richer, vicaire.

1635, 14 juin. — Parrain, Abraham de Ruchaut, sieur des Malecostes.

22 juin. — Parrain, François Gautier, procureur fiscal de Saint-Pierre.

13 août. — Baptême de Marie Joyeux; parain, Jean Gaigneur, procureur au siège royal de La Rochelle, et à son défaut Pierre Gaigneur, bourgeois et marchand de La Rochelle.

28 octobre. — Signé: Gabillaud, vicaire.

25 décembre. — A été parain, Pierre (*illisible*), sieur du Bercail, et marraine, Françoise Delaporte.

1636, 16 avril. — Parrain, M^e Jehan Bouiges, maître chirurgien.

5 may. — Baptême de Pierre de Saint-Médard; parrain, M^e Gabarret. MOREAU, curé.

14 septembre. — Baptême de Pierre Recoguillon; parrain, M^e Jacques Desbouiges, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Georges.

1637, 15 mars. — Parain, M. Gabarret, capitaine entretenu pour le service de sa majesté dans un navire. Gabillaud, vicaire.

1638, 6 janvier. — Baptême d'un fils de Seguin Joyeux; parrain, Charles Fromagef, docteur en médecine.

1639, 24 février. — Parrain, Jacques Morand, sieur du Morand, capitaine d'une compagnie du fort d'Oleron, et marraine, damoizelle Andrée de Loubert.

1639, 27 janvier. — Pierre Dufault, écuyer, enseigne d'une compagnie entretenue pour le service du roi dans la citadelle d'Oleron.

16 août. — Parrain, Jean Seguin, avocat en la cour.

31 août. — Parrain d'Andrée Desbouiges, Louis du Cambout,

seigneur de Bessay, gouverneur de la citadelle de l'île d'Oleron, et marraine damoiselle de Pithon. JEANNE DE LESTANG-DU CAMBOUT-BESSAY.

1640, 29 février. — Baptême de Marguerite, fille de Bertrand de Cloche, écuyer, sieur de La Regnaudière, et de damoiselle Chasseloup (1); parrain, Louis du Cambout, seigneur de Bessay, gouverneur pour le roi en l'île et citadelle d'Oleron.

5 avril. — Parrain, Pierre Guillon, greffier de cette paroisse.

1^{er} juillet. — Parrain, Marc-Anthoyne de Gourgue, conseiller et aumônier du roi, prieur du prieuré du lieu, et marraine, Marguerite Gabarret. MOREAU, curé.

(1) Damoiselle Marguerite Chasseloup. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la famille Chasseloup était très nombreuse et surtout très disséminée dans les îles de Marennes, d'Oleron, d'Arvert, à Saint-Just et à Saintes. Elle faisait profession de la religion réformée avant la révocation. Marguerite aurait fait exception. L'état civil des protestants de l'île d'Oleron se confondait avec celui de Marennes où ils se rendaient, deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, pour faire bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants. De là des alliances fréquentes avec les réformés du continent. Ce n'est qu'à partir de 1668, et en vertu d'une ordonnance de Louis XIV, que la rédaction des actes baptistaires, mortuaires et de mariage devient moins laconique et comporte la désignation du domicile sous cette forme un peu vague : « Eglise du Chateau », « église de Saint-Pierre », « église de Saint-Denis en l'île d'Oleron », « église de Hiers », « église de Saint-Jean d'Angle », etc. Nous n'avons pas trouvé d'« église de Saint-Georges » ; ce centre important se rattachait sans doute soit à Saint-Pierre, soit à Saint-Denis. Parmi les Chasseloup de l'île d'Oleron, nous relevons : Nathanaël Chasseloup, qui fut parrain avec Marie Prevost, le 24 avril 1631, de Marie Chasseloup, fille de Pierre et de Marie Charron. En 1653, Louis Chasseloup, sieur de La Miscandière, époux de Jeanne de La Jaille, fait baptiser au temple de La Tremblade sa fille Jeanne, laquelle eut pour parrain Nathanaël Chasseloup, marchand, et pour marraine « honneste femme » Esther de La Jaille, « tous de l'église de Saint-Pierre d'Oleron ». Le sieur de La Miscandière et sa femme étaient descendus chez leur beau-frère, Jean Heurtin, notaire royal, marié à Jeanne Chasseloup. Nathanaël Chasseloup, ci-dessus nommé, qui était aussi qualifié « sieur de La Nouhe », épousa en premières noces Elisabeth Masson (1659), et en secondes noccs, à l'âge de 47 ans, en 1683, au temple de Saint-Just, Marthe Bouffard, âgée de 25 ans, fille de Daniel Bouffard et de Marie Raoulx. Comme le sieur de La Miscandière et l'épouse Heurtin, il était fils de Pierre Chasseloup et de Catherine Blays. Etienne Chasseloup, greffier de la châtellenie de Limeuil, qui épousa en 1685 Elizabeth Compagnon; Jean Chasseloup, marié à Elizabeth Grimaud, le 18 août 1667; Guillaume Chasseloup, époux de Marthe Compagnon, qui présente au baptême sa fille Madelaine (1670). Madelaine Chasseloup, et « M^e » Regné, « notaire en Oleron », son mari, font baptiser leur fils Isaac, le 25 décembre 1671. Abraham Chasseloup, marchand boucher, épouse Esther Mimauld en 1677. Et, comme il faut s'arrêter, Pierre Chasseloup et Madelaine Pinasseau sont parrain et marraine, en 1679, de Madelaine Réal, « tous de Saint-Denis ». (*Archives du greffe de Marennes*). L'ancien ministre de la marine et des colonies, sous Napoléon III, le marquis Prosper de Chasseloup-Laubat, appartenait à une branche de cette famille fixée à Saintes.

Ont abjuré le 28 septembre 1685 : Nathanaël Chasseloup; Elisabeth Compagnon, femme d'Etienne Chasseloup; Marthe Bouffard, femme de Chasseloup; Elisabeth, Jeanne et Anne Chasseloup; Marie Chasseloup, femme de Chalumeau; Sarra Garnier, veuve de Chasseloup, et un autre Chasseloup. Un mois après, le 28 octobre, Abraham Chasseloup, âgé de 21 ans, abjure aussi. (*Archives de la mairie de Saint-Pierre d'Oleron*).

1641, 12 mai. — Commence la signature de Delespine, vicaire.

20 septembre. — Baptisé François, fils de Bertrand de Cloche, écuyer, sieur de La Regnaudière, et de damoizelle Marguerite Chasseloup; parrain, François de Lostange, chevalier, écuyer, sieur de Sainte-Vallière, et marraine haute et puissante damoizelle Marie-Galliotte de Lostange. MOREAU, curé.

3 novembre. — Marc-Anthoyne Boultoyre, fils de Pierre Boultoyre, procureur en la cour des salins en Oleron, et de damoizelle Marie Gabarret; parrain, Marc-Anthoyne de Gourgue, prieur de cette présente chatellenie et seigneurie et paroisse, aumônier du roi.

1642, 25 février. — Parrain, noble homme Jean de Lostange, écuyer, sieur de Montosier; marraine, damoizelle Marguerite de Chasseloup.

18 avril. — Parrain, François de Lostange, chevalier, sieur de Thérouane et de Sainte-Vallière.

30 avril. — Parrains, Estienne Tuffet, conseiller ausiège présidial de La Rochelle, et damoizelle Catherine Gaigneur. MOREAU, curé.

1^{er} juillet. — Parrain, noble homme François Decheverry; marraine, Magdeleine Dreux.

10 septembre. — Parrain, Jean de Lostange, sieur de Montausier; marraine, damoizelle Marie de Certany. DELESPINE, vicaire.

18 octobre. — Parrain, Louis de Loubert.

17 novembre. — Parrain, sieur Pierre Hébert, capitaine d'une compagnie dans le régiment de la milice, et Anne de La Montagne. MOREAU, curé.

1644, 18 février. — Parrain, Jacques Coquet, lieutenant pour le fermier de sa majesté dans la marine.

1646, 6 juillet. — Parain, Jean Mandavy, secrétaire de monsieur de Marand, et marraine Chasseloup. MOREAU, curé.

27 août. — Parain, Georges Faure, écuyer, sieur de Lesting.

1647, 24 février. — Parain, M^e Jean Mandavy, secrétaire de M. de Marand, conseiller du roi en son parlement de Bordeaux.

15 septembre. — Baptême d'un fils de Pierre de Cloche; parrain, Pierre Casite, écuyer, sieur de.... capitaine major au régiment de La Meilleraye et château de Nantes, et marraine, Marie d'Orgis.

30 septembre. — Parrain, Jean Berterand, gouverneur pour le roi en la citadelle d'Oleron.

1648, 4 mai. — Baptême de deux enfants de Mauduy; parrain, Jules Hellier, bourgeois et marchand de la ville de Bordeaux.

1648, 22 août. — Parrain, Jean Prévost, sergent de la compagnie de M. de Chasteliers, au régiment des îles.

1649, 10 janvier. — Parrain, Sébastien Marchebeau, sieur de Champagne.

19 août. — Baptême d'un fils de Louis de Loubert, écuyer, et de damoizelle Marie d'Orgis ; parrain, honorable homme Jean de Certain, avocat en la cour, juge sénéchal de Marennes, et marraine, Marguerite Faure, veuve d'honorable homme M^e Pierre Couillonneau, sieur de La Limandière. SIMON, vicaire.

1651, 20 juin. — Marraine, Marie de Grouchy. CHASTELLIER, vicaire.

24 août. — Parrain, François Guillotin, de la paroisse de Dolus.

1652, 28 février. — Parrain, M. Georges de La Noüe ; marraine, Marguerite Dexmier.

4 juin. — Parrain, Seguin Joyeux, sénéchal de Saint-Denis.

5 août. — Baptisée Marie, fille de Paul Dufaux et de damoizelle Jeanne Allard ; parrain, M^e Anthoïne Prévost, greffier de la seigneurie de Rabaine, et damoizelle Marie d'Orgis.

14 août. — Parrain, M^e Pierre Coquet, capitaine de marine entreteûu pour sa majesté.

25 septembre. — Baptême de Loys, fils de Loys de Lesting, sieur du Marchis, et damoizelle d'Orgis ; parrain, Pierre d'Orgis et Jeanne de Loubert. MOREAU, curé.

23 octobre. — Un fils de M^e Georges Compère, greffier de Rabaine ; parrain, M^e Pierre de Lhoumeau.

1653, 4 janvier. — Parrain, M^e Jean de La Salle, agent des affaires de M. de Morand, en Oleron, et honeste femme Marie Dujardin, femme de monsieur de La Rivière.

1654, 15 avril. — Parrain, Charles-Michel Deharau, seigneur de La Villefer de la maison du roi, capitaine et major de la citadelle d'Oleron.

29 juin. — Parrain et marraine, Marc-Anthoïne de Saint-Médard et Marie-Anthoinette Boultoire.

14 août. — Baptême d'une fille de M^e Pierre Pinault et d'honête femme Elizabeth Fromaget ; parrain, André Grimault, procureur en les juridictions de l'île d'Oleron, et marraine, Marie-Anthoinette Boultoire.

11 décembre. — Parain et maraine d'un fils de M. Boultoyre et de Marie Gabarret, messire Joseph Morand et damoizelle Catherine de Gourgue.

1655, 17 janvier. — Baptême de Marie, fille de Pierre du Faucon, écuyer, sieur du Couprie, et d'Anne Landé.

27 décembre. — Baptême de Marie, fille de Jehan Barbarin, écuyer, et d'Elisabeth Coquet ; parrain, Christophe Gr..., capitaine d'armes.

1656, 1^{er} mars. — Fille illégitime du sieur François Gabarret, capitaine de marine; parrain, M^e Simon Gaschet, praticien.

20 février. — Parrain et marraine, Charles-Dominique de Faucon et damoizelle Marguerite de Loubert.

25 octobre. — Parrain, René du Grenier, marquis et seigneur d'Olleron, fermier de Joseph de Guionnet, conseiller du roi en la cour de parlement de Bordeaux. MOREAU, curé.

10 décembre. — Baptême de Charles, fils de Pierre Boultoyre, juge sénéchal de la châtellenie de Saint-Georges; parrain et marraine, Charles de Harante (?), conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, capitaine major commandant en l'île et citadelle d'Olleron pour le service de sa majesté, et Marguerite Chasseloup, femme du sieur de Cloche, écuyer, sieur de La Renaudière.

1657, 15 avril. — Parrain, Jean Courraud, écuyer, sieur Dubals, lieutenant de la compagnie de monseigneur le cardinal dans la citadelle d'Olleron, et marraine, Marie Doussin. MOREAU, curé.

20 mai. — A été baptisée Marie, fille de Charles Duhamel, écuyer, sieur de La Blanchardière (1), et demoiselle Marie Gabarret; parrain, Pierre Gabarret, sieur de La Gombaudière, et marraine Marie Laisné.

16 juin. — Baptême de François, fils de Guillaume Berthelot, m^e chirurgien.

1658, 6 mars. — Parain, Léonard Mandavy, praticien.

14 juillet. — Baptême de Jean, fils de Jean Barbarin, écuyer, sieur de La Guitardie, et de demoiselle Coquet; parrain, honorable homme Masso, capitaine pour le roi en son armée navale.

(1) Ces petits fiefs, à rente « parsonnière », étaient assez nombreux dans l'île d'Olleron, et conféraient un titre seigneurial à leurs propriétaires. Le culte réformé pouvait citer à son actif : Noble homme, François Fresneau, sieur de La Beaucourrière, époux d'Esther Moisel, qui fait baptiser, au temple de Marennes, sa fille Marie en 1637, et sa fille Jeanne en 1645. Il présente au même temple, le 16 août 1665, sa petite-fille Esther Joubert, fille de François Joubert, écuyer, seigneur de Saint-Christophe, et de damoiselle Jeanne Fresneau; Louis Fresneau, sieur de La Jousseinière, marié à Anne Froger (1660); Louis Chasseloup, sieur de La Miscandière que nous avons déjà vu plus haut; noble homme Jacques Le Jau, sieur des Seuillandières (1666); Isaac Paillé, sieur de Leschasserie (1667); Etienne Masson, sieur de La Joussière, marié à Catherine Martin, dont la fille Marie est présentée au temple de Marennes (1668) par Mathurin Martin, sieur de Chambion, de l'église d'Arvert, et damoiselle Montel Giraud; et son autre fille Susanne, à laquelle il donne pour parrain et marraine Hédie Masson, sieur des Bernardières, de Saint-Pierre, et Marie Martin, de La Tremblade (1670); il est alors qualifié de « avocat en la cour » et sieur de Lossandière; et lors du baptême de son fils Pierre, en 1675, il est « sieur de Lescuissière »; Jean Masson, sieur de La Cailletière (1681); Daniel Bouffard, sieur de La Croisardière, qui présente au temple de Marennes (1670), avec Sarra Masson, Daniel Masson, fils de François Masson, sieur du Chesne, et de Sarra Le Conte, etc.

1659, 24 juillet. — Un fils de M^e Jacques Rouille, notaire royal, et de Marie Dexmier ; a été parrain, M^e Pierre Francoeur, conseiller du roi, juge de (*illisible*) de la ville de La Rochelle, et procureur du roi.

1661, 23 septembre. — Baptême de Louis, fils de Louis de Loubert, écuyer, sieur du Marchis et de damoizelle d'Orgis ; parrain, Jean-Louys Guillem, sieur de Piton.

1662, 5 octobre. — Parrain, Anthoyne Desaint, écuyer, siour de La Garde, officier au régiment de Champagne.

1663, 8 octobre. — Parrain, M^e Pierre de Lhoumeau et Angélique Dufaux.

28 octobre. — Parrain et marraine, monsieur maître Jean-Joseph de Marrand, seigneur prieur commendataire du prieuré et châtellenie de Saint-Georges en Oleron, conseiller du roi en sa cour de parlement de Bordeaux, et damoizelle Jeanne de Guionnet. MOREAU.

1664, 6 janvier. — Baptême d'un fils de Jean Barbarin, sieur de La Guétardie; parrain et marraine, Jean Barbarin, écuyer, sieur du Banchest, et Mathurine de Tuffé.

26 juillet. — Parin, Jean Joyeux, sénéchal de Saint-Denis, et marraine, M. Dufaux.

27 octobre. — Parrain, Jean Loys de Bobène, écuyer, sieur de Saint-Marc et Saint-André, major de la citadelle d'Oleron, et marraine, dame Barbe de Marrand, épouse de Joseph de Guionnet, écuyer, sieur de La Parée. MOREAU, curé.

1666, 16 mai. — Première signature de Carreton, vicaire.

1667, 14 mars. — Parain, Georges Compère, procureur d'office de la présente châtellenie.

16 mai. — Parrain, Anthoyne Dodin, lieutenant dans le régiment, et marraine, Jeanne-Marguerite de Loubert.

26 juillet. — Parrain, honorable homme Mathurin Prévost, juge de Rabène.

1668, 7 février. — Parrain, M^e Anthoyne Pons, m^e chirurgien.

1670, 20 mars. — Baptême de Baptiste de Loubert ; parrain, Jean-Loys Guillem, écuyer, sieur de Piton, et damoizelle Marguerite de Certain.

7 septembre. — Parrain, Jean-Baptiste de Lhoumeau, écuyer, sieur de La Motte, et marraine, damoizelle Jeanne-Marguerite de Loubert.

26 décembre. — Parrain, Pierre Baudier, marchand, bourgeois du bourg de Saint-Pierre.

1671, 1^{er} janvier. — Parrain, Jean Vesron (1), procureur fis-

(1) Le culte réformé comptait beaucoup de membres du nom de Vesron, disséminés en Oleron, Marennes et Saint-Just. Le 11 septembre 1633, M^e Zacharie Vesron, « procureur d'Oleron », présente au temple de Marennes Zacharie

cal de la baronnie de Pontezière, et marraine, Anne Landay.

1671, 25 janvier. — Parrain, Marc-Anthoyne de Saint-Médard, du village de Sauzelles.

10 avril. — Parrain et marraine, M^e Vaudin, officier de la marine, du lieu de Sauzelles, et Jeanne de Saint-Médard.

19 mai. — Baptême d'une fille de Joseph Desbouiges, capitaine entretenu pour le service du roi dans la marine, et de demoiselle Anne Landay, du bourg de Chéray; le parrain a été monsieur Compère, procureur d'office de la seigneurie de Rabène, et maraine, Jeanne Desbouiges. MOREAU, curé.

9 octobre. — Baptême de Catherine, fille de Michel Duvivier, sieur de Sainte-Colombe, et d'honnête femme Jeanne Bon; parrain, Samuel Collé; marraine, Catherine Bon.

29 novembre. — Parrain, Marc-Anthoyne de Saint-Médard, et Marie Guillotin, fille à Loys, de Saint-Denis.

1672, 13 mars. — Baptême d'une fille de Jean Barbarin, écuyer, et de Jehanne Coquet, du lieu de Domineau; parrain, Pierre de Monlaheur, fils de M^e Verron.

24 avril. — Baptême d'un fils de Jacques Dexmier et de Catherine Compère, du bourg de Chéray; parrain, Pierre de Lhoumeau, du bourg de Saint-Georges, et marraine, Angélique Du-faux, du bourg de Chéray.

24 avril. — Parain, Pierre de Lhoumeau, et marraine Jeanne Melon (1), femme de M. de Lagarde, écuyer, capitaine pour le roi. BENOIST, vicaire.

Les années 1673, 1674, 1675, 1676 manquent. L'acte de baptême du 13 mars 1677 est signé Deroulède, curé de Saint-Georges; et les signatures de Palesse, Bortin et Baron, vicaires, se rencontrent tour à tour.

1677, 2 novembre. — Baptême de Samuel Desbouiges, fils de Joseph; parrain, M^e Samuel du Meinnau (?), procureur du roi et maire de la ville de Bourges, et marraine, demoiselle Marguerite Prévost.

Seguin, fils de Jean Seguin et de Marie Fonteneau. Et le 22 juillet 1682, Jeanne Vesron, assistée de Guy de Géac, son beau-frère, épouse dans le même temple Samuel Prioleau, ministre de Pons. Notons en même temps que le procureur fiscal Jean Vesron, M^e Pierre Bouffard, mari de Jeanne Esmonnet, exerçait les fonctions de juge sénéchal de la baronnie de Pontezières.

(1) Encore un nom très répandu parmi les réformés de la côte saintongeaise ! Le 7 mai 1676, « honorable homme, M^e Jacques Michel, avocat en la cour de parlement de Bordeaux », épouse, à l'âge de 27 ans, au temple de Marennes, « damoiselle Anne Melon, qui en a 19. Assistaient à ce mariage : Jean Michel, docteur en médecine, frère de l'« espousé »; Barthélemy Couyer, sieur des Pallus, son oncle; sieur Isaac Michel, avocat en parlement, son cousin germain, Vincent Fresneau, sieur de Boisfleury, M^e Jacques Coutant, juge des seigneuries de Monsanson et Dercie, oncles par alliance de l'« espousée », et M^e Estienne Cagua, juge de Chassiron, son cousin germain. « Tous de ce lieu de Marennes, Saintes, Le Gua et Saint-Pierre d'Olleron ».

2 novembre. — Une fille du même ; parrain, Michel Morau, et marraine, Marie Desbouiges. BASILE MÉRLE, récolé.

7 novembre. — Acte de baptême signé Pichon, curé de Saint-Georges.

1678, 24 octobre. — Parrain et marraine, Chenaud, écuyer, sieur de Lobier, et Anne Duhamel. « Permis de continuer le présent registre pour servir de minute à écrire les baptêmes, mariages et mortuaires de la paroisse de Saint-Georges d'Oleron pour la présente année 1679, par nous, Jacques de Pichon, seigneur de Monteraud, conseiller du roy, président et lieutenant général du présidial de Xaintes, le 10 janvier 1679 ».

1679, 6 juillet. — Baptême d'une fille de Marc-Anthoine de Saint-Médard, greffier de Saint-Georges, et de Magdeleine de Cloche.

27 juillet. — Baptême d'une fille de maître François Movoin, juge assesseur de Saint-Georges, et de Catherine Delhoumeau.

8 septembre. — Parrain, Michel du Vivier, sieur de Sainte-Colombe.

26 décembre. — Parrain et marraine, Nicolas Poujac, sieur de Larnoult, et damoizelle Gabarret, veuve de Pierre Boultoyre, quand vivait juge sénéchal de Saint-Georges.

1681, 1^{er} février. — Baron est remplacé par Maryon, vicaire.

6 mars. — Baptême de Pierre, fils de noble homme Pierre Delhumeau sieur de La Prinse ; parrain, noble homme Pierre Duplessis, lieutenant au régiment d'Anjou, et marraine, damoizelle Barbarin de Banchet.

28 mai. — Parrain, Jean-Baptiste Extradier, enseigne sur les vaisseaux du roi.

1^{er} mai. — Première signature de Chauvin, curé-archiprêtre de Saint-Georges.

1682, 6 mars. — Baptême d'une fille de sieur Nicolas Poujac, juge de Pontezière, et de damoizelle Marie Barbarin du Banchet. CHAUVIN, prestre.

1683, 6 juin. — Acte de baptême signé Desgraves, prestre.

24 septembre. — Parrain, Samuel Collé, avocat en la cour.

4 octobre. — Parrain d'une fille de monsieur Delhumeau, Hyacinthe Boultoyre, avocat en la cour, et demoiselle Chasseloup.

29 novembre. — Baptême d'une fille de M^e Pierre de Lhoumcau, sieur de La Prinse, et demoiselle Andrée du Palais ; parrain, M^e Chauvin, curé.

1687, 3 mars. — Marianne Rousseau a pour parrain M^e Pierre Deller, avocat en la cour, juge sénéchal de Seiches, en Agenois.

1690, 12 mai. — Baptisé Georges, âgé de 8 à 9 ans, de père et mère inconnus, de la côte du Sénégal, en Affrique, amené en ce royaume par le sieur Joseph Compère, capitaine de la

compagnie royale dudit Sénégal ; a eu pour parrain, messire Georges Compère, docteur en théologie, prêtre, curé de Nancras, au présent diocèse, et damoizelle Erigitte Compère, qui ont signé avec moi. CHAUVIN, curé. »

1692, 21 février. — Anthoyne Assiadeau, natif de Judex, en Guinée, âgé de 35 ans, amené par le sieur Compère, capitaine du vaisseau du Pont d'or en 1691 ; parrain, le sieur Anthoyne Compère, officier en la marine, et demoiselle Angélique Compère. Présents, le sieur Georges Compère, curé de Nancras, les sieurs Jean et Pierre Delhoumeau, Jean Desbouiges, Jean Mauvoisin, Jean Suberville, qui ont signé avec moi. CAMPAIN, vicaire.

25 juillet. — Baptême de Joseph-Armand Audiffredi ; parrain, Comte de Monfriad, sieur de Chambon, en présence de Comte Estienne de Boyenval (1), sieur de Monmartre, et Charles Seguin, qui ont signé avec moi Campain, vicaire.

1693, 12 septembre. — Parrain, noble homme Loys de Loubert, écuyer, sieur du Marchis, et marraine demoiselle Anne du Marchis, en présance de sieur noble homme Charles de Castaignier, sieur de Faure, qui ont signé avec moi Campain, prestre.

15 octobre. — Première signature de Roux, curé de Saint-Georges ; et, 22 mai, 1694, d'Allard, vicaire de Saint-Georges.

Les divers actes des 28 et 29 août 1695 sont signés de frère Marcelin Boyron, faisant pour le curé.

1695, 1^{er} octobre. — Première signature de Baron, curé de Saint-Georges.

1696, 24 février. — Première signature de Levallois, vicaire de Saint-Georges.

23 juin. — Signature de Tabourin, vicaire de Saint-Georges.

1698, 22 octobre. — Première signature de Raoul, vicaire de Saint-Georges.

1699, 6 mars. — Acte signé frère Anthoyne, missionnaire, capucin.

1699, 30 avril. — Jour de Saint-Eutrope. La chapelle de La Brée, dédiée à saint Eutrope, a esté bénie par moy sousigné, vicaire faisant les fonctions curiales en cette paroisse de Saint-Georges, par commission de monseigneur illustrissime et révérendissime évêque de Xaintes, après avoir fait un procès-

(1) Les registres des protestants nous donnent maître Estienne de Boyenval, docteur en médecine, marié à damoiselle Marthe Lalouhé. Le 9 août 1663, ses deux fils jumeaux, Estienne et Gabriel, sont présentés au temple de Marennes par lui-même et N. Lalouhé, veuve de M^e Pierre Barbier ; et le 16 octobre de l'année suivante, son autre fils Estienne est présenté au même temple par « M^e Hespérien, pasteur de l'église de Soubize, et damoiselle Marie Boyenval. »

verbal de l'état de ladite chapelle de La Brée par M. Duffaux, curé de Saint-Denis, après laquelle bénédiction la sainte messe y a été solennellement célébrée en présence de M. Duffaux, curé de Saint-Denis, qui a fait les fonctions de diacre, et de deux mille personnes, dont on a fait le dénombrement, tant de cette paroisse que de celle de Saint-Denis et de toutes les autres de l'isle d'Olleron, par Raoul, vicaire de Saint-Georges.

1700, 23 mars. — Baptême de François-Léonard Bons, fils du procureur d'office de Rabène.

27 mai. — Parrain, M. de Saint-Médard, officier dans la marine.

1701, 19 septembre. — Baptême de Marie-Louise, fille de Jacques Bouyer, conseiller du roi et substitut du procureur de la maréchaussée de Marennes, et de Catherine Desbouiges; parrain, M. de Loubert, sieur du Marchis, et marraine, Madeleine Desbouiges, épouse de messire Audiffredy, qui ont signé avec moi Raoul, vicaire.

1703, 5 janvier. — Baptême d'Andrée, fille d'Hyacinthe Boultoyre, avocat en parlement, et juge sénéchal de la châtellenie de Saint-Georges, et de Geneviève Bouyer; parrain, M. Bernard de Lair, sieur de La Motte, officier dans la marine, et marraine Andrée Mauvoisin, qui ont signé. RAOUL.

1^{er} avril. — Première signature de Foc, curé de Saint-Georges.

1704, 19 mars. — Baptême de Pierre, fils de Pierre Bouyer, sieur de Champvolant, procureur du roi en la maréchaussée de Brouage, et de Catherine Desbouiges.

1704, 24 mai. — Première signature de Baudin, vicaire.

Un enfant de Parot a reçu l'eau chez lui, au logis noble de Lisleau de cette paroisse.

1706, 19 septembre. — Baptême d'un fils de Jean-Baptiste Mazernan, architecte; parrain, Jean Mauvoisin, notaire royal et greffier de la châtellenie de Saint-Georges. DEFOC, curé.

L'acte du 22 mai 1714 est signé frère Cyprien, vicaire; puis, jusqu'au mois d'août, nous trouvons celle de Baudin, vicaire; et à cette époque, 22 août 1714, a lieu la première signature de Chevallier, vicaire de Saint-Georges.

1714, 19 septembre. — Baptême d'Elizabeth, fille de P. Bouyer, sieur de Champvolant, et de damoizelle de Châtillon; parrain, G. Bouyer, qui a tenu à la place de Geoffroy de Châtillon.

1715, 26 février. — Parrains, messire Jean-Joseph de Marans, et Catherine de DE Campos. MARANS. GARNETEAU, vicaire de Saint-Georges.

1716, 17 avril. — Baptême d'une fille d'Estienne de Montfriand, écuyer, sieur de Chambon, et de demoiselle Marie Prévoist; parrain, Jean de Montfriand, écuyer, seigneur du Clau-

dy, et marraine Marie Prévost, femme de Guillotin, avocat, à La Rochelle. GARNETEAU, *vicaire de Saint-Georges*.

1718, 5 mars. — Baptême de Marie, fille de Jacques Delhoumeau, notaire et procureur d'Olleron ; parrain, Jean Mauvoisin, notaire royal, qui ont signé avec moi. DELTRIEU, *vicaire*.

1720, 2 mai. — Signature de Deplas, chapelain, faisant pour M. le curé ; l'acte du 17 août 1721 est signé Guillotin, *vicaire de Saint-Georges*.

1721, 14 septembre. — Première signature de Laporte, curé de Saint-Georges.

1722, 13 janvier. — Baptême de Louis-Alexandre, fils de Guillaume Soudois et d'Andrée Doussin ; parrain, Alexandre Audiffrédy, et maraine, Louise de Loubert, qui ont signé avec moi. DEPLAS, *pour M. le curé*.

13 mars. — Baptême d'un fils de Jean de Beaupoil de Laluminade, capitaine ingénieur ; parrain, Jean-Joseph de Meynard, écuyer, sieur de Saint-Michel, et marraine Marguerite Verron. GUILLOTIN, *vicaire*.

26 décembre. — Baptême de Marguerite, fille de messire de Villatel, écuyer, et d'Hélène de Caillère ; parrain, Jean Bouyer, sieur de La Garenne, ancien capitaine d'infanterie, lieutenant général garde-côtes, et marraine Marguerite-Thérèse de Villatel. GUILLOTIN, *vicaire*.

1723, 23 novembre. — Première signature de Bruel, *vicaire de Saint-Georges*.

1724, 4 septembre. — Première signature de Delbourg, *vicaire de Saint-Georges*.

1725, 23 juin. — Baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean de Beaupoil, baron de Laluminade, capitaine au régiment de Berry, ingénieur entretenu au service du roi, et de damoizelle Anne-Catherine du Vivier, son épouse ; ont été parrain et marraine Jean-Baptiste de Vivier, sieur des Landes, et damoizelle Jeanne-Hélène de Caillères. DELAPORTE, *curé*.

20 novembre. — Première signature de Piron, *vicaire de Saint-Georges*.

1726, 31 avril. — Acte signé par Pierre Vincent, prêtre, chapelain de Chéray.

19 mai. — Baptême d'Estienne, fils de François Savatier ; parrain et marraine, messire Estienne Monfriad, écuyer, seigneur de Chambon, et demoiselle Esther Delhoumeau Bouffard. PIRON, *vicaire*.

1726, 1^{er} septembre. — Baptême d'un fils de Henry de Moutier, chevalier, sieur de La Vallette, et de damoizelle Anne de Sailly ; parrain, hault et puissant seigneur messire François de Crussol, comte d'Uzès, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de l'île et citadelle d'Oleron, et très haulte et puissante dame Marie-Anne de Commeau. DELAPORTE, *curé*

1727, 26 janvier. — A été baptisé Jean-Yriex, fils de Jean de Beaupoil, écuyer, capitaine au régiment de Berry, ingénieur ordinaire du roy, et dame Catherine Duvivier, son épouse ; parrain, Yriex de Beaupoil, et marraine, Marie Fresnot.

23 mai. — Baptême de Marie-Josèphe Nolaux ; parrain, Jean-Joseph de Marans, conseiller au parlement de Guienne, et marraine Marie Ragueneau de Montbalain, qui ont eu pour tenir ledit enfant en leur absence messire Jean-Joseph de Guyonnet, sieur de Montbalain, et demoiselle Suzanne Louis. DUBOURE, *prêtre*.

1730, 3 octobre. — Marraine, damoiselle Marie-Madelaine d'Audifrédy, fille de messire d'Audifrédy, enseigne de vaisseau.

L'acte du 26 décembre 1730 est signé par Richer, vicaire de Saint-Georges.

1731, 2 avril. — Baptême de Joseph-Augustin, fils d'honorable homme M^e Pierre-Joseph Martin, juge de Saint-Georges ; parrain, Jean-Joseph-Alexandre Guillotin, avocat au parlement, qui ont signé avec moi. RICHER, *vicaire*.

3 septembre. — Parrain, noble homme Samuel-Michel-Jean-Baptiste Duvivier des Landes, et marraine, damoiselle Louise de Loubert.

16 mai. — Baptême d'un fils de Jean Péponnet, notaire royal, et de Marie Gaillard.

1732, 10 avril. — Parrain, honorable homme Gilles de Saint-Gilles, ancien officier.

1733, 16 août. — Parrain, noble homme Jean-Joseph de Guionnet, chevalier, seigneur de Monbalin, et marraine Marie-Elisabeth Richer.

1737, 2 septembre. — Parrain, Gaudeau, juge assesseur de cette paroisse.

26 novembre. — Première signature de Marsay, vicaire.

1738, 20 février. — Baptisé Georges, fils de Saint-Médard et de Marie Grossard. LAPORTE, *curé*.

2 mars. — Baptême de Charles Perrochau, fils de Guillaume et de Marianne Bruneau.

15 avril. — Baptême d'une fille de Henry de Moustiers, sieur de La Vallette, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, et de Marianne Picard de Saily ; parrains, Blaise Marsay, *prêtre*, et Anne Prévost. Boyer. LAPORTE, *curé*.

3 juillet. — Baptême de Marie-Esther, fille d'Amédée de Chasseur, capitaine aide-major du régiment suisse de Carre, seigneur du Breuillis, et de Marianne-Louise de Loubert ; parrain, Samuel de Vivier des Landes, et marraine, damoiselle Esther Fresneau de Loubert. FRESNEAU. DESLANDES. GUILLOTIN DE LA MARTIÈRE. GRÉGOYREAU, *vicaire*.

27 octobre. — Parrain, sieur Pierre Godeau, juge sénéchal

des baronies de Rabène et Pontezières, procureur et assesseur de la châtellenie de Saint-Georges, et marraine, Jeanne Guischet, veuve de Guillaume Bertrand, officier de marine, de la ville de La Rochelle. MARSAY, vicaire.

1739, 28 novembre. — Baptême d'un fils de messire Amédée de Chasseur, écuyer, seigneur du Petit-Breuil-Magné, capitaine réformé du régiment suisse de Carre, et de damoiselle Louise de Loubert; ont été parrain et marraine, Sébastien Boulineau et Jeanne Castet, qui ont signé avec moi Grégoyrau, vicaire.

1740, 26 janvier. — Acte signé par Royre, vicaire de Saint-Pierre, *loco rectoris*.

10 mars. — Première signature de Pichon, vicaire, qui alterne avec celle de Grégoireau.

1741, 3 avril. — Acte signé par Daguesseau, prieur de Ville-neuve, vicaire de Saint-Denis.

27 septembre. — Première signature de Jaulier, curé de Saint-Georges.

1742, 2 septembre. — Baptême d'une fille de Louis de Bon-temps, écuyer, et de Jeanne Bonnamy; parrain, Louis Bouyer; marraine, Marianne d'Audifrédy.

1745, 11 janvier. — Baptême de Pierre, fils de Georges de Saint-Médard et de Marie Grossard, par moi Damase Paradol, récollet.

2 mai. — Baptême d'un fils de Pierre Godeau, praticien, et de Jeanne-Catherine Boutot.

1746, 20 février. — Première signature de Bourdeilles, vicaire, qui signe alternativement avec Moreau et Grégoireau.

1747, 17 février. — Première signature de La Charloterie, vicaire de Saint-Georges, qui signe alternativement avec Moreau et Grégoireau.

28 juillet. — Baptême de Michel Saint-Médard, fils de Marie Grossard et de Georges Saint-Médard.

7 novembre. — Première signature de Brunet, chapelain et vicaire.

1749, 17 novembre. — Baptême de Samuel, fils du sieur Georges Saint-Médard, bourgeois, et de Marie Grossard, par moi Boylève, curé.

21 avril. — Baptême d'Eustelle Saint-Médard, fille des mêmes; parrain, Pierre Godeau, procureur d'office de la châtellenie de Saint-Denis; et marraine Marie Godeau.

1753, 3 août. — Baptême de Marie-Anne Saint-Médard, fille des mêmes.

1753, 13 octobre. — Baptême de Charles Nicolas, fils de messire Pierre de Lafutzun de La Carre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie, et de dame Jeanne-Angélique Germain; parrain, Charles-Nicolas Germain, et marrai-

ne, dame Marie-Marguerite de Saint-Julien, veuve de La Carre, représentée par madame Angélique Papineau.

1753, 27 novembre. Première signature de Monnereau, vicaire de Saint-Georges.

1755, 12 mars. — Baptême de Pierre Saint-Médard, fils des mêmes, par Boylève, curé; parrain et marraine, Pierre Gros-sard et Magdeleine Saint-Médard.

1756, 19 février. — Baptême de Victoire Saint-Médard, fille des mêmes.

4 novembre. — Baptême de Geneviève, fille de Louis de Loubert et de damoiselle Marie Boultoyre.

1757, 27 janvier. — Baptême d'Antoine Godeau, fils de Pierre et de Catherine Boutot; parrain, Pierre Desgraves, et marraine, Magdeleine Saint-Médard. MONNEREAU, vicaire.

22 septembre. — Baptême d'Aubin de La Carre, fils de Pierre de La Carre, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et d'Angélique Germain; parrain, maître Aubin Neau, négociant, et marraine Angélique Gilis. BOYLÈVE, curé.

1759, 1^{er} mars. — Baptême d'Antoine, fils de Pierre de La Carre et d'Angélique Germain; a été parrain, messire Antoine de La Carre, prieur, et marraine, demoiselle Bonne Germain, qui ont été représentés par Charles-Nicolas de La Carre, et demoiselle Marie Chaton. BOYLÈVE, curé. — Le même jour a été baptisé Charles-Louis de La Carre, fils des mêmes; parrain, Simon-Louis de Lafutzun de La Carre, lieutenant de roi de la citadelle de la présente Ile, représenté par Charles-Nicolas de La Carre, et marraine, demoiselle Marie Chaton. BOYLÈVE, curé.

1761, 11 janvier. — Baptême de Marie-Anne, fille de M^e Edouard Dumasareix, m^e chirurgien, et de Magdeleine Boudeau; parrain, M. François Dumasareix et Marie-Anne Bertrand. BOYLÈVE, curé.

1762, 28 mars. — Baptême de Catherine, fille illégitime de Françoise Rémy, qui a déclaré pour père Jean Berkman, soldat au régiment de La Fère. BOYLÈVE, curé.

1764, 16 février. — Baptême de Catherine, fille de Nicolas Touzeau, m^e chirurgien, et de Catherine Bouyer, de Saint-Georges; parrain, sieur Samuel Bouyer, et marraine, Catherine Besnard. BERNARD, vicaire.

1762, 12 août. — Parrain, Jean-Jacques du Bourdell, officier du régiment de La Fère; marraine, Marguerite Guillotin de La Martière.

1768, 2 mars. — Une naissance illégitime.

27 avril. — Baptême de Marie-Suzanne-Louise Roudier; parrain, Louis de Loubert, écuyer, et marraine, Marie-Anne Le Chasseur.

2 décembre. — Baptême de Georges, fils de Pierre Desgraves et de Marie Saint-Médard ; parrain, Pierre Saint-Médard ; marraine, Jeanne Desgraves. GABORIAU, *vicaire*.

1769, 25 décembre. — Une naissance illégitime.

1770, 20 mai. — Parrain, Louis-François de Loubert, fils aîné, écuyer, et marraine, Louise de Chapitre.

30 octobre. — Une naissance illégitime.

1771, 5 février. — Frère Dominique Courtaud, prêtre récollet, signe. (Il existait un couvent de récollets à Saint-Georges).

16 mai. — Une naissance illégitime.

1773, 17 mars. — Baptême de François-Alexandre, né à Chéray, de François-Alexandre du Mesnil, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Beaujolais, et de damoiselle Marie-Anne Le Chasseur ; parrains, Louis Foy et Marguerite Castain. CARDAILHAC, *vicaire*.

15 septembre. — Baptême de Jean-Baptiste et Marie, enfants jumeaux de Gabriel Daron, maître d'école, et de Marie Renaud.

1774, 2 janvier. — Signe au registre Saint-Médard, prêtre.

12 février. — Baptême d'Antoine, fils de sieur Pierre Desgraves, bourgeois de Chéray, et de Marie-Magdeleine Saint-Médard ; parrain, Antoine Godeau ; marraine, Jeanne Raoulx.

1775, 9 juillet. — Baptême de Paul-Alexandre-François, fils légitime de François-Alexandre Dumesnil, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon au régiment de Beaujolais, et de damoiselle Marianne Le Chasseur ; ont été parrain et marraine, hault et puissant seigneur messire Paul-Ignace de Guérout, chevalier, seigneur de Bois-claireau, Le Piné, Le Neau, Saint-Loup, Marolette et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur et commandant pour sa majesté de la citadelle de l'île d'Oleron, et haulte et puissante dame Marie-Marguerite Boutier de Gemarce, et représentés par Jean Perrochau, bourgeois, et Marie Normand, qui ont signé avec moi. BRUNEAUD, *curé*.

26 novembre. — Saint-Médard, *vicaire* de Saint-Denis.

1776, 28 avril. — Une naissance illégitime.

1777, 17 juin. — Idem.

1778, 3 septembre. — Baptême d'Angélique-Victoire, fille de sieur Pierre Godeau, notaire royal, et de demoiselle Marie-Angélique Boutot ; ont été parrain et marraine, Pierre Savatier et Angélique Grossard, qui ont signé avec moi. GABORIAUD, *curé*.

5 décembre. — Baptême d'Alexandre-Martial, fils légitime de sieur Louis-Alexandre de Guichard de La Forest, et de damoiselle Marguerite-Suzanne Guillotin de La Martière ; parrain et marraine, sieur Alexis de Guichard, ancien capitaine du régiment d'Aquitaine infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de-

moiselle Jeanne Seguin de La Font, représentés par Gabriel Papin et Marguerite Ricou. GABORIAUD, curé.

1778, 29 décembre. — Anne, fille de Pierre-François Rouleau, notaire royal, et de demoiselle Benigne Phelippot; parrain et marraine, Jean-Paul Bruneau et Anne Phelippot. Gaboriau, curé.

1779, 29 et 31 janvier. — Deux enfants naturels.

26 décembre. — Une fille de M^e Louis-Alexis Guichard de La Forest, conseiller du roi, greffier de nos seigneurs les maréchaux de France, et de dame Marguerite Guillotin de La Martière; parrain et marraine, sieur Joseph-Jacques Levallois, négociant de la ville de Rochefort, et demoiselle Angélique Georget de La Violière. Cardailhac, vicaire.

1782, 3 janvier. — Thérèse, fille légitime de Louis Raoulx, bourgeois, et de Thérèse Gresseau; parrain et marraine, Louis Raoulx, son frère, et Véronique Bruneau.

17 novembre. — Une naissance illégitime.

1783, 29 février. — A été baptisé par nous, prêtre, docteur en théologie et chanoine de l'église de Tours, Elie-François, fils de M^e Pierre Grossard, notaire et secrétaire du point d'honneur, et de Marie-Angélique Boutot; parrain, Elie-François Marchant; marraine, demoiselle Jeanne Godeau. DEVILLERS, chanoine.

1783, 12 mai et 20 mai 1784. — Deux naissances illégitimes.

23 septembre. — Jeanne, fille de Pierre-Vincent Grossard, capitaine des canoniers garde-côtes, et de Jeanne Mazaureix; parrain, messire Auguste Massiou, prêtre, chanoine théologal de La Rochelle; marraine, Boudeau. GABORIAU, curé.

1786, 18 février. — François, fils de Georges Grossard, bourgeois, et de dame Marie Guillotin de La Durandière; parrain et marraine, sieur Guillaume Morpain et demoiselle Françoise Godeau. Ransonneau, vicaire.

1788, 20 août. — Marguerite, fille de sieur Estienne Rose Ducharnois et de dame Magdelaine Rousseau, demeurant au lieu du Bois; parrain, sieur Jean-Pierre-Georges Rousseau, et marraine, dame Marguerite Rose. RINJONNAUD, vicaire.

1789, 17 juillet. — Une naissance illégitime.

1791, 26 février. — Estienne et Marie-Magdeleine, enfants jumeaux de Nicolas Guillotin, avocat, administrateur du département de la Charente-Inférieure, et de Marie-Marguerite Boulanger; parrains d'Estienne, sieur Jannaud, M^e chirurgien, et demoiselle Victoire Grossard; parrains de Marie-Magdeleine, Jean Morpin aîné, et Magdeleine Raoulx, son épouse. Marchant, vicaire de Saint-Denis.

17 novembre. — Paul, fils de Jean-Baptiste Bruneau, capitaine de la garde nationale, et de demoiselle Jeanne Godeau; parrain et marraine, Jean-Paul Bruneau, colonel de la garde

nationale du bataillon de Chéray, et demoiselle Anne Boutot. Gaboriau, curé.

II. — MARIAGES.

1656, 15 mars. — Charles Duhamel, sieur de La Blanchardière, épouse Marie Gabarret.

6 juillet. — Charles de La Nouÿe, praticien, et Françoise Delhoumeau.

1678, 18 août. — Jean Baron, M^e chirurgien, et Marie Charler.

1683, 2 juillet. — Noble homme François Sabourin, avocat au parlement de Paris, sénéchal de Mareuil en Poitou, veuf de damoiselle Marie (*illisible*), avec demoiselle Marguerite Vigner, veuve de noble homme Jean-Baptiste Chanlatte, capitaine de marine, demeurant au Château d'Oleron.

1688, 26 février. — Messire Comte de Monfriad, chevalier, seigneur de La Fragnée et de Beauge, de la paroisse de Saint-Just, et damoiselle Anne-Marie Desbouiges, ont reçu la bénédiction nuptiale, où ont assisté messire de Taleran de Grignaud, chevalier, seigneur de Villeneuve et de Lisle, cousin germain par alliance dudit Comte de Monfriad, et Pierre de La Vallade, écuyer, sieur de La Bursière, aussi son cousin germain, Nicolas du Faucon, écuyer, sieur de Coulperies, frère de laditte Desbouiges, et M^e Samuel Collé, avocat en la cour du parlement, et curateur honoraire de ladite damoizelle Desbouiges. CHAUVIN, prestre.

1689, 21 février. — Jean Castez, M^e chirurgien, et Marie Guibert.

1691, 15 novembre. — Arnaul Audiffrédy, écuyer, lieutenant des vaisseaux du roi, capitaine d'une compagnie franche pour le service de sa majesté, natif de la ville et diocèse d'Aix, à présent résidant dans la paroisse de Rochefort, âgé de 34 ans, a pris pour femme damoizelle Magdeleine Desbouiges. Ont assisté : Comte de Monfriad, du présent lieu, son beau-frère, et Alexandre de Polignac. CAMPAIN, vicaire.

1692, 20 may. — Jean Georges, M^e chirurgien, âgé de 25 ans, avec Marie de Saint-Médard, âgée de 27 ans.

3 juin. — Louis de Loubert, sieur du Marchis, âgé de 31 ans, avec Anne-Elizabeth Le Maignan, de la ville du Château, en la chapelle Saint-Jean de Chéray. CAMPAIN, vicaire.

1694, 22 juillet. — Jean Lejeune, écuyer, sieur du Plaisir (?), commissaire provincial de l'artillerie de France, avec damoizelle Clère-Angélique Le Maignen, en la chapelle du bourg de Chéray, du consentement du curé du Château. Roux, curé de Saint-Georges.

28 juillet. — Messire Charles Claude de Villatel, et Clère Verron.

12 août. — Nicolas Despoix, maître chirurgien, demeurant en la ville du Château, et demoiselle Jeanne Desgraves, en présence de Jacques Rousselot, bourgeois et marchand de la ville du Château, beau-frère du sieur Dexpoix, et de Pierre Desgraves, grand-père de l'épouse. Roux, *curé de Saint-Georges*.

1696, 15 octobre. — Jacques Bouyer, sieur de Champvolant et de Brouage, avec Catherine-Thérese Desbouiges, en présence des sieurs Grouchy et autres.

1697, 10 février. — Messire Martin, sieur du Pin (?), et damoiselle Marie-Anne de Loubert, dans la chapelle de Saint-Jean de Chéray.

1701, 3 février. — Martin, huissier audiencier de justice à Saintes, et Catherine Raoul.

1703, 8 mars. — Jean Bruneau, officier dans la marine, et Catherine de Saint-Médard. DE FOC, *curé de Saint-Georges*.

1704, 17 juin. — Charles Bruneau, chirurgien, et Marianne Mauvoisin.

17 juin. — Charles Dalesme des Roohes, de la paroisse Saint-Astier, diocèse de Périgueux, et d^{me} Angélique Poujac, de cette paroisse. RAOUL, *vicair*e.

1705, 21 avril. — Isaac Richard, sieur de Pinmuré (1), colonel de dragons du régiment de Marennes, de la paroisse de Saint-Just, et Marianne de Loubert, ma paroissienne. FOC, *curé de Saint-Georges*.

21 avril. — Simon-Jacques Rouillé, marchand, et Magdeleine de Cloches.

1706, 6 février. — Pierre N..., sieur de Boisneuf, syndic perpétuel de la présente paroisse, et dame Brigitte Compère.

1708, 31 janvier. — Pierre de Louis (?), écuyer, sieur de Chapelle, enseigne des vaisseaux du roi, natif de Boitoüe, diocèse de Blois, fils de feu Jonathas de Louis, écuyer, sieur de Chapelle, et de feue dame Julie de Saint-Maloix (?), avec Marguerite Nau, ma paroissienne. DE FOC, *curé de Saint-Georges*.

1709, 4 janvier. — Dominique Compère, officier dans la marine, et Catherine de Saint-Médard.

5 mai. — Jean Bouyer, capitaine d'infanterie au régiment de Martel, de la paroisse du Château, où il a resté un temps plus que suffisant pour contracter domicile, et Anne Prévost, ma paroissienne.

(1) Né le 7 novembre 1649, fils de noble homme Isaac Richard, sieur de Pinmuré, et de damoiselle Anne Martin; présenté au temple de Marennes le 20 mars 1650 par M^e Jean Martin, sieur de Redou, et damoiselle Marie Richard, ses parrain et marraine.

1711, 27 octobre. — Samuel de Saint-Médard, marchand, et Anne-Suzanne Berbudeau.

19 août. — Jacques Bouyer, sieur de Champvolant, et Catherine Chatillon, de la paroisse de Saint-Seurin de Bordeaux. BAUDIN, *vicaire*.

1713, 13 septembre. — Simon Seguin, seigneur en partie de La Charpenterie, et Renée Neau, mes paroissiens. DE FOC, *curé*.

1714, 11 février. — Jean Lévéquot, sieur de Monville, de la paroisse de Barbezieux, avec Marie Neau. DE FOC, *curé*.

1716, 2 juin. — Harry Guillotin de La Martière, garde de la marine, et Marguerite Duvivier. DE FOC, *curé de Saint-Georges*.

1718, 13 novembre. — Jean Georges, chirurgien, et Marie Garnier. DE FOC, *curé*.

1720, 18 juin. — Simon Vigner, marchand, de la paroisse de Notre-Dame du Château, et Jeanne-Angélique Neau. DELPLAS, *chapelain*.

1721, 18 juin. — Jean de Beaupoil de Laluminade, capitaine d'infanterie au régiment de Berry, ingénieur du roi au département de Rhé, et damoizelle Catherine-Anne du Vivier des Landes, de la présente paroisse. F. CHRISTOPHE, *récolé*.

1726, 27 février. — Harry Pichiot (?) des Montiers de La Vallette d'Aubi, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie dans le régiment de Bourbon, natif de la paroisse de Nouic en Limousin, avec damoizelle Anne de Saily, de la paroisse de Saint-Georges, dans la chapelle de la citadelle d'Oléron, où ont assisté François-Charles de Cussol de Montausier, Marianne de Commeau d'Uzés, de Méricourt, Vigner de Saily, François de Crussol, comte de Salles, Mosnard de Villefavard, Guillotin de Villefavard, Guillotin de La Martière, Duvivier de Beaupoil, Michel de Saint-Dizant, qui ont signé avec moi. DELAPORTE, *curé*.

1728, 19 avril. — Paul Prévost, sieur du Oluseau, et Marie Neau, où ont assisté Catherine Martin, Louis de Loubert, Champion Vaucourtois, d'Audiffrédy. DELPLAS, *curé*.

1728, 10 novembre. — Nicolas Herbert, chirurgien, de la paroisse de Jard en bas Poitou, et Marguerite Berbudeau, en présence de Charles de Saint-Médard et autres. DE PRON, *curé*.

1732, 19 août. — Veu le consentement de son altesse sérénissime monseigneur le duc du Maine, colonel général des suisses et grisons, et de M. le chevalier de Corres, colonel d'un régiment suisse au service de la marine, avons donné la bénédiction nuptiale à messire Amédée Le Chasseur, écuyer, aide-major du susdit régiment suisse au département de Rochefort, et à Louise de Loubert, damoizelle, de ce lieu. RICHER, *vicaire*.

30 septembre. — Pierre Prévost, et damoizelle Marie-Angélique-Charlotte Dalemme des Roches, tous deux de cette paroisse. RICHER, *vicaire*.

1739, 25 juin. — Jean Gillis, juge sénéchal de Saint-Pierre, et Angélique Neau. LAPORTE, curé.

1740, 26 avril. — Pierre Santis, fils de M^e Pierre Santis, de Saintes, lieutenant pour le roi en l'île d'Olleron, et Angélique Létisse Germain, en présence de Papineau, Germain Beaupoil de Saint-Aulaire. LAPORTE, curé.

19 juin. — Jean-Louis Mercier, de la paroisse de Marennes, et Marianne Roux; Angélique Roux, M. Audiffrédy, le chevalier de Bontemps, Bonarme de Bontemps. LAPORTE, curé.

1742, 17 juillet. — Dans la chapelle de Saint-Jean de Chéray, Pierre Godeau, fils de Pierre Godeau, juge sénéchal de la châtellenie de Saint-Georges, et de François Perrochau, avec Jeanne Boutot, fille du sieur Anthoyne Boutot et de Jeanne Morpain. JAULIER, curé.

28 novembre. — Pierre Guéret et Jeanne Soulet, dans la chapelle de Notre-Dame en l'isle. F. DAMASE PARADOL, loco rectoris.

1744, 11 août. — Pierre Hubert de Vallence, seigneur de Boussay, fils de Charles Hubert de Vallence, de La Tour de Boussay et autres lieux, et de feu damoiselle Jeanne Descarts, de la paroisse d'Antran en Poitou, avec damoiselle Magdeleine d'Audiffrédy. MOREAU, vicaire.

1746, 7 février. — Messire Pierre-Susanne de Rochemaure d'Aigremont Saint-Benèze, chevalier, capitaine au régiment de Normandie, natif de la ville de Nismes, Languedoc, paroisse de Saint-Castor, fils de François de Rochemaure, seigneur baron d'Aigremont, et de dame Suzanne Nouy, avec damoiselle Marguerite Duvivier des Landes, veuve de messire Louis du Vergier de La Rochejacquelin, lieutenant de vaisseaux, de la présente paroisse, fille de Samuel-Jean-Baptiste Duvivier, sieur des Landes, aide major général garde-côtes des milices de la présente île, et de damoiselle Marie Freneau. BOYLÈVE, curé.

1747, 27 février. — Charles Papineau, officier de marine, fils de Jacques Papineau, contrôleur dans les fermes du roi au bureau général, et receveur des droits du poids de sa majesté, et de dame Marie-Louise de Geslin, habitant la paroisse de Saint-Nicolas de La Rochelle, avec damoiselle Marie-Anne de Bourdeille, native de la paroisse de Mornac, du présent diocèse, habitant la présente paroisse, fille de Mathieu de Bourdeille, négociant, et de damoiselle Marie Amiand, en présence de hault et puissant seigneur Anthoyne Dubois, sieur de La Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur commandataire spirituel et temporel du prieuré de Saint-Georges, de Charles-Marguerite Deschamps, chevalier, seigneur baron du Donjon, capitaine de cavalerie dans le régiment du Moustiers, de François Lefebvre, intendant de M^e le chevalier de La Rochette. BOYLÈVE, curé de Saint-Georges, BOURDEILLE, chanoine (de la cathédrale de Saintes, qui a donné la bénédiction nuptiale).

1748, 4 février. — Pierre-Alexis de Gellé, seigneur de Pourçay, fils de messire Pierre Gellé, seigneur de Torcé, et de damoizelle Clémence Hauric, de la paroisse de Torcé en Saintonge, avec Jeanne-Esther Bouffard, veuve de sieur Charles Papineau de Marsais, fille de feu Nicolas Bouffard de La Jousselinière, en cette paroisse, et de Esther Freneau, en présence de Mathieu Mouchard, vicaire, Nicolle Bouffard, bourgeois de Saint-Pierre, par moy, Paul Allenet, curé de Torcé, par permission de messire Boylève, curé.

1751, 26 avril. — Pierre Martin, officier marinier, fils de feu sieur Mathieu Martin, et de Marie-Magdeleine Pallard, avec Genevieve Boyer de La Garenne, fille de sieur Jean Boyer de La Garenne et de Jeanne Prévost, veuve de Pierre Guillotin, en présence du sieur Charles Bruneau, vicaire.

22 juin. — Jean-Baptiste-Ravaux Duport de Longval signe comme témoin.

1753, 10 janvier. — Pierre de La Carre, sieur de La Futzun, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie, fils de messire Arnault de La Futzun, baron de La Carre, et de vivante dame Marie-Catherine de Saint-Julien, de la paroisse de La Carre, diocèse de Bayonne, avec Angélique-Germain Papineau, de cette paroisse, en présence de messire Simon-Louis de La Carre, capitaine au régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis, etc. BOISLÈVE, curé.

1753, 24 janvier. — Godeau, pilote, fils de Pierre Godeau, syndic général de cette île et juge des paroisses de Saint-Georges et Saint-Denis, et de Françoise Perrochau, avec Jeanne Grossard. BOYLÈVE, curé.

1753, 30 juin. — Louis de Loubert, veuf d'Esther Freneau, lieutenant général de la capitainerie garde-côte de la présente île, fils de messire Louis de Loubert, sieur du Marchis, et de Marie-Anne du Vigner, avec Marie-Renée Boultoyre, fille de feu sieur Pierre Boultoyre, et de vivante Suzanne Bouffard.

1760, 25 novembre. — Jacques-Samuel Bouyer, officier marinier, fils légitime de feu Jean-Baptiste Bouyer, chirurgien, et de défunte Jeanne Delhumeau, avec demoiselle Jeanne Renaud, fille de François Renaud, et de feu Marianne Berbudeau, en présence de Jacques Rousselin, procureur postulant de Saint-Pierre, de Jean et de Jacques Renaud, tonneliers. BOYLÈVE.

1761, 13 janvier. — Louis Godeau, chirurgien, fils de Pierre Godeau, juge sénéchal de cette paroisse et de celle de Saint-Denis, ancien syndic général de l'île, et de dame Françoise Perrochau, avec Anne Boutot, fille de feu Antoine Boutot, marchand, et de vivante Marie Membrut, en présence de sieur Jean Péponnet, notaire royal, de sieur Pierre Massé, chirurgien, de Pierre Méchainet, marchand, et de Pierre Desgraves, aussi marchand.

1762, 9 février. — Philippe Roudier, chirurgien, fils de feu Philippe Roudier, négociant, et de vivante Suzanne Godet, de la paroisse de Thenac en Saintonge, avec demoiselle Marie Massé, fille du sieur Pierre Massé, chirurgien, et Françoise Privat, de cette paroisse, en présence de Louis-Simon Massé, de Jean Berthonneau, tailleur d'hâbits, et de Jacques Michaud, sacristain.

1765, 28 février. — René d'Orfeuille, écuyer, capitaine réformé au régiment de La Fère, fils légitime de messire Louis d'Orfeuille, écuyer, chevalier de Saint-Louis, anciens gens d'arme de la garde, et Marie-Françoise Le Vaillant, du village de Villessanot, paroisse de Saint-Christophe, près Confolens, diocèse de Limoges, avec Suzanne Daudenet, fille de feu Alexandre Daudenet et de Suzanne Papineau, en présence de Louis de Loubert, de Jean-Jacques Péponnet et Jacques Michaud. BOYLERVE, curé.

1765, 4 mai. — Chrysostome Lafond, bourgeois, veuf de Louis-Sara Mercier, fils de feu sieur François Lafond, et de feu Jeanne Lovard, natif de la paroisse de Saint-Martin d'Hinar (?), juridiction de la ville et prévôté royale de La Réolle, diocèse de Bazas, demeurant depuis plusieurs années dans la paroisse de Saint-Pierre d'Olleron, avec Marie Moizant, fille légitime de Jacques Moizant et de défunte Marie Meschinot, de cette paroisse, en présence des soussignés Jean-Paul Brunaud, Pierre Moizant et Jacques Michaud. BERNARD, vicaire.

1770, 20 février. — Charles-Vincent-Georges de La Viollière, sieur de La Marinière, ancien capitaine de milice, majeur, demeurant en cette paroisse depuis deux ans, fils de sieur René de La Viollière, ancien conseiller du roi, notaire royal et greffier de la ville de Tours, paroisse Saint-Vincent, et de feu Catherine Gageur, avec Jeanne-Esther Daudenet de La Touche, fille majeure et légitime de sieur Alexandre-Daniel Daudenet de La Touche, bourgeois de la ville de Saintes, et de feu Jeanne Papinaud, de cette paroisse, en présence de Jeanne-Esther Bouffard, épouse du sieur Gelé de Poursay, de messire Jean-Baptiste Frémon, chanoine de l'église métropolitaine de Tours, et commissaire député du même chapitre, de Louis de Loubert, écuyer, de François-Louis de Loubert, de Jacques-François Chasseloup, juge sénéchal de la châtellenie de Saint-Georges, de Jean-Paul Guillotin, greffier de ladite châtellenie, de Pierre Guillemot, notaire et procureur en icelle, de Pierre Cardailhac, vicaire, tous soussignés.

1773, 27 avril. — Pierre Grossard, praticien, fils de Jean Grossard, bourgeois, et de Marguerite Saint-Médard, avec Marie-Angélique Boutot, fille d'Antoine Boutot, bourgeois, et de Marie-Anne Membrut, tous deux de cette paroisse, en présence de Pierre Godeau, juge sénéchal de la châtellenie de Saint-Denis, de Louis Godeau, chirurgien, de Jean Grossard, bour-

geois, qui ont signé, et de Jean-Alexis Raoulx qui a déclaré ne savoir le faire. **CARDAILHAC, vicaire.**

1773, 26 mai. — Charles Bruneau, négociant, fils de Charles Bruneau, bourgeois, et de Marguerite Chapron, avec Angélique-Geneviève Boultoyre, fille de Nicolas-Hyacinthe Boultoyre, et d'Agathe-Geneviève Vigner. **BRUNEAU, curé.**

1773, 10 juin. — Vincent Grossard, bourgeois, et Jeanne Dumazorex, fille du sieur Edouard Dumazorex, maître en chirurgie, et de Magdeleine Boudeau, en présence des précédents et de sieur Louis Vouzeleau, élève en chirurgie. **BRUNEAU, curé.**

1773, 3 février. — Témoin Jean-Odon Grenier de la Flotte, écuyer, sieur de Montascoron.

1774, 21 juin. — François Marchand, notaire et substitut du procureur de la châtellenie de Saint-Georges, fils de M^e François Marchand, procureur au siège présidial et élection de Saintes, et de demoiselle Luce Maréchal, de la paroisse de Sainte-Colombe, de Saintes, avec Victoire Grossard, fille de Jean Grossard, bourgeois, et de Marguerite Saint-Médard, de cette paroisse, en présence de Jean Grossard, bourgeois, de François Grossard, négociant, etc. **CARDAILHAC, vicaire.**

1774, 14 août. — Jacques Laroche, chirurgien, fils d'Elie Laroche, officier marinier au service du roi, et Marie Pilon, de la ville du Château, avec Marie-Magdeleine Charpentier, fille de Michel Charpentier, bourgeois, et de Suzanne Saint-Médard ; en présence de Georges Raoulx et Mathurin Rousseau, laboureurs, et Pierre Blanchard, jardinier. **SAINTE-MÉDARD, prétre, loco et consensu rectoris.**

1780, 5 juillet. — Charles Bruneau, bourgeois, et Angélique Grossard, en présence de Jean-Paul Bruneau, de Vincent Grossard, de Jacques Michaudet, de Mathieu Roulleau. **GABORIAUD, curé.**

1784, 23 novembre. — François Marchant, procureur et greffier en chef de la châtellenie de Saint-Georges d'Oleron, fils de François Marchant, procureur sénéchal au siège présidial de Saintes, et de vivante dame Luce Maréchal, avec Jeanne Angélique Godeau, fille majeure de Pierre Godeau, juge sénéchal des baronnies de Bonnemie, Rabaine, Pontezières et châtellenie de Saint-Denis, et de Jeanne Catherine Boutot, en présence de Louis Godeau, maître en chirurgie, de Pierre Godeau, juge sénéchal de Saint-Denis, de la baronnie de Rabaine et Pontezières, de M^e Pierre Grossard, notaire royal, secrétaire greffier du point d'honneur, Elie-François Marchant, procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Georges, etc. **RINJONNEAU, vicaire.**

1785, 30 août. — Estienne Perrochau, bourgeois, fils de Jean Perrochau, bourgeois, et de Marie Normand, avec Magdeleine Desgraves, fille de Pierre Desgraves, bourgeois, et demoiselle

Magdeleine Saint-Médard; en présence de **Georges Saint-Médard**, capitaine des canoniers garde-côte, **Pierre Saint-Médard**, chirurgien au service du congrès, etc. **SAINT-MÉDARD, vicaire de Saint-Denis, cum consensu parochi sancti Georgii.**

1786, 2 septembre. — **Joseph-François Fardel**, maître d'école de la ville de Saint-Omer, province d'Artois, avec **Geneviève Seguin**, de Saint-Georges, en présence d'**Eutrope** et de **Guillaume Morpain** et de **Jean Bruneau**, qui ont signé avec moi. **GABORIAUD, curé.**

1787, 24 juillet. — **Michel Fouché**, sergent royal de la paroisse de Saint-Martin de Pons, avec **Eustelle Thibaud**, de cette paroisse.

1788, 24 janvier. — **André de Villers**, avocat au siège présidial de Poitiers, fils de **Jacques-André de Villers**, avocat au siège royal de Saint-Maixent, et de **Marie Favre** de la paroisse de Saint-Saturnin, avec **Thérèse-Adélaïde Guillotin**, fille d'**Estienne-Nicolas Guillotin**, avocat en parlement et ancien maire de la ville de La Rochelle, et de **Catherine Brunet de Tors**, de la présente paroisse; en présence d'**Antoine Moreau**, de **Jean Morpain aîné**, de **Jacques Bailly** et **Pierre Guillon**. **GABORIAUD, curé.**

1791, 4 janvier. — **Jean-Baptiste Bruneau**, propriétaire, fils de **Jean-Paul Bruneau** et de **feue Magdeleine Péponnet**, d'une part; et **Jeanne-Catherine Godeau**, fille de **Louis Godeau**, chirurgien, et de **Anne Boutot**; en présence de **Charles Bruneau**, **Godeau** et autres qui ont signé avec nous. **GAUDIN** et **LAIR, vicaires.**

III. — ENTERREMENTS

1677, 23 mai. — A été enterré maître **Jean Delhoumeau**, sieur de La Prinse, âgé de 70 ans, dans la chapelle Notre-Dame de l'église de céans. **PALESSE, vicaire.**

1678, 19 juin. — Enterré au cimetière de la chapelle de La Brée, **Andrée Garnier**, veuve de **Pierre Morpain**.

8 septembre. — Inhumée dans l'église de Saint-Georges, **dame Jane Melon**, femme d'**Anthoine Dusain**, écuyer, sieur de la Garde et capitaine au régiment de la reine. **BERTHIN, prestre. BARON, prestre.**

1679, 1^{er} février. — Noble homme **Pierre-Isaac du Vivier**, sieur des Landes, dans la chapelle de Chéray.

1679, 15 mai. — **Pierre Berton**, dans la chapelle de Sauzelle.

1680, 26 décembre. — Noble homme **Pierre du Vivier**, lieutenant dans une compagnie de cavalerie de milice, dans l'église de Saint-Georges.

1681, 21 juin. — Marie Dorgis, âgée de 50 ans ou environ, dans la chapelle de Notre-Dame de Saint-Georges; présents : nos vénérables confrères les curés de Saint-Pierre et Saint-Denis, qui ont signé avec moi. CHAUVIN. MERCIER. DUFAUX.

15 septembre. — Jean Delhoumeau, dans la chapelle de Notre-Dame de Saint-Georges.

11 décembre. — Jean Barbarin, dans l'église.

1682, 10 avril. — Marie Poujac, dans la chapelle de Notre-Dame, fille de Nicolas Poujac, sieur de l'Arnoult, juge sénéchal de la baronnie de Ponthezières, et procureur fiscal de Saint-Georges.

13 septembre. — Thérèse Compère, dans l'église.

1683, 19 juillet. — Catherine Tuffé, dans la chapelle de Sainte-Anne.

21 octobre. — Jean Soulet, maître menuisier, dans la chapelle de Chéray.

1686, 6 avril. — Marguerite Gabarret, dans l'église de Saint-Georges.

22 juin. — Pierre Delhoumeau, sieur de La Prinse, âgé de 46 ans, dans l'église.

8 août. — Abraham de Saint-Médard, dans l'église.

20 août. — Damoizelle Coquet, veuve de sieur Barbarin de La Gastaudière, dans l'église.

1687, 1^{er} février. — François Mauvoisin, âgé de 2 ans, fils de François Mauvoisin, juge assesseur de la présente châtellenie de Saint-Georges, dans l'église.

10 juillet. — Mathurin Prévost, âgé de 74 ans, dans la chapelle de Notre-Dame.

13 juillet. — Marc-Anthoyne de Saint-Médard, greffier de la présente seigneurie, à l'église, auquel ont assisté Jean de Saint-Médard, son frère, et Georges Compère, son oncle par alliance. CHAUVIN, curé.

16 août. — Marie Pentecoste, veuve d'Amador Hallon, sieur de Gonesse, dans l'église.

29 octobre. — Jean Du Vivier, âgé de 45 ans, auquel ont assisté le sieur Du Vivier, sieur de Sainte-Collombe, son frère, et Jacques Mauvoisin, son beau-frère, en la chapelle de Chéray.

1688, 17 août. — Louis de Loubert, écuyer, sieur du Marchis, auquel ont assisté Michel Du Vivier, sieur de Sainte-Collombe, son cousin, et Pierre-Hyacinthe Boultoyre, juge sénéchal de Saint-Georges, dans la chapelle de Notre-Dame.

12 décembre. — Pierre de Saint-Médard, âgé de 76 ans, où ont assisté Jean de Saint-Médard, son fils, et Pierre de Saint-Médard, son petit-fils, dans l'église.

1689, 28 mai. — Marianne de Cloche, âgée de quatre mois, où a assisté Joseph de Cloche, sieur de La Renaudière, son père, dans l'église.

7 septembre. — Jacques Chauvin, archiprêtre de l'île d'Oléron et curé de Saint-Georges, âgé de 60 ans, dans le chœur de l'église, où ont assisté Marie Chauvin, sa sœur, et Simon-Hyacinthe Boultoyre, son beau-frère. Roy, *vicaire*.

1692, 6 juin. — Damoizelle Jeanne Allard, âgée d'environ 78 ans, dans la chapelle de Chéray, dans la sépulture de ses prédécesseurs, en présence du sieur Prévost, docteur en droit, Pierre Delhoumeau, écolier, etc.

1694, 14 juin. — Marguerite Gabiou, femme de Jacques du Vigneau, écuyer, capitaine entretenu sur les vaisseaux du roi, dans l'église (1).

1699, 18 janvier. — Messire Baron, curé de cette paroisse, décéda après avoir reçu tous les sacrements et avoir servi, en qualité de curé, cette paroisse l'espace de trois ans et six mois, avec grande édification. Son cadavre fut inhumé le lendemain, 19, dans cette église, en présence de messire Patry, curé du Château, messire Vrignolle, de Dolus, Ganet, curé de Saint-Pierre, Vallois, vicaire de Saint-Pierre, Duffau, vicaire de Saint-Denis, et les révérends pères Théotime, Ambroise et Joseph, récolés, par moi RAOUL, *vicaire*.

5 octobre. — Pierre Vinier, dans l'église.

1702, 2 octobre. — Pierre Vigner, marchand du Château, dans l'église.

4 octobre. — Demoiselle Desbouiges, fille de Pierre et de Catherine Compère, dans la chapelle de Chéray, en présence du sousigné. DUFFAUX, *curé*.

1709, 20 juillet. — Jean-Baptiste de Loubert, âgé de 44 ans, dans la chapelle Notre-Dame.

1719, 1^{er} septembre. — Louis de Loubert, écuyer, sieur du Marchis, dans l'église.

27 octobre. — Magdeleine-Andrée, fille de Pierre de Louis, écuyer, sieur de Chappelle, par moi DELTRIEU, *vicaire*.

1721, 18 mai. — François Mauvoisin, âgé environ de 77 ans, juge sénéchal de Rabène, dans l'église.

1726, 17 juillet. — Arnault Pinault, dans la chapelle de La Brée.

1730, 26 avril. — Jean Bouyer, sieur de la Garenne, major

(1) Jacques Duvignau, écuyer, sieur de Campagne, capitaine entretenu pour le service du roi dans la marine, de la paroisse du Château d'Oléron, avait épousé, à l'âge de 32 ans, au temple de Marennes, le 15 juillet 1677, Marguerite Gabiou qui était du même âge, sœur de Pierre Gabiou, sieur du Pérou, et belle-sœur du ministre Olivier Loquet.

général des troupes garde-côte d'Olleron, âgé de 47 ans, dans la chapelle de Chéray.

1731, 12 février. — Jacques Prévost, procureur d'office de la châtellenie de Saint-Denis, lieutenant-colonel capitaine des grenadiers, de la paroisse de Saint-Georges d'Olleron, âgé de 56 ans, dans la chapelle de Chéray, par moi. DELAPORTE, curé de Saint-Georges.

1733, 13 mars. — Anne Desbouiges, âgée de 90 ans, dans l'église, par moi Laporte, curé de Saint-Georges.

1735, 9 août. — Messire Nicolas Gauquelin de Premon de Cloches, dans la chapelle de Notre-Dame en l'Isle, en présence de monsieur Bouffard et de Saint-Germain, employé dans les fermes du roi, qui ont signé avec moi : Chabiraud, curé de Saint-Pierre, archiprêtre de l'isle d'Olleron ; Ballanger, curé de Saint-Denis ; Boislève, vicaire de Saint-Georges ; Pain, vicaire de Saint-Georges ; Raymond, vicaire de Saint-Pierre ; Laporte, curé de Saint-Georges.

1738, 2 mai. — Jean-Baptiste Bouyer, sieur de Champ-Volant, chirurgien, par moi. HILAIRE, récolé, vicaire de Saint-Georges.

1739, 13 novembre. — Guillaume Moricet, âgé d'environ 78 ans, procureur d'office de La Brée, dans l'église. LAPORTE, curé de Saint-Georges.

1741, 10 décembre. — Pierre Desgraves, âgé de treize mois, dans l'église, par Jaulier, curé de Saint-Georges.

1742, 12 février. — Jacques Georges, chirurgien, commandant des troupes de cette île, âgé de 86 ans, par Ballanger, curé de Saint-Denis.

27 février. — Anne Prévost, veuve de Bouyer de La Garenne, ancien capitaine d'infanterie, dans la chapelle de Chéray, par Jaulier, curé de Saint-Georges.

17 mai. — Antoine Perrochau, capitaine des milices gardes-côtes, par Jaulier, curé de Saint-Georges.

1743, 28 février. — Marianne Duvivier, âgée de 68 ans, vivante épouse de Jean Berbudeau, maître chirurgien, du bourg de Chéray, dans la chapelle de Chéray.

1749, 12 août. — Guillaume Morisset, procureur d'office de Saint-Denis et de Rabaine, mort à Chéray, dans l'église.

1764, 16 janvier. — Alexys Vigner, bourgeois, époux de Magdeleine-Louise Dessables, dans le cimetière, par Gaboriau, vicaire.

27 mai. — Pierre Desgraves, négociant, époux de Marie-Angélique Boutot.

1765, 17 février. — Suzanne Papinaud, épouse de Alexandre Daudenet.

1765, 15 décembre. — Jean-Baptiste Drouet, notaire royal et procureur à la... de Marennes, âgé de 27 ans, naufragé avec plusieurs autres sur la côte de La Brée, étant embarqué dans la rivière de Seudre sur le bâtiment la *Sarcelle*, de Lorient, lequel, suivant le témoignage des officiers dudit navire, faisait profession de la religion catholique, par moy Bernard, vicaire.

27 décembre. — Martin Chaussé, chanoine de l'église métropolitaine de Tours et officier de Saint-Georges de la Chaise, décédé subitement dans la maison prieuriale de ce bourg, dans le chœur de cette église. BOYLÈVE, curé. GABORIAU, vicaire.

1766, 13 septembre. — Messire François de Loubert, écuyer, fils de messire François de Loubert, et de Marie-Anne Boultoyre. BERNARD, vicaire.

28 septembre. — Renée Boultoyre (1), âgée de 33 ans, épouse de messire Jean-Baptiste-Louis de Loubert. Boylève, curé, Maillet, Gaboriau, vicaires.

1767, 12 octobre. — Suzanne Bouffard, veuve d'Hyacinthe Boultoyre, par Gaboriau, vicaire, et Boylève, curé.

1769, 4 octobre. — Louise de Loubert, veuve de messire Amédée Le Chasseur, décédée à Chéray à l'âge de 62 ans. Boylève, curé, Bruneau, Cardailhac, vicaires.

18 décembre. — Jean-Joseph Boylève, curé de cette paroisse et archiprêtre de l'île, âgé de 63 ans, dans l'église. GABORIAU, BRUNEAU, vicaires.

1774, 11 janvier. — Jeanne-Esther Deaudenet de La Touche, épouse de Charles-Vincent de La Viollière, décédée au bourg de Saint-Georges, âgée de 29 ans, dans l'église. BRUNEAU, curé. BRARD. CARDAILHAC, vicaires.

22 novembre. — Jean Chemin. SAINT-MÉDARD, prêtre.

1775, 15 novembre. — Marie-Magdeleine Saint-Médard, épouse de Jean-Pierre Desgraves, bourgeois.

1776, 8 juin. — Françoise Perrocheau, veuve de M^e Pierre Godeau, ancien juge sénéchal de la châtellenie de Saint-Georges, de la baronnie de Bonnemie, de Rabaine et de Saint-Denis, décédé à Saint-Georges, âgée d'environ 86 ans. CARDAILHAC, vicaire.

25 octobre. — Marie-Magdeleine Péponnet, épouse du sieur Jean-Paul Bruneau, bourgeois, décédée à La Renaudière, âgée de 37 ans. CARDAILHAC, vicaire.

20 novembre. — Jean Péponnet, juge de la baronnie de Bonnemie, âgé de 75 ans. BÉRORAUD, curé.

(1) Le nom de Boultoyre est demeuré jusqu'à nos jours, et a été donné à une pièce de bois appelée le bois Boultoyre.

1777, 8 juin. — Marie-Henriette Guillotin, fille de maître Estienne Guillotin, avocat en parlement, conseiller perpétuel de l'hôtel de ville de La Rochelle, directeur de l'hôpital général, coseigneur de la baronnie de Ponthezières, et de feue Catherine Brunet, décédée à Chéray à l'âge de 23 ans. CARDAILHAC, vicaire. BÉRORAUD, curé.

23 octobre. — Marie-Anne Gillis, épouse de Vincent-Charles-Georges de La Viollière, receveur de la seigneurie de Saint-Georges, âgée de 29 ans, dans la chapelle de la Vierge de cette église. CARDAILHAC, vicaire.

1778, 19 février. — Marie-Geneviève-Andrée Boultoyre, fille de feu Nicolas Boultoyre, et de Geneviève Bouyer, alias Vigner, âgée d'environ 80 ans, dans l'église. GABORIAU, curé.

1779, 28 janvier. — François Grossard, chirurgien, époux d'Anne Boultoyre, décédé au Bois, âgé de 28 ans. GABORIAU, curé. CARDAILHAC, vicaire.

1780, 16 février. — Pierre Godeau, juge de cette paroisse, époux de Jeanne-Catherine Boutot. GABORIAU, curé.

1782, 11 janvier. — Victoire Saint-Médard, âgée de 62 ans, fille de Samuel Saint-Médard et de Jeanne Berbudeau.

10 octobre. — Marie-Anne Bruneau, âgée de 74 ans, épouse de Louis Perrochau, bourgeois. GABORIAU, curé.

1789, 20 février. — Pierre Massé, chirurgien, de Chéray, âgé de 83 ans. GAUDIN et RANJONNAU, vicaires.

4 octobre. — Marie-Elisabeth Bouyer de Champvolland, fille de Jean Bouyer de Champvolland, et de Catherine de Châtillon, décédée dans ce bourg, âgée de 77 ans. GABORIAU, curé, GAUDIN, LAIR, vicaires.

1790, 14 juin. — Jeanne Delacroix, veuve de s^r Pierre Balanger, docteur en médecine, conseiller du roy, âgée d'environ 62 ans. Granier, ancien curé de Saint-Denis, Marchand, vicaire de Saint-Denis, Gaudin et Lair, vicaires de Saint-Georges, Gaboriaud, curé de Saint-Georges.

25 juillet. — Georges Saint-Médard, époux de Marie Grossard, décédé dans ce bourg, âgé de 78 ans.

25 novembre. — Joseph-François-Xavier Dudemaine, commandant pour le roi de l'île et citadelle d'Oleron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, époux de dame Thérèse-Angélique La Carre, décédé dans ce bourg, âgé de 48 ans. GAUDIN, LAIR, vicaires.

1791, 26 août. — Marguerite-Suzanne Guillotin de La Martière, épouse de Louis Guichard de La Forêt, décédée au lieu de La Boulinière, âgée de 40 ans. DEMARTIAL, vicaire du Château. GUÉRIT, curé provisoire de Saint-Pierre.

1792, 29 avril. — Jean Bruneau, commandant de la garde nationale de Saint-Georges, veuf de Magdeleine Péponnet, décédé

au lieu de La Jousselinère, âgé de 48 ans. VILLEFUMADE, *vicair*.

1822, 11 octobre. — Samuel Saint-Médard, prêtre, chevalier de la légion d'honneur, vicaire général du diocèse de La Rochelle, fils de Georges Saint-Médard et de Marie Grossard.

IV. — ABJURATIONS D'HÉRÉSIE

Sous Corbière, curé, abjuration de l'hérésie de Calvin, de Marie Raoul, de François Gui et d'Anne Levraud ; — le 20 octobre 1679, d'Anne Masset, âgée de 24 ans, et son baptême ; — le 20 mai 1681, d'Anne Collas ; elle reçoit l'absolution par M^e Chauvin, archiprêtre de l'île d'Oleron, et curé de Saint-Georges d'Oleron ; — les 26 et 27 juin 1681, de François Lièvre et sa femme ; — le 30 septembre 1683, Hélié Lièvre et sa femme ; — le 4 octobre 1683, Jean Meschiné l'ainé (1), Catilinau, sa femme, Elizabeth Membrut, Jacques et Marguerite Bourcier, Marie et Betsabé Pineau, en présence de M^e Simon-Hyacinthe Boultoyre, Samuel Collé et Louis Révérend, maître d'école ; CHAUVIN, curé ; — le 5 octobre 1683, Jacques Pineau, Marguerite Filiole, Bataillé et sa femme Elisabeth Vautrais, Hélié Membrut, en présence de Chauvin, prêtre ; le 19 octobre 1683, Jean Nadeau, Aubin Neau (2) et sa femme, devant Ambroise Moussiaud, prêtre récolé, en présence de Nicolas Poujac, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Georges ; — le 11 novembre 1683, Pierre Neau (3), Marie et Elisabeth Neau, Marie Caveau, en présence de Samuel Collé, avocat en la cour ; — le 10 décembre 1683, Marie Bouffard (4), en présence de Jean-Joseph de Marrans, prieur de Saint-Georges ; — le 12 décembre 1683, Lydie Arnaud, en présence de M^e Hyacinthe Boultoyre, etc. — le 21 mars 1700, Eustelle Arnaud ; — le 16 avril 1700, Moïse Lièvre ; — le 18 avril 1700, Esther Renaudin (5) ; — le 21 juin 1744, Jacques Haussand, lieutenant de dragons de l'île d'Ole-

(1) Jean Meschiné époux d'Anne Cathelineau. En 1659 et 1663, ils font baptiser au temple de Marenes leurs fils Etienne et Isaac, auxquels ils donnent pour parrains et marraines Jean Duron et Sara Treille, Jean Archambaud et Jeanne Mestivier.

(2, 3, 4) Les Neau formaient à Marenes, dans la dernière moitié du xviii^e siècle, une colonie de marchands. D'abord Samuel Neau « l'ainé », qui eut 13 enfants de Marguerite Aubin, sa femme ; il mourut à l'âge de 70 ans, le 9 février 1679. Son premier né, Samuel Neau, dénommé « le jeune » en famille, en eut douze de son mariage (1659) avec Marie Robin. Pierre Neau, le 4^e, épousa en 1664 Marie Bouffard : jusqu'en 1681 nous lui trouvons neuf enfants, dont Marie et Elisabeth. Aubin Neau, le 9^e, contracta mariage, à l'âge de 26 ans, le 31 mars 1671, avec Marguerite Robin qui lui donna, jusqu'en 1682, sept enfants. Ces trois frères se dispersèrent vraisemblablement, lorsqu'ils pressentirent la cessation du culte public du protestantisme à Marenes, c'est-à-dire vers 1683 (le temple a été démoli en 1684), puisque nous retrouvons Samuel Neau à La Tremblade où il donna l'hospitalité à Fénelon, en février-mars 1686, et Pierre et Aubin Neau dans l'île d'Oleron, où ils abjurèrent avec leurs femmes et deux filles de Pierre Neau, en octobre-décembre 1683. (*Archives du greffe de Marenes*. Voir aussi *Fénelon en Saintonge*, par M. André Lételié, dans le t. XIII des *Archives historiques*).

(5) Famille Oleronnaise et ancienne. Nous relevons au hasard : Tibaut Renaudin, né le 21 mai 1631, fils de M^e Jean, et de Françoise Pérocheau. Esther Renaudin,

ron, paroisse de Saint-Georges, diocèse de Xaintes, âgé de 26 ans, en présence de Gaubert, curé, et Gregoyriaux, vicaire de Saint-Georges ; — le 14 septembre 1747, « Nous avons béni la chapelle du calvaire (1) sous le nom d'exaltation de la Sainte-Croix, et nous avons célébré les saints mystères, assisté par les sieurs Pierre Rambaud de La Roque, diacre, Jean-Baptiste Guillotin, faisant les fonctions de sous-diacre, en présence des sous-signés : Ballanger, curé de Saint-Denis, Delhumeau, curé de Saint-Pierre, Bréhon, p. de Saint-N.; Guillotin, diacre, Grégoyriaux, curé de Dolus, Grégoyriaux, vicaire, Barreau, prêtre, Richer, curé du Chasteau, Godeau, Pierre Rambaud Laroque, prestre, De Loubert, Boylève, Bruneau, Duvivier des Landes, Boylève, curé de Saint-Georges ; » — le 9 mars 1766, devant Charles Mouillot, Jacques-Ignace Bernard, et Elie-Joseph Gaboriau, tous trois prêtres et vicaires de cette paroisse, « François-René Gazeau, garçon tisserand de la paroisse de Mougou, diocèse de Poitiers, âgé de 32 ans, ayant reconnu que hors de la vraie église il n'y a point de salut, de sa bonne volonté et sans aucune contrainte, a fait profession de foy catholique, apostolique et romaine, et fait abjuration d'hérésie de Calvin, et ce entre nos mains, de laquelle je lui ay donné publiquement l'absolution en vertu du pouvoir que M. le grand vicaire m'a donné. En foy de quoy je, archiprêtre, ay signé avec les susdits, BOYLÈVE, curé ».

din, née le 27 octobre 1644, fille de M^e Jean (le même, sans doute, qui s'était remarié) et de Marthe Guibaud. Samuel Renaudin, né le 5 juillet 1663, fils de Samuel et d'Elisabeth Chauvet. Ce dernier fait baptiser sa fille Elisabeth, le 10 avril 1670, et déclare être « notaire et postullant en la baronnie d'Olleron ». Le 7 février 1672, il se qualifie « notaire d'Olleron », fait baptiser sa fille Jeanne et lui donne pour parrain Jacques Garnier, sieur de Briganière, lequel, pour avoir donné asile à mademoiselle de Pinmuré, fugitive, sera plus tard l'objet d'un rapport à l'intendant Arnou par Dufaur de Chastellars (1686). Voir *Fénelon en Saintonge*. Le 22 avril 1672, Jean Renaudin, marchand, âgé de 21 ans, épouse au temple de Marennnes Marie Seguin ; il est assisté de son frère Samuel Renaudin, procureur fiscal de la baronnie de Chassiron « en Olleron ». De ce mariage nait, en 1677, Esther Renaudin qui a pour parrain François Renaudin, sergent royal, et pour marraine Esther Renaudin. Serait-ce la fille de Jean Renaudin qui aurait abjuré en 1700 ? (*Archives du greffe de Marennnes*). Les Renaudin résidaient presque tous à Saint-Pierre. A cette famille se rattache le commandant du vaisseau le *Vengeur*.

(1) D'après les pouillés recueillis et transcrits par l'abbé Lacurie, le pouillé d'Alliot (1648), la pancarte de Rochechouart (1402), un pouillé latin de 1586, un autre de 1746 provenant de l'abbé Guillebeau, et rédigé, croit-on, par Fortet, curé de Saint-Martin de Pons, et enfin le pouillé officiel de Bonnerot, 1789, les bénéfices et chapelles étaient nombreux dans l'île d'Oleron. Sans compter les cures qui ont conservé leurs titres après le concordat, il y avait : le prieuré-cure de Bois-Fleury, le prieuré de Saint-Gilles, le prieuré des Landes, le grand prieuré de Saint-Georges qui relevait de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, le prieuré de Saint-James, le prieuré de Saint-Nicolas, le prieuré-cure de la Perroche, le prieuré de Saint-Pierre, le prieuré de Saint-Trojan, le prieuré de La Chasserie, le prieuré de la Mauvinière, la chapelle de La Sénégonderie, la chapelle de Damiette, la chapelle de Saint-Maurice.

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AVRIL 1887. — **CHRONIQUE :** Société des *Archives*, séances, nouveaux membres, état financier; sociétés savantes; conférences; programme du congrès de la Sorbonne; beaux arts et expositions; publications nouvelles. — **NÉCROLOGIE :** Le docteur Briault, Bouffar, Boulanger, Bourricaud, Brard, Chasseriau, Condamy, Marie Desprez de Montpezat, Etourneau, Gaildraud, Guiot du Repaire, Horric de Beaucaire, Charles Martel, Florence de Montalembert, l'abbé Réaux. — **ARCHÉOLOGIE :** Découvertes au Seure, à Escoyeux; les thermes et les arènes de Saintes; la nécropole de La Chapelle; souterrain-refuge à Saint-Ouen; la voûte du passage d'Aquitaine; la cheminée du château de Pons; le classement officiel des monuments historiques; *l'Ami des monuments*; pierres tombales à Matha, à Nuaillé; inscriptions à Bourcefranc, sur un verre à boire; épitaphe de l'archiprêtre de Saintes Léon Bonnet. — **VARIÉTÉS :** Statistique de l'instruction publique dans la Charente-Inférieure; Voyage (1713) de dom Boyer en Saintonge, Aunis et Poitou. — **LIVRES ET PÉRIODIQUES :** Saint-Romain de Blaye; autographes; Pierre Coppé; Pierre Loti; dons de pièces aux archives départementales; familles Canadiennes; *In jharbot de bouquet saintonghoué*; *Le littoral de la France*; Urbain Grandier, Jean Baudéan de Parabère; les déportés de l'île d'Aix; la terreur sous le directoire; Jacques Roux et l'émeute de Saint-Thomas de Cosnac; liste des artistes des deux Charentes; le souterrain-refuge *robenhausien* de La Vallée; Grignon de Montfort. — **QUESTIONS ET RÉPONSES :** Noms de lieux et d'hommes de la période révolutionnaire à La Rochelle, Louis de Loubert; les seigneurs de Panloy; proverbes saintongeais; les déportés Richer-Serizy, Jardin, Langlois, Bardelet, évadés de Rochefort; Thiollière, curé en Saintonge. — **BIBLIOGRAPHIE :** FO-LHO.

CHRONIQUE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES, CONFÉRENCES, MUSÉES, BEAUX ARTS,
LETTRES.

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

Séance du bureau et du comité d'administration (12 janvier).

Admission de nouveaux membres.

La réunion de Barbezieux, à raison de circonstances locales, est ajournée et fixée au 19 février (et n'a pu avoir lieu).

Le trésorier rend compte de sa gestion pour 1886. Fixation du budget pour 1887.

—
Séance générale du 16 mars, à Saintes.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Excuses des membres qui n'ont pu venir à la séance.

Admission de membres nouveaux.

Le président annonce la mort de M. le docteur Briault. Le *Bulletin* lui consacrera un article (Voir page 142).

Lecture de circulaires du directeur des beaux arts et du ministre de l'instruction publique relatives aux réunions des sociétés savantes et des beaux arts à la Sorbonne pendant la semaine de la pentecôte; et d'un « plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en 1789 », à propos du centenaire de la révolution française.

L'académie royale de l'histoire de Madrid demande échange de publications. Accepté.

L'assemblée vote à l'unanimité des remerciements à M. Louis Giraudias pour le dépouillement des minutes des notaires et de l'état civil des communes du canton d'Aunay.

M. Duplais-Destouches propose de dessiner un diplôme artistique pour les membres de la société. Remerciements.

Le trésorier donne lecture de l'état de situation au 30 décembre 1886, qui constate un actif de 10,304 fr. 88 représenté par des titres divers.

Le nombre des sociétaires est de 472.

Projet d'excursion pour le mois de mai.

Lectures, par M. Dangibeaud d'un mémoire de M. Denys d'Aussy, *La commune et le maire de Royan au XIII^e siècle*; par M. Audiat d'une note de M. de La Morinerie qui prouve qu'indépendamment des communes, quelques villes de Saintonge ont eu des mairies, en particulier Brouage. M. Audiat dit qu'il faut à Talmont et à Marennes ajouter certainement Pons; d'une note de M. Alfred Leroux, archiviste-paléographe, archiviste de la Haute-Vienne, *Relations commerciales de La Rochelle avec la Hanse teutonique aux XIII^e-XV^e siècles*; par M. l'abbé Gendre, d'une note relative à une traduction de la passion de saint Eutrope qu'il a publiée dans le dernier numéro des *Annales de l'œuvre des séminaires*, et à l'interprétation du mot *Admiraudus*, qui signifie *amiral*. M. Audiat ajoute que le mot latin *admiraldus*, qu'on a pris pour un nom propre, veut dire dans le langage de l'orient *émir, prince*; par M. Texier, d'une pièce en patois saintongeais (Voir page 177).

—
BUDGET DE 1886

Actif. — Capital actuellement placé (rachats compris) 10,220 15

Recettes 1886.

Subvention du ministère	1,000	
— du conseil général (2 années)	600	
Frais d'impressions remboursés	333	50
Cotisation	5,416	03
Intérêts	307	15
Vente de volumes	173	30
Rachats	200	
		<hr/>
		8,007 98
		<hr/>
		18,228 13

Dépenses.

Impression du volume	2,867	05
— du <i>Bulletin</i> (t. vi et fin du t. II)	3,315	75
— diverses et gravures	140	60
Frais de bureau (2 années)	600	
Affranchissement	355	25
Frais divers	202	80
Annuités payées pour titre	441	80
		<hr/>
		7,923 25
		<hr/>
Excédent.	10,304	88

ADMISSIONS. — La société a admis comme membres :

- MM.: L'abbé J.-F.-G. Blanchet, supérieur de l'école Saint-Paul, à Angoulême, présenté par M. Louis Audiat;
A. Chapron, préfet de la Charente-Inférieure, à La Rochelle, présenté par M. Em. Couneau;
Léon Daniaud, à Ballans, par Siecq, présenté par M. Cor;
Jules Duret de Bris, à Cognac, présenté par M. Louis Audiat;
Maria Gay (M^{me} Calaret), à Saintes, présentée par M. Déroutelle et M. Audiat;
Edouard Mesnard, avocat à Cognac, présenté par M. Paul Mercier et M. Fragonard;
Henri Feix, négociant à Bordeaux, présenté par M. Marchat;
Paul Gala, commis principal au chemin de fer de l'état, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat;
Jules Lys, imprimeur à Pons, présenté par M. Noël Texier;
Mocquet-Lacoudraie, à Saint-Mesme (Charente), présenté par M. Audiat;
L'abbé Peponnet, aumônier de l'Espérance, à La Rochelle, présenté par M. Musset et M. Audiat;
Royan (la bibliothèque municipale de). Bibliothécaire, M. Eugène Lemarié;
L'abbé Vincent, curé de Saint-Trojan, en l'île d'Oleron, présenté par M. le docteur Pineau.

La réunion annuelle des sociétés savantes et des beaux arts aura lieu à la pentecôte. Nous publions, page 135, la circulaire du ministre de l'instruction publique y relative. Ceux de nos confrères qui doivent y assister voudront bien en donner avis au président avant le 15 avril.

La table du II^e volume et celle du VI^e volume du *Bulletin* ont paru. Ceux qui ne les auraient pas reçues voudront bien nous en donner avis.

Le XV^e volume des *Archives* contenant la table des matières des tomes XI-XV sera distribué à la fin d'avril. Ceux de nos confrères qui prennent leur volume chez un de nos correspondants, dont nous avons donné la liste dans le dernier numéro, pourront retirer leur exemplaire dans la première quinzaine de mai.

Beaucoup préfèrent payer le prix d'un colis postal ou d'un envoi par la poste, et recevoir directement leur volume. Il serait à désirer que le fait se généralisât, surtout pour les grandes villes et les communes rurales.

Ont rendu compte du *Bulletin* de janvier : l'*Echo rochelais* du 26 janvier, qui dit : « Les articles disséminés dans ces 96 pages sont si nombreux, si variés, si intéressants qu'il faudrait tout citer » ; et il mentionne : *Le clocher de Saint-Eutrope*, « page délicieuse, pétillante d'esprit, pleine de verve » ; *M. Coppée saintongeais* ; les articles de MM. Fragonard et Couillaud sur Coutant, curé de Cognac ; la lettre en patois de Cadet Réjouit, etc., article reproduit par le *Moniteur de Saintes*, du 30 ; — le *Phare des Charentes* du 2 février, qui l'appelle « la publication la plus intéressante, la plus complète de toute la région ; à cela rien de surprenant, puisque la société dont elle émane est à coup sûr une des plus importantes sociétés savantes, et les services qu'elle rend à l'histoire sont immenses » ; et il cite les nouvelles, le *Clocher de Saint-Eutrope* qu'il recommande à la commission des monuments historiques, « on dit qu'il y en a une » ; puis les inscriptions, *François Coppée*, la note « très intéressante » de M. Jardin sur Maurepas, *Amelot*, « par un érudit bien connu, M. de La Morinerie », les Meaume, etc.

La *Revue historique de l'ouest*, qui publie de nos confrères, M. Kerviler, *Notices sur les députés de la Bretagne aux états généraux et à l'assemblée nationale de 1789*, et de M. Louis Audiat, *Un député évêque de Saint-Brieuc. Mathias Legroing de La Romagère*, signale « les intéressantes études » : *François Coppée et Le siège de Royan*, « les fructueuses recherches de M. de La Morinerie sur Denis Amelot, les curieux extraits du *Voyage de dom Boyer* », des *Rôles gascons*, etc., et annonce *Saint Eutrope*, les *Faienceries rochelaises*, les *Tours de La Rochelle*, le *Rapport sur une nappe historique*, etc.

Le *Courrier de l'art* (directeur, M. Paul Leroi) qui veut bien,

contrairement à ses confrères parisiens, savoir qu'il existe quelque chose hors de Paris et qui s'occupe courageusement et intelligemment de l'art en province, sous le titre, *Musée de Saintes*, reproduit (n° du 11 février) notre article de janvier : dons au musée de MM. Auguin, Bossay et Vigon ; et dans son *Bulletin bibliographique* analyse notre livraison, où « l'on trouve, comme toujours, une foule de renseignements intéressants, ainsi que des articles d'une sérieuse érudition » ; il signale les *Sépultures mérovingiennes de Neuvic*, M. François Coppée, *Le siège de Royan*, « toute la partie épigraphique confiée à la science de M. Georges Musset ; à qui l'on doit également *Ce qu'on trouve dans un vieux livre* », et qui « vient de terminer un ouvrage impatientement attendu, les *Faïenceries rochelaises* » ; puis l'*Intendant Amelot, Un ministre à Rochefort en 1727*.

La *Revue de la révolution* du 5 mars dit : « Cette revue, un des meilleurs recueils de province, habilement dirigée par M. L. Audiat, qui est en même temps un érudit et un homme de goût, contient fréquemment des articles sur la période révolutionnaire. Tous les ouvrages relatifs à l'Aunis et à la Saintonge y sont finement analysés, annotés, complétés. Dans la dernière livraison (1^{er} janvier 1887), nous avons remarqué un curieux arrêté des représentants Lequinio et Laignelot, changeant le nom de l'île d'Oleron qu'ils baptisent l'île de la liberté parce que, pensent-ils, l'île d'Oleron veut dire : *île des Larrons* ! »

L'*Ami des monuments*, n° de mars, sous le titre de *Le Vandalisme à Saintes*, à propos du « clocher de Saint-Eutrope menacé de ruine », appelle « l'attention de nos confrères et de l'autorité compétente », et reproduit l'article de M. Louis Audiat ; il signale aussi, page 67, l'article de M. le docteur Vigen sur les sépultures mérovingiennes de Neuvic.

Ont reproduit des articles : *La Seudre et le Conservateur de Marennés* du 6 février, l'arrêté qui change le nom de l'île d'Oleron, et dans leur numéro du 20, publié sous ce titre : *Comment on nommait les gardes champêtres en l'an 1792*, un extrait des délibérations de la commune de Saint-Georges d'Oleron du 1^{er} avril, qui nomme avec 200 livres de gages cinq gardes champêtres, Louis Lièvre pour Sauzelles, Morandeaufils dit Poton pour La Brée, Jacques Guibert pour Chancre, Rouvelle pour Chéray, et Morandeaupère pour Saint-Georges ; l'*Ere nouvelle* du 10 et le *Mémorial de Saintes* du 20, *François Coppée saintongeais* ; le *Progrès* du 4 mars, le *Roi bœuf à Saintes* ; *La Seudre* du 13, *Epigraphie Trembladaise*.

Le *Bulletin de la société historique du Périgord*, XIII, 438, signale dans le numéro d'octobre l'article sur l'*Histoire du Périgord*.

La *Revue poitevine*, n° 32 (1886) a rendu compte de la réunion du 25 septembre et du *Bulletin* d'octobre ; et n° 34, de celui de janvier.

La *Revue de Gascogne*, à Auch, dans sa livraison de mars,

extrait, de « l'excellente *Revue de la Saintonge* », l'article *La Messaline de Bordeaux* et a l'air de croire que cette *Messaline* n'est pas encore retrouvée ; elle a raison.

Le *Polybiblion* de février, p. 186, reproduit le titre des principaux articles.

M. le ministre de l'instruction publique a fait don à la société des Archives des ouvrages suivants : *Bibliographie des sociétés savantes*, in-4°, 1^{er} volume ; *Nouveaux mélanges, historiques*, in-4°, 5 vol. ; *Mémoires de Nicolas Foucault*, in-4°, 1 vol. ; *Conférences de Loudun*, in-4°, 1 vol.

La société a reçu *Annales du musée Guimet*, t. ix, in-4°, contenant *Les hypogées du royaume de Thèbes*, par M. E. Lefebure. Première division, *Le tombeau de Sési 1^{er}*, comprenant trente pages de texte et 135 planches ; t. xi et xii, contenant *Les fêtes annuellement célébrées à Emoui*, étude concernant la religion populaire des Chinois, par J.-J.-M. de Groot, traduite du hollandais, par C.-G. Chavannes, illustrations par Félix Régamey ; — *Etude sur le moyen âge. Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy, Castelnau de Montratier*, par Léopold Limayrac. Cahors, Germer, 1885, in-8°, XLIII-654 pages.

Notre confrère et correspondant M. Alphonse Picard, libraire-éditeur à Paris, et M^{me} Nelly Lieutier, de Royan, ont été nommés officiers d'académie.

Le buste de Jules Dufaure, de l'académie française, ministre, député de la Charente-Inférieure, président de la société des Archives, a été placé dans la galerie des bustes du sénat.

M^{me} Laferrière, de Pons, a offert à la bibliothèque de Saintes, une collection du journal *Le Charentais*, d'Angoulême.

M. le docteur Souloumiac, médecin à Saint-Porchaire, a obtenu une médaille pour son dévouement pendant une épidémie de fièvre typhoïde dans le Jura, et le 14 mars, M. Henri Coudreau, né à Sonnac le 6 mai 1859, émule de Savorgnan de Brazza, le prix annuel de la Société des études coloniales. Voir l'*Écho saintongais* du 24 mars.

Le 8 mars, première représentation à Rochefort d'une comédie : *La jarretière*, par un amateur de la ville, M. M., avoué, et le 19 mars, *Le tour de Rochefort en 180 minutes*, par M. Noirville, régisseur de la troupe de cette ville.

Les autographes font toujours fureur. Une lettre de Jean-Louis Guez de Balzac, d'Angoulême, à M^{lle} de Scudéry, à propos de l'*Apologie du théâtre* de Georges de Scudéry, a été adjugée 700 francs, dans une vente à l'hôtel Drouot.

Le 24 janvier, M. de Grandmaison, élève de l'école des chartes, a soutenu, à l'école des chartes, sa thèse d'archiviste-paléographe : *Geoffroy Martel, comte d'Anjou (1007-1060)*.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE de Rochefort; séance du 28 janvier : Doudart de Lagrée, exploration du Mé-Kong, par M. de Villemerueil; Coup d'œil sur l'Algérie, par M. Charmois.

COMMISSION DES ARTS : séance du 27 janvier : M. Musset expose le résultat de ses recherches sur la céramique rochelaise. M. l'abbé Valleau fait l'histoire des récollets de Pons; M. l'abbé Noguès offre un rapport présenté à M^r l'évêque de La Rochelle, pour l'engager à introduire l'étude de l'archéologie dans son séminaire; sur les fers à hostie de sa paroisse et sur les voûtes Plantagenet; compte-rendu dans le *Bulletin religieux de La Rochelle* du 5 février, qui rappelle que les membres de cette société savante sont « recrutés en grand nombre dans les rangs du clergé diocésain. »

CONFÉRENCES. — M. de Mahy, député de la Réunion, a fait une conférence à Angoulême le 6 février sur la politique coloniale (Voir l'*Ere nouvelle* du 13), et le 27, une autre, à Cognac, sur Madagascar; le 19 février, à Rochefort, *Jeanne d'Arc*, par M. le docteur Moinet; compte-rendu dans les *Tablettes* du 22, qui relèvent certaines inexactitudes; le 6 mars, à Barbezieux, par M. Ardouin-Dumazet, rédacteur en chef de la *Charente*, à Angoulême, *Les cahiers de 1789 dans le canton de Barbezieux*, et *Comment on fait un journal*; compte-rendu dans le *Barbezilien* du 10; et le 20, à Chalais, même sujet; le 12, à La Rochelle, par M. Georges Boutelleau, *Les poètes contemporains*: Leconte de Lisle, Sully-Prudhomme, François Coppée, etc.; compte-rendu dans la *Charente-Inférieure* et le *Courrier de La Rochelle*, du 17 mars; le 25, à Rochefort, *Salt Lake City* (la ville des Mormons).

L'évêque d'Aire et de Dax, M^r Victor Delannoy, vient, par une lettre-circulaire à son clergé, de mettre au programme des conférences ecclésiastiques pendant deux ans les monographies paroissiales, lieux de cultes, pèlerinages, cimetières, maladroies, fêtes; puis bâtiments religieux, cloches, inscriptions, écussons, dalles; enfin histoire, linguistique, événements religieux, événements militaires, etc. C'est là un bon exemple; le programme est détaillé; et il n'est pas dans chaque commune un habitant au moins qui n'y puisse répondre. Quel immense répertoire on aurait bientôt, si ce travail se généralisait!

CONGRÈS DE LA SORBONNE. — PROGRAMME.

Une circulaire (28 février), de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux arts fixe désormais à la pontecôte la réu-

nion des sociétés savantes qui avait lieu jusqu'ici à pâques, et publie le programme des travaux du futur congrès qui s'ouvrira à la Sorbonne, le 31 mai prochain. Les mémoires destinés à ce congrès devront être envoyés au président de la société des archives avant le 1^{er} mai, délai de rigueur ; et ceux qui désirent y prendre part, devront avant la même date l'en avertir, afin qu'ils puissent recevoir en temps utile la carte de délégué et jouir de la réduction de 50 0/0 sur le prix du voyage en chemin de fer. Les délégués des sociétés des beaux arts doivent avertir avant le 15 avril.

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE. 1^o Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux états provinciaux. 2^o Les esclaves dans les pays chrétiens des bords de la Méditerranée au moyen âge. 3^o Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces. 4^o Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. 5^o Origine, importance et durée des anciennes foires. 6^o Anciens livres de raisons et de comptes et journaux de famille. 7^o Liturgies locales antérieures au xvii^e siècle. 8^o Etude des anciens calendriers. 9^o Origine et règlements des confréries et charités antérieures au xvii^e siècle. 10^o Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par Augustin Thierry. 11^o Faire l'histoire de l'enseignement du grec dans une de nos anciennes universités provinciales. 12^o Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.) avant la révolution. 13^o L'histoire des mines en France avant le xvii^e siècle. 14^o Objet, division et plan d'une bibliographie départementale. 15^o Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la révolution. 16^o Des conditions d'électorat et d'éligibilité dans les communautés et paroisses avant 1789.

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE. 1^o Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? 2^o Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes. 3^o Signaler les nouvelles découvertes de bornes militaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique. 4^o Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes. 5^o Signaler les actes notariés du xiv^e au xvi^e siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptu-

res et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés. 6° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement, et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?

III. — SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES. 1° Exposer et apprécier les divers procédés qui ont été expérimentés ou proposés, soit à l'étranger, soit en France, en vue d'obtenir la mobilisation de la propriété foncière pour la création de titres hypothécaires ou fonciers facilement transmissibles, tels que cédulas hypothécaires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc. 2° Réforme de l'impôt foncier des propriétés non bâties. 3° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises ? Y aurait-il avantage à créer des universités régionales ? Quels services pourraient-elles rendre ? 4° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789. 5° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen âge à la révolution. 6° Etablir, d'après des documents certains, dans une localité déterminée, pendant une période aussi longue que possible, l'échelle comparée des principaux salaires et du prix des denrées de consommation les plus usuelles. 7° Rechercher les mesures prises depuis le xvi^e siècle pour réprimer la mendicité et le vagabondage ; état actuel de la question. 8° Du régime légal convenable aux sociétés coopératives. Convendrait-il de faire à leur égard une loi spéciale, et dans quel sens ? ou serait-il mieux de modifier à leur intention, mais d'une manière générale et profitable à tous, la législation actuelle sur les sociétés (code civil, code de commerce, loi du 24 juillet 1867), soit en changeant le texte même de la loi, soit en fixant certains points restés douteux ? 9° Du régime légal convenables aux sociétés formées entre gens de même métier en vue de défendre leurs intérêts communs. Loi du 21 mars 1884. 10° Rechercher l'origine et retracer le développement de l'emprisonnement individuel en France. Etat actuel de la question. 11° Etudier en un lieu déterminé l'influence exercée sur l'ivrognerie, et particulièrement sur les condamnations par la production de l'alcool, par les impôts sur les boissons et par les lois sur l'ivresse ou sur les cabarets. 12° La mortalité dans les diverses professions. 13° Etudier, dans une partie déterminée de la France, le mouvement des finances locales au xix^e siècle. (Budgets et dettes des départements ou des communes).

IV. — SECTION DES SCIENCES. 1° Etude du mistral. 2° Méthode d'observation des tremblements de terre. 3° Electricité atmosphérique. 4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques. 5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France. 6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement du climat.

7° Etudes relatives à l'aérostation. 8° Etude de la gamme musicale au point de vue historique. 9° Etude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral. 10° Etude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau. 11° Etude des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle. 12° Etude du vol des oiseaux. 13° Etude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture. 14° Etudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France. 15° Epoque, marche, et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes. 16° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France, au point de vue des modifications successives que les types ont subies. 17° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle. 18° Etude des gisements de phosphate de chaux, au point de vue minéralogique, chimique, géologique et paléontologique. 19° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne. 20° Etude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-pércha. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies. 21° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

V. — SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE. 1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes. 2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique. 3° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique. 4° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrites) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées. 5° Etudier les mouvements généraux des sables en Afrique et en Asie. Déterminer les régions où les sables reculent et celles où ils progressent. 6° Etudier les résultats géographiques obtenus à la suite des grandes explorations accomplies récemment au Congo, dans l'Indo-Chine et au Tonkin. 7° Etudier les communications fluviales ou par canaux entre la Manche et la Méditerranée. 8° Etudier les

modifications anciennes et actuelles du littoral de la France. 9° Biographies des anciens voyageurs et géographes français. 10° Des voies de pénétration en Afrique par le Sénégal, le Niger et le Congo. 11° Des voies de communication entre la Chine, le Thibet, la Birmanie, la Cochinchine et les protectorats français.

BEAUX ARTS. — Dans sa séance du 31 janvier, le conseil municipal de La Rochelle, donnant un bon exemple, et toujours disposé à encourager les travailleurs locaux, a voté une somme de mille francs comme subvention à l'ouvrage de M. Georges Musset, dont nous avons annoncé la publication prochaine : *Les faïences rochelaises*, ouvrage de grand luxe, illustré de planches en chromo-lithographie. Le prix de souscription est de 15 francs ; il sera de 20 francs, la souscription close.

Avec *Les tours de La Rochelle* et *La Rochelle monumentale*, si artistement et si généreusement édités par M. Emile Couneau, la ville de La Rochelle peut se vanter de voir se produire de magnifiques publications.

Dans son *Iconographie Bretonne*, M. le marquis de Granges de Surgères cite le portrait du fils de l'intendant célèbre de Rochefort, Scipion-Jérôme Begon, évêque de Toul, né à Brest, le 30 septembre 1681, qui fut successivement doyen du chapitre de la cathédrale de La Rochelle, vicaire général du diocèse de Beauvais, évêque de Toul le 11 janvier 1721, ce qui lui donnait le titre de prince du Saint-Empire ; il mourut dans cette dernière ville, le 28 décembre 1747.

Le 1^{er} mars, s'est ouvert au palais de l'Industrie, à Paris, la 6^e exposition de l'union des femmes peintres et sculpteurs. Le *Journal des arts*, du 4, cite « M^{lle} Filippi de Badissero, qui peint les chiens avec beaucoup de souplesse et de vérité » ; et plus loin il dit : « Parmi les bons portraits de ce salon, nous placerons volontiers aux premiers rangs le portrait de femme et les deux portraits de jeunes filles peints par M^{me} Amélie Viteau ; dessin ferme, touche vigoureuse et solide : ces trois figures bien vivantes ont une rare intensité d'expression. Nous connaissons de M^{me} Viteau de bons tableaux de fleurs et de fruits ; nous saluons de nos félicitations ce début de portraitiste qui semble s'appliquer surtout à pénétrer le modèle ».

Une exposition artistique et archéologique aura lieu à Poitiers, du 14 mai au 14 juillet, à l'occasion du concours régional. Notre confrère, le père Camille de La Croix, fait partie d'une des deux sections (arts rétrospectifs) de la commission. Pour les renseignements, on peut s'adresser à la mairie de Poitiers.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — *Le Réveil de l'Aunis et de la Saintonge*, journal républicain indépendant, bi-hebdomadaire ; rédacteur en chef, M. Michel Savigny, ancien rédacteur en chef

de l'*Intérêt public*, a publié, Marennes, imp. Bertrand, son 1^{er} numéro, le 1^{er} février, et son dernier le 13 mars.

La Rochelle illustrée, journal hebdomadaire, dont le premier numéro a paru le 6 février, est à peu de chose près le même que *Le Niort illustré*, *Le Pau illustré*. Paris, imp. Maréchal et Montorier, un an, 7 fr.; le numéro, 15 centimes.

Vercingétorix, histoire des Gaules dès la plus haute antiquité jusqu'à la conquête romaine, illustré... par Ph. Tapernoux, rédacteur en chef de l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, membre de la société; l'*Avant-propos* (in-8, 16 pages), est en distribution. Voir la *Charente-Inférieure* du 19 février qui recommande cet ouvrage.

Va paraître la deuxième édition de *Saint Eutrope dans la légende, l'histoire et l'archéologie*, par M. Louis Audiat; un volume in-8 de 550 pages, avec gravures. Prix : 5 fr. Citons parmi les chapitres : l'iconographie de saint Eutrope, le mal de Saint-Eutrope, la liste et les armes des prieurs, les lieux de culte en Bretagne, Normandie, Poitou, île de France, Nivernais, Bourbonnais, Auvergne, Gascogne, Limousin, Languedoc, Guienne, etc., avec les traditions, légendes, pièces justificatives, etc.

Nous avons dans notre dernier numéro dit où en était notre projet de publication de l'*Armorial* de la généralité de La Rochelle, comprenant les six arrondissements de La Rochelle et ceux de Cognac et de Barbezieux, ouvrage important pour lequel notre confrère Gaucherel a dessiné les blasons. Voici qu'on annonce un nouvel *Armorial* que M. de Fontrémis met en souscription au prix de 15 francs l'exemplaire. M. de Richemond en fait l'éloge dans la *Charente-Inférieure* du 16 mars.

M. Julien Viaud (Pierre Loti) publie dans la *Nouvelle revue* de M^{me} Adam (1^{er} mars), *Kioto la sainte*, roman japonais, et prépare *Obock*. M. I.e Bealle, professeur au lycée de Brest, a fait dans cette ville une conférence sur *Pierre Loti*.

Notre confrère, M. Georges Boutelleau, de Barbezieux, va publier chez Lemerre, un volume de poésies, *Le vitrail*.

Le Bulletin de la société générale d'éducation de septembre, contient : *Les établissements d'enseignement libre de Saint-Jean d'Angély et de Mesnière*.

Le *Barbezilien* du 17 mars contient de M. Cadet Réjouit, *Cazémir ou les sarvantes d'aneut*, en patois saintongeais. Voir plus loin, page 176, *In jharbot de bouquet*, par Pierre Marcout.

La *Gazette archéologique*, n^{os} 11 et 12 de 1886, contient *L'église d'Aunay*, par M. Robert de Lasteyrie, qui la date du milieu du xii^e siècle.

Les *Comptes rendus de l'académie des sciences* signalent : 22 novembre, *La grotte de Montgaudier* (Charente), par M. A. Gaudry, qui y a trouvé un bâton de commandement; le 29, et 6 décembre, *Sur la fluorescence rouge de l'alumine*, par M. Lecoq de Boisbaudran.

Les *matériaux pour l'histoire de l'homme*, de novembre, publient de M. Maufras, *Le terrier du moulin à vent, de Montils* (Charente-Inférieure), station néolithique où a été trouvé un type d'instruments en silex encore inconnus et que M. Réjou considère comme un burin destiné à graver des figures sur os. Voir *Bulletin*, tome v, p. 15; avril 1884.

La *Revue de l'hypnotisme* de janvier contient de MM. Bourru et Burot *Les variations de la personnalité*.

Notre confrère, M. Polony, a publié dans le *Bulletin* de la société de géographie de Rochefort (t. vii, avril-juin 1886) qui vient d'être distribué, *Un personnage historique et le dessèchement des marais de Rochefort*. Il s'agit de Charles-François, comte de Broglie, chef de la diplomatie secrète sous Louis XV, mort à Saint-Jean d'Angély, le 16 août 1781 (*Bulletin*, vi, 392) de fièvre paludéenne contractée pendant qu'il parcourait la province pour opérer le dessèchement des marais. La pensée de Henri IV, qui avait fait venir de la Hollande des ouvriers pour dessécher nos marais, se continuait ainsi. L'intendant Reverseaux exécuta le projet du comte de Broglie. Plus tard Le Terme compléta l'œuvre par l'assainissement des marais de Brouage. La société des *Archives* a plusieurs pièces du xvi^e siècle et du xvii^e à publier sur ce sujet.

La *Revue des deux mondes* des 15 décembre 1886, 1^{er} et 15 janvier, publie de M. Victor Cherbuliez, de l'académie, un roman, *La bête*, dont la scène se passe en Saintonge, mais dont les personnages sont tous, comme toujours, genevois, même quand ils sont polonais ou saintongeais.

Il se fonde à Paris (prix : 12 fr. par an) une *Revue des patois gallo-romans*, publiée par M. J. Gilliéron, maître de conférences à l'école pratique des hautes études (rue Saussier-Leroy, 3), et par M. l'abbé Rousselot, chargé du cours d'histoire de la langue française à l'école des carmes (75, rue de Vaugirard), qui a pour objet : 1^o de recueillir tout ce qui reste encore des patois parlés dans les limites de l'ancienne Gaule et des colonies françaises ; 2^o de fournir à ceux qui s'intéressent aux patois le moyen de faire profiter la science de leurs recherches et de leurs travaux ;

3° de faire connaître les méthodes d'information réclamées par les exigences de la science; 4° de propager un système graphique uniforme qui permette de représenter exactement les sons et de comparer sûrement entre elles les données fournies par les différents patois; 5° enfin de publier des articles de fond qui intéressent les études de patois et de philologie gallo-romane.

Erratum : VII, 30, article *Amelot*, 4° §, 6° ligne : « garde des sceaux en 1626 » ajouter « qu'il perdit en 1630, après la journée des dupes »; — p. 32, 6° §, ligne 1^{re}, lire 1648 et non 1748; — p. 36, 4° §, ligne 11^e, lire 1621 au lieu de 1521.

NÉCROLOGIE

La société des *Archives* a une nouvelle perte à déplorer :

Le 28 janvier, est décédé à Saintes, dans sa 84^e année, le docteur René-Jean-Baptiste-Anne Briault, ancien médecin en chef de l'hospice et hôpital de Saintes, président honoraire de la société médicale des arrondissements de Saintes, Marennes et Jonzac, ancien vice-président du conseil d'hygiène, ancien médecin des épidémies, ancien médecin en chef de la compagnie des chemins de fer des Charentes, né à La Jard de Jean-Baptiste Briault, propriétaire, et de Marie-Rose Brudieu. De Madeleine-Françoise-Victorine Prieur, qu'il épousa le 25 mai 1830 à Tonnay-Charente, fille de Pierre-Hector Prieur et de Catherine-Suzanne Rousseau, qui avait pour aieuls Pierre Rousseau et Marie Hardy, cousine du célèbre prédicateur Hardy (le père Martial), et de Louis-Augustin Hardy, principal du collège de Saintes, sont issus, Marie-Suzanne Briault, veuve de Gustave Péti- niaud de Champagnac, ancien préfet, mère de M^{me} de La Saulzaye, et Madeleine-Rose Briault, mariée, le 25 février 1878, à Henri Barret des Cheizes, dont postérité. Voir *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, page 80.

Chargé du service des épidémies dans l'arrondissement, Briault a rendu de grands services, notamment dans l'épidémie de fièvre typhoïde de Saint-Seurin d'Uzet, de choléra à Nancras, Balanzac et Corme-Royal, de fièvre typhoïde à Saintes en 1882, « pendant laquelle, malgré ses 79 ans, il est resté nuit et jour à la disposition de ses malades, et a montré la même activité que dans son jeune âge ». En 1860, il avait fondé une société entre les médecins des trois arrondissements de Saintes, Jonzac et Marennes, dont il a été le premier président, et, soumis cinq fois à la réélection, a été cinq fois élu à l'unanimité.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par M. le docteur Mongrand, président de la société médicale, au nom de cette société dont Briault qui l'avait fondée était resté président honoraire : « Briault par son talent, son caractère affable et son dévouement absolu à ses malades, avait acquis une immense clientèle... Vous avez pu pendant soixante ans apprécier

ses mérites... S'il est des deuils qui ne sortent pas du cercle de la famille, celui qui résulte de cette mort s'étend à toute la population de Saintes. Le docteur Briault a toujours été spiritua- liste. Dans la plénitude de ses facultés intellectuelles, il a de- mandé à mourir en chrétien ».

L'autre par M. le docteur Neaud, au nom de ses confrères. Il a payé un tribut de regrets à celui qui, dit-il, « fut pour moi, comme pour tant d'autres de nos confrères, un protecteur et un ami, au temps où, nouveaux venus à Saintes, quelques uns même d'entre nous débutant tout-à-fait dans la carrière médi- cale, nous avions le plus besoin de ses conseils et de son appui. On sait avec quel infatigable dévouement, avec quel désintéres- sement et quelle abnégation, il se plut à mettre à notre service les trésors de sa rare expérience et l'autorité qui s'attachait à son appréciation si bienveillante toujours... Puisse votre carac- tère si noble et votre vie si pure, puisse votre mort si digne et si chrétienne, dont j'ai été le témoin édifié et attendri, nous ser- vir à tous d'exemple, de guide et d'enseignement ». Voir le *Progrès* du 2 février et le *Moniteur de Saintes* des 30 janvier et 3 février, qui dit : « Ce n'est pas seulement un homme d'hon- neur, de courage, de dévouement qui vient de s'éteindre, c'est une personnalité remarquable qui nous est ravie. Le docteur Briault a été pendant plus de la moitié d'un siècle l'incarnation saisissante de la vieille bourgeoisie saintaise, qui retrouvait en lui la forte empreinte de ses traditions libérales, vaillantes et hospitalières ».

—
Le 4 décembre 1886, est décédé, à 62 ans, Pierre-Marie-Pro- sper Boulanger, curé de Semoussac, né le 31 mai 1825, qui avait recueilli de vieilles légendes, des anecdotes curieuses, des bons mots dont une partie a paru en 1885 (Nancy, imp. Saint-Epvre), sous ce titre : *Légendes historiques, bons mots*, etc.

—
Le 4 janvier 1887, est décédé à Paris, à l'âge de 58 ans, le comte Auguste-Prospér Horric de Beaucaire, oncle de notre confrère M. le vicomte Horric de Beaucaire, secrétaire d'am- bassade, premier secrétaire de l'agence diplomatique de France en Egypte.

—
Le 6, est décédé, à Castelnau, Florence de Montalembert de Cers, une des neuf enfants de Joseph-Charles-Victor de Monta- lembert, et de Florence-Honorine Bidé de Maurville, mariée le 8 mai 1854 à Guy, comte d'Albessard, dont elle était veuve.

—
Le 13, est décédé, à Saintes, à l'âge de 62 ans, Pierre-Michel Réaux, né à Jonzac de Pierre et de Marie-Anne Renaud, ancien curé de Landes et des Mathes, retiré depuis 15 ans à Saintes.

—
Le 17, est décédée, au château de Berneré près Saint-Savi- nien du Port, Françoise-Marie Desprez de Montpezat, âgée de

75 ans, belle-mère de nos confrères M. Théophile de Laage et M. Ernest Martin de Bonsonge, veuve de François Louveau de La Règle, officier de marine, chevalier de la légion d'honneur, sœur de M^{me} Albin de Laage, décédée récemment.

Le 18, est décédé, à Marennnes, François-Auguste Gaildraud, né à Ruffec le 23 octobre 1811, en 1831 maître d'études au lycée d'Angoulême, puis chef d'institution pendant dix ans, en 1845 instituteur public à Marennnes pendant vingt ans, puis secrétaire en chef de la mairie, puis caissier de la caisse d'épargne, où il a eu pour successeur son fils, enfin bibliothécaire de la ville.

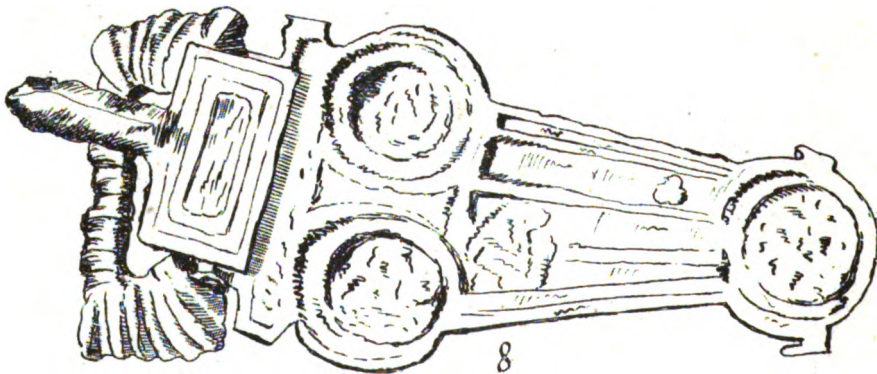
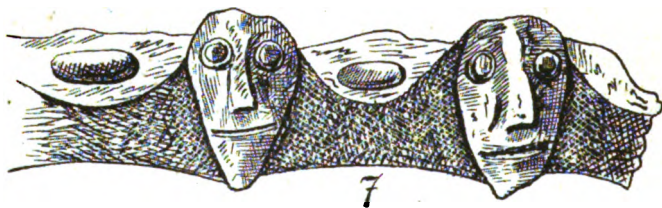
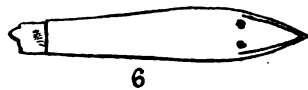
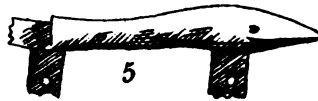
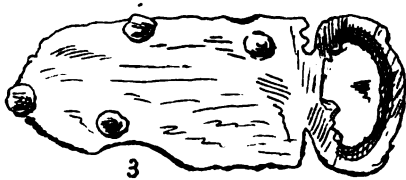
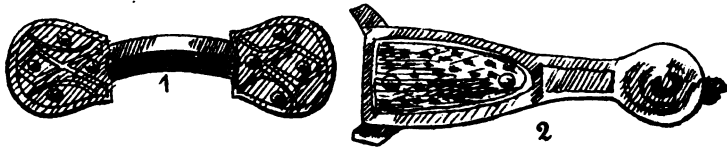
Le 25, est décédé à Rochefort Benjamin Chasseriau, veuf de Louise-Eugénie Leconte, avoué, suppléant du juge de paix, âgé de 53 ans.

Le 26, est décédé chez M. Desbordes, son gendre, au Patureau près Jonzac, Pierre-Lucien Brard, né à Soubran le 8 janvier 1804, reçu docteur en médecine à Paris en 1826, un des organisateurs du banquet réformiste de Saintes en 1847, adversaire de M. Duchâtel, contre lequel il fut élu en 1848 par 64,922 voix, député de la Charente-Inférieure à l'assemblée constituante, en compagnie de Renou, Bethmont, Gaudin, Dufaure, Audry de Puyravault, où il vota avec la gauche, battu aux élections législatives en 1849. Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe de ce « doyen de la démocratie de la Charente-Inférieure, ce républicain éprouvé qui lutta soixante ans, sans jamais se lasser ou se décourager, pour la liberté », par M. le pasteur Oriou, M. Maréchal, sous-préfet du Jonzac, M. le docteur Brisson au nom de la société médicale de Jonzac, et M. Gautret, ancien maire de Jonzac. Son fils, M. le docteur Brard, est adjoint à La Rochelle.

Le 27, est décédé à Villars les Bois, canton de Burie, Pierre Etourneau, qui, conscrit en 1812, assista à toutes les batailles des dernières années de l'empire, fut blessé à Leipzig en enlevant une pièce d'artillerie à l'ennemi et porté pour ce fait d'armes à l'ordre du jour de l'armée ; fait prisonnier par les Russes, il parvint, à force de courage et d'audace, à s'échapper. Il avait 94 ans.

Le 2 février, est décédé à La Rochelle Jean-Justin Condamy, âgé de 62 ans, ancien président de la chambre des notaires de l'arrondissement de La Rochelle, ancien adjoint au maire de la ville, époux de N. Godet, beau-père de M. le docteur Mabile, directeur de l'asile des aliénés, et de M. Bunel, architecte du département.

Le 7, est décédé à Bourg-sur-Gironde, Jules-Henri-Dieudonné



NÉCROPOLE DE LA CHAPELLE

Guiot, baron du Repaire, né le 29 novembre 1831, engagé volontaire à l'époque de la guerre de Crimée, capitaine des mobiles en 1870, prisonnier en Allemagne; il reçut la croix de la légion d'honneur des mains du colonel du 2^e régiment de dragons, depuis général du Paty de Clam. Il était fils de Léon-Charles-Henri Guiot, baron du Repaire, officier de la garde, combattant de la Vendée en 1832, et de Marie-Charles-Amélie de Clervaux. Voir *Documents sur Saintes*, page 119.

Le 15, est décédé à Cognac, à l'âge de 75 ans, Charles Martol, négociant, de la maison J.-F. Martel et compagnie, ancien président du tribunal de commerce, ancien conseiller municipal. « Toujours en tête de toutes les bonnes œuvres, dit l'*Ere nouvelle* du 17, il a rendu de grands services à bien des infortunés. »

Le 21, est décédé à La Rochelle, âgé de 84 ans, Nicolas-Alexis Bouffar, veuf de N. Cappon, né à La Rochelle en 1802, notaire d'abord à Saint-Martin de Ré, puis vers 1839 avoué à La Rochelle, ancien conseiller général, et adjoint de M. Beaussant et de M. Emery, maires, chevalier de la légion d'honneur, « travailleur infatigable, affable envers tout le monde, estimé de la population entière », dit *La Charente-Inférieure* du 23 ; il laisse, dit l'*Echo rochelais* du 23, qui lui consacre un long article, « un vide immense dans notre cité. Il a marqué sa place dans notre histoire locale, où sa mémoire demeurera à jamais honorée ». Voir aussi *Le Courrier de La Rochelle* du 24.

Le 22 mars, est décédé à Commentry (Alier) où il était médecin depuis trente ans, le docteur Félix Barbrau, âgé de 59 ans, né à Marennes, sorti de l'école de médecine de Rochefort.

Le 26, est décédé à Saintes, professeur à l'institution Saint-Pierre, membre de la commission des arts, Antoine Bourricaud, né à Yves, âgé de 68 ans, ancien percepteur à Sousmoulins, ancien secrétaire de la mairie de Marennes, ancien instituteur à Virollet, Tazac, Saint-Sulpice, etc., auteur d'un ouvrage sur *Marennes* et de plusieurs opuscules d'archéologie.

ARCHÉOLOGIE

LA NÉCROPOLE DE LA CHAPELLE. — A quelques centaines de mètres à l'est du bourg de Chadenac, non loin de la route qui va à Jarnac-Champagne, est un champ connu sous le nom significatif de La Chapelle. Situé sur le sommet d'un coteau assez élevé, il domine une partie du pays environnant. Le propriétaire, M. Guillou, avait constaté, depuis longtemps déjà, que le sol cachait à cet endroit des tombes anciennes, et avait projeté de faire un jour des fouilles sérieuses. Cet hiver, il a donné un commencement d'exécution à son projet; malheureusement différentes circonstances ont empêché les fouilles entreprises de

donner tous les résultats que l'on était en droit d'en attendre. Les tombes ont été brisées par les ouvriers; et les mobiliers funéraires, recueillis sans méthode, donnent des renseignements vagues et peu certains sur les âges de ces différentes sépultures.

Dans des circonstances plus favorables, il eût été possible de trouver là beaucoup d'objets curieux et surtout d'intéressants détails sur les rites funéraires de nos ancêtres. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il ressort de l'ensemble des objets recueillis par M. Guillou dans les tombes de La Chapelle, qu'il y avait là une nécropole mérovingienne. C'est la première, je crois, qui ait été trouvée en Saintonge.

Ces tombes étaient généralement creusées dans des blocs de calcaires, mesurant bien souvent 1^m 85 de long, 0^m 79 cent. de largeur à la tête, et 0^m 37 cent. aux pieds; quelques unes avaient des chevets et des épaulements; deux ou trois seulement étaient construites avec des tuiles plates à rebords.

Les objets recueillis sont : 1° Des lames de sabres, larges de 4 à 5 centimètres, et longues de 48 à 51 centimètres, en fer; 2° Deux ou trois boucles de ceinture, dont l'une est remarquablement conservée; 3° Des lames de couteaux ou de poignards en fer; 4° Des ciseaux en fer; 5° Des fragments de peignes en os, 6° Des fragments de vases en terre, recouverts d'une sorte d'émail vert, ornées de figurines grossières; 7° Des gobelets en verre; 8° Une bague; 9° Divers objets en bronze, ornés de dessins.

E. MAUFRAS.

Notre planche reproduit les objets les plus importants :

N^{os} 1 et 2, fibules de bronze, de grandeur naturelle; le dessin nous dispense de toute description; n^o 3, boucle de fer; n^{os} 5 et 6, petit objet de bronze, affectant la forme d'une tête d'anguille; grandeur naturelle. La destination de cet objet n'a pu être exactement déterminée; n^o 4, anneau orné de dessins gravés; n^o 7, fragment de la bordure d'un vase de terre vernissé vert, au tiers de la grandeur naturelle. Nous pensons qu'il est de beaucoup postérieur aux sept autres objets; n^o 8, agrafe de bronze, grandeur naturelle. C'est la plus belle pièce trouvée. Elle se compose de deux plaques et d'une boucle jouant sur une charnière : la plus petite, posée sur la plus grande et sur la boucle, est munie d'un ardillon. Dans son ensemble, la forme de la grande plaque est trapézoïde; elle porte, en dessous, trois petits tenons percés d'un trou. Elle a été gravée, ainsi que la plus petite plaque, en champ levé, pour recevoir une pâte d'émail bleuâtre dont il reste quelques traces.

Notre confrère, M. Théodore Guillet, président du tribunal de commerce de Saintes, a offert au musée de la ville un groupe de deux divinités gauloises assises, malheureusement mutilé. Il a été trouvé en 1848, dans un jardin, près de la rue Laroche, à côté de substructions romaines. Il y avait en outre des chapeaux, des statuettes dont l'une en pierre représentait une

femme avec la corne d'abondance, et une autre en métal, un Neptune. Tous ces objets ont été vendus ou dispersés.

LES THERMES DE SAINTES. — Voici encore des ruines romaines qui sont destinées à une disparition complète. Le champ où étaient les thermes de *Mediolanum Santonum* allait, il y a quatre ans, être acheté par un amateur qui se proposait de le fouiller, de déblayer et de sauver ce qui restait des bains publics. Vite pour se donner la gloire d'avoir trouvé ce qui n'était pas perdu, on découvrit les parties banales, hypocauste, fours, dalles, ce qui se voit partout, négligeant la partie originale et neuve de l'édifice. On cria merveilles, si bien que le prix du champ fut du coup triplé, quadruplé et qu'il fallut s'arrêter. Mais l'éveil était donné; et un habitant de Saintes vient d'acquiescer ces importants débris afin que les matériaux paient sa main-d'œuvre, et que les objets qu'il y rencontrera soldent son acquisition.

LES ARÈNES DE SAINTES. — Nous avons plus d'une fois appelé l'attention sur l'état dégradant et dégradé des arènes de Saintes (voir *Bulletin*, VI, 374, 1^{er} octobre 1886); et les journaux de Paris ont répété nos plaintes; dernièrement le *Courrier de l'art* (15 octobre), après avoir reproduit nos doléances, et demandé ce que faisait la commission des arts, s'écriait: « Il est plus que temps de mettre fin à cette vieille et très mauvaise plaisanterie qui consiste à se débarrasser d'une responsabilité en nommant une commission dont l'unique utilité consiste à permettre à quelques vanités de se parer des titres de président, vice-président, secrétaire, secrétaire-adjoint et membres de la commission... » La municipalité de Saintes a traité pour l'enlèvement de mille mètres cubes de terre aux arènes. C'était là la difficulté. M. Lisch, inspecteur des monuments historiques, va pouvoir se remettre à l'œuvre, et achever, espérons-le, le déblaiement commencé. Il a à cœur de terminer cet important travail. Et bientôt sans doute, comme il l'a fait pour les tours de La Rochelle, il nous donnera un plan complet de restitution de notre ancien amphithéâtre, si différent des amphithéâtres connus. Mais que fera-t-on de l'eau qui arrive dans cet entonnoir et y séjourne ?

L'*Ami des monuments*, page 63, reproduit la liste des théâtres, amphithéâtres, arènes, connus en 1840. Le nombre était alors de 46 et comprenait seulement près de nous, Bordeaux, Poitiers, Périgueux, Saintes. Il faudrait y ajouter ceux que la société des *Archives* a visités dans diverses excursions: les Bouchauds, commune de Saint-Cybardeaux (Charente), Sanzay, canton de Lusignan (Vienne), les arènes de Thenac, commune de Thenac (Charente-Inférieure).

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES A COURBILLAC. — Dans la séance du 4 février, M. Alexandre Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain en Laye, a présenté à l'académie des inscriptions et belles lettres, une série de bijoux mérovingiens trouvés à Courbillac, près Jarnac (Charente), par notre confrère M. Philippe Delamain, et dont nous avons parlé (*Bulletin* de juillet 1886, t. vi, 282). « On y remarque des fibules, des boucles de ceinturon, un bracelet d'argent, des verres de couleur et des débris de vase en pâte rouge. Suivant M. Bertrand, cette collection doit être de provenance visigothe. Quoi qu'il en soit, le cimetière gallo-franc dans lequel elle a été découverte est à lui seul un monument important pour l'archéologie ».

SOUTERRAIN-REFUGE. — Au village de Chez-Bignon, commune de Saint-Ouen, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, est un de ces souterrains-refuges si communs en Saintonge. L'entrée à fleur de terre, formant un boyau de 3 à 4 mètres de longueur est recouverte par des pierres plates, reposant sur une maçonnerie. Puis vient une sorte de corridor creusé dans le tuf, offrant une hauteur et une largeur moyennes de 1^m 40 centimètres. On y voit une espèce de pilier, composé de pierres plates superposées sans ordre et un retrait de même hauteur et de même largeur que le corridor sur une profondeur de 1^m 50 environ. En face de l'entrée, est un trou circulaire, donnant accès dans une chambre de dimensions égales à celles du corridor, au moyen d'un couloir de 1^m 60 cent. de long, laissant à peine l'espace nécessaire au passage d'un homme couché à plat ventre.

On a trouvé dans ce souterrain des os calcinés, des cendres et des instruments de cuivre dont la forme n'a pu être appréciée. Ces instruments ont été égarés. S.

LA VOÛTE DE LA ROUTE D'AQUITAINE. — Il existe à Pons un monument unique en son genre. C'est une voûte vaste, admirable, d'un travail achevé, œuvre remarquable de la fin du XII^e siècle et du commencement du XIII^e, ogival et roman à la fois. Elle donne passage à la route d'Aquitaine, c'est-à-dire la route de Bordeaux à Saint-Malo, par Saintes, Pons et Mirambeau. M. l'abbé Laferrrière l'a reproduite en six héliogravures fort belles, qui en font concevoir une idée exacte. Rien de plus élégant que cet édifice; rien de plus pittoresque que ce monument ainsi traversé par un grand chemin. C'était un hôpital, une maladrerie; et il fallait que l'accès en fût libre à tout le monde. On y recevait aussi les enfants trouvés, et l'on y logeait les pèlerins qui s'en allaient de l'Angleterre et du nord de la France, par Paris, Lonjumeau, Orléans, Blois, Tours, Châtellerault, Poitiers, Lusignan, Melle, Saint-Jean, Saintes, Pons Blaye, Bordeaux, au tombeau de saint Jacques de Compostelle en Galice. Aussi se trouvait-il sur le grand chemin. D'un côté

était la porte de l'église; de l'autre, la porte de la salle des malades. On l'a classée comme monument historique, et avec raison; on n'en trouverait peut-être pas une autre en France: et au point de vue architectural, elle est assez remarquable pour mériter d'être conservée. Mais il y a déjà longtemps que les tuiles manquent à la toiture et que les eaux s'infiltrant à travers les pierres menacent l'édifice d'une ruine prochaine. C'est à la commune de le réparer; mais, puisque l'état l'a classé, la commune prétend que le soin de l'entretien lui incombe. Et pendant ces débats, la pauvre voûte souffre, et finira par tomber et mourir. Qu'au moins, comme le bruit en court, qu'on n'aille pas, ainsi qu'on l'a fait à l'église Saint-Eutrope, l'abattre pour s'épargner les frais de réparation!

MONNAIES DE LOUIS XIII ET XIV. — Au village de La Tillée, commune d'Escoyeux, en démolissant une vieille muraille on a trouvé 87 pièces de monnaie d'argent, écus de trois et de six livres de Louis XIII et de Louis XIV, dont la plus ancienne est de 1642, la plus récente de 1686. M. Gury, bijoutier à Saintes, en a acheté une bonne partie.

UN CADRAN SOLAIRE. — « Parmi les plus beaux et les plus curieux cadrans solaires que j'ai vus dans mes voyages, dit M. de Rey-Pailhade, je citerai ceux de Clermont-Ferrand et de Saintes. » Celui de Saintes est vertical; l'extrémité du style porte une plaque percée d'un trou par où passent les rayons du soleil. Les lignes horaires et les fresques à dessin Louis XV qui les encadrent commencent à s'effacer. Ce cadran est disposé sur un mur de la cour de la bibliothèque publique de cette ville. » *Bulletin de la société archéologique du midi de la France*; séance du 13 août 1886, p. 49.

LA CHEMINÉE DU CHATEAU DE PONS. — Sous le titre *Vandalisme*, le *Courrier de l'art* du 14 mars écrit: « La municipalité de Pons (Charente-Inférieure) a vendu, pour 2,500 francs à un particulier, la cheminée d'une des salles du château de Pons qui était une merveille d'art! » Je suis sûr que si *L'ami des monuments* apprend le fait, il va crier encore plus fort: « Aux barbares ». Et d'autres revues probablement feront chorus. (*Moniteur de Saintes* des 20 février, 3 et 10 mars; le *Progrès* du 23 février; l'*Echo rochelais* des 2 et 5 mars; les *Tablettes* du 23). Il n'y a que la commission chargée de veiller à la conservation des monuments antiques et des objets historiques, qui ne soufflera mot, à moins qu'elle n'arrive, comme pour le donjon de Pons, après que l'escalier l'aura tout-à-fait entourée de sa spirale. Les cuirassiers d'Offenbach doivent servir à quelque chose.

Cependant, il faudrait raisonner un peu, et ne pas jeter ainsi de gros mots. M. William Augereau a acheté le château d'Usson (xvi^e siècle); il l'a démoli pierre à pierre, en a numéroté tous les fragments, a mis sur des charrettes, statues, sculptu-

res, bas-reliefs, caissons, armoiries, inscriptions, la chapelle et la suite, la galerie et le pavillon, a transporté le tout à six ou huit kilomètres, et l'a rebâti dans sa propriété, aux Egreteaux. Qui donc le blâmerait ? Il avait vu la société archéologique de Saintes agir de même pour l'arc de triomphe de Germanicus, et Prosper Mérimée, au nom de l'état, dépenser 79,788 fr. 66 pour relever sur la rive droite de la Charente l'édifice du gaulois Otouaneunus, qui se dressait fier au milieu du pont et des flots. Il s'était dit : « Puisque les grands savants, ceux de Paris et ceux de Saintes, font ainsi, je puis bien faire comme eux ; d'autant que je sauve d'une destruction possible un très joli manoir, un fort bon spécimen de la renaissance en Saintonge, qui a déjà subi quelques assauts et perdu plus d'une de ses élégantes ciselures. » Et soyez sûr que pour transporter et reconstruire si bien tout un château, il ne déponsa pas les 80 mille francs qu'a coûtés l'arc de triomphe pour se rendre seulement du milieu du fleuve jusqu'à la rive droite.

La maison bâtie, il faut la rendre habitable. En homme de goût, notre confrère veut que l'ameublement même soit du même style. Or, dans une des salles du vieux château des sires de Pons, des comtes d'Albret, des princes de Lorraine et de Lambesch, il y avait une très curieuse cheminée. On l'a dite du xvi^e siècle ; elle était plus récente ; mais elle avait son mérite, et tant de mérite que le châtelain en eut envie. Il demanda à l'acheter. Mon Dieu, la cheminée était fort vieille ; elle aurait demandé de grandes réparations ; et les réparations d'objets d'art coûtent cher ; elle aurait même pu un beau jour tomber, et il n'en serait resté miettes. C'était une bonne aubaine ; le conseil municipal accepta ; d'autant que chacun y mit de la bonne volonté ; l'acheteur proposait 2,000 francs ; le vendeur estimait « le prix très avantageux » ; mais comme on voulut faire assaut de gracieusetés, le conseil autorisa M. Augereau à « offrir un prix plus élevé, s'il le désirait », et M. Augereau, pour ne pas rester en arrière d'amabilité augmentait de 500 francs.

Lisons la délibération du 13 août 1886 :

« Le conseil, après avoir pris connaissance d'une offre de deux mille francs pour acquérir la cheminée du secrétariat de la mairie, considérant le mauvais état des boiseries qui nécessiteront une restauration coûteuse, le prix très avantageux offert, et le moyen de réparer avec cette somme les appartements du château, vote, par dix voix contre deux et une abstention, la vente aux conditions ci-dessus après toutefois que M. Augereau, qui en avait déjà demandé l'acquisition, aura été mis à même d'en offrir un prix plus élevé, s'il le désire. »

Plus tard, nouvelle délibération :

« M. le maire expose que M. Augereau à qui la décision prise par le conseil municipal, dans sa séance du 13 août dernier, relative à la vente de la cheminée du secrétariat de la mairie, fait une nouvelle offre de 2,500 francs pour devenir acquéreur

de cette cheminée. Cette offre est acceptée par le conseil municipal qui autorise M. le maire à traiter définitivement avec lui pour la somme de 2,500 francs net; et les frais de la vente seront à la charge de l'acquéreur. »

L'acquéreur a donc fait très largement les choses; il a sauvé d'une ruine imminente un bel objet d'art qui ornait son salon d'honneur. Encore un coup, qui donc le blâmerait?

— Mais la municipalité? — Ah! la municipalité...

Les travaux de construction du grand égout collecteur à Cognac, ont mis à découvert, au commencement de mars, sur le boulevard Denfert-Rochereau, l'ancien fossé de la ville qui avait là huit toises de largeur; le rempart du nord, démoli en 1792, avait au-dessus du fossé sept mètres et demi. Large de six pieds, il était fait de moëllons revêtus de pierres de taille. Voir l'*Ere nouvelle* du 13 mars.

CLASSEMENT DES MONUMENTS HISTORIQUES. — M. Antonin Proust a fait distribuer aux députés son intéressant *Rapport pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique*. (Paris, A. Quantin, 1887, in-4°, n° 1501, 121 pages).

Aux termes de ce projet, l'immeuble appartenant à un particulier sera préalablement classé par un arrêté du ministre des beaux arts. S'il y a ou contestation à propos du classement, il sera statué par le ministre, sauf recours au conseil d'état. Le rapporteur croit qu'il sera de bonne administration d'intéresser les sociétés des départements à l'œuvre de conservation des monuments.

La Charente figure dans le classement pour les monuments qui suivent : *Monuments antiques* : Restes de la villa romaine de Lacou Dausena, restes d'un aqueduc à Brossac, théâtre des Bouchauds à Saint-Cybardeaux. — *Monuments du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes* : La cathédrale de Saint-Pierre à Angoulême, l'abbaye de La Couronne, le château de La Rochefoucauld, la lanterne des morts de Cellefrouin, les églises de Bassac, Aubeterre, Charmant, Châteauneuf, Cognac, Courcôme, Gensac, Lesterps, Montbron, Montmoreau, Mouthiers, Plassac, Rioux-Martin, Roullet, Saint-Amand de Boixe, Saint-Michel d'Entraigues, Trois-Palis. — *Monuments mégalithiques* : Le polissoir du Gros Chail à La Chevrerie, la chapelle dolmen à Saint-Germain de Confolens, les dolmens de Fontenille, Luxé et Vervant.

Et pourquoi pas le dolmen si important, un des plus considérables de nos contrées, de Saint-Palais sur le Né?

Pour la Charente-Inférieure, voici le classement proposé : *Monuments mégalithiques* : Dolmen de la Pierre-Levée, et dolmen la Pierre-Fouquerée, à Ardillères; les trois menhirs de Chierzac et de Bédénac; l'allée couverte de Montguyon; les deux dolmens les Pierres Couvertes de Charras, commune de

Saint-Laurent de La Prée. — *Monuments antiques* : Le cirque romain et les restes de l'amphithéâtre de Saintes ; l'aqueduc du Douhet ; la pyramide (*sic*) d'Ebéon et la tour de Pire-Longe de Saint-Romain de Benêt ; le camp dit de César, à Toulon, même commune de Saint-Romain. — *Moyen âge, renaissance* : Les églises de Saint-Pierre d'Aunay, de Chadenac, d'Echillais, d'Esnandes, de Fenioux, de Marennes, Restaud, Saint-Denis d'Oleron, Sainte-Gemme, de Saintes (Saint-Eutrope, Saint-Pierre, ancienne abbaye), de Surgères ; la chapelle Saint-Gilles, le donjon et le passage de l'hôpital à Pons ; l'hôtel de ville de La Rochelle, les fortifications de Brouage et de La Rochelle, la lanterne des morts dans l'ancien cimetière de Saint-Pierre d'Oleron et celle de Fenioux.

On ne sait pas trop ce que le *Rapport* entend par « le cirque romain » à Saintes, différant de l'amphithéâtre ; ni pourquoi il appelle « pyramide » la pile d'Ebéon.

Enfin, on classe la cathédrale de Saintes, le plus maussade monument, à part la tour et quelques fort jolis détails qu'on voit dans la ruelle du Bon-Pasteur.

Ah ! si c'était possible, comme il vaudrait mieux classer les thermes de Saintes qu'une intempestive intervention a exposés et qu'une acquisition toute récente voue à une destruction prochaine !

EPIGRAPHIE.

Les anciens remparts de Saintes sont une mine ; on y a trouvé tous les débris romains que nous possédons à Saintes. En continuant à refaire le mur de l'hôpital, dont on a tiré l'an dernier de si curieux fragments d'édifices romano-gaulois, on a mis à part et gardé pour le musée tout ce qui a un caractère artistique, frontons, chapiteaux, etc.

Un seul fragment porte une inscription, hélas ! quelques lettres seulement, dont il est difficile de deviner le sens :

//// VISQ I
//// STERIS.

Sans doute *posteris*, qui est le dernier mot de l'inscription.

PIERRES TOMBALES. — Parmi les objets offerts au musée des antiques de la ville de Saintes, par notre confrère, M. Auguste Bossay, de Matha, boulets en fer et en pierre, chapiteaux, fragments de sculptures du moyen âge, sont deux débris de dalles funéraires ; l'une porte ces mots :

/// POZE. LE. CORP ///
/// MME. DE. HONN ///
/// VIVANT. MARC ///
/// E. PERDREAV. AG

On voit bien qu' [ici re]poze le corps [de... fe]mme de hon-

n[ête.... en son] vivant marc[hand, sieur? de] perdreau, &g[é de..], mais c'est tout.

La seconde ne nous apprend pas davantage ; on y lit :

CY. GIST I. ///
EN. SON. VIVA. ///
DV. BOVR. DE M[ATHA ?]

PIERRE TOMBALE A NUAILLÉ. — A Oulmes, hameau de Nuailié, canton d'Aunay, jadis prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont le dernier prieur, — M. l'abbé Noguès en fait un abbé, et parle de l'abbé du prieuré de Notre-Dame d'Oulmes, — fut François Borros de Gamanson, qu'il appello *Gamauron* ou *Gamaurou*, abbé de Corneville au diocèse de Rouen, vicaire général d'Orléans et chanoine sous-doyen du chapitre, prieur commendataire de Saint-Georges de Bazinville (Loiret) et d'Oulmes, sont encore les ruines de l'église, où, le jour des saints Cosme et Damien, le peuple des environs s'est rendu en procession jusqu'en 1871. Sur l'emplacement de l'église, a été trouvé, il y a quelques années, un tombeau recouvert d'une large pierre, de 1 mètre 90 de long sur 60 centimètres de large. On y voit une croix, et, au point d'intersection des bras de la croix, le portrait du défunt, raconte la commission des arts, ix, 60. L'épithaphe gravée sur la tranche de la dalle a été relevée par M. l'abbé Noguès, qui en lit ainsi la fin, en expliquant que l'auteur, pour la mesure de son vers léonin, a supprimé un C dans *peccatus*, et « semble sous-entendre même le second C », *peatus*. Je n'ai pas vu l'inscription, mais j'affirme que le lapicide n'a pas eu des intentions aussi coupables ; il savait bien que *peatus* n'est pas plus latin que *peccatus* ou *peccatus*, avec ou le c et les c, tout comme M. l'abbé Noguès qui répète souvent : *Agnus Dei, qui tollis PECCATA...* O *Bulletin*, qui corrige si souvent mes fautes... Il faut lire ainsi ce distique :

HOC SVB RVPE IACET PETRVS DE CONTRE VOCATUS.
SI TIBI CHRISTE PLACET EIVS DIMITTE REATUS.

Sous cette pierre, repose Pierre de Contré. Qu'il vous plaise, ô Christ, lui faire miséricorde.

UN VERRE A BOIRE DU XVI^e SIÈCLE. — Au musée des antiquaires de l'ouest, à Poitiers, est un verre à boire du XVI^e siècle qu'a gravé la *Revue poitevine* de novembre 1885, II, 273. Il porte une inscription, que Benjamin Fillon avait lue ainsi :

BIEN QVEIES C. VO. V(OUS) LAVEZ APTO

Ce qui ne signifie rien. M. Léon Palustro, le fort compétent directeur de la société française d'archéologie, qui a communiqué ce vase intéressant à la société des antiquaires de France, a lu et bien :

VOU[s. SC]AVEZ BIEN QVE IESCAP TOVT

Ce qui voudrait dire : « Vous savez bien que j'escap — *eschapper*, sortir de son manteau, *e cappa* ; rejeter ou bien, *escaper*, mettre le gibier en liberté, délivrer — tout (que je délivre de tous maux, que je suis la délivrance universelle) ».

M. Louis Audiat, lisant simplement un *y* au lieu d'un *p*, propose :

VOUS SÇAVEZ BIEN QVE JE SÇAY TOUT,

allusion au proverbe *in vino veritas*, ou mieux à ce dicton que « boire dans le verre de quelqu'un fait connaître sa pensée. » Voir compte-rendu de la séance du 3 novembre 1886, de la société des antiquaires de France.

—
Sur un monument élevé, dans le cimetière de Saintes par ses amis et ses paroissiens, à Léon Bonnet, archiprêtre de Saintes, décédé le 19 novembre 1885 (Voir *Bulletin*, vi, 17) et sculpté par M. Arnold, on a gravé cette inscription surmontée du chrisme et de l'Α et l'ω

HIC PAVSAT
VITA FVNCTVS ANNO MDCGCLXXXV
LEO BONNET
SANCTI PETRI SANTONENSIS ARCHIPRESBYTER
CANONICVS RYPELLENSIS
QVEM
LIV ANNOS GREGI ADDICTISSIMO
SEDVLA DOMVS DEI CVRA
SVMNA IN EGENOS LARGITAS
GRATA IN OMNES MANSVETUDO
COMMENDARVNT
CARISSIMO PASTORI ET AMICO
SVI EVM LVGENTES
PIENTISSIME P. P.

—
Dans l'église paroissiale Saint-Louis de Bourcefranc, on vient d'inscrire ces phrases : « Ancienne chapelle due à la générosité de madame de Maintenon ; 1691, desservie par le clergé de Marennes ; 1712, desservie par les RR. PP. récollets de Marennes ; 1801, desservie par le clergé de Marennes ; 1856, érigée en paroisse. Noms des curés : 1856, J. Gallot ; 1858, J. Delon ; 1874, Henri Valteau ; 1879, E. Clanet ; 1883, A. Rullier ; 1885, J. Jarry. » Nous demandons encore sur quoi repose l'attribution à madame de Maintenon de l'église de Bourcefranc.

—
L'AMI DES MONUMENTS. — A côté de la société des amis des monuments parisiens vient de se fonder une société des monuments français avec des correspondants dans chaque département, pour « défendre les œuvres belles ou curieuses qui font l'ornement de notre patrie. » Elle pourrait prendre pour devise

ce cri que poussait jadis Victor Hugo : « *Guerre aux démolisseurs.* » Elle a pour organe « *L'Ami des monuments*, revue trimestrielle (prix 20 francs par an), accompagnée de nombreuses gravures. Son but est de « veiller sur les monuments d'art de la France, la physionomie des villes, la défense du pittoresque et du beau, architecture, peinture, sculpture, curiosités, souvenirs historiques, sites pittoresques, » etc. Son premier numéro, qui vient de paraître, est des plus intéressants. Outre dix-sept planches et gravures hors texte, le palais des papes à Avignon, l'abbaye de Thélème d'après Rabelais, les Tutelles de Bordeaux, tête et chapiteau du musée d'Arles, fontaine de Saint-Gautier, hôtel de ville de Saint-Antonin, etc., il contient : *Le vandalisme à Dinan*, par M. Yves Guyot, député; à *Saintes*, par M. Louis Audiat; à *Orléans*, par Eudoxe Marcille; à *Versailles*, etc.; *Les antiquités romaines détruites à Montluçon*, par Albert Lenoir, de l'institut; *Le mouvement contre le vandalisme*, par Mario Proth; *Voyage en Tunisie*, par H. Saladin; *Le retable de Jean Bellegambe à Douai*; découvertes de dolmens, sépultures mérovingiennes; curiosités françaises, bibliographie, etc. Sous l'active, énergique et intelligente direction de M. Charles Normand, architecte diplômé du gouvernement, secrétaire général de la société des amis des monuments parisiens, cette revue arrivera promptement à un grand succès, que présage sa première livraison. En effet, dans cette lutte contre le vandalisme, qui, chaque jour, ardent et inepte, exerce sa fureur, les individus isolés ou les sociétés locales dites d'archéologie, sociétés d'admiration mutuelle le plus souvent, n'osent pas agir, parce que d'abord elles existent peu et n'ont pas su par leurs services, leurs travaux, acquérir de l'influence, puis parce qu'elles sont gênées par le voisinage et la camaraderie. Signaler un acte de destruction, crier pour empêcher un meurtre artistique, ce serait se mettre à dos un membre qui ne paierait plus sa cotisation! Et puis, comment blâmer par exemple ce sous-préfet qui donne pour pierre tombale à sa fille un menhir qu'il fait transporter d'une des communes de son arrondissement? ou cette municipalité qui pour besoin d'alignement, détruit un chef-d'œuvre, ou les ponts-et-chaussées, qui démolissent à la mine les portes des fortifications de Brouage, pour y faire passer une voiture et demie par jour? ou même cette société soi-disant archéologique, qui, sous prétexte de fouilles mal conçues, mal entreprises, mal dirigées, achève les ruines de monuments romains? *L'Ami des monuments* stigmatisera fièrement tous ces actes criminels, jettera au monde civilisé les noms des Welches modernes et donnera à des protestations indignées l'éclat et le retentissement que ne peut donner une revue locale, la grande publicité, châtement des coupables, avertissement salutaire pour qui les voudrait imiter.

VARIÉTÉS

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA CHARENTE-INFÉRIEURE:

INSTRUCTION. — Un rapport (20 juin 1886) présenté au conseil départemental de l'instruction publique sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année scolaire 1884-85, par l'inspecteur d'académie M. Frémy, et publié dans le volume des *Délibérations du conseil général*, donne les détails suivants pour la fin de 1885 :

I. — Les locaux dans lesquels sont établies les écoles publiques sont au nombre de 839, dont 607 aux communes, 217 loués et 15 prêtés. Il y a en outre 18 locaux pour les écoles maternelles publiques. Le montant des loyers prêtés s'est élevé à 50,622 fr.; 232 communes du département sur 480 manquent d'écoles leur appartenant.

Les écoles libres sont au nombre de 143, dont 19 de garçons et 125 de filles; en outre il y a 18 écoles maternelles libres et 18 écoles maternelles publiques. La subvention accordée au département, pour construction pendant 1885, a été de 1,000 francs; elle avait été de 325,855 francs en 1884.

Le nombre total des écoles primaires publiques ou libres était, pour une population de 446,416 habitants, de 1,018, à la fin de 1885, savoir : 343 écoles de garçons publiques; 339 écoles de filles; 157 mixtes et 18 maternelles; en tout 857, contre 19 écoles libres de garçons, 124 de filles et 18 maternelles, soit 161 au total : c'est une école par 460 habitants. 791 laïques et 66 congréganistes dirigent les 857 écoles publiques, et 50 laïques et 111 congréganistes, les écoles libres.

18 communes, dont 14 dans l'arrondissement de Jonzac, et 4 dans celui de Saint-Jean d'Angély, sont complètement dépourvues d'écoles. 62 écoles de filles restent à laïciser, savoir : 12 dans l'arrondissement de La Rochelle, 4 dans celui de Rochefort, 12 dans celui de Saintes, 4 dans celui de Saint-Jean d'Angély, 17 dans celui de Jonzac et 13 dans celui de Marennes.

II. — 68,942 élèves ont fréquenté les 1,018 écoles primaires publiques et libres, pendant l'année scolaire 1884-1885, et 100 sont élevés dans leurs familles; ils se répartissent ainsi : 58,068 dans les écoles libres, dont 30,407 garçons, 23,775 filles; 3,886 dans les écoles maternelles; et 10,874 dans les écoles libres, dont 2,214 garçons, 6,881 filles, et 1,781 dans les écoles maternelles; les écoles laïques ont 53,224 élèves, dont 51,463 pour les publiques, 1,761 pour les libres; les laïques 15,718, dont 6,605 publiques et 9,113 libres; c'est 78 % pour les écoles laïques, 22 % pour les congréganistes.

Le personnel enseignant dans les écoles publiques se décompose ainsi qu'il suit : titulaires laïques, 468, et 2 congréganistes, 161 adjoints et 4 congréganistes; institutrices, 315 laïques contre 53 congréganistes, et 88 adjointes laïques contre 20 con-

gréganistes ; enfin 7 directrices d'écoles maternelles et 8 sous-directrices laïques contre 11 directrices d'écoles maternelles congréganistes et 9 sous-directrices, soit en tout 1,047 laïques contre 99 congréganistes. L'enseignement libre ne compte que 84 laïques contre 304 congréganistes. 28 maîtres ou maîtresses exerçaient, sans brevet dans les écoles publiques, en 1885, et 105 dans les écoles libres. 42 instituteurs laïques et 17 institutrices, dont 16 laïques, ont leur brevet supérieur.

Les dépenses de l'instruction primaire, en 1885, se sont élevées, dans le département, à 1,274,036 fr. 30, dont 242,307 fr. 53 pour les communes, 75,308 fr. 54 pour le département, et 956,429 fr. 25 pour l'état ; 1,211,839 fr. 30 sont employés au traitement des instituteurs publics.

37 écoles sont pourvues de gymnases ; 5,209 enfants ont l'instruction nécessaire pour faire partie des bataillons scolaires, qui sont au nombre de 8 dans le département. 2 ou 3 écoles seulement enseignent les travaux manuels.

Enfin le concours de 1886 pour l'admission à l'école normale de Lagord a amené 74 candidats pour 20 places, et 81 candidats pour le concours de 1886 ; 44 aspirantes pour 11 places, en 1885, et 47 pour 9 places, au concours de 1886, se sont présentées pour l'admission à l'école normale de La Rochelle.

Dans le prochain numéro nous donnerons la statistique du clergé.

VOYAGE D'UN BÉNÉDICTIN DANS LES DIOCÈSES DE SAINTES,
LA ROCHELLE, ANGOULÊME, LUÇON, POITIERS, ETC., 1713-1714 (1).

(Voir *Bulletin*, tome VII, page 39).

1713, 13 juillet. — Au nom de Jésus-Christ, notre doux sauveur. La divine Marie me comblant de jour en jour de ses faveurs, je commence heureusement ce quatrième livret de mon voyage, que j'espère devoir finir bientôt, au jour de la fête de la visitation. Je dis la messe dans une église dédiée en son honneur, sous le titre de l'assomption. Toute la garnison du château de Blaye y assista, en grande dévotion. Le R. P. correcteur des minimés m'arrêta à dîner, et me régala bien avec toute la charité héréditaire dans son ordre. C'est au maître-autel de leur église que je dis la messe de grand matin. Je fus ensuite aux abbayes de Saint-Romain et de Saint-Sauveur de Blaye. La première est de l'ordre de saint Augustin. M. Jean-Baptiste de Gourdon de Genouillac de Vaillac en est abbé commendataire. L'église est propre et bâtie à neuf. L'autre abbaye est de l'ordre de saint Benoît. Dom Fabre, nouveau général de la congrégation des exempts, y réside en qualité de prieur du monastère. Il nous a fourni un catalogue des abbés. C'est un bon homme, et tel qu'il le faut pour gouverner des moines *exempts* de bien

(1) La plupart des notes sont dues à MM. Denys d'Aussy et Antoine Vernière.

faire. Le couvent des minimes fut fondé, dans la ville de Blaye, le 17 mai 1606, par M. Jean d'Esparbès de Lussan, gouverneur de Blaye, assisté de M. François d'Esparbès, son fils, et de dame Hippolyte de Bouchard, son épouse.

Lorsqu'on voulut faire une citadelle à Blaye, on transporta le monastère de Saint-Romain, et toutes les maisons des particuliers furent démolies. Il n'y eut que le couvent des RR. PP. minimes qui resta dans l'enceinte de la citadelle ; et ces bons pères, en reconnaissance des bienfaits qu'ils avaient reçu de M. Claude, duc de Saint-Simon, pair de France, gouverneur de la ville, château et comté de Blaye, lui accordèrent le titre de fondateur, le 26 mai 1654. Les minimes de Blaye ont presque tous trois jambes. Je fus coucher au Petit-Nyort.

3. Je dînai à Ponts, où je trouvai plusieurs officiers de distinction. Sur les quatre heures du jour, après avoir fait collation aux jacobins, je fus souper à Saintes, à Saint-Paul, où je trouvai bonne compagnie. J'étais venu avec trois Anglais depuis Bordeaux.

4. — Je rendis visite à quelques chanoines, et dînai au collège, où le P. de Mesplez, recteur, me fit cent amitiés. Je fus coucher à Saint-Jean, où le R. P. prieur me reçut avec sa bonté ordinaire.

5. — Je reçus des visites des principaux de la ville.

6. — Je rendis plusieurs visites avec D. Melchior Boyer (1).

7. — Je fus à La Fayolle avec D. Jacques Cusson, zéléateur. D. Etienne Marcombes (2), cellérier, nous régala fort obligeamment. M. l'avocat du roi (3), jadis mon écolier, et trois autres messieurs furent de la partie.

8. — Je fis plusieurs visites avec D. V. Marcland.

9. — Je fus chez les ursulines, avec le P. prieur, et j'y dis la messe (4).

25. — Je reçus plusieurs bouquets pour la fête de Saint-Jacques. Nous nous rencontrâmes six Jacques dans la communauté de Saint-Jean d'Angély.

31. — Je visitai les couvents de la ville de Saint-Jean.

3 août. — Je fus au Poupeau, paroisse de Bignay, avec D. Melchior Boyer et D. Vincent Marcland, où M. Mestadier, avo-

(1) Melchior Boyer, né à Ahun, diocèse de Limoges, fit profession à l'âge de 24 ans, dans l'abbaye de Saint-Augustin de cette ville, le 24 juillet 1685, et mourut à Saint-Jean d'Angély, le 21 mars 1729. On trouve sa signature dans les actes capitulaires des années 1701 et 1725.

(2) Etienne Marcombe, né à Riom, diocèse de Clermont, fit profession à l'âge de 19 ans, dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, le 9 novembre 1697, et mourut à Saint-Jean d'Angély, le 15 juillet 1734.

(3) Jean Mestadier, avocat du roi, maire de Saint-Jean d'Angély en 1721.

(4) Le monastère des ursulines de Saint-Jean d'Angély fut fondé par l'évêque de Saintes, Raoul de La Guibourgère, Michel Tiraqueau, chevalier, Simon Poisson, conseiller du roi au siège de la prévôté d'Angers, et Louis Coyaud, écuyer, échevin de la maison commune de Niort, suivant acte de Tourneur, notaire à Saintes, du 11 août 1635.

cat du roi, qui a été mon écolier, nous régala magnifiquement et de bon cœur. Nous déjeunâmes chez le procureur du roi (1).

1713, 4 août — J'entendis le panégyrique de S. Dominique aux jacobins. Le P. Amadieu, cordelier, prit pour texte : *Omnia facio propter evangelium*. Il fit voir que saint Dominique, plein de foi, avait pratiqué l'évangile ; que, plein de charité, il l'avait prêché. On commença après vêpres une neuvaine à la vierge, pour obtenir le beau temps et la cessation des pluies continuelles. D. Ant. Roy a prêché aujourd'hui à l'abbaye de Saintes, pour la rénovation des vœux. J'ai fait la classe de rhétorique pendant deux jours.

15. — Après vêpres, nous fîmes la procession solennelle, où assistaient les jacobins, les cordeliers et les capucins, et tous les corps de ville.

18. — Nous fîmes un service solennel pour D. Arnould de Loo, notre supérieur général, décédé à Saint-Germain des Prés, le 9 de ce mois.

19. — Je reçus une lettre toute obligeante de M. l'évêque de Sarlat, qui m'a fait l'honneur de m'envoyer son mandement pour la publication de la paix, et un détail des réjouissances qui se sont faites, par son ordre, le 15 juin dernier. M. l'abbé de Vaux, vicaire général de M. de Sarlat, m'a envoyé quelques mémoires de Ponts, et le P. Justin Bergue, fameux prédicateur, gardien des récollets de Ponts, m'en a envoyé quelques uns de son couvent.

20. — Saint Bernard ramena le beau temps, avec la nouvelle lune. On prit Landau.

26. — Je partis de Saint-Jean avec dom Vincent Torillon (2), qui va demeurer à Solignac. Nous dinâmes à Macqueville, priuré dépendant de l'abbaye de Charroux, uni au collège de Saintes. Nous soupâmes à Bassac.

28 et 29. — Je transcrivis quelques titres d'une redevance du prieur d'Eschalat au prévôt-moine de Bassac, que le P. prieur a retirés d'un procureur d'Angoulême ; motif pour lequel j'étais retourné à Bassac, à la sollicitation du cher R. P. prieur.

30. — F. Fleury et F. Julien La Mothe, chanoines réguliers de La Couronne, me vinrent voir à Bassac. Ce dernier me donna une copie d'un manuscrit historique de l'abbaye de La Couronne, que je l'avais prié de me transcrire. Le P. Daïème, prieur des carmes déchaussés d'Angoulême, arriva le soir avec D. Jean Dalème, son frère. Il nous dit que les PP. jésuites d'Angoulême venaient de soutenir une thèse où ils avançaient que l'opinion du père Maignan sur les accidents est *periculosa in fide*.

(1) Charles-Louis Charrier, procureur du roi.

(2) D. Vincent Torillon, né à La Chaise-Dieu, fit profession à l'âge de 19 ans, le 23 septembre 1669, à l'abbaye de Saint-Allyre, et mourut dans celle de La Chaise-Dieu, le 17 mai 1715.

31. — On célébra, à Bassac, la fête de la dédicace de l'église, dédiée à saint Etienne. Je corrigeai le cérémonial monastique, et fis un ordre des cérémonies, que l'on fera le jour des saintes reliques, que l'on célébrera pour la première fois le dimanche après la Saint-Luc. Le P. sous-prieur de Saint-Jean d'Angély est invité pour faire le sermon. On fera la procession en chapes, et l'on portera les quatre beaux reliquaires d'ébène que le P. prieur a fait venir de Paris. Il attend un tabernacle de même, et il a fait, dans l'église et dans le monastère, des réparations bien entendues.

1^{er} septembre. — Je partis de Bassac avec le R. P. prieur et M. le curé de Saint-Simond. Nous dînâmes à l'abbaye de La Frenade, où dom Vitier, mon bon ami, nous régala bien. Nous passâmes la Charente au port de Lis, que nous avons passée, avant dîner, à Vinade. Nous couchâmes au prieuré de Saint-Georges d'Aurion, où M. de Maisonneuve, qui en est fermier, nous reçut parfaitement bien. Ce prieuré est situé sur la Charente, à une lieue et demie de Saintes, et il dépend de Bassac.

2. — Nous dînâmes chez M. l'évêque de Saintes, qui était parti pour Paris, le 9 de ce mois, et qui avait mandé au prieur de Bassac qu'il souhaitait le voir avant son départ. Ce prélat nous fit mille amitiés, et m'embrassa bien tendrement. Nous soupâmes à Saint-Eutrope, où M. du Caurroy, prieur, nous reçut à sa manière ordinaire.

3. — Dimanche. Après avoir dit la messe à Sainte-Claire, église la plus voisine de notre auberge de Saint-Paul, nous fûmes coucher à Rochefort, et M. le curé de Saint-Simond s'en retourna à sa paroisse. Nous logeâmes à la Ville de Poitiers. Nous traversâmes la belle allée de La Roche-Courbon (1).

4. — Nous vîmes les magasins et l'arsenal, les cordeliers, etc., de Rochefort. Nous montâmes dans le vaisseau *La reine des anges*, que l'on armait et qui devait partir le lendemain. M. de La Galissonnière, commandant de la place, nous fit beaucoup d'honnêtetés (2). J'en reçus beaucoup de M. le curé de Saint-Louis et des bons PP. capucins. Nous partîmes après le dîner. Nous fîmes collation chez les capucins de Tonnay-Charente, où il y a une abbaye qui dépendait autrefois de celle de Saint-Jean d'Angély. Nous passâmes la Boutonne, et après avoir traversé la ville de Saint-Savinien, où il y a un prieuré dépendant de Bassac et un couvent d'augustins, nous couchâmes au château de Coulonges, chez M. de Mérignac (3).

(1) Ne serait-ce pas la grande allée du jardin du roi? On ne trouve aucune indication dans Viaud et Fleury, *Histoire de Rochefort*.

(2) Roland Barin, comte de La Galissonnière, avait épousé la fille de l'intendant, Catherine Begon.

(3) Louis de Sainte-Hermine, colonel du régiment de Caylus infanterie, marié à sa cousine germaine, Blanchefleur-Geneviève, fille unique de Louis Guybert, écuyer, seigneur de Coulonges, et de Scholastique Lambert.

1713, 5 septembre. — Nous dinâmes au Poupeau, chez M. l'avocat du roi (1), et soupâmes à Saint-Jean en bonne compagnie.

6. — Le P. prieur de Saint-Jean, celui de Bassac, et le P. curé de Saint-Jean m'invitèrent à dîner avec eux. J'accompagnai le P. prieur de Bassac, jusqu'à Asnières (2); les autres deux furent prendre congé de M. l'évêque de Saintes.

8. — Après vêpres, on lit la procession, après laquelle on donna la bénédiction; ce que l'on fait, les fêtes et dimanches, par ordre de M. l'évêque, pour demander à Dieu le beau temps.

11. — Je fus à Fontenet (3), à une grande lieue de Saint-Jean, avec M. Maurice Griffon de La Richardière (4). M. Croizé de Fontorbe nous traita splendidement (5); il y avait une nombreuse compagnie. Le prieuré de Saint-Vincent de Fontenet dépend de Saint-Jean d'Angély. M. l'abbé de Bouville en est titulaire. Pierre d'Abzac de La Douze, moine de Saint-Jean, ensuite archevêque de Narbonne, était prieur de Fontenet, où il y avait plusieurs religieux...

[Suit une lettre de dom François Rolle (Paris, 1^{er} décembre 1584), au sujet de l'union de Saint-Jean d'Angély, à la congrégation des exempts, association de bénédictins qui fut dissoute en 1770, ne comptant plus alors que 67 religieux qui n'avaient pas voulu accepter la réforme de Saint-Maur. Les exempts occupèrent l'abbaye de Saint-Jean de 1584 à 1623].

18 septembre. — Le R. P. D. F. de Gransaigne, prieur de Saint-Jean, ayant reçu ordre de la diète de chercher au diocèse de Luçon un endroit pour y transporter le monastère de Saint-Michel en Lherm, et d'en faire son rapport au chapitre général prochain, me fit l'honneur de me choisir pour son compagnon. Nous fûmes dîner à Surgères, où la fièvre double tierce continue me prit, de sorte que je fus obligé de m'y arrêter, et le P. prieur fut coucher à La Rochelle, où il prit congé de M. le maréchal de Chamilly, qui va à Paris.

19. — J'eus assez de courage pour retourner à Saint-Jean, où la fièvre m'étrilla bien pendant sept jours.

1^{er} octobre. — Je dis la sainte messe à la chapelle de l'infirmierie.

(1) Jean Mestadier, avocat du roi, au siège de Saint-Jean d'Angély.

(2) Les bénédictins de Saint-Jean d'Angély étaient seigneurs de la paroisse de Saint-Médard d'Asnières.

(3) Le prieuré simple de Saint-Vincent de Fontenet était à la nomination de l'abbé de Saint-Jean d'Angély; il avait été abandonné à l'abbaye par le duc Guillaume d'Aquitaine, en 1070. Voir *Gallia christiana*, t. II, *Instrumenta*, p. 465.

(4) Maurice, fils de Jean-Baptiste Griffon, écuyer, seigneur de La Richardière en Varaize, et de Rose de Rousselet, possédait aussi dans la paroisse de Fontenet la terre de La Chagnée.

(5) Jean Croizé, avocat au siège de Saint-Jean d'Angély, seigneur de Fontorbe, était aux termes de son hommage, tenu de porter en terre l'abbé de Saint-Jean d'Angély; il devait se revêtir, en cette occasion, d'un surplis et porter des gants blancs. *Gallia christiana*, t. II.

1713, 5 octobre. — Je la dis à l'église. Le P. prieur de Saint-Jean est revenu avec la fièvre tierce. Il a acheté, de la bibliothèque de feu M. Begon, la byzantine (1) et les portraits de D. Benoit Brachet et de D. Luc Dachéry, le tout cinquante pistoles.

Le vers suivant se peut changer en 1022 façons en gardant le sens et les lois du vers hexamètre ; on le peut aussi changer cent fois, en rétrogradant.

Tot tibi sunt dotes virgo quot sferda celo

Le suivant, qui est tiré de l'écriture, se peut tourner en 3,628,800 manières.

Rex, dux, sol, lex, lux, fons, spes, pax, mors, petra, Christus.

13. — Fête de saint Venant, abbé, que l'on fait double au monastère de Saint-Jean ; je fus à La Fayolle (1), d'où je revins le lendemain. D. E. Marcombes, cellérier, m'y fit toutes les caresses possibles. Nous avons vu à Saint-Jean le P. supérieur de Saint-Aubin d'Angers et dom Rohault, bachelier de l'université d'Angers et maître de théologie à Saint-Aubin, qui est un très savant religieux et qui a un mérite extraordinaire.

Voici la conclusion d'un discours adressé à une ursuline de Dieppe, le jour de sa profession, par un autre religieux qui avait aussi un talent extraordinaire. C'est le vénérable père Abacuc de Lombes : « Courage, dit-il, ma chère sœur, vous voilà enfin ursuline, c'est-à-dire une jeune ourse encore informe et imparfaite ; mais votre charitable supérieure, comme la mère ourse, vous formera, vous façonnera et vous lèchera tant que l'on verra incessamment s'ouvrir en vous les yeux de la circonspection, naître les oreilles de l'attention, s'affiler le museau de la précaution, s'étendre l'échine de la soumission et s'allonger la queue de la persévérance, qui vous fera passer dans le grand bassin des eaux vives qui rejaillissent en la vie éternelle, d'où vous serez transportée dans le giron du Père éternel, où vous conduisent les mérites de son fils par la vertu du Saint-Esprit. »

(1) La bibliothèque de Saintes, avant l'incendie de 1871, possédait cet ouvrage de 29 volumes in-folio, imprimé au Louvre pendant le xvii^e siècle sur grand papier. Chaque volume portait l'*ex libris* de Begon.

(1) La Fayolle était le siège de la baronnie d'Essouvert (Exulvertum) abandonnée en 1057 par Aimery, seigneur de La Mallevault et Sénégonde, sa mère, aux moines bénédictins de Saint-Jean d'Angély *in puram et perpetuam elemosinam*. (Mss. de Dom Estienne, *Antiquitates benedictinæ Xantonenses*, f. 283). On voit encore à La Fayolle le reste d'une chapelle et une immense citerne creusée par les bénédictins. Sur une porte intérieure de la maison, qui n'a aucun caractère architectural, on remarque une de ces peintures en vogue au xviii^e siècle et qui fournirent à Chapelle et Bachaumont l'occasion d'une épigramme contre le *gouverneur Scudéry* :

Un Suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

1713, 18 octobre. — On célébra à Saint-Jean la révélation du chef de Saint-Jean, fête de second ordre (1).

20. — Je fus à Saint-Sauveur de Bignay, prieuré dépendant de celui de Lanville, de la congrégation des chanoines réguliers de France. Le P. Nouvellet, Champenois, me régala splendidement et me donna une liste des prieurs d'Espagnac, on Quercy, où il a été aumônier. La flèche de l'église de Bignay est d'une délicatesse achevée.

21. — On célèbre, au monastère de Saint-Jean, la fête de saint Hilarion, dont on avait autrefois le corps, comme je l'ai trouvé dans le cartulaire (2).

23. — On célébra la dédicace de l'église de Saint-Jean (3).

24. — Dom Etienne Marcombes, cellérier, me fit l'amitié de me venir prendre à Saint-Jean pour me conduire à La Fayolle, où il me donna très bien à dîner, et le soir il me conduisit à La Chapelle-Bâton. Je partis de Saint-Jean très satisfait du R. P. prieur et de tous nos RR. PP. qui m'ont fait mille amitiés pendant mon séjour et surtout pendant ma maladie.

F. Pierre Terrasse a fait une copie de mes mémoires et j'ai été édifié de la sagesse de nos jeunes confrères.

25. — D. Robert Lyotard, procureur de l'abbé de Saint-Jean, me retint à La Chapelle-Bâton (4) ; nous entendîmes la messe de D. Melchior Boyer, dans l'église paroissiale dédiée à saint Clément, pape et martyr. Après dîner, nous fûmes, tous trois, avec M. Besvin, curé de La Chapelle, mon ancien écolier, à Saint-Jean, voir M. Peluchon, au Breuil (5). Il y a une belle bibliothèque et un enclos charmant.

26. — Dom Lyotard et M. le curé me firent l'amitié de m'accompagner jusqu'à La Ville-Dieu d'Aulnay. Nous passâmes la Boutonne à Coudiou sur un très mauvais esquif conduit par une femme. Nous vîmes Aulnay, où il y a une église très ancienne et un couvent de carmes. On nous montra une statue

(1) *Die julii xxix, Engeriacensis revelatio capitis sancti Joannis Baptistæ.* (Dom Estiennot, f° 55).

(2) *Archisterium Engeriacense sancto Hilarioni primitus dicatum fuisse suadent, ni fallor, litteræ Odonis Engeriacensis, abbatis quibus statuit ut in natalitio S. patris Hilarionis in conventu celeberrima refectio præparetur, notantque quod ad sacrum S. Hilarionis tumulum frequenter membra languentium curabantur.* (D. Estiennot, f° 23).

(3) Anciennement cette fête se célébrait le 6 décembre : « Decembris die vi dedicatio ecclesiæ Engeriacensis, sed alio de modo fit hoc festum. » (Dom Estiennot, f° 57).

(4) La paroisse de La Chapelle-Bâton avait été abandonnée à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély par le roi Philippe le Bel pour se rédimmer du legs fait aux bénédictins par Alphonse de Poitiers le 17 janvier 1300. (Mss. de dom Fonteneau, t. xxvii bis, p. 401).

(5) Pierre Pelluchon, avocat en la cour et au siège royal de Saint-Jean d'Angély, marié à Marie Giron. Le Breuil ou le Grand-Breuil de Vaaze, en la paroisse de Saint-Pierre de l'Isle, appartenait à sa femme, fille de N. Giron et de Catherine Bernard, décédée en 1603. Peut-être s'agit-il de son fils, aussi avocat et dénommé Pierre comme lui, mort en 1722, époux de Catherine Marchand. La seigneurie du Breuil avait été antérieurement possédée par les familles de Lézi-gnac et Ravard de l'Isle.

équestre de Charlemagne au-dessus de la porte de Saint-Pierre d'Aulnay ; mais elle est moins ancienne que cet empereur. L'église de Sainte-Madeleine de La Ville-Dieu est une annexe de Saint-Pierre d'Aulnay ; l'une et l'autre sont de la collation du chapitre de Saint-Pierre de Poitiers. Après avoir dîné à La Ville-Dieu, je passai à Briou, à Vilaine, dépendance de Celles, à Montigné, annexe du prieuré de Saint-Maixent de Veyrines, où M. Dupuy, fermier de nos pères de Saint-Maixent, me fit boire d'excellent vin d'Ains (1) de trois feuilles.

1713, 27 octobre. — J'arrivai vers les huit heures du matin à l'abbaye de Notre-Dame de Celles où le P. Masson, sous-prieur des chanoines réguliers, me reçut parfaitement bien. Le P. Gesvrier, procureur, me communiqua le peu de papiers qu'ils ont retirés des mains des huguenots et des héritiers des abbés com mendants. Je trouvai l'érection de l'abbaye qu'ils ignoraient. Le P. Simon, qui est prieur de Celles, était allé voir le P. prieur de Saint-Jean d'Angély, son ancien ami.

28. — M'étant botifié pour partir après avoir dit la messe à l'autel de Notre-Dame, afin de me trouver à la fête de la translation des reliques de saint Maixent et de saint Léger, je fus obligé de rester à Celles avec les curés de Thorigny et de Saint-Roman, à cause de la pluie qui tombait à pleins seaux. Je ne pus partir que le 30, encore fallut-il allonger d'une lieue mon chemin, à cause des ruisseaux qui avaient grossi extraordinairement. Je passai par Baussay, dans l'intention de demander à M. de Sevrette la vie de Louis XI, qu'il a manuscrite en vers français ; mais il était à Ferrières. J'arrivai à Saint-Maixent avec beaucoup de peine...

1714, 8 avril. — Dès le grand matin, je fus à l'abbaye des Chastelliers, à trois lieues de Saint-Maixent, pour voir les RR. PP. prieurs de Saint-Maixent et le P. procureur D. Fr. Roy, qui allaient à la diète. Je dînai avec eux et assistai à la messe. De ma vie, je n'ai trouvé de si mauvais chemins et, quoique j'eusse pris un guide à cheval, je faillis rester dans le borbier. Le P. prieur des Chastelliers me fit voir un catalogue des abbés, et la vie du B. Géraud de Sales, leur fondateur, tirée d'un ancien manuscrit de Clairvaux. Il n'y a rien de particulier dans ce monastère, qui est fort riche. M. l'abbé de Lorraine jouit de l'abbaye. Je fus recoucher à Saint-Maixent, d'où je partis le 9 avril, fête de l'annonciation, avec D. Jacques Chappelet, qui allait prêcher à Niort, dans l'hôpital des pères de La Charité, dont l'église est dédiée à la T. sainte Vierge, sous le titre de l'annonciation. Frère Heulhard nous régala magnifiquement. Il a deux frères parmi nous, et ce bon prieur est tout bénédictin. Le P. Chappelet prêcha avec applaudissement. Le soir, nous avions sole, raie, saumon frais, carpes, tanches, morue, alose, etc. Il

(1) Haimps, dans le canton de Matha, le crû le plus en renom de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély.

y avait un gros souper en gras, où étaient quatre pères de l'oratoire, trois cordeliers et quelques séculiers.

1714, 10 avril. — Je fus à l'abbaye de Saint-Liguairé près Niort, dont M. l'archevêque de Vienne est abbé. Je n'y trouvai presque rien. M. Clémenson, prévôt de la maréchaussée à Niort, me fit l'honneur de m'y accompagner et de me faire voir les beautés de Niort. J'avais dit la messe conventuelle, à sept heures, dans l'église de la Trinité des dames bénédictines, où je vis les trois sœurs de Coybo, que j'avais connues à Saint-Jean d'Angély, qui ont pris le voile et fait profession le même jour. Ce sont trois petits anges (1).

11. — Je dis la messe à La Charité, pour le P. Denis Berry, doyen des frères de La Charité, décédé le jour de pâques 1714, à Niort. Il avait 60 ans de profession, 77 ans d'âge, et il avait été cinq fois provincial. Je partis de Niort, charmé de la charité du P. Houlhard et de ses confrères. J'eus la compagnie de M. David, prieur de Fontblanche, prieuré qui dépend de La Couronne près d'Angoulême, et de M. Giraud, qui allait à Saint-Jean, pour demander à M. Valois (2), notre avocat, une de ses filles en mariage. Nous dînâmes à Saint-Etienne; je soupai à Saint-Jean, avec six de nos confrères.

13. — Je fus coucher à La Chapelle-Bâton, avec D. R. Lyotard, qui m'y régala bien.

14. — Il me fit l'honneur de m'accompagner à l'abbaye de Saint-Séverin sur Boutonne, à deux lieues de La Chapelle et à trois de Saint-Jean (3). Le prieur curé, qui est un petit crasseux, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, nous fit humer le vent, un gros quart d'heure, devant sa porte, qu'il ouvrit enfin avec peine. Nous vîmes l'église, sans y trouver un seul monument antique. Bref, nous fîmes un voyage blanc, et ne jugeant pas à propos d'aller diner à Dampierre, où ce misanthrope avait pris la liberté de nous envoyer, nous fûmes diner à La Chapelle

(1) La famille de Coybo, établie au xvi^e siècle à Soubize, était calviniste. David de Coybo y habitait encore en 1604. Les trois demoiselles de Coybo devaient être les petites filles de Jeanne de Coybo, que nous trouvons à Saint-Jean d'Angély, veuve de Jacques Bourgeois, marchand, en 1660. Leur père avait ajouté à son nom de Bourgeois le nom de sa mère, et se fit appeler Bourgeois de Coybo. Les demoiselles de Coybo étaient nouvelles converties; elles furent élevées aux frais du roi chez les bénédictines de Saint-Maixent; mais l'une d'elles, Marie-Anne, née en 1696 à La Vauguion, paroisse de La Jarrie-Audoin, n'embrassa pas la vie claustrale; elle se retira chez son frère, Jean de Coybo, curé de Cherbonnière, et fonda à Saint-Jean d'Angély, en 1752, une école gratuite pour les indigents. [Guillonnet Merville, p. 42]. Ce Jean de Coybo était-il le même que l'ancien clerc de dom Boyer, professeur de philosophie au collège de Lisieux à Paris, en 1714? C'est ce que nous ne saurions établir.

Le curé de Cherbonnière, Jean-Baptiste Bourgeois de Coybo, adhéra à l'appel du cardinal de Noailles, le 3 février 1719. (*La Constitution Unigenitus, déferée à l'Eglise universelle*, tome III, p. 39). Il est mort, le 20 janvier 1754, à Cherbonnières.

(2) Jean Levallois, avocat au siège de Saint-Jean d'Angély (1680).

(3) L'abbé commendataire de Saint-Séverin, qui avait succédé à Fléchier, était alors Armand-Jean de Cotte [et non de Coste, comme l'écrit le *Gallia*], fils du premier architecte du roi, Robert de Cotte (1656-1735).

et souper à Saint-Jean. Les trois jours suivants, je reçus des visites des principaux de la ville et j'en rendis de même. J'ai trouvé dans ce monastère un manuscrit qui a pour titre : *Quatuor novissimorum liber de morte videlicet, pœnis inferni, judicio et celesti gloria...*

18 avril. — Je fus dîner à Saintes, chez Saintpé, à Saint-Paul, avec D. F. Marcombes. Après dîner, je rendis quelques visites, etc.

19. — Je travaillai tout le matin, au collège, pour refaire le catalogue des abbés de La Tenaille, que j'avais laissé perdre. M. l'abbé de Vaux me donna à déjeuner, et voulut me retenir pour dîner, de même que le P. de Mesplez et M. de Messac. Je dînai à Saint-Paul, et je fus coucher à l'abbaye de Sablonceaux. Le P. cellérier retourna à Saint-Jean.

20. — Je trouvais fort peu de titres à Sablonceaux. Ils sont presque tous au château de La Hoguette; de même que ceux du prieuré de Sainte-Gemme. M. de Sens, et son oncle, M. de Péréfixe, archevêque de Paris, ont tenu longtemps ces deux bénéfices sans y faire aucune réparation, etc. Après dîner, je fus avec le P. La Brousse de Bosfranc, sous-prieur de Sablonceaux, à Sainte-Gemme, où il n'y a que deux moines dépendants de La Chaise-Dieu.

M. de Tayac est commendataire de ce prieuré, qui lui vaut dix mille francs, charges faites (1). Il est neveu de M. de La Hoguette, archevêque de Sens, qui lui a résigné ce bénéfice. L'église était auguste, les ruines tiraient des larmes des yeux. Le cloître subsiste encore. Il y a une chapelle souterraine bien voûtée, où il y a un autel, et autour de la chapelle, cinq ou six beaux sépulcres de pierre remplis d'ossements (2). Sainte-Gemme n'est qu'à une lieue de Sablonceaux où je fus recoucher. J'y ai reçu toutes sortes d'honnêtetés du P. prieur et de tous les chanoines réguliers de Chancelade, qui sont gens exemplaires. Leur monastère est situé dans une agréable solitude à quatre lieues de Saintes. Il y a une fontaine d'eaux minérales dans le jardin, qui est spacieux. Il ne reste que le chevet et la croisée de l'église. La nef a été détruite par les huguenots.

21. — Je partis de Sablonceaux, passai par Corme-Royal, Solignonne, Saint-Porchaire et m'arrêtai à Saint-Savinien, chez les augustins. L'église, qui était très belle, a été ruinée par les huguenots, aussi bien que le couvent, où l'on assure qu'il y avait autrefois cent religieux (3). Je couchai à Bignay, chez M. le prieur, qui ne voulut pas me laisser passer outre. Il me régala fort proprement.

(1) Guillaume-Augustin de Fournel de Tayac, prieur commendataire de Sainte-Gemme et de ses annexes. Voir *Archives*, XIII, 468.

(2) L'existence de cette chapelle souterraine ou crypte n'est plus signalée dans l'église de Sainte-Gemme, qui, dans ces derniers temps, a subi une restauration malheureusement peu intelligente.

(3) Ce monastère, d'après une tradition rapportée dans le *Gallia*, s'élevait au lieu même où saint Savinien aurait reçu le martyr.

22 avril. — Après avoir dit la messe à Saint-Sauveur de Bi-gnay, je fus dîner à Saint-Jean, où l'on enterra après vêpres, dans notre cimetièrre, M. Baron, gros richard, mort pour avoir été taillé par le fameux frère Jacques, tierçaire de Besançon (1).

23. — Le P. sous-prieur et nos pères m'obligèrent à rester à Saint-Jean pour chercher dans les archives des papiers que demande D. Raffier, procureur général à Rome pour s'opposer à l'union de l'abbaye de Saint-Jean au séminaire des Barbichets de Rochefort, ou plutôt pour la différer, et en tirer bonne composition. J'ai trouvé beaucoup de titres, dont j'ai dicté des extraits à M. Durand, notaire, avec beaucoup de travail pendant deux jours. J'ai trouvé, dans les archives, une copie de la bulle de sécularisation de Saint-Martial de Limoges.

24. — Le P. Fulgence d'Angoulême, capucin, mourut à mi-nuit, et on l'enterra sur le soir. Presque toute la ville était à ses obsèques, et les bonnes femmes lui ont déchiré ses habits. Il était fort estimé.

25. — Je partis pour l'abbaye de La Grâce-Dieu. Je m'arrêtai à Surgères, chez un de mes écoliers. Je passai ensuite à Saint-Bibien, où il y a les masures d'un monastère de l'ordre de Fontevraud, et ensuite à Benon, comté du prince de Talmont, qui a 77 paroisses dépendantes, éloigné d'un quart de lieue de La Grâce-Dieu.

26. — Je dis la messe pour l'anniversaire de mon père. Après dîner, je fus à une fontaine éloignée d'un demi-quart de lieue de l'abbaye, où il y a un timbre de pierre, où les malades se la-vent et sont guéris de leurs infirmités, à ce que l'on m'a dit. On a ajouté que, le jour de la pentecôte, ceux de la trinité, de la fête-Dieu, de l'assomption et de la nativité de la vierge, il vient à cette fontaine, chacune de ces fêtes, cinq ou six mille personnes. On croit que saint Bernard guérit un lépreux en lui ordonnant de se laver dans ladite fontaine. Dom Hébert, religieux de Moreilles, arriva sur les trois heures et soupa avec nous. D. Jean-Bernard Kealli, abbé de Saint-Bernard de Jériponte, en Irlande, à présent prieur de La Grâce-Dieu, a bâti le dortoir neuf, qui est très propre. Il m'a fait mille amitiés; mais il ne m'a presque rien communiqué, n'ayant presque aucun titre. M. l'évêque d'Angoulême, abbé commendataire, a la clef des archives, où l'on m'assure qu'il n'y a pas grand-chose. Le monastère a été ruiné entièrement, au réfectoire près, dont on a fait l'église. Il est situé dans la paroisse de Benon, dédié à saint Pierre, sous le titre de sa chaire à Antioche. Il y a quatre

(1) Pierre Baron, sieur de La Grange en la paroisse de Courcelles, élu en l'élection, marié trois fois : a, avec Marie Grifon; b, avec Catherine Daguin; c, avec Louise Guynot.

Baulot ou Beaulieu, célèbre lithotomiste, plus connu sous le nom de frère Jacques, naquit en 1651, à l'Eteudonne, hameau de la paroisse de Beaufort, près de Lons-le-Saulnier. [*Histoire de frère Jacques, lithotomiste de la Franche-Comté, par Vacher, maître de chirurgie de Paris. Besançon, Cl.-Jos. Daclin, 1756.*]

barons qui dépendent du prince de Talmond, comme comte de Benon, sçavoir : de Surgères, de Maillé, de Pauléon et de Mauzé.

27 avril. — Après dîner, je partis de La Grâce-Dieu, charmé des honnêtetés de dom Keali, sorti d'une des plus anciennes familles d'Irlande. Il voulut bien que dom Tavernier, Picard, m'accompagnât jusqu'à l'abbaye de Saint-Léonard, éloignée de trois lieues. Nous passâmes par Saint-Sauveur, prieuré dépendant de Maillé, par Sainte-Soule et la Belle-Croix. Un moment après que nous fûmes arrivés, les prieurs de Saint-Léonard et de Charon arrivèrent de Marans. L'abbaye de Saint-Léonard est de l'étroite observance sous Pontigny. Dom Fondary, Auvergnat, neveu de dom Mary, abbé de Cadoin, et profès de la même abbaye, est prieur de Saint-Léonard, et remet ce monastère, qui a été entièrement ruiné par les huguenots. L'église est proprette et l'enclos fort agréable. Il y a quantité de titres, dont j'ai fait la liste des abbés ; mais il n'y a rien de curieux.

28. — Je dis la messe de la sainte vierge. Il plut d'une grande force toute la nuit et tout le jour. Le prieur de Charon ne laissa pas de partir, après dîner, pour La Rochelle, qui n'est qu'à une lieue de Saint-Léonard. Il y a dans cette ville une rue de Saint-Léonard, que les religieux ont perdue depuis les guerres et dont ils ont de très bons titres. L'abbé de Reverseaux, aumônier du commun chez le roi, est abbé de Saint-Léonard. Ce saint est celui du Limousin.

29. — Je dis la messe en l'honneur de saint Robert, fondateur de Cîteaux. Le monastère de Saint-Léonard a été fondé par les seigneurs de Dompierre, éloigné d'une lieue de Saint-Léonard. On tient que les messieurs de Poulignac étaient pour lors seigneurs de Dompierre. Dom Fondary, qui est homme de bon sens et un grand économiste, nous a bien régalez. Après dîner, dom Tavernier, qui est un excellent religieux, est parti pour La Grâce-Dieu et moi pour La Rochelle, où je fus loger chez Girardeau, à la Ville-Neufve. J'entendis, aux jacobins, none, vêpres et complies, chantées par MM. de la cathédrale. M^r l'évêque officia pontificalement. J'entendis ensuite le panégyrique de saint Pie, pape de l'ordre de saint Dominique, prononcé avec véhémence par M. le trésorier de la cathédrale. *Homines divites in virtute, pulchritudinis*, etc. Il fit un grand éloge de M. l'évêque de La Rochelle et farcit son sermon d'invectives trop injurieuses à M. le cardinal de Noailles et à ses partisans, au sujet de la constitution. Le prélat et ses bons pères jésuites écoutèrent cela avec délectation. M. de La Rochelle donna ensuite la bénédiction du saint sacrement, ce qui doit être continué pendant l'octave que l'on célèbre pour la canonisation du saint pontife.

30. — Je dis la messe de saint Eutrope dans l'église des RR. PP. dominicains. La fête est chômée dans l'Aunis, qui était autrefois du diocèse de Saintes, dont ce saint martyr est apôtre. Je fus voir notre prieur de Mortagne, qui avait fait fulminer la suppression du prieuré et l'union à la mense conventuelle. J'en-

tendis la grand'messe à Saint-Barthélemy, qui sert aujourd'hui de cathédrale. Je travaillais aux archives de l'évêché que M^{sr} de Champflour eut la bonté de me faire voir. Il y a peu de titres anciens, aussi bien qu'aux archives de la cathédrale. M. l'abbé Redon, grand-archidiacre et grand-vicaire de l'évêque, me fit mille honnêtetés. J'entendis le panégyrique de saint Pie, par le P. Coatquen, augustin, qui fut fort applaudi; et je pris ensuite la bénédiction du saint sacrement, donnée par M^{sr} l'évêque. Je fis collation chez les jacobins, avec le prédicateur Coatquen, que j'avais connu particulièrement à Poitiers, où il a prêché le carême à Saint-Hilaire le Grand. Les paroisses de la ville officierent, ce jour, dans l'église des jacobins. Les religieux de la ville doivent officier les jours suivants, et l'on attend avec impatience le vendredi prochain, auquel les vénérables pères capucins doivent officier, tous en chapes. Oh! que cette musique sera charmante!

1714, 1^{er} mai. — Je dis la messe aux jacobins, où le P. Guillet, que j'avais connu à Saintes, me donna un déjeuner fort propre. Les augustins officierent, ce jour-là. Le P. Coatquen m'engagea à dîner chez eux, et le P. prieur, qui est irlandais, nous régala bien et d'un bon cœur. Sur les trois heures, je partis pour l'abbaye de La Grâce-Notre-Dame de Charon, avec dom Courcier, neveu du fameux théologal de ce nom (1) et prieur de ladite abbaye, où je fus bien reçu par dom Favera et dom Cornu, religieux de Clairvaux.

2. — Je feuilletai le peu de titres qui sont à Charon; après dîner, je passai le Braut, et fus coucher à l'abbaye de Moreilles, en passant proche la commanderie de Puy-Raveau.

3. — Je dis la sainte messe dans l'église de Moreilles qui est très belle. D. Jacques Godel, prieur, me fit beaucoup d'amitiés, de même que D. Foulon et D. Hébert. Ce prieur fait bâtir à grande hâte, et répare bien son monastère, dont l'évêque de Lavaur est abbé depuis longtemps. Après dîner, je fus coucher à Saint-Michel en L'Herm, où D. P. Boutaud, sous-prieur, et tous nos chers confrères me reçurent parfaitement bien.

4. — Mort du duc de Berry.

4. — Je dinai à la salle des hôtes, avec le P. sous-prieur et D. Barthélemy Epagnon, mon cher disciple. J'y soupai aussi avec D. de Linar et D. J.-J. Joubort, prédicateur de la maison, mon compatriote.

5. — Le P. prieur de Saint-Maixent et celui de Saint-Michel arrivèrent sur le jour et me firent souper avec eux.

6. — Le P. prieur de Saint-Jouin, le P. cellérier de Noaillé et D. Jean Lamy arrivèrent à Saint-Michel.

(1) Les Courcier étaient originaires de Troyes. Pierre Courcier, chanoine et théologal de l'église de Paris, fut l'approbateur des livres de Port-Royal. Ce fut aussi lui qui donna l'approbation au *Traité des études monastiques* de D. Mabillon. [*Mémoires sur les Troyens célèbres*; tome 1. p. 300].

7. — J'en partis pour Luçon, avec D. P. Boutaud, sous-prieur de Saint-Michel. M. l'abbé de Pléaux, chanoine, neveu de M. l'évêque, nous donna un grand dîner. Ses cousins germains, aussi neveux de l'évêque, et M. Gandouard, chanoine, étaient de la partie avec le P. Moricet, Loudunois, brave jésuite, régent de philosophie. M. l'abbé Gandouard nous donna à souper à tous six et à deux autres chanoines et deux autres jésuites. Plusieurs personnes de la ville nous invitèrent fortement. Je vis la bibliothèque de feu M. de Barillon, et je rendis visite aux principaux de la cathédrale. L'abbé de l'Escure, neveu de l'évêque, dont j'ai parlé, est celui qui a affiché à Paris le célèbre mandement de son oncle. Il a la mâchoire bien pesante. Son frère, le prieur de Saint-Civier, est borgne et fort disgracié de corps et d'esprit. Ils sont tous trois chanoines, et leur oncle va faire à Luçon un Escorial.

8. — Le P. sous-prieur fut à Saint-Michel pour dire la grand' messe, la fête de l'apparition du saint archevêque étant fête de second ordre. Je fus dîner à l'abbaye de Trisay, à trois lieues de Luçon, sur le bord du Lay. D. de Saint-Phale, qui est de la famille de Courtenay, me reçut fort bien. Il y avait deux curés à table. L'église est entièrement ruinée, excepté deux chapelles de la croisée, que l'on a agencées en chapelle. N'y trouvant pas un seul papier, je fus coucher à quatre lieues de là, à Château-Roux, chez M. Jean-François de l'Escure, évêque de Luçon. Il a fait bâtir, dans une métairie dépendant de son évêché, une maison qui lui coûte déjà trente-cinq mille livres. Il vit là en solitaire. Il n'y avait qu'un jacobin réformé, qui est le confesseur de ce prélat si dévoué à la société. Il m'entretint du cardinal de Noailles et de la constitution. C'est du prélat, dont je parle, qui est d'ailleurs un bon homme, qui sait même quelque chose, mais qui est grossier et entêté, etc. Le souper fut fort frugal et la conversation bien sèche. L'építaphe suivante a plus de sel. Elle a été composée sur madame Bruneau de Rabatelière (1), femme de M. de Châteaubriant des Roches, abbé de Trisay, qui a ruiné cette abbaye :

Cy-gît qui je veux nommer,
Femme qui se mêlât d'aimer
D'une manière extravagante.
Il est encore à décider,
Si d'un marquis ou d'un abbé,
Elle fut femme ou bien amante.

9. — Je fus à sept bonnes lieues de Château-Roux....

(1) Charlotte-Hélie de Pompadour, fille de Jean de Pompadour, baron de Laurière, et de Charlotte de Fumel, mariée en 1652 à Gabriel de Châteaubriant, comte des Roches-Baritault qui avait été abbé de Trisay et avait quitté l'habit ecclésiastique après la mort des enfants de son frère. Elle mourut, le 14 avril 1657. Elle avait épousé en premières noces François Bruneau, seigneur de la Rabatelière, qui fut tué à la bataille de Nortlingue.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Analecta Bollandiana, tome v, fascicule 3, contiennent une vie de saint Romain de Blaye, que le bréviaire de La Rochelle fête au 24 novembre, comme jadis l'ancien bréviaire de Saintes. Le saint, originaire d'Afrique, débarque à Narbonne, passe à Toulouse et atteint le territoire de Bordeaux. Il mène à Blaye la vie de solitaire, détruit avec saint Martin l'idole du lieu, convertit la population. Saint Martin revient longtemps après assister à sa mort et lui donner la sépulture.

Bulletin de la société géologique de France (3^e série, XIII, 420 ; 1885) contient de M. Toucas : *Note sur les terrains jurassiques des environs de Saint-Maixent, Niort et Saint-Jean d'Angély*.

Bulletin de la société d'agriculture de la Sarthe (1885-86, 4^e fascicule), contient de M. Robert Triger *Les prisonniers de Rocroy à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans*, récit fort amusant de tout ce qu'on a subi les moines des Espagnols d'abord, surtout des miliciens de la ville chargés de les garder. A comparer avec ce que dit des prisonniers de Rocroy à Saintes, Samuel Robert, dans son *Journal*, t. XI des *Archives ou Bulletin*, vi, 318.

Catalogue d'une importante collection de lettres autographes, dont la vente a eu lieu à Paris, le 14 février (Paris, Charavay, 1887, in-8°, 46 pages), indique : du baron « Chaudruc de Crazannes, né près de Saintes en 1782 », c'est-à-dire au château de Crazannes, et « mort en 1862 » ; des lettres, 1840-1850, sur des sujets d'archéologie ; — de Gustave Courbet, le peintre d'Ornans, une lettre datée de Saintes, le 23 avril 1863, à Albert de La Fizelière : « J'avais voulu savoir le degré de liberté que nous accorde notre temps ; j'avais envoyé un tableau de curés, bien senti, *Le retour d'une conférence* ; ça correspondait pas mal avec l'insulte que l'empereur m'a faite l'an passé ; d'autre part avec ce qui se passe vis-à-vis des cléricaux. Le tableau a porté juste, est allé droit à son auteur ». Il a été dépendu et rependu trois ou quatre fois ; en parlant à Walewski, on pourrait peut-être l'accrocher une cinquième fois : « J'avais fait le tableau pour qu'il soit refusé ; j'ai réussi. C'est comme cela qu'il me rapportera de l'argent ; pourtant, considérant l'effroi qu'il produit, il serait comique de forcer la main à l'administration » ; — une lettre (26 septembre 1827) de Gustave Drouineau, né à La Rochelle en 1800, « mort en 1835 », ce qui est une erreur de la *Biographie Didot* — il est mort à l'asile des aliénés de Lafond, le 19 avril 1878. Voir *Bulletin*, I, 169 ; — elle est relative à son drame de *Fiesque* en répétition à l'Odéon ; — un plaidoyer (1856) de Jules Dufaure, de l'académie, né à Saujon, pour Verdi et Blanchet contre Calzado, au sujet des *Vépres siciliennes*.

Le *Catalogue* (tome II) des manuscrits de la bibliothèque Mazarine indique, page 26, au numéro 1176, « *Le ciel ouvert à tous les hommes*, ou traité théologique dans lequel, sans rien déranger des pratiques de la religion, on prouve solidement par l'Écriture Sainte et la religion que tous les hommes sont sauvés, par Pierre Cuppé, prêtre, bachelier en théologie, chanoine régulier de Saint-Augustin et prieur curé de la paroisse de Bois, diocèse de Xaintes ». [Cf. Quérard, *La France littéraire*, II, 355]. Le ms. donne la note suivante : « Ce curé, à l'âge de 80 ans, ayant eu l'imprudence de faire imprimer son livre, ce qui prouve bien qu'il était dans la bonne foi, a été mis en prison chez les récollets de Xaintes où on vient de lui faire faire une rétractation en forme, qui a été imprimée et que l'on vend publiquement. Ceci est arrivé au mois de février 1744 ». On pourra consulter sur l'auteur l'opuscule de M. Louis Audiat : *Un oublié saintongeais*. PIERRE CUPPÉ, chanoine de Chancelade, prieur de Bois; 1881, in-8, 7 pages.

Charente-Inférieure du 9 février, publie un article, *Le grand temple*, résumé de l'histoire du temple de La Rochelle, détruit le 9 février 1687, projeté en 1569, commencé en 1577 sur les plans de Philibert de l'Orme, inauguré le 7 septembre 1603; — du 12, *La Rochelle aux X^e, XI^e et XII^e siècles*, qui conclut : La Rochelle est peu connue au XII^e siècle; « les fouilles pratiquées au vieux port ne laissent aucun doute à cet égard; les pirates de l'océan Northmen n'y ont jamais paru; enfin La Rochelle n'est point l'antique *Portus Santonum*.

Les Contemporains, études et portraits littéraires, par Jules Lemaitre (troisième série. Paris, Lecesne et Oudin, 1887, in-18, 366). — Ce n'est ni Sainte-Beuve, et son analyse pénétrante et légèrement quintessenciée, ni Pontmartin avec sa phrase spirituelle, un peu superficielle, ni Cuvillier-Fleury, grave et sérieuse, ni M. Brunetière, avec lequel pourtant il a plus d'une ressemblance intime; c'est Jules Lemaitre; et ses *Contemporains* obtiennent le succès qu'ils méritent. Cette critique est nette, franche, originale et vraie. La troisième série comprend Feuillet, les Goncourt, Rabusson, de Glouvet, Souvary, le duc d'Aumale, Gaston Paris, les femmes de France, Henry Fouquier, Henri Rochefort, Jean Richepin, Paul Bourget et Pierre Loti. Quelle variété! et quel assemblage! Voyez-vous le duc d'Aumale à côté de M. de Rochefort, ou Gaston Paris près de Jean Richepin! C'est le hasard du jour! Le critique prend ses écrivains comme ils viennent. Il a trouvé aujourd'hui Pierre Loti, de Rochefort, et il l'examine. Je ne sais pas bien s'il l'examine et le juge, il l'explique plutôt. Les romans de Loti, en effet, sont originaux; ils ne ressemblent pas aux autres. D'abord ils parlent de choses exotiques, et l'exotisme, depuis Bernardin de Saint-Pierre et Byron, a toujours de l'attrait. Les scènes de la vie du marin, quoique souvent traitées et par d'habiles maîtres, ont encore

de l'inconnu. Pierre Loti a eu cette bonne fortune d'être officier de marine et d'avoir vu tous les pays du monde, l'Islande et Taïti, la France et la Chine, seulement il a su voir. Combien ont parcouru la terre, et n'ont pas vu ? Lui sait voir et il sait raconter ce qu'il a vu, nous faire éprouver ses sensations. La trame de ses romans est simple, le vocabulaire est étrange, le style saccadé. Mais comme on est saisi, attiré, fasciné, bouleversé ! Quel étrange talent ! Mais quel talent ! Tous les marins ont senti l'impression de la mer, de l'immensité, le mystère de l'ouragan, la monotonie de la pluie en Bretagne. Qui a rendu tout cela de façon à le faire comprendre à ceux qui ne l'ont pas vu, et l'expliquer à ceux qui ne définissaient pas leur émotion ?

Délibérations du conseil général de la Charente-Inférieure. (Voir *Bulletin*, VII, 96), constate, p. 214, l'entrée aux archives départementales des pièces suivantes :

20 février 1704. Donation faite par Michel Guerry, marchand à Montandre, à Jean de Sainte-Maure, chevalier, seigneur d'Archiac en partie, La Tour-Blanche et autres lieux, demeurant en son logis de Bussac, « reconnaissant les bons et agréables services qu'il a reçus de lui et qu'il espère recevoir à l'avenir, d'un banc de mercier sis et situé sous la halle dudit Montandre, mouvant au devoir de rente du marquisat dudit Montandre, en présence de Louis Masson, chapelier, et de Gamaliel Guenon, praticien audit Montandre ».

24 février 1710. Obligation pour Antoine de Guinanson, écuyer, seigneur de Balzac, demeurant à Agudelle, comme héritier d'Angélique de Guinanson, sa sœur, d'une somme de 113 livres pour raison de la vente d'une paire de bœufs à Jacques Decort, laboureur, et Marguerite Picherit, sa femme, en présence d'Antoine Sabourit, d'Antoine Chesnier, praticien, et de François Gaboriaud, laboureur.

8 août 1712. Opposition et saisie par Paul-Auguste-Gaston de La Rochefoucauld, comte de Jarnac, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Béarn, fils de feu Louis-Charles de La Rochefoucauld de Fonsecque, marquis de Montandre, demeurant au château de Jarnac, entre les mains de Jacques Broussard de La Livenne, receveur des revenus du marquisat de Montandre, et de François Picq, notaire royal et procureur d'office dudit, des fruits et revenus dudit marquisat, argent, blé et autres grains de toute espèce, fruits, profits, revenus et émoluments de ladite terre.

11 août 1712. Protestation de nullité faite à la requête de dame Anne de Piton, marquise de Montandre, veuve de Louis-Charles de La Rochefoucauld, logée à Paris à l'abbaye de Pentemont, des dépenses faites à Jacques Broussard, sieur de La Livenne, à la requête du comte de Montandre, de continuer sa recette, « attendu que ledit seigneur comte de M. n'est pas partie capable, ladite dame entendant que ledit La Livenne continue

de faire ladite recette comme il a fait par le passé », et saisie entre ses mains de tous les fruits et revenus du marquisat.

1^{er} juillet 1713. Déclaration faite par Catherine Cherpentier, veuve du sieur Merchant, syndic de Montendre, aux habitants dudit, en faveur de l'église Saint-Pierre, et cession de la moitié de la chapelle dédiée à saint Antoine et fondée par les auteurs dudit Merchant, avec la ratification de l'évêque de Saintes, en présence de François-Xavier Lamore, curé de Jussas et Samuel de Ravallet, écuyer, seigneur des Arnaud, demeurant à Chastenot.

25 juillet 1713. Obligation de 300 livres d'Esther Grain de Saint-Marsaud, demeurant à Salignac, contre Jean Jollet, marchand à Rouffignac.

1^{er} octobre 1713. Déclaration de Louis de Lescours, chevalier seigneur de Chamouillac. Peuroux et Rouffignac, demeurant en son château de Peuroux, aux habitants de Rouffignac, au sujet de sa métairie de Chez-Hellias qu'il fera valoir à l'avenir par valets, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un métayer, et demandant décharge de la taxe.

17 février 1714. Obligation de 1,000 livres de Philibert Boyer, de Jussas, contre ledit sieur de Lescours.

12 mai 1714. Procuration d'Hardouin de Fournel, chevalier, seigneur de La Hogue, audit logis noble, paroisse de Chamouillac, au nom de son fils, prieur du prieuré de Sainte-Gemme, à Jean Serre.

9 juin 1714. Quittance de 300 livres de Jean Charle à messire André de Belleville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son logis de Lagorce, paroisse de Soubran.

28 octobre 1714. Déclaration de l'exploitation directe d'une métairie par François de Pollignac, comte dudit lieu, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, aux habitants de Courpignac.

30 octobre 1714. Ferme par ledit comte de Polignac à Pierre Dugué, d'une métairie, paroisse de Rouillac, au prix de 100 livres par an.

26 décembre 1714. Déclaration de l'exploitation directe d'une métairie par messire François Flambard, écuyer, aux habitants de Vallet.

12 février 1722. Déclaration par Elisabeth de Poltier, dame en partie des seigneuries de Tugéras et Chartuzac, à Pierre Mousnercau, avocat et juge sénéchal de Tugéras et Chartuzac, qu'elle est avertie que ledit M. a acquis, tant de la feuë dame de Monbeléru que du seigneur de Saint-Simon, son fils, la maison et borderie du Fourneau, avec la métairie de Chez-Ber-non; dont elle est la dame et seigneure directe, et qu'elle se réserve les rentes et agrières, soit par droit de prélation, et retrait féodal, ou comme lui appartenant autrement.

26 février 1724. Bail de métairie passé entre messire Roland-Eutrope de Beauchamps, écuyer, seigneur du Breuil, y demeurant, paroisse de Rouffignac, au nom de Jeanne Fougerat, hé-

ritière de son frère Pierre, et Antoine Mouillot et Jean Denins.

15 décembre 1724. Vente de rentes secondes par messire Jean François Pindray, écuyer, de la paroisse d'Orignac, et Pierre Fomberteau, meunier, pour 100 livres.

31 janvier 1727. Quittance de 180 livres à Pierre de Vantenac, sieur de Belleville, par messires Louis et Charles de Lescours frères, ledit Louis, écuyer, seigneur de Rouffignac, y demeurant, ledit Charles, écuyer et garde du corps de sa majesté, et demoiselles Marie-Anne et Jeanne de Lescours, leurs sœurs, demeurant en ladite paroisse de Rouffignac.

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, par l'abbé Cyprien Tanguay. Deuxième volume (Montréal, Eusébe Senécal, 1886). « Le premier volume paru en 1871 (prix : 84 francs), comprenait les commencements de la Nouvelle-France de 1608 à 1700; les matériaux réunis aujourd'hui compléteront l'époque de la domination française. Mais tandis qu'un seul volume a suffi pour l'histoire généalogique de toutes les familles françaises établies en ce pays avant 1700, trois volumes suffiront à peine pour rendre compte de l'accroissement naturel de ces familles, sans parler des nouvelles recrues faites pendant les soixante dernières années de la période française ». Le prospectus qui contient cet article donne une idée des longs labours de l'auteur et de sa manière de procéder. Enfin la reproduction du chapitre intitulé « Les registres », extrait de l'ouvrage même, nous initie aux difficultés vaincues. En effet, M. l'abbé Tanguay a dû tenir compte 1° des « variations dans l'orthographe des noms » : ainsi Fogas est devenu Phocas et Phocasse; 2° de l'« addition ou suppression des syllabes » : Le Roy est devenu Roy; Le Normand, Normand; Arrivé, Larrivé; Marets, des Marets; 3° de la « substitution des noms de baptême des parents » : Les enfants de Raymond de Phogas deviendront Phocasse dit Raymond et Raymond; 4° de la « fusion des noms de baptême avec les noms propres » : Paulus deviendra Paul Hus; Dugrouse, Hugues Rousse; 5° des « surnoms remplaçant les noms propres » ; par exemple, « noms de guerre » : Lafleur, Latulippe, Jolicœur, Sans-Soucy; « noms de province » : Poitevin, Laroche, Saint-Onge; « seigneuries, fiefs ou terres que possédaient certaines familles » : Le Gardeur de Tilly, Denys de Bonaventure, Lemoyne de Sérigny, Godefroy de Roquetaillade, Couillard des Essars, Amyot de Vincelotte; 6° des « erreurs par informations irrégulières ». 7° De l'« écriture souvent inintelligible des vieux documents » ; 8° des « lacunes », suite de l'absence d'informations et du mauvais état des registres. « Le *Dictionnaire généalogique* intéresse la France au plus haut degré : ces deux millions de Français dispersés dans l'Amérique du Nord, ce sont les descendants de ces hardis pionniers, de ces courageux colons qui, au xvii^e et au xviii^e siècles, émigrèrent en Amérique, où ils accomplirent des prodiges dignes des plus

beaux jours de la France... Tous les départements de France sans en excepter un seul, ont fourni des colons à la Nouvelle-France ;... il est vraisemblable que dans chacun de ces départements une ou plusieurs familles seront intéressées à voir ce que sont devenus les membres dont elles ont été séparées par deux siècles d'aventures et d'épreuves ». Parmi les quelques noms que nous avons cités, il en est certainement un qui, porté naguère par un de nos excellents et laborieux confrères, fera revivre dans l'esprit de nos lecteurs la mémoire d'Hippolyte Legardeur de Tilly, enlevé prématurément à l'affection des siens, et aux travaux de nos volumes et de notre *Revue*. Il en est un autre que nous avons indiqué à dessein, Amyot de Vincelotte, parce qu'un Canadien de ce nom est venu se fixer, en Aunis d'abord, en Saintonge ensuite, qu'il s'y est marié et qu'il y est mort.

Le 21 juillet 1744, devant Cotard, notaire à La Tremblade, « promesse » de mariage entre sieur Charles-Amiot Vincelotte des Illes, capitaine de vaisseau marchand, natif de Québec, Nouvelle-France, demeurant à La Rochelle, et Anne Roy, fille de feu Léonard, et de Jeanne Beau, demeurant à La Tremblade. Le mariage religieux est célébré le 3 août de la même année, et l'acte établit en outre que ledit Vincelotte demeure depuis six ans dans la paroisse Saint-Jean, à La Rochelle, et qu'il est fils de feu Joseph-Amiot de Vincelotte et de damoiselle Marie-Elisabeth Duomini. Le lendemain, 4 août, le même notaire reçoit le contrat de mariage des époux Vincelotte Roy. Enfin, le 20 août 1744, Charles-Amiot Vincelotte et Angélique Roy, sa belle-sœur, deviennent fermiers du prieuré simple de Notre-Dame de la Couronne en Arvert, pour la somme annuelle de 600 livres. Vincelotte est mort le 2 mars 1750. (*Etude de M^e Chaintrier, notaire à La Tremblade, et Registres paroissiaux de La Tremblade*).
A. L.

L'*Echo rochelais* du 5 février 1887 contient une réponse de M. Denys d'Aussy à un article de M. de Richemond et de M. Weiss dans le *Bulletin de la société du protestantisme français* de janvier, au sujet de son travail intitulé *La faction du cœur nauré*, publié par la *Revue des questions historiques* dans son numéro d'octobre. M. d'Aussy déclare avoir écrit sans aucune opinion préconçue, en s'appuyant sur le texte d'Amos Barbot qu'il cite *in extenso*, Barbot ayant pour les faits dont il s'agit presque l'autorité d'un témoin oculaire. « Si j'ai changé, altéré ou modifié ces textes, dit en concluant M. d'Aussy, j'accepte l'épithète de calomniateur que M. N. W. n'hésite point à me donner ; dans le cas contraire, de quel côté se trouveront les accusations calomnieuses ? » Nous allons attendre les textes que va produire M. de Richemond contre le texte si précis du protestant Amos Barbot.

In jharbot de bouquet saintonjhoué. (Voir Bulletin, VII, 55).

Meite Cadet Réjhout, s'o vou prr'nait prr'azer fanteisie de venit goûté mon vin bian nouviâ, o faut que vou diche qu'o n'eit pâ auprei de Cougnat, mei beun de l'aute coûté de Sainte, tout à fait à l'urée de la Jhironde, dan n-ine petite coumune qu'i nouman Sain-Surin d'Uzet, que vou trouvindré Léchayer. Ol eit beun in jholit endret, quant o fait biâ ; mei quant o mouye, o z-y fagnasse coume le diâb'ye. Si don vou vené, choüssé vou soque ou de boune galoche. S'o n'était que dau désagriman de trr'pé dan la fagne, ne me piaindri pâ trot dei pieue qu'o nouz ameune le vouésiné de la mer, paç'que, tan que la sole eit freiche, lei z'âchet affleuran en masse, que n-on lei z'amâsse quasiman à piène pale ; et ol-eit thieu c'eit l'ateur que n-en ei apiloté tout ein piein live ; et peû, coume l'ar y eit salé, i se consarvan longtemps. Prr' le monde que n-on z-y renconte, o n'a que dei peisan thi parlan saintonjhoué à piène goule, et sei pâ s'o dépend qu'i m'arran pâ copé le lignou c' m'o faut quant jhe seû neïssut, mei le fait eit que n'ei jhamei bein soyut chanfrouésé coume dei qu'o y at, dan d'aute z'endret, thi parlan coume lei mon-sieu. O n'eit prr'tan pâ faute que mon p'pa, boune jhen ! m'a pâ mf à l'école. Z-y fu tout in hivar que l'ôvrajhe choumait dan lei champ. O faut à thieu prr'pou que vou raconte moué tout ine histouère de quant jh'alli en thlâsse. En arrivan châque d'in portait son chauffe-det de conte ine grande cheminée qu'o y avait, pendait son bounet à n-in thlou qu'o y en avait de piqué tout alentour la muraye, et thittait sei galoche avec sa biace ou son boutéyon dessout. La prr'mière jhörnée don, aprei que fuyon resté quatre grande-z-heure ainmobile, que jh'ousi pâ guenijhé de pouî d'eite mf de jheneuil ou d'eite cougné dessu lei det ou su le calâ, vouéla que su le cot de midi le réjhan branjholt in manière de sounette et deicit coume thieu en pinçan lei ballot : « Prenez vos sabots ». Se peut bein qu'i queuncüssait sa gran'mère francoise ; mei moué, boune jhen ! que mei deû memé m'avian appri reinsèqu'à parlé saintonjhoué, le l'argadi en badan la goule coume in canet, et ne compr'nf poin son langajhe. In aute drôle don pu dégourdit, c'était à coûté de moué, et thi vut que n'éti poin n-au fait, me deicit : « Va-t-en crit tei galoche ! » A thieu cot n'oyu pû besoin d'esp'yique prr' comprendo qu'o follait que nou-z-on fussion migné ine goulée et nou dévartit in p'tit avan de rccoumencé la lecture. Quant venit le biâ temp savî dôjhâ lire passab'yeman, en épelan, dan l'émolé, mei jhe thitti l'école prr' allé thiarthlé lei bié, et le réjhan deicit à mon p'pa qu'à c't' heure, c'-t-i, jh'étf in p'tit cévilisé. Ma foué ! n'ei jhamei bein soyut qu'eit-ô qu'il a voulut z-i dire.

Mei ol eit prou su thieu chapite. O faut encouère que vouz-avrr'tisse, meite Cadet Réjhout, que si vou vené chein nou et qu'ol adoune que jhe tuon le goret, au respet, vou mignere dei boudin et de la griyade ; vou feron vouer étout toute lei curiôusité de l'endret à coumencé prr' noute famouise montée de Tire-Thiu, la bein noumée, que n-on queuneût de bein loin

à la ronde ; vou proumindron prr' ; tout que quant vou rentreré au souer vou pourré pû vou tenit dessus vou rale, que vou n-en seré cr'vé, quoué ! mei prr' vou leissé emporté mei z-histouère, fasé ascuse : seû in houme chéritab'ye, mei ma chérité eit bein ourdounée, a coumnce trr' jhou prr' moué-minme. Vou savé bein que jh'ei pâ fait que dei-z-emprein à noute fab'yassier meite Lafont, et vou-z-avé bein lisut *Lei teite de sot, Lei sain dau sagristain, La grèle, La misaye, La reie au beûre* et comb' d'aute. Dieh beun ! quant jh'enten conté prr' in de mei vouésin ine histouère bein cocasse, le la tórne en âchet, et crac ! ol eit prr' le jharbot que bientoû, s'o prest à Yeu, prr' thieû mouyéen o devinrat ine groussé jharbe. A part thieû, seû poin n-avari-ciou, et jhe vou bayerei de bon thieur tout thieû thi vou fera piésit, jhusque aû canâr sauvajhe thi fouésounan en thieû mou-man dan mei pré et dan thiellei de mei vouésin, aussi bein coume lei lapin thi fasan-leû creû prr' miyer de miyasse dan nou levée et fasan dan nou champ in degâ inorme, s'ol eit prr' tan qu'o vou set agréyab'ye de lei z-atrapé.

Su thieû, meite Cadet Réjhout, jhe desire que la prr'sente vou troue coume a me thitte, en fasan dei creipe, et jh'ei bein l'honneur d'eite voute sarviteur.

PIARE MARCUT.

Léchayer, thieû 2 de feuvrr'ier 1887 (feite de la Chandelour).

Le littoral de la France. De La Rochelle à Hendaye. (Paris, Palmé, grand in-8°). Voir *Bulletin*, vi, 309, et vii, 11. — La lecture de ce gros et beau volume est singulièrement attrayante. L'auteur a su très habilement mêler l'histoire au pittoresque, la dissertation utilitaire au récit légendaire. Rapide et vif résumé de tout ce qu'il y a de plus important à dire sur chaque point de nos côtes, ce livre est destiné à faire aimer notre patrie en la faisant mieux connaître. Il faut lire ses chapitres sur le passé de La Rochelle, sur les avantages du port de Rochefort, sur la ville morte de Brouage, sur la culture des moules à Charron, des huîtres à Marennes, sur les dunes de la Coubre, travaux considérables dont l'auteur oublie un peu l'initiateur, M. Vasselot de Régné, sur Soubise, Tonnay-Charente, sur Royan, Blaye, Bordeaux, les landes de Gascogne, Bayonne, Biarritz, Saint-Jean de Luz, Hendaye et Fontarabie, une vraie ville espagnole en face d'Hendaye, ville toute française. Beaucoup de gravures : sites, monuments, portraits, blasons des villes, quelquefois avec l'affreuse couronne murale, ce qu'il y a de plus anti-héraldique ; M. Aubert — lisez, M^{me} Vattier d'Ambroyse — donne à Saint-Martin de Ré les armes de France et à Brouage les armes de France et de Navarre, sans doute d'après Malte-Brun. Il y a çà et là quelques petites erreurs : L'évêché de Saintes ne fut pas transféré à La Rochelle en 1648 ; ce serait plutôt celui de Maillezais : on créa l'évêché de La Rochelle au détriment d'une partie de celui de Saintes, qui ne fut supprimé qu'en 1790 ; le maire de Royan avec ses douze jurés est

encore un problème historique dont le *Bulletin* s'est occupé, VII, 33, et s'occupe encore dans ce numéro. Quant à Gombaud, celui qui défendit Royan en 1621 contre Louis XIII, c'est un mythe. Parmi les grands marins de la Charente-Inférieure, La Galissonnière, La Touche-Tréville, le lieutenant Belot, dont il a dessiné le monument original dans le cimetière de Rochefort, Duperré, etc., l'auteur a mis M. Pichez, que je ne connais pas bien, mais qui doit certainement être un cousin de M. de Richemond.

Mémoires de la société d'émulation du Doubs, 1885, contiennent, p. 169-404, *Les capitales provinciales du monde romain*, où M. Auguste Castan, à l'aide de nouvelles recherches et de la dissertation latine d'un docteur de l'université de Berlin, M. Oscar Kuhfeldt, *De capitoliis imperii romani* (1883), prouve l'existence de quarante capitales, dont 6 en Gaule; Autun, Narbonne, Nîmes, Toulouse, Besançon, Capdeuhl, et rejette avec l'archéologue allemand celui de Saintes, protégé, défendu, cimenté par la commission des arts, et dont le *Bulletin*, III, 59 et 223, a démontré la non-existence.

Fier capitale, adieu !

Mémoires de la société de statistique des Deux-Sèvres, 3^e série, tome III, 1886. — M. Léo Desaiivre y publie l'*Élection de Niort au XVIII^e siècle*. Nous relevons dans la liste des paroisses composant l'élection, celles qui appartenaient au diocèse de Saintes : Saint-Liguairé, ou Saint-Léger; Bessines; Saint-Fleurant ou Saint-Florant; La Foye-Montjault, ou Faye-Monjaud; Saint-Hilaire-La-Palud; Saint-Cyr-d'Arçay; Sallaignes; Lusigné (commanderie de Malte); Le Cormenier; Coulon; Gript; Prissé; Saint-Symphorien, hameau de la paroisse de Saint-Symphorien (élection de Saint-Jean); Seligny; Augé; Saint-Etienne la Cigogne; hameau de la paroisse de Saint-Etienne en Saintonge; Aunay; Saint-Brix ou Saint-Mandé; Saint-Georges de Longue-Pierre; Les Edeux, Les Gonds; Villeneuve la Comtesse; La Croix-Comtesse; Villeneuve; Crespé (en 1744, depuis peu dans l'élection de Niort; avant, elle appartenait à celle de Saint-Jean d'Angély), Dampierre, Vergné, La Charrière.

Appartenaient au diocèse de La Rochelle : Foye-sur-Ardin, Benet, Bouillé, Sainte-Christine, Le Beugnon, Secondigné en Gâtine, La Chapelle-Seguine, Ardin, Béceleuf, Genieux, Xaintrais, Surin, Villiers en plaine.

En 1555, la châtellenie d'Aunay comptait sept paroisses : Aunay, Saïles, Saint-Brix, Contré, Blanzay, Saint-Georges de Longue-Pierre, Vinax; celle de Dampierre, deux : Dampierre et Vrigné; en 1631, cette dernière châtellenie compte quatre paroisses : Dampierre, Vrigné, Thusson et Villefagnan.

Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest (VII de la 2^e série, 1885; Poitiers, 1886, in-8, 535). — Urbain Grandier et les

diabls de Loudun sont à la mode. Pendant que les docteurs Gabriel Legué et Gilles de La Tourette, sous ce titre, *Sœur Jeanne des Anges* (c'est-à-dire Jeanne de Belcier, fille de Louis de Belcier, seigneur de Cozes, et de Charlotte Goumard d'Echillais) *supérieure des ursulines de Loudun* (Paris, Charpentier, 1886, in-8, 321 p.), étudiaient, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours, la possession des religieuses, au seul point de vue pathologique, l'hystérie, avec une préface du docteur Charcot, notre confrère, M. Alfred Richard, publie la correspondance de Jean d'Armagnac, époux de Louise d'Aviau de Piolant, gouverneur de Loudun, à Urbain Grandier (1617-1635), avec une foule d'autres pièces précédée d'une étude sur les rapports des deux correspondants étroitement liés, sur Martin de Laubardemont, chargé de démolir le château de Loudun, sur la famille d'Armagnac et celle d'Aviau de Piolant, d'après les registres paroissiaux, sur l'évêque de Poitiers, Henri de La Rochepozay, très opposé à Grandier, tandis que le métropolitain, Escoubleau de Sourdis, lui était très favorable; il y a là des faits authentiques, certains, et des renseignements que les futurs historiens du malheureux curé de Loudun devront commenter.

Signalons aussi une étude importante sur le présidial de Poitiers (1724-1790), par M. Charles Babinet qui peut offrir d'utiles comparaisons; *le comte de Parabère* Jean de Baudéan, marquis de La Mothe-Saint-Héray, par M. le vicomte de Lastic Saint-Jal, qui suit la famille depuis son arrivée, fin du xvi^e siècle, de la vallée de Baudéan en Bigorre, à la suite de la reine de Navarre, en Poitou jusqu'à Alexandre de Baudéan, mort en 1716, époux de Marie-Madeleine de La Vieuville, la fameuse marquise de Parabère, dont il eut Alexandre, décédé sans postérité; Henri-Louis, lieutenant de vaisseau; Gabrielle-Anne, mariée au comte de Rotembourg, et l'abbesse de Saintes, que tous les généalogistes oublient, y compris Beauchet-Filleau et M. de Lastic. Le fils du premier Baudéan venu dans nos contrées, Henri comte de Parabère, marquis de La Mothe-Saint-Héray, fils de Jean et de Louise de Gillier, veuve de François de Sainte-Maure-Montausier, fut gouverneur d'Angoumois, Saintonge, Aunis, du Poitou et des villes de Cognac, etc. On voit ses armes dans l'église de Sainte-Colombe, à Saintes. Sa sœur, mariée à Jean de Galard de Béarn, comte de Brossac, lieutenant du roi à Saint-Jean d'Angély, fut convertie en 1621 par le père Bernard du Verger, récollet, attaché aux missions du Poitou et de la Saintonge, qui avait déjà ramené à l'église catholique madame de Corbon Saint-Léger, à la suite d'une conférence à Roumette en 1611 avec le ministre Guillaume Rivet, et qui y ramena le genre de M. de Parabère, Jean Galard de Brassac. Le frère Charles de Baudéan abjura aussi à Rome en 1617; une de ses filles, Suzanne, épousa Philippe de Montaut de Benon, duc de Navailles et de La Valette, pair et maréchal de France, gouverneur au pays d'Aunis, La Rochelle, Brouage, Ré, Oleron,

Niort et citadelle de Lourdes, châtelain de Vibrac, Aujac, Saint-Simon, Grave, Saint-Amand, Châteaunouf sur Charente et La Barde en Angoumois, etc.

Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure, par l'abbé Manseau, curé-doyen de Saint-Martin de Ré. Lille et Bruges, imp. de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et C^{ie}, 1887, in-8, 2 volumes.

« A l'embouchure de la Charente, le plus petit et aussi le plus profond des fleuves de France, flotte une île qu'un lien de terre, tantôt à sec, tantôt couvert par les flots, retient au continent, comme un ponton attaché à la rive par un câble à moitié submergé. Deux jetées naturelles, formées de cailloux, de roches et de sable ferme, vous y donnent accès sans mouiller vos pieds si la mer est basse. Ici est Fouras sur la côte; là s'élève l'île d'Aix, plus loin on distingue à droite l'île de Ré, à gauche l'île d'Oleron. Ce n'est qu'un lopin de terre, 4 kilomètres de circonférence au plus. Pour tout habitant, un fort avec un gardien et sa femme, une ferme avec son fermier. Le sol est assez fertile. Les rochers qui lui font une ceinture le sont davantage; c'est là que la population de la côte vient chercher sa vie.

» Dès que la mer se retire, arrivent pêcheurs et pêcheuses qui la suivent, ramassant bien vite ce qu'elle a apporté ou ce qu'elle découvre, moules, sourdons, guignettes, chancres, parmi les algues et les fucus, dans la vase, dans l'eau, sous les pierres, sur les rochers. Cette motte, jetée là comme en pâture à la Charente et à l'Océan qui à l'envi la rongent inutilement depuis des siècles, c'est l'île Madame que la langue révolutionnaire baptisa bêtement l'île Citoyenne, que la langue populaire a nommé l'île des prêtres et qui s'appellera sans doute bientôt l'île des saints. »

Ces lignes que j'extraits de l'opuscule *Les pontons de Rochefort*, inconnu, ce semble, à M. Manseau, décrivent le point central de la déportation ecclésiastique en 1793-1794 dont il vient de nous donner l'histoire navrante. « Voyez-vous, continue la brochure, ce terrain vague, sablonneux, ancien lai de mer qui s'étend au sud-ouest de la Charente, à votre main gauche quand vous allez du port des Barques au fort de l'île par la Passe-aux-Bœufs? Ce n'est déjà plus la mer; ce n'est pas encore l'île, espace intermédiaire entre le flot et le sol, qui a appartenu au flot et que le sol a définitivement conquis, mais que la culture n'a pu s'attribuer. Les vagues qui inondent la passe viennent jusque là, et moutonnent sans l'atteindre. Du reste ce champ semble se ressouvenir; il a des ondulations et des vagues. Est-ce le flot qui a creusé le sable? Est-ce le vent qui l'a soulevé? D'où viennent ces monticules et ces flaques? Ces rugosités sont-elles naturelles? Non, l'homme a passé par là; ces plis et ces rides du sol lui sont dus; sa main a fouillé la terre; à genoux, ce sont des tombes. Cherchez d'ailleurs dans toute l'île; il n'y a qu'un point où croissent spontanément des fleurs; ces immortelles de mer fleurissent des tombeaux. Priez. Bien

d'autres y sont déjà venus murmurer une invocation plutôt qu'un *De Profundis* ; d'autres plus nombreux y viendront. C'est le champ des Martyrs, dit la tradition confirmée par des fouilles. Là, sous quatre vingt-dix centimètres de sable frais, gisent de nombreuses victimes de la persécution religieuse. Là et au fort Vaseux et à l'île d'Aix sont couchés cinq cent quarante martyrs de la liberté de conscience, dont les noms sont inscrits à ce livre d'or séculaire où le fanatisme n'a pas encore mis le mot fin. Là dorment confondus péle-mêle des fils de paysans prévenus d'aristocratie, et des enfants de gentilshommes accusés d'incivisme, quelques prêtres mariés condamnés pour crime de superstition, et des saints religieux convaincus d'attentats liberticides, sanctifiés les uns par une vie irréprochable, les autres par un repentir douloureux, tous par d'atroces souffrances pieusement endurées. Là se reposent enfin ces centaines d'êtres humains assassinés lentement au nom de la liberté, tués de faim, de froid, de vermine, de misère pendant onze mois, par des êtres humains qui parlaient d'égalité et se vantaient d'être frères... »

C'est le récit de toutes ces misères et de toutes ces atrocités que, après bien d'autres, — Labiche de Reignefort (*Relation très détaillée*, 1801), Bottin, curé de Lagny (*Récit abrégé*), Antoine Lequin, de Loriges (*Relation de ce qu'ont souffert les prêtres de l'Allier*), Michel (*Journal de la déportation*), — vient de faire en deux beaux volumes M. l'abbé Isidore Manseau, ancien curé de Saint-Nazaire dont dépend l'île Madame. Il raconte comment, en visitant l'île, il découvrit presque la déportation de 1794 et le cimetière de ses victimes. Dès lors, il y a de cela vingt ans, il s'occupa de ses confrères laissés là dans l'oubli, sans honneurs, sans une croix. Quoi, ces prêtres, ces religieux auront pour leur foi enduré pendant onze mois des tortures pires que la mort ! Ils auront étouffé dans l'entrepoit où la poix se liquifiait, et où, selon le rapport d'un médecin, quatre cents chiens enfermés pendant une seule nuit, seraient morts ou enragés ! Ils auraient gelé pendant l'hiver sur le pont sans abri, sous la neige et la pluie ! Ils auraient été affamés au point de courir dérober aux cochons des miettes de la table des officiers et des matelots ! Ils auraient été dévorés vivants par la vermine au point que les chairs étaient entamées et que les poux formaient une carapace autour de leur corps ! Et ils n'obtiendraient pas ce que le respect de la mort accorde au plus misérable des hommes, au plus débauché des scélérats, une marque quelconque que là repose un être créé à l'image de Dieu ! Le signe de la croix, qui a marqué leur front et leurs mains du stigmate de gloire et d'infamie, qui les a faits prêtres et victimes, destinés à l'honneur du sacerdoce et aux supplices des pontons, n'ombragera pas même cette vaste nécropole des ministres de Dieu ! Dans nos cimetières nous réservons une place aux défunts de l'autel ; et ces fidèles du Christ gisent là abandonnés, dédaignés. On érigeait, l'an der-

nier dans la Charente-Inférieure, un monument à un obscur officier qui, commandant un navire menacé, s'était sauvé des premiers, laissant sombrer deux cent six de ses marins; et ces centaines de martyrs n'ont pas eu un témoignage de respect de leurs confrères survivants, de confrères qui leur ont succédé dans leurs paroisses, des fidèles qu'ils avaient édifiés! C'est là assurément le fait le plus étrange de notre histoire ecclésiastique contemporaine. Pendant qu'on élevait aux honneurs de l'épiscopat des jureurs même non repentants, on laissait de côté les prêtres qui avaient affronté la mort et supporté les plus affreuses souffrances pour garder le serment de leur ordination. Deux seulement, je crois, des déportés, Mathias Legroing de La Romagère et Jean Brumaud de Beauregard, furent faits évêques et seulement en 1819 et 1823, pendant que l'évêque de La Rochelle, Demandolx, était soupçonné d'avoir juré et que celui d'Angoulême, Lacombe, était assermenté impénitent. L'oubli, un oubli systématique évidemment, s'étendait comme un épais linceul sur ces cadavres ensevelis là-bas dans des îles inconnues, jetés sans cercueil, sans même la mauvaise guenille dont on entoure le dernier pauvre de nos hôpitaux. Les morts sont morts; qu'ils reposent en paix. De quelle vénération n'entourerait-on pas jadis les mains blessées par les chaînes des Césars, et les cicatrices des fouets et des tenailles! Avec quelle pieuse sollicitude les premiers chrétiens recueillaient-ils les restes d'ossements broyés par la dent des lions, des vêtements déchirés par les tigres, ou quelques gouttes de sang de leurs frères tombés dans l'amphithéâtre! Les catacombes nous rendent aujourd'hui ces fioles sanglantes, ces os dévotement conservés, que la foi place sur les autels. Y a-t-il dans la paroisse natale de chacun de nos modernes martyrs, dans la paroisse qu'il évangélisait lorsqu'il en fut violemment arraché pour être conduit au trépas, une plaque commémorative, un mot, un signe qui le rappelle à ses parents, à ses successeurs, aux fidèles? A peine si un opuscule, *Martyrologe du clergé français*, contient leurs noms souvent mutilés et fort incomplets; et si la liste de l'abbé Guillon, *Les martyrs de la foi pendant la révolution française*, donne sur eux quelques notes banales ou fautives. Les protestants ont plus de soins de leurs morts; après les *Martyrs de Crespin*, qu'on réédite, ils publient la *France protestante*, où tout huguenot est assuré d'avoir sa place et une fort belle place s'il a seulement enduré quelque tracasserie. Le livre de M. Manseau comblera un peu cette lacune en attendant que, comme l'ont fait Pequenot pour Autun, surtout Caillaud pour Bourges, dans chaque diocèse, un érudit local écrive la biographie de chaque déporté, dont les contemporains disparaissent, dont la mémoire, les actes, le nom se perdent. Il interrompra ainsi la prescription et appellera l'attention sur cette époque si désastreuse et si glorieuse. Déjà un homme de beaucoup de cœur et de grand talent, M^r Thomas, évêque de La Rochelle et Saintes, aujourd'hui archevêque de Rouen, avait en-

trepris une œuvre de réparation ; il voulait venger d'un injuste oubli ces vaincus triomphants, ces morts éclatants dont son diocèse gardait les saintes reliques, et qu'un monument dressé dans l'île Madame, rappela aux timides, aux faibles, des exemples sublimes de force et de fermeté, et glorifiait dignement ces héros de la foi. Une somme d'environ douze mille francs a été recueillie, insuffisante. Il est temps que vienne le jour de la réparation, préparée par les trente-cinq diocèses de Franco qui ont là quelques uns des leurs et que s'élève enfin au-dessus des houles de l'océan un piédestal quelconque pour porter la croix bien haut dans les airs, sur les tombes des confesseurs de la foi.

Les deux volumes de M. Manseau y contribueront pour une bonne part, comme ses articles dans le *Bulletin religieux* de La Rochelle en 1865-1866, chapitres revus du livre d'aujourd'hui, et ses efforts personnels ont fort contribué à amasser la somme susdite. On ne peut les parcourir sans émotion. C'est une histoire de la déportation dans son ensemble et dans ses détails. Beaucoup de relations ont été déjà écrites. Les survivants, témoins irréfutables, ont dit, chacun, ce qui s'était passé sur son vaisseau. Labiche de Reignefort, Lequin, Michel et Bottin avaient parlé surtout du *Washington* et des *Deux-Associés*. Qu'il en restait encore ! Et l'île d'Oleron, et l'île de Ré, et le pâtre de Blaye, et Bordeaux, et la Guyane ! L'auteur, qui a eu le tort de ne pas faire une bibliographie de tous les ouvrages traitant de son sujet, les a résumés fort bien ; il y a ajouté ce que lui ont appris d'actives et longues recherches dans les archives publiques, à Paris, à Rochefort, à La Rochelle, et une enquête minutieuse auprès de ceux qui avaient connu les déportés. Que j'aurais aimé voir publier quelques uns de ces documents *in extenso* ! Que je regrette aussi qu'au lieu de ses cinq ou six listes par localité, Blaye, Oleron, Ré, Aix, Cayenne, etc., il n'en ait pas dressé une seule, tout en indiquant le séjour ! d'autant que quelques uns, qui sont mis en rade de l'île d'Aix, sont morts en route avant d'y arriver : Charles Bougarel, de Gannat, et Maurice Deschamp de Pravier, trésorier de la Sainte-Chapelle, de Bourbon l'Archambault, décédés à Angoulême ; Pierre Decluny, de Moulins, à Saintes, Jean-Jacques Béraud, chanoine de Moulins et Jacques Bernard de Vichy, à Rochefort, etc., ce qui eut aussi évité des doubles emplois : « Clavier Xavier, François, fr. trappiste, né à Villafous, Septfonds, diocèse de Besançon, *Moulins* », page 297, et page 348 : « Clavié François-Xavier frère Melphe — erreur, c'était Onuphre — frère convers, né à Vesoul, Septfonds, diocèse de Besançon, Autun. » etc. Et s'il y avait aussi à chaque déporté quelques lignes de biographie, je serais loin de m'en plaindre. Un erratum devra être fait et considérable pour les noms d'hommes et de lieux : Ainsi Aubergier était curé de Chevagnes, diocèse d'Autun, non diocèse de Moulins qui n'existe réellement que depuis 1822, — faute commise par presque tous les déportés de l'Allier ; Braizo est du

diocèse de Bourges ; Saint-Pourçain, du diocèse de Clermont ; Cherier, né à Chevigny, était du diocèse d'Autun, non de Dijon ; Chouvigny de Blot, né à Saint-Bonnet de Rochefort, vicaire général de Vabres, était du diocèse de Clermont et de celui de Vabres ; Saint-Priest en Murat, Saint-Caprais, Ainay le Château, Saint-Augel étaient du diocèse de Bourges, Theneuil ; Des Gardin s'appelait Desjardins ; Dupont, de Pons ; Claude Laplace, et non de, était né à Bourbon Lancy non à Bellèvres-Bains ; Deguers-Richemond, c'est d'Aiguières, etc. — Vétillès sans doute ! Au moins si l'ouvrage était écrit !

Ces deux volumes comprennent la déportation de la rade d'Aix, et y compris Blaye et Bordeaux, et la Guyane, c'est-à-dire l'histoire de tous les déportés sortis d'un des ports du littoral de l'Océan. M. Victor Pierre a plus longuement parlé de la déportation après fructidor et de la Guyane dans ce beau volume dont nous parlons ici même, page 189. Pourtant ce chapitre devait être dans le livre de M. Manseau ; Brouage aussi aurait dû s'y trouver ; mais l'auteur annonce une étude particulière sur Brouage, qui, en effet, ne renfermait pas que des prêtres, et eut un très grand nombre de suspects, soi-disant royalistes, réactionnaires, hommes et femmes. Ces deux volumes qui contiennent les noms de plus de 4,000 déportés ne sont qu'une page, certainement une des plus émouvantes, du grand martyrologe qui ferme le dix-huitième siècle, le siècle de la philosophie, de l'humanité, de la tolérance, le siècle de Voltaire et de Rousseau. Mais ce n'est qu'une page. Et la déportation à l'étranger, en Espagne, en Savoie, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre ! Rien que pour Jersey, M. Régis de l'Estourbeillon a publié un volume (Voir *Bulletin*, VII, 52). Et l'échafaud dans toutes les villes, à Rochefort et à Paris ! Et les fusillades de Lyon, et les noyades de Nantes, et les massacres de la Glacière ou des Carmes, et les assassinats lents et sûrs de ces milliers de prisons qui remplaçaient la Bastille ! Quel labeur pour qui voudrait seulement dresser une nomenclature ! Ce serait le moment. La centenaire approche. Dans deux ans nous fêterons tous 1789. S'il y en a qui veulent obstinément voir 1793 dans 1789 et le glorifier, d'autres pourraient alors leur offrir, à ceux-là, la liste des victimes qu'il a faites. Sans doute ils y trouveraient Louis XVI, la reine, madame Elisabeth et le petit Capet, puis des nobles et des prêtres en quantité ; ils y verraient aussi des paysans, des ouvriers, des servantes en bien plus grand nombre, pauvres diables à qui l'on prêchait l'égalité, et qui s'en apercevaient sous le couteau égalitaire ; à qui l'on vantait la chute du despotisme et de la tyrannie, du fanatisme et de la superstition, la délivrance du peuple de l'oppression des grands ; ils y trouveraient aussi Vergniaud, Danton, Robespierre & Carrier.

—
Recueil de la commission des arts du 1^{er} janvier, paru le 29, avec les nouvelles prises dans notre livraison publiée le 6, contient : le duel (29 janvier 1672) de Jacques de Courbon avec le

comte de Miossens, en quatre parties : cause, évènement, lieu, information ; l'érection de Montandre en marquisat ; *Varia* où M. de Richemond critique M. l'abbé Noguès ; M. Noguès relève M. de Fontrémis ; M. Vallée, le *Bulletin* ; *Le souterrain-refuge de La Vallée*, dont le *Bulletin* (iv, 61) a parlé en avril 1883, souterrain-refuge semblable à tous les souterrains-refuges de la contrée, et où M. le docteur Réjou voit hardiment « une grotte sépulcrale artificielle de l'époque robenhausienne ». Ah ! grotte sépulcrale !! époque robenhausienne !!! C'est bientôt dit. Mais il faut des preuves. Or, « en fait d'objets qu'avons-nous ? Quelques rares petits fragments de poterie sans caractères particuliers, un peu de charbon et enfin un silex taillé ». C'est peu, d'après l'auteur lui-même ; mais, s'écrie-t-il, voyez-vous l'importance considérable de ce dernier objet ? Il est bien évident, d'après cela, que jamais ces grottes n'ont été habitées par des hommes vivants, que ces débris de poteries et de charbon n'étaient point, comme de vulgaires savants le croient et comme le bon sens l'indique, les têts de vases de cuisine et les restes du foyer où nos ancêtres pendant la guerre de cent ans, pendant les invasions et les troubles, cuisaient leurs aliments, mais bien des repas funéraires qu'ils offraient aux mânes des aïeux, ou bien qu'ils s'offraient à eux-mêmes dans ce trou empesté où pourrissaient les cadavres ; enfin, que ce silex unique n'est point descendu de la surface du sol jusqu'au fond du souterrain avec d'autres pierres, et que d'ailleurs l'usage du silex taillé, loin de se continuer simultanément avec celui des métaux pendant des siècles, a subitement cessé, au coup qui sonnait minuit à l'horloge néolithique de l'an robenhausien 5347 avant Jésus-Christ. Oh ! science préhistorique, que de belles choses on débite en ton nom ! L'auteur dit bien : « Je n'ai pas la plus petite trace de mobilier funéraire sur laquelle pourrait s'appuyer victorieusement mon hypothèse ! » Mais à l'aide des manuels, il nous décrit très minutieusement les grottes sépulcrales, les rites funéraires : « Lorsque la mort venait frapper à nouveau une famille, une tribu ? Qu'arrivait-il ? Les prêtres... » Et voilà pourquoi cette grotte est sépulcrale.

—
La *Revue de la révolution*, revue semi-mensuelle, historique, philosophique, économique, littéraire et artistique, qui, sous la direction de M. Gustave Bord, prend une si large part dans les périodiques (Paris, Retaux-Bray, rue Bonaparte, 82, in-8°, 30 francs par an) et qui dans son numéro de février par exemple contient *La révolution dans le midi*, par M. Henri Mazel, *La Provence en 1790 et en 1791* par M. H. Taine, *L'instruction secondaire pendant la révolution à Angers*, *Le gouvernement provisoire et la presse en 1848*, *Les combats de taureaux à Paris en 1781*, etc., et dans la livraison de mars : *Culottes de peau humaine*, où M. Wallon, de l'institut, prouve que, s'il n'y a pas eu, en 1793, de tanneries de peau d'homme, comme on l'a écrit souvent, il y a eu des fabrications particulières ; Les

fêtes décadaires, par M. Maggiolo; *le cheval, l'ancien régime et la révolution*, par M. Jules Pellier, etc., a publié dans le fascicule de février un article, *A propos du 2 janvier*, où M. Victor Pierre nous parle des deux officiers municipaux, Jacques Roux et Claude Bernard, qui accompagnaient Louis XVI à l'échafaud. Jacques Roux nous intéresse. Il était né à Pranzac, arrondissement d'Angoulême, le 15 juin 1759. Fort intelligent, à vingt ans il était professeur de philosophie; il devint vicaire de Pranzac, puis de Saint-Thomas de Cognac. Le 28 avril 1790, dans l'église de Saint-Thomas, il entonna l'éloge de la révolution et des vainqueurs de la Bastille, tonna contre les nobles et les riches, et prêcha le refus des anciens droits seigneuriaux, le partage des biens, etc. Ces dangereuses excitations produisirent leur effet. Une insurrection formidable éclata, dont nous avons parlé, *Bulletin*, 1, 254, d'après le *Moniteur*, *La révolution* de M. Taine et les archives. La maison du notaire Jean Martin fut pillée, sa fille outragée; pillée aussi la maison de Pelletan, grand-père d'Eugène Pelletan, le sénateur, et l'église de Saint-Thomas saccagée. Les châteaux de Boisroche et de Saint-Georges des Agouës, appartenant à Michel Paty de Bellegarde, conseiller au parlement de Bordeaux, furent brûlés. Voir les pièces sur cet événement dans *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 502.

Jacques Roux, qui avait sa part de responsabilité dans cette sauvagerie, fut interdit par les vicaires généraux de Saintes. Il se rendit à Paris, prêta le serment constitutionnel, le 16 janvier 1791: « Interdit de mes fonctions sacrées pour m'être déclaré l'apôtre de la révolution, forcé de quitter mon diocèse et mes foyers pour échapper à la fureur des méchants qui avaient mis ma tête à prix.. cette constitution inappréciable me fait oublier que, depuis seize ans, je n'ai vécu que de mes infortunes et de mes larmes. Je jure donc, en présence du ciel et de la terre, que je serai fidèle à la nation, à la loi et au roi, qui sont indivisibles... » Il fut vicaire de Sainte-Marguerite; et, candidat à cette cure avec Claude Bernard, il obtint une voix. En 1792, il devint membre de la commune de Paris pour la section des Gravilliers, fut envoyé avec Bernard, le 24 décembre, prêcher la paix aux citoyens de Saint-Merry, Saint-Jacques la Boucherie, Saint-Eustache, qui réclamaient contre la fermeture des églises pour Noël; ils faillirent être écharpés. Roux se montra des plus violents parmi les violents, tellement que ses collègues eux-mêmes furent obligés de le censurer. M. Victor Pierre raconte son rôle dans l'insurrection du 31 mai contre les Girondins, sa motion le 25 juin 1793 contre la convention qu'il accuse de mollesse, ce qui le fit blâmer par la convention, exclure du club des cordeliers. Désavoué et censuré par la commune, « l'abbé Jacques Roux », on affectait de l'appeler ainsi, fut encore dénoncé par la concubine de Marat, Simonne Evrard, et par Robespierre. Il fut arrêté, mis à la conciergerie le 22 août; puis élargi, puis réincarcéré, poursuivi par Hébert, maintenu en prison, renvoyé devant le tribunal ré-

volutionnaire, où, devinant le sort qui l'attendait, il se frappa de cinq coups de couteau.

Table topographique des artistes de l'école française, par Louis Auvray (Paris, Laurens, 1887, in-8, 80 p.). Nous y trouvons les noms des artistes des deux Charentes.

CHARENTE : *Angoulême*, M^{lle} M. de Labouret, sculpteur ; A.-J. Thierry, architecte ; C.-R. Verlet, sculpteur ; *Champniers*, A.-E. de Montzaigle, peintre ; *Cognac*, Sidney Arbouin, peintre ; J.-J. Balmette, peintre ; E. Deménieux, architecte ; *La Couronne*, L. Jarraud, peintre.

CHARENTE - INFÉRIEURE : *Ars*, G. Rouillet, peintre ; *Aunay*, P.-C.-E. Gallard-Lépinay, 1842, peintre ; *Chatenet*, V. Viollet-le-Duc, peintre ; *Cozes*, A. Boulineau, peintre ; *Dampierre-sur-Boutonne*, E. Genty, 1830, peintre ; *Jonzac*, E.-G. Brard, sculpteur ; *Laleu*, J.-A. Moyneau, architecte ; *Marennes*, A.-L. Bruneau, 1831, peintre ; J. Geoffroy, peintre ; *île d'Oleron*, P.-L.-Omer Charlet, 1809, peintre ; G.-H. Montaut, 1798, peintre et graveur ; *île de Ré*, J.-V. Gourmel, peintre ; *Rochefort*, M^{lle} Antoinette Allard, peintre ; Louis-Augustin Auguin, 1824, peintre ; H. Daras, peintre ; A. Delavault, peintre ; J.-F.-M. Dupont, peintre ; F.-M.-H. Lucas, peintre ; C. Mercereau, peintre, dessinateur et graveur ; E. Ulm, peintre ; *La Rochelle*, Ch.-A. Arnaud, 1825, sculpteur ; A.-W. Bouguereau, 1825, peintre ; E.-L.-P. Bourguignon, 1801, peintre ; J. Boutet, peintre ; A.-G.-E. Brossard, 1808, peintre ; A. Brossard, architecte ; Brossard de Beaulieu, peintre, graveur ; M^{lle} Brossard de Beaulieu, 1760, peintre ; A.-B. Caillaud, peintre ; J.-M. Chandelier, peintre ; A.-P. Duquenne, 1849, peintre ; M^{lle} Fanty Lescuré, peintre ; M^{lle} Foulon, peintre ; E. Fromentin, 1876, peintre ; L. Gauffier, 1761, peintre ; S.-E. Gautier, peintre ; S.-E. Gautier, graveur ; P.-A. Huas, peintre ; E.-L. Lessieux, peintre ; P.-E. Martin, 1783, peintre ; E. Pinel, peintre ; A.-H.-F. Riondet, peintre ; A.-L.-W. Texier, 1777, peintre et graveur ; J.-B. Thévenet, 1800, peintre ; F.-Alex. Vétélet, 1826, sculpteur ; T.-F. Vétélet, 1860, peintre ; *Saint-Martin de Ré*, P.-E. Gigoux de Grandpré, peintre ; *Saintes*, Estienne Augé, peintre ; A.-A. Caqué, 1793, graveur et sculpteur ; *Saujon*, T. Bernard Doregny, peintre ; *Surgères*, P. Coquand, peintre.

On voit combien est inégale la répartition des artistes, entre la Charente et la Charente-Inférieure d'abord, puis entre les différentes localités. Comparez le nombre de Saintes avec celui de Rochefort ou La Rochelle ! Les artistes naissent où on les fait naître. C'est une graine ; semez-la. Fondez des écoles, créez des musées, faites des expositions, donnez des concerts, subventionnez les dispositions naturelles ; les peintres, les sculpteurs, les architectes, les musiciens pousseront entre les pavés de vos rues et les vitrines de vos salles. L'homme du centre n'a jamais l'idée de se faire marin ; la côte produit des navigateurs à foison. Comment un enfant serait-il peintre

s'il n'avait jamais vu de tableau ! Au contraire, une lecture d'Hésiodo engendra Thucydide, et un tableau de Raphaël fit pousser au Corrège ce cri d'admiration plein de promesses : « Anch'io son pittore ! Et moi aussi je suis peintre. »

La terreur sous le directoire, par Victor Pierre. (Voir *Bulletin*, VII, 11). — « Sous le directoire, dit Lamartine, la persécution avait cessé ; les différents clergés professaient librement leur foi ». Merlin, le principal auteur de l'horrible persécution avec La Réveillère-Lépeaux, écrit que pas une goutte de sang ne coula. Les historiens les plus exacts disent quelques mots de la déportation des députés après le 18 fructidor, et c'est tout. Rien, ou presque rien, des commissions militaires, des déportations à la Guyane, aux îles de Ré et d'Oleron. Seul, Charles de Lacretelle parle des centaines et des milliers de victimes ensevelies dans le cimetière de Sinnamary. Avec les archives de la marine, de la guerre, et les archives nationales, avec quelques relations de déportés et quelques études locales, M. Victor Pierre a essayé de combler une lacune de l'histoire contemporaine et ramener à la vérité les exagérations diverses des écrivains.

Rochefort était le port d'embarquement pour la Guyane. Là séjournerent, en attendant le départ, les prêtres que le directoire y destinait. Entassés dans la prison Saint-Maurice, au nombre de 70 et même 80, quelques uns sur des grabats un pour trois, la plupart sur leur valise ou le sol nu, sans même un peu de paille, les prisonniers vivaient bien peu. « L'air y était à peine respirable. Des baïlles découvertes, que les détenus vidaient eux-mêmes toutes les vingt-quatre heures, entretenaient dans l'air une odeur infecte, et sur le sol, comme un marais de pestilence. On avait obtenu non pas du géolier, mais de la municipalité, que, de huit heures du matin à dix, une partie des prisonniers allât respirer le frais dans le jardin, et l'autre partie de dix heures à midi. Tous étaient à la ration marine, qu'on apportait crue, et qui serait restée telle, si des personnes charitables de la ville ne se fussent chargées de la faire cuire ; encore restait-elle extrêmement mauvaise. Le pain noir était mêlé de gravier qui cassait les dents. Ils avaient pour boisson un peu d'eau-de-vie noyée d'eau. Ce que les prisonniers voulaient se procurer en sus leur était fourni par le géolier, on devine à quel prix. Quel régime pour ces malheureux qui venaient de faire à travers la France de si pénibles étapes et pour qui le voyage avec ses fatigues avait été moins dur encore que les prisons où ils avaient passé ! »

Ils souffraient aussi du voisinage. Là, en effet, il y avait des prêtres qui avaient fait tous les serments, qui avaient apostasié et s'étaient mariés ; puis les galériens, qu'on leur adjoignit sans aucune distinction. Pourtant ils avaient réglé leur vie de piété et de dévotion ; les prières, le bréviaire se disaient en commun. L'évêque de La Rochelle, Charles de Coucy, déporté

en Espagne, avait donné ses pouvoirs à des ecclésiastiques qui décidaient pour lui ; à Rochefort l'abbé Croizetièrre, jeune sulpicien, caché à l'hôpital sous le nom de sœur Anne, une sœur qu'on ne voyait jamais, dirigeait tout, et Brumaud de Beauregard, ancien grand vicaire de Luçon, présidait aux exercices.

La *Charente* part le 12 mars 1798 avec 155 prêtres et trente-huit laïques ; le 2 août, c'est la *Vaillante*, avec 23 galériens, 25 prêtres, 1 laïque et deux femmes ; puis *La Bayonnaise*, 108 prêtres, 11 laïques presque tous repris de justice. L'arrêté fixait Cayenne pour lieu de déportation ; les instructions secrètes disaient Sinnamary ou mieux Conanama, rocher sans eau, sans arbre, sans habitation, où l'on jeta dans de mauvaises cabanes en planches des hommes affaiblis déjà par une longue et pénible traversée ; il y a deux et quelquefois trois décès par jour. Les déportés entre autres gouverneurs eurent là Victor Hugues, un Marseillais, ancien boulanger à Saint-Domingue, à qui ses capacités dans la direction de son pétrin avaient valu (7 août 1793) les fonctions de gouverneur de la Guadeloupe. Il attendait à Rochefort un bâtiment pour se rendre à son poste à travers la croisière anglaise. Léquinio et Laignelot l'y trouvèrent ; ils le firent accusateur public au tribunal révolutionnaire qu'ils organisaient, avec un maçon, un calfat, un cordonnier et un cuisinier pour jurés, et pour bourreau Ance, dont il fit son commensal. C'est Hugues qui fit condamner à mort l'équipage de l'*Apollon*, l'amiral de Grimouard, Déchezeaux, etc., puis à Brest un grand nombre d'officiers de marine. Il avait après cela hardiment reconquis la Guadeloupe sur les Anglais et avait été envoyé à la Guyane. Très acharné contre les déportés, il faisait de loin sa cour à Joséphine et lui envoyait des arbres et des fleurs.

Tout le livre VI et une partie du VII^e sont consacrés à l'île de Ré et d'Oleron. On voit dans ces chapitres des détails et des chiffres intéressants : à Saint-Martin de Ré, 1,065 détenus, dont 117 laïques, groupés autour de Maillé de La Tour Landry, évêque de Saint-Papoul, qui était resté pendant toute la terreur à Paris, et que le directoire venait de condamner à la déportation pour avoir officié ostensiblement ; au Château, 250 déportés dont 46 laïques ; puis viennent les listes où nous trouvons : Segond, curé de Saint-Georges de Didonne ; Camus, capucin de Rochefort ; Lafond de Lescure, curé d'Epannes dans les Deux-Sèvres, non Charente-Inférieure ; Mignen-Planier, Deschamps, Morin, Métayer, Laroche, soit huit, 3 pour la Guyane, 4 pour Ré, 1 pour Oleron, et 5 condamnés, mais non déportés. Le département de la Charente n'en a que neuf, dont 5 ne furent que condamnés.

Nous ne parlons pas des commissions militaires où nous trouverions, à La Rochelle, François-Xavier Pichon de Lagord, et au Puy le marquis de Surville, auteur des poésies de Clotilde de Surville, dont un autre émigré, Boudens de Venderbourg, de Saintes, eut la gloire d'être l'éditeur.

M. Hippolyte Taine avait dans son troisième volume de *La révolution*, p. 594, esquissé, à grands traits et d'une main magistrale, le rôle odieux des directeurs; il faut citer ce passage : « Eux aussi, c'est par la terreur qu'ils se soutiennent. Seulement, en leur qualité de tartufes, ils ne veulent pas faire ostensiblement leur office de bourreaux. Héritier de la convention, le directoire affecte de répudier son héritage. « Malheur, » dit Boulay de la Meurthe, à qui voudrait rétablir les échafauds ! » Plus de guillotine, elle a trop décrié ses fournisseurs; on voit le flot rouge de trop près, avec trop d'horreur nerveuse contre ceux qui le versent. Mieux vaut employer la mort à distance, lente, spontanée, sans effusion de sang humain, « sèche, » moins choquante que l'autre, mais plus douloureuse et non pas moins sûre; ce sera l'internement dans les marais de Rochefort, mieux encore la déportation parmi les fièvres de la Guyane; entre le procédé de la convention et le procédé du directoire, il n'y a de distance que « celle qui sépare tuer de » *faire mourir*. » D'ailleurs, toutes les brutalités qui peuvent comprimer l'indignation par l'épouvante, on les épuise, en route, sur les proscrits. Pour le premier convoi, qui emporte, avec treize autres, Barthélemy, le négociateur du traité de Bâle, Pichegru, le conquérant de La Hollande, Lafond-Ladébat, le président du conseil des anciens, on avait d'abord préparé des berlines; un ordre du directoire y substitue le fourgon des galériens, une cage de fer, n'ayant qu'une seule porte verrouillée et cadenassée, en haut des claire-voies, par lesquelles la pluie tombe à verse, et des planches nues pour sièges : la lourde machine, non suspendue, roule au grand trot sur des routes défoncées, et chaque cahot lance les condamnés contre le toit ou les parois de chêne; l'un d'eux, arrivant à Blois « montre ses cou- » des bleus et tout meurtris. » Le chef d'escorte qu'on leur a choisi est le plus vil et le plus brutal sacripant de l'armée, Dutertre, maître chaudronnier avant la révolution, puis officier condamné aux fers pour vol pendant la guerre de Vendée, si naturellement voleur que, cette fois encore, il vole en chemin la solde de sa troupe; visiblement l'homme est qualifié pour sa besogne. Descendu à Blois, « il passe la nuit en orgie avec les » frères et amis, » concussionnaires et massacreurs que l'on a décrits, jure contre M^{me} Barbé-Marbois, qui est accourue pour dire adieu à son mari, destitue sur place le commandant de gendarmerie, qui la soutient demi-pâmée, et, voyant les attentions, le respect que tous les habitants, même les fonctionnaires, témoignent aux prisonniers, il s'écrie : « Voilà bien des singe- » ries pour des gens qui peut-être, dans quatre jours, ne seront » pas en vie. » — Sur le navire qui les transporte et encore en vue de La Rochelle, ils aperçoivent une chaloupe qui, pour les rejoindre, fait force de rames; ils entendent ce cri : « Je suis le fils de Lafond-Ladébat; accordez-moi la grâce d'embrasser mon père. » Et du navire, le porte-voix répond : « Eloignez-vous ou

nous faisons feu sur la chaloupe. » — En route, leurs cabines closes sont méphitiques; sur le pont, ils ne peuvent jamais être que quatre ensemble, une heure le matin et une heure le soir; défense aux matelots et aux soldats de leur parler; pour nourriture, la ration d'un matelot, et les aliments qu'on leur donne sont gâtés; vers la fin, on les affame. En Guyane, une chandelle par chambrée; point de linge; l'eau leur manque ou n'est point potable; des seize qu'on mène à Sinnamary, il en survit deux.

» Pour les déportés de l'année suivante, prêtres, religieux, députés, journalistes, artisans prévenus d'émigration, ce sera pis : sur toutes les routes qui conduisent à Rochefort, on voit leur lamentable tas sur des charrettes, ou leurs files qui cheminent à pied comme l'ancienne chaîne des forçats. « Un vieillard » de quatre-vingt-deux ans, M. Dulaurent, de Quimper, traverse » ainsi quatre départements, » sous les fers qui le garrottent. Ensuite, dans l'entrepont de la *Décade* et de la *Bayonnaise*, les malheureux encaqués, suffoqués par le manque d'air et la chaleur torride, rudoyés, volés, meurent de faim ou d'asphyxie, et la Guyane achève l'œuvre de la traversée; des 193 apportés par la *Décade*, il en reste 39 au bout de vingt-deux mois; des 120 apportés par la *Bayonnaise*, il en reste 1. Cependant, en France, dans les casemates des îles de Ré et d'Oleron, plus de 1,200 prêtres étouffent ou pourrissent; et, de toutes parts, dans les départements, les commissions militaires fusillent à force. »

Certes, le directoire n'a pas une bonne réputation : mais il est encore pire qu'elle; et l'on ne connaissait pas encore tous ses forfaits, ni toute son hypocrisie. M. Victor Pierre a révélé l'une et l'autre avec des pièces authentiques. Et l'on peut dire qu'il y eut sous Merlin, Barras, et La Reveillère-Lépeaux, les trois importants sur cinq du gouvernement, autant de crimes, autant de souffrances, autant d'arbitraire et de violences, autant de morts que sous la convention. Seulement, on ne guillotina plus ses ennemis; on les faisait mourir à petit feu dans les prisons, dans les cachots, dans la cale d'un navire, dans les karbets infects de Conanama, sans compter les commissions militaires, qui fusillaient comme émigrés des prêtres et des gentilshommes qui avaient cru devoir sur la foi du gouvernement rentrer après thermidor. C'est une horrible page de notre histoire; mais elle est bien curieuse, et sous la plume de l'écrivain, fort attachante (1).

(1) Voir dans la *Revue de la révolution* du 5 mars (neuvième volume, troisième livraison, p. 248), un compte-rendu qui dit : « Il existe peu d'historiens plus calmes, plus consciencieux que M. V. Pierre. Il enregistre avec regret les crimes chaque fois qu'il les constate, et ses notes sont soigneusement réunies, impartialement produites. Aussi, lorsque M. V. Pierre traite une question historique, il épuise ce sujet, et il n'y a plus de nouveau après lui »

Veillées littéraires, par Charles Auger (un volume, 1887, in-18, vi-238-3 p.). — L'auteur de *Saintes en Normandie* (1880) et de *L'épidémie de Saintes* (1883) réunit, selon l'usage des journalistes et des critiques, certains articles publiés en différents temps, dans plusieurs feuilles, sous des noms divers, qui n'ont de rapport entre eux que d'avoir été écrits à la *veillée*. Quatre parties composent ce volume qui a reçu les éloges unanimes de toute la presse locale, le premier d'une série : *Chroniques et récits*, ou histoire de six ou sept héros obscurs, tombés pendant la guerre de 1870 en Normandie, où M. Auger faisait alors bravement son devoir de franc-tireur; *Notes et souvenirs* d'un voyage en Espagne; *Etudes et critiques sur Horace, Les plaideurs, Britannicus, La femme de Claude, Le maître de forges, L'oncle Sam et le Grégoire VII* de M. Langeron; *Questions du jour* : la peine de mort, les aliénés, l'armée territoriale, la concurrence allemande. Nous ne pouvons qu'indiquer les titres de ces chapitres variés, trop variés, si variés qu'ils échappent à notre compétence, où l'écrivain a fait preuve souvent de talent, quelquefois d'erreurs, d'honnêteté toujours. La moindre page d'histoire saintongeaise ferait mieux notre affaire. Il n'y a guère là de fait local que l'exécution de l'assassin Furet en novembre 1886, qui donne sujet — ou prétexte — à une dissertation contre la peine de mort, avec les arguments ordinaires : peine irrévocable, la société ne doit pas verser le sang, c'est-à-dire au fond n'a pas le droit de punir ni de rendre le châtement égal au forfait; la peine de mort n'effraie pas le criminel, loin de là. Je ne fais qu'une remarque : une vieille femme hideuse, la Baudet, souille et tue un enfant de huit ans; la mère saute sur elle et l'étrangle; ou bien les voisins de Furet, indignés, furieux, se sentant menacés eux-mêmes, écharpent l'assassin. M. Auger, qui juge Furet criminel et justement puni, trouverait-il le châtement injuste? Condamnerait-il la mère qui venge son fils unique aussi misérablement saigné à coups de ciseaux? Evidemment, en l'absence de toute organisation sociale et judiciaire, le fait serait bien légitime. Devient-il blâmable ou injuste ou illégitime parce que la société arrête le bras vengeur de l'individu et se substitue à lui pour éviter l'erreur possible et s'assurer de la culpabilité du scélérat? Quant à l'inefficacité de la peine de mort, on voit fort bien ceux que la crainte n'a pas arrêtés, surtout avec l'espoir assez fondé ou d'échapper par la fuite ou d'obtenir une commutation, même la grâce; mais personne ne connaîtra jamais ceux que la peur d'être guillotiné empêche d'assassiner.

Vie du bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, missionnaire apostolique... par M. l'abbé Quérard. (Rennes, H. Caillière, 1887, in-18, 4 volumes). Louis-Marie Grignon — l'auteur écrit *Grignon* sans dire pourquoi — né à Montfort La Cane, diocèse de Saint-Malo, en Bretagne, d'où il tira son sur-

nom, l'an 1673, de Jean-Baptiste Grignon de La Rocheleraie et de Jeanne de La Visnelle-Robert, mort à Saint-Laurent sur Sèvre, alors du diocèse de La Rochelle, le 28 avril 1716, fut l'apôtre de la Bretagne et de la Vendée, et évangélisa une grande partie des paroisses de l'Aunis. Sa vie a déjà été écrite plusieurs fois : en 1724 par Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers ; en 1785 par Picot de Clorivière, de la compagnie de Jésus ; en 1839 par le père Dalin, supérieur général des missionnaires de la compagnie de Marie et des filles de la Sagesse, enfin en 1874, par M. Pauvert, archiprêtre de Châtelleraut. M. l'abbé Quéraud, ancien missionnaire de la compagnie de Marie, a cru qu'il y avait encore quelque chose à dire sur le bienheureux, et qu'il fallait rectifier les inexactitudes de ses devanciers. Missionnaire lui-même, il a passé où avait passé son héros ; et il a recueilli sur les lieux maintes traditions inconnues aux précédents biographes, et aussi beaucoup de lettres et d'écrits. Cela lui a servi à composer quatre forts volumes ; n'est-ce pas un peu trop ? Le *Bulletin*, vi, 297, a parlé de la *Vie populaire* par le P. Fonteneau. L'histoire de M. Quéraud est plus longue et augmentée de nombreuses pièces, y compris les cantiques qui ne sont pas d'une poésie très élevée, mais on les chante dans les campagnes. Il y a des chapitres bien intéressants sur les relations de Montfort avec M^{me} de Montespan, avec Saint-Sulpice, avec l'évêque de Poitiers, celui de Nantes, ses déboires, ses persécutions, ses luttes contre les jansénistes. Mais nous appelons surtout l'attention sur ses travaux dans notre région. Appelé par l'évêque Etienne de Champflour, il prêche à La Rochelle, en 1711, cinq missions consécutives, convertit M^{me} de Mailly, s'attache tellement les soldats qu'il les conduit en procession, pieds nus, officiers en tête ; puis il parcourt les campagnes ; en 1712, il est à Esnandes, à Thairé, à Courçon ; en 1713, à Mauzé, à La Rochelle où il reste malade sept semaines à l'hôpital ; au Vanneau, diocèse de Saintes ; de nouveau à La Rochelle, où il achève l'établissement des écoles charitables, et y installe les frères de la communauté du Saint-Esprit, puis à Fouras, « la plus triste paroisse du diocèse de La Rochelle », Saint-Laurent de La Prée, où il est déchiré, calomnié, à l'île d'Aix, où il enthousiasme toute la garnison et la porte à des mortifications et à des austérités inouïes ; encore à La Rochelle en 1715, où il s'occupe de l'établissement des filles de la Sagesse pour tenir les écoles de filles ; à Taugon La Ronde, où il établit les sociétés de pénitents blancs et des vierges ; à Saint-Amand, à Fontenay, à Vouvant, à Saint-Pompain, enfin à Saint-Laurent sur Sèvre, où il a fondé deux congrégations florissantes, les missionnaires et les filles de la Sagesse. On sait que plusieurs établissements dans la Charente-Inférieure sont tenus par les religieuses de Montfort. Le livre de M. Quéraud a donc, on le voit, un attrait particulier pour nous.

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° 61, tome I^{er}, p. 311, 359, 391 ; II, 38, 84, 132, 179 ; III, 163 ; VI, 49, 395 ; VII, 73. *Noms de lieux et d'hommes de la période révolutionnaire.* — Dans son numéro du 12 février l'*Echo Rochelais* a publié, sous ce titre : *A travers l'histoire, la nomenclature « patriotique et philosophique des portes, places, quais, cantons, rues et autres lieux de la commune de La Rochelle », arrêtée en conseil général de la commune, « le 2 frimaire an III de l'ère républicaine. »* Nous avons (*Bulletin*, I, 311) imprimé cette liste en indiquant les auteurs qui l'ont faite et aussi le rédacteur de la notice qui suit chaque rue ou place. On y verra tous les noms anciens changés parce qu'ils sont « la plupart insignifiants ou présentent le souvenir de la superstition et du despotisme » : par exemple le « cimetière général » devenu « champ du repos » ; la « rue de l'ancien poids » changée en « rue des mesures décimales » ; « la rue des chaudronniers », en « rue de l'industrie » ; ou « rue du beurre », en « rue de l'amitié. » Je laisse les noms de Phocion, Cornélie, Lucrèce, Timoléon, Epaminondas, Régulus, Mably, Charondas, Cassius, Clélie, Fabricius, Platon, Brutus, Empédocle, Carmagnole et Ça ira. Il faut lire les développements donnés à chaque nom ; par exemple rue Marat : « Le plus bel éloge de Marat, député du département de Paris à la convention nationale, est renfermé dans la qualification d'ami du peuple qu'il se donna lui-même, qu'il ne cessa de justifier, et que sa postérité ne ravira pas à sa mémoire. Jean-Paul Marat n'était pas né dans le pays au salut duquel il devait coopérer si glorieusement : Neuchâtel en Suisse avait été son berceau ; mais le génie de la France le naturalisa parmi nous dès sa jeunesse... » — Dans son numéro du 23 février, l'*Echo Rochelais* publie la *Description de la fête à l'Être suprême*, qui eut lieu le 20 prairial an second de l'ère républicaine, extraite du registre des délibérations du conseil général de la commune de La Rochelle, fort curieuse comme les relations de cette époque : « La vue d'un groupe de mères de famille, tenant à la main leurs enfants qu'elles conduisaient sur la trace des vertus, excitait le plus tendre intérêt. Parmi ces mères de famille, plusieurs annonçaient une heureuse fécondité. Une femme modeste et sage, chargée du précieux fardeau que lui confie l'amour, est l'être le plus respectable qu'il y ait dans la nature... »

— « Je soussignés Louis-François-Antoine Loubert aîné, habitant la cité de la Fraternité, isle de la Liberté, déclare au corps municipal de cette commune, renoncer à la qualité que j'avais cy-devant de noblesse, et dans laquelle je suis né, et promet, sur ce qu'un vrai républicain a de plus sacré, de ne me servir jamais de cette qualité, dans aucune espèce d'action que se soit, la vouant au contraire au mépris, et ce sur ma pa-

role d'honneur. Je déclare en outre qu'à la mort de mon père, je n'ai trouvé dans ses papiers aucune espèce de titre qui justifie sa qualité de gentilhomme, et que dans le cas s'il tomboit sous ma main dans quelques temps que se soit, je promet et m'engage d'en faire la remise à ladite municipalité. La Fraternité, ce dixième jour du mois brumaire de la seconde année de la république française une et indivisible.

LOUBERT aîné. »

Cette pièce est textuellement extraite des registres des délibérations de la commune de Saint-Pierre d'Oleron.

COUILLAUD.

N° 337, V, 73 ; VI, 251. (Voir aussi, I, 365 ; III, 167, 177, 205, 209, 244 ; V, 109, 146, 222). *Proverbes saintongeais, et aussi Usages, coutumes, superstitions*, V, 381 ; VI, 414 ; VII, 89.

On dit à un étourdi : *Qui n'a pas bone tête, doit avoir bonnes jambes* ;

D'un paysan paresseux : *Il a les côtes en long* ;

A quelqu'un qui travaille sur le tard : *Tu t'es reposé jeune cheval ; tu travailleras vieille rosse* ;

D'une personne très lente : *Prends garde, les mouches vont te manger*.

Moyen de séparer deux enfants qui se battent : *En prendre un pour cogner sur l'autre*.

Mauvaise réputation : *La poche sent à l'hareng*.

Grelotter : *Être à La Tremblade*.

Jamais de la vie : *Des dents de poulet, des plumes de grenouilles, des jambes d'anguilles*. (Comme les gavroches parisiens disent : *des nèfles* !)

Frais et tendre : *Frais comme une loche, tendre comme rosée*.

Un avaro : *Comme le cochon, il ne fait de bien qu'après sa mort*.

Journée ensoleillée : *Un temps de pauvre*.

Inutilité : *Utile comme un chien à vépres*.

Très grand nombre : *Il y en a autant qu'un prêtre en bénirait*.

Chaudement vêtu : *Couvert comme un oignon*.

Cholérine : *Aller comme un coué* (petit aqueduc des marais salants).

Se noyer : *Faire un trou dans l'eau, boire à la grande tasse*.

Bien marié : *Marié en chancre de roche* (la femelle meilleure que le mâle).

Savoir attendre : *Il vaut mieux chômer que mal moudre*.

Prostitution : *Gagner son pain le ventre en haut*.

Rire jaune : *Content comme une poule qui a trouvé un cou-teau*.

Bien mal acquis : *La farine du diable tourne en son*.

D'un mort qui n'est pas regretté : *Il sort par la décharge*.

X.

N° 358, VI, 394. *Les possesseurs de Panloy.* — En consultant dans le tome VII des *Archives* les pièces publiées par M. Gaston Tortat, *Saint-Saturnin de Seschaux, Panloy, Saint-James, Gibran*, et la généalogie des *Lebrethon de Faye, des Ramades, Panloy, Hautmont, Ransannes*, par M. Charles Dangibaud, t. VI du *Bulletin*, p. 415-428, il est assez facile d'indiquer quelques propriétaires de cette charmante résidence.

Étaient seigneur de Panloy en 1540 et 1553, Antoine Moreau; en 1564, son fils, Louis Moreau; en 1590, Daniel Moreau, fils de Louis, acquiert les prés marais de Fontdurant, parc actuel du château; en 1614, il est encore dit seigneur de Panloy; en 1615 Jean Legrand poursuit les Moreau comme successeurs de Barbe Berengier, douairière de Panloy; en 1670, Jacob Moreau, fils de David.

Panloy fut acquis sur décret, avant 1685, par les Lebreton; le premier d'eux qui l'eut fut Joseph Lebrethon, conseiller au parlement de Bordeaux, né en 1646, de François et de Marie du Bourg, mort en 1686, laissant de Barbe de Verthamont: Joseph, 1583-1763, seigneur de Faye, Panloy, Coutiers; sa fille, Anne-Marie Lebrethon de Faye, née en 1716, de Sara de La Blachière, l'apporta par mariage à Pierre-Henri Sarit, baron de La Chaume, lieutenant particulier au siège présidial de Saintes, fils de Pierre Sarit et de Marie Larqué. Leur fille, Marie Sarit, dame de la baronnie de La Chaumé, des bailliages de Nancras et de Champagne, de La Tour et de Panloy, morte en 1796, épousa, en 1760, Jacques-Barthelémy Michel, baron de Saint-Dizant, chevalier de Saint-Louis, qui, pour recevoir le maréchal de Richelieu, rebâtit le château de Panloy vers 1765. Sa fille Marie-Anne Michel, décédée en 1834, épousa, en 1785, Henri, marquis de Grailly, qui posséda ainsi Panloy. Son petit-fils, Théodore de Grailly, décédé en 1876, l'a transmis à son fils, M. Gaston de Grailly, dont les deux fils, Archambaud et Jean, l'habitent encore.

N° 362, VI, 395. *Richer Serizy, déporté de fructidor, évadé de Rochefort.* — Richer Serizy, né à Caen en 1764, mort à Londres en 1803, journaliste, collaborateur aux *Actes des apôtres*, délivré, après un an de prison, par la mort de Robespierre, fonda l'*Accusateur public*, qui eut une grande influence sur l'opinion publique, et lui valut de nombreuses persécutions. Poursuivi, sans pouvoir être saisi, après le 13 vendémiaire, il fut trois fois acquitté. Après le 18 fructidor (4 septembre 1794), compris dans la proscription des journalistes et députés, avec Lafond-Ladébat, Barbé-Marbois, Tronson-Ducoudray, Pichegru, Ramel, etc, il passa en Suisse, pays neutre, où cependant il fut arrêté (3 novembre 1797), traversa en charrette la France de Bâle à Rochefort, garrotté; les autres étaient dans des cages de fer. Il attendait le moment de sa déportation dans les prisons de Rochefort, lorsque les royalistes parvinrent à le faire évader, en mars 1798. Nous n'avons pas à raconter sa vie qu'on trouvera notamment dans la *Biographie universelle* écrite par Margue-

rit qui lui avait donné asile, en 1797, à Saint-Cyr, dans l'appartement de madame de Maintenon. Les pièces suivantes, inédites et extraites de la correspondance secrète du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de la Charente-Inférieure, nous diront assez les faits qui regardent notre contrée :

Le 5 germinal an vi — 25 mars 1798, — il écrit au commissaire près la commune de Rochefort : « En conséquence des renseignements que vous me donnés, citoyen, je vais faire ici des perquisitions pour parvenir à découvrir les prisonniers dernièrement évadés de la prison de Rochefort. De votre côté, continués à faire toutes les démarches qui pourraient vous conduire à découvrir le lieu de leur retraite, et dans le cas où vous parviendriés à le connaître, donnés m'en avis sur le champ même par un exprés.

» Je ne dois pas vous dissimuler que le ministre de la police générale m'annonce que le directoire exécutif a vu avec la plus vive peine l'évasion d'hommes que leur haine pour la république et leurs talens rendent infiniment dangereux. Il me demande les renseignements les plus positifs sur cette affaire, ainsi que les pièces justificatives des mesures que vous avés prises pour faire mettre en jugement les personnes chargées de la garde de ces prisonniers. Il parait que le concierge de la prison de Saint-Maurice a été acquitté par le jury d'accusation ; envoyés-moi une expédition du jugement.

» Le ministre était informé que l'on avait également mis en jugement le commandant du poste de l'hôpital de la marine ; cette mesure ne lui a pas paru être celle qu'il fallait suivre ; il entend que la cy-devant sœur Angélique, qui était plus particulièrement chargée de répondre du prisonnier Jardin et de son compagnon, soit traduite devant le directoire du jury. Ne perdés donc pas un instant à faire mettre cette femme en jugement, ainsi que celles des cy-devant sœurs qui pourraient avoir participé à l'évasion de ces prisonniers.

» Au reste, ces évènements doivent vous servir de leçon pour l'avenir, et vous mettre en garde contre les ruses de ces hommes astucieux ; je rends à vos intentions toute la justice que vous mérités et je vois avec la plus vive peine tous les désagrémens que cette affaire a pu vous causer. Le peu de confiance que doivent inspirer les principes des cy-devant sœurs de l'hôpital doit vous faire prendre la résolution de ne plus leur confier aucun des prisonniers mis sur votre surveillance. »

Le même jour, il mande au commissaire près le canton du Port-d'Envaux : « Vous avés sans doute été informé, citoyen, de l'évasion des nommés Richer-Serizy et Isidore Langlois des prisons de Rochefort, où ils étaient détenus pour être déportés. Je suis instruit que ces deux contre-révolutionnaires se sont tenus cachés pendant plusieurs jours dans la commune de Meung, chez le citoyen Turpin, et qu'ils en sont partis pour se retirer dans quelque autre partie de ce département.

» Vous saisisés sans doute avec empressement cette occasion de faire preuve de votre zèle pour le maintien de la république, en prenant toutes les mesures que la prudence vous suggérera pour parvenir à découvrir la retraite de ces deux condamnés et me mettre à même de les faire arrêter.

» Faites donc en sorte de vous assurer de leur séjour à Meung, du temps qu'ils y ont passé, de l'époque à laquelle ils en sont partis et de la route qu'ils ont prise : enfin procurés-vous tous les renseignemens possible sur leur costume, les liaisons du citoyen Turpin, les personnes qui ont pu les visiter pendant leur séjour chez lui ; informés-moi exactement de tout ce que vous aurés appris, prenant cependant la précaution de ne vous confier pour cet objet qu'à un très petit nombre de personnes sûres. Je ne vous dissimule pas que le gouvernement attache la plus grande importance à l'arrestation de ces deux individus, et qu'il apprendra avec satisfaction le succès des mesures que vous aurés prises pour y parvenir. »

Richer-Serizy ne s'était pas évadé seul, on le voit. Isidore Langlois, aussi condamné à la déportation après le 18 fructidor, était aussi un journaliste. Né à Rouen en 1770, ardent révolutionnaire, puis modéré, il avait dans son *Messenger du soir* soulevé le peuple contre la convention au 13 vendémiaire. Echappé de Rochefort, il resta caché deux ans à Bordeaux. Il mourut en 1808. Le troisième évadé était Bardolet, d'Uzès, ancien officier. Le quatrième était César Jardin, né à Lisieux, en 1772 ; républicain, il devint royaliste et rédigea le *Courrier républicain*, qui n'avait de républicain que le nom. Barras, qu'il avait particulièrement attaqué, ne l'oublia pas au 18 fructidor, et le comprit dans les déportés de la Guiane. La *Biographie Michaud* dit : « Après le 18 fructidor, Jardin s'était rendu librement dans l'île d'Oleron, comme les autres déportés à qui cette île fut désignée comme lieu d'exil ». On voit que cela n'est pas tout à fait exact. Il mourut à Paris en 1802.

Le commissaire du canton de Saujon recevait aussi, le 5 germinal an iv, une dépêche semblable à la précédente : « Vous avez été informé, citoyen, par les signalements que je vous ai adressés, de l'évasion des prisons de Rochefort du nommé Isidore Langlois et Richer-Serizy, condamnés à la déportation. Je viens d'être instruit que ces deux hommes, dangereux par leurs principes anti-républicains, ont depuis leur fuite séjourné dans la maison du citoyen Turpin de Balenzac, qui se trouve dans votre arrondissement. Je vous charge, citoyen, de prendre toutes les mesures que votre prudence et votre zèle pour le maintien de la république pourront vous suggérer pour parvenir à découvrir et faire arrêter ces deux contre-révolutionnaires. Je ne vous dissimule pas que le gouvernement attache la plus grande importance à l'arrestation de ces deux individus, et qu'il apprendra avec satisfaction le succès des mesures que vous aurés prises pour remplir ses vues à cet égard ».

Le Turpin dont il est ici question est Claude-Jean-Baptiste, vicomte de Turpin de Joughé, lieutenant de vaisseau, mort à Saintes en 1808 ; il avait eu Balanzac, qui venait de Nicolas Pasquier, en épousant (1779) Anne-Constance Achard-Joumard, fille de Pierre-André, et de Henriette-Charlotte-Céleste Bretinaud. Turpin n'avait pas émigré, et était resté dans le pays sous la garde de ses vassaux. (Voir *Nicolas Pasquier*, page 158).

Plus tard, le 19 germinal — 8 avril 1798 — le commissaire mandait au ministre de la police générale : « Citoyen ministre, je vous adresse cy inclus deux extraits des jugemens de police correctionnelle de Rochefort qui acquittent le concierge de la maison de justice et le commandant du poste de l'hôpital militaire, de l'accusation portée contre eux, comme fauteurs de l'évasion de Richer-Serizy, Isidore Langlois, Jardin et Barolet, condamnés à la déportation. Le concierge de la maison de justice a été destitué ; mais j'apprends que la cydevant sœur Angélique n'a pas encore été mise en jugement. Je vais en donner avis à l'accusateur public.

» Je viens d'être informé que deux de ces condamnés, savoir Richer-Serizy et Isidore Langlois, s'étaient réfugiés à Bordeaux et qu'ils y étaient cachés sous les faux noms d'Alphonse au lieu de Serizy, et Jourdanné au lieu d'Isidore Langlois. J'en ai sur le champ donné avis à mon collègue près l'administration centrale de la Gironde, et l'ai invité à prendre des mesures pour faire arrêter et conduire à Rochefort ces deux condamnés ».

Voici ce que sur cette évasion raconte Aymé, ex-législateur, dans son volume *Déportation et naufrage*, page 62 :

« J'étais avec Gibert-Desmolières, Perlet et trois autres prisonniers, dans une petite chambre où nous étions moins mal. Richer-Serizy, que le directoire avait fait arrêter en Suisse, et traduire à Rochefort, était avec Langlois dans une autre chambre. Ils s'occupaient d'un projet d'évasion que ni Gibert-Desmolières, ni Perlet, ni moi ne voulumes partager, quoique très vivement sollicités. Jardin, qui était dans la prison de l'hospice, venait de se sauver ; Serizy et Langlois en firent autant ; ils sortirent tout uniment par la porte, dont on leur procura la clé ; on a cru qu'ils s'étaient évadés par la fenêtre, parce qu'on trouva un des barreaux scié ; on y avait même attaché des draps pendans extérieurement ; mais ce ne fut là qu'un jeu pour sauver le concierge qui passa en jugement et fut acquitté. Depuis mon retour, j'ai vu Langlois, avec d'autant plus de plaisir que sa mauvaise santé n'aurait jamais pu résister, je ne dis pas au climat de la Guyane, mais aux horreurs de notre traversée ; cet honnête et courageux jeune homme n'existerait plus... »

On voit que le bruit était accrédité que Serizy avait scié ses barreaux.

Enfin, le 1^{er} floréal an 6 — 20 mai 1798 — le commissaire écrivait encore au même ministre de la police générale :

« Citoyen ministre, j'ai reçu votre lettre du 21 germinal, à laquelle était jointe copie de celle que vous a écrite le directeur

du jury de l'arrondissement de Rochefort. Je n'ai rien négligé pour obtenir, ainsi que vous m'en chargés par votre lettre du 21 ventôse, les renseignements les plus positifs sur l'évasion de Richer-Serizy, Isidore Langlois, Jardin et Bardollet. Les deux premiers se sont évadés de la maison de justice de Rochefort, en coupant les barreaux de fer qui garnissaient les fenêtres de la chambre où ils étaient renfermés; il est certain que leur évasion a été facilitée par des personnes du dehors que l'on n'a pu encore découvrir. Je ne dois pas vous laisser ignorer que ces messieurs ne manquaient pas d'amis à Rochefort, et notamment dans les bureaux de l'administration civile de la marine. Le concierge de cette maison a été mis en jugement et acquitté, ainsi que vous le verrez par l'extrait cy-joint du jugement du tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement de Rochefort.

» J'ai appris depuis peu que ces deux condamnés s'étaient rendu à Bordeaux sous des noms supposés: j'en ai donné avis à mon collègue près l'administration centrale de la Gironde, et j'ai lieu d'espérer qu'ils seront découverts et arrêtés, s'ils restent encore quelque temps dans cette commune.

» Quant à Jardin et Bardollet, ils ont trouvé moyen de s'évader de l'hospice militaire de la marine, où ils avaient été conduits pour cause de maladie. Je dois croire, d'après les renseignements que je me suis procurés sur cette affaire, que cette évasion a été facilitée par la cy-devant sœur Angélique, directrice de cet hospice. Beaucoup de personnes à Rochefort assurent que cette ex-religieuse dont les opinions antirépublicaines sont bien connues, a procuré à ces deux condamnés des habits de femmes à l'aide desquels ils ont effectué leur sortie de l'hôpital. Je crains bien que le directeur du jury, originaire de Rochefort, ne se soit laissé influencer par ses liaisons avec tout ce qui tient à l'administration civile de la marine, qui, ainsi que je l'ai observé plus haut, n'est pas en général amie de la révolution et surtout du 18 fructidor, et que, d'après cela, il ait laissé de côté la cy-devant sœur Angélique, et fait mettre en jugement le commandant du poste de l'hôpital qui a été acquitté.

» Il est vrai, citoyen ministre, que c'est par les ordres du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Rochefort, que ces deux individus ont été transférés à l'hôpital de la marine; mais il est également vrai que c'est la première fois qu'il est arrivé que des détenus se soient évadés de cette maison; les fenêtres de la salle sont extrêmement élevées, et, comme il n'y a qu'une seule porte, un factionnaire suffisait pour empêcher les détenus d'en sortir; j'étais tellement persuadé que l'on avait voulu favoriser la cy-devant sœur Angélique dans cette affaire, que j'avais déjà invité l'accusateur public à se faire rapporter la procédure.

» Quant au citoyen Boichot, je ne puis que rendre justice à la pureté de ses intentions; je puis vous assurer qu'il n'a cessé de donner depuis le commencement de la révolution les preu-

ves les moins équivoques de son attachement à la cause de la liberté, et je désire bien sincèrement que cet événement malheureux ne lui fasse pas perdre votre confiance et celle du directoire qu'il a méritée par des longs travaux et des services rendus à la chose publique ».

Ces dépêches donnent des détails nouveaux sur cette évasion et les déportés; elles rectifient aussi bien des faits racontés par les histoires et les biographies.

Richer-Serizy libre publia « Rouen, l'an vi, floréal », in-8° de 48 pages, *Richer-Serizy au directoire*, qui est le 35^e numéro de l'*Accusateur public*, avec cette épigraphe de Rousseau : « Quelle société, grand Dieu, que cet assemblage monstrueux de tyrans et d'esclaves, de lâches et de furieux, de bourreaux et de victimes... » Il y disait : « Je suis libre enfin; j'ai brisé les barreaux de ma prison; au défaut de mes bras, je les aurais rongé avec les dents. », et il faisait ce tableau effrayant des prisons de Rochefort : « Vous n'avez pas vu comme moi cette foule de victimes innocentes, accablées sous les douleurs de l'âme et du corps, attachées deux à deux, entassées sur des charrettes, et traînées chaque jour de toutes les parties de la France à Rochefort, pour aller de là souffrir et mourir sous le ciel impur de Cayenne ! Transportez-vous avec moi, par la pensée, dans les cachots qui s'entrouvrent pour les recevoir. Des salles humides de cinquante pieds carrés contiennent chacune deux cents de ces infortunés, et ce nombre s'accroît à tous les instants; c'est là que sont renfermés tous les âges de la vie, depuis l'adolescence jusqu'à la caduque vieillesse. Un matelas d'étope de deux pieds de large, jeté à terre, sans couverture, sans draps, dont le nombre n'est pas complet encore pour le nombre des victimes, doit suffire à trois malheureux. Point de tables, point de chaises; c'est sur la terre humide qu'il faut s'asseoir pour reposer leurs membres endoloris. Quatre énormes baquets placés aux coins de la salle, destinés à recevoir les immondices, et que chacun doit vider à son tour, remplissent l'atmosphère de miasmes pestilentiels... Onze heures sonnent, les portes de la prison s'ouvrent : voici les aliments qu'on leur prépare : des calfatres à moitié ivres portent, dans des seaux de bois, du biscuit de mer, délayé avec une eau tiède et grasse, une livre de pain noir et dur, de la chair de vache à moitié cuite, traînée dans la boue, divisée en autant d'onces qu'il y a de prisonniers; c'est là le repas de vingt-quatre heures; demain on leur en jettera autant... Vous frémissez ? eh bien ! connaissez l'inaltérable patience de ces victimes et leur auguste résignation. Je les ai vus à l'arrivée de ces infects alimens; j'ai vu les prêtres tomber à genoux, les bénir et prier; ce spectacle se renouvelle chaque jour, à tous les instans où la religion leur prescrit ces devoirs... »

Et plus loin, page 14 : « J'ai vu des femmes, modèle unique de la tendresse conjugale, tenant leurs enfans à leurs mamelles taries par la douleur, et vivant de la charité publique, traverser la France pour suivre leurs maris dans l'exil. J'ai vu, dans les

glaces de janvier, Gibert-Desmolières, représentant du peuple, déjà d'un âge avancé ; on le traînoit de Paris à Rochefort sur une charrette. Cet homme de bien, calme dans son infortune, ne pleuroit que sur sa mère ; sa mère ! chargée d'années, dont il étoit l'unique appui, sa mère qu'il idolâtroit, dont jamais il ne s'étoit séparé, et qui mourra loin de son fils, privée de ses secours et de ses derniers embrassemens. Perlet, Jardin et Langlois l'accompagnaient. Langlois, cet intéressant jeune homme, recommandable par ses talens, ses vertus, son courage, avoit pu fuir pendant la route ; des amis zélés l'attendaient à Rambouillet ; il offrit à Gibert sa liberté. « Hé ! que deviendra ma mère, » lui répond Gibert ? je puis fuir, je le vois ; mais les débris de ma fortune seront saisis, et ma mère périra de misère. » Hé bien, dans ce combat généreux, Langlois, consumé par une maladie de poitrine, vomissant le sang à gros bouillons, refuse les secours de l'amitié et partage le sort de Gibert ; en l'emmenant avec moi, je l'ai arraché à la mort et à ses bourreaux... »

Il faut lire ce mémoire et ce qu'il dit du prisonnier de Muron.

L. A.

N° 366, t. VII, p. 92. *Thiollière, curé en Saintonge.* — J.-C. Thiollière, abbé de Saint-Etienne en Forez, membre de l'académie de Lyon, est ainsi qualifié sur un in-12, *Diversités littéraires*, publié en 1766. Ce curé en Saintonge n'était-il pas commendataire ?

QUESTIONS

N° 369. — Y avait-il des relations de parenté entre François Mouchard, député du commerce de La Rochelle au bureau du commerce à Paris, et Marie Mouchard, qui épousa Jean Gout, père de Claude-Antoine Gout, maire de Saintes en 1792 ?

J. P.

N° 370. — En 1664, à Saint-André de Lidon, canton de Cozes, signe comme parrain « honneste homme monsieur Pierre Gombaude, maistre opérateur pour l'extraction de la pierre. » A quelle famille appartient ce Gombaude, et que sait-on de lui ?

L.

N° 371. — Une charte de Louis VII, donnée à Poitiers en 1146, confirme les privilèges de l'église Saint-Vivien à Saintes. Pourrait-on m'en indiquer le texte ?

A.

N° 372. — En 1238, l'université de Toulouse comptait parmi ses syndics « magister M. Xanctonensis. » Connait-on de lui autre chose que cela ?

B.

N° 373. — *François Aigron, sieur de Combisant*. M. Jules Pellisson voudra bien m'apprendre ce que Mazarin ou la reine-mère avait à reprocher à M. de Combisant, le lieutenant général du siège de Cognac, qui pût motiver, « de la part du roy », l'envoi au gouverneur de la ville d'une « dépesche pour faire exclure le sieur Cambisault, dont nous avons sujet d'estre mal satisfait, de la charge de maire de Cognac, du 27 décembre 1652 ? » Ce qui du reste ne l'empêcha pas, suivant le dire de Vigier de La Pile, de terminer ses jours, « riche et estimé », dans la charge de vice-sénéchal d'Aunis, Saintonge et Angoumois.

LA M.

N° 374. — Le *Mémorial de Saintes* du 13 février cite une pièce officielle de la mairie de Pons en 1790 portant le sceau de la ville : *D'argent à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces*, avec cette devise : U. PON. P. L. R. EID. P. R. EST. 1790. Que signifient ces lettres ?

N.

N° 375. — Jean Gaius, le dominicain de La Rochelle en 1386, dont il est question dans le *Bulletin*, VII, 92, n° 368, me remet en mémoire un autre J. GAIUS, celui-là avocat à Saintes, signataire d'un quatrain latin en l'honneur de Jean Alain, le fils de l'auteur de notre livre rarissime : *De Santonum regione*, que M. Louis Audiat réimprime en ce moment. Or, je demande en grâce une bonne traduction française de ce nom de Gaius. Vous riez sans doute et me dites : c'est Gay. Je veux bien ; mais alors trouvez-moi un Gay, avocat à Saintes entre les années 1575 à 1600 et de plus huguenot, à moins de supposer, comme moi, que l'imprimeur Franciscus Audebertus, ayant pris un A à la place d'un o, — ce qui peut arriver même à Noël Texier — a rendu notre avocat tout à fait méconnaissable, et donné à J. Gay ce qui appartient à J. Goy. Celui-ci nous le connaissons, Jean Goy ; mais Jean Gay ?.... Jean Gay !.... il m'échappe complètement. C'est à voir ; donc je passe la main à un confrère plus habile pour me ciseler une réponse.

LA M.

N° 376. — L'autre jour, le *Journal officiel*, en rendant compte d'une lecture de M. Robert de Lasteyrie à l'académie des inscriptions et belles lettres sur l'église d'Aunay (*Bulletin*, VII, 16), disait que ce monument n'avait jamais été étudié avant ce docte archéologue. Notre confrère, M. Georges Musset, avec M. Berthelé, a répondu que, pour être journal officiel, on n'en était pas moins sujet aux erreurs, et que si jamais monument avait été étudié, c'était bien celui-là. Et sans compter la très sérieuse étude qu'il a faite lui-même pour le bel ouvrage *l'Art en Saintonge*, qui, au lieu de la publier, s'attarde à photographier des pupitres et des chandeliers, et des chambranles de cheminées, et des bahuts, comme un marchand de bibelots,

des généalogies des écussons, comme une simple commission des arts, il nommait Benjamin Fillon (*Bulletin monumental*, 1844), Viollet Le Duc, Anthyme Saint-Paul, la commission des arts, l'*Epigraphe santone* de M. Audiat, la notice de Brillouin *D'Aunay et de son église*, etc. Dans cette énumération, l'auteur a oublié une monographie à qui l'abbé Briand, *Histoire de l'église santone et aunisienne*, tome III, page 458, a, à propos de la mort à Aunay de l'abbé Dargenteuil, emprunté sa description de l'église, « *Notice historique et descriptive de la basilique d'Aunay*, par M. l'abbé Lacurie. » Cette notice du docte abbé a-t-elle été imprimée ? Où la trouve-t-on ? J'ai cherché ce renseignement dans sa biographie par M. l'abbé Vallée. Mais le biographe, occupé à taquiner la société des Archives, n'a pas eu le temps de s'occuper de ce détail. Quelqu'un pourrait-il combler cette lacune de l'historien ? X.

BIBLIOGRAPHIE

FONTORBE (Le docteur Georges), professeur de clinique chirurgicale. *La médecine est une. Origine et conséquence de sa division pendant quelques siècles, en médecine proprement dite et en chirurgie*. Discours prononcé, le 3 novembre 1886, à la rentrée de l'école de médecine navale de Rochefort. Rochefort, impr. Thèze, 1887, in-8, 30 pages. — Au point de vue historique, il y a des détails intéressants sur les diverses écoles de médecine et de chirurgie. L'auteur a parlé plus longuement de l'école de Rochefort ; mais il aurait pu mentionner au moins l'école de chirurgie de Saintes, fondée par le marquis Guinot de Monconseil.

FONT-REAUUX (H. de). *Les hommes utiles. Parmentier, Jacquard, Franklin, Palissy*. Lille et Paris, Lefort, 1886, in-8, 235 p.

FROMENTIN (Eugène). *Sahara et Sahel. Un été dans le Sahara. Une année dans le Sahel*. Nouvelle édition. Paris, librairie Didier, 1886, grand in-8, 12 eaux-fortes par Le Rat, Courtry et Rajon, une héliogravure et 4 gravures en relief d'après les dessins de E. Fromentin. Prix : 20 fr.

FUSTER (Charles). *Essais de critique*. Paris, Giraud, 1886, in-8. — Contient une étude sur Pierre Loti (M. Julien Viaud).

GÉLINEAU (Le docteur). *Empoisonnement par les vapeurs de charbon. Cinq hommes asphyxiés ; quatre morts*. Paris, impr. Chaix, 1886, in-4, 4 pages. — Extrait du *Journal d'hygiène* ; il raconte un accident arrivé, en 1858, à la fonderie de Ruëlle (Charente).

GOURDON (Georges). *Le retour de l'amiral Courbet*. Août 1885, in-8, 4 p. — Poésie pleine de souffle patriotique :

Du fond de l'horizon, comme un cercueil immense
Sur le flot gémissant qui s'ouvre et le balance,
Il revient, le *Bayard*, lent et silencieux.
Tel un vaillant cheval, pleurant son capitaine,
L'arrache à la bataille et chez lui le ramène,
Expirant, mais victorieux !...

GRANGES DE SURGÈRES (Le marquis de). *Fondations pieuses à Nantes (1549-1691)*. Sainte-Croix, les Jacobins, la chapelle de miséricorde, le Sanitat, titres égarés, retrouvés et mis au jour. Nantes, Forest et Grimaud, 1886, in-8, 47 p. — Extrait du *Bulletin* de la société archéologique de Nantes.

— *Les traductions françaises de Gusman d'Alfarache. Etude littéraire et biographique*. Paris, Léon Téchener, 1881, in-8, 30 p. — Extrait du *Bulletin du bibliophile*.

— *Les portraits de Charette dessinés et gravés. Etude d'iconographie contre-révolutionnaire*. Paris, A. Sauton, 1800 xivc, in-8, 24 p., gravure.

— *Allocution*. Voir *Bremond d'Ars*, vii, 9.

GUIBERT (Louis). *Le Limoges d'autrefois*. Conférence faite le 5 juin 1886. Limoges, V^e H. Ducourtieux, 1886, in-8, 20 pages. — Qui se termine par ces sages paroles : « Nous ne sommes ni des séides ni des avocats ; nous sommes simplement des serviteurs de la vérité et ses témoins. Le passé n'a pas besoin d'être réhabilité ; il a simplement besoin d'être connu. Toutes les périodes de l'histoire, toutes les époques ont leur aspect favorable et leurs mauvais côtés, leurs clartés et leurs ombres. Nous ne dissimulons ni celles-ci, ni celles-là ; mais nous ne souffrons pas qu'on mette les ombres en relief et qu'on jette un voile sur les lumières. Il faut juger le passé dans son ensemble... L'étude du passé national ne nous offre pas seulement un noble et utile emploi de nos loisirs ; elle fournit au patriotisme son plus pur aliment. Ceux qui travaillent à reconstituer les annales de la France ne sont certes pas ceux de ses enfants qui chérissent le moins leur patrie et qui la servent le plus mal. »

— *Grand almanach de Saintes*. Saintes, Hus, 1887, in-18, 144 p. — On y trouve des notes sur François Bonneau, qui signe, « Franciscus Bounaudus Angeliacus », des vers adressés à Gui de Fontenai ; sur Léon Bonnet, curé de Saint-Pierre de Saintes ; sur Nicolas Achard-Joumard de La Brangelie, Pierre-François-Denis Charrier, juge de paix à Saintes, et sur Pierre-Nicolas-Eliacim Chevreux.

[HÉRISSEON (Ernest)]. *De la constitution nationale dans l'harmonie politique*. Adresse à M. Berthelot..., ministre de l'instruction publique. Pons, impr. Noël Texier, 1887, in-8, 16 p. — La brochure est signée : « Pierre Dussol. Pons, Charente-Inférieure, 29 janvier 1887. »

HORRIC DE BEUCAIRE. *A mesalliance in the House of Bruns-*

wick from the french of Viscount Horric de Beaucaire. London, Remington et C^o, publishers, Henrietta Street, Covent garden, 1886, in-8.

— *Die letzte Herzogin von Celle, Eleonore Desmier d'Olbreuze, 1665-1725, von vicomte Horric de Beaucaire*, ins Deutsche übertragen von Freiherr Emmo Grote. Hannover, Helwing'sche Verlagsbuchhandlung, 1886, in-8.

JOLIBOIS, député de la Charente-Inférieure. *Discours prononcé à la séance du 11 juin 1886, dans la discussion du projet de loi concernant les membres des familles qui ont régné en France.* Paris, impr. des journaux officiels, 8 juillet 1886, in-32, 47 p.

JOURDAN (J.-B.-E.) et Em. COUNEAU. *Les tours de La Rochelle.* (Voir *Bulletin*, VII, 72). Tiré à cent exemplaires numérotés ; les vingt premiers ont les gravures en double état, avant la lettre sur Chine, et avec la lettre sur Hollande ; 35 francs ; quatre-vingts autres avec la lettre sur Hollande, 25 fr. Cent autres, tirés avec la préface seulement et les gravures sur Hollande, 20 fr. Voir, dans le *Courrier de La Rochelle* du 18 juillet, compte-rendu de M. Georges Musset, qui dit : « Les eaux-fortes de M. Couneau ont le double mérite de la valeur artistique et de la reproduction de cette atmosphère vibrante et animée qui enveloppe les objets matériels, de ce je ne sais quoi qui distingue la vie de la mort... » Ouvrage dont la ville de La Rochelle a le droit d'être fière.

KERVILER (René). *La Bretagne à l'académie française. Jean-Gilles du Coëtlosquet, évêque de Limoges, 1700-1784.* Nantes, Forest et Grimaud, 1886, in-8, 67 pages.

La chanson de Fouras, musique d'Emile Lévêque ; dessin de Duplais-Destouches. Bruxelles, Paris, Londres, Schott frères, 1886, in-4, 6 pages.

LANTENAY (Ant. de). *Labadie et le carmel de La Gravelle, à Bazas.* Bordeaux, Féret, 1886, in-8, 89 p. — Extrait, à 50 exemplaires, de la *Revue de Gascogne*, ce très curieux chapitre, entièrement inédit, de l'histoire monastique au XVII^e siècle, est augmenté de la bulle de fondation du carmel de La Gravelle (4 mai 1639), de la lettre du P. Antoine Sabré à Jean de Labadie devenu protestant ; de la lettre d'un ecclésiastique de Bazas à un prêtre de Saint-Sulpice sur l'apostasie d'un janséniste nommé Jean de Labadie (1601).

LEMOYNE (André). *Œuvres.* Une idylle normande ; le Moulin des Prés ; Alix d'Evran. Paris, Lemerre, 29 avril 1886, in-16, Prix : 6 fr.

LESSON (Docteur A.). *Légendes des îles Havaï, tirées de Forlander et commentées avec une réponse à M. de Quatrefages.* Niort, Clouzot, 1884, in-8.

LÉTELIE (J.-A.). *M. Boisgiraud.* Melle, imp. Lacuve, 1886, in-

8, 11 p. — *Extrait de la Revue poitevine*. Ce n'est pas à proprement parler une biographie, — faite en 1883 par M. Daguin (*Bulletin*, I, 329; IV, 336) — mais un exposé du rôle joué par Boisgiraud dans l'enquête relative à l'apparition d'une croix lumineuse à Migné (Vienne), au mois de décembre 1824. Membre de la commission d'enquête en sa qualité de professeur des sciences physiques au lycée de Poitiers, et quoique protestant, Boisgiraud n'hésita pas, contrairement à l'assertion de M. Daguin, à déclarer que le phénomène de cette apparition ne pouvait s'expliquer par des moyens naturels. Nommé peu de temps après à la faculté des sciences de Toulouse, Boisgiraud en devint doyen, et il continua d'entretenir d'excellentes relations avec le clergé de Poitiers ; c'est ce que M. Létélié établit par des documents inédits.

LIÉUTIER (M^{me} Nelly). *Juliette et Marie*, suivi de *Le petit homme aux lunettes bleues*. Paris, Picard-Bernheim, 10 juin 1885, in-18, 93 p. Prix : 40 cent. — Deux historiettes pour les enfants, où sous couleur de récit, l'auteur donne d'utiles notions.

— *L'avarice de tante Ursule*, suivi de *Gabrielle*. *Idem*, 30 juin 1886, in-8, 151 p. Prix : 1 fr. 20.

— *La journée de Catherine*. *Idem*, 6 mai 1886, in-12, 69 p. Prix : 40 cent.

— *Un jour de pluie*, suivi de *l'Histoire de l'oncle César*. *Idem*, 72 p. Prix : 40 cent.

— *Le testament de maître Michel*, suivi de *L'âne d'André*. *Idem*, 4 juin 1886, in-8, 103 p. Prix : 1 fr. 20.

— *Les hommes de demain* ; histoire d'un maître d'étude. Préface de M. Henry Bellaire. *Idem*, 22 juin 1886, 3^e édition, in-8, 117 p. Prix : 1 fr. 20.

— *Visites à grand'mère, conseils aux jeunes filles et aux jeunes femmes sur la vie domestique*. *Idem*, in-8.

— *En famille ; la perle ; histoire d'un foulard et d'un cache-nez ; le cheval de Suzanne*. Paris, Martin, 1886, in-8, 143 p.

— *La femme du renégat*. Paris, impr. Chaix, 23 juin 1885, in-4 à 3 col., 24 p.

LIÈVRE (A.-F.). *Deux fouilles dans la Braconnne*. Angoulême, Coquemard, 1886, in-8, 8 p. — Extrait du *Bulletin de la société archéologique d'Angoulême*.

LLOYD (James) et J. FOUCAUD. *Flore de l'ouest de la France*. 4^e édition. Paris, Baillière ; Rochefort, imprimerie Martin, 1886, LXXI-455 p. Prix : 6 fr. 50. — Extrait des *Annales (1885) de la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*.

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUILLET 1887. — **CHRONIQUE :** Société des *Archives*, séance, admissions; comptes-rendus; récompenses et distinctions; conférences; excursion dans les arrondissements de Cognac et de Jarnac; congrès de la Sorbonne; projet de statistique pour 1789; beaux arts; nos compatriotes au salon; publications nouvelles; erratum. — **NÉCROLOGIE :** Emile de Thezac, Levé, Sigisbert de Laage, Henri Bouraud, Paul Simonnet, Eutrope Rullier, Henri Devers, Rodolphe Meyer, Firmin Triaud, Denise de Morel-Vindé, Pauline de Saluces, Théophile Lucas, Amédée du Paty de Clam, Remy Roul, François Mallat, Léon O'Tard de La Grange, Jules Marchesseau. — **ARCHÉOLOGIE :** Tumulus à l'île de Ré, acinaces de Tesson, colonne romaine à hélice, aqueduc romain à Fouras, fouilles et sépultures à Saint-Eutrope de Saintes, trésor à Ecurat, sépulture franque à Léoville, fouilles dans les remparts gallo-romains de Saintes. — **VARIÉTÉS :** Une Notice-bijou; la Seugne et ses étymologistes; une nouvelle relique de saint Eutrope. — **LIVRES ET PÉRIODIQUES :** *Beaumarchais*; Garnier, de Saintes, à Vendôme; Marie de La Motte-Fouqué; un maître d'armes à Taillebourg, en 1431; saint Yves à La Rochelle; Dorat et Fany Mouchard de Beauharnais; les Crespin de La Chabosselaye à Marennes; les architectes français (et saintongeais); la verrerie et l'émaillerie; sceaux saintongeais de la collection Clairambault; Jacques Gaudin; madame de Maintenon; Agrippa, fils de Nathan d'Aubigné; l'Ormée à Bordeaux et Catherine de Queux; *Proflis vendéens*; un fer à hosties à Dampierre; herborisations dans la Charente-Inférieure; origine des noms de lieux; les lois révolutionnaires et le revenu foncier en Saintonge; Billaud-Varennes; le salpêtre dans l'île d'Oleron; les statues de Paris. — **QUESTIONS ET RÉPONSES :** La falaise de Talmont; Saint-Jean Porte-Latine, patron des imprimeurs; les Lebrethon de Ransannes; Notice sur l'église d'Aunay. — **BIBLIOGRAPHIE :** Ma—Poz.

CHRONIQUE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES, CONFÉRENCES, MUSÉES, BEAUX ARTS,
LETTRES.

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

Séance du bureau et du comité d'administration (25 avril).

Admission de nouveaux membres.

Examen d'une question litigieuse entre la société et M^{me} S.

L'excursion annuelle est fixée au 12 mai, à Sainte-Sévère, Saint-Brice, Chastres, Belair, Garde-Epée, Cognac.

M. d'Aussy annonce que le monument commémoratif de la bataille de Saint-Louis à Taillebourg a été démoli par suite des travaux de construction du pont sur la Charente. Le bureau décide qu'il sera écrit à M. le préfet pour lui demander ou qu'on reconstruise ce monument, ou qu'il soit établi sur le nouveau pont un signe rappelant la victoire de 1242.

MM. Audiat et Saudau sont délégués pour représenter la société au congrès de la Sorbonne.

ADMISSIONS. — La société a admis comme membres :

MM.

Ausone Dussidour, avocat à la cour de Bordeaux, à Sireuil, par Nersac (Charente), présenté par M. Prévôtière et M. Fragnard ;

Adrien Joly de Beynac, villa Saint-Hubert, à Royan, présenté par M. E. Rullier ;

Labbé, notaire à Saint-Martin de Ré, présenté par M. Amoureux ;

Ernest Laverny, percepteur à Saintes, présenté par M. Audiat ;
Armand Lods, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, présenté par M. Audiat ;

Gualbert Martin, à La Jarrie, par Sigogne (Charente), présenté par M. Prévôtière et M. Beineix ;

Charles Ménard, notaire à Saint-Jean d'Angély, présenté par M. C. Saudau et Moreau ;

Le comte Aimery de La Rochefoucauld, à Paris, présenté par M. le comte Anatole Lemercier et M. Louis Audiat ;

Monmoine, aide pharmacien de la marine à Rochefort, présenté par M. Beineix ;

Auguste Périer, juge au tribunal de commerce de La Rochelle, présenté par M. Musset ;

Fulbert Petit, vicaire général de La Rochelle, archidiacre de La Rochelle, évêque nommé du Puy en Velay, présenté par M. Louis Audiat ;

Auguste Verchère de Reffye, à Thairé, par La Jarrie, présenté par M^{me} la marquise de Faucher et M. Louis Audiat.

Le xv^e volume des *Archives* a paru à la date indiquée. Les sociétaires sont invités à le faire prendre chez nos correspondants.

Nous rappelons que la distribution des volumes regarde le trésorier. C'est donc à lui que doivent s'adresser les réclamations.

On est prié d'indiquer exactement les changements d'adresse.

Ont rendu compte du *Bulletin* d'avril : *Les Tablettes* de Rochefort du 5 avril signalent, dans le numéro du 1^{er} qui a paru le 31 mars, « l'éloquente et très érudite notice » sur *Les prêtres déportés*, de M. Manseau, notice que l'auteur mécontent a, de son côté, qualifiée de « mauvaise action, et « un intéressant article sur *La Terreur sous le directoire* » ; — *Le Peuple*, du 14, qui a publié le sommaire dans son numéro du 3 mai, « voit avec plaisir que la société est en pleine prospérité ; elle ne compte pas moins de 472 membres et possède un budget avec un excédent de recettes de 10,000 francs. Il ne faut pas s'étonner, si la société compte au nombre des sociétés provinciales qui ont le plus de vitalité et sont le plus estimées en haut lieu » ; et signale *Les arènes, La chapelle, La cheminée du château de Pons, La pierre de Nuailé, Le voyage* de dom Boyer, « très amusant à lire », la note sur Richer-Serizy, évadé de Rochefort ; mais regrette la publication des actes d'état civil de Saint-Georges d'Oleron, « parce que les personnes dont il est question n'ont en grande partie rien d'historique ». — *L'Echo rochelais*, du 20, qui cite : le *Voyage d'un bénédictin* avec extraits, « un compte-rendu très ému » de l'ouvrage de M. Manseau, et de celui de M. Victor Pierre, et les notes tirées des registres paroissiaux de Saint-Georges d'Oleron ; — *La Seudre*, du 1^{er} mai, qui signale les documents sur Saint-Georges d'Oleron et engage la municipalité à compléter cette œuvre archivique en publiant une analyse des délibérations de la période révolutionnaire... résumé d'histoire locale, histoire sérieuse, très vivante » ; — *La Semaine religieuse du diocèse d'Angoulême*, du 8 mai, qui analyse fort exactement les articles divers, bien distribués, « qui permettent à chacun de trouver facilement ceux où le portent son attrait ou ses études particulières » : archéologie, épigraphie, voyage de dom Boyer, les livres, en particulier, *Les prêtres* et *La terreur*, les questions et réponses, « ce qui n'est pas la partie la moins utile du *Bulletin* », par exemple, « l'article plein d'intérêt sur Richer-Serizy » etc. ; — le *Bulletin du protestantisme*, du 15 mai, qui mentionne les actes de Saint-Georges d'Oleron (trente-cinq abjurations) et dans le t. vi des *Archives*, p. 260, l'acte de naissance d'Amos Barbot ; — la *Revue historique de l'ouest*, 3^e année, 1^{re} livraison, qui signale « l'intéressant *Voyage d'un bénédictin* », les extraits des registres paroissiaux de Saint-Georges « qui peuvent fournir aux chercheurs quantité d'utiles renseignements ; et la très curieuse notice de M. Louis Audiat sur Richer Serizy, évadé de Rochefort », à propos duquel la *Revue* demande quels rapports de parenté pouvait avoir avec lui Françoise-Jacquette Richer de Serizy ou Richier de Cerisy, comtesse de Cheverue, originaire de Normandie, émigrée à Jersey.

L'Union, de Saint-Jean, du 7, a reproduit les articles : sou-

terrain-refuge de Saint-Ouen, pierres tombales de Montlieu et de Nuailé.

Ont publié le sommaire, la *Seudre*, du 10; l'*Echo saintongeais*, du 14; le *Phare des Charentes*, du 29; la *Charente-Inférieure*, du 30; l'*Ere nouvelle*, du 1^{er} mai.

La *Semaine religieuse* d'Angoulême du 27 mars, a rendu compte du *Bulletin* de janvier et mentionné les articles *Coppée*, *Maurepas*, *Amelot*, le siège de Royan, le voyage d'un bénédictin, la question de l'enseignement en 1789 et la note nécrologique sur le marquis Alfred de Lestrangle, dont la sœur avait épousé Joseph Borros de Gamanson, mort à Périgueux le 19 octobre 1882, âgée de 92 ans; sa fille, Adélaïde de Gamanson, veuve le 25 décembre 1884, de Cyprien-Gabriel de Terrasson, habite le château de Parcou (Dordogne), ancien patrimoine des Green de Saint-Marsault, dont descendait son aïeule, Catherine Green de Saint-Marsault, mère du marquis de Lestrangle.

Ont rendu compte de l'excursion du 12 mai: L'*Ere nouvelle* du 15: « La caravane a traversé Cognac, s'arrêtant à la vieille église de Saint-Léger, aux vieilles maisons des basses rues, aux tours vénérables de l'ancien pont, restes du château, hélas! méconnaissable qui a vu naître François I^{er}. » A Sainte-Sévère, « notre confrère M. Prévôtère, l'intelligent propriétaire du camp romain », nous souhaite la bienvenue. « Sous les arbres couverts de fleurs et d'oiseaux est une table gigantesque où l'archéologie n'est représentée que par de vénérables flacons. Au dessert, M. Audiat adresse aux hôtes qui nous réservent cette agréable surprise un compliment auquel l'assemblée s'associe par ses applaudissements. Un aimable compagnon, M. Paul Mercier, donne lecture d'un travail des plus intéressants sur la voie romaine de Saintes à Limoges dont nous venons de parcourir une partie... » L'auteur cite les splendides tapisseries du salon de madame Prévôtère; Chastres, « l'un des plus curieux monuments de l'architecture romane, aux coupes hardies »; le dolmen de Bel-Air, « nouvelle joie pour l'archéologue »; Gardépée, « un portail crénelé, » dont le propriétaire, un des nôtres, M. de Jarnac de Gardépée, fait les honneurs; Saint-Brice, où l'on admire « la galerie ornée de beaux portraits de famille, et les appartements historiques, couverts de peintures dont la fraîcheur a bravé les ans », et « l'affabilité de la châtelaine, M^{me} de Bremond d'Ars »; Saint-Trojan, qui offre une vieille église, dont certaines parties sont très curieuses et très anciennes, et les sépultures des familles d'Ocoy et de La Rochefoucauld. « La journée est finie; mais pouvait-on la désirer mieux remplie, plus gaie, plus riche en distractions de toutes sortes? »

Le *Progrès* du 25 mai, signale les intéressantes explications de M. Paul Mercier sur la voie romaine, le déjeuner à Sainte-Sévère, « au milieu même du camp romain, à l'abri de

délicieux bosquets où le propriétaire avait eu l'heureuse idée de faire dresser une magnifique table. Aussi, notre président fut-il vraiment l'interprète des quarante et quelques convives, quand, dans une spirituelle allocution, il remercia notre hôte bienveillant de sa généreuse hospitalité »; puis le château de Saint-Brice, dont, « avec une amabilité exquise, madame la marquise de Bremond d'Ars nous fait les honneurs... »; le logis de Garde-Epée « et son merveilleux panorama... » En résumé, « réunion charmante, dont chacun gardera le meilleur souvenir. »

L'*Indépendant* du 26, signé Ph. Tapernoux, parle de « cette association de savants et de patriotes, « dont les membres se réunissent de temps en temps sous l'aimable et électrisante direction de son président »; patriotes, « car n'est-ce pas encore une forme du patriotisme que de rechercher dans les débris du passé tous les témoins de la grandeur et de la gloire de notre chère France, tout ce qui peut servir à nous éclairer sur son histoire, à en dégager les enseignements, à élargir ses horizons? Cette fois nous étions là une trentaine appartenant un peu à toutes les classes de la société, à tous les camps politiques, depuis le modeste travailleur, jusqu'au descendant des plus nobles familles... » Il signale l'église de Cognac, la maison de la rue de la Madeleine, avec son inscription et sa salamandre, la porte de ville, le château; puis, « on se case, tant bien que mal, dans ces véhicules qui, pour n'être pas de l'âge préhistorique, sont cependant tout à fait dignes de voiturier des archéologues. » A Sainte-Sévère, notre aimable confrère nous invite à prendre place à une table plantureusement servie et dressée sous une charmille en plein camp romain. M. Prévôtère fait les honneurs... du camp avec une grâce charmante. Grand branle-bas de fourchettes. Cela rappelle vaguement les combats dont ce lieu fut le théâtre. Le sang, c'est-à-dire le Bordeaux coule à flots. M. Audiat se fait notre interprète en exprimant dans un speech plein d'humour à M. et M^{me} Prévôtère toute la gratitude de leurs invités. » Description du camp, de Chastres, de Belair, de Garde-Epée au panorama grandiose et aux rafraîchissements très appréciés, de Saint-Brice aux splendides jardins, baignés par la Charente, qui rappellent par leurs charmilles gigantesques certaines parties des jardins du parc de Versailles, aux salons historiques, dont « l'obligeance tout aimable de madame la marquise de Bremond d'Ars » nous fait les honneurs; Saint-Trojan, le caveau des d'Ocoy-La Lochefoucauld. » Et nous gardons tous de cette excursion, favorisée par un temps splendide, le meilleur et le plus durable souvenir. »

Nommons encore l'*Echo rochelais*, du 18 mai; les *Tablettes des deux Charentes*, du 19; l'*Echo de Jonzac*, et la *Sudre*, du 22; l'*Union de Saint-Jean d'Angély*, du 26, La *Charente d'Angoulême*, le *Matin charentais*, qui ont aussi raconté l'excursion.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 4 juin, ont été nommés au congrès des sociétés savantes : officier de l'instruction publique, M. Guy-Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne; officier d'académie, M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, tous deux correspondants du ministère de l'instruction publique et membres de la société des archives historiques de la Saintonge.

Dans sa séance du 8 mars, l'académie française a décerné le prix de poésie (4,000 fr.), dont était le sujet, *Pallas Athénée*, à M. Henri Moreau, et une mention à notre compatriote M. Henri Guérin, de Saint-Jean d'Angély. La pièce de M. Guérin a été publiée par le *Monde poétique*, revue de poésie universelle, qui contient en outre dans ce même numéro de mars une étude de notre confrère M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, sur Georges Drossinis, jeune poète grec, dont il nous révèle le talent.

L'académie des jeux floraux de Toulouse a décerné un lys réservé à M. Henry Mériot, de Rochefort, pour un hymne à la vierge, intitulé *Le rouet de Marie*, et un ceillet d'argent à M. Lacoute, notaire à Saint-Martin de Ré, pour son poème *La fiancée bretonne*. M. Lacoute avait déjà obtenu deux fleurs.

Au concours de la *Muse Toulousaine*, M. Max. Tiple, maître adjoint à l'école de Saint-Eutrope, à Saintes, a obtenu 4 prix dont un 2^e pour l'ode *Alsace et Lorraine*, sujet imposé, que publie le *Rappel Charentais* du 12 juin, et M. Paul Dyvorne, employé à la recette des finances de Saintes, une mention honorable.

Dans sa séance du 26 mars, la société de géographie de Rochefort a décerné à M. Mageau, instituteur à Soubise, une médaille d'argent, prix de son concours annuel, ouvert entre les instituteurs du département, et dont le sujet était *Madagascar, son passé, son présent, son avenir*. M. Renoux, instituteur à Lavergne, a obtenu le 30 mai de la société protectrice des animaux une médaille et cent francs pour un mémoire sur les animaux.

Notre confrère M. Charles Giraud, procureur de la république à Nantes, a reçu du ministre une lettre de félicitations pour s'être distingué dans un violent incendie.

Un arrêté (26 mars) du ministre de l'instruction publique nomme plusieurs correspondants du comité des sociétés de beaux arts; nous y trouvons les membres suivants de la société des Archives : M. Louis Audiat, président de la société, à Saintes; M. Paul de Fleury, archiviste de la Charente, à Angoulême; A. Communay, vice-président de la société des Archives de la Gironde, à Bordeaux; Tamizey de Larroque, correspondant de l'institut, à Gontaud.

Dans sa séance du 4 mai, la société des antiquaires de France a élu comme associé correspondant M. Charles Dangibeaud, trésorier de la société des *Archives*.

M. Louis Audiat a été élu membre du conseil héraldique de France.

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire a lu, le 20 mai, au cercle Saint-Simon, une nouvelle de M. Bikélas, traduite du grec, qui a obtenu le plus vif succès.

On se souvient de l'article où le *Bulletin*, VII, 16, signalait l'état de dégradation inquiétant du clocher de Saint-Eutrope, à Saintes. Le ministre de l'instruction publique vient d'ordonner de faire un devis des réparations.

Par décision du 15 mai, le ministre de la guerre, M. le général Boulanger, a ordonné que désormais la caserne de Saintes nommée *L'abbaye*, de l'abbaye bénédictine dont les cellules et les bâtiments servent maintenant aux fantassins du 6^e régiment de ligne, s'appellerait *Caserne de Taillebourg*, en mémoire de la célèbre victoire remportée au pont de Taillebourg et à la chaussée Saint-James, par saint Louis sur Henri III d'Angleterre, le 21 juillet 1242.

Pendant ce temps l'administration départementale, pour jeter le pont de Taillebourg sur la Charente, renversait le petit monument élevé en 1849, par souscription nationale, à Louis IX, vainqueur des Anglais. Il y a là un souvenir glorieux qu'il est bon de ne pas laisser perdre. La société des *Archives* a déjà demandé ou que le monument fût rétabli ou qu'on en élevât un autre plus artistique.

Par jugement du 30 mars dernier, le tribunal civil de Saintes a ordonné la rectification sur les registres de l'état civil, du nom de *Delaage*, partout où il a été écrit en un seul mot et n'aurait pas été suivi des mots *de Meux*, et qu'en conséquence, les requérants, M. Théophile Delaage et ses enfants, s'appelleraient désormais *De Laage de Meux*, noms qu'ont toujours porté leurs ancêtres avant 1791.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

A la société de géographie de Rochefort, séances des 28 avril et 24 juin, notre confrère, M. Biteau, a lu un mémoire : *Les tremblements de terre*.

CONFÉRENCES. — Le 2 avril, à La Rochelle, par M. le docteur Drouineau, vice-président du comité rochelais de la ligue des patriotes, *La population de la France*; — le 24, à Cognac, *Paul Bert en Annam et au Tonkin*, par son gendre, M. Chailley;

compte rendu dans le *Rappel charentais* du 27; — le 25, à Rochefort, le 27 à La Rochelle, *Les moyens de prévenir les collisions en mer*, par M. A. Riondel, de Oberbourg, capitaine de frégate en retraite; compte rendu dans l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 30; — le 6 mai, à La Rochelle, par M. Broussali, *L'Arménie*; compte rendu dans la *Charente-Inférieure* du 7 et le *Courrier* du 8; — le 8, à La Rochelle et le 9 à Rochefort, par M. le docteur Bouloumié, *L'organisation des secours aux blessés en temps de guerre*; compte rendu dans le *Phare* et la *Charente-Inférieure* du 11, le *Courrier* du 12; — le 12 mai, à Cognac, *La réforme de l'impôt sur les boissons, et la surtaxe*, par M. Paul Taquet, de Paris; — le 25, à La Rochelle, à Rochefort, à Saintes, le 6 juin, *La France et l'Allemagne*, par M. le docteur Charles Moinet; compte rendu dans la *Charente-Inférieure* du 28 mai.

Excursions : le 24 avril à Angoulins et le 12 juin à Pons, par la société des sciences naturelles de La Rochelle; le 12 mai, à Cognac, Sainte-Sévère, Saint-Brice, etc., par la société des *Archives*. (Voir page 222); le 16 juin, par la commission des arts à Taillebourg, Orazannes et Fenioux.

CONGRÈS DE LA SORBONNE.

Nous empruntons au *Journal officiel* le compte rendu des lectures intéressant la région qui ont été faites aux diverses sections, les 2, 3, et 4 juin.

A la section des sciences économiques et sociales, M. Delisse Morin, de Royan, membre de la société linnéenne de la Charente-Inférieure, qui compte donc ainsi plus d'un membre, donne lecture d'une *Monographie succincte de la commune de Saint-Palais sur mer*, canton de Royan. « Il passe en revue l'histoire de cette commune, indique les diverses formes données jadis au nom de Saint-Palais, fait connaître sa physionomie, sa consistance, la manière dont elle était administrée. Il examine sa position, ses chemins, sa population, ses ressources agricoles et industrielles, donne en passant quelques détails sur le phare de Cordouan. Il signale les principales ruines et antiquités que renferme le territoire de Saint-Palais et donne les diverses notions statistiques, économiques et topographiques relatives à la commune. Au point de vue des salaires, il fait savoir notamment que le salaire de l'ouvrier agricole, qui était en 1829 de 75 c. par jour, et en 1854 de 1 fr., était en 1886 de 2 fr. M. le président adresse quelques questions à M. Morin sur les éléments de certains de ses calculs, et notamment sur la vie moyenne à Saint-Palais. Il montre toutes les difficultés que présente l'établissement des moyennes en matière de dénombrement et l'étendue qu'il convient de donner aux chiffres pris pour base. M. Tranchant présente quelques observations de détail ». (*Officiel* du 2 juin).

M. Henri Luguët, du Château d'Oleron, conseiller général de la Charente-Inférieure, professeur à la faculté des lettres de Clermont, « recherche ce qu'il faut entendre par la conversion ou les conversions de Blaise Pascal. S'appuyant sur une étude antérieure de M. Delègue, professeur de philosophie au lycée de La Rochelle, il s'étend en particulier sur l'accident du pont de Neuilly. Les membres existants de la famille de Blaise Pascal, qu'il a vus et consultés, assurent que, suivant les traditions de la famille, le célèbre accident a toujours été considéré comme apocryphe. Suivant M. Luguët, une étude approfondie de la question et des faits authentiques, conduit presque à partager l'opinion de la famille Pascal. Le témoin qui a rapporté l'accident est, du moins, notoirement suspect ; et, d'autre part, trois relations, celles de M^{me} Périer, de Marguerite et de Jacqueline Pascal restent muettes sur l'accident. On ne peut affirmer, en somme, que l'accident ait eu lieu. Il indique ce qu'il faut entendre au xvii^e siècle par conversion. Ce mot vise l'entrée de Pascal à Port-Royal ». (*Officiel* du 3).

A la section d'archéologie, le même « lit une étude sur le Mercure arverne. Grégoire de Tours et Pline l'Ancien, ont parlé de cette célèbre statue, œuvre de Zénodore. On s'est refusé longtemps à admettre l'existence du Mercure arverne ; mais la découverte d'un temple antique au sommet du Puy-de-Dôme a fourni des inscriptions qui ne peuvent plus laisser de doute à cet égard. Cette statue avait été faite pendant la domination romaine en Gaule ; elle devait offrir des ressemblances avec les types du Mercure romain. Le Mercure arverne était très populaire en Gaule, et Auguste chercha à diminuer son influence au profit des divinités locales. Son culte disparut au moment de l'introduction du christianisme dans la région ; mais le Puy-de-Dôme continua à servir de lieu de rendez-vous à tous les sorciers de la Gaule. Le Mercure arverne, dont beaucoup de statuettes antiques nous ont conservé la figure, reproduisait le type caractéristique des habitants de l'Auvergne. » (*Idem* du 3).

M. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, « lit un mémoire sur les piles romaines. Il décrit les piles d'Ebéon, de Pirelonge et de Cinq-Mars, et signale divers monuments du même type dans la Charente, l'Ariège et la Haute-Garonne. On a fait de nombreuses conjectures sur la destination de ces monuments ; mais on n'a pas assez insisté sur leurs noms actuels et anciens. Ils sont désignés sous le nom de *fanum* dans les actes et s'appellent encore aujourd'hui *fa* ou *faniau*. Toutes ces piles se composent d'une masse compacte de pierres de petit appareil ; on peut donc les considérer comme des tours pleines. Elles ne se trouvent pas sur le bord des voies romaines et se rencontrent au contraire dans des endroits isolés au milieu des champs. M. Lièvre suppose que les piles sont des monuments consacrés à des divinités gauloises, et se refuse à admettre qu'elles ont été élevées par les Romains. Elles sont, à son avis, la dernière ex-

pression du culte, dont les menhirs étaient destinés à rappeler le souvenir ». (*Idem* du 2). — Il y a là une inexactitude au moins pour deux piles, celle d'Ebéon et celle de Pirelonge, qui toutes deux sont sur des voix romaines, la première sur la voie de Saintes à Poitiers par Aunay, la seconde sur celle de Saintes à Blaye par le camp de Toulon situé à un quart de lieue seulement de Pirelonge. M. Lièvre voit là des constructions gauloises; il faut attendre la publication de son mémoire.

Notre confrère M. Henri Stein, de la société du Gâtinais, a lu à la section des beaux arts un mémoire « sur les maîtres de l'œuvre en Dauphiné et les peintres de la ville de Grenoble, composé à l'aide des archives départementales de l'Isère ». (*Idem* du 3).

Notre confrère, M. le docteur Guillaud, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, était inscrit à la section des sciences pour un mémoire : *La géographie botanique du Sud-Ouest*.

Le 4 juin, à l'assemblée générale qui a clos à la Sorbonne le congrès des sociétés savantes, M. Spuller, ministre de l'instruction publique, a prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants : « S'occuper de la France, de son passé si glorieux, de son présent et de son avenir au point de vue de la culture et du développement des esprits, c'est-à-dire au point de vue de la mise en œuvre des prodigieuses ressources intellectuelles dont notre race a été douée, non, ce n'est point faire de la politique de parti, c'est faire de la politique vraiment nationale... C'est l'honneur de l'état républicain de comprendre que, si son domaine est éminent, c'est précisément son devoir de respecter, de protéger, de défendre, de développer ces grands intérêts moraux qui s'appellent le culte de la science, l'amour des études et des recherches de l'esprit humain dans toutes les voies; les travaux scientifiques et littéraires des citoyens, ceux des associations qu'ils forment entre eux pour échanger leurs idées et se donner mutuellement appui et force, font partie du patrimoine commun de la nation, qui s'en honore, comme d'autant de sources précieuses d'instruction et de vérité; et c'est pour quoi il importe à un haut degré de laisser ces citoyens, ces associations absolument et complètement libres...

» Il m'est impossible de ne pas profiter de ma présence parmi vous pour vous dire que les études entreprises par vos sections d'histoire et d'archéologie sur l'histoire de France à toutes les époques, continuent de jouir de toute la faveur publique, et méritent tous les encouragements du gouvernement de la république. On a reproché quelquefois au parti républicain de chercher à faire dater toute l'histoire de France de la révolution, qui a clos le dix-huitième siècle et ouvert le dix-neuvième, et de trop vouloir distinguer entre l'ancienne France et la nouvelle. C'est là une accusation que, pour mon compte, je repousse absolument. Je vais plus loin. Je dis que l'on ne serait pas en état de rendre des services à la France nouvelle, de travailler efficace-

pour elle, de la pousser hardiment dans les voies de l'avenir, si l'on ne connaissait pas le passé de l'ancienne France, avec son vrai caractère, avec ses grandeurs et ses faiblesses, avec ses abus, ses iniquités, mais aussi, avec ses bienfaits.

» Je n'ai jamais pensé que l'histoire de notre pays qui a rempli le monde du moyen âge de sa civilisation et de sa gloire, en ces temps reculés, put être abandonnée à une critique mal informée, sans vue, sans patriotisme et sans équité.

» Au contraire, messieurs, je suis pleinement convaincu que nous autres, hommes de la France d'aujourd'hui, nous avons plus d'intérêt qu'on ne pense à chercher à mettre en lumière nos véritables origines, à nous en réclamer, à nous en glorifier. Ce serait d'ailleurs une singulière ingratitude ; ce serait aussi méconnaître nos vrais intérêts que de nous séparer, nous plébéiens, de cette nation française qui a brillé par sa noblesse, comme une fleur de chevalerie, d'élégance et de bravoure, qui a été par son clergé une grande école de politique, de science et de charité, et qui, par sa royauté si habile, si persévérante, a tenu une grande place dans le monde. Dans cette nation, il n'y avait pas que le roi, des prêtres et des nobles ; il y avait aussi le peuple ; et nous qui sommes du peuple, nous aimons à nous souvenir que ce peuple a joué son rôle sous les ordres de ceux qui le conduisaient alors.

» On a souvent cité une parole célèbre qui a retenti comme un cri de guerre : « Nous sommes les fils des croisés ! » (1) Voulez-vous me permettre de vous dire sincèrement l'effet qu'a toujours produit sur moi cette parole enflammée ? Eh bien ! et nous, que sommes-nous donc ? Ceux que vous conduisiez, ces roturiers, dont vous autres, nobles et prêtres, vous étiez les chefs, qu'étaient-ils à cette époque ? Si vos pères étaient les croisés, nos pères l'étaient comme les vôtres : car qu'eussent-ils été faire aux croisades, si nos pères n'y avaient pas été avec eux ? Ne séparons donc pas l'ancienne France de la nouvelle ! C'est pourquoi il sera toujours bon de s'occuper d'histoire, d'archéologie, de critique. Ne vous détournez pas, messieurs, de ces utiles travaux. Du reste, vous pensez à cet égard aussi largement et aussi généreusement qu'on peut le souhaiter. L'étude du passé ne vous détourne pas du présent ni de l'avenir...

(1) Nous nous permettrons de faire remarquer que le mot original n'a peut-être pas le sens qu'on lui a donné. Il n'était ni une provocation, ni un défi, ni « un cri de guerre, » mais une protestation et une réponse. C'était à la chambre des pairs le 24 avril 1844 ; Charles de Montalembert fustigeait Dupin aîné qui avait prononcé un réquisitoire contre les catholiques, terminé par ces mots : « Soyez implacables ! », et il s'écria : « Catholiques du XIX^e siècle, au milieu d'un peuple libre nous ne voulons pas être des ilotes. Nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat. Nous sommes les fils des croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. » (*Œuvres du comte Charles de Montalembert*, 1, 401).

Le ministre a annoncé que la pentecôte, époque du congrès pour cette année, n'était pas une date irrévocable. On a pu, en effet, s'apercevoir que le nombre des lecteurs et des auditeurs était moindre que les années précédentes.

LA FRANCE EN 1789.

Une circulaire (14 février) du ministre de l'instruction publique aux sociétés savantes prescrit de rechercher « les matériaux qui permettront d'écrire l'histoire impartiale de la révolution, de rétablir la vérité en la puisant à ses sources naturelles, dans les écrits et dans les actes, » et recommande en particulier « une description exacte de l'état administratif et économique de la France à cette époque de transformation. » Suit un « projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en 1789 », que nous reproduisons :

ÉTAT DES PERSONNES. — 1° *Clergé.* Archevêchés, évêchés, chapitres diocésains, synodes, officialités, séminaires. Divisions du diocèse en archidiaconés, archiprêtres, doyennés, paroisses (curés, vicaires). Nomination aux cures. Patronage. Collégiales et chapelles. Clergé régulier. Abbayes, prieurés. Régime administratif de ces établissements. Couvents. Etablissements des ordres militaires et hospitaliers. Faire connaître pour chaque titre ou établissement ecclésiastique l'état des droits et des biens; l'évaluation approximative des revenus (cens, dîmes, etc.), des devoirs et des charges. Oblations. Assemblées du clergé, don gratuit, décimes. Protestants. Juifs. Actes de l'état civil.

2° *Noblesse.* Etat de la noblesse par bailliages en 1789. Hiérarchie féodale. Propriétés seigneuriales. Droits de chasse. Transmission des biens nobles. Revenus divers de la noblesse. Valeur vénale et revenus des terres possédées par des personnes nobles.

3° *Tiers état.* Communautés d'habitants, Propriétés du tiers-état. Villes. Privilèges des bourgeois. Compagnies de l'arc, etc.

4° *Population.* Population urbaine et population rurale. Feux. Rapport de la population des paroisses en 1789 et aujourd'hui. Nombre des enfants par ménage. Mortalité.

ÉTAT DES TERRES. — Domaine royal. Apanages. Fiefs. Droit de franc-fief. Communaux. Pâturages et vaine pâture. Forêts. Droit de triage. Propriété roturière. Propriété urbaine et rurale. Formes diverses de tenure et d'amodiation de la terre. Baux perpétuels. Bail à cens seigneurial, emphythéose, bail sur une ou plusieurs vies. Bail à rente foncière, à champart, à complant, etc. Droits seigneuriaux. Banalité. Garenne et colombiers. Main-morte. Redevances foncières en nature et en argent. Droits casuels. Lods et ventes, rachats, reliefs, plaids, etc.

ADMINISTRATION. — 1° *Administration générale.* Limites et étendue des circonscriptions administratives. Généralités, élections, subdivisions. Attributions des intendants et des sub-délégués. Institutions municipales. Villes, communes, paroisses. Maires et échevins. Corps de ville. États provinciaux. Assemblées provinciales.

2° *Finances.* Bureaux des finances. Elections. Greniers à sel. Maîtrises des eaux et forêts. Taille et crue. Capitation. Vingtièmes. Abonnements. Gabelles. Modes de perception de l'impôt du sel. Assiette, répartition et recouvrement des impôts en général. Péages et travers. Aides. Traités foraines. Impositions diverses : tabacs, marque d'or et d'argent, etc. Octrois des villes. Indiquer, autant que possible, l'état des impôts par paroisses. Hôtels des monnaies.

3° *Justice.* Parlements. Présidiaux. Bailliages et sénéchaussées. Prévôtés. Juridictions seigneuriales et municipales. Juridictions diverses. Justice civile et criminelle. Coutumes et droit écrit. Peines et prisons.

4° *Etat militaire.* Gouvernements. Gouverneurs. Fonctions et privilèges des lieutenants généraux et lieutenants du roi. Garnisons. Troupes de l'armée de terre. Enrôlements. Ecoles militaires. Arsenaux. Châteaux-forts. Villes fortifiées. Poudres et salpêtres. Logement des gens de guerre. Maréchaussées. Milices. Gardes bourgeoises et tribunaux militaires. Invalides.

5° *Marine.* Inscription maritime. Ports militaires. Armée de mer. Amirautés. Ecoles de la marine. Invalides de la marine. Institutions spéciales.

6° *Instruction et beaux arts.* Universités. Collèges et autres écoles. Petites écoles. Congrégations enseignantes, couvents, etc. Revenus des établissements d'instruction. Nombre des élèves. Ecoles spéciales, académies. Sociétés savantes. Bibliothèques. Théâtres. Expositions. Conservatoire. Presse et librairie.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE. — 1° *Agriculture.* Principales cultures. Rendement des récoltes. Foires et marchés. Commerce de denrées agricoles. Importation et exportation de ces denrées à l'intérieur du royaume.

2° *Industrie.* Mines et carrières. Administration des mines. Industries exercées à la campagne concurremment avec la culture. Industries principales des villes. Corps de métiers. Règlements de fabrique, inspecteurs. Manufactures royales et privilèges accordés à l'industrie.

3° *Transports et commerce.* Postes. Messageries. Transports par terre et par eau. Compagnies de commerce. Banques et comptoirs. Commerce intérieur et extérieur. Douanes. Juges-consuls.

4° *Travaux publics.* Ponts et chaussées. Corvées royales. Péages. Canaux. Police des cours d'eau. Chemins entretenus par les seigneurs.

5° Assistance publique. Hôpitaux et hospices. Etablissements et institutions de charité. Mendicité.

Ce programme est assez vaste pour que chaque travailleur y trouve un sujet qui lui convienne : car il n'est pas nécessaire qu'un seul traite le tout. On peut choisir, comme le fait remarquer le ministre, un point particulier : la justice, ou même un tribunal particulier, l'instruction publique, le commerce, etc. Rien qu'à l'aide des vingt volumes publiés par la société des *Archives*, on peut répondre à beaucoup de questions. Nous espérons que nos collaborateurs voudront bien se mettre à l'œuvre, et fourniront quelque mémoire au recueil que prépare le ministre.

—
EXCURSION

DANS LES ARRONDISSEMENTS DE COGNAC ET DE JARNAC.

C'est dans cette partie du département de la Charente ayant autrefois appartenu à la Saintonge que la *Société des archives historiques* avait décidé de diriger son excursion annuelle. On se proposait de visiter le camp romain de Sainte-Sévère, l'abbaye de Chastres, les dolmens de Bel-Air, les châteaux de Garde-Épée et de Saint-Brice. Au rendez-vous donné à la gare de Cognac, se rencontraient, le 12 mai, à neuf heures du matin, un grand nombre de nos confrères, accourus d'un peu partout : MM. Audiat, Denys d'Aussy, Bouhard, Emile et Jules Guillet, Martineau, Phelippot, Tapernoux, Termonia, Texier, Toyon, Trépreau, etc. Ils reçoivent des membres de la société habitant Cognac et les environs : MM. Beineix, Fragonard, Germain, Dike Gautier, Maurice de Jarnac, Paul Mercier, O'Neill, Rabe, le plus cordial accueil.

Après un coup d'œil donné à l'église de Saint-Léger, aussi richement ornée à l'intérieur qu'une église d'Espagne ou d'Italie, mais dont la façade appelle d'urgentes restaurations, après un examen plus rapide encore des vestiges du château, de la porte de ville, de la maison à la salamandre, qu'on dit avoir appartenu à la nourrice de François I^{er}, et de quelques constructions en bois fort curieuses, nous voici sur la route du camp romain. Nous suivons à mi-côte la vallée de la Charente; et du point élevé où nous sommes, nous voyons se dérouler sous nos yeux un des plus gracieux paysages que l'on puisse rêver. Le fleuve, divisé en plusieurs bras, gagne en charmes ce qu'il perd en étendue; il est bien tel qu'il apparaissait à Henri IV, le plus beau fossé de son royaume. Un temps d'arrêt au haut d'une côte pour constater l'existence de la voie romaine de *Mediolanum* à *Augustoritum*, voie que le moyen âge et les temps modernes ont usé jusqu'au sol naturel, si bien qu'elle a aujourd'hui l'aspect d'un chemin vicinal mal empierré et mal entretenu; mais il nous suffit de savoir qu'aux deux extrémités de cette longue ligne blanche se trouvent en droite ligne Saintes et Poitiers.

Depuis le jour où les cohortes romaines occupaient son territoire, le paisible village de Sainte-Sévère n'avait peut-être pas vu une aussi imposante affluence d'étrangers se presser dans ses rues ; car nous avons trouvé là, ou près, sur la route : MM. Baron, Daniaud, Louis et Philippe Delamain, Doussidour, Martin, Maurice Laporte, Gervais Robin, Pellisson, plusieurs dames. Le prêteur... M. Prévôtère, nous reçoit à l'entrée de son camp : notre aimable confrère est en effet propriétaire de ces magnifiques retranchements romains (ou gallo-romains, ne froissons personne). N'en attendez pas la description ; d'abord parce qu'elle a été faite beaucoup mieux que je ne la saurais faire par l'abbé Michon, avec plans et profils à l'appui ; ensuite parce que ces respectables vestiges m'ont beaucoup moins frappé que le cadre même qui les enserme. J'ai bien vu la grande précinction, le retranchement intérieur ; mais j'ai vu aussi de vertes pelouses, des arbres superbes, des allées ombreuses, des eaux vives, un parc délicieux, en un mot, et faut-il le dire ? objet bien digne d'attention pour des savants affamés, sous une voûte de charmilles, une table élégamment et abondamment servie, dont nos hôtes nous font les honneurs avec une cordialité charmante et véritablement digne des temps anciens. Au dessert, notre président, M. Louis Audiat,

Cet homme est sans pitié !

jette l'épouvante dans nos cœurs en traçant l'effroyable tableau des dangers auxquels, par miracle, nous avons échappé. Au dernier moment, notre maître d'hôtel trahissait sa promesse, et nous avions failli nous trouver seuls, au milieu de la forêt de Jarnac, exposés à renouveler les scènes d'anthropophagie des temps préhistoriques. C'est grâce à M. Prévôtère, à son hospitalité généreuse, que tant de précieuses existences ont pu être conservées à la science. Mais écoutons-le lui-même :

« Pendant que vous êtes là tranquillement assis, mangeant chaud et buvant frais, savourant mets exquis et sablant vins fins, vous ne vous doutez pas du péril qui nous menaçait tous, messieurs. Tout était réglé, arrêté, conclu, le menu dressé, accepté, le vin tiré ; il n'y avait plus qu'à le boire, et nous portions la santé de notre confrère M. Delamain, qui nous avait préparé le festin. Mais entre la coupe et les lèvres il y a place pour la déconvenue et le dédit. Tout-à-coup, soudoyé sans doute par quelque ennemi de la société et de la science, notre hôtelier nous manque de parole.

Adieu veau, jambon, omelette.

Et le plus fort, c'est que le scélérat ne s'est pas venu excuser,

En grand danger d'être battu.

Qu'allait-il arriver ? un désastre épouvantable : des savants, toute une caravane, périssaient de faim, morts d'inanition dans

la forêt de Jarnac. Quelle joie pour les journalistes qui auraient eu là un beau fait divers, « tout palpitant d'intérêt et d'actualité » ! Quelle émotion dans le monde lettré ! quels pleurs sur ces héros de la science, sur ces martyrs de l'archéologie ! Ou bien l'on aurait vu se renouveler la scène fameuse du radeau de la *Méduse*, encore que ce radeau fût un omnibus. On frémit, et quels remords éternels pour notre confrère, M. Beineix, qui nous avait arrhé un véhicule qui nous menait à notre perte ! Vous voyez d'ici le tableau ; les regards inquiets cherchant avec curiosité qui s'offriraient aux dents avides. Pour moi je ne craignais rien. Votre président, obligé à quelques sévérités, aurait été trouvé coriace ; cette fois encore il évitait le danger d'être déchiré par quelque auteur mécontent. Mais que d'autres, aimables, souriants, tout frais, tout sucre et tout miel ! Ma foi, j'aurai pris part au festin, la mort dans l'âme ; mais il aurait bien fallu manger nos confrères pour leur conserver un président, comme feu Ugolin qui dévorait ses fils pour leur garder leur papa. Heureusement, cette dure extrémité nous a été épargnée, et à vous et à moi. Il y a un Dieu pour les ivrognes qui en ont trop pris ; n'y a-t-il pas une providence pour ceux qui n'en ont pas encore pris, pour ceux qui sont à jeun depuis hier au soir et qui ne demandent qu'à tuer le ver ou tordre le cou d'un poulet dans une assiette ? La providence s'est révélée tout-à-coup sous les traits d'un aimable confrère, M. Eugène Prévôtère, qui nous a sauvés de la faim. A son offre gracieuse j'ai répondu : prenez garde ; les savants sont des hommes, et l'appétit est aiguisé par la course du matin. — Qu'importe ; il y a du pain à la huche, du vin dans le chai, même quelques poulets à la mue, ou des pigeons à la fuite, du poisson dans la rivière ; et puis, à Sainte-Sévère comme à Sainte-Sévère ! — Mais nous serons nombreux, vingt, trente, quarante peut-être (et si l'on connaissait l'amabilité de nos hôtes, nous eussions été 400). — Eh bien ! nous avons une charmille toute verdoyante, les effluves printaniers, le parfum des fleurs champêtres, le chant des oiseaux pour orchestre, et la grande voûte du ciel bleu pour plafond. » Il n'a pas ajouté : « La maîtresse du logis est charmante et gracieuse ; elle vous accueillera avec bonne grâce ; ce sera une joie de vous recevoir. » Que faire, messieurs ? j'ai accepté en votre nom. Et maintenant, si quelqu'un trouve que j'ai mal fait, qu'il me blâme et me jette à la face son verre plein d'une fine Champagne ; pour moi, je le vide à la santé de nos hôtes. »

Et d'une voix unanime on porte avec lui la santé de nos hôtes.

M. Eugène Prévôtère remercie le président et ses confrères d'avoir répondu à son invitation, et nous assure qu'il conservera le meilleur souvenir de leur visite et de leur passage à Sainte-Sévère. Entre temps la science ne perd point ses droits : M. Philippe Delamain nous fait admirer une superbe fibule en argent doré trouvée par lui dans une sépulture mérovingienne dont a parlé le *Bulletin*, vi, 282. On discute la question de savoir si le

camp de Sainte-Sévère date des premiers temps de la conquête romaine, ou s'il ne faut y voir qu'un de ces postes fortifiés à proximité des grandes voies, établis au iv^e siècle, suivant Ammien Marcellin, pour tenir en échec les insurrections des Bagaudes. M. Paul Mercier, dans quelques pages où l'érudition le dispute à l'esprit, tranche la question, nous ne dirons point en quel sens, de peur de gêner pour les abonnés du *Bulletin*, tout le plaisir qu'ils auront à lire le travail de notre savant confrère.

Mais le soleil dont les rayons perpendiculaires traversent la voûte de feuillage nous apprend qu'il est grand temps de continuer notre course à peine commencée; nous admirons à la hâte les splendides tapisseries du salon qui viennent de la famille de Lestang de Rules, et à regret, nous disons adieu au camp hospitalier. Après une demi-heure de trajet nous sommes à Chastres. Notre-Dame de Chastres dont notre confrère, M. Barraud, a écrit la monographie, s'élève dans un vallon solitaire, dominé par de hautes collines dont l'une est couronnée d'un sombre bois de pins. Rien de plus imposant que ces ruines; mais sont-elles bien des ruines, cette façade aux fines cisèlures dont les pierres semblent mises en place de la veille? ces gracieuses coupes qui donnent à la nef tant de hardiesse et de légèreté? Sauf un des bras du transept, le monument est entier, et beaucoup de nos églises pourraient lui envier son état parfait de conservation. Nous constatons avec plaisir que les toitures ont été récemment réparées, ce qui prouve que son propriétaire comprend toute la valeur du trésor d'art dont la conservation lui est confiée. Un amateur, M. T., braque son objectif devant cette admirable façade; il a déjà photographié le groupe des excursionnistes à Sainte-Sévère; il reproduira aussi le dolmen et Garde-Epée, souvenirs d'un charmant voyage.

Nous gravissons la colline où se trouvent les dolmens: nos pieds s'enfoncent dans une poussière grisâtre, qui semble de la pouzzolane; çà et là surgissent de terre des blocs de grès; c'est un coin de la forêt de Fontainebleau que nous rencontrons en Saintonge, pendant qu'un botaniste distingué, M. Termonia, cueille là des plantes particulières. Comment expliquer l'existence de monticules isolés au milieu de terrains d'une nature absolument dissemblable? Il y a là un problème géologique à élucider, que nous recommandons à M. Germain. Le premier dolmen se compose de deux énormes tables de grès élevées de six pieds au-dessus du sol; le second, placé tout au sommet de la colline, consiste en une seule table, reposant sur un assemblage de blocs plus petits. Il n'a point, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'aspect du dolmen classique; aussi quelques uns d'entre nous seraient disposés à le considérer comme un dolmen inachevé, un dolmen en expectative; mais d'autres remarquent que les pierres de support ont été disposées avec le dessein évident de le maintenir en équilibre; et à la presque unanimité la Vache (c'est le nom qu'on lui donne dans le pays) est proclamée monument mégalithique. L'existence de ces deux dolmens si

rapprochés l'un de l'autre, une source abondante qui jaillit tout auprès, ce nom de Chastres, *Castra*, conservé par le lieu voisin nous rappelaient les savantes recherches de B. Fillon sur les *luci* du Poitou. Ces lieux de refuge ou bois sacrés présentent invariablement, d'après lui, des retranchements dans les parties accessibles ou un nom les rappelant : Chatelard, Châtelier, Châtre, etc... un bois ou des vestiges de bois, des pierres druidiques ou une désignation s'y rapportant : le champ de la table, le champ de la folie, etc... enfin une fontaine abondante. Nous trouverions-nous ici en présence d'un *lucus* saintongeais ? Cette idée que nous n'avons point osé émettre tout haut, nous la confions timidement au papier, dans l'espoir que quelque confrère plus habile sera peut-être tenté de l'approfondir.

Bien des motifs nous arrêtent devant le château de Garde-Epée : d'abord son mur crénelé, son portail défendu par des mâchicoulis, son chemin de ronde terminé aux deux extrémités par une tourelle, tout cet ensemble constitue un appareil défensif fort original et caractéristique : ces constructions ainsi que la belle fuie seigneuriale datent de 1554 ; en second lieu, la vue admirable dont on jouit de sa terrasse d'où l'œil embrasse un panorama de trente à quarante kilomètres d'étendue ; mais surtout l'aimable accueil de notre confrère, M. Maurice de Jarnac de Garde-Epée, qui, avec une grâce parfaite, nous fait les honneurs de sa demeure.

Nos chevaux, et plus encore nos conducteurs s'impatientent... En route pour Saint-Brice. Ce que nous allons demander à Saint-Brice, ce sont les souvenirs qu'y réveillent les noms d'Henri de Navarre et de Catherine de Médicis. On sait que dans ce château, appartenant alors à l'un des chefs les plus en vue du parti huguenot, eut lieu, au mois de décembre 1586, la célèbre entrevue dans laquelle la reine mère s'efforça vainement de détacher son gendre de la ligue protestante. Saint-Brice est dans une situation ravissante, sur les bords de la Charente, dont le séparent des jardins et une prairie en ce moment véritable tapis de fleurs. Le château est encadré d'un côté par un massif de tilleuls séculaires, de l'autre par de hautes allées de buis, véritable bois taillé régulièrement suivant le goût du xvi^e siècle et qui est certainement contemporain des personnages dont nous avons parlé plus haut. Le château, restauré avec beaucoup de goût, a conservé sa belle terrasse, complément indispensable des grandes habitations du xviii^e siècle ; au-devant s'étend un parterre aux lignes sévères qui s'harmonise parfaitement avec elle. Madame la marquise de Bremond d'Ars nous reçoit avec une bienveillance charmante, et veut bien nous permettre de visiter l'appartement, qui, suivant la tradition, fut témoin de l'entrevue d'Henry de Bourbon et de la reine Catherine. A côté d'une pièce récemment restaurée et décorée de peintures qui font le plus grand honneur au pinceau de notre compatriote M. Genty, se trouve un vaste cabinet ayant conservé intacte sa décoration ancienne : ce sont

des arabesques dans le goût italien du xvi^e siècle. Le plafond, peint aussi, présente trois médaillons ; celui du milieu, l'*Amour et Psyché* paraît être une copie d'un tableau de l'école vénitienne : ce panneau est cantonné par quatre anges supportant les armes de France ; les médaillons qui l'accompagnent, peints plus récemment et vraisemblablement au commencement du xvii^e siècle, représentent, l'un un jeune guerrier, au casque orné d'un panache blanc, que Minerve présente à Jupiter ; dans l'autre, une femme, la tête ceinte d'une couronne, est conduite par la déesse Iris vers Junon qui s'incline pour lui faire accueil. Il nous semble impossible de ne pas voir dans ces deux peintures des scènes allégoriques se rapportant à l'entrevue de Saint-Brice. Leur état de parfaite conservation nous prouve que de tout temps on a tenu à en garder précieusement le souvenir. Nous prenons congé de madame de Bremond, qui, avec une inépuisable obligeance, avait bien voulu se faire notre cicérone, et nous reprenons le chemin de Cognac non sans stationner à Saint-Trojan pour y visiter le tombeau des d'Ocoy et Couvrelles, anciens seigneurs de Saint-Brice et de Saint-Trojan. Rien à signaler sur ce caveau funéraire ne renfermant plus que des sépulcres vides, si ce n'est l'inscription déjà relevée dans l'*Épigraphie santone*. On remontait en voiture lorsque quelques curieux demandent à visiter l'église ; l'humble édifice situé au haut du coteau semble, à distance, fort peu digne d'attention ; mais en approchant nous apercevons autour d'une abside romane quelques modillons d'un travail curieux et, entre cette abside et une muraille grossièrement rétablie à une époque relativement récente, un pan de mur, ayant appartenu à l'église primitive et de beaucoup antérieur à l'abside du xii^e siècle ; à l'intérieur, ce pan de mur tout au plus large de quelques mètres, présente deux arcades reposant sur des colonnes qu'on a enlevées ; mais les chapiteaux ont été conservés ; deux sont à peu près frustes, le troisième, très grossièrement sculpté, a été déclaré des plus intéressants.

Une demi-heure après nous rentrons à Cognac, et tous nos confrères, *lassati nondum satiati*, se promettaient de se retrouver à la prochaine excursion de la société des *Archives*. D. A.

BEAUX ARTS

BEAUX ARTS, MUSÉE. — Parmi les dix candidats, dont trois sont élèves de notre confrère M. Bouguereau, admis en loges pour le concours du grand prix de peinture, *La mort de Thémistocle*, figure, avec le numéro 6, notre compatriote M. Charles Lenoir, de Fouras, pensionnaire du département à l'école des beaux arts, élève de M. Bouguereau et de M. Tony Robert-Fleury. Le huitième est M. Paul Buffet, né à Paris, originaire par sa famille de l'île de Ré.

Dans sa séance du 19 avril, le conseil général de la Charente-Inférieure a accordé une subvention de 500 francs au jeune Jouvenot, natif de Saint-Martin de Ré, élève à La Rochelle de M. Lancelot, et entré cette année le douzième sur soixante à l'école des beaux arts, sous la direction de M. Cabanel.

Parmi les tableaux remarquables des églises de province, signalés par M. Marionneau dans le *Bulletin des archives de l'art français*, nommons l'*Adoration des bergers*, par Le Sueur, dans la chapelle de l'hôpital Saint-Louis, à La Rochelle (aujourd'hui au musée) fort connu, et « *Le Christ et la Samaritaine*, par Mignard, au village du Petit-Ecoyeux, canton de Muret (Charente-Inférieure) », qui l'est moins ; on pourrait même demander où est, dans la Charente-Inférieure, le canton de Muret ?

M. Paul Good, médecin auxiliaire de la marine, a donné au musée Lafaille, de La Rochelle, une riche collection d'échantillons rapportés du Sénégal, en particulier une série d'oiseaux aussi intéressante par l'élégance des formes que par la vivacité des couleurs.

Dans sa séance du 10 juin, le conseil municipal de Saintes a nommé une commission, MM. Fromaget, Genet et Rondelaud, pour chercher un local au musée lapidaire.

NOS COMPATRIOTES AU SALON DE 1887.

Tout en ne voulant pas mentir à son titre, la société des *Archives de la Saintonge et de l'Aunis* tient à suivre fidèlement le mouvement artistique dans notre contrée : c'est pourquoi elle a bien voulu réserver, dans son *Bulletin*, une petite place au rapide résumé des notes que j'ai prises, selon mon habitude, sur les exposants saintongeais et aunisiens au salon de cette année. Je vous aurais bien donné une idée générale de l'exposition du palais de l'Industrie ; je vous aurais dit combien l'on y rencontre de ministres en peinture ou en marbre, et je vous aurais parlé des œuvres les plus remarquables ou des artistes les plus connus. Ici, Pointelin, aux paysages crépusculaires, si poétiques et si vrais ; là, M. Duez, avec ses vaches grandeur naturelle, sur une toile occupant la surface d'un appartement de Paris ; plus loin, *A travers les champs* et *La fin du travail*, charmantes œuvres de Jules Breton, à côté des *Paysans*, si vivants de Lhermitte ; puis l'*Hérodiade* et la *Créole* d'Henner, aux ombres si transparentes, aux tons si harmonieux, et le puissant Jean-Paul Laurens, et Bonnat, et Puvis de Chavannes, le peintre de la ligne idéale et pure, et Falguère, dont la *Diane* de marbre palpite et s'anime dans la splendeur de sa virginité.

Mais je ne veux vous parler que de nos compatriotes, d'eux

seuls : et encore serai-je forcé de vous résumer mes impressions, vous renvoyant ailleurs (Voir le *Phare des Charentes*, n° 5, du 10 juin 1887 et suivants), pour lire l'expression pleine et entière de mon sentiment à leur égard, le développement et la justification du jugement que je porte sur leurs œuvres.

Nous devons à l'ordre alphabétique de commencer par M. Henri-Augustin AUGUIN, de Rochefort : c'est entrer au salon sous d'heureux auspices. Sa *Lande de Cap-Breton* est, en effet, une bonne toile, dont les tonalités rappellent les *Dunes* du même artiste. C'est le même terrain sablonneux, aux colorations généralement justes ; l'air circule bien dans une partie du paysage ; mais le ciel ne se voûte pas comme il faudrait, et les arbres forment une masse impenétrable, deux défauts qui étonnent chez un peintre habile comme M. Auguin.

M. William BARBOTIN, un rétais, celui-ci (né à Ars, île de Ré), qui a remporté le prix de Rome pour la gravure, il y a deux ans, je crois, a envoyé une gravure d'après un fragment de la *Vierge au baldaquin* de Raphaël. La sécheresse de certaines parties de cette œuvre me surprend chez un graveur aussi bien doué que M. Barbotin ; c'est là sans doute une production hâtive qu'excuse une maladie, et que fera oublier l'exposition de 1888.

M. BOUGUEREAU est un peintre trop connu pour que, d'une façon ou d'une autre, on n'insiste pas sur ses œuvres. Sa première toile est dans cette gamme de bleus et de roses par laquelle l'académicien rochelais s'est fait sa réputation. On remarque, dans l'*Amour vainqueur* de cette année, toutes les qualités qu'on trouvait dans l'*Amour désarmé* de 1886, mais aussi avec les mêmes défauts. Cupidon, entraînant par la main cette petite fille aux ailes de papillon, voilà qui est charmant ; mais c'est du joli seul, d'où le sentiment et la pensée sont tout à fait absents. Quant au second envoi du peintre, le *Portrait de M^{lle} Colonna Crosnowska*, je suis tout étonné de le trouver sous le nom de M. Bouguereau : c'est une œuvre pâle et terne ; bien plus, cette jeune fille est plaquée, pour ainsi dire, sur cette toile, au lieu de s'y enlever. Que M. Bouguereau retourne donc à ses Amours, à ses Vénus, à ses Psychés.

La première toile de M. Gabriel BOUTET, né à La Rochelle, *Après la Musique*, nous représente le coin du Luxembourg le plus voisin du Panthéon, un dimanche ; la garde républicaine vient de se faire entendre, et descend l'escalier au milieu de ce qui devrait représenter la foule grouillante et ne nous donne que la sensation de petits personnages immobilisés dans la couleur. J'aime bien mieux la seconde toile, *La tournée*, un bon gendarme qui vient faire un tour au village, le dimanche : la composition en est surtout assez drôle, montrant les gamins qui regardent curieusement l'« autorité. » M. Boutet expose aussi deux gravures, l'une d'après *Le chant de l'alouette* de Breton, et qui ne rend qu'imparfaitement la magnifique toile

du maître, et une autre assez bonne, d'après la *Prisonnière disputée* de M. Luminais.

Voici un très beau *Buste en marbre de M. le D^r B...* [rard], par M. Ernest Brard, né à Jonzac, adjoint à La Rochelle. On sent la ressemblance et la vie dans cette tête énergique et franche de constituant. Sauf le manque de légèreté de la barbe, l'œuvre est achevée.

Très abondante exposition de M. BRILLOUIN, de Saint-Jean d'Angély, ce vétéran de l'art saintongeais. Notre compatriote retourne cette année aux gentils petits personnages de l'ancien temps, aux charmants tableaux de genre qui l'ont fait comparer à Meissonnier. La première toile, le *Rendez-vous des nouvellistes*, est pleine de mouvement et de vie. On entend bavarder ces désœuvrés qui viennent passer leur temps au café en potins de toutes sortes. Mêmes qualités, mêmes figures bien étudiées dans le *Guet-Apens*, cet épisode si souvent retracé de l'assassinat du duc de Guise. Les meurtriers sont mis en scène avec une habileté remarquable. Voici maintenant *La petite Provence* : c'est encore le même sujet que le *Rendez-vous des nouvellistes*, mais, cette fois-ci, traité en plein air. Il y a malheureusement dans cette aquarelle, à côté de têtes spirituelles et vraies, un bonhomme bien mal dessiné, et le paysage rappelle trop les deux tableaux envoyés en 1886 par M. Brillouin. Quant au dessin intitulé *Truands mendiant à la porte d'un couvent*, je n'ai pu y reconnaître des têtes de truands, pas plus que je n'y ai vu la porte du couvent ; mais chaque tête isolée est bonne.

M. Joseph BUAT, né à Pons, nous présente une excellente statue d'*Agrippa d'Aubigné* ; c'est bien l'œil profondément enfoncé sous l'arcade sourcilière, la lèvre dédaigneuse et hautaine du protestant farouche. Seule, la lourdeur de la fraise mérite un léger reproche. Je n'ai que des éloges pour le reste (1).

Dans deux châssis, M. Léon-Arthur DE CHÈVRES, né à Matha, expose la vue extérieure et l'aménagement intérieur du *Château de Belle-Rive à Césy (Yonne)*. Cette production est un peu tourmentée, un peu confuse, comme toutes les maisons de plaisance en vieux neuf ; mais elle paraît bien comprise au point de vue pratique.

Le *Portrait de M. le D^r D.* est de M. Ludovic DUBOIS, né à Saujon. Nous y voyons de sérieuses qualités ; et si la relation des différents plans n'est pas rigoureusement observée, si l'ensemble est un peu sec, l'œuvre est satisfaisante : la figure, en particulier, est vraie et habilement traitée.

L'envoi de M^{me} Marie-Elise DUMAS, née à Rochefort sur mer, ne se compose malheureusement que d'une seule miniature, *Portrait de M. H. D.*, un gentil petit garçon d'une douzaine

(1) Cette statue a obtenu une mention honorable.

d'années : œuvre charmante à tous les points de vue, sauf une légère absence de modelé dans le cou. On ne peut mieux faire des cheveux ni de la chair, et le sang circule sous cette peau veloutée.

La plupart des femmes peintres peignent des fleurs, et M^{lle} Emma FANTY-LESCURE ne fait que confirmer cette règle avec ses *Fleurs des champs*. Grande harmonie dans ces coquelicots, ces bleuets coquettement disposés dans une corbeille de faïence. La gauche est, peut-être un peu dense et lourde, et l'on ne sent pas d'espace derrière la corbeille ; mais tout le reste est d'un effet charmant.

M. Roger-Guillaume-Edouard FOUCAULT, né à Pons, n'a pas craint, pour nous montrer *Le port du Havre*, d'aborder l'aquarelle, ce genre si joli, mais si primesautier, si difficile. L'artiste nous envoie dans un même cadre deux aquarelles sœurs représentant, l'une l'entrée du port, l'autre un bassin à flot avec un grand vapeur à quai. La première fait plus d'effet, nous montrant le soleil qui se couche à l'extrémité du chenal, sur un ciel vrai et transparent, que vient troubler un panache de fumée trop noir. Dans la seconde, le ciel me plaît encore, mais l'eau est d'une couleur trop crue.

Cette année, rien qu'une toile de M. FURCY DE LAVAUT. Ce sont des *Roses*, roses blanches, roses thé, roses du Bengale, roses de toutes sortes, jetées dans un joli pêle-mêle sur un banc de pierre accolé à une vieille muraille, et au-dessus desquelles des branches forment une gracieuse retombée et projettent des ombres transparentes et blutées. Nous serions pleinement satisfait, sans deux pots de fleurs malencontreux qui n'ont aucun relief, et dont la mollesse fait penser bien plutôt à de la pâte qu'à de la terre cuite.

M. Emmanuel GENTY, de Dampierre sur Boutonne, a envoyé deux portraits cette année : je les préfère de beaucoup aux deux toiles qu'il avait au salon l'an passé. Cependant, le premier, *Portrait de M. le lieutenant A. G.*, a une pose bien disgracieuse et inquiétante. Ce jeune officier est assis complètement de côté, et l'on se demande s'il ne va pas tomber. La tête est assez bonne ; mais l'ensemble manque de relief et la main gauche a une couleur peu vraie. La seconde toile, *Portrait de M. le conseiller F.*, est bien supérieure à tous égards : la barbe et les cheveux sont remarquables de rendus, autant que les chairs et les plis de cette figure de magistrat. C'est une œuvre qu'on se rappelle.

M. Jean GEOFFROY, de Marennes, dont le succès fut officiellement affirmé par une médaille de 2^e classe en 1886, conserve dignement sa place aux premiers rangs de la jeune école, avec ses deux toiles *Les rameaux* et *La dernière goutte*. Dans la première il nous montre, sur les marches de la Madeleine, une pauvre femme, hâve et décharnée, essayant de vendre du bûis bénit pour gagner du pain à ses enfants. Elle en a deux, un

tout petit, endormi dans ses bras d'un sommeil tranquille, et une fillette dont la robe est en lambeaux, tendant, elle aussi, des rameaux à une longue file d'orphelines qui sortent de l'église. M. Geoffroy s'est surpassé dans cette œuvre, surtout dans les figures naïves des orphelines et dans les traits émaciés de la religieuse qui les conduit. La seconde toile est charmante : nous sommes dans une cour d'école ; un des enfants, par fanfaronnade, vient d'avalier tout d'un trait le contenu de sa bouteille. C'est traité d'une façon saisissante. Rien n'est drôle comme la physionomie de tous ces gamins, dont les uns admirent sans autre préoccupation le haut fait de leurs camarades, tandis que d'autres, effrayés d'une pareille audace, regardent avec terreur si la maîtresse n'apparaît pas à l'horizon. Tous ces personnages ont un relief extraordinaire.

Je ne veux pas insister sur l'*Ariane* de M. Victor GOURMEL-VEVAN, né à l'île de Ré. La courbe du dos de cette femme, qui se tient la tête dans ses mains, est absolument inharmonique ; ce ne sont guère des cheveux qui lui tombent sur les épaules. Nous comptons retrouver l'an prochain notre compatriote mieux représenté que par le dessin de cette année.

M. Pierre-Amédée GUÉRIN, né à Rochefort, a envoyé une gravure d'après les *Bords de l'Oise*, de Karl Daubigny. C'est une œuvre qui ne me satisfait pas : le ciel est sec et dur ; je trouve aussi de la lourdeur dans les arbres formant rideau sur la droite, au bord de la rivière. La gauche est bien traitée.

C'est en revenant d'admirer la *Diane* de M. Falguière que j'ai vu la *Part du Cheick* de M. A. DE GUERRE, né à Rochefort sur mer. Peut-être la comparaison m'a-t-elle rendu difficile. Toujours est-il que, sans le catalogue, on ne comprendrait pas que cette femme nue, se cachant de ses deux bras, est la part de butin attribué au cheick. Espérons d'ailleurs que l'exécution en marbre ou en bronze affînera ses membres.

Voici trois portraits de M. Pierre HUAS, de La Rochelle. Le premier, *Portrait de M^{me} D.*, est une peinture à l'huile : bonne petite toile sympathique ; les fourrures, les chairs et les étoffes sont artistement et finement peintes. Le *Portrait de M^{me} D.* est au pastel, œuvre pleine de goût et de talent, à laquelle je reproche seulement un fond bleu tendre ; je voudrais aussi que ce buste fût dégagé du fouillis de dentelle et de soie qui en cache les contours. Enfin, le *Portrait de M. Georges M.*, au crayon, nous représente un petit bonhomme en costume marin, bien campé sur ses jambes, à la figure éveillée et bien vivante ; mais la tête seule a été traitée ; tout le reste a été négligé et j'y trouve trop de sécheresse.

Bien que M. Eugène LACHEURIZ, soit né à Paris, je l'ai compté parmi nos compatriotes, parce qu'il habite La Rochelle. Ses deux *Enfants de marins*, assis sur la plage, près d'une flaque d'eau, ne me plaisent point ; ce ne sont là ni les terrains du bord de la mer, ni l'herbe hâlée par le vent salin. Je préfère

grandement à cette aquarelle les six petites qui sont contenues dans un même cadre, et qui représentent une fillette gardant des vaches, une ferme normande, un coin des environs de Paris, un lamaneur, les falaises de Honfleur et enfin un poste de douaniers. Cette dernière est certainement la meilleure : elle contient réunies toutes les qualités d'air, de lumière et de vie qu'on rencontre plus ou moins dans les autres.

Cette fois encore les fleurs de M^{lle} Hélène A. DE LAJALLET sont charmantes. Cette *Hotte de chrysanthèmes* était d'ailleurs bien de saison pendant les jours froids et sombres du mois de mai de cette année : on se serait cru en plein mois de novembre. Les couleurs sont toujours vives sans être criardes, et l'ensemble est plein d'harmonie.

Le *Torpilleur*, de M. Ernest LESSIEUX, de Rochefort, est du moins un dessin d'actualité, à l'heure où se pose la grande question de la prédominance du cuirassé sur le torpilleur ou inversement. D'ailleurs, ce fusain produit beaucoup d'effet, et c'est avec émotion que nous voyons ce petit navire filer à toute vitesse pour éviter les feux électriques du grand vaisseau de guerre immobile au fond du tableau. Malheureusement, le ciel est trop noir et uniforme.

Nous avons, l'an passé, un peu médité de M. Félix-Hippolyte LUCAS, de Rochefort ; nous sommes heureux de n'avoir aujourd'hui que des éloges à lui adresser. La pièce capitale de son exposition est l'*Angelus de Jeanne*. Il y a une puissance et une poésie vraiment remarquables dans ce joli paysage crépusculaire, au milieu duquel se détache la bergère de Domremy, écoutant, dans les vibrations des cloches, les voix de ses visions qui planent à gauche. Tout en regrettant qu'on matérialise ainsi des visions, j'admire la physionomie de Jeanne d'Arc. Le *Portrait de M^{lle} **** par le même peintre est d'une grâce juvénile, harmonieuse et de bon aloi. Nous sommes heureux d'annoncer que M. Lucas vient d'obtenir une 2^e médaille.

M. Jean-Alban MOYNEAU, de Laleu, est le second représentant de notre contrée dans la section d'architecture ; ses dessins ont trait à un projet de restauration du vieux *Château de Mareuil-sur-Belle (Dordogne)*. Sauf un léger manque de relief dans la façade nord, c'est sobrement et habilement dessiné.

Comme en 1886, nous retrouvons l'œuvre de M^{lle} Louise OLLIVIER perchée dans la partie la plus élevée du panneau : MM. les jurés manquent de galanterie. Cela ne m'empêche pas d'ailleurs de reconnaître les qualités habituelles de l'artiste dans cette tête de *Bohémienne*, au corsage de velours foncé, au teint brun, aux cheveux noirs ébouriffés. Cette figure calme et froide, de race primitive, est modelée à la perfection, sauf un léger défaut dans le cou.

Voici le bon saint Antoine, sans son compagnon, agenouillé sur un tronc d'arbre devant une bible, et montrant le poing à un corps de femme surmonté d'une tête de mort, et dont le bas

disparaît dans une draperie qui s'enroule en forme de tire-bouchon. C'est *Une vision* de M^{lle} Marguerite TURNER, de Saintes, c'est-à-dire la tentation de saint Antoine, d'après le livre de Flaubert. C'est un sujet assez désagréable en lui-même ; du reste, cette femme est d'une couleur terreuse, au lieu d'être nacrée comme la montre l'écrivain. Le tout est recouvert d'une teinte poussiéreuse et terne, que je retrouve encore, mais heureusement affaiblie, dans le second envoi du peintre, une *Etude* de femme qui fait tomber son corsage et son corset pour nous faire voir ses épaules. Tout cela est bizarre ; mais enfin M^{lle} Turner a de la puissance dans le modelé.

Nous finissons notre visite à nos compatriotes par M. Victor VIOLLET-LE-DUC, de Chastenet. Je parlerai brièvement de ses *Falaises de Bruneval*, tant j'y reconnais peu les qualités de son exposition de 1886. Au point de vue de l'arrangement, son tableau me plairait ; mais j'y trouve vraiment trop de sécheresse.

Vous le voyez, la Charente-Inférieure est représentée bien plus abondamment que l'an passé ; et cependant que de défections ! que sont devenus M^{lle} Bisseuil, MM. A. Duplais-Destouches, Lenoir et tant d'autres, sans parler même de ceux qui avaient promis de venir augmenter la pléiade saintongeaise et aunisienne, et qui n'ont point tenu leur promesse ?

Nous comptons que tous voudront montrer que le drapeau de l'art est tenu haut et ferme dans la Charente-Inférieure, et nous leur donnons rendez-vous au salon de 1888.

Il me reste à parler de trois exposants qui, bien que n'étant pas vraiment des compatriotes, nous intéressent à des titres divers.

Voici d'abord M^{me} Marie VITEAU, c'est-à-dire M^{me} Castagnary, qui a envoyé deux portraits à l'huile. Le premier, *Portrait de M^{me} A. Régeard*, nous représente une dame en bonnet de dentelle noire ; l'ensemble est bon, mais un peu sec. La seconde toile, *Portrait de M^{me} M.*, a le même défaut ; la figure est d'ailleurs bien traitée, mais le personnage ne sort pas du fond. Je préfère de beaucoup à cet envoi de M^{me} Castagnary les fleurs qu'elle peint habituellement.

Le ministère de l'instruction publique avait commandé à M. GÉOFFROY une statue de la Loi, destinée à l'hôtel de ville de La Rochelle. L'artiste l'a exécutée sans enthousiasme. C'est là une œuvre qui ne me dit absolument rien. Pour être allégorique, une statue n'en doit pas moins paraître animée, et ce n'est certes pas le cas de celle-ci. Le bras droit ne fait qu'un avec le sein sur lequel il s'appuie ; enfin le pied gauche passant sous la robe est massif et disgracieux.

Nous trouvons encore à l'architecture une œuvre qui nous intéresse vivement : des dessins sur *l'Eglise de Fenioux*, par M. BALLU. Nous sommes heureux d'adresser nos compliments sincères à l'artiste. Nous louons notamment le dessin qui reproduit la si jolie porte de la façade latérale, cette façade elle-

même et la façade principale, sans parler des coupes-plans.
Tout cela est fort habilement traité.

Daniel BELLET.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — Ont paru, au commencement de mai, l'*Annuaire de la Charente-Inférieure pour 1887*, publié d'après les documents officiels, sous les auspices du conseil général (La Rochelle, imp. Siret, 1887, in-32, 216 pages et carte du département, prix 1 fr., et par la poste 1 fr. 25). « Rédigé avec le concours des divers chefs d'administration, il contient des renseignements complets sur tout ce qui concerne le département ; organisation administrative, financière, judiciaire, militaire, maritime, ecclésiastique, etc., noms et demeures des fonctionnaires, maires et adjoints, instituteurs, etc., liste des principaux commerçants et industriels des six chef-lieux d'arrondissement. » M. de Richemond dit : « Saint-Eutrope possède sous sa nef moderne une vaste église souterraine. Or, la crypte et l'église haute sont de la même époque. Voir plus bas, page 248 ; — le 3 avril, *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie*, par M. Louis Audiat ; 2^e édition, 578 p. Prix : 6 fr. Quelques exemplaires sur papier vergé : 10 fr. ; — le 10 juin, le 2^e volume de *Veillées littéraires*, de M. Auger, contenant *Etude sur le théâtre* (Sardou, Dumas, Hugo, Beaumarchais, Coppée, Ohnet, Zola, Mendès, Augier, Labiche, Dennery, Pailleron, Daudet, Thiboust, Moinaux, Richard, l'arodi, Ponsard, Leconte de Lisle, etc.) ; *Causeries et Variétés*. Voir compte rendu du premier volume dans le *Bulletin*, VII, 193. Il y a dans le second volume quelques pages qui auraient pu fort bien ne pas être reproduites. Puis, est-il bien sérieux de faire raconter même à un maire de campagne, comme fait historique, que le propriétaire d'un château qui ne pouvait dormir allait faire réveiller les paysans pour battre l'eau de l'étang et empêcher les grenouilles de coasser ?

Le 20 juin, aux frais de la chambre de commerce de La Rochelle, *Le commerce rochelais au XVIII^e siècle, d'après les documents composant les anciennes archives de la chambre de commerce de La Rochelle*, par notre confrère M. Emile Garnault, secrétaire-archiviste ; 2^e partie, établissements maritimes de La Rochelle. La Rochelle, Mareschal, in-8^e, VIII-342 p.

M. Guillaume Guizot, professeur au collège de France, prépare *Agrippa d'Aubigné* pour la collection biographique des grands écrivains de la France, de la maison Hachette.

A partir du 12 juin, le *Moniteur de Saintes*, ancien *Courrier des deux Charentes*, a pris le titre de *Moniteur de la Saintonge*.

ERRATUM. — Dans une note du *Voyage* si intéressant d'un *bénédictin* (*Bulletin*, VII, 160), MM. Denis d'Aussy et A. Vernière, à propos de « la belle allée de La Roche-Courbon » que traversa dom Boyer, se demandent si cette allée n'était pas « la grande allée du jardin du roi », devenu jardin public de Rochefort. Je crois qu'il ne s'agit ici que de l'avenue, splendide encore aujourd'hui par sa largeur et son étendue, qui du bourg de Saint-Porchaire conduit au manoir si intéressant des La Roche-Courbon, et à l'extrémité de laquelle existait, il y a trente ans, un portique imposant où s'étaient les armes de la famille. Remarquons, en effet, que le *bénédictin*, parti de Saintes le dimanche, après sa messe, arriva à Rochefort pour se coucher. Il a dû passer par Saint-Porchaire, paroisse dont La Roche-Courbon dépendait, et être émerveillé en la traversant, au mois de septembre surtout, de la splendeur de cette allée. Cela est bien plus naturel que de descendre de voiture après un voyage de 7 lieues pour traverser la grande allée du jardin du roi (par laquelle autrefois comme aujourd'hui ne pouvaient circuler les voitures) avant de venir dîner à son auberge, ce dont il devait avoir grande envie, d'après les preuves de l'excellent appétit que le bon père nous montre à chaque ligne de son récit, où il se garde d'oublier ses agapes journalières.

Du reste, ce petit coin de terre, Saint-Porchaire, le château de La Roche-Courbon, ses appartements, la salle de bain, ses peintures, son donjon, ses stalactites, le Trou-Madame, les ruines de Torfou, son vieux tilleul, mériteraient assurément d'être visités par le pèlerinage annuel de la société.

Dr GÉLINEAU.

NÉCROLOGIE

La société des Archives a une nouvelle perte à déplorer :

Le 15 avril, est décédé à Saintes, rue des Ballets, Charles-Emile-Jacques Compagnon de Thezac, membre du bureau d'administration de la société des Archives, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre en retraite, chevalier de la légion d'honneur. Né à Pons, le 9 juillet 1806, de Jacques-Etienne Compagnon de Thezac et de Françoise-Hélène Broussard, fille de Mathurin-Annibal Broussard, négociant, et de Marie de Gernon, il appartenait à une ancienne famille de Saintes, qui, par les efforts accumulés de plusieurs générations, par le travail soutenu, par les services rendus, s'était élevé à la noblesse et aux dignités, et dont le premier connu est :

I. Etienne Compagnon, époux de Catherine Deschamps.

II. Le fils d'Etienne, Louis Compagnon, échevin de Saintes et juge de la bourse, né en 1664, eut de ses deux femmes, Marie Verneuil et Marie Legivre, sept enfants : entre autres, Jacques, qui suit. Louis Compagnon présenta à d'Hozier pour être enregistré à l'armorial général : *d'or au chevron d'azur accom-*

pagné de 2 étoiles de gueules en chef, et en pointe d'un lévrier de gueules.

III. Jacques, conseiller du roi et son avocat au présidial de Saintes, subdélégué de l'intendant, puis qualifié écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France, seigneur de Feusses, Taims et Thezac, fit le chemin de Saintes à Varzay, qui s'appelle encore le chemin Compagnon. Il eut de Thérèse Bergerat huit enfants, dont l'un :

IV. Etienne Compagnon de Thezac, major au régiment d'Artois dragons, créé chevalier de Saint-Louis après de beaux états de service, mourut en 1798, à Feusses, ayant été détenu aux Sainte-Claire. En premières noces, il avait épousé, le 3 novembre 1767, Marie-Geneviève Cairon de Merville, morte le 7 mai 1771, laissant deux enfants décédés en bas âge, fille d'Etienne-Philippe Cairon de Merville, chevalier, seigneur patron de Merville, seigneur de Gibran, Villeneuve, Montigny, Les Ouillières et autres lieux, capitaine des vaisseaux du roi au poste de Rochefort, mort à Bordeaux, le 5 août 1763, et de Marie de Goumiers. Il eut de sa seconde femme, Alexandrine Vieuille, cinq enfants.

V. L'un, Jacques-Etienne, mort le 10 décembre 1842, à Feusses, né en 1776; marié le 29 avril 1801, à Françoise-Hélène Broussard, née en 1784, morte le 31 décembre 1870, fille de Mathurin-Annibal Broussard, négociant, mort en 1815, et de Marie de Gernon, morte en 1825.

On pourra consulter, pour la filiation complète, l'ouvrage *Etudes et documents sur la ville de Saintes* (1870, pages 56-61).

Emile de Thezac fut, pendant cinq ans, élève à l'institution de J. Durat, qui lui attestait, le 16 octobre 1820, que « sa conduite avait toujours été digne d'éloges, qu'il s'était distingué par l'application la plus forte et la plus constante; que ses progrès extraordinaires lui avaient fait surpasser tous ses condisciples; qu'il était doué de la mémoire la plus heureuse et d'un jugement au-dessus de son âge. » De Pons, il alla faire à Paris au lycée Louis le Grand ses classes de troisième, seconde et rhétorique; et tombé malade, il acheva au collège de Saintes son cours de philosophie.

Bachelier ès-lettres à Poitiers, le 26 août 1825, en droit, le 5 décembre 1827, licencié à Paris, le 21 juillet 1828, il entra dans l'administration de l'enregistrement comme surnuméraire, à Paris, le 9 avril 1826. Successivement receveur-contrôleur, le 26 juillet 1830, nommé en la même qualité à Longwy, le 18 octobre 1832, à Bray-sur-Seine, le 16 décembre 1833, puis vérificateur de 5^e classe, le 21 octobre 1837, à Joigny; de 4^e, le 28 novembre 1838; de 3^e, le 29 décembre 1840; de 2^e, le 1^{er} août 1842; sous-chef de 4^e classe, en 1847; de 2^e, le 9 mars 1852; de 1^{re}, le 30 décembre 1853; directeur à Alby, le 14 février 1857, puis à Orléans, en septembre 1861.

Il était dans cette dernière ville quand les Allemands l'occupèrent. Les trésoriers-payeurs étaient partis pour rejoindre le

gouvernement. Le conservateur et les receveurs ne savaient où déposer leurs caisses. Le directeur, agissant paternellement pour les fonctionnaires sous ses ordres et voulant sauvegarder l'argent de l'état, organisa un virement de fonds et leur mandata d'avance quatre mois de leur traitement. Lorsque les Prussiens vérifièrent les bureaux, ils trouvèrent 80 fr. en tout dans les quatre bureaux. Comme le service de l'enregistrement avait continué à fonctionner, à la paix les recouvrements du mois suivant montèrent à deux millions.

Pendant ce temps, sa sœur, M^{lle} Marie de Thezac, à la tête d'un comité de secours, recueillait les offrandes pour les blessés et les expédiait de tous côtés, puis fournissait à l'ambulance la plus grande partie du linge dont on avait besoin.

C'est pendant son séjour à Alby que, le 28 décembre 1859, à Seix (Ariège), il épousa Louise-Marie-Clotilde-Joséphine de Balby de Vernon, d'une ancienne famille du pays de Foix, originaire de l'Italie, qui a formé plusieurs branches, les Balby-Montbel, les Balby-Berton de Crillon, les Balby de Vernon, etc. Voir contrat de mariage (6 août 1783) de Joseph de Balby, baron de Montfaucon, Latripe et autres lieux, fils de Jean-François de Balby et de Henriette de Faudoas, avec Antoinette-Clotilde de Vernon, fille d'Etienne, comte de Vernon, et de Marie-Claire de Sales, dans *Généalogie de la maison de Balby*, in-4, s. d. De cette union est né, le 30 mai 1862, Marie-Jacques-Emile-Léon de Thezac, qui tiendra à honneur de suivre les traces de son père.

Les Balby portent : *D'or à trois poissons d'azur posés en fasce, celui du milieu regardant à gauche ; les Vernon : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile et de deux quintefeuilles d'argent posées 2 et 1, et en pointe de deux quintefeuilles et d'une étoile aussi d'argent posées 2 et 1.*

Emile de Thezac fut admis à la retraite, le 13 juillet 1874. « La croix de la légion d'honneur avait, le 16 août 1868, reconnu ses mérites et récompensé ses services », a dit sur sa tombe le président de la société des *Archives*, qui avait tenu à saluer, au nom de la société, un des administrateurs qui s'en allait. « Il revint à Saintes, continue M. Louis Audiat, a peu près en ces termes, dans cette vieille et large maison paternelle de la rue des Ballets, trop petite encore pour loger les trésors artistiques qu'il avait amassés. Emile de Thezac était un homme de goût et un amateur passionné d'antiquités. Sa collection, riche et variée, allait des tableaux de maîtres aux débris souvent grossiers de l'enfance de l'art gaulois ou romain, si abondants sur notre sol. C'était un musée qu'il se plaisait à montrer; et tous les étrangers, de passage à Saintes, venaient admirer ses richesses; ils étaient sûrs d'y trouver des objets remarquables et surtout une courtoisie antique, une aménité parfaite et une science exacte. Son âge ne lui avait pas permis de prendre une part active à nos travaux; il les suivait du moins avec le plus vif intérêt; ils avaient pour but la recher-

che de la vérité historique, et s'occupaient de sa chère ville de Saintes, de cette province de Saintonge où il était revenu avec bonheur, après une longue absence.

» Mais notre confrère avait amassé d'autres trésors, plus précieux. Si comme un autre amateur célèbre, revêtu de la pourpre romaine, Mazarin, il regrettait en mourant ses bronzes et ses tableaux, il se souvenait aussi de cette parole du poète latin qu'on ne possèdera vraiment un jour que ce qu'on aura donné ; il donnait largement aux pauvres. Que d'œuvres charitables il soutenait, admirablement secondé par un épouse qui cherchait au loin et au près les misères à soulager. Ces nombreuses couronnes, quelques unes offrandes modestes des pauvres, prouvent et ses libéralités et la reconnaissance de ceux qui en étaient l'objet.

» Il est mort à 81 ans après une vie honorable, une vieillesse honorée, entouré des soins les plus affectueux, dans la plénitude de ses facultés, plein de foi, plein de résignation ; ou plutôt il s'est endormi,

Rien n'a troublé sa fin ; c'est le soir d'un beau jour,

confiant aussi dans le réveil : car, pour lui, chrétien fervent, catholique pratiquant, sa fin était aussi l'aurore d'un jour plus beau. »

Le 13 mars, est décédé, à 41 ans, curé de Saint-Romain de Benet, Amynthe Robin, auparavant vicaire de Tonnay-Charente et curé de Saint-Jean d'Anglé. M. l'abbé Mélinge, curé-doyen de Saujon, a fait l'éloge de son ami. Voir *Bulletin religieux* du 2 avril.

Le 17, est décédé curé de Sablonceaux, Alexandre Levé, âgé de 44 ans, après 17 ans de sacerdoce.

Le 28, est décédé à Saintes, Marie-Joseph-Luc-Sigisbert (prénom qu'il tenait de son parrain Sigisbert de Rupt, curé de Saint-Pierre de Saintes) de Laage, né à Saintes, le 1^{er} juin 1806, d'Alexandre-Marie de Laage et de Gabrielle-Monique Robillard, époux de Marie-Olaudine-Elisabeth Le Gardeur de Tilly, beau-frère de notre ancien vice-président Hippolyte de Tilly, et père et beau-père de deux de nos confrères, MM. Théophile de Laage et Charles Lalande.

Le 31, est décédé à Angoulême, où il s'était retiré depuis quelque temps, Henri Bouraud, âgé de 71 ans, maire de Cognac de 1849 à 1870, à qui il rendit de grands services, construction des quais, du minage, du collège, du marché couvert, du monument de François I^{er}, ancien conseiller général du canton de Segonzac, dont il était originaire. Voir l'*Ere nouvelle* du 10 avril, reproduit par le *Matin charentais* du 14.

Le 3 avril, est décédé à Saintes, Paul-Gaspard — alias Paul-François, et Pierre sur son acte de décès — Simonnet, né à Saint-Jean d'Angély, le 2 février 1808, de Denis Simonnet et de Marie Desvignes ; ordonné prêtre en 1830, il fut nommé vicaire de Saint-Vivien de Saintes où il succéda comme curé en 1851 à Louis-Jean-Charles Daunas, mort le 4 janvier. Il a donc passé ses 56 ans de sacerdoce dans la même paroisse. M. Birot, archiprêtre de Saint-Pierre, a fait en chaire l'éloge du défunt, homme d'une grande affabilité, d'un zèle sincère, d'une piété exemplaire et d'une charité sans bornes. Voir *Moniteur de Saintes* du 7.

Le 7, est décédé à Tasdon, près de La Rochelle, chez les petites sœurs des pauvres dont il était aumônier, Paul-Pierre-Eutrope Rullier, chanoine prébendé, né en 1812, successivement professeur à l'institution diocésaine de Pons, curé de Bougneau, de Montils, de Saint-Martin de Pons (1847-1857) et d'Ars en Ré, puis chanoine prébendé et aumônier de l'hospice Saint-Louis à La Rochelle. *Bulletin religieux* du 9 avril.

Le 8, est décédé à Saint-Jean d'Angély, Jean-Mathias-Henri Devers, époux de Marie-Adèle Moreau, né à Saint-Jean d'Angély, le 19 mars 1804, d'Henri Devers, officier de santé, et de Jeanne-Elisabeth Rocquet, ancien banquier, qui fut longtemps adjoint au maire, président du tribunal de commerce, conseiller d'arrondissement.

Le 11, est décédé à La Rochelle, Louis-Rodolphe Meyer, né à La Rochelle le 13 juin 1804, époux de N. Delangle, courtier de navires et interprète depuis 1848, diacre de l'église réformée de La Rochelle, doyen des conseillers municipaux de Thairé. « Toute sa vie, dit *La Charente-Inférieure* du 13, s'est passée à La Rochelle, où il s'est fait honorer et aimer de tous : car il était serviable autant que charitable et d'un dévouement à toute épreuve ». « Libéral et patriote, ajoute *Le Courrier de La Rochelle* du 14, il comptait sur la république pour le relèvement de la patrie ; membre de nos comités républicains, il assistait régulièrement à toutes nos réunions. » Et *L'Echo rochelais* du 16 : « Tout le monde connaissait cet excellent vieillard. L'église réformée comptait en lui un de ses zélés les plus acharnés ; il évangélisait toujours, dans les rues et à domicile. Ah ! celui-là n'était pas un protestant libérateur ; le doute n'avait pas oblitéré la droiture de ses croyances. »

Le 17, est décédé à Rochefort, âgé de 85 ans, veuf de Marie-Octavie-Victorine Lesueur, Jean-Firmin Triaud, chevalier de la légion d'honneur, né à Saint-Jean d'Angély le 4 août 1801, de Pierre-Laurent Triaud, négociant, et de Marguerite Mesnard, fixé à Rochefort depuis l'âge de vingt ans, avoué dans cette ville, puis directeur avec son beau-frère, Eugène Lesueur, de la maison de banque de Jérôme Lesueur, qui venait de mou-

rir, juge et président du tribunal de commerce pendant 25 ans, conseiller d'arrondissement, maire, membre de la commission de l'hospice civil.

Le 17, est décédée à Paris, âgée de 44 ans, Denise-Marie Terray de Morel-Vindé, femme du vicomte Charles Pandin de Romefort de Narcillac, ancien capitaine commandant au 8^e régiment de lanciers, fils de Charles-Pharamond Pandin, baron de Narcillac, capitaine de hussards de la garde royale, et petit-fils de Louis-Pharamond Pandin de Narcillac, seigneur de la baronnie de Tonnay-Boutonne, première baronnie de Saintonge.

Le 20 avril, est décédée à Mongaugé, commune de Chérac, Marie-Pauline de Saluces, née à Aizecq (Charente), en 1847, épouse (octobre 1869), de M. Alexis de Laage.

Les journaux du 27 avril annoncent la mort à Charenton du sculpteur Antonin-Oscar Fragonard, né à Paris et dernier descendant du célèbre peintre Fragonard, ce qui est une erreur. D'abord Antonin, alias Honoré Fragonard laisse un enfant; de plus d'autres Fragonard subsistent à Paris et à Cognac. Voir *Le curieux de mars* 1887.

Le 2 mai, est décédé à La Rochelle, âgé de 89 ans, veuf de N. Boulo, Théophile-Eugène Lucas, chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre des saints Maurice et Lazare, né à Saint-Briec, frère de M. Charles-Jean-Marie Lucas, de l'institut, connu par de nombreux ouvrages sur le régime pénitentiaire et la peine de mort, et de Prosper Lucas, docteur en médecine, auteur aussi de plusieurs ouvrages. Sous-directeur des établissements pénitentiaires de Beaulieu, de Gaillon et de Fontevault, il fut appelé à gouverner la maison de Clairvaux, ancienne abbaye de saint Bernard, la plus importante de l'Europe, qui ne contenait pas moins de 3,500 détenus; puis celle de Nîmes pour y rétablir l'ordre, où avaient échoué plusieurs directeurs. Le soir même de son arrivée, 700 détenus, qui refusaient de rentrer dans leurs cellules, furent cernés par deux compagnies, fusil chargé; la première sommation est faite; puis la seconde, puis la troisième; rien ne bouge; la situation devenait critique. Alors Lucas: « Détenus, il ne reste plus qu'à donner force à la loi. Auparavant, je vous demande un acte de loyauté. Il y a parmi vous quelques meneurs et beaucoup de menés; or, les balles ne sont pas intelligentes et frapperont sans distinction. Que les meneurs restent debout; que les menés se couchent par terre avant le signal feu! » Tous aussitôt s'étendent sur le sol. De ce jour, les prisonniers devinrent dociles comme des moutons. Lucas s'était retiré à La Rochelle, tout en conservant au cœur un profond attachement à sa chère Bretagne et à la vieille foi de sa terre natale. « Bien des personnes, ajoute l'*Echo rochelais* du 4, peuvent se souvenir encore de ce vénérable

octogénaire, avec sa couronne de cheveux blancs, qui, accompagné par une fille dévouée, venait souvent s'agenouiller aux autels de la cathédrale ».

Le 3 mai est décédé à Toulouse, chez son fils, capitaine breveté à l'état-major du 17^e corps, Antoine-Amédée Mercier du Paty, marquis de Clam, âgé de 74 ans, général de brigade en retraite, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de première classe de Saint-Georges de la Réunion des Deux-Siciles. Né à Paris, le 18 février 1815, de Louis-Marie-Adrien-Jean-Baptiste, président de chambre à la cour de cassation, et de Marie-Jacqueline Bidermann, il avait pour grand père Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier du Paty, né à La Rochelle, seigneur de Bussac près Saintes, auteur des *Lettres sur l'Italie*. Entré à l'école Saint-Cyr en 1832, sous-lieutenant à l'école de Saumur en 1834-36, au 2^e régiment de lanciers à Vannes et à Lunéville, lieutenant à Valenciennes, désigné d'office, sur ses notes, par le duc de Nemours, pour le 7^e hussards qu'on formait à Lunéville, capitaine en 1845, adjudant-major à Versailles, Belfort, à Mascara, à Mostaganem, lieutenant-colonel au 5^e chasseurs, colonel en 1861 au 3^e spahis, au 7^e dragons, au 2^e dragons, il était à l'armée de Metz en 1870, prit part à tous les combats autour de cette ville, et fut prisonnier de guerre à Cologne ; il vint à Saintes en 1871 et réorganisa le beau régiment du 2^e dragons. Il fut nommé général de brigade par décret du 27 février 1873. Marié en 1845, à Paris, à Adèle-Marie Bayard de La Vingtrie, fille d'un inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, il laisse trois enfants : Elisabeth-Félicité-Jaqueline-Marie-Octavie, religieuse de Saint-Vincent de Paul ; Armand-Auguste-Charles-Ferdinand-Marie, capitaine breveté à l'état-major du 17^e corps d'armée, et Antoine-Auguste-Hippolyte-Marie. Le général du Paty, fort aimable, très spirituel, avait en maintes occasions montré un courage admirable, soit devant l'ennemi, soit dans les incendies et les inondations. On se rappelle l'incendie de l'hôtel de ville de Saintes en 1871, qu'il croyait allumé par une main criminelle (il l'a écrit), où il montra tant d'activité, et fit noyer deux barils de poudre qui se trouvaient dans une salle voisine du feu.

Le 9, est décédé à Rochefort, archiprêtre de Saint-Louis, Jean-François-Remy Raoul, chanoine honoraire de La Rochelle, chevalier de la légion d'honneur, né à Montlieu le 30 septembre 1809, ordonné prêtre en 1832, successivement vicaire de Marennes, curé de Courcoury, doyen de Surgères pendant dix ans, puis en février 1848, archiprêtre de Saint-Louis de Rochefort. — « Les fidèles, disent les *Tablettes de Rochefort* du 12, chercheront longtemps le vieillard aux cheveux blancs dont la mission fut jusqu'au bout de prier et de bénir. Ardent apôtre, il n'était pas moins bon patriote ; il aimait bien la France, ses soldats et ses marins ; et il eût passé de grand cœur à l'un d'eux la croix

de la légion d'honneur qu'il fut un jour tout surpris de recevoir, et que dans sa modestie il n'a jamais portée. » *L'Echo rochelais* du 11 ajoute : « Modèle accompli du véritable pasteur des âmes, il se dévouait à leur service avec une infatigable sollicitude. Sa charité sans bornes ne savait point faire de distinction entre le riche et le pauvre; tous le trouvaient prêt à partager leurs joies et leurs peines, à sécher leurs larmes, à donner à chacun de sages conseils, ou d'abondantes aumônes. » Voir aussi dans les *Tablettes* du 14 le récit des funérailles, et un long article nécrologique dans le *Bulletin religieux* du 14.

Le 22 juin, l'oraison funèbre du défunt a été prononcée à Rochefort par M. l'abbé Marbot, chapelain de Notre-Dame de La Seds à Aix, et imprimée, a été vendue au profit des écoles chrétiennes. Voir *Tablettes* du 23, et *Bulletin religieux* du 25.

Le 29 mai, est décédé à Siecq, où il était curé depuis 28 ans, François Mallat, « prêtre modeste et pieux », qui passa sa vie « à évangéliser la paroisse de Siecq, sans fixer l'attention autrement que par une activité infatigable au service de ses paroissiens, ainsi que par une complaisance et une charité continuelles pour ses confrères voisins, » dit le *Bulletin religieux* du 4 juin.

Le 30 mai, est décédé en son hôtel, à Cognac, âgé de 88 ans, veuf d'Adélaïde Jahan, Léon O'Tard, l'un des associés de l'importante maison de commerce O'Tard, Dupuy et C^{ie}, dont la fondation remonte à 1796. Longtemps conseiller municipal de Cognac, « il n'a cessé de prêter pendant sa longue et honorable carrière son concours le plus dévoué à toutes les bonnes œuvres. Il laisse après lui, dit *l'Ere nouvelle* du 2 juin, de profondes sympathies et des regrets unanimes. »

Le 15 juin, est décédé à la villa Richelieu, époux de N. Malherbe, Jules-Victor Marchesseau, membre du conseil municipal de La Rochelle, directeur régional du Crédit foncier de France, ancien avoué, âgé de 59 ans, « républicain militant et convaincu, qui lutta avec énergie contre l'empire », dit le *Phare des Charentes*, du 17. Jules Marchesseau est l'auteur d'un volume de poésies, *Les Croyances* (Paris, Lévy, 1852, in-12).

Le 19, est décédé à Saint-Maurice de La Rochelle, veuf de N. Babut, Charles Michel, âgé de 71 ans, négociant, conseiller municipal de La Rochelle, ancien administrateur des hospices, juge au tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce, etc. « Il avait résolu le problème le plus difficile du monde, être aimé de tous et ne rien sacrifier à la popularité. Orléaniste fervent, il arbora ses convictions royalistes à toutes les époques... La foule était telle à ses funérailles que jamais on n'en vit de plus grande autour d'un cercueil, dit *l'Echo ro-*

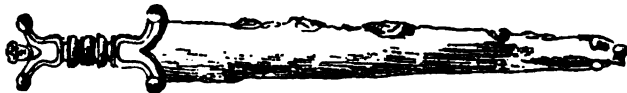
chelais du 22. Deux discours ont été prononcés sur sa tombe par M. Brard, adjoint au maire de La Rochelle et par M. le général Dumont. Voir la *Charente-Inférieure* du 22.

ARCHÉOLOGIE

UN TUMULUS A L'ÎLE DE RÉ. — La commune du Bois trouve dans une partie du massif qui n'a pas encore été attaquée par la pioche, des pierres pour l'entretien des routes. Au mois d'avril la corvée a mis à nu une cella dans laquelle nous pouvons constater un amas considérable d'ossements humains qui se brisent sous la pression des doigts. On y a trouvé : 1° une assez grande quantité de haches de l'époque de la pierre polie; 2° des fragments grossiers de poterie; 3° un petit pot de dix centimètres de hauteur et de dix centimètres de circonférence, et deux tiges osseuses d'une longueur de dix centimètres, ayant la face inférieure plate, la face supérieure convexe et les deux extrémités arrondies. Ces tiges ont été coupées dans une corne de cerf et servaient au potier celte de polissoir. Une de ces tiges était encore dans le vase, et son extrémité ronde s'adaptait à une petite excavation du fond rugueux. En examinant ce vase avec plus d'attention, j'ai constaté qu'il était formé d'argile noire cuite au feu. Cette constatation devint une nouvelle preuve historique de l'époque où cette peuplade celtique est venue se réfugier dans les forêts de l'île. En effet, j'ai dit, dans un travail sur l'origine de l'*insula Rea*, que les Celtes avaient dû trouver le pertuis d'Antioche creusé par l'océan. On recueille cette argile noire sur les rivages du pertuis. Jusqu'à ce jour, le tumulus celtique ne nous a donc livré que des débris de céramique qui n'accusent aucun progrès. Cependant, je possède quelques fragments ornés de lignes presque régulières et un pot de vingt centimètres d'élévation, enrichi de deux anses et d'une couverture.

Un dessinateur de talent, dont le nom sera bientôt connu dans le département, M. Jonchère, reproduira tous ces restes celtiques et romains dans la seconde édition illustrée de l'*Histoire de l'île de Ré*.
D^r KEMMERER.

L'ACINACES DE TESSON. — A la séance du 9 mars de la société nationale des antiquaires de France, M. Alexandre Bertrand, de l'institut, a présenté un glaive romain trouvé près de



Saintes. Il s'agit d'un acinaces découvert à Tesson, et qu'a décrit et gravé le *Bulletin*, 1, 332. Cette arme avait été achetée par Emile de Thezac; elle vient de passer au musée de Saint-Germain.

UNE COLONNE A HÉLICE. — M. Chef, carrossier, cours Reverseaux, 28, à Saintes, en défonçant son jardin au faubourg Saint-Macoux, entre la route de Saint-Georges et le chemin bas des arènes, derrière le château d'eau, a trouvé un bassin de 1^m60 sur 1^m30 et profond de 3^m30, formé de moëllons noyés dans la chaux et revêtu de ciment à l'intérieur; puis des aires de maisons, des revêtements de murs portant des traces de peinture, des dalles et des tuiles, une charnière en os, où l'on a voulu voir une flûte préhistorique; dans le bassin, de nombreux vases, pots et assiettes, quelques uns en fine terre rouge; tous ont été brisés, sauf deux de forme ordinaire. Au milieu, une partie de colonne ayant 0^m94 de fût et 0^m40 de chapiteau; le diamètre du chapiteau est de 0^m40. Autour du fût fort bien sculpté, s'enroulent des encadrements avec pampres et fruits; des colombes becquettent des raisins. Voir dans la planche le numéro 3 qui représente cette colonne dessinée et lithographiée par M. Charles Dangibeaud.

Chaudruc de Orazannes, *Antiquités de la ville de Saintes*, a gravé, planche III, n^o 1 et 2, des pilastres et un cintre décorés d'imbrications, de feuilles de vignes et de raisins, mais sans colombe. Il y a une statue de femme en relief, portant une grappe; on y voit aussi le lierre. Le tout est au musée de Saintes. Les sarcophages des v^e et vi^e siècles portent ces motifs d'ornementation.

UN AQUEDUC A FOURAS. — A Fouras, dans le champ dont nous avons parlé (*Bulletin*, VI, 375, octobre 1886), où l'on a constaté de vastes substructions gallo-romaines, on vient de découvrir un aqueduc. Claude Châtillon, dans sa *Topographie française*, a publié en 1641 le dessin de l'ancienne forteresse de Fouras, dite le château de César, où, dit-il, on remarque huit colonnes doriques, avec des fenêtres ogivales. Mais comme Arcère ne fait pas la moindre mention d'antiquités romaines à Fouras, Bourignon, *Recherches sur les antiquités de la Saintonge*, p. 246, en profite pour accuser Châtillon d'erreur: « J'ai parcouru, dit-il, l'endroit avec la plus scrupuleuse attention; je n'y ai rien découvert qui eût même l'air antique. » Les fouilles donnent raison au géographe du xvii^e siècle.

SÉPULTURE FRANQUE A LÉOVILLE. — Le 20 mai, le sieur Broche, en arrachant une vigne située à environ 700 mètres au sud du bourg de Léoville et 200 de la route de Jonzac à Chevaux, sentit que sa pioche heurtait un corps dur et résistant; c'était une auge de pierre, recouverte, placée du nord au sud. Elle ne mesurait pas moins de 2^m36 de longueur extrême et de 2^m12 de longueur intérieure, les parois ayant environ 0^m12 d'épaisseur. Les largeurs intérieures étaient de 0^m55 et 0^m31 et la profondeur 0^m40.

Le couvercle enlevé, on vit les restes d'un squelette assez bien conservés. La tête, les fémurs, les tibias, les os iliaques, quelques vertèbres, les humérus, des côtes dessinaient parfaite-

ment le corps. Le fémur mesurait 0^m51 et le tibia 0^m40. Ces os devaient appartenir à un homme de forte taille, si l'on en juge par leur longueur et leur grosseur. La mâchoire inférieure était presque intacte, les dents très bien conservées : mais les os du crâne se séparèrent dès qu'on les eut touchés.

Le couvercle était brisé en deux endroits et les autres parties du tombeau formaient plusieurs morceaux ; une racine de vigne y avait pénétré.

Dans ce tombeau, des armes, des vases de différentes matières et de menus objets dont il n'est pas facile de préciser l'usage.

Les armes sont au nombre de trois : une épée, un dard ou javelot et une sorte de pique, qui trahissent leur origine franque. L'épée massive a une lame de 0^m75 de longueur sur 0^m05 de largeur et pèse encore près de 1 kilogramme et demi, quoique aux trois quarts rongée par la rouille. La poignée existe encore ; mais l'enveloppe non métallique a disparu.

Le dard ou javelot, assez bien conservé, a 1 mètre. La partie pointue avait des arêtes en forme d'hameçon. L'autre extrémité est terminée par une douille où l'on trouve encore de la poussière de bois. La troisième arme est une sorte de pique longue de 0^m47 centimètres qui se terminait aussi par un manche de bois. La douille mesure 0^m15 de longueur et la lame 0^m35 sur une largeur de 0^m035. La pointe détachée par le travail de la rouille a été retrouvée.

Parmi quelques objets en métal moins bien conservés, on remarque une sorte d'agrafe en fer et une partie de plaque de ceinturon en cuivre, puis un objet en substance résineuse et de forme circulaire, percé d'un trou au centre, probablement un ornement de collier. Les deux vases sont l'un en argile, le second en verre. Le vase en argile d'un gris cendre est bien conservé : il contient deux litres environ. Il a deux petites anses et un bec. Son diamètre supérieur est de 0^m21, et sa hauteur de 0^m13. Le vase en verre a malheureusement été brisé. Les parois en sont très minces, environ 1 millimètre et demi. Sa hauteur était de 0^m10 environ.

Notons enfin un *umbo* de bouclier ; c'est une demi-sphère, trop petite pour être un casque, et ayant un large rebord avec des clous qui devaient la fixer au bois du bouclier.

Il est bon d'ajouter que Rainquet, dans ses *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 202, dit que près de là, au moulin de Puyrigaud, on a découvert des tombeaux contenant des fragments d'anciennes armures. »

A. ARTUS.

FOUILLES A SAINT-EUTROPE. — M. l'abbé Ludovic Julien-Laferrière, chanoine de La Rochelle, a fait sur la place qui s'étend devant la porte de l'église Saint-Eutrope, à Saintes, des sondages qui ont mis à découvert les murs du portail primitif et du collatéral gauche. On voit que le niveau de la nef de l'église, dont nous ne possédons plus que le chœur, était à 2 mètres 90 de l'aire de la place actuelle. On accédait de là par des escaliers

au chœur actuel et à la crypte qui était à cinq mètres au-dessous. Des marches descendaient dans l'église, qui était au-dessous du niveau du sol. On a trouvé quelques tombes.

SÉPULTURES A SAINT-EUTROPE. — Le 18 mai, rue Saint-Eutrope, n° 22, les ouvriers, en creusant une cave, ont mis à découvert plusieurs cadavres déposés là un peu pêle-mêle, plusieurs cependant orientés. Quelques uns avaient deux pierres posées de chaque côté de la tête; plusieurs pierres placées le long du corps supportaient d'autres pierres plates, ce qui indique une assez haute antiquité. Le sol faisait partie de l'ancien cimetière de Saint-Eutrope.

UN TRÉSOR A ECURAT. — M. Daud, propriétaire au bourg d'Ecurat, canton de Saintes, a trouvé, en mars dernier, dans son aire à environ trois pieds de profondeur, une centaine de pièces d'or, noircies par la terre et, éparpillées sur un espace de 20 à 30 centimètres. Dix-sept ou dix-huit de ces pièces ont été vendues à M. Henri Perrin de Boussac, de Cognac: celles qui restent entre les mains du propriétaire sont de deux catégories, françaises et espagnoles, toutes des xvi^e et xvii^e siècles: de Louis XII avec les armes écartelées de France et d'un dauphin; de François I^{er}, FRANCISCVS D. GR. FRANCORVM REX, fleurs de lys; au revers on lit: CHRISTVS. IMPERAT. CHR. VINCIT. CHR. REGNAT, avec croix et f couronné; de François II, FRANCISCVS II D. G. FRANC... REX...; de Charles IX, CAROLVS IX, MDLXII; de Henri III, HENRICVS III. D. G. FRANCORVM ET POLO, REX; de Charles X, CAROLVS X, D. G. FRANCORVM REX, fleurs de lys surmontées d'une couronne, au revers: CHRIST REG. VINCIT. IMP. 1590; une autre pareille porte la date de 1592, ce qui est assez remarquable: car le cardinal Charles de Bourbon, évêque de Saintes, qui à la mort d'Henri III fut proclamé roi par les ligueurs, était mort en mai 1590; il est vrai qu'on trouve encore des monnaies frappées à son nom jusqu'en 1597; puis Louis XIII, 1615; au revers: CHRISTVS REGNAT, VINCIT, IMPERAT; puis d'autres pièces ou semblables à celles-ci ou difficiles à déchiffrer.

Il y a 11 pièces espagnoles de Philippe I^{er}: DOMINVS MIHI ADIVTOR PHS. D. G. HISP. V. REX. DVX. BRAB.; de Charles Quint: CAROLVS QVINTVS IMPERATOR. avec effigie; au revers les 2 aigles: CAROL. D. G. RO. IMP. HISP. REX. DVX. BVRG.; au revers: DA MI VIRTVTVM CONTRA HOSTES TVOS; de Philippe II, Philippe III, PHS. III. D. G.

De toutes ces pièces il n'est pas quinze qui soient parfaitement intactes; à la plupart on a enlevé quelque parcelle d'or; la juiverie les a caressées. Une pièce espagnole, en particulier, a été tellement rognée qu'elle n'a pas plus de dimensions que nos pièces actuelles de 0 fr. 50.

Toutes ces pièces, très minces, sont en or et presque de la dimension de nos pièces de 0,10. C'est sans doute là le trésor de quelque paysan, où de père en fils, depuis 50 ans, on apportait ses économies.

B.

L'ami des monuments, n° 2, sous le titre, *Le vandalisme à Pons. Trois méfaits*, signale la vente de la cheminée de l'hôtel de ville, la spirale de la tour, et le projet de destruction du passage d'Aquitaine. Nous avons déjà dit que ce dernier monument allait être réparé.

VARIÉTÉS

I

COMME QUOI UNE NOTICE-BIJOU N'EST PAS TOUJOURS UN BIJOU DE NOTICE

Cette notice est en sept pages ; c'est-à-dire que l'auteur n'a couru les risques que de sept pages d'erreurs. Vous la trouverez en tête de l'*Annuaire de la Charente-Inférieure pour 1887, publié d'après les documents officiels, sous les auspices du conseil général*. A La Rochelle, imprimerie Siret. Toutes les herbes de la Saint-Jean. Elle traite, comme on peut voir, de l'histoire de la Charente-Inférieure, tout comme celle de Daniel Massiou ; et elle est signée « DE R. », que les initiales, les documents officiels, les auspices du conseil général me permettent de lire, sans me fourvoyer, *Louis Meschinet de Richemond*. Ce dernier historien de la Charente-Inférieure a un avantage sur le premier : il arrive un demi-siècle plus tard. La critique a fait son œuvre.... et la société des *Archives*, pour une bonne part. L'échenillage des erreurs a été pratiqué vigoureusement... trop vigoureusement quelquefois, si nous en croyons les protecteurs des chenilles. Mais l'arbre n'en souffre pas, au contraire. Il reverdit à plaisir, et nous sommes en pleine floraison. Il n'y a qu'à cueillir. Le seul ennui, c'est que la gerbe est parfois trop touffue, qu'on ne sait plus comment la porter. L'embaras des richesses.

L'histoire de M. de Richemond a été faite à moins de frais ; quelques fleurs ; un modeste bouquet. Ça devrait être un bijou. Malheureusement le triage a été mal fait, et la mauvaise herbe s'y est glissée.

Avec nos mauvais yeux, nous n'avons trouvé qu'une.... distraction par page, à peu près. L'auteur se consolera, bien sûr, en pensant que d'autres auraient pu en faire davantage ; et puis que le public des almanachs lira la notice sans voir, et ne lira pas mes réflexions. Eh bien ! non, elles sont vraiment trop grosses, ces distractions, et le public des almanachs, j'en suis convaincu, ne pourra s'empêcher de souligner, avec un sourire ou un soupir, la première phrase que je signalerai :

« Pour l'étendue et le rendement de ses vignobles, le département de la Charente-Inférieure, n'est dépassé que par l'Hé-

rault. » Pauvres Charentes ! Si M. de R. pouvait dire vrai ? Il est de ceux malheureusement qui ont des yeux et qui ne voient pas, des oreilles et qui n'entendent pas... car s'il voyait... il ne verrait plus de ces pampres verts qui égayaient tant le paysage, et qui à l'automne doraient l'horizon. Comme l'on sent bien aussi que les lamentations légitimes de nos vigneronns s'arrêtent au seuil du palais des archives ! Mais il faudrait admettre encore que les statistiques officielles n'en franchissent pas davantage les portes : car il était bien simple de prendre l'annuaire-statistique de la France, et d'y comparer notamment les années 1875 et 1883, celle-ci la dernière connue. M. de R. y aurait vu, comme nous, qu'en 1875, la Charente-Inférieure y occupait non pas le second, mais le premier rang, avec une production de 8,590,000 hectolitres pour 164,380 hectares, tandis qu'en 1883, notre département y tient le treizième rang, dépassé par l'Aude, la Gironde, le Gers, la Haute-Garonne, l'Hérault (cinquième rang), les Pyrénées-Orientales, la Côte-d'Or, le Var, la Loire-Inférieure, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et la Vienne. Sa production y est tombée à un million d'hectolitres pour 78,000 hectares cultivés. Près de cent mille hectares ont été dévorés par le phylloxéra. Et depuis 1883 la débâcle a été bien autrement terrible.

Si M. de R. croit encore à l'existence des vignes, il croit aussi à l'importance des marais gâts pour l'élevage du bétail. « Ses marais « gâts » et ses prairies nourrissent beaucoup de bestiaux. » Ce mot de « gâts » a quelque chose de typique... et c'est ce qui l'a fait mettre là, à la place d'honneur où il se carre, prenant une importance qu'il n'a pas. Les marais gâts ! Mais ils occupent aujourd'hui une infime partie de notre territoire, même de nos marais. Le pays de Brouage, où ils avaient la plus grande importance, en est en grande partie débarrassé, grâce aux admirables travaux des Reverseaux, des Le Terme, des Masquelez, des Guillemain. Les marais gâts de toute cette région, en y comprenant les laisses de mer, représentaient en 1874, 1,900 hectares pour 25,000 hectares de marais desséchés, et ils diminuent d'importance tous les jours. De peu de revenus, d'ailleurs, là où ils sont laissés à l'état de pâturages, ils n'ont quelque valeur qu'aux îles, où les bosses sont cultivées en orge. L'élevage du bétail dans la Charente-Inférieure tire son importance des prairies desséchées et irriguées et non des marais gâts qui ne peuvent plus entrer en ligne de compte.

A la page 19, M. de R. nous apprend que Saintes possède encore « des fabriques de poterie et de faïencerie communes ». Décidément, notre honorable archiviste vit un peu dans le passé : car il me semble savoir que toutes les faïenceries de Saintes ont éteint leurs fours, sauf celle de Courbiac, qui n'est pas tout-à-fait Saintes et qui cuit bien deux ou trois cents mauvais pots par an.

Puis, quelques lignes plus loin, nous apprenons, avec un étonnement bien légitime, que La Rochelle est encore tête de ligne des compagnies d'Orléans et de l'état. Nous croyions

bonnement que, depuis le mois d'avril 1884, le 12, si nous sommes bien renseignés, l'état ayant acheté le tronçon de Poitiers à La Rochelle, l'Orléans s'arrêtait à Poitiers, et que par conséquent La Rochelle ne pouvait être tête de ligne ni de l'Orléans, qui n'y vient plus, ni de l'état, dont les lignes s'enchevêtrèrent dans tous les sens.

A propos d'Oleron, M. de R. nous apprend que « les rôles d'Oleron, signés par Eléonore d'Aquitaine, étaient acceptés comme les lois maritimes des navigateurs de l'occident. » Vraiment, M. de R. aurait dû nous instruire de cela plus tôt : s'il n'eût pas épargné des recherches considérables à tous ceux qui se sont occupés de cette question, depuis Cleirac jusqu'à Pardessus, de Valin et Emérigon à Massiou et tant d'autres, il eût au moins dispensé ses contemporains, tels que sir Travers Twiss, M. d'Aussy et nous-mêmes, d'accumuler efforts sur efforts, d'ajouter les veilles aux veilles pour pénétrer les origines de nos célèbres lois maritimes ; et dire que la signature d'Eléonore est là au bas du document, que M. de R. l'a vue peut-être, et qu'il s'est tu, laissant la lumière sous le boisseau ! Nous avons vu les pampres des vignes et nous ne les voyons plus ; mais personne n'a jamais vu la signature d'Eléonore d'Aquitaine au bas de ces lois d'Oleron, dont on trouve des traces, même avant la domination de l'illustre princesse.

Ce qu'il était plus facile de savoir et plus simple d'affirmer, c'est que le commerce de La Rochelle n'était pas complètement mort avec la révocation de l'édit de Nantes. « La Rochelle, nous dit M. de R., ne s'est point encore complètement relevée de ce désastre (le siège de 1627-1628) quoique, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, elle ait fait encore un grand commerce avec le Canada, dont les habitants français descendent en partie des émigrés de l'Aunis et de la Saintonge. » Et après, est-ce donc fini ? Vous oubliez, mon cher confrère, la floraison commerciale du xviii^e siècle, l'importance de la flotte rochelaise qui portait nos marchandises jusqu'aux grandes Indes orientales, les plantations de Saint-Domingue, les raffineries, les grosses fortunes commerciales des Rochelais ; toutes choses qui n'auraient jamais cessé de maintenir à La Rochelle sa prospérité si vivante, si la guerre avec l'Angleterre, couronnée par la révolte de Saint-Domingue, à la fin du siècle, n'avait détruit cette flotte dont La Rochelle était si fière, et fermé ses comptoirs.

A cette époque vous auriez pu monter successivement sur les « quatre tours » qui dominaient La Rochelle pour admirer notre mouvement maritime. Ces quatre tours, que M. de R. nous montre étendant au coucher du soleil leur grande ombre sur les abords de notre hâvre, sont, sans nul doute, celles que M. Couneau animait dernièrement de son crayon, c'est-à-dire, les tours de la Lanterne, de la Chaîne, la tour Saint-Nicolas, et la tour à l'Anglais. Il en est, hélas ! de cette dernière comme des pampres et des vignes, des marais gâts et des faïenceries saintaises, du chemin de fer d'Orléans et de la signature d'Aliénor d'Aqui-

taine... Nous l'avons bien un peu connue, mais les nécessités de la vie et la sauvegarde due aux citoyens l'ont mise au niveau des maisons voisines. Elle n'existe plus que dans les planches de M. Couneau et dans notre notice-bijou.

C'est avec un verre grossissant que l'auteur aperçoit encore cette respectable ruine d'hier, comme le même verre lui a considérablement agrandi la largeur du goulet de notre hâvre. L'idée est tellement jolie que nous l'avons gardée pour la fin.

« L'architecte Lisch, croit que les deux tours (de la Chaîne et Saint-Nicolas) étaient les piliers d'un énorme portail de cent mètres de largeur au-dessous duquel passaient les navires. »

Comme cela, tout simplement, une arcade, un portail de cent mètres. C'est à faire rêver les naifs et à donner des cauchemars aux plus hardis constructeurs. Un portail de cent mètres de largeur ! La largeur de la place d'Armes, à La Rochelle, et au delà deux fois la largeur de Notre-Dame de Paris avec ses cinq nefs :

« Si tu veux savoir comme est ample
De Notre-Dame le grand temple,
Il a dans œuvre pour le seur
Dix et sept toises de hauteur (34 m.)
Sur la largeur de vingt et quatre (48 m.) »

Le portail de La Rochelle, c'est bien autre chose. Pour un arc de cent mètres de diamètre, il faut une flèche de cinquante mètres, s'il est en plein cintre, et bien davantage, s'il est brisé. Prenant son point d'appui à peut-être 25 mètres de la base de la tour, l'arcade se serait élevée à quatre-vingts mètres pour le moins, c'est-à-dire 12 mètres plus haut que les tours de Notre-Dame. Mais Notre-Dame a cinq travées et nous n'en aurions qu'une seule gigantesque de quatre-vingts mètres sous clef. Que sont à côté de cela les nefs des cathédrales d'Amiens et de Cologne, avec leurs 43 mètres sous voûte, ou même celle de Beauvais avec ses 46 mètres ?

Vous auriez dû au moins, mon cher confrère, dorer la pilule au téméraire inventeur de cette huitième merveille du monde. Comment, vous qui avez toutes les bonnes grâces de la réception, toutes les caresses du langage, l'épithète si louangeuse et la phrase si souple, vous n'avez trouvé rien de mieux que la sécheresse de cette expression « l'architecte Lisch. » N'élève pas qui veut cependant une arcade de pareille taille ! Mais peut-être trouverez-vous un prote bienveillant qui consentira à endosser la responsabilité de la distraction, à se couvrir d'une coquille, et à rétablir à la place des cent mètres, la largeur du goulet au siècle dernier, c'est-à-dire 11 toises 2 pieds, qui donnent vingt-deux mètres quatre-vingt-sept millimètres.

Il pourra du même coup réparer quelques omissions, aperçues à travers une lecture rapide, dans le corps même de l'annuaire, comme celle du tribunal de commerce de la ville et de l'arrondissement de Saintes, ou le bureau actuel de la société des archives que vous remplacez par celui d'il y a quatre ans, oublis

peut-être naturels au milieu d'une pareille accumulation de faits et de noms. Aussi aurions-nous peut-être admiré sans réticence, n'était l'impression désagréable que la notice-bijou nous a fait éprouver à la porte même de l'œuvre.

G. MUSSET.

II

LA SEUGNE. JOUTE AQUATIQUE.

Il y a des rivières qui n'ont pas de chances, comme certains hommes. Tel est le cas de la Seugne ; on l'appelle ici Seugne, ailleurs Sévigne, à moins que ce soit la Sévigne qu'on nomme Seugne. Un savant l'a fait affluent de la Charente ; un autre, non moins savant, prouve que c'est un fleuve, et que la Charente n'est que rivière. D'après un docte, elle passait à travers la ville de Saintes, et léchait de ses molles eaux les pieds de l'arc de triomphe de Germanicus ; d'après un érudit, elle prête maintenant à la Charente ses flots pour cet office. L'un veut l'endiguer ; l'autre la laisser courir librement, vagabonder à travers les prairies ; on se bat sur elle ; on s'y livre à des joutes homériques, et l'encre des mémoires, vers ou prose, qu'elle fait couler, ne tiendrait pas dans une barque pontée. Pour comble d'heur, il ne lui restait qu'à servir de thèmes aux élucubrations pseudo-scientifiques des linguistes, philologistes et autres étymologistes. Plaignez le sort du pauvre cours d'eau ; il ne demandait qu'à passer sa tranquille existence à travers les douces campagnes de la Saintonge pour ne s'aller que le plus tard possible perdre dans le gouffre insondable de l'Océan. Et le voilà troublé, agité, bouleversé par la querelle épique de deux fabricants de rébus.

Le *Bulletin* de janvier dernier, VII, 62, cite l'origine de son nom *Seugne*, qui, d'après M. C....., vient d'une des trois sources suivantes, à votre choix : « 1° du latin *somnium*, le faisant passer par les formes *somme*, *soquer*, *sogue* », parce qu'elle dort ; 2° du grec *αγνέω*, *pécher à la seine*, sans doute parce qu'on ne pêche bien à la seine que dans la Seugne ; 3° ou bien du latin *sagena*, *seine*, par suite d'un certain nombre d'opérations ainsi décrites : 1° substitution de l'e en i, *sagina* ; 2° adoucissement de l'o en e, *segina* ; 3° « en laissant avec la langue d'oil tomber le g », *se-ina* ; 4° « par synérèse, *seina* » ; 5° « en conservant avec la langue d'oc le g qu'on a laissé tomber » avec la langue d'oil, *segina* ; 6° « en interposant l'i avant le g », *seigna* ; 7° « en laissant postérieurement tomber l'i », qu'on avait malencontreusement interposé, *seina*, « on a *Seugne* ». La première de ces racines est dans un article *Mots saintongeais* d'une trentaine de lignes, composé de petits alinéas dont quatre sont signés J.-L.-M. N [OGUÈS] et deux C [AZAUGADE] ; et la confusion était si facile que le *Bulletin* a attribué à l'un ce qui était à l'autre, ce que ne veut pas l'un qui rejette tout sur l'autre.

Donc M. Noguès n'a pas ce *peccatus* sur la conscience, selon son expression.

La faute néanmoins méritait un châtement; elle nous vaut d'être traité d' « acrobate. » En effet, « coiffer deux têtes sous le même bonnet », c'est « un tour d'acrobate. » *Acrobate* est peut-être un peu fort; d'autres écriraient prestidigitateur. Mettons saltimbanque, et qu'il n'en soit plus question. D'ailleurs, c'est M. Noguès qui parle. Je vous le disais, cette pacifique *Seugne* n'engendre que des discordes et ne produit que des combats. O *Scamandre*, ô *Tibre*, fleuves guerriers, qu'êtes-vous près de la rivière de *Colombiers*?

Ce n'est pas tout. Le même, lisant au bas d'une sentence de l'écriture sainte P. 3, s'est demandé : « Que signifie P. 3? le texte de cette sentence : ne se trouve pas dans le *Psaume 3^e* ? » Le *Bulletin*, croyant lui être agréable, a répondu : « Monsieur l'abbé, P. 3 signifie *Proverbes 3*. En effet, dans le livre des *Proverbes*, chapitre 3, vous trouverez ce verset ». Là, le *peccatus* est irrémédiable.

Or, cette phrase inoffensive, et cette attribution fautive, M. N. les transforme en une attaque contre son caractère sacerdotal : « Deux laïques, dit-il, contre un curé. » Au fait, deux contre eux (M. N. y voit double et trouble), c'est peu généreux. Aussi que vouliez-vous qu'il fit contre deux? Qu'il prit sa plume et puis nous répondît. Ce qu'il fit. Et bien lui en prit.

Moi seul et c'est assez !

Mais, ici encore, M. Noguès, n'a pas vu bien clair : ils sont trois à son compte ; et comme ce troisième appartenait à la religion réformée, j'ai cru qu'il allait crier qu'on se préparait une *Saint-Barthélemy* de desservants. Heureusement, M. de R. a adressé sa recitification au recueil d'une société dont les membres sont « recrutés en grand nombre dans les rangs du clergé diocésain ; » et celui-là ne compte pas. M. Noguès ni ne « le jase » ni ne « le larde. »

Quoiqu'il en soit, nos deux remarques, fort anodines, nous ont valu une fort jolie lettre, méditée pendant trois mois, et où — le temps ne fait rien à l'affaire — les fautes de français le disputent aux inexactitudes. Lisons :

« Monsieur le gérant de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*. Dans la première livraison de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du premier janvier 1887, p. 62, M. le rédacteur Audiat me jase à sa façon sur un article étymologique relatif au mot *Seugne*. L'article n'est nullement de moi ; il n'est signé d'ailleurs ni de mon nom, ni de mes initiales. M. Audiat le sait bien ; mais, depuis plusieurs années, il m'a habitué à des aménités de cette nature. Pour se donner le plaisir d'amuser la galerie à mes dépens, coiffer deux têtes sous le même bonnet, ne lui paraît pas un tour d'acrobate bien difficile à jouer. « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. » Et voilà ! Même *Revue*, p. 18, M. le rédacteur, par l'organe de M. A. L., me larde agréablement à

propos de l'inscription du moulin des Bonits, que j'ai publiée dans le *Recueil de la commission des arts*, octobre 1886, p. 436. Il y a bien de quoi ! Jugez. MM. A. L. et L. A. ont trouvé au *Livre des proverbes* le texte de cette inscription que je n'ai pas su y trouver le premier ! Beau jeu pour deux laïques contre un curé ! Mais MM. A. L. et L. A. auraient bien dû, tout au moins, reproduire exactement la susdite inscription. Pourquoi y ont-ils altéré ou modifié deux mots et supprimé les six signes abrégatifs ? En matière épigraphique, l'auteur de l'*Epigraphie santone* ne sait-il pas combien il importe d'être scrupuleux ? Je n'ai encore jamais répondu à ses attaques successives ; mais il y a temps pour tout. C'est pourquoi, monsieur, j'ai l'honneur de vous dire (car je l'espère), au revoir. Signé : J.-L.-M. Noguès. »

Coût : 9 fr. 35. Ce n'est pas cher, et nous aurions payé au poids de l'or ce petit morceau, auquel les lecteurs du *Bulletin* ne s'attendaient guère. Notre collaborateur provoqué répond :

« M. J.-L.-M. Noguès me reproche de l'avoir lardé — (ho !) — agréablement, ajoute-t-il, à propos d'une inscription pour laquelle il demandait qu'on lui vint en aide. Et c'est pour me remercier de mon concours que, par ricochet, il jette dans les jambes de M. Noël Texier, — mille pardons, cher imprimeur ! — un exploit d'huissier ! Fiez-vous donc désormais à la parole de M. le curé de Dampierre par Aunay, qui se fâche parce qu'il n'a pas su trouver « le premier » le texte qui l'embarrassait, malgré ses vaines recherches au *Livre des psaumes*. Et dire que M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, coupable du même méfait, dans le numéro du 1^{er} janvier du *Recueil de la commission des arts*, S. V. P., s'y est aussi laissé prendre ! Car, ou M. Noguès était fixé sur son texte : alors pourquoi son point d'interrogation ? ou bien il en ignorait la source, ce qui semble assez drôle de la part d'un habitué, par vocation, de la sainte écriture. Oh ! M. l'abbé ! savez-vous bien que dans la circonstance, et, à tous les points de vue, vous usez, pour parler votre langue, d'un procédé singulièrement « laïque » ?...

A. L.

A dire vrai, quel besoin de transformer en querelle dogmatique une discussion grammaticale ? Quelle utilité de mêler la religion à nos erreurs d'histoire, nos bévues d'archéologue et nos fausses notes de musicien ? M. N., qui se plaint qu'on l'attaque, ferait bien de ne provoquer personne par des personnalités intempestives. Un jour, il a plagié Cicéron, en le traitant presque de pleutre et de ramolli, mais en citant fort certain traité pornographique d'Ovide. Cicéron s'est tenu coi, et pour cause. M. Audiat, lui, dont il avait relevé les pseudo-fautes, lui a répliqué, ce qui n'a pas été de son goût. Et il écrit, crie, geint, se plaint, se fâche. Nous en verrons bien d'autres.

Connaissez-vous ce vieux barbu,
Qui porte un pétase à long cul ?

La rime n'est peut-être pas très riche ; mais la musique relève cette élégante pauvreté. D'ailleurs il y a mieux, puisque *En outre* rime avec *Jean F.* Si M. C. avait été consulté, il aurait fourni *Soutre*, qui doit être en chanson le nom de la Soute. La Soute est en effet un ruisseau affluent de la Seugne ; et la Seugne est une rivière prédestinée.

III

UNE RELIQUE DE SAINT EUTROPE.

Notre confrère M. Charles Ménard, en furetant dans ses minutes, a découvert l'important acte suivant qu'il nous communique. M. Léon Duret, en a fait l'objet d'une note dans l'*Union*, de Saint-Jean d'Angély, du 23 juin :

Le 5 avril 1768, devant Allenet, notaire royal à Saint-Jean d'Angély, dom Jean-Baptiste Chapot, prieur de l'abbaye, expose que, « depuis 26 ans que ledit révérend père réside audit monastère et particulièrement depuis qu'il est curé de cette ville, s'étant aperçu de la grande vénération que les citoyens, peuples et habitans de cette dite ville et des environs, ont avec grande raison pour le bienheureux martyr saint Eutrope, apostre de ce diocèse », il désirait « avoïr dans l'église de la dite abbaye une relique, de ce vénérable saint ». Les religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Souillac, au diocèse de Cahors, possèdent deux reliques du saint. Il a donc demandé à ses religieux de députer l'un d'eux en Quercy. Dom Jean-Amable Savignac député s'y est rendu ; et « a fait la supplication à MM. les religieux d'icelle, tandante à obtenir d'eux l'une des deux dites reliques qu'ils tenaient, et ont obtenu de messieurs les religieux et communauté de l'abbaye royale de Vendôme, qui ont le bonheur de posséder dans leur église la majeure partie du corps du saint apostre ». On a accordé à dom Savignac « un os du bienheureux saint Eutrope, appelé l'apophise de l'humérus, mis et enveloppé dans du coton, en suite couverte d'une étoffe de soye à fond couleur de perle semée de fleurs rouges, vertes, violettes et jaunes, avec une étiquette de parchemin, le tout lié de fil noir et placé dans une boîte de fer blanc ». La boîte dûment scellée a été apportée à Saint-Jean. Dom Ignace Vergezac, sous-prieur, l'a montrée à l'évêque de Saintes, Germain Chasteigner de La Châteigneraye, qui en a reconnu l'authenticité et qui permet de l'exposer à la vénération des fidèles (5 janvier 1767). Donc ce jour, 5 avril 1768, « surlendemain du saint jour de pâques », on fait la translation de l'église des capucins en l'église des bénédictins, « avec pompe et solennité. » Toutes les communautés religieuses de la ville assistent à la cérémonie et les différents corps séculiers, aussi les compagnies de grenadiers et de cavalerie bourgeoise. Et le procès verbal est signé de Denis Dugast, lieutenant général de police; de Pierre-Daniel Héry, lieutenant général criminel; Pierre-Louis Audouy de La Prade, procureur du roi à la sénéchaussée; Henry Marchand, président en l'élection; Joseph Delarade, échevin; de tous les religieux, etc.

Le document, on le voit, a son intérêt. Ainsi la croyance, au siècle dernier, était que Vendôme possédait « la majeure partie du corps de saint Eutrope » ; ce n'est déjà plus le corps entier. D'autre part, il était avéré que le corps du saint qui était à Saintes avait été brûlé par les protestants en 1562, comme le chantaient et le bréviaire de Saintes et le propre même de l'abbaye de Saint-Jean : ce qui obligeait les bénédictins d'aller chercher jusqu'en Quercy une relique du martyr. On sait comment la découverte du tombeau, le 19 mai 1843, a mis fin à toutes ces légendes.

Or, à l'ouverture du sarcophage, les docteurs Bouyer et Briault constatèrent que, outre le chef et le maxillaire inférieur vénérés dans l'église haute, il manquait une côte et un humérus. Pour la côte, nous savons qu'elle avait été donnée en 1385 par le prieur « Bernucchia » à Louis II de Bourbon. Voir *Archives*, II, p. 284, et *Saint Eutrope*, p. 165. Voici maintenant qu'un document authentique nous révèle que l'humérus était à Vendôme. S'il pouvait y avoir un doute sur l'identité du corps du martyr, il devrait se dissiper devant cette double preuve.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Beaumarchais, par Paul Bonnefon, sous-bibliothécaire à l'Arsenal. (Paris, aux bureaux de *l'Artiste*, 1887, gr. in-8°, 99 pages). — M. Paul Bonnefon ne se contente pas de chanter en vers le 6^e régiment d'infanterie. Être mis en musique par M. Chaulier, c'est beau ; être couronné par l'académie française, c'est mieux. *Beaumarchais* a été présenté au concours pour le prix annuel d'éloquence française. Si Louis de Loménie eut encore été du nombre des immortels, avec quelle joie il eut accueilli ce jeune écrivain qui venait parler en si bons termes d'un de ses personnages ! Je me souviens quel étonnement inquiet il eut quand je lui racontai quelques petits détails sur Mirabeau à Saintes, qu'il avait cherchés inutilement partout et dont, hélas ! la mort l'a empêché de profiter pour son grand ouvrage sur le célèbre tribun et sa famille. La commission du concours eut en vain objecté à M. Bonnefon : « Votre travail n'est pas un discours sur *Beaumarchais*, c'est une étude ; adressez-vous à ma voisine, la commission du prix Gobert. Et puis il y a ça et là bien des inexpériences de style. » — « De qui vous plaignez-vous ? aurait répondu Loménie. La mariée est trop belle. Vous aimez mieux de belles phrases. Mais ne voyez-vous pas avec quelle conscience le sujet est traité ! Le candidat a fouillé les papiers de la Comédie Française et les archives de la Bastille ; il connaît bien son sujet et tout ce qui le concerne. Je ne sais pas même si je n'ai pas appris quelque chose en le lisant. » Et comme la commission était déjà décidée à lui accorder une récompense, peut-être lui eut-il obtenu la récompense. Voilà pourquoi *Beaumarchais*, « qui ne manque pas de mérite, mais

de mesure, » a eu une mention comme « œuvre de recherche et d'érudition. » La dimension est une chose très importante dans un concours ; les juges qui ont à lire vingt ou trente ouvrages sur le même sujet, c'est-à-dire vingt ou trente fois les mêmes faits, presque les mêmes appréciations et dans un style à peu près semblable, exigent que chaque ouvrage soit court, afin de pouvoir prononcer un arrêt après quelques mois. Le public ne subit pas la même nécessité ; et il aime mieux une étude approfondie qu'une variation brillante. Il lira donc ce *Beaumarchais* qui a déjà paru dans *l'Artiste* et qui reparait en un fort beau volume, orné des portraits de Pierre-Augustin Caron par Hopwood, de son buste par Allouard et de sa maison sur le boulevard Beaumarchais, puis enrichi de lettres inédites et de documents peu connus.

Bulletin de la société archéologique de la Charente, année 1886 (Angoulême, Coquemard, 1887, in-8°, 370 pages), contient : Procès-verbaux ; La misère et les épidémies à Angoulême aux xvii^e et xviii^e siècles, par M. Lièvre ; L'abbaye de Nanteuil en Vallée, par M. Rempnoux-Duvignaud ; Lettre sur un vase à l'ix^e sc^l par M. Louis de Fleury ; Boules et pierres de jet dans les dépôts quaternaires, par M. Chauvet ; Monographie de Tussion, par M. Touzaud ; Excursion à Jarnac, par M. Malard.

Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais, 4^e trimestre de 1886, contient un questionnaire pour un répertoire archéologique avec un dictionnaire topographique du département. A rapprocher du programme rédigé par l'évêque d'Aire et Dax. (*Bulletin*, vii, 135).

Bulletin de la société archéologique du Limousin, t. xxxiv (Limoges, 1887, in-8, 302 pages), contient : *Les émaux limousins* des musées de Vienne et de Munich, par M. Alfred Leroux ; les émaux champlevés au trésor de Trèves, par M^{rs} Barbier de Montault ; Chasse émaillée de Bellac, par M. l'abbé Arbellot ; Chroniqueurs de la Marche et du Limousin, par M. L. Leroux ; Origine des noms de lieu du Limousin et provinces limitrophes, par M. Arbellot, article important que nous recommandons aux farceurs qui font des étymologies pour stupéfier le bon peuple ; et autres travaux d'érudition locale par MM. Louis Guibert, Alfred Leroux, Arbellot, Leclerc, Fage, Barbier de Montault.

Bulletin de la société archéologique du Vendômois, xxv, 1886, contient : *L'église de l'abbaye de la Trinité de Vendôme pendant la révolution*, par M. l'abbé Métais. Sur l'ordre de Garnier, de Saintes, en mission dans Loir-et-Cher, d'avoir « à se débarrasser de tous les hochets du fanatisme et à reconnaître le triomphe de la raison », ordre accompagné d'une proclamation « où il établit jusqu'à l'évidence le ridicule de la religion des prêtres, l'influence dangereuse des maximes superstitieuses dans la so-

ciété et la nécessité de la faire disparaître », le directoire de Vendôme, « convaincu que cette mesure va porter le dernier coup au fanatisme... qu'il est temps de faire tourner à l'avantage public tous les ustensiles d'église », nomme (24 décembre 1793) des commissaires pour opérer le dépouillement des églises. Garnier était à Vendôme le 17 mars 1794 (27 ventôse an III) ; « et ce fut, paraît-il, en sa présence que les nombreuses reliques de la Trinité et de la collégiale Saint-Georges furent livrées aux flammes. » L'inventaire constate la chasse de saint Eutrope, « d'un goût très gothique, en argent doré et ornée de petites statues, placée sur l'arcade de la Sainte-Larme. » Elle représentait la forme de l'église abbatiale et était, outre les statuettes ciselées, ornée de nombreux émaux et pierres précieuses, et des armes du donateur, l'abbé Emery de Coudun. Fabriquée à Tours, par Adrien, lors de la translation des reliques de saint Eutrope en 1492 par le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, elle avait coûté 431 livres dix sols et pesait 107 marcs. On la portait pieds nus à la procession des corps saints. Il y avait aussi « un chef de saint Eutrope en argent », pesant 14 marcs 16 onces, et fait avec l'argent de la lampe donnée à la Sainte-Larme par Louis XI. Jacques Garnier, plus tard, fut témoin à la reconnaissance du chef de saint Eutrope à Saintes et assistait à la procession des reliques. Il était alors président de la cour de justice criminelle; on était en 1807. — La même livraison contient du même auteur *Un office de saint Eutrope*, dont il est question plus haut.

Bulletin de la société des lettres de la Corrèze, première livraison de 1887, contient avec l'histoire du collège de Tulle par M. René Fage, *Etienne de Baluze et madame de Maintenon*, par M. Emile Fage, c'est-à-dire une lettre (14 février 1702) de Baluze à la marquise pour lui envoyer une lettre de son père, Constant d' « Aubigny », datée « à Niort, des prisons, ce 9 mars 1637 », adressée à « monsieur de Bonica » pour qu'il décide le duc de Weimar à obtenir sa délivrance, protestant de son innocence et offrant ses services. Dans la transcription de la généalogie il y a quelques erreurs de noms : Sezai pour *Lezay* ; Jean *Couseau*, baron de *Chatalailon*, pour Jean Courault, baron de *Châtelailon* ; Geneviève *Diche* pour *Piètre*.

Le *Bulletin du protestantisme* du 15 mars 1887 publié, page 133, la traduction d'une lettre adressée, le 22 octobre 1687, « à leurs hautes puissances, les états généraux des Provinces-Unies », par « Marie de La Motte-Fouqué (âgée de 56 ans), demoiselle de Saint-Surin, fille non mariée de feu N. de La Motte Saint-Surin », pour lui représenter « qu'elle a souffert, durant deux ans de cruelles et continuelles persécutions à cause de la religion réformée... a été mise en prison à Lyon, où elle a été réduite à la dernière misère... que son père a eu longtemps l'honneur d'être à leur service, y ayant non seulement répandu son sang,

mais même laissé sa vie, » et leur demande d'intervenir auprès du roi de France afin qu'il lui soit permis de sortir de prison et de France. Cette Marie de Saint-Surin était donc fille de Henri de La Motte-Fouqué qui mourut, en 1632, des suites de blessures reçues au siège de Maestricht par les Hollandais. Elle était née en 1631. Voir, *Bulletin*, vi, 55 et 241, la notice sur Henri de La Motte-Fouqué et sa généalogie. — Du 15 avril, contient, p. 198, une liste des officiers Français, réfugiés dans les Pays-Bas après la révocation de l'édit. Nous y trouvons : « Daniel Baudoin, dans les dragons bleus de l'Isle de Ré ; Paul de Lavoix, dans l'Isle de Ré ; Jean Sanxay, sieur de La Blanchardière, dans Taillebourg ; Jean Barbier, dans Saint-Pierre de l'Isle d'Oleron ; Pierre Chasseloup, capitaine d'une frégate du roy ; Elie Aubin, dans Marennes ; etc... » et, page 219, reproduit l'article de *La Charente-Inférieure* du 9 février sur *Le grand temple de La Rochelle*, dont a parlé le *Bulletin*, vii, 172.

Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques (1886, n° 3-4) pages 254-257, publiée de M. Louis de Richemond, quatre pièces ; l'une, du 19 mai 1531, est le procès verbal de réception comme « prévôt du jeu de l'épée ou bouclier » de Jehan Douhet, demeurant en la ville de Taillebourg, par « André Courtoys, maistre de jeu d'épée à deux mains, du bouclier, de la ache, de la dague, et de la demye lance, et Aubin Renaud, prévost général de l'épée ou bouclier, demeurant en la ville de La Rochelle » ; l'autre, du 26 août 1541, est encore un procès verbal de réception pour Mathieu Pinardeau et Micheau Durant, demeurant à La Rochelle, « maystre des cinq bastons d'armes, savoir est : de la grant épée, de la petite espée au bouclier, de la dague, de la hache d'arme, et de la demye lance », comme prévôt général des cinq bâtons d'arme, de Pierre Leprince, demeurant au bourg de Laleu en Aunis, trouvé « expert ydoine, suffisant et capable » avec permission « de tenyr escolles des cinq bastons d'armes ; la troisième (28 septembre 1569), de Jacques Sores, écuyer, lieutenant du prince de Navarre en son amirauté de La Rochelle, qui donne permission à François Trimault, du Croisic, capitaine de la *Bonne-Espérance*, de courir sus à tous les ennemis et adversaires de la religion réformée « sur toutes nations indifféremment », à la charge d'amener ses prises à La Rochelle et de payer les droits dus à l'amirauté ; enfin la quatrième (28 janvier 1570), qui est le complément de la troisième et l'explique, est le texte d'une délibération du conseil de l'amirauté de La Rochelle : la reine de Navarre, le comte de La Rochefoucauld, de La Noue, de Soubize, du Vigean, Lanquillier, baillif d'Orléans, des princes et autres, au sujet des plaintes portées par les Vénitiens et d'autres Italiens victimes des déprédations des marins Rochelais... Leurs réclamations furent rejetées, le conseil ayant déclaré que les congés donnés au capitaine Sores et autres de guerroyer contre les ennemis de

la religion chrétienne réformée les autorisaient à comprendre parmi les ennemis de la dite religion réformée, quoiqu'ils n'y fussent pas nommés, les Vénitiens et les Italiens, comme les Espagnols, Portugais, Flamands et autres, puisqu'ils tenoient le parti de la « religion romaine ». Il est assez curieux, ajoute le rapporteur, M. Ludovic Lalanne, « de voir alléguer par des protestants de notre pays, pour justifier leurs pirateries, le même argument, la théorie qui avait tant excité leur indignation quand il s'agissait des soldats espagnols de la Floride, pendant nos malheureux compatriotes « non comme Français, mais comme hérétiques. » La piraterie s'exerçait aussi sur terre pour ce même motif, comme on le voit aux *Archives de la Saintonge*, t. I^{er}, p. 33; les protestants avaient pris et emmené à La Rochelle des draps et marchandises de bourgeois d'Orléans qui étaient à Fontenay. Ceux-ci ainsi lésés demandent à la reine (24 octobre 1568) la permission « de se recouvrer de leurs pertes sur les marchands et autres personnes de la prétendue religion réformée. »

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle, du 14 mai, contient une note sur le culte, à La Rochelle, du breton saint Yves, patron des avocats et gens de justice, seul de la corporation qui ait été canonisé. La rue de Saint-Yon, c'est-à-dire Saint-Yves (du latin *Yvo*, d'où *Yvon*, *Yvonne*, *Hivonnet*, etc.), tire son nom d'une église dédiée dès la fin du xiv^e siècle à saint Yves et ruinée pendant les guerres de religion; c'était là que venaient prier les Bretons qui attiraient à La Rochelle les relations commerciales. Le culte du saint est un peu oublié. Même à son office on ne chante plus, comme avant l'introduction de la liturgie romaine :

Sanctus Yvus erat Brito,
Advocatus et non latro :
Res miranda populo.

Catalogue d'une importante collection de curiosités autographiques.... dont la vente a eu lieu à Paris, le 28 mai (Paris, Charavay, in-8, 59 p.), mentionne : à La Rochelle (11 mars 1387) quittance de Roys Goutières, chevalier, de 720 francs d'or « en prest sur les gaiges de nous, patron de la gallée nommée *Sainte-Croiz*, de dix-huit hommes d'armes, trante arbalestriers, trois commitres, neuf nochies, ung remolet et huit vins dix et huit vogueurs d'aviron de nostre compaignie sur nostre dite gallée deserviz et à deservir es guerres du roy de France sur la mer soubz le gouvernement de l'amiral de Portigal » ; — pièce signée de Gaspard de Comminges, seigneur de Guitaut, commissaire ordinaire de l'artillerie, à Brouage, le 8 août 1577, quittance de 100 livres tournois « pour avoir servy au train et bande d'artillerie du camp et armée de Poictou, conduit par monseigneur le duc

de Maienne, estans devant la ville de Brouage » ; — de Pierre Doriole, sire de Loiré, trésorier de France sous Charles VII, chancelier sous Louis XI, président des commissions qui condamnèrent le comte de Saint-Pol et le duc de Nemours, né à La Rochelle en 1407, mort en 1485, une pièce signée sur vélin, 26 mai 1456, in-4 obl. ; quittance au grenetier de Segen de 400 livres partie de 4000 livres allouées à Tanneguy III du Chastel, « escuyer de corps et maistre de l'escuyerie du roy » ; — de Pierre de Mornay, fils aîné de Jean de Mornay et de Jeanne de Melun, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Périgord, de Quercy et de Saintonge ; vidimus sous le scel de la prévôté de Paris d'une constitution de rente en terre et deniers faite à Saint-Jean d'Angély, le 26 juillet 1376, par Moreau du Maigne, chevalier, à Guyot La Personne, fils de Jean La Personne, seigneur de Marcy et vicomte d'Aunay ; — quittance, à Saintes, le 31 janvier 1532 (1533), d'Ythier du Bois, « prestre choriste de Saint-Pierre de Saintes », à Pierre de Bar, receveur du domaine à Pons, de 7 livres 6 sous 8 deniers tournois pour avoir célébré la messe deux fois par semaine durant 8 mois au lieu et place du chapelain du roi, Claude Pereal, en la chapelle fondée à « Nostre-Dame sur les pons de Xaintes. »

—
La Charente-Inférieure des 1^{er}, 4, 8, 11 juin et suivants, contient *La Rochelle*, notes : enceintes diverses de la ville, faubourgs.

—
Le chevalier Dorat et les poètes légers au XVIII^e siècle, par Gustave Desnoireterres. (Paris, librairie académique, Perrin, 1887, in-18, 468 p.). — Après la pièce, voici la monnaie ; après Voltaire, « général des poètes légers, » auquel M. Desnoireterres a consacré huit volumes, sans compter un in-quarto d'*Icographie voltairienne*, voici l'escadron volant des petits poètes, épicuriens, anacréontiques, frivoles, « chantant le vin, l'amour, leurs maîtresses réelles ou imaginaires, » dont le capitaine est certainement le chevalier Dorat. « N'oublions pas l'Egérie de Dorat, la Sapho de ce milieu aimable et galant, la comtesse de Beauharnais, figure séduisante en dépit de quelques petits ridicules, relevés impitoyablement par la haine et l'envie. »

L'auteur, en traitant des poètes légers, a fait un livre très sérieux, ce qui ne veut pas dire ennuyeux ; il connaît parfaitement tout ce monde, a fréquenté salons et boudoirs, vu le fort et le faible, surtout le faible, de chacun et de chacune ; et comme il possède sa matière, son érudition vaste et variée ne le gêne pas ; c'est un charme de plus ; et il écrit avec verve des pages pleines de faits.

Que de noms à citer : Collardeau, Pezay, correspondant de Louis XVI, Bertin, Parny, Lebrun-Pindare ; et parmi les femmes la comtesse de La Vieuvillé, la princesse de Montbarey, M^{me} de Boufflers, la comtesse d'Amblimont, M^{me} Necker, M^{me} de Cassini, et avant tout la comtesse de Beauharnais. Le livre lui

est autant consacré qu'à Dorat; elle y tient la large place qu'elle eut dans la vie du chevalier.

- Marie-Anne-Françoise Mouchard, née en 1738, à Paris, était fille de François-Abraham-Marie Mouchard, écuyer, seigneur de La Garde-aux-Valets, de Croix-Chapeaux, en Aunis, receveur général des finances en Champagne, et de Marie-Louise Lazor. À quinze ans, elle épouse (contrat du 1^{er} mars 1763) Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritault, né à Rochefort le 16 janvier 1727, âgé alors de 36 ans, union qui ne fut pas heureuse, faute du mari que sa femme dans un roman transforme en Barbe-Bleue, faute de la femme, d'après Grimm, qui fait le plus grand éloge de Claude de Beauharnais. Elle succéda bientôt chez Dorat à M^{me} de Cassini. « Fanny de Beauharnais était demeurée longtemps fort jolie; elle avait une splendide chevelure, une fraîcheur éclatante qui s'opiniâtra en dépit des années. La postérité n'a guère retenu d'elle et de ses ouvrages que son nom et l'épigramme de Lebrun :

Eglé, belle et poète, a deux petits travers :
Elle fait son visage, et ne fait pas ses vers,

qu'il a répétée en d'autres termes à propos d'une réconciliation :

Zulmé me l'offre en vain; elle serait plastrée,
Comme son visage et ses vers,

et que La Harpe blâmait comme trop élogieuse encore : « Cette femme n'est pas plus belle qu'elle n'est poète, et en supposant qu'elle fasse son visage, cet ouvrage ne vaut pas mieux que les autres, à l'exception de ses yeux qu'elle ne saurait faire et qui sont beaux. » Elle fut constamment dévouée à Dorat; pour le faire entrer à l'académie, elle sollicita Voltaire, qui la traitait de nymphe, de divinité, de belle muse française (Buffon l'appelait sa chère fille); elle lui écrivait (1767) une lettre philosophique « à laquelle ne manquaient que la ponctuation et l'orthographe, deux misères dont les maîtres se dispensaient sans scrupules. » C'est elle qui le soutint à la fin de sa vie; « il était dans une telle détresse, disent les *Nouvelles à la main*, qu'il n'aurait pas eu un bouillon, si madame de Beauharnais n'était venue à son secours. Elle le pleura et publia même sur lui une *Épître*, très faible, qui prêta quelque vraisemblance au soupçon peu charitable que Dorat venait en aide à sa muse inexpérimentée; elle était affligée, disait-on, jusqu'à en perdre l'esprit, ce que Lebrun mit aussitôt en vers :

Dorat n'est plus. Savez-vous ce qu'on dit?
Que Beauharnais en a perdu l'esprit.

Elle n'en mourut pas toutefois; mais, sans doute par amour pour l'amant défunt, elle prit celui qui s'appelait alors Dorat-Curbières, devenu plus tard un parfait jacobin, puis un napoléonien fougueux, enfin un royaliste tout aussi dévoué. Quant

à la tante de l'impératrice, après plusieurs fugues avec un grand seigneur polonais, Potocki ou Czartoriski, avec Fontanes et quelques autres, elle revint à Cubières, dont la révolution l'avait séparée. Elle mourut le 2 juillet 1813 à Paris, à 75 ans. « La bibliothèque de La Rochelle possède une centaine de pièces fort curieuses pour les vingt dernières années de sa vie. »

—
Le Courrier de La Rochelle, du 7 avril, commence une *Bibliographie rochelaise*, par M. Jean Cousin, qui fait cette déclaration : « On ne trouvera dans nos articles, ni éloge dithyrambique, ni critique virulente. Les auteurs nous pardonneront de ne pas les chamarrer de décorations à toutes les lignes, de ne pas faire disparaître leur nom sous l'entassement des noms des sociétés dont ils font partie, de laisser de côté les expressions de savant, d'érudit, de travail magistral, d'œuvre définitive ; mais ils nous sauront gré aussi de laisser au milieu qui les vit naître les procédés et les expressions qui rappellent le marché, souvent trop voisin du marché aux fleurs. S'il arrive que l'on signale l'erreur ou l'omission, ou pour employer une expression commune, si l'on recherche la petite bête, l'opération se fera avec toute la délicatesse possible, pour ne pas faire crier le patient, et pour le seul amour de la vérité. » Suivent quelques lignes sur les ouvrages suivants : *Mémoire en requête*, de Champlain (Voir *Bulletin*, VII, 95) ; *La société de dessèchement général des marais et lacs de France en Basse-Auvergne* ; *Documents sur la réforme en Saintonge et en Aunis*.

—
Documents sur la réforme en Saintonge et en Aunis. XVI^e et XVII^e siècles, publiés par Georges Musset (Pons, imp. Noël Texier, 1886, in-8°, 121 pages. Extrait du tome xv des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*). — Cette publication contient une première série de documents empruntés à divers fonds et à divers dépôts, principalement à la bibliothèque de la ville de La Rochelle et aux archives départementales de la Charente-Inférieure. Ses pièces les plus curieuses sont : une lettre signée Jacques R., mais que l'examen du texte doit faire attribuer à Jacques I^{er}, roi d'Angleterre ; une lettre de Hondius ; une très intéressante lettre, écrite d'Angleterre, à la date du 24 juillet 1628, par Philippe Vincent et David, députés de La Rochelle près de la reine Elisabeth, lettre en beau style, qui montre à quel degré d'enthousiasme et de désintéressement l'ardeur de la lutte avait élevé les caractères ; un bien curieux testament de Philippe Vincent scellé d'un cachet à l'effigie de Henri IV, testament ignoré des biographes de Vincent, et notamment de M. de Richemond, lors de sa publication en 1872 sur les origines et progrès de la réforme à La Rochelle ; des lettres de Tilenus, de Jarnac, de Lescaille, de Puyviaud, de Thomson, de Tandebartz, etc. Ces lettres nous initient aux dissensions intestines dont les diverses églises protestantes ont donné le spectacle

après la pacification religieuse de 1598. Elles nous montrent en outre les liens qui rattachaient les églises réformées de France aux églises d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre. Ces documents, au nombre de 58, embrassent près d'un siècle (1596 à 1684) : et parmi les signataires on trouve Philippe Sellin, Samuel Loumeau, Samuel Fleury, de Mirande, Périlleau, Philippe Vincent, David, Louis Cappel, J. Crespin, Daniel Blondel, J. de Tandebartz. La Rochelle était le centre réformé où les pasteurs demandaient des avis, exposaient leurs tribulations, et d'où partaient les conseils de paix et d'union, religieusement écoutés mais d'une plus difficile exécution. Notre confrère M. Musset a été bien inspiré en publiant cette correspondance qui « contribuera, dit-il, à jeter la lumière sur les questions qui venaient se traiter dans nos synodes locaux et dans les affaires confiées aux soins de Villarnoul, le représentant autorisé, à Paris, des églises réformées. Les annotations y sont un peu trop rares. « Faire autrement, dit l'érudit éditeur dans une préface concise et lumineuse, eut été trop souvent une répétition des articles de la *France protestante* ». C'est très bien pour les sociétaires qui possèdent dans leurs bibliothèques l'ouvrage cité ; mais les autres ! ce n'eut pas été un mal de songer un peu à cette catégorie de déshérités.

J. Crespin, pasteur de Cantorbéry, un des correspondants de Philippe Vincent, s'efforçait de maintenir la concorde dans son église. Sa lettre (après 1642), que le *Bulletin* de la société de l'histoire du protestantisme français avait déjà publiée en 1859, VIII, 138, comme faisant partie des manuscrits donnés à la bibliothèque de La Rochelle par B. Fillon, est un long plaidoyer pour sa justification. Il entretient Vincent des « troubles de cette église », des partisans de Poujade qui le suivaient « pour ce qu'il preschoit beaucoup mieux que son collègue (Bugnet), duquel les sermons, dès longtemps, n'estoient pas agréables au peuple!..... J'ose protester que la paix seroit faite entre nous, si les ministres de delà la mer n'eussent point tenu la main à nos parties par une telle rigueur... Dans leur misère, ils ne sçavoient à qui s'adresser qu'à M. Despaigne (de qui j'ai reçu l'imposition des mains)..... Deux de leurs députés venant à Londres, et se trouvant par hazard à une de mes propositions, ils me demandèrent ensuite pour leur pasteur... Depuis dix mois que je suis avec ce peuple, la bénédiction de Dieu a été si visible sur mon ministère, que cela devoit suffire pour monstrier, à mes ennemis mesmes, que c'est luy qui m'a adressé cette vocation, ou du moins qui m'y a confirmé. J'aurois eu subject de me roidir contre l'autre parti...., mais j'ay toujours recherché la paix avec eux, surtout depuis la réception de vos lettres... C'est une assemblée de 8 à 900 personnes qui m'a appelé, qui ne recognoist d'autre pasteur que moy ; ils m'ont fait promesse de leur annoncer l'évangile en sa pureté ; je m'y suis obligé devant Dieu... J'estime que personne n'aura subject de me tenir pour faux prophète...

et moy je serois un parjure de ne la maintenir pas et d'abandonner un si grand peuple en laissant cette charge ».

Ce J. Crespin, qui était-il, demande le *Bulletin* ? Si nous ouvrons les registres protestants de Marennes nous voyons un Théodore Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselaye, en Anjou, (paroisse de Chazé-sur-Argos, canton de Candé, arrondissement de Segré), « pasteur de l'église de Cantorbéry, en Angleterre » prêcher dans le temple dudit Marennes, le 11 juillet 1655, et le 5 novembre de l'année suivante en devenant l'un des ministres titulaires, en compagnie de Pierre Bastid. Ce dernier avait remplacé Antoine de Chardeveyne (1), décédé en 1645, et lui-même, démissionnaire en 1659 (2), il aura pour successeur en 1660, Olivier Loquet (3), qui exercera jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Théodore Crespin, époux de Suzanne de La Grezille, d'Angoulême, était fils de Zacharie Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselaye, ministre de Marennes (1609-1620), et petit-fils de Pierre Crespin, conseiller au parlement de Bretagne (1565), et de Marguerite de Ballioni. En 1617, Zacharie Crespin s'était marié à Marennes, en présence de Pierre Richier, écuyer, sieur de Vandelincourt (4), aussi ministre de Marennes, avec Marie Regnaud, fille de Léon Regnaud, sieur des Buons, avocat au parlement de Bordeaux, et de Marie Jousselin (5). Théodore Crespin exerça le pastorat jusqu'en 1680, année de sa mort (6); et sa veuve s'est éteinte le

(1) Il signait : « Chardevene ». Ainsi voyons-nous au bas de l'acte de baptême de Paul, fils de Jehan Dumesny, ministre de Saint-Just, et de Marie Bourget, présenté par M^e Paul Fourestier, sieur de Préguiillac, avocat en la cour, et demoiselle Anne Dumesny, femme de noble homme Arthus Mage, sieur de Fémorau (*Registres de Saint-Just*, 11 février 1637).

(2) Le 23 novembre 1659, « M. Bastid demande, au presche du soir, son congé, qui lui est accordé par tout le peuple ». Seul il fit le service du préche depuis la maladie de Vandelincourt (23 juin 1652) jusqu'à l'installation de Théodore Crespin (5 novembre 1655).

(3) Du dimanche 11^e juillet 1660, au matin, par M. Fontaine le père, pasteur de l'église de Vaux, qui a imposé les mains à M. Loquet, nostre pasteur, et M. Papin, pasteur de La Tremblade, donné avecq luy la main d'association. — Du 11^e juillet 1660, au soir, par M. Loquet, nostre pasteur, et à son premier presche [a baptisé...]

(4) Décédé en 1652, époux de Jeanne de Jamboyer. Le 13 janvier 1630, il fait baptiser au temple de Marennes, par Jean Dumesny, pasteur de Saint-Just, à qui il avait fait « l'imposition » huit jours auparavant, son fils Isaac, lequel épousera à son tour (1666), Marguerite Couyer, dont Marguerite Richier, qui deviendra, en 1687, la femme de Job Forant, chef d'escadre.

(5) Les Jousselin sont de Saint-Just. Le 3 décembre 1617 et le 6 février 1620, François Jousselin et Marie Arquesson font baptiser au temple de Saint-Just, leurs deux garçons, François et Zacharie Jousselin. Ce dernier fut présenté par « Zacharie Crespin, ministre du saint évangile en l'esglise de Marennes, » et par Anne Arquesson.

(6) Jean-Jacques Mauzy, l'un des pasteurs de La Tremblade, qui était disponible depuis qu'il avait vendu le temple aux catholiques (septembre 1681), succéda à Crespin. Il signe pour la première fois le 23 octobre 1681, et ne paraît plus après le 4 octobre 1682. Marc Boybellaud le remplace. (Voir *Fénelon en Saintonge*, par M. André Létellé, tome XIII des *Archives*).

1^{er} mars 1682 (1), n'étant âgée que de 44 ans. De leur union sont issus douze enfants (2) (*Archives du greffe de Marennes*). Quant à Ollivier Crespin, fils de Théodore et de Suzanne de La Grezille, dont la *Françe protestante* fait un ministre de Marennes, et qui, dit-elle, s'enfuit avec son frère et deux de ses sœurs à la révocation de l'édit, il avait 16 ans à cette époque et ne put donc être pasteur à Marennes.

A. L.

Nouveau dictionnaire biographique et critique des architectes français, par Ch. Bauchal. (Paris, librairie générale de l'architecture, 1887, grand in-8°, 842 pages). — Pour juger de l'importance de ce *Nouveau dictionnaire des architectes français*, il n'y a qu'à le comparer avec celui de Lance, le plus estimé, le plus connu et le plus récent puisqu'il date de 1872. Mais on sait combien l'attention, depuis ces dernières années, s'est portée sur l'architecture nationale et les artistes français. Le ministre de l'instruction publique, ou plutôt la direction des beaux arts au ministère de l'instruction publique, en créant une section spéciale des beaux arts pour les sociétés savantes de province, a singulièrement excité les recherches et a obtenu des résultats importants. De toutes parts on a étudié les archives, fouillé les comptes de dépenses, les mémoires de travaux, dédaignés jusqu'ici ; et l'on a découvert des noms d'architectes, de peintres, de sculpteurs

(1) « Le premier jour du mois de mars 1682, est décédée honneste femme, damoiselle Suzanne de Lagrezille, aagée de quarente-quatre ans, vefve d'honorable homme Théodore Crespin, escuier, sieur de La Chabosselay. Et ont assisté à son enterrement Elie Mariocheau, sieur de Bonnemort, et M^e Jean Regnaud, advocat en la cour ».

(2) En voici la liste : 1^o 1658, 28 octobre, Suzanne, présentée par Henri de Lagrezille et damoiselle Jeanne Renaud, sa tante, décédés le 4 novembre 1660. — 2^o 1660, 21 mars, Elisabeth, présentée par son oncle, Zacharie Crespin, sieur de La Chabosselaye, « de l'église de Saujon » (il habitait Thezac), et damoiselle Elisabeth de La Grezille. — 3^o 1661, 22 avril, Théodore, présenté par Jean de Chaumon, écuyer, et la mère de l'enfant. — 4^o 1662, 6 août, Marie, présentée par M^e Jacques Collet, avocat en la cour, et damoiselle Marie de Lagrezille. — 5^o 1664, 23 septembre, Daniel, présenté par Daniel de Beaumont, écuyer, sieur des Béchaudières, et damoiselle Jeanne Regnaud. — 6^o 1666, 27 mai, Marguerite, présentée par sieur Daniel Ferrand et damoiselle Susanne Regnaud. — 7^o 1668, 19 janvier, Honoré, présenté par M^e Honoré Arger, avocat en la cour, et par sa tante, damoiselle Marie du Jau, épouse de Zacharie Crespin, décédé le 6 décembre 1670. — 8^o 1669, 10 février, Olivier, présenté par honorable homme Olivier Loquet, ministre, et damoiselle Marie Joussetin, de l'église de Saint-Just. — 9^o 1670, 17 octobre, Théodore, présenté par honorable homme Jean Yver, ministre de l'église de Saint-Jean d'Angély, et damoiselle Marguerite Couyer, décédé le 11 décembre 1671. — 10^o 1672, 22 juin, Suzanne, présentée par honorable homme M. Pierre Fourrestier, ministre de l'église de Saint-Mesme, et damoiselle Nohémy Godet, décédée le 12 juillet suivant. — 11^o 1674, 12 janvier, Suzanne, présentée par Zacharie Crespin, sieur de La Chabosselaye, son oncle, de l'église de Saujon, et Jeanne Renaud, damoiselle, veuve de Joseph Lalouhé, écuyer, sieur de La Gataudière, de Marennes. — 12^o 1676, 16 avril, Hélié, présenté par Hélié Mariocheau, sieur de Bonnemort, et damoiselle Marie Gabiou, femme d'honorable homme Olivier Loquet, ministre, décédé le 3 mai 1676.

inconnus jusqu'alors. Ainsi a fait M. l'abbé Chevalier pour Chenonceau. M. Léon Palustre a démontré que presque tous nos châteaux de la renaissance, attribués jusqu'à nous à des Italiens étaient dûs à des Français. M. Müntz a donné les noms des architectes décorateurs du palais des papes à Avignon. Que d'autres savants dans les départements ont fait la même chose pour les monuments locaux, comme on le voit par les publications des diverses sociétés, par les *Archives de l'art français* ! De là des suppléments considérables aux ouvrages publiés, de là des noms nombreux ajoutés à la liste. Lance contient 1600 biographies ; le *Nouveau dictionnaire* en a 5600, quatre mille de plus. En outre, ses notices forcément étaient incomplètes et fautive. M. Bauchal rectifie et complète en bien des cas. Devrai-je dire qu'il devra lui-même se compléter et se rectifier dans peu d'années ? Il en est de ces ouvrages comme de ceux des sciences naturelles, physiques et chimiques. Dès qu'ils sont finis, il faut les recommencer, avec cette différence pourtant que les livres de science en peu de temps deviennent des almanachs de l'an passé, tandis que ces dictionnaires, quand le fond est bon, et c'est le cas de celui-ci, n'ont besoin que d'être tenus à jour, comme une maison dont on refait de temps en temps les peintures fanées et l'ameublement démodé.

M. Bauchal n'est pas exempt d'erreurs et d'omissions ; on lui en signalera d'autres ; en voici quelques unes qui regardent presque exclusivement notre région :

François Blondel, qui traça les plans de la nouvelle ville de Rochefort en 1666, sous la direction de Clairville, ingénieur général du royaume, et commença même les constructions, débuta en 1665 par « la reconstruction du pont de la ville de Saintes, sur lequel il plaça un arc de triomphe. » Blondel, qui fit les plans et dessins de la porte Saint-Denis à Paris, a réparé seulement le pont de Saintes ; et il ne plaça pas dessus, par conséquent, l'arc de triomphe de Germanicus qui avait toujours été là, qui n'y est plus depuis 1843, que Prosper Mérimée et la société d'archéologie de Saintes l'ont placé ailleurs. Isembert « de Xaintes », qui construisit ce pont et celui de Londres (1209) ne dirigeait pas, page 301, « les écoles de la cathédrale de Saintes, » mais bien l'instruction publique dans le diocèse, comme l'indique son titre « magister scholarum ; » on voit que l'auteur n'a pas consulté notre *Bulletin*, ni nos volumes, où il est plus d'une fois question d'Isembert.

Pierre de Confolens, évêque de Saintes, qui fit rebâtir sa cathédrale au XII^e siècle, est indiqué ainsi, page 131 : « Pierre de Confolens, maître d'œuvre, répara l'église Saint-Pierre ; » et l'on renvoie pour ce « maître d'œuvre au *Bulletin monumental*, t. I, qui dit, page 258 : « L'édifice fut entièrement réparé par l'évêque Pierre de Confolens. » Page 744, on attribue la construction de ce même Saint-Pierre à Isembert, et à Pierre de Confolens, celle de la cathédrale, ce qui est contradictoire. Est-ce à cause de ce Pierre de Confolens, évêque de Saintes,

« maître d'œuvre, » qu'on met Confolens dans la Charente-Inférieure? Mais pourquoi y met-on aussi Ruffec?

L'auteur place aussi dans la Charente-Inférieure « le château de Nollon, appartenant à l'abbaye du Mont Saint-Martin », située en Picardie, au diocèse de Cambrai, et qui n'avait rien de commun avec la Saintonge. Il renvoie pour l'architecte Louis Richard, qui restaura en 1720 ce château, aux « archives de la Charente-Inférieure », qui probablement n'en disent rien; de même pour Luché, qu'aurait construit en 1520, Charles Philippe, maître d'œuvre de la ville d'Angoulême.

« Jean Piërs, maître d'œuvre de la ville de Vannes, est nommé, en 1390, maître d'œuvre de l'église d'Ars », avait dit A. Bérard (*Dictionnaire biographique des architectes français*). M. Bauchal reproduit sa note, et, p. 743, met que cet Ars est en l'île de Ré. Pourquoi pas Ars, commune du canton de Vannes?

François-Nicolas Pineau, fils de Dominique, qui, né en 1745, fut en 1777 nommé architecte de la généralité de La Rochelle, « éleva à Cognac le monument commémoratif de la naissance de François I^{er}, ainsi qu'une de ses fontaines. A Thiac, il fit le tombeau du prince de Condé. Pineau mourut juge de paix du canton de Jarnac, le 14 mai 1823. » Je laisse à M. Emile Biais, qui prépare un travail sur les trois Pineau, de nous donner de plus longs détails sur le personnage, qui fut aussi l'architecte du comte de Jarnac, son factotum, son agent pendant l'émigration, et devint ensuite greffier de la justice de paix et juge. Quant au tombeau du prince de Condé à Triac, et non Thiac, ce n'est qu'une pierre insignifiante, remplaçant une colonne monumentale, élevée en 1750 par le comte de Jarnac, pour marquer le lieu où était tombé Condé à la bataille de Jarnac, et renversée en 1793. Voir *Monsieur le comte de Jarnac et son château*, par M. Emile Biais, dans le *Bulletin de la société archéologique de la Charente*, 1883.

Coussarel, — nommé plus loin Coussaul, — architecte du maréchal de Navailles, p. 142, est dit, p. 82, « maître maçon de Navailles », et travailla à l'église abbatiale de Bassac — et non Brassac. Le château de La Rochefoucauld (Charente) est attribué, p. 743, à Abadie fils, et l'hôtel de ville à Fontant. Or, La Rochefoucauld n'a pas d'hôtel de ville; c'est Abadie qui a construit l'hôtel de ville d'Angoulême. Mais Antoine Fontant est-il bien l'architecte du splendide château de La Rochefoucauld? Cette attribution est due à M. l'abbé Michon, qui ne donne aucune preuve.

« Charles-Etienne Grandvoinet, architecte, visite l'église de Pons vers 1770. Il est présumé être l'auteur de plans pour la reconstruction de cette église. » Ajoutons que Grandvoinet, architecte-expert de la généralité de La Rochelle, fut chargé par l'intendant, le 2 août 1784, de la reconstruction de l'église de Saint-Martin de Pons, interdite le 20 juin par l'évêque de Saintes. Voir *l'Art en Saintonge*, par M. Musset.

« Jean Denis, architecte, restaure l'église de Marennes en

1770; » ajoutons en outre que « Jean-Jacques Denis, le cadet, sous-appareilleur, » et « Jean-Jacques Denis fils et appareilleur », comme on lit aux voûtes de l'église de Marennes, a son nom gravé aussi dans la sacristie de Saint-Léger de Cognac. (*Fondations civiles et religieuses en Saintonge*, par M. Audiat, p. 57, et *Archives historiques*). Garde, architecte de la ville de Rochefort, construisit bien le collège communal de cette ville (1828-1830); mais il a aussi conçu l'ignoble façade de l'église Saint-Eutrope à Saintes. (*Saint Eutrope*, par M. Audiat, p. 411).

Il y a quatre lignes sur l'ingénieur Pierre Touffaire après l'étude si consciencieuse et si complète que lui a consacrée M. Philippe Rondeau, *Bulletin de la société des Archives historiques*, 1884. Brossard, qui a bâti la pauvre église Saint-Vivien à Saintes, est mieux partagé.

On est étonné de ne rien voir de Lonzac, église de la pure renaissance, construite pour Galiot de Genouillac, comme l'église et le château d'Assier, par Nicolas Bachelier, de Toulouse. (*Fondations civiles*, avec eau forte de Lonzac par Léon Gaucherel, p. 4, et *Archives historiques*, iv, 1877).

L'auteur nomme le chevalier de Marolles qui remit à neuf, en 1768, le palais épiscopal de Saintes; mais il omet Louis Laronde, architecte, qui répara la cathédrale en 1768, et eut un procès pour cela avec les chanoines et l'évêque. Il omet aussi André Canet, architecte de l'hôtel Rohan à Saint-Jean d'Angély, et aussi concierge du château de Soubise en 1615. (D. d'Aussy, *Saint-Jean d'Angély au XVII^e siècle*).

Il a encore oublié Auger qui a construit, en 1679, le phare des Balcines en l'île de Ré (Lesson, *Fastes historiques*, i, 42); et Mathurin Cazier, « maître architecte et tailleur de pierres » à Angoulême, qui y bâtit en 1656 une tribune à la cathédrale pour y recevoir le grand orgue (P. de Fleury, *Bulletin de la société archéologique de la Charente*, 1881, p. 124), quand il cite Jérémie Blanchard et Jean Vergnaud qui construisent (1622) une chapelle en l'église cathédrale d'Angoulême pour le duc d'Épernon. (*Idem*, p. 116). Il a oublié aussi Géraud Audebert, de Saint-Jean d'Angély, qui a bâti Foussais en Vendée, peut-être Esnandes en Aunis, et dont ont parlé l'*Epigraphie santone*, le *Bulletin des archives*, après tant d'autres; Bérenger qui travailla à Notre-Dame de Saintes, et dont l'*Epigraphie santone*, p. 84, a reproduit l'épithaphe.

Dans le *Bulletin monumental*, n° 8 de 1886, M. Berthelé a indiqué quelques noms d'architectes anciens: Au x^e siècle, l'anglais Gautier Coorland qui éleva l'église de Saint-Hilaire le Grand à Poitiers; au xi^e le moine Ponce, Montierneuf; Pierre de Saine-Fontaine, qui reconstruisit de 1095 à 1100 l'église d'Airvault; le moine Raoul qui bâtissait à la même époque Saint-Jouin-les-Marnes, et quelques années auparavant Jean et Ingelbert qui élevaient l'un l'église de Saint-Jean-Baptiste, et l'autre le château de Chaise le Vicomte en Vendée; Savari qui avait bâti le prieuré de Bellenoue; Ugo Monedarius

à Poitiers, Gofridus, à Chauvigny, Pierre Janitor, à Châtillon-sur-Indre, Gislelmus à Saint-Pompain. Bélisaire Ledain a découvert dans les archives du duc de La Trémoille un document de 1556 qui prouve que le magnifique clocher de Bre-suire du xvi^e siècle, outre les architectes Gendre et Odonnet, dont la signature figure au bas de la tour, a eu aussi pour auteur un maître-maçon, André Blouin, dont le nom se trouve sur une cheminée du xvi^e siècle au château du Givre en Vendée.

Si nous voulions poursuivre notre examen, que de lapsus ou d'omissions nous aurions à signaler encore : « le pont de Dieuze » pour *Decize* ; l'architecte *Aguety* pour *Agnety* ; *Ranguet* pour *Rainguet*, etc. Je prends sur la liste des architectes et des monuments dressée par département, le département de l'Allier ; et je lis : « De Mailly, maître d'œuvre, construisit le cloître et l'église des cordeliers de *Champagne* ». Or Jean de Mailly était le religieux qui amena les cordeliers de Clermont à Champaigue. Il dirigea, il est vrai, les travaux du monastère et de la chapelle ; peut-on en faire un « maître d'œuvre ? »

Page 441, il dit : « Musnier dirigeait, en 1508, les travaux de la cathédrale de Moulins (*collégiale* serait plus exact) ; et p. 550 : « Guillaume Toissier, chanoine de la cathédrale de Moulins, paraît avoir été chargé de la surveillance des travaux de cette église. En 1508, il rend des comptes.... » Est-ce Toissier ? Est-ce Musnier qui bâtit la collégiale de Louis II de Bourbon ? Allier, à qui l'auteur renvoie, dit formellement que les travaux de la collégiale avaient été dirigés par Guillaume Toissier, chanoine du chapitre... un de ces prêtres architectes qui..... » ; et il ne nomme pas même ce Musnier.

Je vois, p. 367, Janson construire « en 1787 la galerie septentrionale de l'établissement thermal de Vichy, » et p. 673, « Barthélemy Jeanson » élever peu avant la révolution « l'ancien bâtiment de l'établissement thermal de Vichy ». Est-ce le même ? En tous cas, mort après 1811, il n'a pu s'occuper, p. 737, du tombeau à Souvigny du duc Charles de Bourbon, décédé au xv^e siècle.

Simon Guillain aurait, d'après la page 736, construit l'église Saint-Nicolas, affreuse grange de quatre murs sans aucun caractère ; et p. 281, il aurait *peut-être* édifié le mausolée du duc de Montmorency ; or le mausolée est d'Anguier, Coustou, Regnaudin et Poissant ; la chapelle, qui le contient, a été bâtie par Lingré, qui, p. 736, aurait aussi, et avec Martel-Angé et Guillain, édifié l'église Saint-Nicolas, double erreur.

Des ponts ont été construits à Moulins, par Mansard et Régemortes, qui ont leur article, mais aussi par Ginguet, qui a été oublié. On lit p. 185 : « Diaire... se serait réfugié à l'abbaye de Souvigny et aurait construit la flèche de la tour de Saint-Odilon de l'église de cette abbaye terminée en 1444 (*Assier*) ». Lisons plus correctement : « au prieuré de Souvigny, construit le clocher du transept de l'église de ce prieuré... (*Allier*) ».

Les fautes de tous genres étaient inévitables dans un ouvrage

semblable ; nous nous sommes permis d'en signaler quelques unes pour une prochaine édition. Il serait à désirer que dans chaque province au moins un savant local indiquât à M. Bauchal ses desiderata.

L. A.

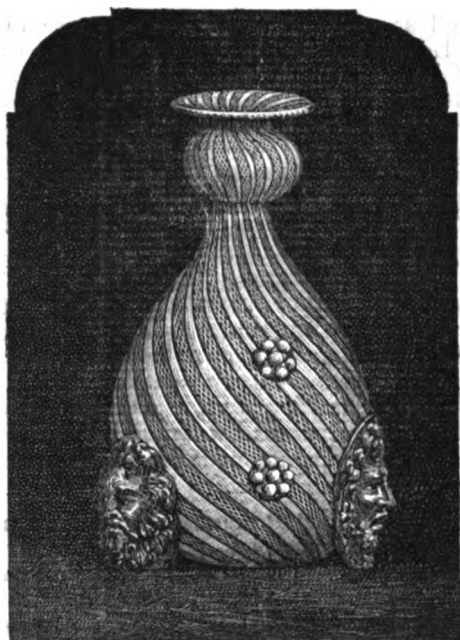
—
L'*Echo saintongeais*, du 21 avril, contient de M. Paul Boutin, à propos du *Vercingétorix* que prépare notre confrère, M. Tapernoux, une notice biographique sur l'auteur. « Fils de parents français réfugiés en Suisse, à la suite des guerres de religion, il fit ses premières études au collège de Vevey (Suisse), puis à Genève. Il fut correspondant du *Journal de Genève*, à Londres, puis à Bruxelles ; en 1861, il prit la rédaction en chef de l'*Observateur de Léman* ; en 1862, celle de la *Patrie de Lausanne* ; en 1869, il fonda l'*Echo de Lausanne* qui fusionna avec *La Revue* en 1876. Après le seize mai, il vint à Paris où il collabora à divers journaux sous divers pseudonymes, correspondant ou collaborateur de plusieurs journaux de province, et entre autres du *Phare de la Loire*. En 1881, il fut appelé à *Saintes* et y a rédigé depuis, sauf une courte interruption, l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*. M. Tapernoux, maintenant âgé de 52 ans, compte 30 années de service dans la presse. Il a publié : *Une lionne pauvre* (Bruxelles), *Jeanne Adert*, *L'homme à la mouche* (Lausanne), *Amours sanglantes* (Paris), et divers ouvrages d'un genre tout différent : *Essais littéraires (le XVIII^e et le XIX^e siècles comparés au point de vue littéraire, religieux et politique)* ; *Rapports sur les expositions de 1853, 1867 et 1878* ; *L'Allemagne (étude sur la situation des partis en Allemagne, en 1881)*. « Son *Histoire des Gaules*, doit être son ouvrage le plus important et le couronnement de sa carrière. »

—
Histoire de la verrerie et de l'émaillerie, par Edouard Garnier, ancien attaché à la conservation du musée de Sèvres. Illustration d'après les dessins de l'auteur. Gravure de Trichon. Tours, Alfred Mame, 1886, grand in-8°, viii-573 pages.

Bernard Palissy écrivait en 1580 : « Il y a plusieurs gentilles inventions lesquelles sont contaminées et méprisées pour estre trop communes aux hommes ; aussi plusieurs choses sont exaltées aux maisons des princes et seigneurs que, si elles estoient communes, l'on en feroit moins d'estime que de vieux chaudrons. » Et l'artiste céramiste citait les verres qui, « pour avoir esté trop communs entre les hommes, sont devenuz à un pris si vil que la plus part de ceux qui les font vivent plus mécaniquement que ne font les crocheteurs de Paris »... Et en Périgord, Limousin, Saintonge, Angoumois, Gascogne, Béarn et Périgord, « ils sont venduz et criez par les villages par ceux mesmes qui crient les vieux drapaux et la vieille ferraille ». Il ajoute : Considere aussi un peu les boutons d'esmail (qui est une invention tant gentille), lesquels au commencement se vendoyent trois francs la douzaine... Ils sont venus

à tel mespris qu'aujourd'hui les hommes ont honte d'en porter et disent que ce n'est que pour les bélistres parce qu'ils sont à trop bon marché. As-tu pas veu aussi les esmailleurs de Limoges... Je m'assure avoir veu donner pour trois sols la douzaine de figures d'enseignes que l'on portoit aux bonnets, lesquelles enseignes estoient si bien labourées et les esmaux si bien parfondus sur le cuivre qu'il n'y avoit nulle peinture si plaisante »... *Les œuvres de maistre Bernard Palissy*, II, 202.

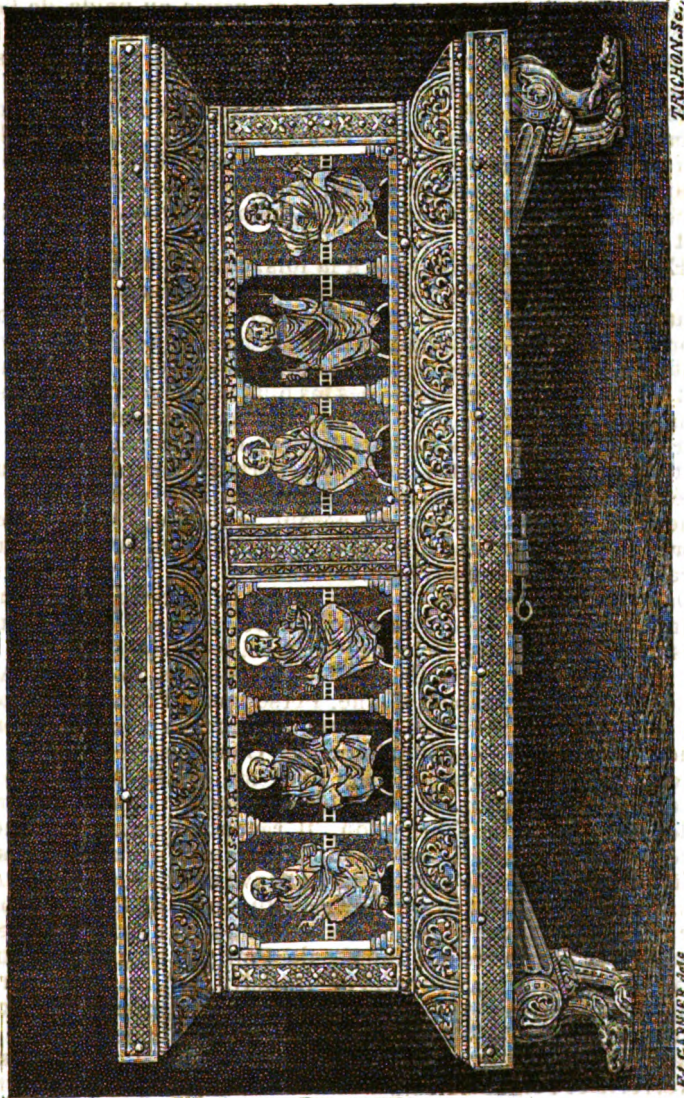
Dirais-je que le nouvel ouvrage de M. Charles Garnier, n'est que le commentaire développé, enrichi admirablement de ce



passage du potier Saintongeais ? Dans cette belle *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie*, il y a l'origine, les progrès, l'apogée, la décadence, la renaissance aussi de ces deux industries, d'abord métiers, devenues arts ? Quoi de plus vil que l'argile ou le sable ! quoi de plus commun qu'un pot ou un verre ! Mais comme l'ouvrier devient vite un artiste ! comme ce vase de terre s'orne et s'embellit ! Quel luxe sur ce dressoir où s'étalait jadis l'argent, l'or ! Luxe bourgeois, œuvre vulgaire. Tout le monde a de l'argenterie. Les grands seigneurs dédaigneront les métaux précieux ; ils réhabiliteront les coupes de verre, et les rustiques figulines.

Ainsi après les raffinements de la civilisation on éprouve le

besoin de se rapprocher de la nature agreste ; après avoir donné à ses fils des noms éclatants, Hector, Ulysse, Achille, Arthur,



Ossian, et à ses filles ceux de Malvina, Anastasie, Thébalia, Romualdine, Aspasia, qu'on ne trouve plus maintenant que parmi les paysans Saintonguais, on est redevenu sim-

plement, bêtement, Jean, Pierre, Jacques, Louis, Paul, Guillaume, Marie, Pauline, Eustelle. Mais que dirait maître Bernard s'il voyait reflleurir ces industries, méprisées de son temps ? s'il voyait recherchés avec empressement, payés au poids de l'or, amoureuxment choyés, ces petits objets vendus alors dans les foires et les villages par les fripiers et les peillereaux ? et s'il savait qu'un écrivain, un artiste et un savant, l'auteur de l'*Histoire de la céramique*, où il a été si dignement apprécié, vient d'écrire un gros volume sur l'*Histoire de la verrerie et de l'émaillerie*, splendidement édité par la maison Mame, de Tours, lui que Martin le jeune, à Paris, ou Barthélemy Berton, à La Rochelle, n'avait pas luxueusement, même correctement traité, tant sans faut ?

Œuvre savante et artistique à la fois, cette *Histoire* vulgarise des notions connues en les résumant et enseigne aux doctes ce qu'une longue pratique et une expérience quotidienne ont appris à l'auteur ; des gravures nombreuses, des chromos ravissantes, reproduisent les objets les plus caractéristiques, et mettent à la portée de tous les pièces les plus remarquables, éparées dans tous les musées de l'Europe. Deux spécimens, l'un, un verre de Venise à filets en *latticinio* et mascarons en relief du British museum ; l'autre, un autel portatif décoré de plaques en émail champlévé, travail allemand du XIII^e siècle, dans la collection de M. Spitzer, donneront, quoique médiocrement reproduits ici, une idée des dessins de M. Garnier, et des gravures qui ornent son ouvrage.

Dans les deux parties, l'auteur étudie la verrerie dans l'antiquité, Egypte, Assyrie, Phénicie, Judée, Grèce, Italie, Gaule, puis au moyen âge en Orient et en Occident, enfin du XVI^e au XIX^e siècle, à Venise, en France, en Allemagne, Hollande, Angleterre, Espagne, Japon, Chine, Perse ; puis l'émaillerie dans ses origines au moyen âge, surtout à Limoges avec les Penicaud, les Limosin, les Nouailher, les Courteys, les Laudin et autres, et enfin l'état actuel. Son livre malgré sa science se lit avec le plus vif attrait. M. Garnier sait écrire : après les procédés techniques de fabrication, il raconte l'histoire, et mêle agréablement à une dissertation l'anecdote. Voyez les devises qu'il a relevées sur les verres : EN LA SVEVR DE TON VISAGE TV MANGERAS LE PAYN, qui se lit sur un verre du musée de Oluny, publié par Benjamin Fillon, ou bien : A BON VIN NE FAULT POINT ANSEIGNE, comme sur un verre du musée de Poitiers, ou encore : VOVS SCAVES BIEN QVE IE SÇAY TOVT. (Voir *Bulletin*, VII), ou enfin : QVI EN CHRIST CROY EST HEVREUX IVLES PINEAV, sur un gobelet fait pour un des membres de la famille Pineau, de La Rochelle, etc.

Nous sommes sûr que ce nouvel ouvrage de M. Garnier sur la verrerie et l'émaillerie aura le succès du premier sur la céramique dont il est l'utile, l'indispensable et le magnifique complément.

Les hommes du jour : Faucher de Saint-Maurice, par Louis-

H. Tache. (Montréal, Eusèbe Sénécal, 1886, in-18, VIII-142 p.) — « Porteur d'un beau nom qu'il a rendu désormais inoubliable parmi nous, M. Faucher de Saint-Maurice possède un extérieur sympathique, fait pour commander l'admiration, pour inspirer l'amitié..... » Né sur les bords du Saint-Laurent, à quelques heures en bas de Québec, à Beaumont, le 18 avril 1844, il s'engage pour faire l'expédition du Mexique, devient officier d'ordonnance, capitaine stagiaire au 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique; blessé, il reçut, le 18 avril 1865, de la main de Maximilien, la croix de l'ordre militaire de la Guadeloupe, et plus tard la croix de la légion d'honneur. De retour au pays, il se livre à la littérature et y obtient des succès. Pendant 15 ans, il remplit au corps législatif de Québec une fonction qui lui laissait, surtout pendant les vacances des députés, des loisirs studieux. En 1881, son comté natal le nomma député au parlement de Québec, où il a été réélu. Le biographe a eu la bonne pensée de reproduire, avec de nombreuses citations, trois bluettes charmantes, qui donnent une idée du vrai talent de notre honorable confrère et compatriote.

Inventaire des sceaux de la collection Clairambault (t. II, Paris, imp. nat., 1886, in-4, 667 pages). Voir *Bulletin*, t. VI, p. 302. — Ce second volume contient un exposé chronologique dans lequel sont rappelés, par ordre de dates et par province, tous les faits mentionnés dans les documents dont les sceaux ont été inventoriés. Le résumé relatif à la Saintonge et à l'Aunis se trouve à la page 358.

Guillaume de Naillac, chevalier, sénéchal de Saintonge, gouverneur de La Rochelle : sceau rond, écu portant deux léopards l'un sur l'autre, penché, timbré d'un heaume cimé d'un lion assis, supporté par une femme et un homme sauvage... DE NELLAT 138. Variante avec deux rameaux dans le champ, 1383. — Jean de Nanteuil, prieur d'Aquitaine, capitaine souverain en Saintonge : sceau rond (fragment), portant deux fasces ondées, soutenu par un homme sauvage, dans une rose gothique; gages de ses gens d'armes, lorsqu'il était capitaine à La Rochelle, 25 novembre 1346. — Pierre d'Oriolles, chevalier, seigneur de Loiré, en Aunis, chancelier de France : sceau rond, écu à la fasce ondée accompagnée de trois vols liés, deux en chef et un en pointe; penché, timbré d'un heaume à lambrequins cimé d'une tête d'ange dans un vol. 30 septembre 1476. — Jean La Personne, vicomte d'Aunay, chevalier : sceau rond, écu portant trois pattes de lion en pal, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de lion entre deux pattes de lion, champ reticulé.... E PERSONNE.... DE.... 29 octobre 1378. Le même pour Jean La Personne, vicomte d'Acy, chevalier, capitaine de La Bastille, 14 mai 1386. Variante pour Jean La Personne, capitaine de Mirabel et de Cannac, 16 avril 1355. Variante avec une étoile en chef accompagnant les trois pattes, écu timbré d'un heaume cimé d'un vol supporté par deux lions, pour Jean La Personne,

chevalier, 6 octobre 1415. — Lancelot La Personne, écu portant trois pattes de lion en pal, au lambel, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de lion entre deux pattes, supporté par deux lions. SL... ELOT LA PARSONNE. 24 mai 1376. — Etienne du Petit Cellier, chevalier, capitaine de Saintes; sceau rond, écu à la bande côtoyée de deux dragons ailés, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de griffon sur champ reticulé. s ESTI PETITSELIER CHR, garde de la ville de Saintes, quittance de gages, Saint-Jean d'Angély, 28 février 1352, (n. st.) — Anissant de Pins, chevalier banneret, sire de Taillebourg (?): sceau rond, écu parti: au 1 un ours rampant, au 2 quatre bandes dans un quadrilobe; guerres de Gascogne, défense de ses terres, quittance. Toulouse, 1^{er} septembre 1355. — Antoine, sire de Pons, chevalier de l'ordre, capitaine de 50 lances: sceau oval, écu en cartouche et la fasce chargée de trois bandes, surmonté d'une couronne, entouré du collier de Saint-Michel; gages de l'office de capitaine, 27 mars 1573. — Bertrand de Pons, chevalier: sceau rond, écu incomplet à la fasce bandée (?), accompagnée de trois étoiles en chef, penché, timbré d'un heaume cimé d'un col de cygne dans un vol, supporté par un lion et un griffon; service de guerre contre le duc de Bourgogne, gages. 24 avril 1415. — Geoffroy de Pons: écu parti: au 1 une fasce, au 2 un coticé, dans un quadrilobe; ost de Flandres, 20 octobre 1302. — Philippe de Pons, chevalier: écu portant trois jumelles, dans une rose gothique; guerre de Tournésis, 25 mai 1338. — Pierre de Pons, chevalier: sceau rond, écu burelé au lion brochant, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de chèvre sommée d'une aigle, supporté par deux lions; chevauchée de Bourbonnais, 31 août 1383. — Pons de Pons, guidon de 30 lances, sous monseigneur de La Trémouille: sceau oval; écu parti: au 1, un tiercé portant en chef trois fasces, au milieu une fasce chargée de deux bandes et en pointe trois fleurs de lys au bâton en bande brochant; au 2 un losangé; gages, 6 novembre 1561. — Renaud de Pons, chevalier, vicomte de Caillade: sceau rond, type équestre dans un trilobe; l'écu parti: au 1 une fasce, au 2 un coticé, le heaume cimé d'une aigle entre deux cornes, champ reticulé; guerres des frontières de Saintonge et de Périgord. Paris, 30 mars 1332. — Renaud de Pons, chevalier: écu à la fasce chargée d'une bande de dix pièces, timbré d'une aigle, supporté par deux lions, dans un trilobe: REGNAVIT DE PO...HR; guerres de Poitou et Saintonge, gages. Montandre, 9 juillet 1338. — Renaud de Pons, sire de Ribérac, chevalier: écu parti: au 1 une fasce, au 2 un coticé; guerre des frontières de Saintonge, gages, 20 novembre 1339. — Renaud, sire de Pons: écu à la fasce bandée de six pièces, penché, timbré d'un heaume couronné et cimé de deux cols de cygne, supporté par deux chiens à tête de femme dans un quadrilobe allongé SEEL REG (NAVIT... EVR) D PONS; quittance de 200 francs d'or pour « certaines causes », 15 novembre 1383. — Frère Roland de Pons, commandeur du château du Loir et des Ruysseaux: écu portant une croix; quittance d'une rente, 1^{er}

nov. 1375. — Soudan de Préchac, sire de Didonne : sceau rond équestre, l'écu et la housse portant un parti : au 1 un lion, au 2 trois fasces. sso... P. HAC, guerres de Saintonge, gages. Saintes, 7 juin 1340. — Geoffroy de Rabaine, chevalier : sceau rond ; écu bandé de vair et de... de six pièces, sous un chef chargé d'un lambel ; establie de Saintes, quittance. Saintes, 30 mars 1332, n. st. — Guy de Rochechouart, prieur séculier de Saint-Gilles de Surgères ; signet octogone, écu fascé enté de six pièces, au lambel. — G. de Rochechouart, quittance d'une rente sur les aumônes du grand fief d'Aunis, 20 décembre 1424. — Jean, vicomte de Rochechouart et de Bruylais, seigneur de Tonnay-Charente, sénéchal de Saintonge : sceau rond, écu fascé enté de six pièces, penché, timbré d'un heaume cimé de..., supporté par deux hommes sauvages, 25 août 1489. — Guillaume de Rochefort, écuyer : écu à la bande accompagnée de trois besants ou trois tourteaux ; service de guerre à Saintes, gages. Saintes, 22 février 1353. — Le même, Saint-Jean d'Angély, 30 juillet 1354. — Charles de La Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, grand sénéchal de Guienne : sceau rond, écu écartelé : aux 1 et 4 trois fasces à trois chevrons brochant ; aux 2 et 3 un écusson en abîme ; sur le tout un écusson chargé de deux vaches passant l'une sur l'autre ; 1^{er} décembre 1544. — Jean de La Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, écuyer d'écurie du roi, sénéchal de Poitou : sceau rond, écu burelé à trois-chevrons brochant, penché, timbré d'un heaume, supporté par deux hommes sauvages ; quittance de 1,000 livres au receveur du ban de Saintonge, 24 février 1438. — Thomas de La Rochelle : écu à la bande, penché, timbré d'un heaume cimé d'un vol aux armes, supporté par deux lions, 18 mai 1412. — Saint-Jean d'Angély, fragment de sceau rond de 60 mill., débris de deux personnages dont l'un semble tenir une épée ; gages du guet de nuit de Saint-Jean d'Angély, quittance délivrée par le maire, Ambroise de Matha. Saint-Jean d'Angély, 22 octobre 1356. — Sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély, sceau rond, écu portant une couronne accompagnée de trois fleurs de lys dans un trilobe ; garde du château de Barbezieux, gages de Henri, sire de Barbezieux. Saint-Jean d'Angély, 14 mars 1352, n. st. — Sénéchaussée de Saintonge, sceau rond 45 mill. Dans une enceinte défendue par des tours, un donjon flanqué de deux tours garnies chacune d'une bannière semée de fleurs de lys ; à droite, dans ce qui reste du champ la lettre A... légende : M. REGIV... SENE... Guillaume Gouffier, sénéchal de Saintonge, atteste qu'il n'a été fait en Saintonge et à La Rochelle aucune recette de vente des honneurs, 14 juillet 1445. — Gui de Surgères : sceau rond, écu fretté de vair, penché, timbré d'un heaume cimé de... dans un trilobe. Pons, 8 août 1338. — Guillaume de Surgères ; sceau rond, écu fretté de vair à la bordure, dans un trilobe, 22 oct. 1340. — Hugues, sire de Surgères ; écu fretté de vair... VNONI... I DE SVAGIER... LI ; contre-sceau, écu fretté de vair, entouré de palmes ; quittance, 8 mars 1295, n. st. — Pierre de La Tour, chevalier : sceau rond, écu por-

tant une aigle éployée accompagnée en chef d'un point à la bordure besantée; guerres de Saintonge, quittance de gages. Pons, 19 août 1345. — Pons Vigier, seigneur de Faye, chevalier : écu portant trois chevrons de vair dans un quadrilobe : FAYA, guerres de Saintonge, quittance. Pons, 28 novembre 1345. — Pierre de Villaines, chevalier, gouverneur de La Rochelle : sceau rond, écu portant trois lions au franc canton chargé d'un château, dans un trilobe. 28 déc. 1396. — Le même, seigneur de Malicorne : écu... (*ut supra*) timbré d'un heaume cimé d'une tête d'homme chevelue sur champ festonné, 4 août 1394. — Guillaume de Villes, châtelain du château detes (Saintes?) écuyer: écu portant trois molettes, s G V I L L E S E S C V I ; quittance des gages du sergent du château délivrée à monseigneur le prince Charles, 25 février 1295, n. st. — Hugues de Villesavoir, chevalier, seigneur de Plassac en Saintonge : écu portant trois fleurs de lys dans un quadrilobe; gages de la garnison de Plassac. Paris, 8 janvier 1349, n. st. — Savary de Vivonne, chevalier, conseiller du roi, capitaine souverain en Poitou et Saintonge : fragment, il reste deux écus à sénestre : l'un d'hermine au chef, l'autre portant un émanché de trois pièces mouvant du chef et brochant sur un fascé de dix pièces; ordre de payer le restor d'un cheval, 7 août 1338.

Lyon-Revue, 62^e et 67^e livraisons, contient *Notice sur Jacques Gaudin*, né aux Sables d'Olonne ou à Luçon vers 1740, mort à La Rochelle en 1810, prêtre de l'oratoire, et bibliothécaire du collège de la Trinité à Lyon, vicaire général de Nebbio en Corse, et conseiller clerc au conseil souverain de l'île, vicaire de l'évêque constitutionnel de Luçon, député à l'assemblée législative, puis juge à La Rochelle, et, en l'an v, bibliothécaire de cette ville, correspondant de l'institut de France. Il avait publié en 1781, *Inconvénients du célibat des prêtres*, qui lui valut, en 1795, un secours de 1,500 livres, et s'était marié à La Rochelle, âgé de 60 ans; son fils fut officier d'artillerie. Le *Courrier de La Rochelle* du 26 mai, analysant *Lyon-Revue*, donne la liste de ses ouvrages au nombre de 19, dont 4 manuscrits.

Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique. Choix de ses lettres et entretiens, par M. A. Geffroy, membre de l'institut. (Paris, Hachette, 1887, in-18, 2 vol.). — J'avais assisté à la première représentation de *Madame de Maintenon* à l'Odéon; et l'on parlait du drame de M. François Coppée: « Aimez-vous madame de Maintenon? me demanda un académicien fort lettré. — Oui. — Comment? — Beaucoup. — Ah! mon Dieu! — Presque autant que madame de Sévigné. » En lisant les deux volumes de M. Geffroy, j'éprouve un grand plaisir à trouver là des motifs sérieux, des raisons historiques et des arguments irréfutables de cette vieille affection. Le jour se fait sur cette mystérieuse figure, que l'on croyait cachée,

voilée, dissimulée, parce qu'on ne la voulait pas voir ou qu'on l'avait à plaisir cachée sous un masque d'emprunt. Théophile Lavallée avait commencé; puis Sainte-Beuve, Saint-Marc-Girardin, le duc de Noailles, avaient essayé; il leur manquait les preuves décisives; M. Octave Gréard tout récemment, et enfin M. Auguste Geffroy, nous font connaître un personnage tout différent de la légende. On s'en rapportait aux calomnies du haineux Saint-Simon, aux grossièretés de la Palatine, aux pamphlets huguenots qui ne pardonnaient pas à la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné son catholicisme, et lui attribuaient la révocation de l'édit de Nantes. J'ai bien peur que l'erreur ne se continue encore longtemps. Quand, l'autre jour, M. Hervé la vengeait publiquement, en pleine académie, il trouvait un contradicteur courtois. M. Maxime du Camp n'était pas convaincu; il n'avait pas lu encore les deux volumes de M. Geffroy. Combien ne les liront pas! combien aimeront mieux s'en tenir aux opinions toutes faites! Dans une introduction qui est une étude sérieuse, savante, l'éminent historien étudie les origines de la légende d'une Maintenon sèche, revêche, rancunière, haineuse et même galante; et quand il en a démontré l'inanité, il en prouve la fausseté par des pièces authentiques. La lettre de Ninon de Lenclos qui accusait ses mœurs est inventée, et la phrase méchante de Saint-Simon qui incrimine son séjour chez Villarceaux s'explique par des lettres récemment découvertes. La Beaumelle a publié sous son nom une soixantaine de lettres, composées entièrement par lui; et il a dénaturé, modifié, allongé les vraies; M. Geffroy l'a pris en flagrant délit. Et c'est sur ce faussaire, sur ces ennemis avérés, sur les jalousies qu'avait suscitées son élévation extraordinaire qu'on l'a jugée, qu'on la juge et qu'on la jugera, hélas! longtemps encore! Elle ne sera jamais populaire: il faut s'y résigner; mais elle pourra être sainement appréciée, au moins par les esprits sérieux, exempts de préjugés, ou qui savent faire taire leurs préventions devant des témoignages sûrs. Le livre de M. Geffroy, au point de vue général, contribue puissamment à ce résultat, comme déjà M. Gréard l'avait fait au point de vue pédagogique.

M. Geffroy a encadré le récit de sa vie dans sa correspondance; c'est fort bien; on a ainsi immédiatement les preuves à l'appui, et il a reproduit, I, 25, du tome IX, 385, des *Archives*, trois des lettres de la marquise ou plutôt de madame Scarron, adressées en 1671 au maréchal d'Albret, qui, dit-il, « prennent dans l'histoire de madame de Maintenon une importance qui n'échappera à personne. » Voir *Un paquet de lettres: Henri IV, Henri de Condé, le maréchal d'Albret, Madame de Maintenon, Ninon de Lenclos, etc.*, 1881, in-8°, qui contient de la marquise une quatrième lettre du 20 septembre 1671.

Comme cette existence est singulière! Née à Niort, — non pas dans la prison même, comme le dit l'auteur, mais près de la prison, où son père, Constant d'Aubigné, était enfermé pour la deuxième ou troisième fois, — forcée de garder les dindons de

— —

madame de Neullan, sa tante, et à La Rochelle, avec sa mère, mademoiselle de Cardillac, de vivre d'aumônes et d'aller de deux jours l'un chercher, tantôt elle, tantôt son frère Charles, à la porte du collège des jésuites, du potage et de la viande, comme l'a raconté « le père Duverger, jésuite, doyen à Saintes, mort en 1703, » qui lui avait lui-même, régent de troisième, donné la pitance plusieurs fois, elle devient l'épouse de Louis XIV, excitant l'envie, la jalousie, la haine, toutes les mauvaises passions autour d'elle, tout en restant simple, bonne, affectueuse, sans orgueil, religieuse sans bigoterie, pieuse sans minutie; elle ne prit aux affaires publiques qu'une part fort restreinte, donnant quelques conseils, évitant avec le plus grand soin de se mêler à la politique; ses lettres intimes le prouvent; refusant même à son frère, Charles d'Aubigné, gouverneur de Cognac, un panier percé, de solliciter pour lui. Il y aurait bien à dire; nous ne pouvons qu'indiquer quelques points. Désormais, il ne sera plus possible de lire des lettres de madame de Maintenon que dans l'édition de M. Geffroy, ni de la juger qu'après avoir lu le plaidoyer victorieux de l'éminent académicien. (Voir *Correspondant* du 10 juin).

—

Mémoires de l'académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse (8^e série, t. VIII, 1886), contiennent, p. 271, de M. Charles Pradel, *Un négociateur protestant sous le règne de Louis XIII*, Jean de Bouffard-Madiane, d'après ses manuscrits inédits (1597-1674), où se trouvent différents passages relatifs à La Rochelle, à Rohan, Soubise, etc.; *Le collège de Périgord à Toulouse*, par M. Saint-Charles, p. 155. La deuxième partie contient: *Lettres inédites de Philippe le Bel*, publiées avec une introduction par M. Beaudouin, toutes relatives à Toulouse, Carcassonne, Pamiers, etc.; quelques pièces sont de Robert d'Artois, lieutenant du roi dans les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Périgueux, Rodez et Saintonge.

—

Le *Monde* du 18 avril, reproduit par l'*Echo rochelais* du 20, l'*Union* de Saint-Jean d'Angély, du 21, le *Progrès* du 22, le *Bulletin religieux* du 23, publie une notice sur notre confrère, M. Fulbert Petit, nommé par décret du 16 avril à l'évêché du Puy en Velay: « Né à Saint-Fort sur Gironde, arrondissement de Jonzac, le 27 juillet 1832, il fit ses études au petit séminaire de Montlieu, sous la direction de l'abbé A. Ranguet, et au grand séminaire de La Rochelle. Il fut ordonné prêtre par Landriot, qui venait de succéder à Villecourt sur le siège de saint Eutrope. Successivement professeur au petit séminaire, vicaire de la cathédrale, secrétaire de l'évêché, aumônier du pensionnat des bénédictines de Saint-Jean d'Angély, chancelier de l'évêché, il fut appelé en 1869 par M^r Thomas, aujourd'hui archevêque de Rouen, à prendre part comme vicaire général à l'administration diocésaine. Orateur à la fois solide et brillant, administrateur plein de tact et de mesure, d'une grande distinc-

tion de manières, ayant acquis par dix-huit années d'expérience une connaissance approfondie des affaires, la voix unanime du clergé et des fidèles l'appelaient à l'épiscopat. » Il a été préconisé à Rome le 26 mai et sera sacré à La Rochelle le 25 juillet, par monseigneur Ardin.

La Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de La Rochelle... à l'occasion de la nomination de monseigneur Fulbert Petit (26 mai 1887) apprécie ainsi le nouveau prélat : « Vous avez admiré sa brillante carrière sacerdotale ; et, depuis longtemps, vos voix et vos coeurs se proclamaient digne de prendre rang parmi les pontifes. Il n'a jamais cessé de porter avec honneur le caractère sacré du sacerdoce. Ennemi de la vaine gloire, il a été avant tout l'homme du devoir, sans s'inquiéter jamais de poursuivre les dignités. Aucune pensée d'ambition n'a envahi son âme, et il n'eût jamais monté un degré de la hiérarchie sous le souffle de la faveur ou de l'habileté. Il ne nous a pas caché ses hésitations et ses craintes, lorsque, après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu, nous lui avons communiqué notre projet de le proposer pour l'épiscopat. »

Rappelons que Hélié de Lestranges, d'une famille encore représentée en Saintonge, fut transféré de l'évêché de Saintes au Puy en 1397, et que Guy de Neuville, évêque du Puy, fut transféré à Saintes, le 24 avril 1296, par un bref de Boniface VIII, publié dans le tome x, page 47 des *Archives*.

L'Ormée à Bordeaux, d'après le journal inédit de J. de Filhot, publié et annoté par A. Communay. (Bordeaux, Féret, 1887, in-8°, 280 p.). — Il fallait un signe de ralliement ; le papier marquait les royalistes ; un bouquet de paille au chapeau, les partisans des princes ; la paille était anti-mazarine ; les ânes et les chevaux étaient eux-mêmes à la paille, et les galants en avaient jusqu'à leurs moustaches. La faction de l'Ormée portait une branche d'orme : car les partis se subdivisaient eux-mêmes en factions. Les historiens connaissent la Fronde parlementaire et la Fronde des princes ; cela fait deux périodes ; mais les Bordelais en comptent trois : la première, provoquée par la conduite orgueilleuse et brutale du duc d'Épernon, est connue par l'avocat bordelais Jacques de Fonteneil ; la seconde, la fronde des princes, a été racontée par Lenet ; la troisième, violente, despotique, jacobine, l'Ormée, demandait un historien. Elle l'a maintenant. Est-ce Jacques de Filhot ? Est-ce M. A. Communay ? Le manuscrit de Filhot avait été inutilement cherché par le président Boscheron des Portes et par Victor Cousin ; ils en ont déploré la perte et regretté les pages qu'il leur aurait pu fournir. Mais il a été légué à la ville de Bordeaux par le conseiller La Montaigne ; c'est dans ce fonds que l'érudite président de la société des archives historiques de la Gironde l'a découvert, et il le publie.

Il le publie ; surtout il le fait comprendre. Trois chapitres de

son élégant volume étudient très rapidement les diverses phases de la Fronde à Bordeaux ; puis vient la notice sur le personnage, sa famille, sa descendance, sa fermeté vraiment héroïque, que rien, pas même une plaque, ne rappelle à la génération présente. Les préliminaires sont fort bien racontés et fort intéressants. Y a-t-il plus dans les mémoires de Filhot ? Filhot a raconté tous les détails de sa captivité, de son interrogatoire, de sa torture ; le prince de Conti, horreur ! présidait lui-même ce tribunal révolutionnaire à côté d'un ancien boucher. Nous trouvons dans les notes, qui sont fort bonnes, une foule de personnages saintongeais et de notre connaissance : Philibert et Jacques-Olivier du Sault ; Joseph et André d'Andraut, Gaston de Cominges, François de Guitaud, Jean et Philippe de Gourgues, Le Berthon, premier président au parlement de Bordeaux, François-Artus et Jacques Lecomte de La Tresne, Le Meusnier de Lartige, Marin du Bouzet, Charles de Bourdeille, comte de Matha, un des nombreux soupirants de madame de Longueville, les Pichon, etc. Je dois une mention spéciale à René de Queux et à sa fille, la belle Catherine, en attendant que M. Denys d'Aussy, qui a fourni des notes, nous donne la filiation complète. Catherine de Queux, fille de René de Queux des Trancars et de Marguerite de Canolle de Lescours, avait été mariée fort jeune à Gabriel de Calvimont, seigneur de La Mothe-Montravel, mort en 1670, dont elle eut plusieurs enfants. Sa beauté était « si remarquable qu'elle pouvoit passer pour une des plus belles personnes du royaume. » Sa liaison avec le prince de Conti commença en février 1643 ; elle le força à l'emmener avec lui lorsqu'il quitta Bordeaux, la paix faite, lui représentant qu'elle l'aimait et que son mari, violent, furieux, la tuerait infailliblement. Elle partit en croupe derrière Decamps, exempt de Conti, et arriva à Pézenas. Ce n'était que fêtes et festins au château de La Grange ; Molière y joua. Puis la belle, délaissée pour une passion nouvelle, fut exilée et contrainte de rentrer dans sa famille. Elle s'était offerte de faire sortir de prison Filhot, moyennant quarante mille livres, réduites enfin à dix. Plus tard, à la mort de son frère Joseph (1672), qui avait hérité d'un frère aîné, Ogier-Alexandre, dont les biens devaient passer par substitution à des cousins, elle s'empara de tout ; de là un procès entre les deux branches de la famille de Queux, les Trancars et les Saint-Hilaire, qui dura plus de cent ans. Sa tante, Elisabeth de Queux, avait épousé Florimond de Raymond, conseiller au parlement de Bordeaux, petit-fils de l'auteur de l'*Histoire de l'hérésie*.

René Le Queux ou de Queux, écuyer, sieur des Trancars, arrondissement de Marennes, où il mourut le 8 novembre 1660, et vicomte de Servanche, d'une ancienne famille fixée à La Rochelle, fils de Pierre, longtemps conseiller au grand conseil, et de Charlotte du Perier, d'une vieille famille bordelaise, fut, le 13 novembre 1635, pourvu d'une charge de conseiller-lai au parlement de Bordeaux. Il prit une part très active aux mouve-

ments de la province, et toutes les gazettes de l'époque sont remplies du nom de M. des Trancars. En 1649, commandant en chef de la cavalerie levée par le parlement, il se distingua beaucoup à la défense de la rivière de Gironde. Protégé par le prince de Conti, à cause de sa fille la belle Catherine, il fut chef de la députation envoyée en Angleterre pour réclamer l'appui de Cromwel.

Trancas et ses associez,
Que Bordeaux avait envoyez
A Commuël parlementaire,
N'ont fait que de l'eau toute claire :
Crommuel leur a répondu :
« J'aimerais mieux être pendu
Qu'avoir secouru vos murailles ;
Allez, vous êtes des canailles ».
L'ambassadeur Trancas revint
Ayant des ennuis plus de vingt.

En effet, il fut condamné à mort pour ce fait. Il osa cependant rentrer en France, l'an 1654 ; mais il dut bientôt retourner en exil. Il avait été excepté de l'amnistie.

Enfin la cité de Bordeaux...
A reçu du roy l'amnistie...
Hormis ce conseiller Trancars
Qu'on dit estre un estrange gars...

Je ne parle ici que des détails qui ont de l'intérêt pour notre région ! Que de faits nombreux on peut puiser au point de vue général dans le texte de M. Communay, dans les notes qui éclaircissent singulièrement le mémoire de Filhot ! Est-ce M. Communay qui est l'auteur de la *Fronde à Bordeaux* ? Est-ce Filhot ? Je crois que ce n'est pas Filhot.

Petite revue Dauphinoise du 10 mars contient *Le petit-fils de Théodose* (sic) *Agrippa d'Aubigné à Grenoble*, p. 10 et 11, où l'auteur nous donne quelques détails sur Agrippa, fils de Nathan, que Théodore Agrippa d'Aubigné avait eu hors mariage de Jacqueline Chayer. Nathan d'Anne Crespin, la seconde de ses trois épouses, eut plusieurs enfants, dont Agrippa, né en 1638 à Genève, s'établit comme « constiturier » à Grenoble en 1664, y épousa cette année Isabeau Clavière, fille de Jacques, premier commis du greffier du parlement, abjura en 1685, fut en 1690 nommé inspecteur général des vivres de Grenoble, et mourut le 27 décembre 1712. Il eut : 1° Jeanne, mariée à Joseph Bonnard, procureur du parlement, dont postérité ; 2° Louise, née en 1686, morte en 1769 ; 3° Jacques, lieutenant du roi à Sala en Roussillon ; 4° François, né le 16 juillet 1689 ; 5° Suzanne ; 6° Elisabeth, morte en 1713. Ces cousins de madame de Maintenon cousinaient-ils ?

Profil Vendéens, par Sylvanecte (madame Georges Graux), avec une préface de Jules Simon. (Paris, Plon, 1887, in-18,

xv-263 p.) — « On a beaucoup écrit sur la Vendée militaire, dit l'auteur, mais en se bornant presque toujours à citer des faits de guerre, sans se préoccuper du caractère si tranché des paysans vendéens »; et une longue introduction très instructive, nous montre ce peuple du marais, du bocage et de la plaine, différent de lui-même et des autres. Cet aperçu était nécessaire pour expliquer la guerre. Qui l'a causée, s'est demandé M. Jules Simon ? Les prêtres ? les nobles ? Non, les nobles ont été forcés de prendre le commandement des bandes sous peine de mort. Les prêtres acceptaient volontiers un traitement de l'état ; mais la constitution civile les choquait parce qu'elle était ecclésiastique, et que le jureur patroné par les autorités était persécuteur ; partant ils auraient subi le martyre comme dans les autres provinces. « C'est le paysan vendéen qui se leva le premier et tout seul contre la révolution. Il ne se demanda pas qu'elle était la force qu'il affrontait ni ce que feraient les provinces voisines, ni si l'armée de Condé ferait une trouée en France... Ces deux pays, devenues deux armées pendant la révolution et deux armées royales, avaient le cœur républicain. Michelet dit avec raison qu'en 1793, quand la France était soumise au despotisme du comité du salut public, il n'y avait de républicains qu'en Vendée... Deux insurrections ne furent au début que des résistances. La révolution était essentiellement agressive... » Les paysans se défendaient. « C'est avec joie qu'on lira ce livre tout rempli du souvenir des héros. Les chefs sont bien grands : d'Elbée, Bonchamps, La Rochejacquelein, Lescure, Charette, Stofflet, Cathelineau, des cœurs de chêne ; mais je ne sais pas si on n'admire pas plus ces paysans qui les entouraient, ces dévoués, ces désintéressés, ces intrépides... » M^{me} Graux nous avertit qu'elle est du côté des bleus, et pourtant elle loue dignement ces personnages et les fait aimer. Elle a même clos son livre par un chapitre *Les volontaires de l'Ouest*, où elle raconte le dévouement sanglant des zouaves pontificaux depuis Henri de Verthamon jusqu'à Edouard de Cazenove, y compris les Bouillé.

{—
Rapports des ouvriers délégués à l'exposition internationale d'Anvers en 1885. (Paris, imp. nat., 1886, in-8°, 2 vol.) contiennent : t. I, rapport de M. Jutard, ébéniste, et de M. Bouet, gantier, à Niort ; t. II, de M. Beaupré-Lavigne, modelleur-mécanicien à Angoulême ; de M. Mercier, serrurier-mécanicien à Royan ; et l'organisation ouvrière en Belgique par M. Milet, cordonnier à Niort.

—
Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis la paix de Westphalie jusqu'à la révolution, édité par M. Caix de Saint-Amour, sous les auspices de la commission des archives diplomatiques, contient, dans le volume consacré au Portugal, plusieurs documents intéressants notre région ou nos compatriotes ; ce sont les instruc-

tions données au comte de Cominges (1657) dont M. Tamizey de Larroque a publié plusieurs lettres dans les *Archives* et qui partit de La Rochelle pour Lisbonne; les instructions du marquis de Chouppes (1659) et la relation qu'il fait de sa mission; la notice sur M. de Saint-Romain, qui appartenait à une famille du Lyonnais, mais était abbé de Saint-Léonard de Chaumes, près de La Rochelle, et qui succéda, à Lisbonne, à Colbert de Terron. Le gendre de ce dernier, le marquis d'Oppède, fut ambassadeur à Lisbonne de 1681 à 1683; M. de Caix a publié avec de nombreux détails sur son ambassade, les instructions qui lui furent données, et la reine, Elisabeth de Nemours, lui fit quelques ouvertures au sujet de la possibilité d'un mariage entre Louis XIV et l'infante, alors héritière de la couronne. Les notices de M. de Caix sur chaque ambassade, d'après les documents des archives des affaires étrangères, font de son livre une histoire intéressante et savante des relations diplomatiques de la France et du Portugal, de 1648 à 1789.

DELAUVAUD.

Recueil de la commission des arts d'avril contient de M. Noguès : *A propos des voûtes Plantagenet, Le fer à hosties de Dampierre*; de M. A. B. A., *L'ancien fief du Cormier*, et de M. Dangibeaud des documents sur Saint-Pierre; le plus intéressant est encore un entrefilet cliché depuis 1883, où M. K. se plaint qu'on dise du mal d'elle. Dans un rapport sur le fer à hosties de Dampierre, communiqué par M. Joseph Berthelé (*Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1886, n° 4, p. 423), M. Alfred Darcel dit : « L'épreuve du fer à hosties de l'église de Dampierre sur Boutonne (Charente-Inférieure), envoyée par M. Joseph Berthelé, appartient au xiv^e siècle et rappelle les estampages de fers de la même région récemment adressés par M. l'abbé Barbier de Montault. La grande hostie présente deux types : sur l'une, le Christ en majesté; sur l'autre, le Christ en croix, ce dernier accompagné du monogramme INRI en lettres fleuronées; les figures sont passablement barbares. La petite hostie, deux fois répétée, montre le même monogramme sous trois rosaces posées 2 et 1, dont l'inférieure est sommée d'une croix formée de quatre feuilles d'érable portées sur une hampe qui lui fait dépasser les deux rosaces supérieures, disposition assez élégante. »

Revue poitevine, n° 37, contient de M. Berthelé, *Les voûtes plantagenet*; de M. l'abbé Noguès, *Les mœurs populaires en Saintonge*; et de M. Espérandieu, *Le vandalisme à Pons*. Nous pouvons rassurer l'auteur sur le *Passage de l'hôpital*, que l'état va faire réparer.

Revue botanique de mars 1886 contient : *Herborisation dans la Charente-Inférieure*, qui énumère les plantes récoltées de

1881 à 1885 dans le canton d'Aunay et sur un sol calcaire. (V. *Bulletin*, vi, 255). Les espèces nouvelles pour le département sont : *Linum Leonii*, *Hesperis matronalis*, *Euphorbia dulcis*, *Luzula pitosa*. L'auteur, M. Louis Giraudias, tout en déclarant qu'il n'appartient pas à l'école pulvérisatrice, élève au rang d'espèces, sous le nom de *Viola maculata*, une variété minor du *V. Reichenbachiana*, et, sous le nom de *Plantago Monieri*, une forme du *P. media* à long épi et à feuilles longuement pétiolées et presque lancéolées. (*Revue des travaux scientifiques*, vii, 22).

C.

Revue celtique de janvier-avril 1887 contient de M. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*, où l'auteur établit que les noms en *acus* ou *anus* sont des suffixes gaulois de gentilices latins qui indiquent un *fundus* : *Aureliacus*, *Aurelianus*, propriété d'Aurelius, d'où *Aureillac*, *Aurillac*, *Orlac*, que nos archéologues saintongeais ont traduit par *Aurea valis*, et *Orly*, puis *Aureillian*. Du gentilice romain *Marcellius* sont venus le *fundus Marcilianus*, et le *fundus gaulois Marciliacus* ou *Marciliacus*, d'où *Marcillac*, *Marcillat*, *Marcillé*, *Marsilly*. *Carantius* a pour dérivé *Carentiacus*, et *Carantinius*, *Carentinianus*, qui ont formé *Carancy*, *Charencey*, *Chérencé* [et *Charente* ou *Chérente* comme prononcent les paysans]. *Iccius*, *Icius*, donne *Iccomagus*, *Usson*, et *Isiodorum*, *Iseure*, *Issoire*, *Issy* et *Issé*. D'autres noms des lieux habités se tirent de la situation topographique, des produits du sol, des idées religieuses, ou sont composés. *Brivate*, lieu où il y a un pont, *Brives*; *magus*, champ, *Condato-magus*, champ du confluent; *Condat*, etc.; *Claudio-magus*, champ de *Claudius*, d'où *Clion*. Donc, *Orbinius*, *Orbiniacus* = *Orbigny*; *Julius*, *Juliacus*, *Juillers*, *Juillac*, *Juilly*; *Florius*, *Floriacus*, *Fleury*, *Fleuriau* et *Floirac*; *Blandius*, *Blandianus*, *Blandy*, *Blangy*, *Blanzac*, *Blanzat*, *Blanzay*, *Blanzy*; *Marinius*, *Marinianus*, *Marignac*, *Marigny*. Quelques noms de lieux viennent aussi de noms propres : *Aunedonacus*, *Aunay*, est un dérivé d'*Aunedo*, nom de potier trouvé sur un fragment de vase à Reims.

La *Revue historique de l'Ouest*, mars et avril, contient la suite des *Notices sur les députés de Bretagne*, par notre confrère M. René Kerviler; *Mathias Legroing de La Romagère*, par M. Louis Audiat; et *Louis Ancelin de La garde de Saint-Quentin de Bernessart*, par M. A. Bruas.

Revue des questions historiques, livraison d'avril 1887, publiée de M. Denys d'Aussy un bon article intitulé : *Les lois révolutionnaires et le revenu foncier*. Le laborieux érudit y examine quelle influence a pu avoir sur le développement de la richesse publique en France les lois qui, pendant la période révolutionnaire, ont si profondément modifié le régime du sol. M. d'Aussy

croit que cette influence a été singulièrement exagérée. Il détermine d'abord quelle étendue avaient les terres appartenant au clergé et à la noblesse qui, par suite de la législation nouvelle, ont brusquement changé de mains. Cette étendue ne dépassait pas 1,400,000 hectares, chiffre qui, rapproché de la superficie totale de la France, représente la 35^e partie du sol cultivable ; une très faible partie de ces propriétés fut morcelée. M. d'Aussy, s'appuyant sur des faits, ne croit pas que le morcellement ait atteint la moitié, soit 700,000 hectares. En divisant et en subdivisant ces 700,000 hectares, on arrive à un chiffre hors de toute proportion avec les 124,000,000 de parcelles révélées par l'enquête administrative de 1834. C'est qu'en effet, comme l'avaient déjà remarqué Tocqueville, et avant lui Turgot et Arthur Young, l'extrême division de la propriété existait bien antérieurement au xviii^e siècle. L'égalité dans le partage était déjà appliquée à la majeure partie du sol ; en devenant obligatoire, elle ne modifia que très faiblement l'état de choses préexistant ; enfin la mesure radicale qui supprima toutes les redevances féodales, libéra la propriété d'une charge qu'on ne saurait évaluer à moins de 100 millions ; mais l'établissement de l'impôt foncier fit entrer dans les caisses du trésor public des sommes à peu près équivalentes. Cet impôt, dès 1791, atteignait 255 millions. La brusque disparition du régime féodal ne put qu'être favorable au développement de l'agriculture ; il ne faudrait pas toutefois en exagérer les conséquences économiques, et la dette hypothécaire pèse aujourd'hui aussi largement sur la production agricole qu'avant 1789 les redevances féodales. La question, étudiée avec une grande compétence par notre collaborateur, est, comme on le voit, fort intéressante et mériterait de longs développements. Notre état social d'avant 1789 est si mal connu, si mal jugé, que nous sommes heureux de signaler tous ces travaux ayant pour but de placer nos anciennes institutions sous leur véritable jour.

La *Revue de la révolution* d'avril, qui contient la suite des études de MM. Maggiolo, Taine et Baudouin sur les fêtes révolutionnaires, la Provence en 1790, et la presse en 1848, puis la bourgeoisie en 1830, etc., publie sur Billaud-Varennes, de La Rochelle, la curieuse note suivante du P. Petit, supérieur de la maison de Juilly, au père général de l'oratoire en 1784 : « A en juger par la manière dont il lit le latin, il ne le sait pas fort bien. A-t-il de l'esprit ? je n'ai pas eu assez de moyen de le connaître. Mais il a beaucoup d'amour propre, et je ne le regarde que comme un mondain revêtu de l'habit de l'oratoire, froidement régulier et honnête, qui a tâché de ne pas se compromettre, surtout depuis quelques mois : car au commencement, il n'était pas des mieux engagés. Quoiqu'il soit judicieux dans sa conduite à raison de son âge, de ce qu'il a été et de ce qu'il est, je ne le crois pas propre à l'oratoire ».

La *Revue* ajoute : « Jean-Nicolas Billaud (Varennes), avait

eu, comme on sait, une jeunesse orageuse avant de s'engager dans l'oratoire, de devenir préfet des études et de mener à Juilly, à vingt et un ans, et d'avoir cette conduite « froidement régulière et honnête » qui le faisait appeler le « bon » Billaud. Pendant ce temps sa verve endiablée ne le compromit pas une seule fois. S'il rima, ce fut un madrigal. Il eut même un singulier complice. En cette année 1784, le père Fouché, [futur duc d'Otrante], son aîné d'un an, professait à côté de lui les mathématiques au collège de Juilly et s'occupait déjà de ces expériences aérostatiques qui furent la passion de sa jeunesse et le mirent en relief vers 1789. Un jour, on vit s'élever de la cour des grands une mongolfière en papier fabriquée par les élèves. On espérait à Juilly, qu'un souffle de N.-E. porterait le ballon vers Paris ou Versailles. On y lisait ces vers destinés au roi et auxquels le comte de Provence eût souri en père de famille :

Les globes de savon ne sont plus de notre âge.
En changeant de ballon nous changeons de plaisirs ;
S'il portait à Louis notre premier hommage,
Les vents le souffleraient au gré de nos désirs.

« Le ballon avait été construit sous la direction du P. Fouché. Le quatrain était du P. Billaud ».

Voilà qui est bien. Mais le Billaud de l'oratoire en 1784, est-il le Billaud-Varennes de La Rochelle ? D'une note de M. Georges Musset sur Jacques-Nicolas Billaud, publiée dans le *Bulletin* d'avril 1882, (tome III, 271), et de divers témoignages il résulte que, en 1779, Jacques-Nicolas, alors âgé de 23 ans, était avec son père Nicolas-Simon-Marie, inscrit au tableau de l'ordre des avocats de La Rochelle où il était né le 23 avril 1756, où il avait fait ses études. En 1780, il fit une mauvaise comédie, raconte un contemporain, fut sifflé et « le lendemain de la représentation », vers 1784, dit-il plus loin, il se réfugia à Paris où il végéta, inconnu même des avocats, et y épousa une fille entretenue. On voit que ce confrère bazochien ne parle pas du tout de son séjour à l'oratoire. Pourtant les *Etrennes Rochelaises* l'indiquent absent, l'année même (1784), où le père Petit le jugeait « peu propre à l'oratoire, à raison de son âge, de ce qu'il a été et de ce qu'il est ». Il y a donc encore un peu d'obscurité. Les registres de l'oratoire où l'on a conservé certainement ses prénoms, doivent nous dire si c'est le même personnage.

Revue de Gascogne d'avril contient de M. Adrien Lavergne : *Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, ch. IV. *Le chemin de Paris à Roncevaux*, par Orléans, Tours, Châtellerault, Poitiers, Lusignan, Melle, La Ville-Dieu, Saintes, Pons, Plassac, Mirambeau, Blaye, etc., avec la *Chanson des pèlerins de Saint-Jacques* :

Quand nous fûmes dans la Saintonge,
Le meilleur pays du monde ;
Mais il y a des méchantes gens.
Ils s'en vont sur les passages
Pour nous voler notre argent.

Il y a bien d'autres couplets :

A Lusignan avons passé,
A Saintes, à Pont, puis à Blaye...

Voir sur ce sujet le livre de M. Louis Audiat, *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende, l'archéologie*, dont le chapitre xx, contient l'histoire de ces pèlerinages au tombeau du saint, y compris la défense de Louis XIV d'aller en pèlerinage à l'étranger sous peine de galères.

Le numéro de juin contient de notre confrère M. Communay *Jean-Paul de Lescun, seigneur de Piets (1576-1622)*, protestant militant, député aux assemblées de Loudun, de La Rochelle dont il fut élu président (25 décembre 1621), défait avec Favas au combat de Saint-Vivien, arrêté près de Cozes, condamné à mort, sa tête exposée à Royan, comme l'a raconté le *Bulletin* de janvier 1887, VII, 36.

Revue de l'art chrétien (Lille, rue royale, 26) qui paraît tous les trimestres par livraison in-4° de 140 pages avec de fort belles et fort nombreuses gravures (prix : 26 francs par an), contient dans sa livraison d'avril : Frédéric Overbeck, par Jules Helbig ; un rétable sur bois du XIII^e siècle et l'autel Saint-Louis à Château-Gontier, par L. de Farcy ; le bestiaire de Monza, par M^r X. Barbier de Montault ; le symbolisme des animaux, par Vincent Ambrosiani ; types symboliques, par L. Cloquet, puis les articles ordinaires : nouvelles, sociétés savantes, bibliographie, chroniques, questions et réponses. Cette partie contient une foule de détails intéressants, malheureusement fort incomplets pour notre région dont la *Revue* semble ignorer l'existence. Il y a en outre des planches et des vignettes nombreuses. La *Revue de l'art chrétien* a une vieille et juste réputation qu'elle maintient.

La Seudre et le Conservateur de Marennes du 17 avril publient une délibération « de l'Unité, isle de la liberté, ci-devant Saint-Georges, isle d'Oleron », en date du 2 ventôse an II de la république, qui contient un rapport de deux commissaires, Guillotin, boulanger, et Godeau fils, chargés de « la confection du salpêtre dans l'étendue de cette commune » ; ils représentent que « pénétrés de l'étendue de leurs devoirs, ils ont senti que préparer la foudre pour écraser les tyrans et les ennemis de notre liberté, était un aiguillon des plus actifs pour s'élever au-dessus des obstacles inséparables d'une expérience qui n'a eu pour guide qu'une théorie à peine connue, mais fondés sur ce principe que tout est possible dans l'ordre de la nature lorsque.

avec une constance soutenue, on désire faire le bien, vos commissaires ont travaillé à leur premier essay. D'après le choix des terres ils remplirent la première cuve d'eau suivant le mode indiqué dans l'instruction ; mais ils n'eurent au tirage qu'une très petite quantité d'eau à laquelle il fallut en ajouter de nouvelle pour saturer les terres de la seconde cuve ; ils procédèrent à l'extraction d'après l'espace de temps déterminé par l'art, et ensuite à la cuite, jusqu'à évaporation de la moitié de la liqueur ; mais le refroidissement ne donna aucun résultat, pas même de sel marin, quoique l'eau fut extrêmement chargée et d'un goût amer, salin, acide et piquant, ce qui détermina vos commissaires à redoubler d'efforts pour une seconde cuite de la liqueur. Cette opération leur fit apercevoir des cristaux, mais en petite quantité ; ils se résolurent à une troisième épreuve qui a donné le salpêtre que nous vous présentons, au poids d'une demi-livre environ.

« En sages administrateurs, citoyens, vous nous avez demandé de vous indiquer un mode quelconque pour distinguer les diverses espèces de sel d'avec le salpêtre ; nous avons saisi cette idée avec empressement et nous avons répondu avec la simplicité de républicains, que nous connaissons les moyens sans en avoir fait l'épreuve, que le salpêtre était un sel rempli de parties volatiles, mais qu'il n'était point inflammable, à moins d'être aidé de parties sulphureuses ; qu'il s'en rencontrait un assez grand nombre dans le charbon ardent, et que, si notre salpêtre était bon, il devrait s'enflammer après un court instant, en raison des fugilinosités du charbon qui seraient raréfiées et élevées avec violence par le volatile du nôtre. L'opération faite devant vous a produit le plus heureux effet, n'ayant pris que les pointes en forme d'aiguilles pour la faire, sans nous dissimuler qu'il contenait beaucoup de sel marin (ce que vous connaîtrez au pétillerment avec l'inflammation). Nous espérons vous en donner sous peu, deux livres et demi environ dont la liqueur est maintenant à la cristallisation. Nous ne vous tairons point, citoyens, que notre opération deviendra dispendieuse par l'abandon du sel marin dont notre salpêtre est imprégné en raison d'une plus grande quantité de bois pour le purifier. Quoiqu'il en soit, voici la note des frais occasionnés pour les trois livres de salpêtre environ, obtenus par notre essay... »

Les mêmes publient, n^{os} des 10, 17, 21 avril, 29 mai, *Petites notes d'un touriste. Saint-Aignan, Eschillais, Soubise.*

Les statues de Paris, par Paul Marmottan (Paris, Laurens, 1887, in-18, 256 pages). — Les statues de Paris dont s'occupe M. Paul Marmottan sont au nombre de trente-six : Charlemagne, Guttemberg, Jeanne d'Arc, Palissy, Henri IV, Louis XIII, Molière, Pascal, Louis XIV, Voltaire (deux), l'abbé de l'Épée, Diderot, Sedaine, Malessherbes, Haüy, Pinel, Moncey, Larrey, Ney, Napoléon (deux), Bichat, le prince Eugène, Béranger, Lamartine, Berryer, Berlioz, Alexandre Dumas, Ledru-Rollin,

Claude Bernard, Henri Regnault, Bossuet, Fléchier, Fénelon, Massillon (ces quatre autour de la fontaine Saint-Sulpice), et la République. Dans ce nombre ne sont pas compris les statues des jardins publics ; on aurait pu, par la même raison, ne pas faire figurer dans ce volume les quatre statues de la place Saint-Sulpice qui sont plutôt des décorations que des hommages. Il y aurait une statistique à faire ; et l'on verrait que notre siècle, ou plutôt notre temps de ces quinze ou vingt dernières années, a coulé en bronze ou sculpté en marbre presque autant de célébrités à lui seul que les soixante-dix premières années de ce siècle : Charlemagne, Palissy, Voltaire, Diderot, Sedaine, Béranger, Lamartine, Berryer, Berlioz, Alexandre Dumas, Ledru-Rollin, Claude Bernard, Henri Regnault, la République ; ajoutez-y Louis Blanc, une troisième statue de Voltaire dans la cour de la mairie du ix^e arrondissement (27 avril 1887), sans compter celle de Charlemagne, qui date de 1867, et qu'à part Palissy, Sedaine, Voltaire et Diderot, nous avons pris ces grands hommes parmi nos contemporains, Béranger, Lamartine, Berryer, Dumas, Regnault, Berlioz, Bernard, Ledru-Rollin, Blanc, la République. Encore faudrait-il distinguer dans ces monuments ceux qui sont l'œuvre de souscriptions particulières comme Berryer, Regnault, ou achetés à l'artiste, et celles qui sont dues à une souscription nationale ou un vote d'un corps délibérant. Les autres statues : Henri IV, Louis XIV, Jeanne d'Arc, Molière, Pascal, Napoléon, etc., sont dues aux gouvernements divers qui se sont succédé de 1800 à 1870. « On sait en effet, dit l'auteur, que tous ces monuments ont été réédifiés ou édifiés depuis la révolution ; le régime de la terreur, dans sa fureur d'égalité, avait renversé toutes les anciennes statues. » On voudrait qu'en quelques pages l'auteur eut tiré la conclusion, la moralité, et montré à quelle pensée obéissait une époque en glorifiant tel ou tel nom. Le livre de M. Marmottan est un peu superficiel ; les notices sur chaque personnage n'ont rien de particulier. Si au moins on y trouvait quelques détails sur l'œuvre elle-même : comment et pourquoi elle a été élevée, par souscription publique ou aux frais de la ville ; en quelle année ; le prix, l'artiste, le motif de l'emplacement, etc. ! Ainsi les neuf pages sur Bernard Palissy, « né vers 1510 dans un petit village du Périgord », et où l'on ne dit pas même un mot de son séjour à Saintes, à plus forte raison de la statue que cette ville lui a dressée en 1868, sont très insuffisantes et sur le personnage et sur le bronze lui-même. Nous apprenons seulement que le monument du square de Saint-Germain des Prés est une reproduction de l'œuvre du sculpteur Barrias qui est devant la mairie de Boulogne-sur-Seine ; ce n'est pas assez. On désirerait aussi souvent savoir de quel artiste est le monument, en quelle année il a été érigé, ce qu'il a coûté, ce qu'il vaut, etc. Ce sera sans doute pour une autre fois.

—
L'Union de Saint-Jean d'Angély, des 21, 18 novembre, 2 dé-

ombre, publiée, de M. Joly d'Aussy, *Un chapitre de l'histoire de Saint-Jean d'Angély, 1621-1693.*

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

N° 377. — Pourrait-on me fournir des renseignements sur Landreau de Maine du Picq, avocat et assesseur en la maréchaussée de Saintes, auteur d'un *Traité de législation philosophique, politique et morale*, publié à Genève et à Paris, en 1787? L. B.

N° 378. — A-t-on quelques renseignements sur un prédicateur du XVII^e siècle, natif de l'île de Ré, et nommé Nicolas Gaverrith? O.

N° 379. — L'inspection de la falaise de Talmont sur Gironde, dont les remparts sont en partie tombés à la mer, permet de voir du côté ouest qu'une masse énorme de remblai a été rapportée pour niveler le sol de la ville et pour soutenir ses fortifications formées de deux gros murs adossés dont les fondations suivent le relief du contour de la falaise qui s'abaisse beaucoup du côté du continent; ces terres rapportées, dont l'épaisseur varie de 2 à 6 mètres, contiennent, à leur partie inférieure surtout, une grande quantité de tessons de pots romains d'une terre noire très dure, des fragments de briques de même origine, de nombreux débris d'os, et par places une couche de dix centimètres d'huitres plates dont les valves sont encore adhérentes.

A quelle époque les remparts de la ville de Talmont ont-ils été construits?

Comment expliquer la provenance de ce remblai et des huitres qu'il contient?

Existe-t-il des cartes à différentes époques de la châtellenie de Talmont? A.

N° 380. — On lit dans un journal de la Charente-Inférieure, du 27 mai : « Que se passait-il sous le grand siècle de Louis XIV? D'après La Bruyère, le paysan de cette époque en était réduit à pâturer l'herbe, les orties, et à dévorer les bêtes mortes. » J'ignore si ce singulier, et peu substantiel régime, manger des orties et avaler des charognes, pourrait durer longtemps pour tout un royaume, même pour des provinces ou des particuliers. Je demanderai seulement dans quel livre La Bruyère a dit cela : car le passage ne se trouve pas dans *Les caractères*; puis si la Saintonge a été longtemps réduite à cette extrémité, ou même si elle y a été réduite?

N° 381. — Pourquoi les typographes, qui ont pris pour patron saint Jean l'Évangéliste, ont-ils choisi, non la fête principale de ce saint, qui tombe au 27 décembre, mais sa fête secondaire, saint Jean à la Porte-Latine, qui se célèbre le 6 mai ? Telle est la question que se pose à lui-même M. Jean Grange, dans le journal *l'Univers*, du 13 mai. « Il me semble, dit-il, que ceux qui fabriquent les livres ont été conduits à choisir saint Jean pour patron et protecteur, parce qu'il est l'auteur, non seulement de l'évangile, c'est-à-dire du livre par excellence, mais du plus sublime, du plus divin, si l'on peut ainsi parler, des quatre évangiles. En outre, ajoute-t-il, il est souvent question du livre dans les récits inspirés de saint Jean. » Le dernier verset de son évangile dit que, si les « autres choses que fit Jésus étaient rapportées en détail, le monde aurait de la peine à contenir les livres où elles seraient écrites. » Il est longuement question dans *l'Apocalypse* d'un livre mystérieux. Saint Jean y nomme par leurs noms deux lettres de l'alphabet grec. La bible ayant été un des premiers livres imprimés, les ouvriers ont dû être frappés du texte qu'ils imprimaient et engagés à choisir pour patron le saint qui parlait de la sorte du livre et de l'alphabet. Enfin M. Grange termine par ces trois conjectures : si les typographes ont préféré le 6 mai au 27 décembre, cela tient peut-être à ce que : 1° ces messieurs sont fort occupés à la fin de l'année ; 2° le 27 décembre est près de Noël et du lendemain de Noël, alors fête d'obligation ; 3° enfin le printemps et le mois de mai sont plus favorables à la célébration d'une fête ouvrière, même religieuse, que l'hiver.

Un « archiviste en retraite », qui écrit aussi à *l'Univers* (18 mai), trouve ingénieuse l'idée de M. Jean Grange, et il se « permet d'en suggérer une autre, qu'il a lieu de croire être la véritable. » Saint Jean Porte-Latine, mande-t-il, a été choisi comme patron par les typographes, à cause du tonneau d'huile bouillante où il a été plongé par ordre de Domitien. L'huile étant employée comme élément essentiel dans la composition de l'encre d'imprimerie, les typographes ont pris ce saint pour protecteur, à cause de l'antienne *In ferventis olei dolium missus*, qui est le morceau caractéristique de l'office de ce jour. Le correspondant du journal cité ne croit pas que cette opinion soit nouvelle ; il n'en est pas l'inventeur, et il ne peut se rappeler où il l'a prise.

Maintenant, au tour d'un troisième.

A. L.

N° 382. — Je voudrais bien savoir si la Saintonge a fourni à l'église d'autres évêques que M. Fulbert Petit, et quels ils sont.

O.

RÉPONSES

N° 347 ; VI, 253, 342, 415. *Les Lebrethon de Ransannes*. — Dans le VI^e volume du *Bulletin*, page 419, M. Charles Dangi-

beaud a consacré quelques pages aux Lebrethon de Ransannes. J'ai réuni sur la seigneurie et ses possesseurs des notes qui pourront peut-être compléter les documents recueillis sur cette famille.

Corme-Royal, voisin de Ransannes, dépendait de l'abbaye des bénédictines de Saintes; le cartulaire publié par l'abbé Grasilier parle de ce fief; la charte xxvii (1079-1099), énumère les coutumes dues à l'abbesse par le fief de La Roche: « 40 solidos de relevamento, et in uno quoque anno, debet ire cum abbatissa eques, aut cidem abbatisse tribuere equum suum in negocio ecclesie semel in anno... Has omnes præscriptas consuetudines reddidit Gaufridus Calderia Hersendi abbatisse, et Richardus Chalderia de feodo de Ranzanas similiter. » La charte cxxi (1160-1180) mentionne « Jordano Rancenis », et le dénombrement du 13 septembre 1472 comprend « en la terre du seigneur de Ransannes toute la disme... La Vergnet et La Touche-Roussin, qui durent dès la terre de Ransannes jusqu'au Mayne-Neuf et jusque à La Pitagière. » *Archives*, t. iv, p. 489. Le 24 août 1363-1364, Guillen de Ransannes, chevalier, rend hommage au roi d'Angleterre, à Saint-Pierre de Saintes (Delpit, *Catalogue des rolles gascons*, t. i, p. 116). On trouve, 24 août 1365, « Guillelmus de Ransannis, miles, dominus de Arbaudo », et en 1470, Guyon de Ransen, qui paraissent être possessionnés vers la rivière du Né (*Archives*, iii, 357, 361, 384).

Le répertoire des titres du comté de Taillebourg, au chartrier de Thouars, cite, à l'article Saint-Vaize, une transaction du 2 octobre 1404, signée Richard et de Valée, contenant l'abandon au prieur de Saint-Vaize du lieu d'Arembert, par Isabeau de Ransannes, femme de Guillaume Chevrier, dame d'Arembert, fille et héritière de Guillaume de Ransannes; à l'article Plassay, le 22 mai 1432, un aveu en latin rendu à Pierre Chevrier, héritier de Guillaume de Ransannes, seigneur de Gibrault (sans doute Gibran), par Eliète Vidault de la tierce partie du fief de La Guinaudière, son droit de terrage au fief de La Forest, sa maison de Conchamp; à l'article Saint-Sornin de Seschaux, le 30 décembre 1409, un aveu rendu au roi à cause de son château de Taillebourg, par Pierre de Balodes, seigneur d'Agonnay, contenant « les choses tenues de l'avouant par Guillaume de Ransanne, savoir La Tour, le moulin et bois de Panloy, le fief de La Vallée, le bois et garenne de La Brosse, rentes et redevances sur le garenage de Saint-Jean d'Angély, etc.; » le 25 janvier 1444, un partage entre Eliette de Ransannes, femme de Nicolas de Montils, et Jeanne de Ransannes, femme d'Antoine Isle, des biens de Guillaume de Ransannes et Seguine Descussé, leurs père et mère, qui sont les lieux de La Tour, le Port-d'Anvaux, Panlois, etc.

La terre de Boutiraut, paroisse de Solompanes (Soulinognones), est dite confronter au maine de messire Guillaume de Rampsans, chevalier, dans l'aveu du seigneur de Balanzac, 22 octobre 1423 (*Archives*, iii, 366). Dans les titres de l'inventaire

des papiers de Joseph Lebrethon de Faye, du 29 mars 1764, on mentionne un partage du 6 novembre 1465, retenu par Bardon, fait entre Jean Isle, Marie Isle, Jean Moreau et Guillemette Isle, sa femme, de la maison et seigneurie de Panlois et (La Tour) en Saint-Sornin, « qui avait demeuré à Jeanne de Ransanne. » Savary de Ransanne, seigneur dudit lieu, et Jean Arnault, seigneur de Gibran, procèdent à la monstre et revue des hommes en état de porter les armes dans la châtellenie de Saintes, en juillet 1489 (Marchegay, *Documents originaux et inédits sur la Saintonge*).

Je ne saurais dire si tous ces personnages ont possédé Ransannes ou n'ont fait qu'en porter le nom. Quelques uns ne l'auraient-ils pas tiré de Saint-Quentin de Ransannes? puis il y a les Ransannes de Carbon-Blanc!

Le château de Ransannes, vieille construction massive à vastes cheminées, flanquée de deux tours à poivrière et d'une tour carrée contenant l'escalier, toutes munies de mâchicoulis, pourrait remonter au xv^e siècle. La porte d'entrée est surmontée d'un tympan ogival orné d'armoiries horriblement mutilées, où l'on distingue nettement une croix, et probablement un lambel en chef; l'écu timbré d'un heaume couronné de trois pommes de pin, a pour supports deux animaux, loups, renards ou lévriers. Ces armoiries n'appartiennent ni aux Acarie, ni aux Lebrethon. Doit-on les attribuer aux Guischart, à Savary de Ransannes, ou aux Guillaume qui l'ont précédé?

M. Denys d'Aussy n'a pu découvrir dans quelles circonstances, ni à quelle date Ransannes échet à la famille Acarie; il omet dans son intéressant travail sur Crazannes, la réception (20 avril 1499) de l'hommage fait au roi par Méry Acarie, seigneur de Crazannes, des seigneuries de l'Echelle et de Ransannes. Aimery Acarie et Renée (*sic*: sans doute Andrée) de Rochechouart, sa femme, vendent à Henry Guischart, licencié ès-lois, en 1510, la seigneurie de Ransannes, relevant du roi, à la charge que ledit Acarie en rendrait l'hommage et le tiendrait quitte du ban au roi (Note manuscrite aux archives du château de Geay). Aussi, Andrée de Rochechouart, devenue veuve, fait-elle hommage de Ransannes, terre, seigneurie, justice haute, moyenne et basse, le 7 mars 1513 (Archives de Crazannes). Dans un procès-verbal d'aide et convocation du ban de la noblesse, faite en la ville de La Rochelle, sans date, mentionné dans les manuscrits de dom Fonteneau, t. vi, p. 32, il est dit que « le seigneur de Crazannes et du Bourdet est tenu de faire un homme d'armes pour les sieurs de Roussennes (*sic*), « certifié par le sieur du fief qu'il estoit de la bande de M. l'amiral où il estoit de présent pour servir le roy; pourquoy la saisine surçoyé. » D'après le même document, Hugues de Rensennes est tenu de fournir un archer à l'aide de François Guillon, Loys de Boutailles et Guischart du Moulin: « deffault, et saisine de son fief, sauf s'il se trouve luy 3^e devant le commissaire qui fera la revue lundi prochain à La Rochelle. »

Ransannes échut aux Lebrethon par le mariage d'Olive Guichard avec François Lebrethon, licencié ès-lois, avocat du roi, maire de Saintes en 1521 ; son fils Nicolas épousa Marguerite de Gourson ou Courson, et fit rendre son hommage de Ransannes, le 26 novembre 1560, au seigneur de Crazannes parson beau-frère, François de Gourson, écuyer, seigneur en partie de Beaulieu, demeurant à Rempsanes, au devoir d'un ongle de buhor enchâssé d'argent ; le fief dominant doit toujours décharger son vassal du ban et arrière-ban. Nicolas présente son dénombrement à Jean Acarie, le 13 janvier 1563 ; et l'hommage de Jean Acarie, 21 août 1607, mentionne ce fief (Archives de Crazannes ; *Archives*, XIII, 366).

Ici nous tenterons de compléter chacun des numéros de l'énumération faite par M. Dangibeaud, à l'aide des registres des églises de Saint-Sulpice d'Arnoult et de Sainte-Geneviève de Soullignonnes, qui ne nous apprennent rien sur Louis Lebrethon et Renée Mage. Nous conservons aux noms l'orthographe des registres.

IV. François Lebrethon, écuyer, sieur de Ransannes et des Marais, inhumé dans l'église de Soullignonne le 25 février 1670, à 81 ans, époux d'Isabeau de Genouillé, inhumée dans l'église le 14 mars 1644, à 34 ans. Ils eurent pour enfants, outre Pierre et Elisabeth, marraine d'une cloche avec son père, le 18 décembre 1648, ceux que contient le relevé de baptêmes suivant, établi sur une feuille volante en 1669, sans signature : nous donnons les dates des baptêmes : 1° *Baptêmes faits à Saint-Sulpice et dont les registres sont perdus* : 26 mars 1631, Marguerite ; elle signe un acte du 16 octobre 1667, à Saint-Sulpice ; — jour de pentecôte 1632, Jacques « mort », signe un acte en 1644 ; — 24 juillet 1633, Charles, enterré dans l'église de Soullignonnes sous le titre de « sieur de Bapaume », fief dépendant de Ransannes, le 8 février 1662 ; — 15 avril 1635, Suzanne, probablement la Suzanne Lebrethon qui épouse à Saint-Sulpice », dont elle est dite paroissienne, le 10 juillet 1669, Jacques de Laigle, de la paroisse de Saint-Martin d'Augé en Poitou ; signature Françoise Lemousin ; — 26 octobre 1636, Marie, enterrée dans l'église de Soullignonne, 4 mars 1643 ; signatures, Dusoussy, Charles de La Vallade, Chevalier ; — 30 janvier 1639, René, enterré dans l'église le 18 octobre 1645.

2° *Baptêmes faits à Soullignonne* : 12 février 1641, Anne, probablement celle qui est enterrée à Saint-Sulpice, à 80 ans, veuve du sieur de Chabiran, le 4 janvier 1720 ; elle eut pour parrain Mathias Dupuy, écuyer, sieur de La Gaudonnière (ou Baudonnière) et Renée Panetier ; — 26 janvier 1642, Catherine, tenue par Jean et Marguerite Horry, sans doute la Catherine Lebrethon qui épouse à Saint-Sulpice, le 12 septembre 1673, Etienne Barreau, sieur de Longchamps, devant Morounier, bénédictin ; présents, Claude de La Mauvinière, écuyer, sieur du Tervolt ? prieur de Notre-Dame du Chapus, Anne Lebrethon ; Barreau,

prieur-curé de Neuviç. Je ne trouve point le nom de Dominique. — Le 27 février 1645, mariage d'André Lebrethon avec Françoise Guillon, et de Jean Guillon avec Catherine Le Brethon; — 20 janvier 1647, baptême de Marie, fille d'André; — 21 mai 1643, baptême de Pierre, fils de Savinien Le Brethon (qui meurt le 24 novembre 1652, à 58 ans), et de Jeanne Herveau. J'ignore s'ils se rattachent à la famille de Ransannes dont aucun membre ne signe à ces actes.

V. Pierre, chevalier, seigneur de Ransannes, époux de Françoise Lemousin, 31 mai 1661, inhumé dans l'église, à 77 ans environ, le 6 janvier 1703, eut pour enfants, outre François-Joseph ou François-Gabriel, qualifié seigneur de Bapaulme en 1660, Julie-Elizabeth, qui signe un acte avec son frere, le 7 février 1682, inhumée à 25 ans environ, dans l'église, le 19 mars 1692.

VI. François-Joseph ou François-Gabriel, chevalier, seigneur de Ransannes, Bapaulme, inhumé dans l'église, le 2 février 1741, à 80 ans environ, époux de Françoise Joubert, inhumée dans l'église le 4 décembre 1720, eut pour enfants outre François-Alexandre, baptisé le 1^{er} octobre 1697, tenu par François Barillé, laboureur, et Geneviève Gougnon : Françoise-Angélique, tenue à Saint-Sulpice le 15 septembre 1698, par Raphaël Chabiran, sieur des Moulins, et sa grand'mère, Françoise Lemousin; elle épouse le 21 avril 1727 messire Elie Jourard Achard (M. d'Ezumont), du Périgord.

VII. François-Alexandre, chevalier, seigneur de Ransannes, marié à Françoise-Hélène-Jeanne Frottier, eut pour enfants, outre Hippolyte-Oasimir, dont il n'est pas question dans mes actes; et N. que je trouve ainsi désignée: « 12 mai 1745, ondoyé une fille de M. François-Alexandre Lebrethon, écuyer, seigneur de Ransannes, et de dame Hélène-Françoise-Jeanne Frotier, née le 11; les cérémonies ont été faites en l'église Saint-Palais de Saintes, où elle est enregistrée le 24 avril 1756; elle a eu pour parrain monseigneur de La Corée, évêque; marraine, madame de Duras, abbesse de Saintes » : 23 juin 1738, Gabriel-Gaspard, tenu par François-Gabriel, son aieul, et damoizelle Magdelaine-Thérèse Frottier, sa tante. (Signatures : Poitevin, Dubreuil, N. Deville, Bapaume); inhumé le 29 février 1740, dans l'église; le 24 septembre 1739, François-Alexandre, né et ondoyé le 27 août, tenu par François Frotier, son oncle, écuyer, seigneur de Pairay, et Marie-Françoise Gentie (Signatures : Jean, Chevalier, de Brossard, M. Frotier, Charles du Souchet, de Cérès, François Frotier, Peray); le 26 février 1740, inhumation de damoiselle Anne Joubert, 60 ans; le 1^{er} novembre 1741, Charles-Philippe, né le 30 octobre, tenu par Charles du Souchet, écuyer, seigneur de Champagne, et dame Elizabeth Gefrain, épouse de M. de Cérès; signatures : Marguerite du Souchet, Joubert de Macqueville, M. Guinot, N. de Ville, M. Frotier, M. Guinot. D'après M. Audiat, *Etudes, documents, etc.*, p. 62-63,

ce serait lui qui, commandant la *Capricieuse*, mourut glorieusement, le 5 juillet 1780, dans un des plus beaux combats de cette guerre contre deux frégates anglaises, après avoir eu le bras gauche et une cuisse percés de deux coups de feu. Il commandait en 1778 la *Pallas*, arrêtée au mépris du droit des gens par l'amiral anglais Keppel (*Rôles saintongeois*, par M. de Bremond d'Ars) ; le 23 mai 1743, Gabriel-Ange, né le 19, tenu par Gabriel Lemouzin, baron de Nieul, et dame Marie-Angélique Joubert (Signatures : Thiécourt de Cérès, Lemouzen de Nieul, Joubert de Macqueville) ; devenu abbé, il présenta une requête à nosseigneurs de l'assemblée nationale en 1790 (*Etudes, documents*, etc.), le 5 juin 1751, Henri-Philippe, né le 4, tenu par François-Philippe de Cérès, et Jeanne-Henriette-Céleste de Bretinauld (Signatures : de Cery, Henriette-Céleste de Bretinauld, Bretinauld d'Argenteuil, Bretinauld de Magezy, Dezimon, Dezachard) ; le 30 août 1752, François-Charles-Augustin, né le 28, tenu au nom de François-Alexandre, son frère, et de Charlotte de Cerys par des domestiques ; le 14 janvier 1757, Françoise-Gabrielle-Magdelaine, née le 11, baptisée le 5 février, tenue par Jean-François Chevalier d'Availles, et damoiselle Claire-Magdelaine Lemouzin (Signatures : H. Bretinauld, Ch. de Cérès, Thiécour de Cérès, de Cérès, Bretinauld).

Mentionnons : 28 février 1749, la signature du père Le Berton, jacobin, desservant la paroisse de Thezac ; 4 août 1767, Macnemara, Claude de Macnemara ; 16 août 1762, inhumation dans l'église de damoiselle Magdelaine Frotier, 80 ans environ ; signature de Ch. de Ransanne.

Par acte de Guérin et Merilhou, notaires à Rochefort, le 24 avril 1764, Jeanne Frottier, au nom de François-Alexandre Lebrethon, son mari, vendit à Claude-Mathieu de Macnemara, écuyer, ancien capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Rochefort, rue des Fonderies, et à Marie-Henriette Boucaud, son épouse, la seigneurie de Ransanne, justice haute, moyenne et basse, bians et corvées sur les habitans et tenanciers de deux journées par chacun d'eux, droit de pêche, chasse, prélation, etc., tenue à foi et hommage du roi à cause du château de Saintes, sous le devoir utile d'un ongle de buhor enchassé en argent, évalué 50 sols, sauf une pièce de terre et vigne, tenue à roture de la seigneurie de Corme-Royal, seigneurie dont ils n'ont aliéné qu'un moulin à vent ; on vend aussi une fouloire, deux grands tonneaux, quatre cuves, quinze fûts de barriques, bassiois, tire-vin, chantiers du chai, brebis, pour 35,000 livres, dont 5,000 payables aux sieurs et demoiselle des Achards d'Ezumont, dues sur ladite terre pour la légitime de Françoise-Angélique Lebrethon, leur mère, comme il paraît par son contrat de mariage du 18 février 1727, reçu par Chancelée, notaire royal à (*illisible*) ; à la dame de Bartinaud (*sic*), une rente de 60 livres ; une rente semblable à Catrou ; 1,000 livres à Duchesne, marchand à Saintes ; 400 livres à Vlain ; 265 livres au receveur des tailles de Saintes pour vingtième de

ladite terre ; 700 livres enfin seront employées pour pension, habits, ameublement de damoiselle Magdelaine-Gabrielle Le Brethon de Ransanne, fille de la venderesse, qui a intention d'entrer en religion chez les dames bénédictines de Saint-Maixent; (elle avait huit ans). La famille Lebrethon laissa, m'a-t-on dit, dans le pays, de sympathiques souvenirs.

Les Macnemara portaient : *De gueules au lion d'argent, surmonté d'un croissant de même, accosté de deux fers de lance d'or.* Henriette-Marie de Boucaud, veuve du comte de Macnemara, fut représentée pour sa terre de Ransannes, par Julien-Gilbert, comte du Chaffault, aux élections des états généraux en 1789. Par acte de Huvet, notaire à Saintes, le 7 août 1810, sa fille, Claude-Catherine, épouse divorcée de M. François Launoi, enseigne de vaisseau, seule héritière de Catherine-Julie-Anne, sa sœur, vendit le domaine de Ransannes, répandu sur les communes de Soullignonne et Corme-la-Forêt, à Jean-Baptiste Lériget, receveur principal des droits réunis à Saintes, dont les mandataires le vendirent, le 7 mars 1837, à mon grand-père, Antoine Tortat.

Trois vieux portraits du XVIII^e siècle : un officier en cuirasse, un magistrat, un officier de marine, que l'on supposait représenter des Macnemara, furent remis vers 1860 à la famille de Turpin.

GASTON TORTAT.

N^o 376, VII, 204. *Une notice sur l'église d'Aunay, par l'abbé Lacurie, à retrouver.* — Il est vrai : l'abbé Briand, dans son *Histoire de l'église santone*, III, 458, a reproduit une description de la remarquable église d'Aunay, qu'il dit empruntée à une *Notice historique et descriptive de la basilique d'Aunay*, écrite par l'abbé Lacurie. Dans la discussion qui s'éleva entre les deux doctes à propos de la découverte du tombeau de saint Eutrope (19 mai 1843), et où le « bleu riflard » de Briand joue un si grand rôle, détail dont n'a pas parlé l'auteur de *Saint Eutrope*, tout en reproduisant les arguments des deux champions, Lacurie reprochait, entre autres griefs, à Briand de lui avoir attribué cette *Notice* qui « portait en tête en gros caractères rouges et très lisibles le nom de son auteur, M. Lesson, de Rochefort. » A quoi Briand (*Réponse à la lettre adressée par M. l'abbé Lacurie à M. Briand*) riposte, page 7 : « A La Rochelle, je m'adressai à la préfecture, où je savais, par un ami, trouver des documents relatifs à l'église d'Aunay. La personne chargée des archives du département me remit la notice en question : « Voilà, ajouta-t-elle, une bien bonne source où vous pourrez puiser ; cette notice est l'ouvrage de M. l'abbé Lacurie, qui certes s'y entend. » En effet, je lus ce titre inscrit sur le cahier : *Notice historique et descriptive de l'église d'Aunay*. Et si je n'aperçus point en tête et en caractères rouges le nom de M. Lesson, en revanche, je vis à la fin, et très lisiblement écrite, quoique en caractères noirs, cette signature : « J.-L. Lacurie, membre du conseil général pour la description et la conserva-

tion des monuments historiques de France. » Voici, du reste, la déclaration de Lesson lui-même dans le *Musée Anaïs* (1846), page 18 : « La Notice, insérée dans l'*Histoire de l'église santone* de l'abbé Bryan, et qu'il attribue par erreur à M. l'abbé Lacurie, est extraite d'un mémoire dont nous avons communiqué le manuscrit à M. Lacurie... » Et Lesson reproduit ce mémoire qui, à part quelques changements, est celui de l'*Histoire de l'église santone*. Il faut donc ajouter Lesson aux écrivains qui se sont occupés d'Aunay. L. T.

N° 381, VII, 293. *Saint Jean, patron des imprimeurs.* — Les raisons alléguées sont plausibles. Me sera-t-il permis d'en hasarder une troisième ? *L'Apocalypse*, on le sait, est une énigme jusqu'à présent indéchiffrable, malgré la sagacité des interprètes ; et les commentateurs y perdent aussi bien leur science que l'abbé Torné à expliquer les centuries de Nostradamus. N'y a-t-il pas là un rapprochement qui s'impose entre le texte du livre de l'ange de Pathmos et la copie des auteurs que les typographes doivent traduire en *émolé* ? En effet, ils ne comprennent pas un mot du manuscrit qu'ils impriment. De là les coquilles réjouissantes dont les recueils d'anas fourmillent. Il est vrai que, s'ils comprenaient ou voulaient comprendre, les fautes seraient encore plus nombreuses. Cela soit dit sans mauvaise intention aucune pour eux. UN ANCIEN TYPO.

— Il est très probable que saint Jean est le patron des typos, parce que l'*Apocalypse* indéchiffrable est l'image des manuscrits — également indéchiffrables de la majorité des écrivains.

UN IMPRIMEUR.

BIBLIOGRAPHIE

MABILLE (le docteur H.), directeur-médecin en chef de l'asile de Lafond. *Rapport sur les travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Charente-Inférieure pendant l'année 1885.* La Rochelle, typ. Mareschal, 1887, 95 p. et tableaux.

MANSÉAU (l'abbé Isidore). *Les prêtres déportés.* Voir *Bulletin*, VII, p. 181, et *Polybiblion* de mars, p. 255, où M. l'abbé Ernest Allain loue les recherches du « prêtre respectable », qui a travaillé vingt ans à ces « deux intéressants volumes », mais qui n'est pas, « on le voit vite, un historien de profession, » et son œuvre, qui sans avoir « évidemment la valeur littéraire et la portée critique de celle de M. Victor Pierre, et malgré « quelques négligences de style, quelque fantaisie dans l'orthographe des noms propres » et une sévérité insuffisante dans la critique des documents, mérite cependant « d'être connue et propagée ».

MARMOTTAN (Paul). *Les statues de Paris*. Voir plus haut, p. 290.

MÉTAIS (l'abbé Ch.). *Les processions de la Sainte-Larme à Vendôme*. Documents inédits. Vendôme, Ripé, 1887, in-8°, 44 pages. — Culte populaire de la Sainte-Larme qu'on promenait en procession pour obtenir la pluie. Nous publions prochainement quelques chartes par lesquelles, au XIII^e siècle, des habitants de l'île d'Oleron se donnaient eux et les leurs à la Sainte-Larme de Vendôme.

— *Un office de Saint-Eutrope*. Voir plus haut.

MESNARD (Amédée). *Fontbelle, Grandjean et leurs environs. Grottes celtiques. Âges préhistoriques*. Royan, imp. Billaud, 1886, in-18, 35 pages.

Disons un dernier mot sur l'âge de la pierre.
Monsieur de Mortillet dans un savant traité
Divisa le sujet. Il dit la vérité
Sur ces temps inconnus. Ses nombreux commentaires
Chassèrent à jamais les erreurs séculaires.
Cet âge intéressant, comptant trois sections,
Selon les divers temps, reçut différents noms.
L'époque primitive, encore éolithique,
Puis seconde venant ou paléolithique,
Enfin néolithique est celle du roc poli,
Epoque où l'art affecte un mode plus joli...

Voici la fin de l'opuscule :

Avant de m'éloigner, pourtant, ô chef de gare
Aimable et complaisant, avant que je démarre,
Que je te dise adieu, mais bien sincèrement !
A ta famille aussi ! Son aspect est vraiment
Des plus intéressants, et j'applaudis au nombre :
Neuf filles et garçons. Aucun d'eux n'a l'air sombre.
Gabrielle d'abord et ses dix-huit printemps,
Une brune aux yeux noirs, vive, alerte, heureux temps.
C'est la seconde mère à la jeune famille ;
Elle lave, elle coud ; par elle chacun brille ;
Puis Daniel, puis Eugène, et puis encore Arthur ;
Julie à l'air mutin ; Jeannette au front si pur ;
Henri, le gros Henri ; la belle Cellinie ;
Puis, pour clore la suite, un bébé, c'est Marie.
Adieu François Michaud, époux de la Joulin,
Qui vend de bon vermouth, comme aussi de bon vin !

Le *Moniteur de Saintes*, du 14 novembre, signé A. H., dit :
« M. Ménard ne se contente pas de décrire, en homme épris de la vraie beauté, Fontbelle, Grandjean et leurs pittoresques environs ; il nous initie en beaux vers au mystères des grottes celtiques et des âges préhistoriques... » Le *Mémorial de Saintes*, du 21, signé Victor Billaud, « appelle ce livre une œuvre attachante et instructive. » Il y a des pages qui gazouillent comme les profondeurs des bois lors des sèves montantes, et l'auteur nous montre dans cet ouvrage, écrit à la gloire d'un petit pays

dont il aura été le poète et l'historien, qu'il lui suffit de décrire pour savoir charmer. »

Mais pourquoi l'auteur écrit-il Grandgent, *Grandjean* qui n'a pas de sens ? pourquoi de M. de Mortillet, maire de Saint-Germain en Laye et député, fait-il un conservateur du musée de Cluny ; pourquoi, de Bignay, cure à la collation du prieur d'Anville, un « prieuré de l'ordre de Sainte-Geneviève » ? de Mazeray, simple vicairie perpétuelle à la nomination de l'abbé de Saint-Jean d'Angély, « un couvent de bénédictins » ? Pourquoi y fait-il naître Régnauld de Saint-Jean d'Angély, né dans l'Yonne, à Saint-Fargeau ?

MOINET (le docteur Charles). — *Le sire de Jozansy*, s. l. n. d., (1887), in-4°, une page. (Extrait du journal *Le réveil de l'Aunis et de la Saintonge*, Rochefort.

MOUCHET (C.). *Les crûs d'eau-de-vie charentaise*, carte éditée par C. Mouchet, de Cognac. Gravée et imprimée par Erhard, à Paris, 1887. Prix : 2 fr. 50. Carte fort claire, indiquant 1° et 2° la Grande et la Petite Champagne ; 3° Borderies ; 4°, 5°, 6°, 7° les Fins Bois, Bons Bois, Bois ordinaires et communs.

Musée scolaire, organe mensuel d'instruction primaire et d'histoire naturelle. Charles Barrillot, instituteur à Limalonges (Deux-Sèvres), propriétaire ; Eugène Lemarié, à Royan, rédacteur. Royan, imp. Billaud ; le 1^{er} numéro a paru en janvier 1887, in-4°, 8 pages. Prix : 2 fr. 50 par an ; le numéro, 25 centimes. Le premier numéro contient *Courant*, monographie, qui avait déjà été publiée dans le *Bulletin* de la société linéenne, et avec autant d'erreurs.

MUSSET (Georges). *Documents sur la réforme*. Voir page 263.

Noces d'or de l'institution de Pons. Voir *Bulletin*, vi, 387.

NOGUÈS (l'abbé J.-L.-M.). *Les noces populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis*. Melle, imp. Lacuve, 1886, in-8°, 18 pages. (Extrait de la *Revue poitevine*).

OLLIVIER-BEAUREGARD (J.), avocat. *Législation italienne ; Organisation judiciaire et analyse du code civil*. Paris, Pichon, 5 avril 1887, in-8°, 424 pages. Prix : 6 fr.

Ordo divini officii sacrique peragendi a clero Rupellensi... editus pro anno Domini 1887. Rupellæ, 1886 ; Pons, imp. Noël Texier, in-18, 160 pages.

ORDONNEAU (Maurice). *Serment d'amour*, opéra-comique en trois actes. Musique de M. Edmond Audran. Paris, Tresse, 1886, in-18. — Représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre des Nations, le 19 février 1886.

ORDONNEAU (Maurice) et Hippolyte RAYMOND. *Maître Corbeau*, comédie en deux actes. Paris, Tresse, 1887, in-18, 71 pages. Prix : 1 fr. 50.

— et VALABRÈGUE. *Durand et Durand*, comédie en 3 actes.

PELLISSON (Jules). *Aveu et dénombrement du marquisat de Barbezieux rendu au roi par Louise-Elisabeth de La Roche-foucauld... le 17 juillet 1771*. Pons, imp. Noël Texier, 1887, in-8°, 79 pages. — (Extrait du tome xv des *Archives historiques de Saintonge*).

[PELLISSON (Marcel)]. *In iharbot de houquet saintonjhoué tout frei thiuyit per meite Piare Marcut*. Voir *Bulletin*, VII, 55 et 176.

Petite revue agricole du canton de Mirambeau, mensuelle, organe du syndicat agricole de Mirambeau, dont M. le comte Duchâtel est président ; MM. Seguin et Furet, conseillers d'arrondissement, vice-présidents. Mirambeau, au syndicat cantonal agricole, n° 1^{er}, 20 février 1886 ; gratuit pour les membres du syndicat.

PERRIN (l'abbé Théodore). *Les martyrs du Maine, épisodes précieus de l'histoire de l'église pendant la révolution française*. Troisième édition (publiée par M. le comte Claude de Monti de Rezé). Laval, Chaillaud ; Le Mans, Leguicheux, 1884, in-12, 2 vol. — C'est l'histoire de tous ceux qui souffrirent pour la foi en France et à l'étranger, avec des notices sur les victimes qui succombèrent par l'assassinat ou la mort juridique, par la déportation ou la captivité. Le chapitre, Prêtres morts dans la rade de l'île d'Aix et la Guyane, nous intéresse particulièrement. Il y a aussi quelques noms qui appartiennent au diocèse de La Rochelle : Etienne Duplain, vicaire de Cheméré le Gaudin, né à Saint-Rémy du Plain, mort à l'île Madame, etc.

Peuple (Le), journal républicain de la Charente-Inférieure, paraissant le mardi, le jeudi et le dimanche, à Saintes, avenue Gambetta, 7 ; directeur politique, E. Dupon. Le numéro spécimen ([Royan], avec la mention : Saintes, imprimerie Chassériaud), a paru le 16 janvier, in-f°, 4 pages. — Le 1^{er} numéro a paru le 3 février. [Bordeaux], imprimerie spéciale du journal *Le Peuple* ; Gérant, A. Bugeaud. Prix : 12 fr. par an ; 6 mois 7 fr. ; 3 mois 4 fr.

PINEAU (le docteur). *Contribution à la chronologie néolithique et à la géographie préhistorique du littoral de Saintonge*. Paris, imp. Chaix, 1886, in-8°, 4 pages. — Extrait du volume *Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Grenoble*.

POLI (le vicomte Oscar de), président du conseil héraldique de France. *Les seigneurs et le château de Bothon*. Paris, conseil héraldique de France, 1885, in-18 Jésus, 226 pages.

— *Maison de Castellane. Branche de Salernes*. Paris, conseil héraldique de France, 1885, in-18, 93 pages.

— *Fleur de lis*. Paris, Blieriot, 1886, in-18. Prix : 3 fr.

— *Précis généalogique de la maison de La Noüe*. Saint-Amand, imp. Destenay ; Paris, au conseil héraldique de France,

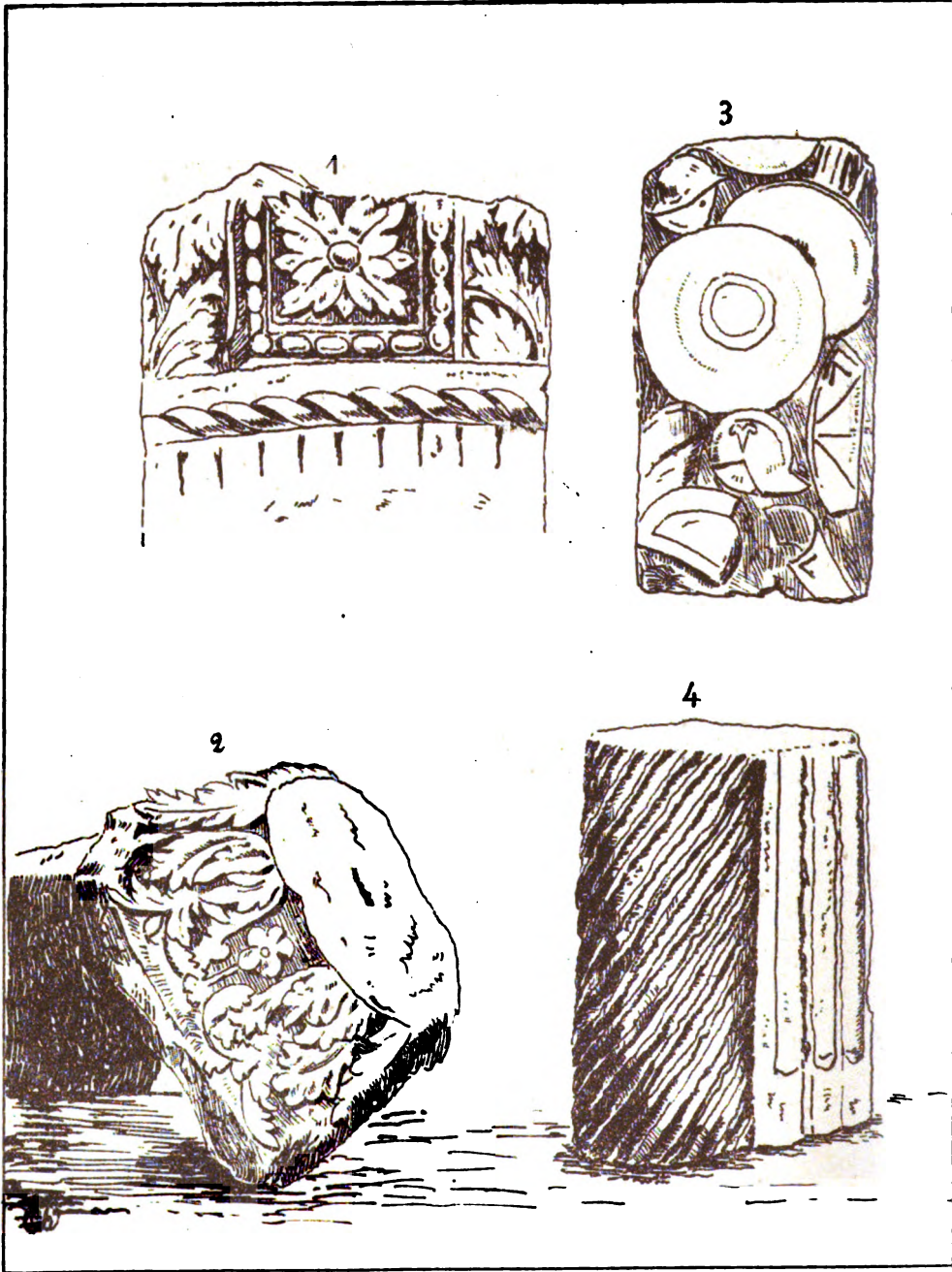
1886, in-18 Jésus, 256 p. Il contient une généalogie fort bien faite (avec 120 pages de preuves sur 244) qui remonte à 1085. Parmi les membres de cette famille, citons un abbé de Saint-Séverin et le célèbre La Nouë Bras de fer, qui joua un rôle important pendant les guerres de religion et à La Rochelle.

— *Essai d'introduction à l'histoire généalogique.* Paris, conseil héraldique de France, 1887, in-18, 252 p. — Ce volume est l'introduction à l'*Histoire généalogique des Courtin* (Paris, 1887, in-4) et il forme un chapitre parfaitement distinct, destiné à réfuter une foule de préjugés qui ont encore cours dans nos siècles de lumière et d'instruction obligatoire. L'auteur prouve que la noblesse était un privilège fort onéreux, que souvent le gentilhomme abdiquait « en usurpant le fructueux privilège des noms nobles, c'est-à-dire en se livrant au négoce », sauf plus tard à obtenir des lettres royales de relief de dérogeance : car cette défense aux gentilshommes de faire le commerce était un privilège accordé aux roturiers, afin que les mêmes n'eussent pas privilèges de noblesses et avantages de richesses. Exemple Jean d'Annebaud, père du maréchal de France et d'un cardinal, imposé à la taille par les élus de Lisieux pour avoir engraisné des bœufs sur ses terres « en intention, comme on croit, de les revendre. » Souvent aussi le gentilhomme déchu redevenait noble par l'échevinage. La noblesse n'était pas une caste, mais une classe; on y arrivait avec la plus grande facilité, et toute famille qui voulait pendant trois générations accumuler l'honneur, la probité, le travail, puis l'aisance ou la fortune, conséquence inévitable, entrait dans la noblesse par les charges, par l'anoblissement, par l'élection au conseil municipal des bonnes villes. « Le tiers état, disait-on, est séminaire de noblesse. » Puis viennent des chapitres sur l'instruction, sur la propriété, sur le morcellement de la propriété, que n'a pas créé la révolution, sur la richesse des paysans, sur..., etc. Livre fort instructif, très intéressant, plein de faits, de preuves, d'anecdotes, vivement écrit, mais dont l'analyse est difficile et qu'il faut lire d'un bout à l'autre.

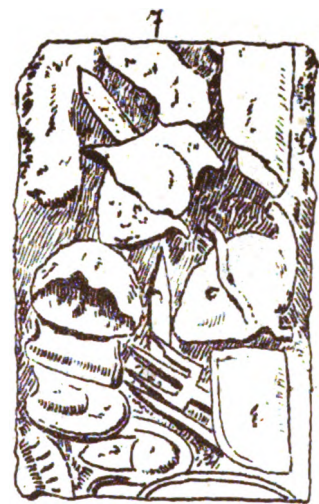
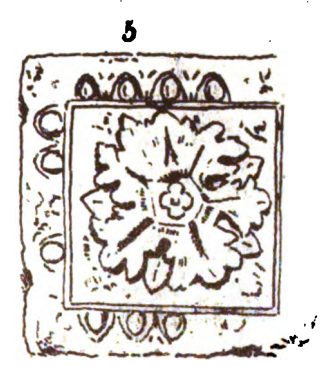
Pozzi (B.), pasteur à Pau. *Les plaintes de l'église.* Discours prononcé à la dédicace du temple de l'église évangélique libre de Moncoutant, le 16 décembre 1885. Rouillac (Charente), au bureau du *Témoin de la vérité*, 1886, in-8°, 16 pages. Prix : 35 centimes.

Pousson (docteur Alfred). *De la conduite à tenir dans le traitement des calculs enchatonnés.* Paris, imp. de M. Décembre, 1886, in-8°. (Extrait des *Annales des maladies des organes génito-urinaires*, de décembre 1885).

— *De l'ostéoclasie.* Paris, J.-B. Baillière, 24 juin 1886, 266 pages, avec figures.



LITH. ABELIN. SAINTES.



LES REMPARTS DE SAINTES

ET LES MONUMENTS ROMAINS

Au commencement de 1886, l'économiste de l'hôpital Saint-Louis, à Saintes, M. Paul Lesueur, voulant agrandir le jardin, fit démolir le mur qui le clôturait au couchant, cours Reverseaux, champ de foire. Ce mur avait une épaisseur de trois mètres ; deux chariots s'y pouvaient rencontrer sans se heurter, comme sur ceux de Babylone. En diminuant cette muraille de deux mètres on gagnait du terrain ; on gagnait aussi d'excellentes pierres. L'idée était heureuse, elle l'était à un autre point de vue.

I

« Il y a peu de villes de l'ancienne Gaule où l'on remarque plus de monuments et de ruines du temps des Romains qu'à Saintes et aux environs, écrivait Le Royer de La Sauvagère, en 1770, dans son *Recueil d'antiquités*. Ils nous apprennent que l'ancienne ville des Santones était incontestablement placée en ce lieu-là, et que la Saintonge, dont elle était capitale, tenait un rang distingué dans l'Aquitaine, une des provinces les plus importantes de l'empire romain ». Les remparts de Saintes, comme ceux de cinquante villes gauloises, sont formés de débris d'édifices romains : Reims, Trèves, Arlon, Sens, Auxerre, Besançon, Langres, Beauvais, Angers, Autun, Evreux, Toulouse, Narbonne, Bordeaux, Poitiers, Tours, Troyes, Périgueux, Le Mans, Orléans.

Dès le milieu du III^e siècle, les Barbares commencent à convoiter les riches et douces campagnes de la Gaule ; dès lors ils s'efforcent de franchir la barrière du Rhin. En 234, invasion des Germains ; des Francs, en 241 ; en 261-268, ravages des Francs, puis des Vandales ; en 270, insurrection des Bagaudes qui prennent Autun après un siège de 7 mois. En 274-277, Trèves et 70 villes de la Gaule sont ruinées par les Francs et autres tribus germaniques ; en 286, incursion de Alamans, Burgondes, Hérules, dans la Gaule-Belgique ; en 297-301, invasion des Alamans dans la Séquanais ; cette fois, 60 mille sont exterminés. On les bat, on les repousse ; ils reviennent. En 310, expédition de Constantin au-delà du Rhin ; en 313, nouvelles incursions et défaites des Francs ; en 341-42, établissement des Francs-Saliens entre l'Escaut et la Meuse ; Julien bat les Francs en 357 ; en 358, les Saliens et les Hamaves ; en 35, les Alamans ; en 360, les Hattewares. En 364-368, incursion des Alamans qui sont défaits à Colmar au mois de mai 378. En 388, guerre contre les Francs ; en 399, prise de Trèves par les Germains ; le 1^{er} janvier 407,

passage du Rhin par les Suèves, les Alains et les Vandales, qui saccagent Mayence, Worms, Spire, Reims, Amiens, Arras, Tournai, etc. Alors la digue est emportée, et le torrent passe furieux. Alors se précipitent les Saxons, les Hérules, les Burgondes, les Sarmates, les Gépides. En 412, la Gaule méridionale est envahie par les Wisigoths qui prennent Valence, Narbonne, Toulouse, Bordeaux, Saintes; et Saintes dut subir leur domination.

Pendant deux siècles que dura l'attaque contre la barrière du Rhin, on dut se préserver. De bonnes et solides murailles étaient un obstacle sérieux; on construisit des remparts. De là des lois pour que chaque ville ait ses murs, et de minutieuses précautions furent prises pour les y obliger. Du reste, la nécessité faisait loi, et les riverains du Rhin, les plus exposés, cherchèrent aussi les premiers à se défendre. Puis, quand en 406-407, les villes de l'intérieur et des bords de l'Océan virent qu'Amiens, Reims, Auxerre étaient prises et que le même sort les attendait, elles s'aperçurent que ce péril, longtemps cru lointain, s'approchait rapidement. Celles qui n'avaient pas encore de murailles en construisirent. Est-ce alors que Saintes éleva ses fortifications?

Mais le temps pressait: il ne fallait pas songer à aller dans la carrière, détacher des blocs et les amener méthodiquement autour de la ville, jusque sur les hauteurs de l'acropole. Les Romains, eux, l'avaient fait; les carrières situées près des arènes, et qui s'étendent à plus de deux kilomètres dans la campagne, sous les côteaux de Saint-Macoux et la route de Saint-Georges, en savent quelque chose. Mais eux, ils avaient le temps pour eux; ils avaient aussi l'armée; et en temps de paix, ils mettaient les soldats aux travaux publics, routes, édifices, pour les occuper d'abord, les endurcir ensuite, pour ne pas leur faire perdre les bonnes habitudes du travail, enfin. Or les barbares s'avançaient, rapides, sauvages, féroces. Les Santons prirent ce qu'ils avaient sous la main. Quand le danger est là, on fait flèche de tout bois; ils firent rempart de toute pièce. Il y avait là des palais, de riches maisons; il y avait des temples. Les lois romaines, au titre xiii *De operibus publicis*, obligeaient, au v^e siècle, les villes à se fortifier: « Muros vel novos debere facere vel veteres firmiter renovare », et le code autorise à se servir même des édifices antérieurs: « diruta penitusque destructa et quæ parum sunt in usu civitatum ». Le christianisme, de son côté, ne voyait pas d'un trop mauvais œil tomber en ruines les monuments païens.

En 391 et 392, Théodose I^{er} avait interdit le paganisme et proclamé le christianisme religion officielle.

Peu après, en 408, Honorius et Théodose le jeune ordonnèrent le renversement des autels des dieux; déjà une loi antérieure de douze ans les employait à la restauration des ponts, chaussées, murs de ville. Or, depuis saint Eutrope, martyrisé vers 95, les habitants, convertis à la foi nouvelle, avaient abandonné les

cella de Jupiter ou les sacellum de Vénus qui s'effondraient.

Il y avait aussi des cimetières, où les parents avaient élevé des cippes et des tombeaux, quelquefois splendides, comme le prouvent nos inscriptions ; il y avait les arènes, dont les gradins étaient, sont encore de vastes dalles. Alors en hâte, chacun apporta sa pierre de l'édifice. Plus tard, Bernard Palissy, à qui Saintes a justement dressé une statue, jetera au four, où le bois manquait pour achever la fusion de l'émail cherché quinze ans, ses meubles et le plancher de sa chambre. On mit donc là tout ce qu'on avait : au rempart, les socles et les fûts de colonnes, les chapiteaux et les entablements ; au rempart, les tympans et les frises, les bancs de pierre du théâtre, les seuils de palais et les linteaux des maisons ; au rempart les bustes des empereurs, les statues des dieux, les tombes des ancêtres. Tout y passa. On accumula sans mortier, sans ciment, ces blocs énormes qui se tenaient debout par leur propre force, *mole sua stat*, et résistaient à la prodigieuse poussée des terres, surtout au bastion. Etonnez-vous que les vieux murs de Saintes soient une mine d'édifices romains.

II

On donne une autre origine, je le sais, à ces remparts. Ils n'ont pas été bâtis instinctivement, sous l'impulsion de la peur, par l'élan presque spontané des populations ; loin de là, la construction a été méthodique, régulière, légale et générale. Ce sont les empereurs eux mêmes qui ont ordonné d'élever ou de relever ces murs, et cela dès le troisième siècle et les premières années du iv^e, pas plus tard.

Alors, les cités, pour résister plus aisément à l'invasion menaçante, restreignirent leur périmètre ; la première enceinte, trop vaste, fut abandonnée ; et pour ne rien laisser à l'ennemi, on abattit tous les édifices que ne pouvait enserrer la nouvelle muraille, et aussi ceux qui devaient fournir des matériaux, partant laisser par leur destruction plus d'espace aux habitants agglomérés dans un espace plus étroit. On commença par un monument, on enleva l'entablement, les corniches, chapiteaux qu'on disposa régulièrement ; puis au-dessus, les fûts, puis les bases. Dans un endroit, on mit toutes les pierres des cimetières. Ce qu'on voit dans nos fortifications donne beaucoup de force à ce raisonnement. Il est certain que de nombreux débris d'un même monument sont voisins les uns des autres, de sorte qu'une fouille intelligemment faite dans les remparts aurait permis d'en retirer successivement toutes les pièces d'un même édifice et de le reconstruire presque à côté. Le travail de restitution aurait pu être très facile.

Un archéologue célèbre, M. Henri Schuermans, *A propos des remparts d'Arion et de Tongres*, s'est fait dans le *Bulletin monumental* de 1878, l'habile champion de la thèse, et fixe à 277-306 l'édification des remparts de toutes les villes de la

Gaule. Le savant belge a réponse à tout. — Mais comment expliquer cette dévastation vraiment digne des Vandales qui allaient venir? les Chauques qu'on redoutait, qu'on voulait repousser, n'auraient pas fait pis. — Ces monuments tombaient en ruines. — Déjà? — il fallait s'en servir. — Comment! les temples des dieux? — Oui; ne savez-vous pas que les remparts et les murs de ville étaient choses de droit divin, « sanctæ res, veluti muri et portæ, divini juris sunt (*Institutes de Justinien*, t. II, 1, § 10); les pierres des cella ne changeaient pas de caractères; elles restaient toujours sacrées. — Et les tombes des aïeux? — C'était pour les conserver, les soustraire à la profanation? — En effet, leurs descendants les retrouvent en 1887, là où leurs ancêtres les avaient pieusement déposés en l'an 287. Il est vrai que quelques uns de ces cippes funéraires n'ont plus l'olla pleine d'ossements calcinés qu'ils avaient jadis, mais à défaut d'urne on a la pierre.

Il y a des arguments plus probants, par exemple quelques textes. Encore faudrait-il les examiner attentivement. Je vois bien Ausone, au iv^e siècle (309-394), qui parle des murailles de Toulouse et de Bordeaux, et demande à Tétradius, d'Angoulême, *Epître XVIII*: « Pourquoi m'éviter, voisin comme je le suis des murs de Saintes ?

Cur me propinquum Santonorum mœnibus
Declinas ?

Mais « Santonorum mœnibus, les murs de Saintes », n'est peut-être qu'une expression métaphorique. A chaque instant, de nos jours, on dit : « Il est dans nos murs; nous avons dans nos murs »; et il serait bien naïf celui qui demanderait à visiter ces remparts. Je vois bien aussi saint Eutrope entrer à Saintes vers l'an 60, émerveillé de cette ville « environnée de toutes parts de murs antiques, ornée de tours majestueuses... undique muris antiquis optime septam, excelsis turribus decoratam. Mais je me demande si ces termes peuvent bien convenir à l'enceinte gauloise, assez grossière. Quant à l'enceinte du premier siècle, elle ne pouvait pas encore être bien antique en l'an 60. M. H. Schuermans, il est vrai, fait venir Eutrope à Saintes au III^e siècle seulement, et alors il peut, tout à son aise, s'extasier sur ces remparts qui, pourtant à ce moment, n'avaient pas encore eu le temps de beaucoup vieillir, « *muris antiquis* ». Or, les Actes de la vie de saint Eutrope où il prend ce texte, qu'il croit décisif, *Passio beati Eutropii*, montre formellement l'apôtre envoyé par saint Clément au premier siècle. J'ai d'ailleurs prouvé (*Saint Eutrope dans l'histoire et la légende*, préface, page xv) que la rédaction de ces Actes ne remonte qu'au XI^e ou XII^e siècle, et que cette petite amplification sur la beauté et les charmes de la ville de Saintes, ne s'applique qu'à la ville du moyen âge.

La raison la plus solide est qu'on ne trouve aucun objet, aucune sculpture, rien absolument qui soit postérieur au III^e siècle; et l'auteur affirme qu'on ne trouvera rien.

Et pourtant, à côté de morceaux excellents, d'une facture vraiment artistique, que de sculptures presque barbares ! que de fragments d'une décadence marquée ! La conclusion de M. Schuermans nous semble trop absolue. Il ne faut pas dire encore : « Rempart de Saintes, tu ne nous donneras rien ». Il nous a déjà beaucoup donné.

On n'a rien encore découvert qui ne soit païen. Cela n'aurait rien de bien étonnant. Les disciples d'Eutrope et du Christ n'allaient pas renverser leurs églises à peine édifiées et qui ne leur auraient pas été d'une grande ressource, étant encore des cryptes, des confessions, souvent en bois, ni les tombes où ils venaient d'inhumér leurs frères. Pourtant attendons la fin. Je vois déjà des morceaux de sculpture exactement semblables aux sarcophages chrétiens des iv^e et vi^e siècles, et par le style et par l'ornementation : des colonnes à hélice, les colombes becquetant des raisins, les pampres, le lierre, les dauphins. On serait presque tenté de dire : Tout cela est chrétien.

Jusqu'à nouvel ordre l'opinion la plus commune est que nos remparts, comme ceux de toutes les villes de la Gaule, comme ceux de Poitiers décrits par M. Belisaire Ledain sont du iv^e siècle.

III

Les fortifications de Xaintes avec leurs vingt-quatre tours qu'on voyait encore au xvi^e siècle sur le plan de Georges Bruin (1560), et même au xvii^e sur celui de Martin Zeiller, publié à Francfort, en 1661, par Gaspard Mérian, ont disparu ; la ville, en grandissant, a fait éclater sa ceinture trop étroite ; il n'en reste que de rares traces et les fondations. Sur le cours national, quand on a creusé, en 1873, pour bâtir le café des Colonnes, on a trouvé, rue des Remparts, des pierres romaines en quantité. J'ai fait transporter au musée une stèle, le seul morceau que j'ai pu obtenir. M. Seguinand, a encore dans sa cour un reste de tour et dans sa cave les fondations des murailles, formées de blocs souvent sculptés.

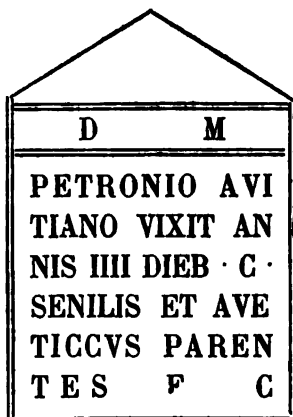
« Lorsqu'on voulut bâtir la citadelle, en 1609, raconte La Sauvagère, page 21, on abattit une grosse tour pour se servir de ses matériaux ; elle se trouva remplie de ruines antiques, en colonnes, chapiteaux, entablemens et autres pierres d'architecture sculptées et non sculptées ; des statues, bas reliefs, autels, patères, et autres instrumens propres aux sacrifices, et beaucoup de pierres écrites ». On les employa comme matériaux ; un antiquaire, Samuel Veyrel, pharmacien de profession, s'y intéressa et obtint qu'on mit en parement toutes les pierres gravées ou sculptées. Mais, dès 1626, vint l'ordre de démolir les fortifications ; et alors les pauvres pierres romaines furent traitées comme de vulgaires moëllons. On les noya dans le ciment. Le proverbe a raison : malheureuses comme les pierres. Elles ont eu le sort de tout objet qu'on laisse dehors, à l'air, exposé aux intempéries, aux dégradations, surtout à l'indiffé-

rence. Est-ce qu'on regarde les monuments qu'on voit tous les jours ? On les admirera, s'il faut faire seulement trois pas avec l'intention de les voir. Ah ! si il y avait eu un musée !

Les remparts enveloppant l'acropole, cette hauteur où s'élève l'hôpital de Louis XIV, où s'est dressée la citadelle, qu'en 1329 le comte d'Alençon, frère de Philippe de Valois, arracha aux Anglais et détruisit, ont toujours été la partie la plus riche. C'était là, en effet, sur cette esplanade qui domine la ville que les Gaulois avaient dû asseoir leur forteresse et les Romains bâtir leurs temples, leurs palais, leurs basiliques, bourses et tribunaux, sanctuaires et curie, le siège du gouvernement. Les pierres de ces édifices servirent pour les murs qui se faisaient près d'eux.

Les débris déblayés l'an passé, au moins ceux qui méritaient de l'être, ont été transportés au musée, ou plutôt à la salle presque souterraine, où sont entassés des objets d'architecture ; pour les y faire pénétrer, il a fallu même déménager une partie de ceux qui y étaient. Ils venaient retrouver ceux qu'y avaient fait jadis amener le comte Pierre de Bremond, le comte de Vaudreuil, Moreau, Ohaudruc de Crazannes, puis l'abbé Lacurie. Plusieurs connaisseurs, plusieurs amateurs, des archéologues, les ont depuis visités avec intérêt.

La mine n'était pas épuisée. Le travail commencé l'an passé se continue cette année. Notre *Bulletin* d'avril, VII, 152, a raconté où il en était à ce moment et reproduit la fin d'une inscription funéraire : VISQ I STERIS, c'est-à-dire [s]visq[ve [st] ? [po]steris. Depuis, deux autres inscriptions funéraires, celles-là complètes, et un cippe anépigraphie avec l'ascia et un personnage en relief, ont ajouté leur contingent à notre petit *Corpus saintongeais*. Les voici :



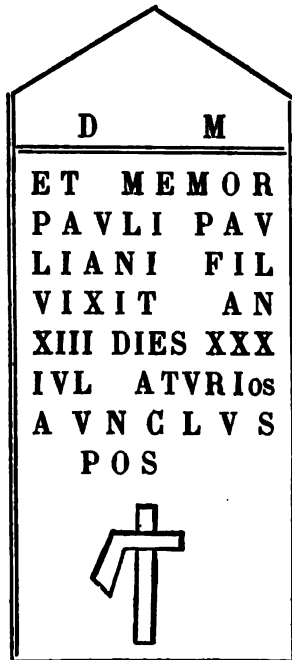
c'est-à-dire :

AUX DIEUX MANES. A PETRONIUS AVITIANUS, QUI A VÉCU QUATRE ANS ET CENT JOURS, SENILIS ET AVETICUS, SES PÈRE ET MÈRE, ONT FAIT ÉLEVER CE MONUMENT.

L'avant dernière lettre est un K ou un F, le bas manquant. Dans le premier cas il faudrait avant l'K un F, que les détériorations de la pierre ne laissent pas voir, et lire FEC[ERVNT]; dans le second il y aurait : « F[ilio] c[arissimo], à leur fils chéri ; » ou bien [F]ACIENDVM [c]VRAVERVNT. Elle a 70 centimètres sur 40. Fait à signaler : elle avait déjà servi à un autre usage ; le trou de louve est visible aux mots de la 4^e ligne SENILIS ; on a rempli le vide avec des fragments de pierre sur lesquels a été gravé le bas des lettres.

AVETICUS est un nom celtique qu'il faut rapprocher d'Avetus, Aveta, dont il y a plusieurs exemples dans les *Inscriptions romaines de Bordeaux*, p. 310, 311, 312.

La seconde, de 70 centimètres sur 37, est ainsi conçue, sur une pierre très mauvaise, ce qui rend la lecture difficile :



ce que je traduis :

AUX DIEUX MANES ET A LA MÉMOIRE DE PAULUS, FILS

**DE PAULIANUS, QUI A VECU TREIZE ANS ET TRENTE JOURS,
JULIUS ATURIOS, SON ONCLE (AVNCLVS POUR AVVNCVLVS),
A ÉLEVÉ CE MONUMENT.**

A la seconde ligne l'x est joint à m, l'r à o ; à la 3^e, le 1^{er} a de PAULIANI est lié à l'v ; à la 5^e, le second n au premier. A la 7^e l's d'ATURIOS est joint à l'o, le lapicide n'ayant pas eu la place de l'isoler. *ATVRIOS* est celtique.

Cette tombe a l'ascia. L'ascia, assez rare chez nous (deux tombes seulement l'avaient jusqu'ici), est sculpté deux fois ici : au bas de cette pierre et au côté gauche d'une tombe à bas relief. L'ascia, c'est l'aiscée saintongeaise, herminette des charpentiers, houe des jardiniers, gâche des maçons. Des autels sépulcraux elle passa aux sarcophages chrétiens ; on l'y reconnaît, isolée ou bien aux mains de saint Joseph et des fossoyeurs. Qu'est-ce que l'ascia ? symbole de consécration particulière ? formule pour mettre la sépulture sous la protection spéciale des dieux infernaux ? marque que le tombeau n'avait encore servi à personne ? emblème du coup frappé par la mort, comme plus tard la faux ? Quel sens a la formule : *SUB ASCIA DEDICAVIT* ? Qu'est-ce que l'ascia ? Que signifie l'ascia ?

L'ascia se montre encore sur le côté gauche du monument funéraire malheureusement anépigraphe que reproduit le numéro 8-9 de notre planche. Le personnage, assez mutilé, est debout, vêtu d'une longue robe dont les manches courtes serrent ses bras. Est-ce un homme ? Ce qu'on voit autour du cou, est-ce un torques ? Les objets qu'il tient aux mains sont impossibles à déterminer ; on dirait une écriture ; ce serait un tabellion.

IV

Une pierre de pilastre porte en fort beaux caractères, profondément gravés et longs de 11 centimètres 1/2

TI · CLAV

C'est le commencement du nom de Tiberius Claudius. Mais trois empereurs romains ont eu ces noms : Tibère (Tibérius Claudius Nero), Claude (Tibérius Claudius Drusus), Néron (Tibérius Claudius Nero Drusus), ce qui fixe la date de l'inscription de l'an 14 à 54.

Il est bien fâcheux qu'il n'y ait pas quelques lettres de plus. Coïncidence curieuse ! La seule inscription trouvée aux arènes de Saintes, porte aussi

TI · CLAVD

comme l'a cité le *Bulletin*, III, 216 (juin 1882) et (juillet 1883), IV, 111. Je sais que M. Héron de Villefosse voit là « la dédicace d'un monument élevé en l'honneur de Claude », parce que

a

0^m115



b

0^m078

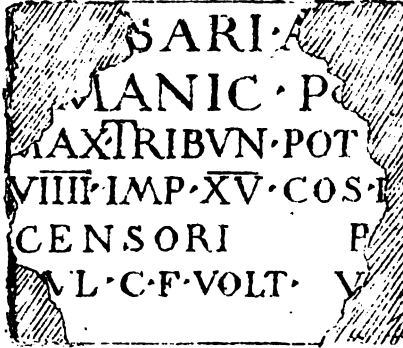
0^m266

0^m350

0^m045

0^m042

0^m045



n° 1

0^m097

0^m097

0^m075

0^m055

0^m055



n° 2

0^m055



n° 3



D * M

ET MEMOR

PAVLE PA

LIANI FIL

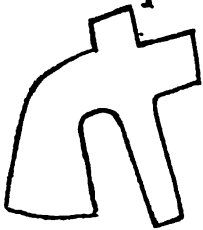
VIXIT AN

XIII DIES XXX 96:1

IVL AT VRI

AVNCLVS

POS



Echelle au 1/5.



Claude était de Lyon, parce que déjà l'arc de triomphe porte le nom de Germanicus, son frère aîné, et de Drusus, son père, ce qui indique un attachement particulier des habitants de la contrée pour la gens Claudia, Claude ou Tibère; arguments peu décisifs, à mon avis.

Il y aurait bien un moyen de trancher la difficulté, ce serait de dire avec « un savant archéologue » : Ce TI. CLAV. est peut-être simplement CLAVVS, clou, « l'indication d'une des sections des arènes que les anciens appelaient CLAVI ». En attendant qu'on explique le TI par LA[TICLAVE], il faudra voir là une dédicace à l'un de ces trois empereurs, ce qui est déjà une date; nous sommes à la première moitié du premier siècle. Or, une seconde pierre incomplète de chaque côté, mais dont les dimensions sont exactement semblables à la première, porte ce qui suit, en lettres de 8 centimètres par la première ligne, 9 à la seconde, et 5 à peu près aux quatre autres :

///SARI. A///
 ///IANIC · Po///
 ///AX · TRIBVN · PÔT///
 VIII · IMP · XV · COS I ///
 CENSORI P ///
 /// VL · C · F VOLT \ ///

Il est facile de lire en réunissant les deux fragments :

TI[BERIO] CLAV[DIO]
 [CAE]SARI A[VGVSTO]
 [GERM]ANICO PO[NTIFICI]
 [M]AX[IMO] TRIBVN[ICIA] POT[ESTATE]
 VIII IMP[ERATORI] XV CO[N]S[VLI] I[III]
 CENSORI P[ATRI PATRIÆ]
 [CAIVS I] VL[IVS] O[AN] F[ILIVS] VOLT[INIA] V[OTVM SOLVIT]

A TIBÈRE CLAUDE CÉSAR, AUGUSTE, GERMANICUS, SOUVERAIN PONTIFE, REVÊTU DE LA PUISSANCE TRIBUNICE POUR LA IX^e FOIS, IMPERATOR POUR LA XV^e, CONSUL POUR LA IV^e, CENSEUR, PÈRE DE LA PATRIE, CAIUS JULIUS, FILS DE CAIUS, DE LA TRIBU VOLTINIA, EN ACCOMPLISSEMENT DE SON VŒU.

Claude, dont il s'agit ici, fut salué père de la patrie le 5/13 janvier 42 après J.-C., il eut le titre de censeur en 47/48; sa 1^{re} puissance tribunice est de l'an 41; sa 9^e du 25 janvier 49; mais dès la 8^e on l'avait salué imperator pour la 16^e fois. Ano-

malie. Cependant on trouve à Rome même une inscription de l'an 47 avec 11 salutations, et une de l'an 48 avec 12. Dans les provinces, à Saintes, il était bien permis de se perdre aussi dans ces victoires dont le nombre variait jusqu'à 5 pour une même année. Donc notre inscription est de l'an 49 de l'ère chrétienne.

Dans son magnifique et savant ouvrage, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 91 et suiv., M. Camille Julian a publié deux inscriptions presque identiques aux nôtres; on les lira avec fruit et le commentaire dont il les a accompagnées.

Une troisième pierre, de 0,90 d'épaisseur, est mutilée sur le côté gauche et à la première ligne du côté droit; les lettres des deux premières lignes ont 97 millimètres et sont profondément gravées: la troisième ligne a 76 millimètres; la quatrième et la cinquième, un peu moins.

///VSOG///
 ///IANICO
 ///AESARI
 ///IVS · CON///ON
 ///DVBNI · F · VOLT

Le texte complet serait : [NERONI DR]VSO G[ER
 M]ANICO
 [C]AESARI
 [IVL]IVS (OU CAIVS) CON[ET]ON
 DVBNI F[ILIVS] VOLT[INIA TRIBV]

A NÉRON CLAUDE DRVSUS GERMANICUS CÉSAR, JULIUS CONNETON (?) FILS DE DUBNUS, DE LA TRIBU VOLTINIA.

Selon nous il s'agit de Lucius Domitius Néro, vulgairement Néron, qui, adopté par Tibère en l'an 50 et déclaré César, prit alors le surnom de Tibérius Claudius Nero Drusus. Comme Néron succéda en 54 à Claude, il résulte que notre inscription aurait pour date certaine 51-54. Mais il y a d'autres Drusus : 1° le fils de Tibère, qui n'est pas appelé *Germanicus*; 2° le frère de Tibère, qui ne fut *Germanique* qu'après sa mort, an 9; 3° le fils de Germanicus, qui devrait avoir *Germanici*, sous-entendu *fitio*.

Le sigle VOLT se trouve déjà sur une magnifique pierre du musée qui a le mot VERGOBRETO si curieux. Voir *Epigraphie santone*, p. 18 :

RIOVERIVGI. F. VOLT.

et il a une importance capitale. En effet, ce mot qui signifie VOLTINIA TRIBU, ajouté à la suite du nom propre d'un habitant de Saintes, comme titre d'honneur, prouve que les

habitants de Mediolanum avaient le privilège de bourgeoisie romaine, et étaient inscrits dans la tribu Voltinia. Périgueux, Clermont-Ferrand et Bordeaux étaient inscrits dans la tribu Quirina ; c'étaient les seules villes d'Aquitaine pour lesquelles on eut ce genre de renseignements, avec plus ou moins de probabilité, selon la remarque de M. Robert Mowat à propos de l'inscription du musée de Saintes. Aujourd'hui, le doute n'est plus possible pour Mediolanum : car voilà trois mentions.

• Enfin une quatrième pierre, qui a 0^m75 de diamètre, porte ce seul mot en lettres de 5 centimètres :

/// GIDVBNVS

C'est un nom gaulois avec la terminaison latine, où entre DVBN qu'on lit sur une autre inscription du musée : ONNETODVBNI (Voir *Epigraphie santone*, p. 15), et aussi dans la précédente.

Les inscriptions de ces dédicaces sont reproduites sur les planches ci-jointes, qu'a bien voulu dessiner pour nous avec beaucoup d'obligeance un épigraphiste distingué, M. le lieutenant Espérandieu.

Le 15 juin, les ouvriers ont découvert un sabot de cheval en bronze, de grandeur naturelle et fort bien travaillé. Il a encore le plomb qui le scellait au socle où il était dressé. Fait à signaler, il a un rapiéçage ; est-ce un défaut de la fonte qu'on a voulu cacher ? est-ce une réparation ? Dans ce dernier cas, il lui faudrait déjà supposer, à l'époque où il a été enfoui, une certaine antiquité. Un petit trou carré au dessus a servi à couler le plomb du scellement.

Comme il a été trouvé en même temps que les deux autels votifs que je viens de décrire, il est à supposer que la statue équestre de l'empereur surmontait cette dédicace. C'est la troisième ville de France où l'on signale une statue équestre en bronze : Lyon, Poitiers, Saintes.

V

Peut-on dire de quels genres d'édifices tous ces débris faisaient partie ?

Étaient-ils dieux, table ou cuvette ?

Les antiquaires du siècle passé, prompts à crier merveilles et à décider sans preuve — la race n'en est pas perdue, — ont vite en chœur entonné l'hymne : « C'était un temple ! c'était un capitole ! c'était Jupiter capitollin ! » Dans le mur de clôture du jardin du grand hôpital, « bâti sur la montagne même où était le capitole, racontait La Sauvagère, p. 26, on voit deux chapiteaux de l'ordre composite ; l'un épars dans une allée de ce jardin, l'autre scellé dans cette même muraille, au parement intérieur,

de façon à être aperçu dans sa moitié. A en juger par l'ordonnance des colonnes qu'ils couronnaient, elles avaient plus de vingt pieds de hauteur. De si magnifiques débris, on peut conjecturer, avec Veyrel et Maichin, qu'il y avait dans l'ancien capitole un temple consacré à Jupiter, que Maichin qualifie de temple de Jupiter capitolin ».

La preuve ? — La preuve, c'est que Jupiter étant le plus grand des dieux, la plus grande hauteur de Saintes ne pouvait être consacrée qu'au souverain de l'Olympe ; c'est que ce monticule devait nécessairement porter un capitole, à l'instar du mont capitolin. — Et à l'instar du capitole de Toulouse, ajouterons-nous, situé en plaine. Quant au capitole, créé au siècle dernier par des latinistes qui faisaient des contresens d'écolier, M. Musset et moi, nous avons, je crois, démontré que rien, absolument rien, n'autorisait à ranger Saintes au nombre des villes capitolines. Que les fouilles commencées nous donnent un texte, une médaille, une sculpture, une preuve enfin, et nous serons des premiers à saluer d'une admiration enthousiaste ce temple de Jupiter-Junon-Minerve. *Fiat.*

S'il est téméraire de porter d'ores et déjà un jugement, on peut affirmer cependant qu'il y avait là plusieurs monuments et des monuments de plusieurs époques. Un temple assurément, deux sans doute. Auxvii^e siècle, j'ai compté jusqu'à trente édifices religieux à Saintes, églises, chapelles, oratoires. Mediolanum Santonum pouvait bien en avoir une demi-douzaine. Chaudruc de Crazannes a décrit celui qu'il a vu démolir en 1816 sur le champ de foire. Les fûts de colonnes sont encore là, servant de bornes au chemin qui va de la Providence à Saint-Macoux.

Je ne serai pas éloigné de voir dans quelques pierres (planches nos 3 et 7) la frise d'un cirque. En effet, voici le cassis, casque de métal, ou le galea, casque de cuir, avec ou sans mentonnières, dont se coiffaient aussi les combattants de l'amphithéâtre ; puis le brachiale, pièce d'armure qui protégeait leurs bras ; et l'ocrea, ou jambière, qui couvrait le tibia de la cheville au genou ; voici la *fuscina*, large fourche à trois dents, dont se servaient pour attaquer leurs adversaires les rétiaires, gladiateurs qui combattaient avec un filet ; le clipeus, l'ἄκτις des Grecs, large bouclier rond des soldats de l'infanterie, et le scutum, bouclier oblong, dont se servaient les fantassins, et aussi l'espèce de gladiateurs, secutores, destinés à combattre avec les rétiaires, ou plutôt la parma, semblable au scutum, mais plus étroit, à contours cornés et surface convexe, en usage chez les gladiateurs thraces qui luttaient derrière lui, à genoux par terre, avec un coutelas à lame recourbée.

N'était-ce pas un trophée militaire, peut-être une décoration de l'amphithéâtre ?

VI

Si vous voulez des spécimens de l'art en décadence, il n'en manque pas. On sait qu'après la belle époque qui dura jusqu'aux

Antonins, les cannelures des colonnes prennent une forme particulière. Parfois des baguettes, des rudentures, les remplissent jusqu'au tiers de la hauteur du fût, ou bien elles se développent sur le fût suivant une courbe hélicoïdale, *volutiles columnæ*, dit M. Charles Chipiez. *Dictionnaire des antiquités*, I, 1350. On voit des fûts couverts de branchages, et quelquefois complètement revêtus de feuilles imbriquées. Ochaudruc de Crazannes, *Antiquités de la ville de Saintes*, p. 46, mentionne une colonne « ornée d'une cannelure en spirale », trouvée à l'hôpital. Qu'est-elle devenue ? En tout cas elle n'était pas seule : car nos fouilles nous en offrent une quantité, de quoi presque relever un portique. Ce fût strié et enrubanné en hélice (n° 4) est fort joli ; tant pis s'il n'appartient pas au règne d'Auguste ou de Tibère. De plus une colonne cannelée unie à une colonne à hélice est un fait qui ne se trouve peut-être qu'ici.

A côté, voici des chapiteaux de l'art grec le plus délicat, d'une pureté étonnante, d'une ciselure admirable (n° 2) ; voici aussi des tympans qui sont romans, que le moyen âge semble avoir sculptés.

Les Romains avaient leurs légions composées de paysans et d'ouvriers de tous les métiers. Ces soldats étaient employés sous la direction d'architectes et d'ingénieurs aux travaux publics. C'est la première génération d'artistes, ceux qui avaient vécu en Italie, qui avaient étudié à Rome, vu et copié les monuments de la ville maîtresse. Ceux qui suivirent perdirent un peu le sentiment de beauté véritable. Ainsi, nos ouvriers d'art, attirés par de gros salaires à Londres ou en Allemagne, perdent en peu de temps cette finesse de goût qui caractérise l'objet parisien. Puis nos artisans de Saintes ne sentant plus l'influence de Rome, se livrent à leur fantaisie peu heureuse. L'art dégénère et se perd. En même temps, le tailleur de pierres sculpte sur les tombeaux chrétiens les motifs qu'il voit sur des monuments païens ; de là tant de ressemblance des deux côtés à cette époque de transition. De là tant de degrés dans l'art.

Voici des volutes, des arabesques, des feuillages, que le ciseau des artistes de la renaissance a tracés sur ces pierres contemporaines de Claude. Voilà un cintre, voilà des pilastres, voilà des colonnes, voilà un acrotère avec larges imbrications, comme on les voit, mais en sens inverse, au clocher de l'abbaye de Saintes, qui sont d'un temple. Pilastres de cella, colonnes et caissons de portiques, ornements d'amphithéâtres, et autels de cimetière, tout est là pêle-mêle. Qui fera le tri ? qui rendra à chaque édifice ce qui lui appartient ? qui restituera ce temple et ce palais ?

Le 11 juin, un éminent épigraphiste m'écrivait : « Que vous êtes heureux de voir démolir vos remparts ! Si vous tombez sur le coin de la muraille où les Romains mirent les pierres empruntées aux tombeaux, chaque mètre cube vous fournira cinq inscriptions. Je vous souhaite ce bonheur ; je le souhaite à la science ! »

L'archéologie, l'histoire, ne sont pas seules en jeu ; l'art a plus de part qu'il ne semble à première vue. Je connais l'objec-

tion : Qu'importent ces vieilleries ? Nous faisons mieux aujourd'hui. — Peut-être ; en tous cas, croyez-vous que les artistes naissent sous des feuilles de choux ? Ils naissent, mais il faut les produire. Dans le monde moral, intellectuel, il n'y a pas plus de générations spontanées que dans l'univers physique ; et l'art ne fait pas plus de saut que la nature, dont on disait : « *Natura non facit saltum* ». Les imagiers du moyen âge connaissaient l'art romain dégénéré ; ils copiaient le laid qui était à la mode, puisque le beau avait fait son temps ; ils copiaient, sauf à y ajouter l'expression naive qui nous frappe encore, un grand sentiment du beau avec l'inhabileté de la main et l'imperfection de la forme. Puis, après avoir imité, ils créent à leur tour le roman d'abord, le gothique ensuite, arts admirables, expression magnifique d'une pensée nouvelle. Quand le xvi^e siècle abandonna comme suranné le gothique, il revint au grec et au romain dont il avait, et en Italie et en France, les monuments ou les parties de monuments. Ces frises, ces chapiteaux qu'on admire au musée de Saintes, étaient encore, au siècle dernier, encastés dans les remparts de la ville, où Beaumesnil les dessinait (Voir *Bulletin*, vi, 320), et où les ouvriers décorateurs du xvi^e siècle les avaient pu copier. Je suis sûr que la colonne torse est née du fût à hélice, sorti lui-même du pilastre cannelé. Un ouvrier intelligent s'inspire d'un motif qu'il a sous les yeux. Pourquoi envoie-t-on les futurs architectes, peintres, sculpteurs voyager en Italie. N'est-ce pas pour que leur génie s'éveille au contact des chefs-d'œuvre ? Pourquoi ouvrez-vous des musées, sinon pour que vos enfants, vos concitoyens, aient près d'eux, sans aller à Rome où il n'est pas permis à tout le monde d'aborder, des modèles qui leur ouvrent leur intelligence, développent leur goût et les inspirent. Si vous avez des musées, il faut les remplir.

VII

Ah ! si j'étais état ou ville, les deux à la fois ! comme j'en voudrais avoir le cœur net ! comme je saurais vite ce que ces remparts contiennent encore et ce que le jardin renferme de monuments ! Il n'y a point de cité en France où il y ait pareil amoncellement, et où les fouilles soient si peu coûteuses. Des assises sur des assises ; une grue, un treuil et quelques hommes à la manœuvre. Voyez-vous une cité romaine sortant des murailles ; et Saintes se prouvant à elle-même son importance antique ! Quel orgueil pour Saintes ! quel sujet d'études et de comparaisons !

Le 3 mai dernier, nous avons, comme président d'une société reconnue d'utilité publique et aussi comme conservateur du musée, adressé au maire de Saintes une lettre pour lui signaler officiellement l'importance de ces découvertes, et pour demander qu'un crédit fût voté comme preuve de l'intérêt que la ville

prend à ces fouilles, et comme encouragement à l'état pour nous venir encore en aide. Aide-toi, le ministère t'aidera. Dans sa séance du 16 mai le conseil municipal a renvoyé l'affaire à la commission des finances.

De son côté, la ville de La Rochelle, (lettre du maire, M. E. Couneau, adjoint, du 18 mai) s'empresait de demander à Saintes ces pierres dont elle avait l'air de se soucier si peu.

Vendez-moi ces débris, si vous n'en faites rien.

Je prendrai ces vieilleries, cela ne vous coûtera pas un *contoutos* ou une maille poitevine. D'ailleurs, j'ai là une tour antique fort belle, que l'état et M. Lisch restaurent scientifiquement. J'y consacrerai une salle spéciale aux antiquités de Saintes avec son nom.

Le maire, avec l'assentiment du conseil, séance du 1^{er} juin, répondit que la ville était décidée à faire tous les sacrifices pour conserver, à Saintes, ces débris du passé, trouvés à Saintes, ces splendides spécimens de l'art antique. « M. le maire pense qu'il est de l'intérêt de la ville de conserver les richesses archéologiques trouvées dans les fouilles de l'hospice de notre ville, plutôt que d'en faire bénéficier les villes voisines. Le conseil partage cet avis et donne acte de la communication ».

L'an dernier, un savant bien connu, secrétaire du comité des travaux historiques au ministère de l'instruction publique, M. Robert de Lasteyrie, professeur d'archéologie à l'école des chartes, le fils de Ferdinand de Lasteyrie, que nous avons vu à l'inauguration de la statue de Palissy en 1868, avait, à Pâques, examiné avec le plus vif intérêt, les résultats de nos fouilles. Informé, cette année, il voulut bien à notre demande s'y intéresser activement, et nous annonça bientôt qu'une somme était allouée pour les continuer. De son côté, M. l'abbé Laferrière, chanoine à La Rochelle, faisait une démarche auprès d'un de nos confrères, aussi membre du comité d'archéologie, et se mettait lui-même à la tête des travaux. C'est maintenant avec les cinq cents francs du ministère que se font les fouilles. De leur côté, un autre de nos confrères, M. Théodore Guillet, et M. Decauville ont fourni obligeamment, des rails chemin de fer qui transportent plus facilement les blocs. D'autres amateurs offrent de l'argent. Et des sculptures admirables, des débris curieux pour l'histoire de l'art, sortent et sortiront de ces assises séculaires.

« Mais Saintes, nous disait un pessimiste — le pessimisme et le germanisme sont à la mode — Saintes a un tort; elle en a même deux. D'abord, elle est Saintes. Ce n'est pas la première fois, je parle de ce siècle-ci, que la pioche a mis au jour des monuments gallo-romains; en 1791, on y prit des tambours pour dresser la fameuse colonne de la place Blair; aussi est-elle surmontée d'un tambour; en 1815, on les employait comme moëllons. « Le mur de l'hôpital, écrivait en 1820 à l'académie des inscrip-

tions et belles lettres, le baron Ohaudruc de Crazannes, « le mur » de l'hôpital, est en entier composé de quartiers de pierre... On doit regretter que la plus grande partie de ces restes précieux de la grandeur et de la magnificence de nos ancêtres ait été brisée et employée comme moëllons dans les nouvelles constructions faites à cet hospice ».

« Le second tort de Saintes est d'être à Saintes. Quel dommage qu'elle ne soit pas située au centre de l'Afrique, au Congo ou au Cambodge! Vite, le lieutenant Espérandieu ou quelque autre serait délégué pour y relever les inscriptions avec des archéologues, des photographes, des savants, et former ensuite une magnifique publication. Mais Saintes est Saintes et Saintes est à Saintes ».

Ainsi se lamentait notre indigène, fort peu archéologue, cependant très homme de bien ; attaché à sa ville natale, il citait ces paroles, encore aujourd'hui fort opportunes, de l'antiquaire Saintongeais : « Il serait vivement à désirer que le ministre de l'intérieur ordonnât de fouiller cette mine féconde d'antiquités et qu'il fit les fonds de cette entreprise.... L'entreprise est digne d'occuper votre attention et d'intéresser les amis des beaux arts. Nous l'indiquons en même temps à la sollicitude des magistrats locaux. » Et il triomphait, puisqu'on n'avait rien fait.

J'ai répondu : « Homme de peu de foi ! Ce que Orazannes indiquait alors « à la sollicitude des magistrats locaux, comme mesure de précaution et de police », on peut l'indiquer en ce moment comme un but plus noble, plus élevé. Instruits par l'expérience, nos édiles — l'expression est de mise ici — plus éclairés que ceux de 1815, ne renverront certainement pas à la carrière aux moëllons ces magnifiques spécimens de notre vieil art national. Bordeaux consacre cette année 30,000 fr. à publier ses inscriptions romaines. La Rochelle offre de se charger des fouilles de Saintes et d'en transporter les pierres près de la digue de Richelieu. Le conseil général de la Vienne vote des fonds au père de La Croix pour dresser la carte archéologique du département, et Poitiers fonde à la faculté des lettres une chaire d'histoire et d'archéologie locales, on ne peut mieux confiée à notre confrère M. Alfred Richard. A Saintes, il a suffi que le maire, M. le comte Anatole Lemercier, à la séance du 10 juin, signalât en quelques mots éloquents l'importance des fouilles de l'hôpital pour que le conseil votât une première somme de trois cents francs. Il a de plus nommé une commission pour étudier l'emplacement où seraient déposées les pierres ; c'est la fondation d'un musée lapidaire. Voilà un bon commencement. L'élan est donné. Moi j'espère... et vous même aussi. »

LOUIS AUDIAT.

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'OCTOBRE 1887. — Notice sur la société des *Archives*; séances; admissions; sociétés savantes; nouvelles des arts et des lettres; programme du congrès de la Sorbonne pour 1888. — **NÉCROLOGIE**: Charles Castaigne, Adrien Delabaude, du Cheyron du Pavillon, Etienne Duplessis, Félicie Dupuy d'Angeac, Hippolyte Duvallois, Marie Eschasseriaux, Julie Gaultier, Victor Gibeau, Henri Laborderie, Ribault de Laugardière, Léon de Linuers, Mathilde des Méloizes, Julien Pineau, Jean Sénemaud, Antoinette de Verdon. — **ARCHÉOLOGIE**: Les remparts de Saintes; inscriptions gallo-romaines; sépultures mérovingiennes à Cognac; le tumulus de l'île de Ré; inscription de la cloche de Saint-Eutrope. — **VARIÉTÉS**: Saint Eutrope et *Saint Eutrope*; les maires et les communes en Saintonge (Royan, Brouage, Pons, Marans); statistique des cultes dans la Charente-Inférieure; la Seugne et ses étymologistes (en patois). — **LIVRES ET PÉRIODIQUES**: Origine du parlement de Bordeaux; officiers de l'armée et sociétés savantes de la Charente-Inférieure; assemblées de paroisse à Marans; Guy de La Trémoille, Louis d'Orléans, M. Oscar Planat, le père de La Croix, le chevalier de Méré; inventaire des archives de la marine; origine des noms de lieux: Champagnac, Floirac, Germignac, Grezac, Jonzac, Lussac, Magné, etc.; un oncle de Molière chapelain de Saint-Eutrope; les patrons des corporations. — **QUESTIONS ET RÉPONSES**: Clocher de Berneuil; eulogies à Saint-Sornin de Séchaux; Charles et Isaye de Montalembert; les cloches de Richemont; Louis Ancelin de La Garde de Saint-Quentin; Aigron de Combisant; Landreau du Maine du Picq; Nicolas Gaverith; François-Joseph de La Rochefoucauld. — **BIBLIOGRAPHIE**: Qu—Vi.

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

NOTICE (1)

La société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis a été établie pour publier des documents inédits relatifs à

(1) Comme pièce à l'appui du décret qui reconnaît la société des *Archives* établissement d'utilité publique, nous imprimons la notice, qui avait jadis été rédigée par notre regretté vice-président Hippolyte de Tilly, pour une publication projetée du ministre de l'instruction publique, et qui, complétée jusqu'à 1886, a fourni les renseignements nécessaires pour le décret du 21 juin 1886. Ce sera en même temps un hommage à la mémoire de celui qui avait tant contribué au succès de notre entreprise et aussi un stimulant pour l'accroître.

l'histoire des anciennes provinces de Saintonge et d'Aunis. Préserver de la destruction en les livrant à l'impression les pièces des archives publiques ou privées qui ont échappé à la malveillance et aux ravages du temps ; réunir dans un recueil spécial les documents concernant la Saintonge et l'Aunis qui se trouvent épars et disséminés dans une foule de localités du pays ou dans des villes fort éloignées ; rendre lisibles par la typographie des textes souvent indéchiffrables aux lecteurs peu versés dans la science paléographique ; fournir des matériaux à ceux qui ont le goût des recherches historiques ; mettre à la portée de tous dans les bibliothèques publiques ou particulières, dans chaque mairie, dans chaque maison d'école, des volumes importants pour l'histoire du pays ; par là, exciter le goût de l'étude et scruter le passé d'une région imparfaitement connue, telle est la pensée qui a présidé à la création de la société.

Pour arriver à ce résultat, il n'y avait qu'un moyen : l'association. C'était de former une société coopérative, où quelques-uns revendiqueraient l'honneur de travailler gratis dans l'intérêt de tous et où chacun retirerait un bénéfice de l'argent qu'il aurait versé.

Justement émus de voir disparaître par négligence ou par accident ce qui restait encore de l'histoire de notre province, quelques hommes conçurent le projet de sauver les archives échappées à la malveillance ou aux ravages du temps. A leur tête se trouvait un littérateur aussi distingué que savant, M. Louis Audiat, lauréat de l'institut, bibliothécaire archiviste de la ville de Saintes, professeur de rhétorique. Il prit généreusement, à ses risques et périls, l'initiative de cette utile entreprise.

Au mois d'avril 1874, il se rendit à La Rochelle, où siégeait le conseil général de la Charente-Inférieure, et exposa son projet aux membres de l'assemblée départementale. Presque tous lui donnèrent spontanément leur adhésion. Encouragé par ce premier succès, il fit un chaleureux appel à tous les hommes de cœur et d'intelligence que compte le département. Des circulaires furent lancées dans toutes les communes, et le nombre des souscripteurs s'éleva en quelques semaines au chiffre de 150. L'association se constitua. Le siège en fut établi à Saintes.

Dans une assemblée générale qui eut lieu à l'hôtel de ville de Saintes le 28 mai 1874, il fut décidé que la contrée où la société étendrait son domaine, comprendrait non-seulement le département de la Charente-Inférieure, mais encore les arrondissements de Barbezieux et de Cognac dans celui de la Charente, et quelques cantons de la Vendée et des Deux-Sèvres, en un mot tout le pays qui formait autrefois la généralité de La Rochelle et les anciens diocèses de Saintes et de La Rochelle. Toute pièce relative à un point quelconque de cette circonscription : actes d'état civil, contrats, arrentements, chartes, aveux et dénombrements, mémoires, lettres, tout ce qui concerne l'histoire de cette vaste région, hommes ou choses,

abbayes et prieurés, églises et châteaux, communes et paroisses, hospices et écoles, familles et personnages, pourvu qu'elle fût inédite et antérieure à 1790, devait être publiée.

Quant aux ressources de la société, elles consistaient dans les cotisations annuelles de douze francs versées par chaque souscripteur.

Un bureau devait administrer la société et rendre compte de sa gestion dans une séance générale annuelle; et un comité de publication était appelé à choisir et préparer les pièces destinées à composer le volume. C'est ainsi que fut établie l'économie de l'association. Un règlement en onze articles fut immédiatement discuté et approuvé.

Dans la même séance, le bureau et le comité de publication furent composés : le bureau, de MM. Louis Audiat, président; comte Théophile de Bremond d'Ars, vice-président; Hippolyte de Tilly, secrétaire; Anatole de Bonsonge, secrétaire-adjoint; et André Taillasson, trésorier. Le comité, de MM. le vicomte Maxime de Beaucorps, Adolphe Bouyer, Georges Musset, archivistes-paléographes; Gustave Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente, et Louis Meschinot de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure. M. Jules Dufaure, membre de l'académie française, l'une des illustrations de la Saintonge, fut acclamé comme président d'honneur. Cette même assemblée décerna à M. Audiat le titre de fondateur et lui offrit comme hommage un exemplaire spécial des publications de la société.

Ainsi, créée en avril 1874, fondée en mai, la société recevait son existence légale d'un arrêté préfectoral du 5 juin. Au mois de novembre suivant, grâce à des prodiges d'activité, paraissait un premier volume de 458 pages.

Depuis cette époque, la société n'a cessé de grandir et de prospérer. Ces succès sont le résultat non-seulement du zèle, de la science et de l'habileté des collaborateurs à l'œuvre commune, mais encore de l'importance de ses publications. Le chiffre de 150 membres fixé par l'arrêté préfectoral du 5 juin fut dépassé dès la première année; il fut plus tard élevé à 400. En effet, la société comptait : en 1874, 286 sociétaires; en 1875, 305; en 1876, 314; en 1877, 325; en 1878, 336; en 1879, 346; en 1880, 353; en 1881, 360; en 1882, 399; 1883, 412; 1885, 418 (1).

Dans l'espace de onze années (1874-1885), la société a publié dix-sept beaux volumes grand in-octavo magnifiquement imprimés, renfermant des pièces très importantes et des documents considérables tels que le diaire du pasteur Merlin, t. v^e tout entier; le chartrier de l'hôpital de Pons, 1^{re} partie, tout le volume IX; le prieuré de Saint-Eutrope, un volume, les chartes tirées du trésor des chartes, etc.

Pour faciliter les recherches, deux tables terminent chaque

(1) Au 1^{er} janvier 1886, 449; au 1^{er} janvier 1887, 475.

volume : la première indique les noms d'hommes et de lieux, la seconde l'analyse des matières. Après une période de cinq volumes existe une table chronologique des pièces qui y sont contenues. Toutes ces tables sont dues au secrétaire, M. Hippolyte de Tilly.

Indépendamment de son volume annuel de documents inédits, la société des archives créa en 1877 un bulletin trimestriel, pour servir de lien non-seulement entre tous ses membres, mais encore entre ceux qui, dans les deux Charentes et ailleurs, s'intéressent aux choses intellectuelles, et mettre en communication les hommes qui ont le goût de la science, de l'histoire et de la littérature. Il est arrivé plus d'une fois que dans des livres ne paraissant avoir aucun rapport avec la Charente-Inférieure, il a paru des pages fort importantes pour son histoire. Il manquait une voix qui les signalât et les vulgarisât. Ce recueil devait contenir, outre les procès-verbaux des séances de la société dont il était l'organe, l'annonce de tout ouvrage intéressant la circonscription historique, et le compte-rendu de ceux qui auraient un intérêt plus vif; l'indication des comptes-rendus de ces mêmes ouvrages; le sommaire des articles historiques ou littéraires des feuilles locales; l'analyse des travaux des sociétés. A la suite devaient être insérés les documents de moindre importance n'ayant pu trouver place dans le volume des archives et qui cependant mériteraient d'être conservés : actes notariés, actes de l'état civil, puis les réimpressions des pièces très rares, que les statuts n'admettaient pas dans le volume comme étant déjà imprimées; une bibliographie des journaux et des ouvrages locaux, et enfin diverses communications laissées à l'initiative de chaque membre. Tel devait être le programme du *Bulletin*. Il fut adopté dans la séance générale du 28 septembre 1876. Ses premières pages reproduisent les procès-verbaux des séances; donnent les avis et nouvelles relatifs à tout ce qui intéresse l'histoire de la province; résument les livres et périodiques traitant quelque sujet qui s'y rattache; puis viennent les questions et réponses destinées à venir en aide au travailleur isolé et à élucider quelque point obscur de nos annales, l'origine de certains termes, certaines locutions propres à notre idiome, etc.; enfin les *Variétés* contenant des pièces d'une importance accessoire; des travaux plus étendus d'archéologie et d'histoire.

Le premier fascicule parut le 1^{er} janvier 1877. Il n'avait alors qu'une feuille d'impression. Mais les encouragements de la presse locale, l'accueil favorable qu'il reçut des personnages les plus compétents furent autant de motifs pour lui donner plus d'extension. L'abondance des matières l'exigeait aussi impérieusement. Dès le 1^{er} janvier 1879, il parut avec trois feuilles contenant 48 pages.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 1877, la société a publié quatre volumes du *Bulletin*, enrichis de nombreuses gravures.

Le 20 février 1880, M. le ministre de l'instruction publique

et des beaux-arts annonçait que, par arrêté du 17 du mois dernier, sur la proposition du comité des travaux historiques, un des trois prix de mille francs distribués chaque année au concours des sociétés savantes à la Sorbonne, était attribué à la société des archives historiques ; une médaille de bronze lui fut décernée pour consacrer ce succès. Dans la séance du 3 avril 1880, à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, M. Hippéau, secrétaire du comité des travaux historiques, lut un rapport dont les conclusions étaient des plus flatteuses pour notre compagnie. Le savant écrivain fit ressortir le soin, l'exactitude minutieuse avec lesquels les travaux de la société avaient été dirigés. Après avoir parlé de l'importance et de la variété des matières contenues dans les volumes, il signala l'érudition des auteurs dans les notes qui accompagnent les textes, pour les élucider, les compléter et en faciliter l'usage.

La distinction dont la société des archives fut alors l'objet n'était pas la seule preuve d'intérêt que M. le ministre lui ait témoignée. Plusieurs fois, il lui accorda des subventions de 300 francs d'abord, de 400, puis de 500 francs. Le conseil général lui vota aussi chaque année une allocation de 300 francs. Ces ressources, venant s'ajouter au produit des cotisations annuelles, ont permis de faire face à toutes les dépenses. Si, par suite du nombre croissant des souscriptions, les recettes ont augmenté, les dépenses se sont élevées dans la même proportion. Il a fallu imprimer les volumes à un plus grand nombre d'exemplaires. La création du *Bulletin* a entraîné une dépense annuelle de plus de 500 francs, et les frais de correspondance, de circulaires, de copies de chartes sont devenues plus considérables. En outre, les gravures dont sont enrichis les volumes et les fascicules du *Bulletin*, telles que celles représentant les sceaux des contrats, les fac-simile de signatures de personnages célèbres, les reproductions d'objets rares, ont singulièrement grossi les comptes payés par le trésorier. Ces dépenses semblaient cependant s'imposer d'elles-mêmes. Quoi de plus curieux, par exemple, que de trouver dans le xv^e volume, l'image, au moyen de l'héliogravure, de ces fameuses lettres d'indulgences, dont il a été tant question au xvi^e siècle ? Fort répandues à cette époque, surtout en Allemagne, ces pièces sont devenues chez nous introuvables. Quoi de plus intéressant pour le lecteur que de rencontrer dans les pages de notre *Bulletin*, la reproduction exacte de l'autel gaulois trouvé à Saintes en 1880 et déposé aujourd'hui au musée de Saint-Germain ?

N'est-il pas aussi nécessaire de se procurer à l'avance les matières qui doivent entrer dans les prochains volumes ? Or, il existe à la bibliothèque et aux archives nationales des documents fort importants pour la région, qu'il faut faire copier ; entre autres, les cartulaires de Saint-Jean-d'Angély et de Barbezieux, etc.

Pour assurer à l'association une existence prolongée, la société réunie en assemblée générale, décida, le 31 décembre 1880, le

rachat des cotisations annuelles, au moyen d'une somme de cent francs une fois versée. La combinaison parut avantageuse pour la société en général et pour le sociétaire. En recevant la somme fixée, elle se créait un capital dont les intérêts lui permettraient de toujours livrer un certain nombre de volumes; le sociétaire, d'un autre côté, s'exonérant du paiement annuel de sa cotisation de douze francs, s'assurait, sa vie durant, les publications qu'elle pourrait mettre au jour. Un règlement spécial fut arrêté et reçut immédiatement son exécution; plusieurs membres rachetèrent leurs cotisations.

La société des archives est une association d'hommes de bonne volonté, réunis sans distinction de parti ou d'opinions pour publier des documents authentiques et inédits. Elle n'exige de ses membres ni connaissances spéciales, ni diplôme, ni même des preuves écrites de savoir. Cependant la science était indispensable pour déchiffrer les textes, les annoter, ou élucider et en compléter le sens, afin de les rendre accessibles à toutes les intelligences. Pour atteindre ce but, il fallait non-seulement de rudes travailleurs, des chercheurs infatigables, mais encore des hommes initiés à ce genre d'études.

Il s'en rencontra plusieurs qui vinrent apporter à cette œuvre et leur temps et les ressources de leur intelligence. Sans les nommer tous, citons : MM. Audiat, qui, avec une activité sans égale, a su triompher de tous les obstacles; Jules Pellisson, avocat, bibliothécaire de Cognac; d'Aussy, Saudeau, Eutrope Jouan, Th. de Bremond d'Ars, Georges Musset, archiviste-paléographe; Louis de Richemond, archiviste de La Rochelle; Adolphe Bouyer, archiviste-paléographe; Dangibeaud, d' Kemmerer, d' Phelippeaux, Barraud, de Bonsonge, H. de Tilly, qui appartiennent à la Saintonge; et MM. Paul de Fleury, archiviste-paléographe; de Rencogne, archiviste de la Charente; Albert de Massougnès, de la Charente; Paul Marchegay, de la Vendée; Tamizey de Larroque, correspondant de l'institut, du Lot-et-Garonne; Maxime de Beaucorps, d'Orléans, archiviste-paléographe; Abel Bardonnnet, de Niort; Hospitel de Lhoman-die, de Bordeaux; Horric de Beaucaire, de Nantes; Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, de Pau; Henri Renaud, de Troyes; de Queux de Saint-Hilaire, Léon de La Morinerie, Edouard de Barthélemy, Léopold Pannier, de Paris, archiviste-paléographe; Paul Guérin, archiviste aux archives nationales, etc.

Les circonstances dans lesquelles s'est formée la société, surtout l'état des archives d'un pays où a particulièrement sévi la maladie des dévastations, rendent difficiles les publications de pièces considérables. Mais ce qui peut manquer en étendue aux documents publiés par la société est compensé par le nombre et la variété de ceux qu'elle a tirés de l'oubli. Ce sont des chartes extraites des cartulaires d'abbayes saintongeaises, ou prises dans les archives de familles, telles que celles du duc de La Trémoille; ce sont des lettres émanant des souverains ou de

personnages marquants, des donations et des testaments, des extraits de rôles, de bans et de capitations, des documents sur des fondations civiles et religieuses, des inventaires de meubles, des aveux et dénombremens.

Les travaux relatifs aux pièces les plus anciennes qui datent des XI^e et XII^e siècles, sont :

1^o Fondation de l'aumônerie de Saint-Gilles de Surgères (1105-1447), par M. Paul de Fleury.

2^o Les chartes de l'abbaye de La Couronne, près d'Angoulême, relatives aux prieurés du diocèse de Saintes, dépendant de cette abbaye (1111-1473), par le même auteur.

3^o Les chartes de l'évêché et chapitre de Saintes (1111-1185), par M. Louis Audiat.

4^o Saint-Eutrope de Saintes et son prieuré (1056-1800), par le même auteur.

5^o Les chartes de Saint-Florent de Saumur relatives à plusieurs prieurés de Saintonge relevant de cette abbaye (1067-1200), par M. Paul Marchegay.

6^o Les chartes de la commanderie du Temple à La Rochelle (1139-1268), par M. de Richemond.

7^o Un recueil de documents inédits sur la Saintonge (du XII^e au XVII^e siècle), accords, transactions, ventes, aveux et dénombremens par divers auteurs.

8^o Les archives de l'hôpital neuf de Pons (1211-1387), par M. Musset.

9^o Les testaments saintongais (1232-1400), par MM. L. Audiat, Bouyer et de Rencogne.

10^o Le diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui se sont passées à La Rochelle (1589-1620), par M. Dangibeaud.

11^o Doléances des protestants réunis à La Rochelle (1597), par M. de Richemond.

12^o Le journal de Daniel Manceau sur le siège de Saint-Jean d'Angély en 1621 (1619-1626), par M. Saudeau.

13^o Le mémoire de Michel Bégon sur la généralité de La Rochelle (1699), par M. Musset.

14^o Lettres de Champlain à Louis XIII sur la découverte et la colonisation du Canada (1618), par M. L. Audiat.

15^o La correspondance administrative de l'intendant de Saintonge, Aunis et Poitou, Autier de Villemontée (1633-1648), par M. H. Renaud.

16^o Prégent de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France (1436-1452), par M. Paul Marchegay.

17^o Cartulaire de l'abbaye de Charron, par M. L. de Richemond.

18^o Le corps de ville de Cognac en 1718, par M. Pellisson.

19^o Correspondance de la cour avec les intendants de Rochefort, en 1672, par M. Louis Delavaud.

20^o Le livre de raison du protestant Samuel Robert (1639-1668), par M. Tortat.

21° Abbaye de Notre-Dame de Saintes. Histoire par dom Boudet et documents par M. Louis Audiat.

22° Evêché et chapitre de Saintes (1411-1785), par M. Louis Audiat.

23° Les Sainte-Claire de Saintes (1617-1782), par M. Louis Audiat.

24° Abbayes : Bassac, Fontdouce, La Frenade, La Tenaille, Masdion, Notre-Dame de l'île de Ré, Sablonceaux, Saint-Léonard de Chaumes, Tonnay-Charente, pièces diverses.

25° Documents extraits des registres du trésor des chartes (1301-1321), par M. Paul Guérin.

26° La fronde à Cognac, par M. Pellisson.

27° Faye et Crazannes en Saintonge (1213-1789), par M. d'Aussy.

28° Eléonore Dexamier d'Olbreuze, duchesse de Brunswick (1675), par M. Horric de Beaucaire.

29° Lettres du comte de Comminges, ambassadeur en Portugal (1657-1659), par M. Tamizey de Larroque.

30° Saint-Vincent de Paul et sa congrégation à Rochefort et à Saintes, par M. Louis Audiat.

31° Fénelon en Saintonge et la révocation de l'édit, par M. Lételié.

La plupart de ces documents ont été trouvés dans le pays et proviennent soit des archives départementales, soit des études de notaires et des papiers de famille. Quelques-uns ont été copiés aux archives et à la bibliothèque nationales.

La publication des pièces qui intéressent la Saintonge et l'Aunis est loin d'être épuisée. Car pour l'histoire de ces provinces tout est à peu près à faire ou à refaire. C'est une mine encore inexploree que de rares travailleurs ont fouillée isolément.

Un vaste champ s'ouvre devant elle. Outre les documents qui se trouvent encore dans le pays, il y a à la bibliothèque et aux archives nationales la matière de centaines de volumes. Dans ce but, la société a réservé annuellement 500 francs pour y faire prendre des copies.

Elle publiera le cartulaire de Barbezieux aux archives nationales ; le cartulaire de Saint-Jean d'Angély à la bibliothèque nationale ; deux volumes encore sur Pons et ses seigneurs ; les délibérations du corps de ville de Saint-Jean d'Angély, antérieures au XVII^e siècle ; une correspondance du ministre protestant, Ferry ; un volume de pièces relatives à l'instruction avant 1789, etc.

L'avenir se montre donc pour la société plein d'espérances. Les résultats acquis en promettent de plus grands et de plus caractéristiques. Par cette utile entreprise s'accomplira, si je puis m'exprimer ainsi, la régénération de l'histoire. Examinés à un point de vue plus élevé, ces documents inédits propagent la connaissance des événements dont l'ensemble constitue l'histoire générale de la France. Il y a donc dans ces travaux un

puissant élément de patriotisme : car on s'attache d'autant plus à son pays, qu'on a pu mieux étudier ses annales.

HIPPOLYTE DE TILLY.

A cet historique de la société qui s'arrête au milieu de l'année 1885 par suite de la mort de notre zélé secrétaire, il faut ajouter quelques détails.

Le nombre des membres de la société au 1^{er} janvier 1886 était de 449 ; depuis il s'est encore accru et bientôt nous serons forcés de demander à M. le préfet une nouvelle autorisation pour l'élever au-delà de cinq cents, résultat significatif dans un département très décentralisé, où presque chaque arrondissement a une ou plusieurs sociétés savantes qui font appel aux cotisations, cinq ou six à La Rochelle, deux à Rochefort, deux à Royan, trois à Saintes.

Le tome v^e du *Bulletin* est terminé, le vi^e commence. Le tome xiv^e des Archives est distribué ; il contient le premier volume de l'*Histoire de La Rochelle*, d'Amos Barbot, manuscrit de la bibliothèque nationale, pour l'impression duquel M. le ministre de l'instruction publique, reconnaissant son importance, a bien voulu accorder à la société une subvention de mille francs. C'est donc en moins de douze ans d'existence dix-neuf volumes grand in-8^o que la société a mis au jour.

La société, outre ses séances particulières, tient, chaque année, une réunion publique au moins, et successivement dans chacune des villes de la circonscription historique. C'est ainsi qu'elle a donné une, et quelquefois deux soirées de lectures, à Jarnac, à Jonzac, à Cognac, à Saintes, à La Rochelle, à Rochefort (le 9 janvier 1886), moyen excellent pour aviver l'amour de l'étude, exciter au travail des gens qui n'y songeaient pas, appeler l'attention sur les points particuliers de l'histoire locale, sur les monuments et les archives. Elle a pu constater quels heureux résultats ont ces réunions ; et elle se propose de les multiplier. La première fois on a eu beaucoup de peine à trouver des lectures pour remplir deux heures ; la dernière fois, à Rochefort, il a fallu ajourner plus de la moitié des mémoires écrits en vue de cette séance.

Il y a un autre moyen d'action. Chaque année, la société organise une excursion archéologique, visitant un ou deux monuments, s'arrêtant aux plus modestes qu'elle trouve sur son passage. Elle apprend ainsi aux populations à apprécier des édifices, à respecter des ruines que des savants viennent voir de loin. Elle groupe, elle réunit pour une journée, des hommes que divisent d'ailleurs la position sociale, les divergences d'opinions, et qui se sont rencontrés dans une admiration pour un site, pour une œuvre d'art. En même temps quelqu'un des membres, chargé d'étudier préalablement le monument, l'explique dans ses détails aux excursionnistes qui s'instruisent ainsi, ce qui donne lieu à des discussions pleines d'intérêt. On a visité Sanxay sous la conduite du P. de La Croix ; le camppréhistori-

que du Peu-Richard, sous celle de M. de Mortillet, sous-directeur du musée de Saint-Germain ; puis le théâtre romain des Bouchauds, l'abbaye de Bassac, le château de La Rochefoucauld et les grottes de Rencogne ; en 1886, on ira à Moëze, à Soubise, à Brouage.

La publication du *Bulletin* trimestriel est d'une utilité incontestable, et elle a pris des développements considérables que tous les sociétaires voudraient voir étendre encore ; son cadre vaste offre à chacun le moyen de produire ses idées ou ses recherches ; il embrasse tout ce qui, au point de vue de l'art, de l'archéologie, de l'histoire, de la bibliographie, peut intéresser la région. C'est un répertoire complet de tous les faits intellectuels des trois mois écoulés. Les 32 journaux de la Charente-Inférieure ne prêtent qu'une attention distraite aux travaux spéculatifs, et l'érudition pure n'est accueillie chez eux que très rarement. Le *Bulletin* réunit, condense, emmagasine, selon l'expression de M. Léopold Delisle, tout ce qui peut être utile à savoir maintenant, tout ce qui sera avantageusement consulté dans l'avenir. Il glane dans les revues, dans les feuilles, dans les livres de la France et de l'étranger, tous les renseignements qui peuvent servir aux chercheurs, les tenir au courant, leur fournir des indications indispensables au travailleur, de province isolé.

En résumé, la société des Archives en moins de douze ans a publié 14 volumes de textes inédits et 5 volumes de travaux, notes, recherches, qui sont unanimement appréciés des savants et qui sont placés dans les grandes bibliothèques de la France et de l'étranger. Elle se compose actuellement de plus de 450 membres, chiffre qui s'accroît tous les jours, répandus sur toutes les parties de l'Aunis et de la Saintonge et un peu dans le reste de la France. Des travailleurs actifs préparent avec grand soin les matériaux qui doivent entrer dans ses publications, et le nombre en est si considérable que l'on pourrait aisément aujourd'hui mettre sous presse plus de cinq volumes, sans compter les travaux importants qui sont en préparation. Ses ressources propres, jointes aux subventions du conseil général et du ministère, lui permettent de dépenser par an cinq mille francs en impressions et elle a un fonds de réserve de dix mille francs. On peut affirmer qu'il n'y a pas en France de société provinciale qui ait acquis en si peu de temps une telle prospérité. Elle justifie cette phrase d'une grande revue qui, examinant les diverses sociétés savantes de France, attribuait le premier rang à la société des Archives et la citait comme un modèle.

L. A.

Séance générale du 23 juillet.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
Admission des membres nouveaux.

Lecture de la correspondance, dans laquelle beaucoup de lettres très flatteuses pour la société (1).

Ouvrages offerts à la société, par MM. Ch. Auger, Chauvet, Limayrac, la chambre de commerce de La Rochelle, etc.

Lecture d'une protestation des sociétés savantes de l'Orléanais contre la prétention de la ville de Gien, d'être l'antique Genabum, que les documents prouvent être Orléans.

Suivant le désir de la société, le président a signalé à M. le préfet la destruction du petit monument de Taillebourg et demandé ou son rétablissement ou une plaque commémorative de la victoire de 1242 sur le nouveau pont. Il a été répondu qu'il n'y avait rien au budget pour cette dépense. La société décide qu'on demandera au conseil général de voter une somme pour cela.

Le président expose les démarches qu'il a faites, depuis l'an dernier, pour les fouilles de l'hôpital de Saintes; il lit la correspondance et annonce divers projets à ce sujet: conférences, souscriptions, etc.

Quant à la souscription de la société, il sera statué par le bureau et le conseil d'administration.

M. Philippe Tapernoux lit un mémoire sur nos origines, chapitre détaché de son ouvrage sur Vercingétorix.

M. Boucher rend compte de la découverte qu'il a faite à Cognac de six tombes mérovingiennes, et montre les objets qu'il y a trouvés.

M. Dangibeaud, à propos d'un passage d'une leçon de l'office de saint Eutrope, combat l'opinion émise par M. Audiat que les remparts de Saintes ont été bâtis à la fin du iv^e siècle ou au commencement du v^e; selon lui, ils sont du xi^e. (Voir plus bas, page 351).

M. Audiat donne des raisons pour appuyer son assertion; le texte cité prouve qu'on a bâti des remparts à Saintes au xi^e siècle; il ne prouve pas qu'il n'y en avait pas auparavant. Est-il possible de supposer que, quand toutes les villes de la Gaule étaient fortifiées et que les barbares passaient et repassaient Saintes, soit restée ouverte, sans défense, pendant six ou huit siècles?

M. Léon Duret cite les édits des empereurs qui ordonnaient la destruction des édifices pour faire des murailles, et celle des temples, comme trop souillés. Il n'y a qu'à regarder les sculptures tirées de ces remparts: les arêtes sont aussi fines qu'au sortir de l'atelier du sculpteur; elles n'ont pas subi un seul hiver, exposées à l'air sous notre climat destructeur.

(1) « Je profite de cette occasion pour vous adresser mes plus vives félicitations pour les 13 beaux volumes des archives historiques de la Saintonge. Je les ai lus cet hiver page à page, et j'en ai retiré le plus grand fruit pour mes études. C'est vraiment une superbe collection unique en France et bien digne d'émulation partout, à tout point de vue ». Lettre du 23 avril 1837.

A la fin de la séance, on se rend à l'hôpital. Là, devant la pierre elle-même, M. Audiat commente l'épithaphe du soldat santon, Caius Julius..., dont personne n'a encore donné l'interprétation, et qui énumère les états de services de ce territorial de l'an 20 ou 30 de Jésus-Christ.

Séance (26 juillet) du bureau et du conseil d'administration.

Règlement d'un différend.

Proposition de souscription pour les fouilles de l'hôpital. Le trésorier consulté ne croit pas qu'on puisse rien voter immédiatement.

Il est décidé que la société souscrira pour cent francs sur l'exercice 1888.

ADMISSIONS. — Dans sa dernière séance, la société a admis comme membres :

MM.

Le baron Adalbert de Beaucorps, au château du Fief, par Genouillé, présenté par M. Louis Audiat.

Joseph Barillaud, chef de bureau à la direction générale des postes et télégraphes, à Paris, présenté par M. le docteur Anfrun et M. Lételié.

Claude Boucher, directeur de la verrerie de Saint-Martin, à Cognac, présenté par M. Bérauld et M. Audiat.

Gaston-Josias, comte de Bremond d'Ars, colonel commandant le 8^e régiment de cuirassiers, à Senlis, présenté par M. Audiat.

L'abbé Joseph Clément, vicaire à Huriel (Allier), présenté par M. Louis Audiat.

Georges Covillon, directeur de l'usine à gaz, à Cognac, présenté par M. Denys d'Aussy et M. Audiat.

Le marquis du Paty de Clam, capitaine breveté d'état-major, au 17^e corps d'armée, à Toulouse, présenté par M. Louis Audiat.

Joseph Etourneauud, négociant à Cognac, présenté par M. d'Aussy.

L'abbé Camille Foucher, curé de Crazannes, présenté par M. Denys d'Aussy.

L'abbé François Jarlit, curé-doyen de Lusignan (Vienne), présenté par M. Louis Audiat et le père C. de La Croix.

Alfred Landry, avocat, juge suppléant à Barbezieux, présenté par M. Jules Pellisson et M. Audiat.

Marcel Pellisson, à Cognac, présenté par M. E. Rullier et M. Audiat.

Jules Péponnet, banquier, ancien président du tribunal de commerce, à Saint-Pierre d'Oleron, présenté par MM. Anfrun et Lételié.

Emile Proust, rue Saint-Vivien, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Charles-Amédée de Raity de Villeneuve de Vittré, colonel

commandant le 10^e hussards, à Nancy, présenté par M. Louis Audiat.

Antonin Salmon, notaire et conseiller d'arrondissement, à Saint-Georges d'Oleron, présenté par MM. Carrière et Lételié.
Jacques de Thezac, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Ont rendu compte du *Bulletin* de juillet :

L'*Echo rochelais* du 23 juillet, qui signale les articles nécrologiques, une « bonne revue critique » du salon de 1887, les notes archéologiques sur Fouras, l'île de Ré; les sépultures de Léoville, le trésor d'Ecurat, enfin « une étude remarquable sur *Les remparts de Saintes* » ; l'article-bijou, « bonne critique littéraire, pleine d'humour et pétillante d'esprit » ; la réponse *La Seugne, joute aquatique*, et parmi les livres, les *Documents* de M. Musset, le *Dictionnaire des architectes*, *l'Histoire de la verrerie*, *Madame de Maintenon*, etc. « La livraison de juillet est, par les matières qu'elle contient, l'équivalent d'un volume in-8° ; son intérêt est décuplé si l'on se place à un autre point de vue » ;

La *Revue historique de l'ouest* qui, dans sa 3^e livraison de la 3^e année, contient *Ancelin de La Garde* (suite), par notre confrère M. Albert Bruas, signale dans notre livraison de juillet « les très curieuses notes de M. G. Tortat sur les Lebrethon de Ransannes, qui viennent compléter celles de M. Dangibeaud, et l'étude si compétente de M. Audiat sur les remparts de Saintes » ;

Les *Tablettes* de Rochefort du 20 août, qui mentionnent notamment une « malicieuse critique » de M. G. Musset sur la notice de l'*Annuaire*, et l'étude sur les remparts de Saintes. Voir aussi le *Bulletin religieux de La Rochelle* du 3 septembre.

Le *Courrier de l'art* du 9 septembre signale les fouilles de l'hôpital de Saintes, et annonce que les débris de sculpture vont être réunis dans un musée. Il ajoute : « Les arènes sont sur le point de disparaître à nouveau sous la végétation qui les envahit chaque jour. »

Le *Forum artistique* de septembre signale les efforts faits par la société en faveur des fouilles de Saintes.

Dans le *Hermès* de Berlin (août 1887), M. Th. Mommsen commente le texte du vétérán santon, surtout au point de vue des milices provinciales, et insiste sur les gésates, les Rhètes, les *evocati*, etc. (*Die romischen provinzial milizen*.)

Le *Bulletin mensuel de la faculté des lettres de Poitiers* d'août, paru à la fin de septembre, contient de M. J.-A. Hild un important article sur *Les fouilles dans les remparts de Saintes*, où, avec sa compétence reconnue, l'auteur étudie quelques points de l'inscription du vétérán santon, et promettant d'y revenir, signale « l'intérêt archéologique des fouilles de Saintes. Le gouvernement, qui subventionne des missions à Tunis et en Algérie, emploierait utilement une partie des fonds mis à sa disposition, en expédiant à Saintes, pour diriger et in-

interpréter les découvertes, quelque archéologue compétent. En attendant, il faut féliciter la municipalité de Saintes des sacrifices qu'elle a faits pour que les fouilles ne fussent pas perdues pour la science... Il faut féliciter M. Audiat, qui en a recueilli les premiers résultats, ainsi que M. le lieutenant Esperandieu, qui lui a prêté l'appui de son savoir épigraphique. »

La *Revue poitevine*, n^o 38-39, donne le compte-rendu de la séance du 16 mars, le sommaire du *Bulletin* d'avril et du t. xv des archives, et raconte — c'est M. Noguès qui parle, bien entendu, — que dans une société savante, on a fort maltraité la société des archives (M. Th. de Bremond présidait), et qu'un quidam a appelé « déloyal, grossier » un passage (Voir *Bulletin*, vii, 186), où on lui reprochait d'avoir pris, sans preuve aucune, le souterrain-refuge de La Vallée pour une grotte sépulcrale robenhausienne! Le directeur de la *Revue* ajoute que des injures ne sont pas des raisons, et que, « quand on est critiqué à tort, on répond, et de la bonne plume... si on en a une. » Ah! voilà!

Ont reproduit le sommaire : l'*Echo* de Jonzac du 3; le *Progrès* de Saintes du 6; l'*Ere nouvelle* de Cognac, et l'*Union* de Saint-Jean du 7; l'*Echo saintongeais* et l'*Indépendant* du 21; le *Moniteur de la Saintonge* du 27;

L'*Union* de Saint-Jean, du 7, l'article sur Aunay.

Ont rendu compte de la séance du 23 juillet :

Les *Tablettes* du 28, qui mentionnent l'intéressant « mémoire » de M. Tapernoux, les communications de MM. Boucher, Dangibeaud, Audiat, et la discussion de la date des remparts de Saintes entre MM. Dangibeaud, Duret et Audiat, puis la visite aux fouilles;

L'*Indépendant* du 28 qui signale: le rapport de M. Boucher sur les tombes mérovingiennes de Cognac; le mémoire de M. Tapernoux sur nos origines; les recherches de M. Dangibeaud sur le bréviaire de Saintes du XIII^e siècle qui contient des faits importants pour l'histoire, et la discussion sur l'âge des remparts de Saintes;

L'*Echo* de Jonzac, l'*Union* de Saint-Jean d'Angély, le *Moniteur de la Saintonge*, du 31;

La *Charente* d'Angoulême (5 août) qui cite les communications de M. Boucher, le mémoire « plein d'aperçus nouveaux » de M. Tapernoux, la discussion sur les remparts de Saintes, à laquelle « l'assemblée a pris grand intérêt », et l'interprétation de M. Audiat sur les inscriptions découvertes à l'hôpital.

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 26 juillet a publié : *Nos origines*, lecture faite le 23, à la séance de la société, par M. Philippe Tapernoux.

AVIS ET NOUVELLES

La souscription pour les fouilles de Saintes a produit déjà plusieurs milliers de francs : 1,500 fr. de l'Etat, 300 fr. de la ville de Saintes, 1,037 fr. des particuliers. Parmi ces derniers, nous voyons, avec plaisir, que les souscripteurs appartiennent presque tous à la société des Archives : M. le comte Lemercier, 200 ; M. le baron Eschasseriaux, 50 ; M. le marquis de Dampierre, 50 ; M. le docteur Bouyer, 40 ; M. de Lisleferme, 20 ; M. le baron de Saint-Surin, et M. Longueteau, avoué, 10 fr. M. Théodore Guillet, M. Marcel Geay, M. Rullier, etc.

Notre confrère, M. le marquis Elie de Dampierre, a fait au conseil général de la Charente-Inférieure, au nom de la première commission, un rapport éloquent où il signale l'importance des fouilles de Saintes. Le conseil général a refusé toute subvention, vu l'état de ses finances.

Dans sa séance du 30 août, le conseil général de la Charente-Inférieure a supprimé toutes les subventions aux sociétés savantes du département : société des archives de la Saintonge, société des sciences naturelles de La Rochelle, société de géographie de Rochefort, etc., qui se montaient à 1,200 fr., 300 fr. pour chacune. Il a maintenu seulement une subvention de 1,000 fr. à l'un des syndicats agricoles du département.

A Bordeaux, le conseil municipal (séance du 1^{er} février) sur le rapport de M. Barckhausen, maintenant sa délibération du 2 juillet 1886 que la bibliothèque sera transférée au premier étage des bâtiments de l'ancienne manutention, a décidé que le rez-de-chaussée recevrait le musée des antiquités. Cette installation coûtera 98,510 francs qui, joints à la somme précédemment votée pour la bibliothèque, s'élèveront à 850,000 fr., un million, rien que pour l'installation d'un musée et d'une bibliothèque.

Dans sa séance du 12 août, le conseil municipal de La Rochelle a donné aux rues petite rue Réaumur, petite rue Saint-Léonard et petite rue de l'Escale, les noms de rue Lanoue, rue Talle-mant des Réaux et rue Nicolas Venette. Il a rejeté à l'unanimité la proposition de changer en *rue des Quatre sergents de La Rochelle* le nom de *rue Sur-les-Murs*.

Notre confrère, M. Jules Castagnary, de Saintes, conseiller d'Etat, est nommé directeur des beaux-arts. Voir sa biographie élogieuse dans *l'Événement* du 24 septembre. .

Le 26 août, on a placé à l'hôtel de ville de La Rochelle deux statues pesant chacune 700 kilos : l'une représentant la loi, sur

la façade de la cour, et l'autre l'agriculture et le commerce, sur la façade extérieure.

Il est question de créer un musée à Cognac. Les deux tours, qui formaient l'entrée du pont démoli en 1858, offrent un local assez spacieux pour un musée d'archéologie et un musée d'histoire naturelle. En même temps, ces tours, qui rappellent le Cognac du moyen-âge, seraient sauvées d'une destruction fatale que des arbustes nombreux préparent chaque jour. C'est ce que raconte l'*Ere nouvelle* du 14 juillet.

Aux distributions des prix, les discours suivants ont été lus : au collège de Saintes, le 1^{er} août, par M. Luchini, professeur de seconde, le pessimisme ; M. le sénateur Mestreau présidait, et a prononcé une allocution, ainsi que M. Tourgnol, principal, et M. le sénateur Combes, qui a parlé sur l'instruction publique actuelle, comparée à l'instruction publique sous les régimes qui ont précédé la république de 1870. L'*Indépendant* des 3 et 6 août a publié ces discours et allocutions ; au lycée de Rochefort, le 3 août, par M. Rodier, professeur de philosophie, sur la part faite à la science dans le programme d'études ; M. Charron, maire, présidait et a prononcé une allocution ; au lycée de La Rochelle, par M. Bedeau, professeur de rhétorique, sur le pessimisme ; M. le sénateur Barbedette a parlé sur le patriotisme. Voir le *Courrier de La Rochelle* du 4 et *La Charente-Inférieure* du 3.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Société de géographie de Rochefort, séance du 29 juillet : *Les tremblements de terre*, discussion et critique des diverses théories, par M. Biteau ; *La mort de Lincoln*, par M. le docteur Thèze.

La société met au concours entre les instituteurs et institutrices du département la question suivante : *Les établissements français de la côte ouest d'Afrique. Comptoirs commerciaux. Expéditions de Savorgnan de Brazza*. Les mémoires lui devront parvenir avant le 31 décembre 1887, sous pli cacheté.

La société géologique de France a fait, au nombre de 30 personnes, une excursion scientifique dans le département de la Charente-Inférieure, qui a commencé par Rochefort, le 7 septembre. Ce jour là, elle a donné une séance publique, dans laquelle M. de Lapparent, ingénieur des mines, a fait une conférence sur *Le niveau de la mer*. Elle a visité Angoulins, Fouras, Meschers, Talmont, Royan, Marennes, etc.

Viennent de paraître (Paris, Savin, rue Drouot, in-18, 294 p.) *Les villageoises*, par M. Georges Gourdon, élégant volume et

charmantes poésies qui obtiennent le plus légitime succès; *Saint Gohard et la crypte de la cathédrale de Nantes* (Nantes, 1887, in-8, 15 p.), question qui agite, trouble, divise la ville de Nantes. Refaire les vouîtes et la crypte, c'est la conserver, et c'est ce que veut M. de La Borderie avec bien d'autres, au nom de l'art et des souvenirs, et il publie sa protestation.

Le 19 octobre, à Saintes, M. Tapernoux fera, à 8 heures du soir, une conférence sur Vercingétorix.

Un congrès bibliographique international sera tenu, l'an prochain à Paris, à partir du mardi de pâques, 3 avril. Le prix de la souscription est de 10 francs. Les membres du congrès auront le droit : 1° de présenter leurs travaux au congrès ; 2° de prendre part à ses discussions ; 3° de voter sur toute question soumise à l'assemblée générale ou à la section à laquelle ils auront déclaré vouloir appartenir ; 4° de recevoir le compte rendu du congrès. Le congrès est divisé en quatre sections : I. Mouvement scientifique et littéraire ; II. Publications populaires ; III. Bibliographie proprement dite ; IV. Sociétés et relations internationales. Pour les détails on peut demander le programme au siège de la société bibliographique, à Paris, boulevard Saint-Germain, 195.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE
EN 1888.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE. — 1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux états provinciaux. 2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces. 3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. 4° Origine, importance et durée des anciennes foires. 5° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille. 6° Liturgies locales antérieures au xvii^e siècle. 7° Étude des anciens calendriers. 8° Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au xvii^e siècle. 9° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par Augustin Thierry. 10° L'histoire des mines en France avant le xvii^e siècle. 11° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale. 12° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la révolution. 13° De la piraterie entre les populations chrétiennes. 14° Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge. 15° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français. 16° Étudier les cadastres ou compoïds antérieurs au xvi^e siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt. 17° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de pérorodictité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes,

religieuses ou profanes, tels que la fête des fous ou des innocents, la fête de l'abbé de la Jeunesse, le jeu de Soule, le jeu de la Tarasque, les feux de la Saint-Jean, la fête de Gayant, etc. 18° Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation. 19° Étudier quels ont été les noms de baptême, usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner autant que possible la forme exacte, et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue. 20° Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses, au point de vue de la guérison de certaines maladies. 21° Faire connaître les travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France, antérieurement à la seconde édition de la *Gallia christiana*, et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE. — 1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, ayant existé dans les provinces. Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenances ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs, ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui ; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou tout au moins ils servent à détruire ces légendes qui dans bien des musées entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le xvi^e siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent. Il ne s'agit point de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt ; mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments

encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.). Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau, plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen-âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces ruines, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

5° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colom.

biers. En donner autant que possible les coupes et plans. Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées. On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée ; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, on ne saurait trop insister pour que les communications soient accompagnées de dessins ou de photographies.

7° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits. Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de rechercher l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits. Voici longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES. — 1° De la propriété en pays musulman. 2° Analyse des dispositions prises, depuis le xvi^e siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la corvée et de la prestation en nature ; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux. 3° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers. 4° Rechercher s'il y aurait lieu de modifier la législation relative à la juridiction consulaire. 5° Étudier la législation relative aux portions ménagères et communales, en France et à l'étranger. 6° Examiner s'il n'y aurait pas lieu d'assurer, en France, par voie législative,

une indemnité aux personnes poursuivies ou condamnées à tort en matière criminelle, correctionnelle ou de police. Rechercher ce qui a été fait ou tenté dans cette voie à l'étranger. 7° Rechercher les traces des corporations de métier s'étendant à une région ou à une province, ou bien les unions ayant pu exister entre les corporations similaires de plusieurs villes. 8° Etudier dans une province ou une circonscription plus restreinte la succession des différents modes d'amodiation des terres. A quelle époque et dans quelle mesure le bail à ferme ou le métayage a-t-il remplacé les anciennes teneurs. Recueillir tous renseignements sur les redevances, prix, services accessoires et durées des baux, aux différentes époques. Indiquer selon les localités, la substitution, au XVIII^e siècle ou au XIX^e siècle, du fermage à rente fixe au métayage, ou inversement. 9° Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres-valets dans les pays toulousains. 10° La diminution de la population rurale. 11° Etudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIII^e siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle. 12° Du crédit agricole et des moyens de l'organiser efficacement, son fonctionnement en Allemagne et en Italie. Syndicats d'agriculteurs pour l'achat des instruments et des engrais, et pour la vente des produits. 13° Etude des résultats statistiques de la participation aux bénéfices dans l'industrie. 14° Des conditions d'exécution qui peuvent justifier le rang que la transportation et la relégation occupent dans l'échelle des peines d'après la législation en vigueur. 15° De l'étude des langues étrangères vivantes. Quelle place doit-elle tenir aux divers degrés d'enseignement et particulièrement dans l'enseignement secondaire sous toutes ses formes ? Quelle part doit y être faite, soit à une culture toute pratique, en vue de l'usage même des langues, soit à une culture proprement littéraire ? En ce qui concerne cette dernière culture, jusqu'à quel point les langues et les littératures étrangères pourraient-elles remplacer les langues et les littératures classiques ?

SECTION DES SCIENCES. — 1° Etude du mistral. 2° Méthode d'observation des tremblements de terre. 3° Electricité atmosphérique. 4° Recherche sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques. 5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France. 6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat. 7° Etudes relatives à l'aérostation. 8° Etude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral. 9° Etude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau. 10° Etudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des

animaux invertébrés et des plantes qui se trouvent dans les eaux. 11° Etudes des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle. 12° Etude du vol des oiseaux. 13° Etude des insectes qui attaquent les substances alimentaires, biscuit, etc. 14° Etude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture. 15° Etudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé en totalité, ou en partie, une région déterminée de la France. 16° Epoque, marche et durée des grandes épidémies au moyen-âge et dans les temps modernes. 17° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France au point de vue des modifications successives que les types ont subies. 18° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle. 19° Etude des gisements de phosphate de chaux au point de vue minéralogique, chimique, géologique et paléontologique. 20° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne. 21° Etude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies. 22° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE. — 1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes. 2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site des villes de l'antiquité ou du moyen-âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique. 3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées. 4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français. 5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. Altitude maximum des centres habités. 6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.). 7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et

qui ne figurent pas sur nos cartes. 8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.). 9° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France. 10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes. 11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que : déplacement des cours d'eau brusques ou lents ; apports ou creusements dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc. 12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

NÉCROLOGIE

Le 16 avril, est décédé à Nontron où il était né le 29 mars 1814, Pierre-Henri Ribault de Laugardière, s'y était marié en 1846 avec Marie-Louise de Mazerat d'Azat et y avait exercé 22 ans la profession d'avoué, maire en 1847, conseiller d'arrondissement pendant 30 ans, trésorier de la fabrique depuis 20 ans, auteur des *Essais topographiques de l'arrondissement de Nontron*. Son grand-père, Joseph-Hyacinthe Ribault de Laugardière, d'une famille de Normandie, chef de la branche aînée, officier au Royal-Comtois, avait épousé à Rochefert sa cousine-germaine, Marie-Françoise Nicolas, fille de Nicolas de Voutron, chef d'escadre. Son père, Guillaume-Henri, envoyé à Nontron, comme employé des contributions indirectes, y avait épousé en 1813 la fille du procureur impérial, Françoise-Louise Volhier-Desbrousses. Voir *Bulletin de la société archéologique du Périgord*, xiv, 7^e livraison, p. 258.

Le 24 juin, est décédé à Bassac (Charente), âgé de 74 ans, Charles Castaigne, docteur en médecine et maire de la commune depuis près d'un demi-siècle, dont la mort « a été un deuil public », dit l'*Ere nouvelle* du 3 juillet.

Le 24 juin, est décédé à L'Houmeau, canton de La Rochelle, Adrien Delabaude, né le 7 septembre 1828 à L'Houmeau, « où il a toujours vécu, entouré de l'estime et de la considération de ses concitoyens. Elu conseiller municipal en 1860, il fut nommé adjoint en 1866 et élu maire en 1871, fonctions qu'il remplissait encore à sa mort. Sur sa tombe, M. Faustin, président du tribunal de commerce de La Rochelle, propriétaire et conseiller municipal à L'Houmeau, a prononcé l'éloge du défunt. » Voir *Echo rochelais* du 29 juin.

Le 25 juin, est décédé à 78 ans, Victor Gibeau, curé de Saint-Dizant du Gua, ordonné prêtre en 1838, qui a consacré à Saint-Dizant la moitié de sa carrière sacerdotale. C'est à lui qu'elle doit « cette tour à la flèche si fièrement élancée que salue le voyageur de loin, comme la demeure de Dieu et le point de ralliement de la famille catholique », a dit dans une allocution M. Hervoire, curé de Saint-Fort. Voir *Bulletin religieux* du 2 juillet.

Le 28 juin, est décédée, à La Rochelle, Marie-Elisabeth-Julie Gaultier, célibataire, âgée de 75 ans, millionnaire, qui, très sévère pour elle, donnait largement à toutes les bonnes œuvres, et payait annuellement plus de 35 loyers d'indigents.

Le 30 juin, est décédé au Château d'Oleron, chez son fils, M. le docteur Emmanuel Pineau, Charles-Julien Pineau, âgé de 64 ans, licencié en droit, ancien notaire à Aunay. « C'était un esprit élevé, d'une rare culture littéraire, un homme loyal et bon, qui, après avoir mérité l'estime de ses concitoyens, emporte leurs unanimes regrets. » *Tablettes* du 6 juillet.

En juin 1887, est décédé à Mézières, Jean-Augustin Sénémaud, né le 20 avril 1818 à Montmoreau (Charente), professeur au lycée d'Angoulême, puis, le 21 décembre 1860, archiviste-adjoint de la Charente, et, le 16 septembre 1862, archiviste des Ardennes, auteur de nombreuses publications historiques relatives à l'Angoumois et aux Ardennes.

Le 14 juillet, est décédée, à La Rochelle, âgée de 64 ans, Antoinette-Virginie Gigounous de Verdon, veuve d'Arthur Rivaille, député de la Charente-Inférieure. « Malade depuis bien des années, elle n'a cessé, dit l'*Echo rochelais* du 16, de donner l'exemple d'une résignation vraiment admirable. Au milieu des souffrances les plus cruelles, elle s'occupait vaillamment des bonnes œuvres et des obligations bienfaites qui lui avaient été léguées par son mari. »

Le 14 juillet, est décédé à Taillebourg, âgé de 90 ans, Hippolyte Duvallois, le doyen des notaires honoraires de France, qui fut longtemps président de la chambre de discipline de Saint-Jean d'Angély, membre du conseil général de la Charente-Inférieure, administrateur de plusieurs sociétés.

Le 16 juillet, est décédée, à Thenac, à l'âge de 85 ans, Marie-Eugénie Eschasseriaux, fille de René Eschasseriaux, maire de Saintes, député du tiers de la sénéchaussée de Saintes aux états généraux, membre de la chambre des députés, etc.; épouse de Camille Eschasseriaux, député de l'arrondissement de Saintes

(1831-1834), et mère de M. le baron Eschasseriaux, député de la Charente-Inférieure, qui, deux jours auparavant, perdait son beau-père, Rotch Barsalou, député de Nérac (1839-1842), ancien banquier, mort âgé de 93 ans, au château du Saumont, près d'Agen.

Le 23 juillet, est morte, à Versailles, Mathilde des Méloizes, fille de l'ancien receveur général de la Charente-Inférieure, et belle-sœur de M. le comte de Montbron, « jeune et charmante personne, dit l'*Echo rochelais* du 27, brusquement arrachée aux hommages du monde, et à la tendresse des siens. »

Le 26, est décédé à Paris, âgé de 77 ans, Léon de Liniers, né en 1810, d'une ancienne et illustre famille du Poitou, entré en 1857 dans la congrégation de la mission, missionnaire à Saintes en 1862, puis dans différentes maisons, enfin supérieur du grand séminaire de Troyes.

Le 31, est décédé à Cahors son pays natal, Henri Laborderie, né le 16 mars 1849, entré dans la congrégation de la mission en 1868, professeur en 1873 de philosophie, de dogme et de morale au grand séminaire de La Rochelle, puis en 1885, au grand séminaire de Constantine.

Le 1^{er} août est décédée, en son château de Brives-sur-Charente, M^{me} Dupuy d'Angeac, Félicie Robert de Lezardière, fille de Joseph-Alexis Robert, baron de Lezardière, chevalier de Saint-Louis, et de M^{lle} Rousseau de La Ménardière; elle était par conséquent nièce de la célèbre M^{lle} de Lezardière, auteur d'ouvrages estimés. C'est à elle que Brives doit son église et son couvent de religieuses. M. l'abbé Germain Plumeau, curé de la paroisse, a prononcé en chaire l'éloge funèbre de la défunte, et célébré ses vertus, générosité, humilité. Voir *Ere nouvelle* et *Moniteur de la Saintonge* du 11.

En août, est décédé, à Périgueux, doyen du chapitre, l'abbé Adolphe-Jean du Cheyron du Pavillon de La Gaubertie, âgé de 77 ans, directeur diocésain de l'œuvre de la propagation de la foi. Il avait été baptisé par son grand-oncle, Pierre-Joseph-Pascal du Cheyron du Pavillon, vicaire général de Saintes avant 1790, confesseur de la foi pendant la révolution.

Le 1^{er} septembre, est décédé à Saint-Germain, Marc-Antoine-Louis-Félix Giraud-Teulon, né à La Rochelle le 30 mai 1816, membre de l'Académie de médecine, etc.

Le 17, est décédé au château de Gibeau, commune de Mari-gnac, Ernest de Vallée, âgé de 60 ans. Voir plus bas, p. 402.

FOUILLES

DANS LES REMPARTS GALLO-ROMAINS DE SAINTES

(Suite). — (Voir *Bulletin* de juillet, VII, 305).

Les morts vont vite, dit la ballade, et les travaux des fouilles aussi. A peine avions-nous terminé notre article (20 juin), sur les trouvailles faites dans les anciens remparts gallo-romains de Saintes, que d'autres pierres surgissaient au jour, et attiraient l'attention des savants.

* *

VIVOS
C·SVLPIC·SAN////
SIBI·ET·MEMO////
CINNAMI·PATRON

C'est l'épithape d'un affranchi qui, de son vivant, s'élève un tombeau, et aussi veut conserver le souvenir de son patron Cinnamus. Malheureusement le nom du dédicant a été brisé.

Vivos (pour *vivus*, archaïsme) c[aius] SULPIC[ius] SAN..... (peut-être *Sanvanus*, nom d'un esclave, ou *Sandarlus*, etc.)
SIBI [fecit] ET MEMO[riæ] CINNAMi PATRON[i].

DE SON VIVANT CAIUS SULPICIUS SAN... S'EST FAIT CONSTRUIRE CE MOMUMENT ET EN MÉMOIRE DE SON PATRON CINNAMUS.

Selon l'usage, l'esclave SAN... avait pris le prénom et le gentilice de son maître, Caius Sulpicius Cinnamus, et gardé, comme surnom, son nom servile. Cinnamus est fréquent dans les inscriptions.

* *

La plus importante inscription découverte jusqu'ici, est celle d'un soldat saintongeais. La pierre n'a pas moins de 1 mètre 92 de long sur 0^m 57 de large à droite, et à gauche 0^m 63. Les lettres, profondément gravées, ont tout le caractère du temps d'Auguste ou de Tibère ; on ne peut les dater postérieurement au règne de Claude. Elles ont 0^m 83 pour la deuxième ligne, 0,70 pour la troisième, 0,60 pour les deux suivantes, et 0,83 pour

CIVILIOZAGI...
SANTDVPLERIOALAEATECTORIGANA
STIPENDS·EMERITIS·XXXII·AEREINGSSOENCA
GESATORVM·BC·RAEIORVM·GSTELOIRAVOEVP
CORONIS·AENVLIS·AVREIS·DONAIOAEMMILION
IVLIA·MAIRONA·F·C·IVL·PRIMVLVS·L·HEI

la dernière. Les τ , tous plus grands que les autres lettres, ont de 0,91 à 0,75, selon les lignes. Malheureusement, la première ligne a été mutilée et ne permet pas de savoir le nom du personnage. La pierre formait le revêtement extérieur du mur, la face épigraphique tournée à l'intérieur, ce qui a été cause de sa parfaite conservation.

Le texte de cette épitaphe, soumis le 1^{er} juillet, à l'académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Ant. Héron de Villefosse, un des maîtres de l'épigraphie latine, a déjà soulevé de nombreuses discussions, et sera encore l'objet d'interprétations diverses. Elle énumère, en effet, les états de service d'un soldat gaulois de la milice provinciale; c'est le *cursus honorum* d'un Santon, qui, cavalier dans un régiment pendant trente-deux ans, mérita, dirais-je? la double paie, la prime de rengagement, des citations à l'ordre du jour de l'armée, des galons, des chevrons, une arme d'honneur, et commanda peut-être un détachement dans un fort de la Rétie, à la fois engagé conditionnel devenu lieutenant dans la réserve, et territorial passé capitaine dans une place forte qu'il commande.

On voit l'importance de ces lignes, qui, dans leur concision, contiennent tout un chapitre de l'histoire des milices provinciales au commencement de l'empire, histoire encore peu connue, et sur laquelle elles jeteront un jour nouveau.

C·IVLIO·AGI////////////////////////////////////MACRO
 SANT·DV·PLICARIO·ALAE·ATECTORIGIANA
 STIPENDIS·EMERITIS·XXXII·AERE·INCISSE·EVOCAT
 GESATORVM·DC·RAETORVM·CASTELLO·IRCAVIO·CLVP
 CORONIS·AENVLIS·AVREIS·DONATO·A·COMMILITON
 IVLIA·MATRONA·F·C·IVL·PRIMVLVS·L·H·E·T

Ce texte est d'une lecture facile. Nous l'avons, dès qu'il a été découvert, expliqué tel qu'il l'est ici, puis commenté publiquement. Depuis, nous avons eu la satisfaction de voir M. le lieutenant Espérandieu, dans sa *Note sur les inscriptions romaines récemment découvertes à Saintes*, arriver de son côté aux mêmes conclusions; enfin, au-delà du Rhin, les savants allemands traduire de même, tout en creusant plus profondément le texte et en tirant des idées générales avec la haute compétence qui s'attache aux noms des Schmidt et des Mommsen.

C[_{A10}] JVLIO. AGI (M. l'abbé Julien-Laferrière a lu AGLOI-LI. ////) AMACRO. SANT[_{ONUM}] DUPLICARIO ALAE ATECTORIGIANA[_E], STIPENDIS EMERITIS XXXII, AERE INCISSE, EVOCAT[_O] GESATORUM DC (600) RAETORUM CASTELLO IRCAVIO, CLUP[_{EO}], CORONIS, AENULIS AUREIS DONATO A COMMILITON[_{IBUS}], JULIA MATRONA F[_{ILIA}],

O[AIUS] J[ULIUS] PRIMULUS L[IBERTUS], H[EREDES], E[x] T[ESTA-
MENTO] (P. ou F., posuerunt, fecerunt).

Notre dessin, que nous devons à l'obligeance de M. Espéran-
dieu, reproduit fidèlement l'original.

A la 4^e ligne le sigle DC, le D étant barré horizontalement, a deux significations, 600 ou DECURIO. Ce vétéran à double paie avait, d'après la loi, le rang et les insignes de centurion, le cep de vigne, etc. ; comment serait-il ici décurion ? D'autre part, ce capitaine ou chef d'escadron qui commande six cents hommes ne laisse pas de me causer quelque inquiétude ; il est vrai qu'il s'agit probablement d'une forteresse, ou au moins d'une place fortifiée, quelques-uns de ces forts, châteliers, châtelars, destinés à tenir en respect les populations à moitié soumises. Ce vieux soldat, qui peut-être n'aurait pas pu faire campagne, était fort bien capable de commander à six cents hommes derrière un rempart ; en cas de guerre nos généraux des cadres de réserve, les colonels, les commandants servent fort bien dans les garnisons. Il n'est pas dit d'ailleurs expressément qu'il eût un commandement : « EVOCATO DC RÆTORUM, vétéran dans un corps de six cents Rètes. » Je préfère donc la leçon de six cents. Mais je ne puis avec M. Laferrière voir dans ces deux lettres DC l'abréviation de DuCi, général, même avec un point d'interrogation.

Un autre mot AENULIS est controversé ; j'ai lu ANNULIS, comme sans doute prononçait le lapicide : dans *enivrer*, en effet, *en* sonne comme *an* dans *année*, ou comme *en* dans *ennemi*. L'ouvrier peut-être prononçait *enn* et non *an*, et il a écrit AENULIS pour ANNULIS. M. Mommsen lit aussi ANNULIS, et déclare que ces bagues d'or données comme honneurs militaires ne se trouvent nulle part ailleurs. D'autres au contraire, et parmi eux M. Schmidt, lisent AENIS ou AENEIS, d'où « *aenulum*, petit vase de bronze, » dit Festus. S'il y a erreur du graveur, j'aime mieux la faute légère d'AENULIS pour ANNULIS que AENEIS, lapsus trop fort pour l'ouvrier habile que nous révèle le reste de l'inscription. Puis si l'on prend *aeneis* comme épithète, il y aura deux qualificatifs de suite *aeneis* et *aureis* se rapportant à *coronis*, ces couronnes qui auraient été les unes de bronze, les autres d'or ; si *aenulis* signifie vase d'airain, que vient faire *aureis* ? j'aime mieux voir là des anneaux, bagues ou bracelets. Il n'y avait pas que les chevaliers romains qui portassent l'anneau ; et parmi les récompenses militaires figurent aussi des anneaux. Considérons que ces marques d'honneur ne sont pas accordées par le général, mais bien par les camarades, et que ce fait leur enlève tout caractère officiel. « Souvent, s'écrie Cicéron (*In Verrem*, liv. III, ch. 80), nos généraux après une victoire, après des actions d'éclat, ont gratifié leurs greffiers d'un anneau d'or en présence de l'armée... Et ce n'est pas seulement à votre greffier que vous avez donné un anneau. Un citoyen très estimable a aussi reçu de vous une couronne, une chaîne, un collier...

annulis aureis in concione donarunt... Rubrium corona et phalaris et torque donasti... » Si *ÆNULIS* était admis, il faudrait ranger les vases, les coupes de bronze, parmi les dons militaires. Le doute est permis jusqu'à nouvel ordre. M. l'abbé Laferrière a tranché la difficulté et traduit « des couronnes d'airain doré », comme s'il y avait *AURATIS*.

Que signifie aussi *ALA ATECTORIGIANA* ? l'aile, c'est ici, non pas l'aile d'une armée qui couvrait le centre de bataille, mais bien un corps de cavalerie fourni par les alliés, dont le chiffre a varié selon les époques, et varie encore suivant les auteurs, 300 à 900 hommes. L'ala de la cavalerie légionnaire organisée par Auguste se composait de quatre escadrons, *turmæ*, de 30 cavaliers et trois officiers. Le chef, *præfectus equitum* ou *alæ*, était romain ; les *décursions* étaient de la même nationalité que les cavaliers. Le *duplicarius* était le lieutenant du *décursion*. Le doute n'est pas possible pour le sens d'ala ; mais *ATECTORIGIANA* ?

Des médailles gauloises trouvées en Saintonge et décrites par Chaudruc de Crazannes (*Antiquités de la ville de Saintes*, p. 119) portent une jeune tête, imberbe, avec la légende *ATECTORI* en caractères romains. L'auteur hésite entre un chef gaulois et un dieu topique. *Atectorix* était un des chefs gaulois qui des premiers se soumirent à César. Est-ce lui qui a formé l'*ala atectorigiana*, qui a pris son nom ? Ainsi jadis nos régiments recevaient le nom des colonels qui les avaient levés, équipés à leurs frais, et dont le roi leur accordait la propriété, ce qui explique des colonels en titre de 12 ou 15 ans, lesquels ne pouvaient commander en réalité qu'après un âge déterminé et la preuve de capacité. Ou bien César, en récompense des services d'*Atectorix*, lui donna-t-il le commandement d'une ala, qui prit son nom, ou simplement nomma-t-il une aile de cavalerie *atectorigiana* ? En tous cas, voilà une aile ajoutée à celles qui ont des noms d'hommes.

Cet échange de bons procédés entre les vainqueurs et les vaincus, entre les conquérants et les sujets, entre les Romains étrangers et les Gaulois indigènes, est remarquable. Notre *Santon*, dont le nom malheureusement nous est à peu près inconnu, s'est empressé, comme tant d'autres, de prendre le prénom et le gentilice du vainqueur, *Caius Julius*.

Tacite dirait d'eux : Prompts à la servitude. Il y avait bien aussi la fascination du génie. On a vu la dédicace à Néron : *DRVSO GERMANICO CÆSARI*, par un autre Gaulois, qui ajoutait aussi les noms de César, *CAIUS JULIUS*, à son nom : *COGIDUBNUS*. Et ce *Cogidubnus*, que Tacite orthographe *Cogidumnus*, dans *Agricola*, 14, est le fils de *Conconnetodubnus*, dont le nom, d'apparence bizarre, est déjà sur une pierre du musée de Saintes. M. Mowat même est convaincu que le dédicant des fouilles, et celui du musée, *Cogidubnus*, fils de *Conconnetodubnus*, est le même personnage ; M. Espérandieu l'affirme dans sa *Note*, en faisant remarquer que ce mot écrit ordinairement *Connetodunus*, dans

les *Commentaires*, 7^e campagne, § 3, a été depuis trente ans déjà corrigé par Gluck en *Conconnetodubnus*. Peut-être n'y a-t-il entre ce Gaulois qu'on trouve à Saintes et celui de la *Guerre des Gaules* qu'une simple homonymie. Pourtant, il serait bien curieux de voir un descendant de ce chef carnute, compagnon de Cotuatus, qui donna le signal du soulèvement contre César en massacrant à Genabum (Orléans) les citoyens romains et fournit à Vercingétorix l'occasion de sa glorieuse campagne, élever des autels, des statues, des arcs de triomphe à Néron.

Ce qui suit est plus aisé : STIPENDIIS EMERITIS XXXII, *trente-deux ans de services*; on servait vingt ans dans les légions et seize dans la garde prétorienne. Notre Santon comptait donc douze ans de plus que son temps. Aussi, on inscrit son nom sur les tables publiques, *ÆRE INCISSO*; puis il reprend du service et se rengage, *EVOCATO*, dans un corps de gésates; ce corps, qui n'est encore connu que par une inscription d'Algérie, était formé de soldats armés de la gèse, javelot de fer massif, emprunté aux Gaulois par les Grecs, les Carthaginois et les Romains. Il se composait alors de six cents Rètes, habitants des vallées des affluents du Danube, de l'Inn et du Pô, et tenait garnison à Ircavium ou Chatel-Ircavium; il avait été recruté probablement dans le pays, quoiqu'on amalgamât les soldats de nationalités diverses. C'était l'usage de désigner les soldats par leurs armes: ainsi jadis des grenadiers, des fusiliers.

Ce « vaillant guerrier santon », comme l'appelle un savant, avait reçu de ses compagnons d'armes un bouclier, des couronnes et des anneaux, bagues ou bracelets d'or; de plus, Julia Matróna, sa fille, et Caius Julius Primulus, son affranchi, qui porte, suivant l'usage, le prénom et le gentilice de son maître *Caius Julius*, tous deux ses héritiers, lui avaient fait élever un monument, comme il en avait donné l'ordre par son testament. C'est ainsi qu'il faut expliquer: MATRONA. F. C. IVL. PRIMVLVS. L. H. E. T.; Matróna, sa fille (*Filia*), Caius Julius Primulus, son affranchi (*Libertus*), ses héritiers (*Hæredes*), d'après son testament (*Ex Testamento*), et non comme M. Laferrière, et contre les règles les plus simples de l'épigraphie: « Matróna, fille de Caius Julius », et « Primulus Lucius? » ses héritiers (*Hæredes Ejus*), ont élevé ce monument [*titulum posuere*]. Et la Note sur les inscriptions romaines me donne raison. Traduisons donc :

A CAIUS JULIUS.... FILS DE... DU PAYS DES SANTONS, SOLDAT A DOUBLE SOLDE DE L'AILE D'ATECTORIX, CONGÉDIÉ APRÈS TRENTE DEUX ANS DE SERVICE, INSCRIT SUR LES TABLES PUBLIQUES, VÉTÉRAN DE GÉSATES DE 600 RÊTES EN GARNISON A IRCAVIUM, HONORÉ PAR SES COMPAGNONS D'ARMES D'UN BOUCLIER, DE COURONNES ET D'ANNEAUX D'OR, JULIA MATRONA, SA FILLE, CAIUS JULIUS PRIMULUS, SON AFFRANCHI, SES HÉRITIERS, LUI ONT, D'APRÈS SON TESTAMENT, ÉLEVÉ CE TOMBEAU.

Est-ce tout? Il y aura encore bien des pages écrites sur ces six lignes; il nous suffit d'en signaler l'importance. D'autres monuments épigraphiques compléteront, éclairciront peut-être celui-là. Les fouilles de Saintes ne nous eussent-elles révélé que ce texte et celui des deux impériales que les quelque mille francs dépensés auraient été bien employés. On n'a pas tous les jours des inscriptions qui livrent autant de faits nouveaux. Qui sait ce que ces vieilles murailles nous gardent encore? Ne seraient-elles que du xi^e siècle, comme le veut M. Dangibeaud, il faudrait quand même savoir ce qu'elles recèlent dans leurs flancs séculaires. Et pour cela, dit Lafontaine,

L'argent surtout est chose nécessaire.

On a déjà donné beaucoup; qu'on donne davantage. Les habitants de Saintes doivent prêcher d'exemple, parce que, si la science profite de ces découvertes, eux auront bientôt un musée incomparable que les étrangers viendront étudier.

LOUIS AUDIAT.

LA DATE DES MURAILLES DE SAINTES.

Les lecteurs de la *Revue* entendront certainement parler plus d'une fois encore des fouilles entreprises dans les anciennes murailles de Saintes. M. Louis Audiat a déjà dit un mot sur cette importante trouvaille (VII, 305); ce ne sera probablement pas le seul; d'autres viendront aussi dire leur opinion, apporter leurs idées, leurs observations, leurs rectifications, leurs objections. Le débat sera long; mais de cette divergence sortira la vérité.

En présence de ces blocs énormes, de ces entablements, de ces chapiteaux si délicatement fouillés, de ces inscriptions, notre curiosité devait naturellement se poser cette première question: A quelle époque ces pierres, si précieuses pour l'art, ont-elles pu être enfouies? « Jusqu'à nouvel ordre, l'opinion la plus commune, dit M. Audiat, est que nos remparts, comme ceux de toutes les villes de la Gaule, sont du iv^e siècle. » Masiou, dans son *Histoire de la Saintonge*, avait déjà écrit: « Temples, théâtres, mausolées, tous ces somptueux monuments de la civilisation gallo-romaine, furent abattus par ceux même qui les avaient élevés à grands frais et leurs débris employés à la construction des enceintes murales. »

On appuie cette opinion sur la nécessité pour les Gallo-Romains du iv^e siècle d'opposer un obstacle sérieux à l'invasion des barbares; les lois romaines, qui obligent les villes à se fortifier, autorisent l'emploi de monuments anciens, dans la restauration des ponts, chaussées, murs de ville; les ordres donnés par les empereurs, dès les premières années du iv^e siècle, d'entourer les villes de solides murailles; l'interdiction du paganisme, la proclamation du christianisme comme religion officielle, entraînant la destruction des monuments païens. Nous reconnaissons qu'il y a de très grandes probabilités pour que Saintes ait été fortifiée de bonne heure. Mais ses temples, son

amphithéâtre, ont-ils été détruits pour fournir les matériaux des murailles au iv^e siècle? Nous ne saurions l'admettre sans faire quelques objections. De quel secours pouvaient être à une ville de solides remparts et quelle nécessité y avait-il d'en construire, quand l'empereur interdisait à tous les citoyens d'avoir des armes, des chevaux sans sa permission? quand l'armée était en majeure partie composée de barbares? Les monuments, dont la loi autorisait l'emploi dans la construction des murs, devaient être déjà fort vieux, et l'autorisation ne s'étendait point aux édifices encore en usage. On peut citer des actes législatifs prescrivant la destruction des temples; mais leur exécution ne se fait surtout remarquer qu'en Orient. Les historiens ont même exagéré le nombre des monuments jetés bas. En Occident, le chiffre en fut très restreint. Si les hordes barbares n'en avaient pas renversé davantage, nous aurions probablement beaucoup d'édifices romains encore debout, au moins en partie. Quant aux lois interdisant le paganisme, on sait ce qu'il en faut penser: les unes sont d'une authenticité douteuse, les autres n'ont été que très mollement exécutées. Il régnait à la cour de Théodose une très grande tolérance religieuse. Il est vrai que l'empereur interdit, en 391, les sacrifices et même le culte des dieux lares et des pénates. « Mais s'il était l'ennemi du vieux culte en tant qu'institution publique, il ne l'était pas de ceux qui restaient fidèles à la foi de leurs pères ou qui ne passaient pas à la sienne, quand il trouvait utile de leur demander des services. Il gardait des païens dans son entourage et les élevait aux plus hautes charges, comme Arbogast, le maître de la milice en Occident, comme Tatianus, le préfet du prétoire en Orient. Il donna le consulat à celui qui était dans Rome le défenseur officiel des dieux, Symmaque; il paya les éloges du rhéteur Trepanius par le proconsulat d'Afrique, et il n'est question pour l'Italie d'aucune des violences commises en Orient, où la guerre contre les temples continuait par la destruction du plus célèbre d'entre eux, le Sérapeion et le pillage de la bibliothèque d'Alexandrie. » (Duruy, *Histoire romaine*, t. VII, p. 49). L'armée n'était chrétienne ni par les idées, ni par les mœurs. Saint Augustin, dans sa seconde lettre à Valentinien II, se plaint de trouver à Rome le culte des dieux ouvertement pratiqué: « Omnibus in templis aræ, sacrificia sua (gentili) ubique concelebrant. » On sait du reste que la fin du iv^e siècle fut marquée par plusieurs réactions païennes. A la fin du v^e, saint Avitus, évêque de Vienne en Dauphiné, rencontrait encore une très vive opposition de la part des païens contre l'établissement d'une fête chrétienne dans la ville. Les provinciaux chrétiens, les gouverneurs de province devaient imiter l'exemple donné par l'empereur et se montrer très tolérants à l'égard de leurs concitoyens attachés aux vieilles traditions. Les siècles de foi ardente viendront plus tard.

Du reste, quiconque a vu les murs et la manière dont ils sont construits, acquiert la conviction qu'ils ont été élevés par des

gens très pressés ; il n'y a aucun ordre ; les pierres sont entassées les unes sur les autres, sans aucun ciment, et calées avec des morceaux de bronze. Si la préoccupation de se mettre en défense contre les barbares a fait entreprendre cette construction par la population gallo-romaine de Saintes, il faudrait admettre qu'elle avait attendu jusqu'au dernier moment pour entourer la ville de solides murailles. Il faudrait admettre aussi qu'elle aurait détruit des monuments à peine achevés ou même en cours d'exécution ! car certains chapiteaux indiquent une œuvre des dernières années du iv^e siècle. Certains fûts de colonnes à cannelures hélicoidales sont manifestement postérieurs de cent ou deux cents ans ; comment auraient-ils pu être employés aux murs en trois cent et tant ?

Il y a plus : on raisonne comme si les temples, les amphithéâtres avaient seuls fourni les matériaux. Toutes les pierres trouvées appartiennent, dit-on, à des édifices religieux, aux arènes ou à des tombeaux. Mais qui pourrait assurer que parmi ces blocs ne se trouvent pas les restes d'une porte de ville, d'un arc de triomphe, d'un palais ? Dans ce cas, est-il admissible que les Santons du iv^e siècle aient démoli ces monuments qui n'avaient rien à voir avec la religion, pour les réduire en pierres de taille ? D'un autre côté, il n'est pas vraisemblable que Saintes, avec son importance géographique et militaire, n'ait pas été munie de bonnes et solides défenses après la conquête.

Est-il permis d'admettre, en outre, que si, comme on le pense généralement, les cippes ornés de l'ascia sont des monuments chrétiens (1), les habitants de Saintes convertis au christianisme depuis très peu de temps, selon les uns, depuis deux siècles à peine suivant le biographe de saint Eutrope, aient mis dans leurs murailles des pierres qui avaient une signification certaine pour eux et qui leur rappelaient les premiers adeptes de leur religion ?

On n'a pas assez pris garde à de petites monnaies trouvées à cinq mètres de profondeur, sur un des blocs du mur, et qui sont tout simplement des monnaies bretonnes du xi^e ou xii^e siècle. On suppose qu'elles ont glissé à travers les interstices !... Nous, nous y attachons une plus grande importance ; et si nous rapprochons de cette découverte un texte publié en 1864 par l'abbé Chollet, dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes*, page 210, nous y voyons une grave présomption pour que cette portion de nos murailles n'aient été construites ni au iv^e ni au v^e siècle, mais bien au xi^e.

Le texte de l'office de la translation des reliques de saint Eutrope et de saint Léonce, se trouve dans un bréviaire de Saintes, du xiii^e siècle, appartenant à la bibliothèque nationale, portant le numéro 16309 (2).

(1) Chrétiens !!! En êtes-vous bien sûr, mon cher confrère ? N. de la R.

(2) Corpora sanctorum Xantonice urbis pontificum, Eutropii martyris, a Cle-

L'auteur de cet office nous apprend qu'avant de nous dire ce qu'il a vu, « nostris temporibus transferri vidimus », il veut raconter une autre translation d'après le récit que les vieillards de la ville lui ont fait, « a senioribus civitatis extitisse didicimus ». Et il commence : « Au temps où la ville et la province des Saintongeais était soumise à la maison d'Anjou, arriva la mort du comte Geoffroy. Son neveu, sur le conseil et avec les ressources des autres seigneurs, et le secours des hommes de guerre, fortifia la ville, l'entoura en toute hâte et l'occupa ainsi pourvue de portes et de défenses. Les habitants de Saintes se lamentaient sur leur trésor (les reliques), plus précieux que l'or et la topaze, craignant que l'armée de Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, prince aussi renommé par sa sagesse que par ses armes, sur le point d'arriver, ne le leur enlevât et ne le transportât ailleurs. Les deux saints restèrent à Saint-Pierre, le Puellier, aussi longtemps que dura le siège, après l'investissement de la ville par les machines, redoutes, engins, et jusqu'à ce que les horreurs de la faim et de la mort l'eussent forcée à ouvrir ses portes. »

Ce texte mérite toute confiance. C'est un témoin oculaire de la translation de 1096 qui nous apporte le souvenir d'événements antérieurs seulement d'une trentaine d'années. Il ne s'agit point d'une légende altérée, transmise de générations en générations, recueillie par lui longtemps après l'accomplissement des faits. Les témoignages sont irrécusables : l'histoire confirme du reste toutes les circonstances de ce récit, moins la construction des murailles (1).

Geoffroy Martel, le fondateur de notre abbaye, comte d'Anjou, laissa, en mourant (1060), la Saintonge et l'Anjou à ses neveux

mente papa in Galliarum partibus directi et eidem urbi destinati, necnon Leoncii, viri nobilitate preclari confessorisque gloriosi, necessariis quibus causis quoque ordine nostris temporibus transferri vidimus, tam presentium quam futurorum memorie stili officio commendare dignum duximus. Sed ante hanc quam describendam suscipimus, aliam eorundem sanctorum translationem a senioribus civitatis extitisse didicimus. Tempore siquidem quo urbs et provincia Sanctonensium principibus Andegavensium subjecta erat, comitem ipsorum Gaufridum scilicet, virum fortissimum, viam universe carnis fuisse ingressum accidit. Cujus potencia omnipotentis Dei judicio de medio sublata nepos ejus, consiliis et opibus reliquorum principum, auxiliis virorum debellatorum, pefatam urbem omni virtute munivit, omni diligentia clausit, clausam et munitam tenuit, observavit. Cives igitur de thesauris super aurum et topazion preciosis solliciti tristabantur, metuentes ut ab imminente exercitu comitis Pictavensium pariter ducis Aquitanorum Guillelmi, viri tam sapientia preediti quam armis potentissimi, raperetur atque alio transportaretur... Quo facto in ecclesia sancti Petri, que dicitur Puellaris, uterque sanctus tam diu mansit quam diu longo obsidio, armis et machinis, munitionibus et castellis circompositis, angustia famis et necis urbem usque ad dedissionem pressam gravissime afflixit.

(1) En vain voudrait-on infirmer la valeur de ce passage en opposant celui qui appartient du reste à un autre office, où l'auteur donne une description fantaisiste des murs de Saintes à l'époque de l'arrivée de saint Entrope à Saintes, au premier siècle, d'après M. Audiat.

Foulques et Geoffroy. Guy-Geoffroy, dit Guillaume VI, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, s'empara aussitôt de tout le territoire de Saintonge. Les deux angevins marchèrent contre lui, lui livrèrent bataille à Chef-Boutonne en 1061, le battirent et le firent prisonnier. Saintes retomba au pouvoir de la maison d'Anjou. Peu de temps après, Guillaume, mis en liberté, reformait son armée et s'appretait à venger sa défaite. Les mots « imminente exercitu comitis Pictavensium » sont évidemment allusion à cette concentration de troupes, et « summa diligentia » trahit l'empressement que mettaient les deux angevins à rendre Saintes capable de résister aux forces poitevines. Les murailles de la ville avaient été rasées en 765 par Vaifre, pour ôter à Pépin le moyen de s'y retrancher : les habitants négligèrent de les relever, ou le temps en acheva la ruine, puisque, en 1061, il faut les refaire.

Le danger est proche ; on doit se hâter, autrement l'envahisseur prendra aisément sa revanche. Sur un point de la ville dominant la rivière et l'étendue des prairies, les Romains avaient construit des temples, des palais ; les barbares les ont incendiés, ruinés, jetés à terre : les colonnes, chapiteaux, corniches, entablements, jonchent le sol : la ligne des murailles passe par là ; le temps manque ; on ne peut aller chercher au loin tous les matériaux nécessaires ; on commencera par utiliser ce qui est sous la main, pour établir au moins une portion des fortifications. Toute la population prête son concours, et activée par la peur, entasse précipitamment, sans ordre, sans méthode, au fur et à mesure qu'elles arrivent au chantier, les pierres les unes sur les autres. Quelques mois suffisent au rapide achèvement de cette besogne fiévreusement entreprise ; aussi quand, l'année suivante (1062), Guillaume arrive devant la ville, il la trouve en état de soutenir un long siège qui nécessite l'emploi de toute l'artillerie de l'époque, et ne peut s'en rendre maître qu'après l'avoir réduite à la famine (1).

Nous comprenons maintenant pourquoi nous recueillons des monnaies féodales à cinq mètres de profondeur, pourquoi les monuments d'âges si différents sont enchevêtrés les uns dans les autres, pourquoi nous rencontrons au milieu des murs, pêle-mêle, des blocs à moitié calcinés, brisés, éclatés, écornés, pourquoi le cippe décoré de l'ascia, dont la signification était oubliée au XI^e siècle, a été posé à côté d'une colonne à hélice du V^e ou VI^e siècle, d'un chapiteau à feuille d'acanthé d'un ou deux siècles antérieurs, d'inscriptions funéraires, de dédicaces du I^{er} siècle, de gradins arrachés aux arènes, de bas-reliefs.

Evidemment ce mode de construction n'a pas été la règle

(1) Anno 1062 Gosfredus dux obsedit Sanctonas civitatem, castris in circuitu positus, et fame et gladio vastavit, usque quo Andegavenses et cives, qui in ea erant, se cum suis omnibus in manibus tradiderunt, dit une vieille chronique citée par Massiou, *Histoire de la Saintonge*, t. I. Notes.

générale : l'étendue des remparts était trop grande, et la mine des matériaux romains trop restreinte; mais partout où se trouvait un édifice en ruines les Saintais au moyen-âge ont dû s'en servir. Tout auprès de l'emplacement d'un ancien temple, au bas du cours National, il y a, paraît-il, un égout dont les parois renferment des pierres sculptées.

Est-ce à dire qu'il faille regarder ces conclusions comme absolument irréfutables, et éclairer le problème résolu? Non; mais il y a dans cette trouvaille de monnaies et ce texte du bréviaire de Saintes, un petit faisceau de présomptions qui nous ont semblé dignes d'entrer en ligne de compte dans le jugement à intervenir.

CH. DANGIBEAUD.

UN TUMULUS A L'ILE DE RÉ. — (Voir *Bulletin*, VII, 244, où l'on trouvera quelques divergences sur le même sujet).

Dans le mois d'avril dernier, l'administration, ayant eu besoin de pierres, a employé la prestation à fouiller le tumulus gaulois du Peux-Poiroux (*Dune pierreuse*). Une nouvelle tombelle a été déterrée; on y a recueilli deux poinçons en os, deux petites hachettes en pierre polie, un petit vase de terre noire, muni de deux anses, et autres fragments de poterie en terre rouge. Prévenu tardivement, j'ai pu cependant recueillir des débris de têtes; au côté gauche de l'une d'elles, j'ai trouvé un vase en terre rouge ayant quatre petits pieds; cette particularité n'avait pas encore été remarquée. Il y avait aussi près du vase un grand éclat de silex et plusieurs pointes de flèches aussi en silex, des coquilles et des fossiles, plus un radius de renne. Dans les environs du tumulus étaient plusieurs rouelles ou monnaies gauloises.

TH. PHELIPPOT.

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES A COGNAC. — Le 5 juillet, dans le chemin qui de la route de Pons conduit à l'hôpital, M. Boucher, directeur de la verrerie de Saint-Martin, découvrit une auge de pierre contenant un squelette assez bien conservé, une agrafe en fer, une en bronze, les débris d'un poignard très oxydé, et aux pieds un vase d'argile; puis trois autres tombes de pierre d'un seul bloc, à quelques centimètres les unes des autres et orientées du levant au couchant. Dans l'une (longueur 2 mètres; profondeur 0,32; largeur à la tête, 0,71; aux pieds 0,30); il y avait trois dents seulement, une pointe de flèche et quelques débris de silex; elle avait été probablement fouillée; dans la troisième, de 2 mètres 35 de longueur, 0,32 de profondeur, on trouva le squelette moins la tête, une agrafe en bronze différente des autres, et une barre de fer en très mauvais état. La suivante, recouverte d'une pierre bien ajustée, contenait un squelette dont on apercevait les jambes, les cuisses et les vertèbres, le reste du corps disparaissant dans une poussière brune semblable à la sciure de bois. A la ceinture il y avait deux agrafes de bronze, un crochet, une aiguille et une lame de fer, et

vers l'épaule une fiole de verre. Les dimensions et les formes sont les mêmes que les autres. La dernière avait des jambes, des cuisses, des bras, une agrafe de fer assez bien conservée et une petite fiole de verre. Voir l'*Ère nouvelle* du 10 juillet qui donne la description et le dessin de ces tombes.

UNE DÉDICACE A NÉRON. — M. Louis Audiat pense (Voir *Bulletin*, VII, 314) que l'inscription DRVSO GERMANICO CÆSARI est en l'honneur de Néron; il propose même de rétablir l'inscription en ajoutant NERONI avant DRVSO. Rien ne nous semble justifier ce complément; nous n'en voyons nulle part la place, même en supposant le mot représenté par une simple lettre. Mais même avec NERONI nous croyons qu'il ne s'agirait pas de Néron. Le frère de Tibère s'appelait aussi NERO CLAVDIVS DRVSVS, et reçut, après sa mort, le cognomen de GERMANICVS, en récompense de ses victoires, avec le droit de le transmettre à ses descendants; s'il avait été déclaré CÆSAR, il n'y aurait aucune hésitation, malheureusement il ne le fut pas. Le fils de Tibère portait le même nom moins le cognomen. Un troisième DRVSVS était fils de Germanicus, petit-fils de Drusus premier ou le vieux, mais il ne se nommait pas NERO.

Pour Néron surgit une autre difficulté: le mot CÆSARI se trouverait à une place absolument insolite. Il n'existe aucune médaille où le titre de Cæsar ne précède pas le surnom. On trouve toujours et partout. C. CÆSAR GERMANICVS OU TI CLAVDIVS CÆSAR AVG. GERM. OU IMP. NERO CLAVD CÆSAR AVG GERMA: quelques monnaies de Néron ne portent pas le titre de Cæsar, mais le surnom: NERONI CLAVDIO DRVSO GERM.; ou bien, quand le mot est gravé, on a l'inscription NERONI CLAVD CÆS. DRVSO GERM. Néron était alors prince de la jeunesse, c'est-à-dire en 804 de Rome ou 51 de l'ère chrétienne.

Faut-il accuser le graveur lapidaire d'une interversion? Ne conviendrait-il pas mieux de prendre l'inscription telle qu'elle sans substitution de NERONI, et de l'attribuer au second fils de Germanicus, que certaines médailles qualifient de Cæsar?

CH. D.

— Malgré les objections de M. Charles Dangibeaud, nous sommes obligés de maintenir à Néron l'attribution de la deuxième dédicace impériale publiée dans le mémoire *Fouilles dans les remparts de Saintes*. S'il y a rectification à faire, c'est la suivante:

IVS. CON ON DVBN. F.

doit être lu [Caius Jul]IUS CON[c]ON[neto]DVBN F[ILIVS]; et après la mention VOLT[inia tribu], suit le cognomen [co]GIDVBNUS, qui, bien que sur une autre pierre, complète l'inscription. Mais le second fils de Germanicus, jamais!

Sans doute, il n'y a pas sur la pierre place pour le mot NERONI; mais cette pierre est incomplète, puisque, je viens de le dire, le nom du dédicant est sur un autre fragment; un troisième fragment a existé, que peut-être on retrouvera, qui peut-

être est perdu ; il est, je crois, téméraire d'affirmer que ce mot *Neroni* n'y était pas.

S'il s'agit du fils de Germanicus, il faut absolument qu'il y ait GERMANICI, sous-entendu FILIO ; c'est nécessaire ; or, il est impossible de lire autrement que GERMANICO.

Et puis, pourquoi ce Drusus ? Que vient faire à Saintes le second fils de Germanicus ? Cogidubnus lui élevait-il un monument de son vivant ou après sa mort ? Vivant, Drusus était fort mal en cour. « Tibère, raconte Suétone (*Tibère*, LIV), recommanda au sénat les deux fils aînés de Germanicus, Néron et Drusus ; et le jour où ils prirent la robe virile fut signalé par des largesses faites au peuple. Mais lorsqu'il eut entendu, au commencement de l'année, faire des vœux pour leur conservation, il dit au sénat que de pareils honneurs ne s'accordaient qu'à la maturité et aux services. Dès lors, ils furent en butte aux accusations. Ils étaient entourés de pièges ; on les excitait aux murmures, afin d'avoir à les punir. Tibère les accusa auprès du sénat, par une lettre pleine de fiel, leur imputant divers crimes et les fit déclarer ennemis de la patrie. Tous deux moururent de faim, Néron dans l'île de Pontia et Drusus sur le mont Palatin. »

Singulier courtisan que ce Gaulois romanisé ! On n'avait pas plus l'habitude, alors qu'aujourd'hui, de flatter les maîtres en élevant des monuments à ceux qui leur déplaisaient.

Défunt, quel motif de dresser une statue équestre, peut-être un arc de triomphe, à un jeune homme de vingt ans, décédé dans la disgrâce de l'empereur, et depuis longtemps ? Ce Drusus mourut l'an 33 de Jésus-Christ d'une indigestion de bourre de matelas ou d'autre chose. (Tacite, *Annales*, VI, 23 ; Dion, 58, 22 ; Suétone, *Tibère*, 54). Or, pourquoi rappeler solennellement sa mémoire sous le règne de Claude, une vingtaine d'années après sa mort ? On oublie plus vite que cela. Les deux inscriptions que nous avons reproduites, l'une à Claude, l'autre dont il s'agit à Néron, sont toutes deux contemporaines ; elles ont toutes deux 0^m77 de longueur ; elles ont les mêmes caractères paléographiques et faisaient indubitablement partie du même monument. Ces deux dédicaces, d'après M. Mowat, étaient accompagnées d'une troisième, à Britannicus. Ainsi Claude au milieu, accosté de son fils naturel Britannicus et de son fils adoptif Néron, la trilogie est complète ; et notre Cogidubnus satisfait a fait convenablement les choses. Donc, l'inscription litigieuse doit être conservée à Néron.

E.-A.

VARIÉTÉS

I

SAINT EUTROPE.

Ce n'est pas à Saintes seulement, ni en Saintonge, que saint Eutrope est honoré. Nous avons cité un grand nombre de pa-

roisses qui l'ont encore en vénération, et le culte dont il y est l'objet. Il n'est guère de diocèses où quelque autel, quelque chapelle, quelque église, ne lui soit consacré ou possède une parcelle de son corps (Voir dans *Saint Eutrope*, 2^e édition, les chapitres XI et XII, p. 160-200 et *passim*). Nous continuerons à enregistrer les découvertes qui se pourraient faire en ce genre, et les publications qui concernent le premier évêque et le premier martyr de la Saintonge. Il y a là une question historique importante.

*
**

A Moirax, canton de La Plume, arrondissement d'Agen, jadis monastère bénédictin de Cluny, la fête de saint Eutrope, écrit à M. Caudéran M. l'abbé Serret, « le zélé pasteur de cette paroisse, se célèbre, par une grande piété et un immense concours. La veille, 29 avril 1877, nous préparions les châsses et les reliquaires ; on apporte de derrière le maître autel le buste si vénéré du saint, qui tombe à terre et se partage en deux. » Il y a une magnifique boîte en étoffe brodée d'or sur le couvercle de laquelle on lit : « Reliquiæ sanctorum martyrum Floriani, Leonis, Jucundi... Douze belles reliques et deux authentiques venues de Rome, portant la date de 1680 et de 1686... » puis « une autre relique encore plus belle : Reliquiæ sancti Eutropii martyris. »

*
**

On sait la vieille querelle entre Saintes et Vendôme, qui prétendaient posséder chacun le corps *entier* du saint. Va-t-elle ressusciter ? M. l'abbé Charles Métais, dans *Un office de saint Eutrope au XI^e siècle* (Vendôme, typ. Lemer cier, 1887, in-8, 32 pages), y fait discrètement allusion.

Un manuscrit du XI^e siècle, *Vitæ patrum*, de la bibliothèque de la ville de Vendôme, contient l'office en neumes de saint Eutrope, évêque de Saintes, honoré, comme on le sait, d'un culte particulier à l'abbaye de La Trinité, qui a cru jusqu'à ces derniers temps posséder son corps. Cet important document, à la fois historique et liturgique, ne pouvait échapper à l'attention d'un savant voué aux recherches locales et déjà connu par plusieurs ouvrages d'érudition. M. l'abbé Métais a publié dans le *Bulletin de la société archéologique du Vendômois* cet antique monument qui intéresse surtout la Saintonge, et en a reproduit une page par l'héliogravure. Dans son mémoire, M. Charles Métais veut prouver que cet office a été composé à Vendôme même, quand Geoffroy Martel y apporta, en 1040, le corps du martyr santon. Tout en rendant hommage à sa science et en reconnaissant le service qu'il vient de rendre, nous oserons combattre ses conclusions.

Et d'abord, Vendôme posséda-t-il le corps de l'apôtre de la Saintonge ? C'était une tradition qui datait de loin, et que l'on a pu admettre jusqu'au jour où le reliquaire ouvert ne montra que des ossements du corps et non le corps. N'a-t-on pas dit

répété sur tous les tons, chanté dans tous les bréviaires, que les protestants avaient brûlé, en 1562, le cadavre du patron de la ville de Saintes? Il a bien fallu se rendre à l'évidence, quand le squelette du martyr est sorti de son tombeau, le 19 mai 1843. M. l'abbé Métais n'ose pas affirmer d'une façon bien nette sa croyance à la tradition de Vendôme : il y a décision de l'autorité ecclésiastique; et il ne veut exposer ses preuves que plus tard, lorsqu'il en aura de décisives. En attendant, il fait remarquer que Geoffroy Martel, s'étant emparé par force de Saintes, « dut y exercer tous les droits du vainqueur ». Or, comme il était très pieux, il dut prendre les corps de saint Eutrope et de saint Léonce : aussi quand deux ans après sa mort (1062), Guillaume d'Aquitaine voulut s'emparer de la Saintonge, les habitants craignant d'être dépouillés une seconde fois du corps de ces saints, les transportèrent dans la ville, à l'abri des murailles, ce qu'ils n'auraient pas fait, « si déjà il n'était arrivé un malheur semblable, récent. »

L'auteur, il est vrai, a compris la difficulté de préserver, en 1062, un cadavre qui avait été volé en 1040, si bien qu'il traduit ainsi : « La ville de Saintes, craignant une nouvelle spoliation, s'empresse de cacher ce qui lui restait du corps de son glorieux patron. » Mais le texte dit : « Corpora sanctorum Xantonæ urbis pontificum Eutropii necnon Leoncii... Cives metuentes ne raperentur atque alio transportarentur. » Et ailleurs : « Uterque sanctus » et : « Sancti... reportarentur. » Ce sont bien les saints eux-mêmes, leurs corps, et non pas une partie de leurs corps.

En outre, dès 1070, l'évêque de Chartres consacra, dans le cimetière de La Trinité, une chapelle élevée par les bénédictins en l'honneur de la sainte Vierge, des saints Eutrope et Léonce, évêques de Saintes, de sainte Colombe, de sainte Brigitte et autres, ce qui prouve, d'après l'écrivain, que c'était bien les corps d'Eutrope et de Léonce qui étaient là, puisqu'un texte, de beaucoup postérieur à 1070, le dit. (Voir *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie*, page 186). Enfin, troisième raison, c'est que Vendôme chantait à l'antienne du *Magnificat* des secondes vêpres : « O Eutropi... es præsens corpore. » Mais comme à Saint-Eutrope on chantait aussi : « O Eutropi... es præsens corpore », l'argument n'a pas une grande valeur. M. Métais prétend bien que ce « præsens corpore » est à Vendôme dans un document du XI^e siècle et qu'à Saintes on ne le trouve qu'au XV^e siècle. D'abord, avez-vous, avons-nous tous les documents? La ville de Saintes a possédé le corps de son patron jusqu'au XI^e siècle; l'auteur le reconnaît; et pendant mille ans elle n'a pas invoqué sa présence! Elle a attendu qu'il n'y fût plus pour lui dire : « O saint Eutrope, toi dont le corps est ici! » Cette prière a donc été certainement importée de Saintes à Vendôme, avec la relique du martyr.

Le reste de l'office a-t-il été aussi emprunté par Vendôme à Saintes? L'auteur croit à une composition originale, faite à La

Trinité même et pour La Trinité; Saintes l'a copié plus tard. La preuve, c'est qu'on le trouve dans un manuscrit du xi^e siècle, à Vendôme, tandis qu'à Saintes, on n'a ni manuscrit du xi^e ni du xii^e, et que le bréviaire de Saintes à la bibliothèque nationale n'est que du xiii^e. Pourtant, est-ce qu'avant le xiii^e siècle, Saintes ne faisait pas l'office de son patron? est-ce qu'il a attendu la translation de Vendôme pour avoir un office à chanter? La Trinité a inventé, composé, écrit, mis en musique un office complet au xi^e siècle lorsqu'elle a eu les reliques d'Eutrope. Et la ville, gardienne du tombeau depuis le i^{er} siècle, n'a pas eu l'idée, avant l'xi^e, d'avoir un office du saint? — C'est un office bénédictin, dit le docte auteur; et les bénédictins sont venus à Saintes plus tard qu'à Vendôme. Mais les bénédictins en recevant les reliques du saint ont aussi reçu sa biographie, sa légende, ses hymnes, ses leçons et ses répons. Puisque les faits racontés sont les mêmes, que les chants, les prières sont les mêmes, sauf des formes de rédaction, n'est-il pas plus probable que l'office de saint Eutrope, qu'on commence à réciter à Vendôme au xi^e siècle, était auparavant en usage à Saintes?

Quant à la présence du corps, je ne citerai qu'un fait: il a été transporté, dites-vous, à Vendôme en 1040; cependant il était encore à Saintes en 1062, comme nous l'avons vu; et la charte de donation de Saint-Eutrope aux bénédictins de Cluny (1081) par Guillaume d'Aquitaine, l'y constate encore: «*Monasterium sancti Eutropii corpore insigne.* » Nous n'en signalons pas moins l'opuscule de M. Métais aux érudits.

*
*
*

L'origine du saint lui-même est assez obscure. Le numéro de mai des *Annales de l'œuvre des séminaires* contient une note sur le mot *amiraldus* des actes de la vie de saint Eutrope, écrit jusqu'ici par les auteurs comme nom propre, Vincent de Beauvais, saint Antonin de Florence, Henschen, le père Fidel Fita, les *Archives*, t. II, 256, etc., et traduit ainsi: «*Un Xercès, du nom d'Amirauld* », par les hagiographes, anciens ou contemporains. Cette leçon, rectifiée à la séance du 16 mars de la société, par M. l'abbé Gendre et par M. Audiat, expliquée amplement par ce dernier dans sa préface de *Saint Eutrope*, 2^e édition, page xxiv, est l'objet d'une petite dissertation de M. l'abbé Caudéran. «*Pour lui, le père d'Eutrope ne s'appelait pas le moins du monde un Amirauld quelconque; il était bel et bien amiral et même roi.* »

M. Caudéran continue: «*Le texte de la Vie de saint Eutrope est un extrait ou commentaire de l'autobiographie de ce saint... Elle existe encore; mais primitivement écrite en chaldéen, puis traduite en grec par l'auteur, elle s'est déformée dans une mauvaise traduction latine du iv^e siècle.* » On se figure difficilement l'apôtre santon écrivant ses *Mémoires* «*à la façon d'Alexandre Dumas* », d'abord en chaldéen, puis prenant la précaution de les mettre en grec. Comme cette autobiographie «*existe encore* »,

M. Caudéran ferait bien de la publier; ce serait un grand service rendu à l'histoire et à la philologie.

« *Xercès, Artaxercès, Arsaces* sont les trois formes grecques d'un même nom; joignons-y *Assuérus*. Ce terme signifie l'œil du roi, ou le roi qui voit, ou l'œil roi, le soleil... Quant à *Guina*, son nom est juif, *Oïna* féminin de *Oïn*, l'œil ou la source. » Ainsi notre martyr a pour mère *Guina*, *œil*, et pour père *Xercès*, *œil de roi*.

« *Eutrope*, bien tourné, doit être la simple traduction d'un nom persan ou chaldéen. Sa sœur ou sa tante, *Marcella Cassandra*, gréco-latine, mariée à *Saturnin* (je ne suis pas bien sûr de *Saturnin*), gouverneur de Syrie, est la mère de saint *Saturnin* de Toulouse et de saint *Eugène* de Tolède. » Voilà, certes, une parenté bien établie. A quand les cousins et les cousines?

Le directeur des *Annales*, tout en étant « heureux » de publier ces histoires, qui ont l'air d'une plaisanterie, les laisse « entièrement à la responsabilité de l'auteur », et y ajoute sagement « les points d'interrogations qu'il y met lui-même. » M. Caudéran tiendra à donner quelques preuves de ces affirmations. Il nous avait déjà raconté comment c'était sainte *Véronique* qui avait appris à lire à sainte *Eustelle*.

L. A.

* *

Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, dans l'histoire, la légende, l'archéologie, par M. Louis Audiat, 2^e édition. Paris, Picard; Saintes, Z. Mortreuil, 1887, in-8, xxxii-543 pages. (Voir aussi supplément littéraire du journal *l'Univers* d'août 1887, page 117, article de M. A. Lételié.) Prix : 6 francs; quelques exemplaires sur vergé : 10 francs.

L'ouvrage que publie M. Audiat est de ceux qui défient la critique. Dans cette trilogie que l'auteur consacre à l'apôtre de la Saintonge, ce volume constitue l'œuvre savante. Les autres pourront se borner à posséder des qualités littéraires; ils s'adressent au public qui aime les recherches toutes faites, les choses à point, et les idées qui rentrent toutes seules dans l'esprit. Il ne faut point demander tout cela au volume dont nous rendons compte. M. Audiat a voulu élever à saint *Eutrope*, à sa vie et aux œuvres que l'apôtre de la Saintonge a inspirées, livres, institutions ou pierres, un monument de critique historique. Et l'on peut dire qu'il n'y a pas un point de vue qui ne trouve sa place dans l'ouvrage, pas un fait important qui ait été oublié, pas une opinion sérieuse qui n'ait été discutée. Pris dans cette universalité, le sujet était neuf. Partant il présentait de grandes difficultés. En effet, étudier saint *Eutrope* dans l'histoire et la légende, c'était toucher à toutes les branches des connaissances historiques et archéologiques, être en même temps un peu théologien, un peu numismate, beaucoup hagiographe et archéologue. Passer des études ardues des origines du christianisme en Gaule aux obscurités des temps mérovin-

giens et carlovingiens ; retrouver les documents épars des événements du moyen-âge, sans omettre les plus importants, et faire un triage parmi les entassements des documents des derniers siècles, de façon à n'employer que les pièces vraiment intéressantes : tel était le programme forcé de celui qui entreprenait une pareille œuvre.

Ce programme a-t-il été rempli ? L'auteur a-t-il atteint le but qu'il visait ? Nous pouvons répondre que oui, et M. Audiat voudra bien nous pardonner notre franchise, nous dirons qu'il l'a dépassé. Le *Saint Eutrope* de M. Audiat est tout une bibliothèque ; aussi sommes-nous heureux de trouver en tête de chaque chapitre des notices explicites, comme aussi des tables compendieuses permettant de faire rapidement les recherches dont on a besoin. Avec une générosité sans égale, M. Audiat n'a voulu nous dérober aucune de ces richesses. Vrai travail de bénédictin que ce volume où tant de faits sont accumulés, passés au crible de la critique, discutés, acceptés ou rejetés.

Ici ce sont les origines du saint lui-même, ses premiers pas et son premier apostolat en Gaule, qui sont mises en lumière. Plus loin les vicissitudes et les grandeurs de l'église de Saintes ; l'apparition, la destruction, la reconstruction des monuments du culte, puis le culte lui-même, les faveurs des papes ; les libéralités des rois, des princes, des particuliers.

M. Audiat ne se contente pas de nous faire connaître le culte de saint Eutrope dans son église, il nous entraîne à sa suite dans les bourgades les plus reculées, non-seulement de la Saintonge, mais de la France tout entière, et nous fait assister à toutes les manifestations de ce culte, aux croyances qui l'accompagnaient, aux pèlerinages auxquels il donnait lieu alors que saint Eutrope était devenu le guérisseur de nombreuses maladies et notamment l'hydropisie, maladie dont le nom rappelle par sa consonnance le nom même d'Eutrope prononcé Utrope.

A la suite de l'auteur nous voyons défiler tous les bienfaiteurs, les pèlerins, les confréries, les religieux et les prieurs. Y en a-t-il d'oubliés ? Guère sans doute : car il en arrive des quatre points cardinaux, et ce n'est pas notre insuffisance qui pourra suppléer à ce qui manque.

Au milieu de cette énorme quantité de faits et d'appréciations, l'histoire du corps lui-même, de son tombeau et de son église, se développe jusqu'au jour où l'église de Saint-Eutrope devient une insigne basilique de l'ordre mineur, ainsi que l'apprennent aux lecteurs les nombreuses pièces justificatives qui terminent le volume.

Quelques planches et des gravures dans le texte empruntées aux monuments et à l'iconographie du saint illustrent et complètent ce volume.

En résumé le *Saint Eutrope* de M. Audiat pourra peut-être quelque jour donner lieu de la part des spécialistes à des critiques de détail, ce à quoi les meilleures publications ne peuvent échapper ; mais il sera bien loin d'être cette quantité négligeable que

malheureusement tant de publications locales sont condamnées à demeurer dès le moment de leur apparition. On pourra être sinon plus complet, du moins plus synthétique dans telle ou telle partie : mais il serait impossible de refaire de sitôt, sans plagiat, un tel ensemble qui possède la solidité et les lignes d'un véritable monument. G. MUSSET.

Le 14 octobre 1886, a été bénite à Saint-Eutrope de Saintes une cloche qui rappellera l'érection en insigne basilique de cette antique église. Elle a pour inscription :

LAVS. DEO. ANNO. DNI. MDCCCLXXXVI. SEDENTE. PAPA. LEONE.
XIII. STEPHANO. ARDIN. EPIS. RVPEL. ET. SANTON. ANATOLIO.
LEMERCIER. SANTONVM. VRBIS. MAIORE. FRANCISCO. CAZABANT. E. MISSIONIS. CONGREGATIONE. PRESBYTERO. PAROCHIAE.
RECTORE. BESNARD. COVSSOT. BOISNARD. MARCHAT. AVBIN. REIPAROCHIALIS. ADMINISTRATORIBVS. EGO. SÆVIENTE. CHRISTICOLIS. PROCELLA. FIDE. VERO. VIGENTE. CONFLATA. FVI.
AD. PERPETVAM. HVIVS. ECCLESIAE. TITVLO. BASILICAE. MINORIS. A. SVMMO. PONTIFICE. ORNATÆ. MEMORIAM. DIE. XIV. OCTOBRIS. QVO. DIVI. EVTROPII. PROVINCIÆ. PATRONI. TRANSLATIO. ANNVTATIM. FREQVENTATVR. BENEDICTA. A. PRÆDICTO. EPISC. NOMEN. A. SVSCEPTORIBVS. MEIS. GEORGIO. BESNARD. ET. ALOYSIA. MARGARITA. IVLIEN. LAFERRIERE. EVTROPIVS. MARGARITA. ACCEPI. CANTATE. DOMINO. CANTICVM. NOVVM.

II

LES MAIRES ET LES COMMUNES EN SAINTONGE

I°

LA COMMUNE DE ROYAN AU XIII^e SIÈCLE

(Voir *Bulletin*, tome VII, page 33).

Dans le second volume formant l'appendice du recueil publié en Angleterre sous le titre : *The black book of the admiralty* (London, 1873), on lit un texte intitulé : *Li établissements de la commune de Roan*, que l'éditeur, sir Travers Twiss, n'hésite point à indiquer comme la charte communale de la ville de Royan en Saintonge. M. Arthur Giry, dans son savant ouvrage *Les établissements de Rouen*, combat cette opinion ; elle serait d'après lui le résultat d'une méprise ; sir Twiss aurait confondu Royan avec Rouen. « Royan, dit-il, qui n'était, au moyen-âge, qu'une misérable bourgade de pêcheurs, et dont le développement date d'hier, n'a, bien entendu, jamais été régi par les établissements, et l'on ne saurait, sur la foi de sir Travers Twiss, l'ajouter à la liste des localités qui les ont adoptés. »

Nous ne partageons pas cette manière de voir ; mais il faut, d'abord, écarter cette objection, — on dirait, en justice, cette fin de non-recevoir — tirée du peu d'importance de Royan pendant le moyen-âge. Si on juge, en effet, ce petit port d'après l'état lamentable qu'il présentait il y a cent ans, et même encore au commencement de ce siècle, on ne trouvera pas trop forte l'expression de M. Giry. Royan, après le siège désastreux

de 1622, qui ruina son château, renversa ses murailles, détruisit sa digue et ensabla son havre, demeura près de deux cents ans « une misérable bourgade » ; et c'est pour ainsi dire sous nos yeux qu'il s'est transformé en une des plus charmantes stations balnéaires du littoral. Mais, au temps passé, Royan, ceint de fortes murailles, défendu par un château assis sur un point culminant, servit souvent d'objectif aux partis en lutte pendant les guerres civiles du xvi^e siècle ; au xv^e, nous voyons Charles VII enjoindre au capitaine ou connétable commandant à Royan, de remettre entre ses mains « la ville et chastel dudict lieu de Royan ». En 1450, Royan arrête sous ses murs les capitaines envoyés par Charles VII qui n'osent en entreprendre le siège « pour ce que ils estoient trop peu... considéré que ceulx du dedans se aident des Anglois ». Toutefois, dès cette époque, l'activité commerciale de cette petite ville commençait à se ralentir. Malgré sa situation avantageuse à l'entrée de la Gironde, le peu de profondeur de son port en écartait les navires dont le tonnage tendait de jour en jour à s'accroître ; aussi faut-il remonter jusqu'au xiv^e et au xiii^e siècle pour retrouver la trace de sa prospérité maritime. Au xiii^e siècle, son commerce était assez important pour que des droits au profit du seigneur y fussent établis sur la navigation et le trafic. On trouve le tarif de ces droits dans un manuscrit ayant autrefois fait partie de la bibliothèque de l'académie des sciences de Bordeaux et qui appartient aujourd'hui au *British museum* (mss. add. n^o 10,146) ; il est écrit en dialecte gascon, ce qui prouve les communications fréquentes qui existaient, dès ce temps-là, entre Royan et Bordeaux ; il porte ce titre : *La costuma de Royan*. Il y avait la *grande* et la *petite coutume*, comme nous l'apprend une charte du mois de février 1289, par laquelle Robert de Matha, seigneur de Royan, donne décharge à son receveur Pierre Senebrun, qui, pendant plusieurs années, avait perçu « *coustumas portus nostri de Roiano, tam parram quam magnam et mercaturam* ». Enfin la recette de ces droits avait assez d'importance pour que le roi de France, Philippe de Valois, ordonnât, le 14 janvier 1340, de transférer la caisse de Royan au château de Mons, où il la jugeait plus en sûreté. De tous ces faits, il nous paraît ressortir qu'au moyen-âge le port de Royan avait une importance incontestable ; il ne serait pas dès lors invraisemblable que cette ville eût été gratifiée par les rois d'Angleterre d'une charte communale ; sans doute on ne trouve point trace de cette concession, ni preuves du fonctionnement de la commune ; mais comme nous l'apprend M. Giry, « les communes d'Evreux, Harfleur, Bayeux, Domfront, Alençon, créées ou confirmées par Jean Sans-Terre, n'eurent qu'une existence éphémère et ne survécurent pas à la conquête ». (*Etablissements*, p. 47). Nous pouvons aussi nous demander ce que sont devenues les communes d'Oleron et de Ré, dont l'existence ne saurait être mise en doute : elles ont disparu pendant la lutte séculaire avec l'Angleterre, et là où la volonté du roi suzerain avait garanti cer-

tains droits à ses arrière-vassaux, l'autorité du seigneur féodal reprit peu à peu son empire et finit par régner sans partage.

Essayons maintenant de déterminer la provenance du document intitulé *Li establissemens de la comune de Roan*, et de lui assigner une date. Au lieu de *Roan*, M. Giry écrit *Roam*; sans doute d'après les notes qui lui ont été communiquées par M. Meyer. Il dit, en effet, en parlant des *Establissemens*: « M. Meyer les a trouvés à la bibliothèque Bodléienne dans un manuscrit composé en 1343. Ce manuscrit contient aussi les *Rôles d'Oleron*. Le même recueil contient encore d'autres textes coutumiers relatifs à Oleron que M. Meyer nous a également communiqués » (*Establissemens de Rouen*, t. 1^{er}, p. 9). Dans la préface de son second volume, publié en 1885, M. Giry déclare qu'il a eu depuis connaissance du texte imprimé dans le *Black book*; il n'en conserve pas moins *Roam*, alors que partout sir Travers Twiss écrit *Roan*. Lequel a le mieux lu, du savant éditeur anglais ou du docte professeur au collège de France? Si peu importante que paraisse cette adjonction d'un trait de plume, elle pourrait avoir dans le cas présent une certaine valeur en conservant l'*m* du nom latin de Rouen; nous croyons cependant, jusqu'à plus ample informé, pouvoir maintenir le nom de *Roan* en tête du document dont il s'agit, par cette raison que le manuscrit portant le n° 227 de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford nous semble avoir été examiné très superficiellement par M. Meyer, qui y aurait vu une copie du *Rôle d'Oleron*; or, ce manuscrit, d'après la description qu'en donne sir Travers Twiss (*Black book*, introduction, p. LXXXV) ne contient que 80 feuillets; 68 sont consacrés au coutumier d'Oleron, et les *Establissemens* commencent au f° 69; il est donc matériellement impossible qu'il renferme aussi les 47 articles des rôles d'Oleron; d'ailleurs sir Twiss, dans le *Black book*, donne deux versions de ces rôles; il en emprunte une au manuscrit du British museum, n° 10,146 add., et l'autre à une édition extrêmement rare du *Grand routier de la mer*, conservée dans la bibliothèque d'Oxford et imprimée à Poitiers en 1483; s'il eût trouvé un texte des rôles à la suite du coutumier d'Oleron qu'il éditait, il l'eût certainement utilisé, ou tout au moins il nous l'eût fait connaître, soit dans ses notes, soit dans son introduction.

Le *Coutumier d'Oleron* et les *Establissemens de la comune de Roan* qui y sont joints, présentent, dans la forme, une grande analogie. Ils paraissent avoir été rédigés dans la première moitié du XIII^e siècle, et ont un cachet parfaitement saintongeais; nous n'en voulons d'autres preuves que ces locutions *si ol est*, *si ol avint que*, perpétuées jusqu'à nos jours dans nos contrées, et qu'on retrouve fréquemment répétées dans les deux textes. La date du 10 février 1344, mise à la fin du manuscrit n° 227, est celle de la copie faite à la demande de Jehan Rambert; c'est ce qu'établit, en quelques pages pleines d'érudition, S. Travers Twiss. D'après lui, la rédaction première du *Coutumier* pourrait remonter jusqu'à l'année 1270; mais ce qui l'a surtout dé-

terminé à fixer cette date, c'est une indication du *Gallia christiana* concernant l'épiscopat de Hélié de Fors, ancien archiprêtre d'Oleron, qui aurait occupé le siège de Saintes pendant quelques mois de l'année 1267. Or, nous pensons être en mesure d'établir que cet évêque ne figure pas à sa place dans la nomenclature du *Gallia*, et qu'il y a lieu de l'identifier avec Hélié II, qui siégea de 1223 à 1231 ; par conséquent, c'est postérieurement à cette dernière date qu'il faut faire remonter la rédaction du *Coutumier* et des *Establimens*, soit de 1240 à 1260 ; et la comparaison de ces textes avec les chartes locales contemporaines, en langue vulgaire, publiées dans le cours de ces dernières années, vient encore corroborer notre opinion. Or, il est bon de remarquer que c'est en 1242 qu'Henri III d'Angleterre accordait aux habitants de l'île de Ré une charte communale « secundum formam rotuli Oleronis », et que, cette même année, il débarquait à Roan pour venir soutenir les prétentions du comte de La Marche.

Ainsi, les *Establimens de la comune de Roan* ont été rédigés en Saintonge dans la première moitié du XIII^e siècle. Mais qu'est ce document en lui-même ? C'est, dit M. Giry, « une traduction française des établissements de Rouen qui fut faite pour Oleron (t. 1^{er}, p. 9). » Quel est le texte original de cette traduction ? Ce ne sont pas les *Etablissements de Rouen* d'après les registres de Philippe-Auguste ; ils n'ont que 28 articles, on en compterait 33 dans la traduction et même 38, d'après la division adoptée par M. Giry. Ce ne sont pas non plus les diverses rédactions de ces mêmes *Etablissements* adoptées dans les villes régies par la charte de Rouen : car, ainsi que le fait observer M. Giry, « si l'on prend pour point de comparaison la charte de Niort, on remarque qu'il y manque les articles VI et VII, que l'art. XVII précède les articles XV et XVI, que les articles XXIX à XLIV manquent, et enfin qu'il y a, entre les articles LI et LII, l'article intercalé aussi à cette place dans les rédactions de Poitiers et de Bayonne (*Etablissements de Rouen*, t. 1^{er}, p. 10) » ; si bien que cette prétendue traduction ne se rapporte positivement à aucun texte, et que M. Giry finit par la considérer comme une rédaction *sui generis*, qu'il classe sous le titre de rédaction d'Oleron, au tableau synoptique contenu dans son second volume.

Dans quel but aurait été rédigée cette version saintongeoise de la charte de Rouen ? Aurions-nous là le texte des *Etablissements* tels que les avait adoptés l'île d'Oleron ? M. Giry ne le suppose même pas : « Je ne crois pas légitime, dit-il, de faire remonter cette rédaction à 1205, époque de la concession des *Etablissements* qui lui fut faite. » Comment expliquerait-on, au surplus, si ces *Etablissements* concernaient Oleron, ce nom de *Roan*, non-seulement mis en tête du document, mais répété plusieurs fois dans son contexte ? Si, comme le veut M. Giry, Roan désigne la ville de Rouen, notre embarras redouble : pourquoi cette suppression des articles VI et VII du texte officiel de la chancellerie de France, des dix-sept articles du texte de Niort ?

Cette addition de cinq articles dont l'un, l'article **xxix**, ne se retrouve que dans les chartes de Poitiers et de Bayonne ? Tout s'explique au contraire si l'on admet que nous sommes en présence non d'une traduction, dont le texte, comme nous l'avons déjà dit, ne se trouve nulle part, mais de statuts remaniés et adaptés à une commune spéciale, comme l'ont été ceux de toutes les villes qui ont accepté ou reçu les établissements de Rouen. Enfin une considération qui nous paraît tout à fait décisive, c'est que certains articles des *Etablissements de Roan* ne sont pas applicables à une ville directement soumise à l'autorité du roi. On trouve, en effet, dans presque toutes les rédactions des *Etablissements* un article qui suspend les effets de la justice municipale pendant la tenue d'une assise royale ou lorsque le roi ou son fils sont dans la ville : « Nisi dominus rex vel filius ejus adsint Rothomagi », dit le texte latin ; « si nostre senhor lo rey o son filz no es en Baione », lit-on dans la charte de cette dernière ville. Seul le texte de la *commune de Roan* porte : « Si li sires ou son filz n'est à Roan. » « Li sires » désigne évidemment ici le seigneur haut justicier. Plus significatif encore est l'article **xxx** : il s'agit des démarches que pourrait faire le maire pour se faire maintenir en fonctions, son année expirée : « Il ne fera aucune sollicitation vers le seigneur roi ou vers ses barons », dit le texte de Bayonne (nul percas no fera bert nostre senhor lo rey ni bert sons barons), telle devait être la version adoptée dans toutes les villes directement soumises à l'autorité du roi, comme Rouen, Bayonne, La Rochelle, etc. « Il est interdit au maire d'après les dispositions des *Etablissements de Roan* de solliciter du roi son intervention auprès du seigneur féodal pour qu'il maintienne le maire en charge au mépris du statut communal : « Li maire jurera au commencement de l'année, que il ne fera prière *por-rey* ne *por* autre, *vers lo seignor* ne *vers* barons ne *vers* baillis que il soit maire outre cele année. » Nous trouvons la même disposition dans l'article 53 de Niort, qui défend aussi toute sollicitation auprès du seigneur féodal, « dominus terre ». Mais, à la même époque où Philippe-Auguste attribuait à Niort les établissements de Rouen, il inféodait les revenus de cette ville à Guillaume Le Queux, qui pouvait à juste titre se dire « dominus terre ».

En résumé, les *Etablissements de la commune de Roan* ne sont point une traduction française, mais une version particulière des *Etablissements de Rouen* ; ils en reproduisent le fond avec des variantes, comme les chartes de toutes les villes dont les statuts communaux sont modelés sur ceux de Rouen ; il paraît donc logique de les attribuer à la commune dont ils portent le nom, Royan. Quant à l'objection tirée de l'orthographe vicieuse du nom de cette ville dans le texte que nous avons étudié, il faudrait, pour y répondre, pouvoir examiner le manuscrit et savoir, par exemple, si le jambage supplémentaire qui a permis à M. Meyer de lire *Roam* n'autoriserait pas peut-être une meilleure leçon, *Roian*, ce qui lèverait alors tous les doutes. D. D'AUSSY.

LA MAIRIE DE BROUAGE

Royan avait-il un maire lors du siège de 1622 ? « En d'autres termes, pour me servir des propres expressions de M. Audiat, en son article fort intéressant du dernier numéro du *Bulletin*, Royan était-il une commune, comme Saintes, Saint-Jean d'Angély, Cognac et La Rochelle ? » Certes non ; mais il n'avait pas besoin d'être une commune comme Saintes, Saint-Jean d'Angély, Cognac et La Rochelle, pour avoir une mairie, — en supposant, bien entendu, qu'il en eût une. — Il y a des villes, dans notre Saintonge, qui furent pourvues de mairies, sans pour cela avoir été constituées en communes au même titre que celles dont M. Audiat rappelle les noms. Le *Bulletin* n'a-t-il pas dernièrement cité la mairie de Marennes et son maire M. de Piton ? Et le tome VIII des *Archives*, page 255, « maistre Nicolas Detaste, maire de la ville de Talma » sur Gironde ? Pour ce qui est de Royan, il faudrait absolument découvrir le texte, bien ou mal interprété, qui a pu autoriser Filleau à *inventer* en 1814 le maire Gombaud. Dans aucune des relations contemporaines du siège de 1622, il n'est question d'un maire tenant tête au roi. Donc M. Audiat a pu dire : « La mairie de Royan avant le XIX^e siècle est une chimère et un non-sens. »

Je suis tout prêt à conclure comme lui, et cependant j'ai un scrupule, j'hésite. Il faut encore s'attendre à bien des surprises en fait de révélations historiques. Ainsi que diriez-vous de moi, si je venais, nouveau Filleau, inventer, en 1887, une mairie de Brouage, avec la date de 1612, antérieure par conséquent de dix années à celle de Royan ? Ce ne serait pas — j'ai soin de le proclamer hautement — pour justifier l'existence de cette dernière ; mais uniquement pour donner un exemple d'institution, à la même époque, de corps de ville, sous le nom de mairie. Cela me suffit. Je ne veux pas faire une dissertation sur les différences qui peuvent exister entre la municipalité de Brouage et les municipalités de nos anciennes communes, ni sur les circonstances qui ont amené l'érection de cette mairie ; je note le fait ; rien de plus.

Le 28 novembre 1812, Louis XIII concède aux habitants de la ville de Brouage et d'Hiers, son faubourg, entre autres privilèges, le droit de maison commune et d'élection d'échevins et officiers de ville, sous la présidence du gouverneur, maire perpétuel. En outre, le roi voulant faciliter la construction de la maison de ville et l'établissement d'une halle et de fontaines d'eau douce, autorisait la levée de six deniers sur chaque muid de sel sortant du hâvre et des marais de la localité.

LA MORINERIE.

LA MAIRIE DE PONS

A côté des maires plus ou moins authentiques de Royan, Marennes et de Talmont, à côté du maire réel de Brouage, il

faut citer celui de Pons, qui nous est révélé par un document officiel : Michel Bégon, dans son *Mémoire sur la généralité de La Rochelle*, publié par M. Georges Musset (*Archives historiques*, t. II, p. 36), cite, après les maires de La Rochelle, de Saintes, de Saint-Jean d'Angély, de Cognac et de Rochefort, le maire de Pons : « A Pons, il n'y a que le juge du seigneur et un maire. » Une maison de Pons, appartenant à M. de Coeffard, a conservé le nom de mairie ou hôtel de ville, souvenir d'une mairie éphémère qui n'a laissé aucune autre trace.

Y avait-il d'autres maires ?

Il y en avait d'autres. Marans en avait un. Dans la *Liste des syndics, maires et adjoints de la ville de Marans* (La Rochelle, Siret, 1886, in-8°, 4 pages), M. Philippe Cappon cite, en 1692-1711, Gon, sieur de Quincé, « maire perpétuel » ; de 1694 à 1699, Gon, maire, et François Bon et Nicolas Texier, assesseurs du maire ; en 1708 et 1711, Gon et Quincé de La Fontaine, maires alternatifs, etc., et dans *Les assemblées de paroisse à Marans* (Voir plus bas, page 376), il dit : « Au mois d'août de cette même année 1692, pour subvenir aux dépenses énormes des guerres contre l'Angleterre et l'Allemagne, Louis XIV créa dans toutes les villes et communautés du royaume des offices de maire perpétuel et des charges de conseillers du roi, pourvus de nombreux privilèges. » Il est donc probable que d'autres communautés eurent des maires... de cette sorte. L. A.

III

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET DES CULTES DANS LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

(Voir *Bulletin* du 1^{er} avril, VII, 156).

CLERGÉ. — L'*Ordo* du diocèse de La Rochelle, résumé par les *Annales* de l'œuvre des séminaires (n° 14, janvier 1887), nous donne l'état du clergé du diocèse de La Rochelle : il y a 371 paroisses dont 46 sont des cures, 4 chapelles vicariales et 53 vicariats rétribués par l'Etat ; 20 chapelles ont un aumônier.

Personnel : l'évêque, M^r Pierre-Marie-Etienne Ardin, assistant au trône pontifical, comte romain, prélat domestique du pape Léon XIII, né à Clairvaux, diocèse de Saint-Claude, le 26 décembre 1840, sacré évêque d'Oran le 1^{er} mai 1880, transféré le 27 mars 1884 au siège de La Rochelle ; 5 vicaires généraux, dont 2 sont agréés par le gouvernement ; 7 chanoines titulaires, 3 prébendés ; 31 chanoines honoraires résidents, et 11 non résidents ; 492 prêtres, dont 304 sont employés dans les paroisses comme curés, vicaires, aumôniers, etc., et 22 sont prêtres habitués ; 79 ecclésiastiques, dont 46 prêtres, sont employés dans les diverses institutions religieuses : à Pons, 23, dont 14 prêtres ; à Montlieu, 7 ; à La Rochelle, 26, dont quelques-uns sont prêtres ; à Saintes, 4 prêtres ; à Saint-Jean d'Angély, 7, dont 3

prêtres, pour une population scolaire de 841 élèves, non compris la division laïque de l'institution diocésaine de Pons. Il y a en outre 5 lazaristes à Saintes, dont le supérieur est curé, et 4 à Saint-Jean.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. — 7 communautés d'hommes réparties en 18 maisons : Lazaristes, 2 maisons ; marianites, 3 ; frères de saint François d'Assise, 2 ; frères des écoles chrétiennes, 6 ; frères de Saint-Laurent, 1 ; petits-frères de Marie, 3 ; frères de l'instruction chrétienne de Ploermel, 1 ; et les frères agriculteurs de Saint-François, ou *frères de Saint-Antoine*, à Saint-Antoine, paroisse du Bois, doyenné de Saint-Genis, qui a un supérieur prêtre, M. l'abbé Dumas.

29 communautés ou congrégations religieuses de femmes occupant 148 établissements, tant contemplatifs que voués à l'enseignement et à la charité : pensionnats, écoles, asiles d'enfants et de vieillards, refuges, hôpitaux, crèches, institutions de jeunes aveugles, gardes-malades, etc. ; six sont diocésaines, c'est-à-dire originaires du diocèse, ou n'ayant pas de maison-mère en dehors du diocèse ; les carmélites à La Rochelle et à Saintes ; les bénédictines à Saint-Jean d'Angély ; les sœurs de Notre-Dame du Refuge, ou Dames-Blanches, à La Rochelle ; sœurs de Saint-Joseph de la Providence à La Rochelle ; sœurs de Sainte-Marie de la Providence de Saintes (10 maisons) ; les ursulines du Sacré-Cœur de Pons (8 maisons) ; sœurs de l'Instruction de l'Enfant Jésus, de Montlieu (28 maisons).

Des 22 autres communautés, quelques-unes ont plusieurs établissements : Sœurs de la Sagesse, 21 maisons ; de la Charité de Saint-Vincent, 16 ; de l'Immaculée-Conception (de Bordeaux), 11 ; de Chavagnes, 8 ; du Saint-Sacrement, 6 ; sœurs du Saint et Immaculé Cœur de Marie du Sacré-Cœur (de la Salle de Vihiers), 5 maisons ; servantes de Marie, 5 maisons.

La plupart de ces maisons tiennent des pensionnats ou des écoles ; les 10 maisons de la Providence de Saintes renferment 850 élèves.

* * *

CULTE CHRÉTIEN PROTESTANT. — Le nombre des protestants est d'environ 18,000 d'après l'*Annuaire de la Charente-Inférieure* pour 1886, dont 2,500 dans le consistoire de Pons avec 6 paroisses et 8 annexes, 6 pasteurs, 14 temples ; 4,886 dans celui de La Tremblade avec 5 paroisses, 5 pasteurs, 9 temples ou oratoires, et un asile pour 50 orphelines ; 5,800 dans celui de Royan avec 9 pasteurs, 7 paroisses, 12 temples, et 1,900 dans celui de Marennes, avec 3 pasteurs, 3 paroisses, 8 lieux de culte.

Les 4 consistaires ont ainsi 23 pasteurs, 21 paroisses et 43 lieux de culte.

Ajoutons qu'un décret du 31 décembre 1886 fixe le chiffre officiel de la population de la Charente-Inférieure à 469,803 habitants (489 communes et 40 cantons), dont 7,579 pour l'arrondis-

sement de Jonzac ; 82,549 pour celui de La Rochelle ; 56,163 pour celui de Marennes ; 63,679 pour Rochefort ; 75,025 pour Saint-Jean d'Angély, et 103,808 pour Saintes.

IV

LA SEUGNE ET SES ÉTYMOLOGISTES

Mon sieu le prr'sidan, o l eit parlé, dan deù dei drr'nié liméro de voute *Bulletin*, de la *Seugne*, coume o l eit que deù manière de savan voulan que le nom de thielle jholie rivière saintonjhouése sèjhe fait avec l'in dei mot latin *sagena*, *seine*, ou *somnium*, *soumeil* (1). Vou vou dévartissé tout piein su thielle lette qu'i thittan cheire avec-z-eù langue prr' la ramassé in mouman empei : i disan pâ s'o l eit avec leù machouère ó beun avec leù nazot. Vou n en reyé tout voute souc, et moué tout ; mei jh'arí été contan que vou z oyüssié bayé la vrei esp'yique dau nom de la rivière que jhe dison.

Vauderié-vou parmette à n in paure aingnoran de vou demandé si l'esp'yique qu'i n en a trouvée dan le fin fond de son calà, ine matinée, en fr'r'mojhan sei beù, serait pâ putoù thielle-là qu'o faut ?

Prr' moué don, *Sévigne* et *Seugne* o l eit la minme affaire, attendut que le *v* et l'*u* dan lei z ancienne écriture son prise en prr' la minme lette, tantoù vouyéelle, tantoù consoune. Lei fasour de granmère appelan, que jhe cré, le chanjheman de *v* en *u* la voucalisation dau *v*. Ine foué don que dan le mot *Sévigne* n on a voucalisé le *v*, l'*i* thi le seugue devint ainutile, et n on l'étroume. N on appelle encouère thieu dans lei granmère ine contraction : brèv', jh'avon prr' thieu mouèyin et bein naturab'yeman *Seugne* en prr' *Sévigne*.

Voué, mei à ç't'heure de voure eit-ó qu'o vint thieu nom de *Sévigne* ? Jhe bayerei de bon thieur in piein boutéyon de prr'set à nouù manière de savan, s'o l eit que mei prr'setié n en aran à Nau, ou bein l'an-née que lei prr'nié ameindran dei ç'rise, s'i son fourchut prr' me z-on dire. M'en doute qu'o n'eit pâ prr'ci-séman à couése de paç'que n on curtive, dessù sei couéteau, dei *cet de vigne*. Jhe feron meù de trr'ché ayoùr. Dieh beun ! thieu nom serait-i pâ cousin jharmain à n ine masse d'aute nom à pu prei pareil, que n on troue prr'tout en France, coume *Savignac* (prr' parlé saintonjhoué *Savignat*), *Savigné*, *Savigny*, *Sévignac* (en saintonjhoué *Sévignat*), *Sévigné*, *Sévigny* ? Thieillel nom venan t-i pâ, à z-eù tour, dau latin *Sabinus*, coume thi dafrait : le beun à mon sieu *Sabinus* ? la *Sévigne*, à thieu conte, sunifie-

(1) Voir *Bulletin des 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1887*, t. VII, p. 62 et 252, et aussi le *Recueil de la commission des arts* du 1^{er} octobre, où M. l'abbé Cazaugade explique gravement que *Seugne* vient de *sagena* par une suite de sept opérations : changements de l'*e* en *i*, (*sagina*), de l'*a* en *e* (*segina*), « en laissant avec la langue d'oïl tomber le *g* » (*seina*), « en conservant avec la langue d'oc le *g* qu'on a laissé tomber », puis « en laissant tomber postérieurement l'*i* », etc.

rait la rivière thi passe dan le beun à mon sieu Sabinus. N on peut trr'jhou bein z-ou surpouésé. Et thieù mon sieu Sabinus, qu'èit-ô qu'o l était de li? At oyut, bein sûr, dan l'ancien temp, in jhénérau Gauloué de thieù nom, thi coumandait in réjhiman de soudâr de sa nation au sarvice dei Roumain. Coum i voulait affranchit son péyi dau jhoug de l'intranjhé, i se fasit noumé empérou prr' z-eù, et marchit de conte lei troupe c'étian rastée fidèle au Roumain. Malheureûseman i fut battut à plate couture, et prr' ne poin n eite fusiyé, i fut dob'yijhé de se mussé dan n in creût sou terre avec sa fumelle Epounine, là voure qu'i rastiyan pendant neu grande z an-née. Mei, à la fin, il fuyan toute minme découvrit, et l'empérou Vespâsien lei fasit treiné à la coue de son cheveu, boune jhan! prr' lei feire mourit en z-eù cartajhan lei membe : d'aute disan qu' i z-eù copit le cou avec son grand sâbre. Mei o faut savouer que thieù nom était aussi coumin dan thieù temp chein lei Roumains q'habitian noute péyt, ou bein chein lei Gauloué c'étian à z-eù sarvice, coume aneut lei nom de Beunassit, Brr'nar ou Jhiraudiâ en Saintonjhe. A mein, peut-eite, prr' n en [revenit à noué vigne, qu'en batisan thieille rivière, noué z ancien arian sonjhé à accomparé le vin qu'a fait poussé à thieù dei Sabin, thi volait pâ grênd' mouneie, dau dire de mon sieu Hourace :

Vile potabis modicis *sabinum*
Cantharis....

coume ol eit qu'i disait à soun amit, mon sieu Mécénâ, prr' le dégouté, m'en doute, de venit migné chein li, à couse de la dépense ; mei n'ou cré poin, prr' thielle boune rason que prr' lei vrei Saintonjhoué o n'a jhamei oyut de vin pu bon què thellei de z-eù péyi, pâ minme en Medot de voure o vint le Château-Lafite, quant minme i n'arian fait qu'ine âfreuse piquette.

Mei, qu'o sêjhe coume o vaudrat, si moun esp'yique n'èit poin boune, ma frit! jhe n'en baye ma langue au cheun. Et s'o l était prr'tan qu'à force de jhavassé su thielle affeire, vou z ari fait dormit, o faurait bein convenit à la fin que la Seugne n'èit poin san avouer thieûque parenté avec *somnium*.

D'ayoûr, o l a déjà hin bon mouman que mei poule son jhouquée : m'en vô n en feire autan, et, avan de me saqué dan ma veure, jhe vou souette, mon sieu le prr'sidan, ine boune neut.

Voute sarvitour, Piâre MARCUT.
Léchayer, thieù quate de septembe mil huit cent quattr'-vin-set.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Annuaire des traditions populaires. (Paris, Maisonneuve, 1887, in-8° de xxx-180 p. avec musique gravée, lettres ornées, culs-de-lampe. Prix : 3 fr. 50). Cette nouvelle publication de la société des traditions populaires contient, outre la liste des membres (au nombre de plus de 200) et les documents administratifs, des chansons, des contes populaires, des dissertations,

des instructions et questionnaires, ainsi que la bibliographie des ouvrages et articles parus en 1886 sur les traditions populaires. Les articles signés de MM. Girard de Rialle, F. Mistral, M^{me} Viardot, Xavier Marmier. F. Fertault, Narioshy Sougny, L.-F. Sauvé, Julien Vinson, Paul Sébillot, L. Farges, Achille Millien, Léon Sichler, Julien Tiersot, Aug. Gittée, F.-M. Luzel, Loys Brueyre, N. Quellien, A. Landrin, Alphonse Certeux, se composent de contes populaires de pays variés, de dissertations sur des coutumes curieuses, et de chansons populaires. Citons une bien amusante « légende d'atelier » sur notre confrère, le grand peintre William Bouguereau : « Quand Bouguereau fut mort, il se dirigea tout de suite du côté du paradis. Arrivé à la porte qui était entrebâillée, il l'ouvrit et se préparait à entrer... »

Annuaire spécial de la cavalerie française pour l'année 1887 (Paris, Léautey, rue Saint-Guillaume), constate que le nombre des officiers de tous grades appartenant à la cavalerie qui sont nés dans la Charente-Inférieure s'élève à 30 : Deux généraux de division, trois colonels, un lieutenant-colonel, deux chefs d'escadrons, dix capitaines, quatre lieutenants, neuf sous-lieutenants.

GÉNÉRAUX DE DIVISION. *En activité* : Louis-Charles-Agénor Savin de Larclause, né le 17 novembre 1826 à La Rochelle ; entré au service le 24 février 1847, sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1850, colonel le 26 avril 1871, général de brigade le 6 juillet 1878, général de division le 2 février 1886, actuellement chef d'état-major du ministre de la guerre, commandeur de la légion d'honneur du 5 décembre 1882 ; — *En retraite* : Guillaume de Bremond d'Ars, né le 19 mars 1810, à Saintes ; entré au service le 15 novembre 1827, sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1830, colonel le 20 octobre 1855, général de brigade le 13 août 1863, général de division le 31 octobre 1870, retraité par décret du 22 mai 1879 ; sénateur, grand officier de la légion d'honneur du 5 mai 1871.

COLONELS : Jules-Ferdinand-Gustave Robert, né le 9 mai 1834 à Saint-Jean d'Angély ; entré au service le 11 novembre 1853, sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1855, lieutenant le 16 octobre 1863, capitaine le 2 octobre 1865, chef d'escadrons le 16 octobre 1874, lieutenant-colonel le 15 avril 1881, colonel le 4 octobre 1884, chevalier de la légion d'honneur du 12 juillet 1880 ; il commande le 5^e régiment de dragons à Compiègne ; — Ch.-Amédée de Raity de Villeneuve de Vittré, né le 25 septembre 1836 à Garnaud ; entré au service le 7 novembre 1855 ; sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1857, lieutenant le 13 août 1863, capitaine le 30 octobre 1867, chef d'escadrons le 5 avril 1875, lieutenant-colonel le 20 avril 1882, colonel le 14 octobre 1886 ; chevalier de la légion d'honneur du 12 juillet 1879 ; il commande le 10^e régiment de hussards à Nancy ; — Gaston-Josias de Bremond d'Ars, né le 30 janvier 1830 à Saintes ; entré au

service le 2 décembre 1848; sous-lieutenant le 31 juillet 1854, lieutenant le 2 août 1858, capitaine le 12 août 1864, chef d'escadrons le 10 novembre 1870, lieutenant-colonel le 10 juillet 1880; colonel en juillet 1887; chevalier de la légion d'honneur du 22 mai 1873, officier du 24 juin 1886; il commande le 8^e régiment de cuirassiers à Senlis.

CHEFS D'ESCADRONS : Marie-Charles-Léon-Joseph-Honoré-Frédéric de Sartre, né le 24 avril 1839, à Genouillé; entré au service le 29 janvier 1858, sous-lieutenant le 8 août 1869, lieutenant le 13 novembre 1870, capitaine le 31 octobre 1875, chef d'escadrons le 29 juillet 1885; affecté au service des remontes à Alençon; chevalier de la légion d'honneur en juillet 1887; — Marie-Joseph-Henri de Sartre, né le 18 août 1839 à Genouillé, entré au service le 24 mars 1857, sous-lieutenant le 13 juin 1865, lieutenant le 19 septembre 1870, capitaine le 8 mars 1873, chef d'escadrons le 8 juillet 1886; chevalier de la légion d'honneur du 22 mars 1882, affecté au 9^e hussards à Belfort.

CAPITAINES : Henry-Jean-Baptiste-Benjamin Sève, né le 7 janvier 1847 à Saint-Jean d'Angély; entré au service le 14 octobre 1865, capitaine le 1^{er} mai 1875, au 2^e cuirassiers; Eutrope-Paul-Loys-Ferdinand de Faucher de La Ligerie, né le 17 février 1846 à Saintes, entré au service le 17 octobre 1866, capitaine le 28 août 1877, au 16^e dragons; Adolphe-André-Léopold Bouyer, né le 23 octobre 1838 à La Rochelle, entré au service le 28 mai 1859, capitaine le 24 mars 1880, au 1^{er} cuirassiers; Marie-Joseph-Charles-Théodore Baudry-Lacantinerie, né le 6 novembre 1847 à Benon, entré au service le 10 octobre 1866, capitaine le 17 juillet 1882, au 3^e chasseurs; Aimé-Louis-Edouard Minot, né le 23 juillet 1850 à Saint-Jean d'Angély, entré au service le 15 octobre 1870, capitaine le 10 février 1883, au 13^e dragons; Oscar-Armand Fumeau, né le 12 décembre 1843 à Saint-Fort, entré au service le 25 août 1864, capitaine le 15 septembre 1884, au 4^e cuirassiers; Eugène-Paul-Louis Geneau, né le 9 décembre 1846 à Saintes, entré au service le 23 janvier 1866, capitaine le 8 juillet 1886, au 15^e dragons; Marie-Anatole de Montalembert de Cers, né le 14 septembre 1840 à Saintes, entré au service le 23 janvier 1866, capitaine le 8 juillet 1886, au 3^e dragons; Jean-Baptiste Callaud, né le 24 juin 1848 à Aytré, entré au service le 4 novembre 1865, capitaine le 30 août 1886, au 7^e dragons; Mario-Léon Tercinier, né le 4 février 1855 à Saintes, entré au service le 17 octobre 1874, capitaine le 13 janvier 1887, au 11^e cuirassiers.

LIEUTENANTS ET SOUS-LIEUTENANTS : Napoléon-Henri Comont, né le 16 mars 1853 à Saintes, entré au service le 21 mars 1870, lieutenant le 15 avril 1881, au 9^e chasseurs; Pierre-Henri-Johan de Latour, né le 23 avril 1858 à Saintes, entré au service le 25 octobre 1877, lieutenant le 31 décembre 1883, au 18^e dragons; Florentin-Théodore Talbot, né le 13 février 1852 à Tesson, entré au service le 21 décembre 1872, lieutenant le 21 novembre 1885, au 13^e chasseurs; Marie-Théophile-Adrien Chassot, né

le 5 mars 1857 à Saint-Genis, entré au service le 27 mars 1875, lieutenant le 1^{er} avril 1886, au 4^e hussards; Gustave Guignard, né le 18 juin 1856 à Saint-Jean d'Angély, entré au service le 21 mars 1870, sous-lieutenant le 20 septembre 1893, au 13^e chasseurs; Pierre-Gabriel-Ernest Leps, né le 20 décembre 1860 à Rochefort, entré au service le 28 octobre 1881, sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1883, au 25^e dragons; Charles-Jules-Paul Favin-Lévêque, né le 1^{er} juillet 1856 à Rochefort, entré au service le 27 mars 1876, sous-lieutenant le 16 novembre 1883, au 10^e chasseurs; Pierre-Albert Gourmel, né le 13 mars 1860 à Port-d'Envaux, entré au service le 27 octobre 1878, sous-lieutenant le 15 septembre 1884, au 20^e chasseurs; Louis-Alphonse Dulon, né le 10 décembre 1857 à Saint-Jean d'Angély, entré au service le 4 décembre 1877, sous-lieutenant le 15 septembre 1884, au 19^e dragons; Marie-Charles-Guillaume de Lestrangle, né le 30 mars 1858 à Rochefort, entré au service le 22 avril 1876, sous-lieutenant le 15 septembre 1884, au 2^e chasseurs; Marie-Auguste-Ernest Abrard, né le 30 juin 1859 à Saint-Fort-sur-Gironde, entré au service le 25 octobre 1879, sous-lieutenant le 7 novembre 1884, à la 7^e compagnie de cavaliers de remonte; Marie-Louis Lebelin de Dionne, né le 19 décembre 1863 à Rochefort, entré au service le 28 octobre 1884, sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1886, élève de Saumur; Charles-Jérôme-Joseph-Napoléon Dugué de La Fauconnerie, né le 24 mai 1863 à Saint-Jean d'Angély, entré au service le 7 novembre 1881, sous-lieutenant le 13 octobre 1886, au 6^e cuirassiers.

—
Archives historiques du département de la Gironde, t. xxv (1887), contiennent : p. 134, restitution (7 août 1306) par le prince Edouard à Amanieu d'Albret, de la châtellenie de Meilhan, telle que la possédait la famille d'Albret, avant qu'elle l'eût échangée avec Henri III pour la seigneurie de Marennes; p. 132, don par le même (20 avril 1263) à Amanieu d'Albret, de la seigneurie de Marennes, dont avait joui Pierre de La Motte, que le prince avait autrefois donnée en gage à Gaillard Colomb et à laquelle il ajoute la terre « de Ilads »; p. 64, concession du droit de sépulture (1^{er} février 1603) dans l'église du couvent de la petite observance de Bordeaux, à Pierre de Geneste, trésorier de France en Guyenne, par Louis Stuer de Caussade, vicomte de Saint-Maigrin.

—
Assemblées de paroisse à Marans, avant 1789... par M. Cappon (La Rochelle, typ. Siret, 1887, in-8, 31 pages).— Le sujet, tout nouveau, est actuellement à l'étude dans un grand nombre de provinces; notre confrère, M. Philippe Cappon, ingénieur des arts et manufactures, l'a traité avec détails pour sa ville natale, Marant, plus tard Aligre, aujourd'hui Marans, et son mémoire est fort intéressant. Le premier texte d'une assemblée d'habitants est du 1^{er} avril 1590; elle se tenait alors sous la halle, un peu plus tard, à la porte de l'église, sous

le ballet et l'orme de Sully, mais « à la manière accoutumée », pour « délibérer des affaires et moyens de ladite paroisse » ; ce qui prouve qu'elle n'était pas la première de toutes : car déjà un texte de 1484 parle de l'aumônerie dont « l'élection et présentation » appartient aux habitants et l'institution au seigneur. Or, il fallait se réunir pour choisir et présenter. Jusqu'en 1599, les Marantais s'assemblaient soit d'eux-mêmes, soit sur l'ordre des élus de La Rochelle ; on ne voit pas alors de syndic ou de chef de la communauté. Cette année, deux commissaires du roi pour l'exécution des édits de pacification, Parabère et Langlois, décident que, pour administrer les affaires publiques, « seront esluz et nommez pour tout le corps des habitants deux personnes, dont l'une catholique et l'autre de ladite religion » ; les syndics étaient constitués. Après la prise de La Rochelle, on ne voit plus qu'un syndic, catholique ; mais aux assemblées assistent les habitants « tant de l'une que de l'autre religion. » Il n'y figure ni femmes, ni étrangers. La présence n'était pas obligatoire ; de là un nombre de votants singulièrement variable ; des procès-verbaux signés de vingt personnes déclarent qu'on n'est pas en nombre pour délibérer, et d'autres sont valables avec une douzaine. Cela dépendait sans doute de l'importance de l'affaire : car quelques-uns de ces actes portent jusqu'à cent vingt-cinq signatures. Les votes se faisaient à haute voix, et quelquefois par billets que recueillait et lisait publiquement le président, toujours à la majorité ou à la pluralité, ou enfin à l'unanimité. Les réunions étaient fréquentes, mais leurs dates indéterminées, à part celle où l'on nommait les syndics et fabricqueurs, en janvier, et celle où l'on choisissait les assésurs et collecteurs de tailles, en octobre ou novembre. C'était ordinairement le dimanche, quelquefois la semaine, en cas d'urgence. Le lieu de réunion était la porte de l'église, le dimanche, et pendant la semaine sous la halle ou devant le poteau public, sur la place, et à partir de 1720, dans une chambre des bâtiments acquis pour le logement des gens de guerre. Les convocations se faisaient sur l'ordre du syndic ou du curé, suivant la nature de l'affaire, par cri public, son de caisse ou de trompe, dans les cantons et carrefours, par affiches apposées au poteau des halles, à la porte de l'église paroissiale ou du temple, enfin par son de cloche à l'église, et par annonce au prône ou au prêche, avec indication du lieu, de l'heure et du sujet.

Le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques* (section des sciences économiques), 1886, p. 171, contient l'analyse d'une communication de M. Louis Audiat, président de la société des archives, faite au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1886, sur les assemblées capitulaires en Saintonge. « Tel est, en effet, le nom sous lequel sont connues en Saintonge les assemblées de communautés d'habitants. Par suite du manque d'archives, on ne peut faire remonter au-delà du xv^e siècle l'usage de ces réunions : mais elles existaient

avant, puisqu'un acte de 1479 dit : « assemblées à la manière accoutumée. » Des documents nombreux, presque exclusivement tirés des minutes des notaires et en grande partie publiés dans les 14 volumes de la société des archives nous les montrent fonctionnant partout au xvii^e et au xviii^e siècle. Elles étaient distinctes des conseils municipaux et parfois, dans certains cas, existaient à côté d'eux, quand l'échevinage, par exemple, comme à Cognac, au milieu du xviii^e siècle, était réduit à néant par la vénalité des charges d'échevins; elles les remplaçaient aussi quand, comme à Saint-Jean d'Angély, après le siège de 1621, la ville perdit ses privilèges; le corps de ville, créé par la charte de commune, disparaissant, la forme première de l'administration communale reparaisait. A Saintes, on les voit agir dans les faubourgs, pour des intérêts particuliers et locaux.

« C'était devant la principale porte de l'église paroissiale, ou devant le temple que les habitants se réunissaient, au son de la cloche, à l'issue de la messe paroissiale. La convocation se faisait ordinairement par le curé au prône le dimanche précédent; quelquefois le syndic convoquait à son de caisse. Le syndic, élu par les habitants, présidait l'assemblée et lui exposait le sujet de la délibération. Tous les habitants avaient droit d'émettre leur avis; même dans des affaires purement religieuses, par exemple érection d'une paroisse, les protestants votaient, en tant que l'affaire intéressait aussi le temporel. Les femmes aussi dans certains cas y étaient admises, mais alors comme chefs de famille, veuves pour leur fils qui faisait partie de la milice, ou bien tenant boutique, auberge, etc. On votait presque toujours à l'unanimité; le notaire, appelé, transcrivait la délibération, assisté de deux témoins, et la faisait signer. Quelquefois on trouve plus de signatures que de noms transcrits dans l'acte, parce que l'officier public n'indiquait que les principaux, puis ajoutait : « Et autres, faisant la plus saine et majeure partie des habitants. »

« Ces assemblées, hormis la politique, s'occupaient de tout, c'est-à-dire de leurs intérêts : finances et administration locale, l'école et le presbytère ou l'église, la répartition et la décharge des impôts, milice, en un mot tout ce qui touche à la bourse. On voit ces paysans tantôt faisant de grands sacrifices pour bâtir une église, réparer le presbytère, louer un maître. Quelquefois, ils montrent une ténacité ou une force d'inertie incroyables, quand ils ne veulent pas accorder au curé des réparations, même urgentes, pour sa maison. L'intendant alors est forcé d'intervenir. Ils luttent contre un d'eux qui s'arrogé, disent-ils, sans aucun droit, le titre de noble; ils luttent contre le prieur de Saint-Eutrope, qui a refait sans leur avis le pavé du bourg; ils luttent contre le puissant prince de Pons, seigneur de trente-deux paroisses, pour un droit d'usage dans les landes de Masdion.

« Les dernières assemblées capitulaires eurent lieu à la fin de

1788. De toutes parts elles nommèrent des délégués qui se réunirent à Saintes, malgré l'intendant, pour demander au roi l'établissement d'états provinciaux. Les procès-verbaux, qu'a publiés M. Louis Audiat sous ce titre : *Les états provinciaux de Saintonge*, sont très intéressants à étudier. Les trois ordres, clergé, noblesse et tiers, s'entendent pour demander au roi cet établissement; puis ils s'occupent des questions accessoires et très importantes : égalité des impôts pour tout le monde, abolition des privilèges, enfin vote par tête; le tout est voté avec enthousiasme, pleurs et embrassements. C'était la nuit du 4 août en Saintonge, cinq mois avant l'autre. Ce fut aussi la fin des assemblées capitulaires. »

La *Bibliographie des sociétés savantes*, rédigée avec un soin si scrupuleux par M. Eugène Lefèvre-Pontalis (Paris, imp. nat., 1887, in-4°, 143 p.), constate pour la Charente deux sociétés : d'agriculture, fondée en 1803, 66 volumes publiés; archéologique, fondée en 1844, 31 volumes; pour la Charente-Inférieure : *La Rochelle*, académie fondée en 1731, supprimée en 1791, reconstituée en 1803, 42 volumes et 16 livraisons; société des amis des arts, fondée en 1841, 9 brochures; des sciences naturelles, en 1835, réunie en 1854 à l'académie; *Rochefort*, société d'agriculture en 1806, a publié son XXI^e volume en 1878; de géographie, en 1878, 8 volumes et un *annuaire* annuel; *Royan*, académie des muses santonnes, en 1876, 11 volumes de *Bulletin* et 8 recueils de poésies; société pour favoriser le développement de Royan, fondée en 1875; *Saint-Jean d'Angély*, société historique en 1863, morte en 1866, 4 volumes; linnéenne, fondée en 1874, 2 volumes (n'existo plus); *Saintes*, société des sciences, fondée en 1867, morte en 1870, 2 volumes; commission des arts, fondée par arrêté préfectoral en mai 1860, 9 volumes; société des archives, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique en 1886, 15 volumes d'archives et 7 de *Bulletin*. De cette liste, il faut rayer les deux sociétés de Saint-Jean d'Angély, la société des sciences de Saintes, mortes depuis longtemps; la société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, qui n'existe plus que comme société d'agriculture; la société pour le développement de Royan, l'académie des muses santonnes qui n'ont rien de ce qui constitue une société savante, etc. Il résulte que le nombre des associations historiques, archéologiques et scientifiques, non compris les sociétés agricoles et horticoles, s'élève à 667, qui ont publié environ 15,000 volumes, fondées la plupart entre 1830 et 1880 (*La Rochelle* remonte à 1732) et inégalement réparties sur le territoire, puisque la Seine en renferme 142, la Seine-Inférieure, 28, le Rhône, 26, le Nord, 24, la Gironde, 22, le Calvados, 20, les Bouches-du-Rhône, 16, la Haute-Garonne, l'Hérault et la Charente-Inférieure, 12, les Ardennes, la Corse, les Deux-Sèvres, 1, l'Indre, 0.

Bulletin de la société d'acclimatation (1886, p. 315) contient

de M. Paul Brocchi, *Note sur l'agriculture dans le quartier maritime de Marennes*. Après avoir donné quelques renseignements généraux sur la situation des établissements de pisciculture et d'ostréiculture du quartier maritime de Marennes, M. Brocchi appelle particulièrement l'attention de la société d'acclimatation sur la reproduction des huîtres dans les claires et il montre comment doit être expliquée l'erreur commise par les observateurs qui ont attribué aux rayons du soleil un effet direct sur l'apparition des embryons. Puis il montre les progrès qu'a faits dans ces dernières années, l'invasion des huîtres portugaises; et il termine sa notice par un examen de l'état actuel de l'industrie de la baie de l'Aiguillon. E. O.

Bulletin de la société de Borda, 2^e trimestre de 1887, contient de M. l'abbé Cazauran, *Mariage morganatique du duc d'Épernon* avec Anne de Monier (24 février 1596), d'après les certificats trouvés à Caumont. C'est une réponse victorieuse à M. Mireur qui le niait. L'auteur parle du testament du duc d'Épernon écrit et signé de sa main, le 12 mai 1641, à Plassac, en présence d'un grand nombre de personnages importants, et qui mentionne trois Girard, dont l'un fut prieur de Gabarret, M. l'abbé Cazauran serait tenté de voir là trois « gascons et membres de la même famille ». Ces Girard étaient d'Angoulême. L'historien du duc, Guillaume Girard, fils de Pierre et neveu de Philippe, avait deux frères, Claude, archidiacre d'Angoulême, prieur de Cousture, ami de Balzac, et Michel, abbé de Verteuil. Guillaume, lui, receveur des tailles en Saintonge et secrétaire d'Épernon, eut 3 fils : Claude, archidiacre d'Angoulême, Geoffroy, Charles, et 4 filles. Voir *Bulletin*, vi, p. 311.

Guy de La Trémoille et Marie de Sully. Livre de comptes 1395-1406, publié par Louis de La Trémoille. (Nantes, Ém. Grimaud, 1887, in-4°, 276 p.) — Une sobre préface, deux pages, qui explique la publication du livre de comptes, où l'on trouve d'intéressants détails sur la vie journalière, le prix des objets de luxe, les habillements, l'orfèvrerie, les bijoux, et sur le personnage Guy VI de La Trémoille, mort à Rhodes en 1397, de blessures reçues à la bataille de Nicopolis, après avoir été fait prisonnier des Turcs, et à qui le pape, le roi de France, les ducs de Bourgogne, d'Orléans, de Berry, de Milan, le duc Aubert de Bavière, la duchesse de Brabant payaient des pensions pour les services qu'il leur avait rendus sur le champ de bataille ou comme ambassadeur; puis de nombreuses pièces se rapportant aux personnes nommées dans les comptes, et une fort savante table, telle est l'analyse sommaire, trop sommaire, de cette belle publication. Signalons le mandement (6 décembre 1382) de Charles VI, octroyant à Guy de La Trémoille, à cause de ses services en Flandre, 300 livres de rente viagère sur les terres de Nieul en Aunis; et remercions notre confrère, M. le duc de La Trémoille, de consacrer ainsi son intelligence, sa fortune à

enrichir la science de ces importants documents, si précieux pour l'histoire de l'art et pour la connaissance de la vie intime des siècles passés.

Inventaire des archives de la marine, série B. service général tome 1^{er}, 2^e fascicule. (Voir pour le 1^{er} fascicule *Bulletin* vi, 302 p.).

B² 1. Dépêches concernant la marine, etc. (1662, mai à décembre). L'impression de l'histoire du sieur Priolo suspendue, 19.

B² 2 (1663, avril à septembre). Rétablissement de la tour de Cordouan, 170. Avis du sieur Forant et de Meautrix, sur le mémoire de M. Colbert, 7, 9. Le sieur Gabaret, 48. Le sieur Forant, 322.

B² 4 (1666). Le sieur Forant, envoyé en Hollande pour acheter des vaisseaux, etc., 29. Délivrance à la marine de quelques canons de La Rochelle et d'Amboise, 92, 93, 95. M. de Terron retiendra l'escadre du Ponant dans les rades de La Rochelle, et préparera huit vaisseaux pour porter mademoiselle de Nemours en Portugal, 101, 103, 106, 120, 121, 133. Ordre au sieur Pannetié de se rendre à La Rochelle, avec deux vaisseaux, 167. Le sieur de Terron restera à La Rochelle, « sa majesté n'estant pas dans la résolution de le faire monter sur son armée navale, » 131. Le sieur de Terron ira passer l'hiver à Brest et enverra en sa place le sieur De Seuil à La Rochelle, 207. Le capitaine Forant ira à Copenhague monter le vaisseau le *Danois*, 286.

B² 5 (1666, janvier à mars). Sur le rétablissement du fils de M. Gabaret. L'arrêt pour retirer la terre de Rochefort et se mettre en possession au nom du roy ; l'établissement à y faire pour y recevoir les vaisseaux, 261. Le sieur Forant et de Guinant, nommés au commandement de deux des quatre vaisseaux construits à Charente et à Brest, 457, 460, 465.

B² 7 (1668). Sur le transport à La Rochelle de troupes françaises du Portugal, 28, 30. Ordre à M. Gabaret d'aller reprendre M. de Beaufort, 44, 45.

B² 8 (1669). Passage du sieur Gabaret et Thurelle en Ponant, 128, 135. MM. d'Almeras et Gabaret accosteront les malouins contre les corsaires, 158, 159. Instructions au sieur de Beaulieu, capitaine du port à Rochefort, 153, 156. Commission de chef d'escadre... de Saintonge et Poitou, pour M. Gabaret, 181.

B² 9 (1669). M. Gabaret, 34, 81, 87, 146, 450. Sur l'établissement de marine de Rochefort, 73, 119, 121 ; pensions. Sur la forme à l'anglaise bâtie à Rochefort, 167. Sur l'établissement des officiers de marine et de l'infanterie à Rochefort, 532.

B² 10 (1670). Le capitaine Louis Gabaret montera la *Ville de Rouen*, 57. Ordre d'arrêter le capitaine Louis Gabaret, 90. M. de Garant, chef d'escadre, commandant le *Rochefort*, 94. M. de Terron est commis pour connaître la navigation de la rivière de Charente, 204.

B² 11 (1670). Il faut que les forts de Rochefort et de Brest,

fournissent alternativement une escadre, 56. Sur le combat de M. le chevalier de Bouillon et du marquis de La Roche-Courbon, 487.

B² 13 (1671). De Rubernières-Treslebois, chef d'escadre de Poitou et Saintonge, 321.

B² 14 (1671). Le sieur Gabaret aux isles. 1. L'établissement de la discipline et de la régularité dans la marine, la préparation pour bastir un vaisseau dans dix ou douze jours que le roy demeurera à Rochefort, 1, 45, 139, 211. L'armement du vaisseau le *Soleil royal* et de trois ou quatre autres vaisseaux qui devront l'accompagner lorsque sa majesté ira à Rochefort, 25, 55, 71, 103, 121, 122, 139, 151, 161, 162, 163, 176, 189-194, 197-208, 215, 223, 238. Le sieur de Rabesnière, 124, 136, 139, 153. Congé de M. Gabaret, 198. Louis Gabaret, 191. M. de La Roche-Courbon, 217.

B² 15 (1671). Sur le changement de résolution de sa majesté au sujet du voyage de Rochefort, 12, 13. Le capitaine Louis Gabaret, 191, 225. Le comte de Blénac, M. de Rabesnières, 218.

B² 16 (1672). Le sieur Baubrie, capitaine de brûlot; la jonction et le rendez-vous des deux escadres de Brost et de Rochefort; la défense de Rochefort, 1. Le sieur Hérouard de La Piogerie, major de la marine du Ponant, 7. Les sieurs de Cicé (*sic*) et de La Rochalart, 135. Fermeture des ports de Guyenne, Poitou et Saintonge, 186. Réception du sieur d'Igby à Rochefort, 230.

B² 17 (1672). Le sieur Gabaret : liste des vaisseaux choisis pour croiser dans la Manche pendant l'hiver. Louis Gabaret, 118. Le sieur de La Clochèterie, 130.

B² 18 (1672). Sur le départ de M. le vice-amiral pour Rochefort, 79. Louis Gabaret, 94. Le sieur Forant, 190, 192. Sur le dessein de Ruyter d'entreprendre sur Rochefort, 257. Mort du sieur des Rabesnières, 325.

B² 19 (1672). Le sieur Arnoul embarqué à la suite de l'armée navale, 460.

B² 20 (1673). Liste des vaisseaux garde-côtes de Rochefort, 21, 22, 26. Le sieur Gabaret Desmaretz, 62. Commission du contrôleur de la marine à Rochefort pour le sieur Patouret, 96, 97. Liste des officiers de Rochefort nommés pour servir sur les vaisseaux de Brest, 105. Le sieur de La Brossardière, 31. Le sieur Guillotin, capitaine de brûlot, 135. Gabaret, 178, 236. Commission de capitaine pour les sieurs... Genouillé-Lamotte, 234. Instruction pour le sieur Demuyn, envoyé à Rochefort sous les ordres de M. Colbert de Terron, 245.

B² 21 (1673). Le capitaine de La Clochèterie, 21, 79. Louis Gabaret, 60. Ordre d'arrêter le comte de Blénac, 90.

B² 22 (1673). Lettres de noblesse accordées au sieur Gabaret.

B² 24 (1673). Le sieur Levau et les travaux de Rochefort, 42. Gabaret Desmaretz, commandant le *Vigilant*, 94. Sur le voyage de M. le marquis de Saignelay à Rochefort, 132, 149, 161. Le sieur de La Clochette, 430. Le sieur Gabaret ne s'éloignera pas

de Calais et de Boulogne, 444. Il ira reprendre le sieur de La Bretesche.

B² 25 (1674). Brevet de pension pour les sieurs Gabaret, Louis Gabaret et autres, 1. Le sieur Forant, 4. Liste des escadres commandées par les sieurs Gabaret et Château-Renault, 132, 133. Liste des vaisseaux de l'escadre du Ponant armés à Rochefort et à Brest qui doivent être désarmés, 135. Commission d'intendant de la marine à Rochefort pour le sieur Demuyn, 141, 264. Comte de Blénac, 147. Le sieur de La Rochalart, 197.

B² 26 (1674). Mémoire sur l'enrôlement général des matelots de Rochefort, Brest et Toulon, 276, 279. Gabaret, chef d'escadre, 303, 352, 360, 376, 378, 385, 407, 408, 412, 452, 462, 478. Liste des vaisseaux armés à Rochefort à désarmer, 304. Liste des officiers destinés à servir sur l'escadre armée à Rochefort, 305. Baron de La Galissonnière, lieutenant sur le *Téméraire*, 328. Le sieur de La Motte-Genouillé, 349. Le comte de Blénac, 350. Liste des vaisseaux du roi qui pourront être armés en course à Rochefort, 393, 395, 399. Le sieur de Beaulieu, capitaine du port de Rochefort pendant la maladie du sieur Forant, 423. Ordre donné aux frégates de Saint-Malo pour prendre le sieur Gabaret pour aller attendre Tromp sur le cap Finistère, 476. Louis Gabaret, 470. Sur le projet envoyé par le chevalier de Clairville pour l'enceinte de Rochefort, 489.

B² 27 (1674-1675). Le sieur de La Brossardière commandant douze galères, 9-11. Instructions au sieur de La Brossardière commandant 24 galères, 37, 44, 143, 155. Gabaret, 67, 91, 103, 105, 110, 119, 120, 132.

B² 28 (1674). Gabaret, 136, 174, 208, 228, 241, 245, 287, 296, 313, 322, 330, 345, 352, 353, 371, 378, 390, 393, 395, 497.

B² 29 (1675). Le chevalier de Réals, 5. Le sieur Guillotin, capitaine de frégate légère, 37. Le sieur Gabaret, 68.

B² 30 (1675). Liste des officiers des vaisseaux armés à Rochefort pour les îles, 48; pour les Indes orientales, 77. Le comte de Blénac « commandant les vaisseaux pour assurer la pesche des molues », 98. Louis Gabaret, 209, 228, 232. La Rochalart, 232. Liste des officiers revenus des Indes, choisis pour servir à Rochefort et à Brest, 239, 241. Le capitaine de La Vigerie-Treslebois, 259, 302. Liste des officiers des vaisseaux armés à Rochefort pour garder en 1676 les côtes du Ponant, 301. Instruction pour la garde de ces côtes, 303. Le capitaine Forant, 304.

B² 31 (1675). Le comte de Blénac, 25, 52, 103, 364, 389, 396, 428. Le sieur Louis Gabaret, 175, 293, 351, 363. Le chevalier de Réals, 382. Lettre de M. de La Galissonnière sur son fils, 387. Le sieur Forant, 442.

B² 32 (1676). Le sieur Forant, 41, 66, 78, 94, 108, 112, 113. Le sieur de La Clochette, interdit, etc., 41, 119, 355, 376. Liste des officiers de Rochefort et de Brest embarqués sur l'escadre du comte d'Estrées, 115. Le sieur de La Clochette, mis en liberté, 119. Les cartes que le sieur de Seuil a réunies depuis Saint-Malo jusqu'à Bordeaux, 134. Le comte de Blénac, 205,

218. Louis Gabaret, 218. Le sieur Patoulet, commissaire de la marine à Rochefort, 219, 242. Le sieur Cheusse de Lauziere, cassé, 238, 277. Instruction pour le sieur de Mauclerc, contrôleur de la marine à Rochefort, 370. Arrest qui confirme les privilèges ci-devant accordés aux personnes abonnées dépendant des gouvernements de Brouage et isle d'Oleron, 372. Liste des vaisseaux de Rochefort auxquels il est donné des noms fixes, 378. Le sieur Poisleux, maître d'hydrographie, à Rochefort.

B² 33 (1676). Le sieur Forant, 54. Le sieur de La Vigerie, 54, 78. Le sieur Gabaret, 111, 232, 321, 331. Le comte de Blénac, 113, 222, 315, 365, 397. Sur la bonne conduite du chevalier de La Galissonnière, 247. La Rochalart, 293. La Brossardière, 298. M. de Montbron, 306. Louis Gabaret, 350, 355. Le sieur de La Clochette, 470, 480.

B² 34 (1677) Instruction pour les capitaines commandant les deux frégates armées à Rochefort, 76. Le comte de Blénac, 103, 201, 272, 302, 417. La Vigerie, 103. Le comte de Blénac, gouverneur des îles d'Amérique, 141. Liste des officiers des vaisseaux armés à Rochefort, 158. La Rochalart, 202, 220, 312, 247. La Clochette, 219, 274.

B² 35 (1677). M. Gabaret, 80, 81, 96. Le chevalier de Laage arrêté, 417, 418.

B² 36 (1677). M. Gabaret, commandant le *Royal-Louis*, 4, 8, 24, 54, 62, 70, 107, 399, 407, 415, 469, 473. Le sieur Forant, 15, 20, 26, 31, 66, 114, 148, 166, 178, 216, 311, 347, 442, 465. Le chevalier de Montbron, 171, 211. La Vigerie, 359, 440, 463.

B² 37 (1678). M. Gabaret, chef d'escadre, 14, 19, 22.

B² 38 (1678). Le comte de Blénac, 30, 71, 91, 189, 320, 496. Commission de capitaine de marine pour les sieurs... Duquesne-Guiton, 43, 44. Brevet de maître charpentier à Rochefort pour Honoré Malet. Le capitaine La Motte-Genouillé, 144. Gabaret, 158. La Brossardière, 173, 189, 248. Liste des vaisseaux de Rochefort dont le roi a changé les noms, 217, 218, 219. Instruction au sieur Gabaret envoyé aux îles d' pour repêcher des canons, 317, 323, 336, 361. Le sieur Gabaret, enseigne, 324. Sur les prises faites par les habitants de Royan, 329.

B² 39 (1678). Sur les bleds qui estoient en Oleron dont le sieur de Clerville a disposé... la sûreté qu'il y a de lancer les vaisseaux à Rochefort plutôt qu'à Tonné-Charente. La Clochette, 433, 457. La Rochalart, 480.

B² 40 (1699). Brevets de pension pour le sieur Forant, 4. Liste des officiers des vaisseaux garde-côtes armés à Rochefort, 41. Le sieur Gabaret fils, enseigne, 128. Forant, 295. Lamotte-Genouillé, 321.

B² 41 (1679). Sur le mémoire que M. Gabaret a fait sur les fonctions des principaux officiers marinières. M. Gabaret, 83, 96, 142, 164, 532, 552, 559. Sur la ratification du traité fait par le sieur de Blénac, gouverneur des îles d'Amérique avec le sieur Stapleton, 277, 881. Au sujet du temple de La Tremblade, 288. M. de Blénac, 327. Lamotte-Genouillé, 349, 357, 358. Au sujet

du sieur de Mirande, lieutenant de l'amirauté à La Rochelle et de la R. P. R. du comte de Montbron, 634.

B^a 42 (1680). Le sieur des Forgettes, capitaine de port à Rochefort, 24, 25. Le sieur de Sourdis, chef d'escadre du Poitou et de la Saintonge, 42, 266. Les sieurs... de Beauguey-Legoux, de Beauregard, Isle, capitaines de frégate légère. Le sieur de Blénac, capitaine, 69. Mémoires sur la garde de l'arsenal de Rochefort, 80. La mauvaise conduite du sieur Forant et... son opiniastreté remplie d'emportement sur ce qui regarde la religion, 220. Forant, 292. Le comte de Blénac, 320. Le sieur Guillotin, commandant le *Croissant*, 329. M. Begon, commissaire général de la marine, 410. Dépenses à faire pour l'arsenal de Rochefort, 426.

B^a 43 (1680). Le chevalier de Montbron, 81. Le sieur Gabaret, 83, 86, 185. Sur les expédiens pour travailler à la conversion des hérétiques du pais, d'Aulnis et de la coste de Xaintonge, 101. Liste des officiers servant sur les vaisseaux marchands à La Rochelle, etc., 106. Le sieur Guillotin, 445, 468, 478.

B^a 44 (1681). M. Duquesne-Guiton, 33, 90, 158. Liste des officiers de marine des départements de Toulon, Rochefort, Brest, Le Havre, et Dunkerque, 37, 41, 43, 46, 47. Liste des officiers de pinasse armés à Rochefort, 101. Le sieur Ferry, ingénieur, 126, 459. Sur le voyage que M. le marquis doit faire à Rochefort, 266. Liste des officiers qui doivent servir à la manœuvre à Rochefort, etc., 273, 274. Arrest portant qu'il sera procédé par le sieur de Demuyn à l'imposition de la somme de six mille livres sur les habitans de Saint-Denis d'Oleron, pour estre employés au restablissement de leur port, 335, 337. Forant, 409. La Clochetterie, 423.

B^a 45 (1681). Forant, 2, 54, 272. Gabaret, 95, 104, 132, 147, 164, 173, 185, 191, 212, 217, 225, 235, 251, 270, 279, 306, 322, 348, 373, 492. Chevalier de Montbron, 459.

B^a 46 (1682). Sur la garde de la marine de Rochefort, etc., 48 à 52, 63. Dépense à faire, à Rochefort, pour les bâtimens de l'arsenal, 54. Forant, 71, 138, 178, 221, 268. « Ordonnance portant permission à tous les officiers mariniens, matelots et gens de mer de la classe de service de Rochefort de s'engager sur tous les vaisseaux sujets du roi, pour toutes les navigations », 127. Gabaret, 184, 186, 188, 224, 239, 274. M. Duquesne-Guiton, 242, 254, 268. Les maisons du roi dans le bourg de Rochefort, 274. Le voyage du marquis de Seignelay, à Rochefort, 423.

B^a 47 (1682). Le sieur Forant, 3, 18, 217, 491. Sur les meubles du roi qui sont à Rochefort, 12. Gabaret, 224, 401. Le sieur Duquesne-Guiton, 274. Guillotin, 389.

B^a 48 (1683). Dépense à faire pour les bâtimens de Rochefort, 12. Gabaret, 16, 140 à 157, 309, 340. Liste des officiers de Rochefort qui passent à Toulon, 100. Le sieur Guillotin, 124, 164. Listes des officiers des vaisseaux du sieur Gabaret, 140, 141, 142. Forant, 261, 300, 313. Instruction pour le commissaire chargé de la visite des forêts voisines de Rochefort, 384. Le sieur

Heurtin, capitaine du port à Rochefort, 456. Liste des officiers de la frégate le armée à Rochefort.

B² 49 (1683). Forant, 1, 362, 364, 376, 412. Guillotin, 142, 295, 411. Proposition d'établir un haras à Rochefort, 371.

B² 50 (1684). Le sieur de Sainte-Hermine, 5, 169. Canons qui doivent être fondus à Rochefort, 40. Liste des officiers de marine du port de Rochefort, 122, 126, 128. Ordre de chasser de Rochefort toutes les femmes ou filles débauchées qui s'y trouveront, 131. Forant, 219. Guillotin, 220, 257, 325. Le sieur Isle, capitaine de frégate légère, 224. Le sieur de La Baume, commandant des nouveaux gardes de la marine à Rochefort, 225, 226. Ordonnances portant que deux des capitaines de marine entretenus au port de Rochefort seront tenus d'être alternativement présents aux redoutes, 279. Liste des vaisseaux armés à Rochefort, 281. La corvette armée en guerre par les habitants de Royan, 323. Elargissement du sieur Gabaret d'Angoulins, 324. Gabaret, 333. La Clochetterie, 334.

B² 51 (1684). Sur l'armement à Rochefort de plusieurs frégates pour faire la guerre aux corsaires Biscayens et Ostendais, 31, 32. Sainte-Hermine, 42, 215. Comte de Blénac, 69, 107, 146. Le chevalier de Montbron, 133. Gabaret, 281, 324, 334, 354, 362, 374, 436, 492, 500, 511, 514, 521, 532.

B² 52 (1685). Liste des officiers du port de Rochefort, etc., 26 à 33. Liste des officiers des vaisseaux armés à Rochefort, 124, 153. Lamothe-Genouillé, 218. Le sieur Merchin, capitaine de frégate légère, 276. Officiers de traversière, gardes-côtes, armés à Rochefort, 362.

B² 53 (1685). Le sieur Duquesne-Guiton, 226, 266.

B² 54 (1685). Sur la conversion du sieur Duquesne-Guiton, 381. Le sieur de La Gallissonnière, chargé des apprentis canoniers, 447.

B² 55 (1685). Dépêches. La démolition du temple de La Rochelle, 51. Le chevalier de Montberon, 126. Les missionnaires envoyés en Poitou et en Saintonge, l'abbé de Fénelon, l'abbé Fleury, l'abbé de Langeron, 513, 514, 534, 550, 576, 602.

B² 56 (1686). Ordres. Dépense des bâtiments de Rochefort, 5. Claude Guillotin, 11. Lamothe-Michel, capitaine de frégate légère; liste des gentilshommes d'Indret pour les faire servir en qualité de gardes à Rochefort, 13. Forant, chef d'escadre de Poitou et de Saintonge, 24, 34, 70, 81, 100, 102, 125. Liste des officiers du port à Rochefort, etc., 26 à 33. Sainte-Hermine, 34, 116, 181, 189. Le sieur Isle, 36. M. de Montalembert à Indret. Lamothe-Genouillé, de Recets, 76. Instruction pour le sieur Millet, commandant dans l'Aunis et la Saintonge, 79. Duquesne-Guiton, 176.

B² 57 (1686). Dépêches. Le sieur de Blénac, 5. L'abbé de Fénelon, 40, 68, 72, 104, 121, 131, 142, 175, 248, 253, 311, 350, 403, 420, 428, 476. Sur les peuples d'Aunis et de Saintonge, 95. Conversion de M. de Sainte-Hermine, 104. Forant, 115, 248, 366, 369, 451, 470, 487, 489. Lamothe-Michel, 208.

B² 58 (1686). Dépêches. Gabaret, 499, 715, Lamotte-Genouillé, 716. Duquesne-Guiton, 766, 820, 920. L'abbé de Fénelon, 882.

B² 59 (1686). Ordres. Le chevalier de La Galissonnière, 18, 39, 109, 199, 209, 261, 651, 716, 784. Lettre au sieur Duquesne-Guiton sur le faux bruit que son oncle, monsieur Duquesne, doit sortir du royaume, 157. Montberon, capitaine de vaisseau, 660.

B² 60 (1687). Ordres. La Clochetterie, 3. Dépense des ouvrages à faire à Rochefort, etc., 19. Lettre du roi pour arrêter trois barques de Mornac, 34. Déclaration pour le rétablissement du hâvre de Brouage, 51-78, 180. Ordre pour établir des officiers de marine dans les paroisses maritimes de Saintonge et Aunis pour veiller à la conduite des nouveaux convertis, 110. Pierre Manon, maître charpentier à Rochefort, 114. La demoiselle Forant, 133.

B² 61 (1687). Dépêches. Forant, 62, 94, 116, 136, 249, 372. De Réals, 66, 116, 190. Maisons appartenant au roi, à Rochefort, 132-233. Sur le rétablissement de l'église cathédrale de La Rochelle, 136. L'abbé de Fénelon, 176, 202, 310, 348, 377, 437. Blénac, 207. L'abbé de Langeron, 264. Chevalier de Montberon, 341. Lettre à l'abbé Gallois, sur le choix d'un géographe pour Rochefort, 403, 456. Sur le rétablissement du hâvre de Brouage, 419.

B² 62 (1687). Dépêches. L'abbé de Fénelon, 27-38. Gabaret, 158, 434, 467, 500. Isle, 158, 161, 373. M. de Langeron, 266, 273, 294, 303, 454. Liste des maîtres de navire du département de Rochefort « qui ont été condamnés à payer leurs matelots qui ont voulu quitter », 288. Proposition du sieur Richer de rendre la Charente navigable jusqu'à Civray, 432. Chevalier de Réals, 468. Rétablissement du hâvre de Brouage, 502.

B² 63 (1687). Ordres. Le chevalier de La Galissonnière, 8, 39. Remerciement sur la réception de M. de Begon à la charge de conseiller d'honneur au parlement d'Aix, 13. Le sieur de L'Isle, 187.

B² 64 (1688). Ordres : Le sieur Isle ; le sieur Lamothe-Michel, 39. Dépenses pour les bâtiments de l'arsenal de Rochefort, 58. Lamothe-Genouillé, 75. Déclaration du roi sur la navigation des rivières de Charente et de Vienne, 99. Liste des officiers des vaisseaux armés à Rochefort, 218.

B² 65 (1688). Dépêches sur l'enregistrement de l'édit pour le rétablissement du hâvre de Brouage, 4. Sur la proposition faite par le sieur Richer de rendre la Charente navigable jusqu'à sa source, 24. M. Gabaret, 27, 58, 73, 94, 114, 136, 148, 158, 205, 254, 324, 356 bis, 377. Etat des canons qui doivent être fondus à Rochefort, 233. Le sieur de Sainte-Hermine, 242, 282. Sur les travaux de Brouage, 263. Le sieur de Réals, 282. Sur la commanderie accordée au sieur de La Rochalart, 318. Sur la déclaration au sujet de la navigation de la Charente, 349.

B² 66 (1688). Dépêches : M. Forant, 39, 140, 333. Duquesne-Guiton, 56, 339, 455. Le sieur Guillotin, 237, 312. Le sieur de

Réals de Mornac, 238. La contestation entre M. le duc de Saint-Simon et les officiers de l'amirauté de La Rochelle. Sur les travaux de Brouage, 410.

B² 67 (1688). Ordres. Le chevalier de La Galissonnière, 10, 61, 193, 201, 222, 248, 249, 287. Liste des officiers et gardes de Rochefort envoyés à Rome, 319.

B² 68 (1689). Ordres. Le sieur Gabaret-Descourtiers, lieutenant du port à Rochefort, 3. Liste des officiers du port de Rochefort à Brest... 17 à 25. Le sieur de La Clochette, 48, 72, 77. Le sieur Heurtin, 64. Liste des officiers de Rochefort qui doivent se rendre à Brest, 65, 66. Liste des officiers de Toulon qui doivent passer à Rochefort, 95. Guillotin, 98, 168, 261. Mémoire sur les manufactures d'armes établies dans l'Angoumois, 96. Lettres patentes sur arrest pour descharger les sieurs... de Réals du paiement du tiers des prises par eux faites en 1682, 138. Ordre au sieur de Beaugeay-Legoux et de Septèmes d'obéir au sieur de La Clochette, 160. Instruction pour le sieur de Blénac, capitaine de vaisseau, 161. Liste des officiers des gardes de la marine de Rochefort, 163. Le sieur Isle, 204. Liste des officiers de la frégate armée à Rochefort, 246. Le sieur de La Charité autorisé à armer un bâtiment à l'Île-Dieu. Liste des officiers commandant les quatre compagnies de soldats gardiens de Rochefort, 262. Le sieur de Blénac-Romegoux, 275, 278. Le sieur de Beaugeay-Legoux, 276, 278, 284. Le sieur de Beaumont, 278, 279, 280.

B² 69 (1689). Dépêches. M. Gabaret, 13, 36, 52, 131, 177, 241, 245, 253, 269, 434, 486. Le sieur Guillaume Heurtin, 17. M. Forant, 37, 412, 486. Lamotte-Genouillé, 62, 63, 320, 368. Le sieur de Réals, 63, 218, 265, 354. De Montberon, 63, 156. Le chevalier Duquesne-Guiton, 65, 147, 160, 204, 207, 215, 244, 269, 277, 326. La Clochette, 118, 242, 457, 518, 586. Le sieur de Beaugeay, 213, 375. Le sieur Isle, 376, 437. Lettre de M. de Gabaret sur le gouvernement de la Martinique donné à son frère, 515.

B² 70. Dépêches. M. de Sainte-Hermine, 104. M. Gabaret, 164, 172, 188, 265, 266, 298, 333, 427, 441, 556. M. Forant, 104, 255. M. de Blénac, 106. La Clochette, 133, 526. Duquesne-Guiton, 136, 195, 236, 308, 356, 428, 618. De Blénac-Romegoux, major du Ponant, 301.

B² 71 (1689). M. Gabaret, 271. Le sieur de Blénac, 321.

B² 72 (1690). Ordres. Les sieurs de Réals, de Sainte-Hermine, 3. Gabaret, 8, 155, 158, 171. La Clochette, 9. De Montberon, 30. Le sieur Guillotin, capitaine de frégate, 45, 51, 217. Liste des officiers des vaisseaux armés à Rochefort, 53, 54. Liste des gardes nommés à Rochefort, 89. Ordonnance qui défend la sortie de tous bâtiments des ports des provinces du Poitou, Aunis, Saintonge et Guyenne, à l'exception de ceux destinés au transport des vivres et munitions de S. M. Le sieur Forant, 125, 128, 129, 147, 155, 157, 206. Le sieur de Lamotte-Genouillé, 179. Liste des officiers des vaisseaux armés à Rochefort, 203. Liste des vingt compagnies franches d'infanterie du port de Roche-

fort, 229. Liste des officiers des deux vaisseaux neufs armés à Rochefort, 256.

B² 73 (1690). Dépêches. M. Gabaret, 8, 60, 85, 124, 172, 207, 224, 313, 345, 366, 393, 437, 499. Le chevalier de Montberon, 225. Guillotin, 262, 289. Lamotte-Genouillé, 314. La Vigerie, Beaugeay-Legoux, 315. M. Forant, 568, 624.

B² 74 (1690). Dépêches. M. Forant, 4, 66, 119, 250. Marquis de Blénac, 169, 328, 345. M. Gabaret, 252, 272, 312, 335. Lamotte-Genouillé, 272. Beaugeay-Legoux, 382. M. Gabaret, 84. Marquis de Blénac, 135, 219.

B² 75 (1690). Ordres. Instructions pour le marquis de Blénac, 36, 40. D. A.

Le Livre du 10 septembre contient, de M. Gustave Pawlowski, une étude sur notre confrère M. Léopold Delisle, « le premier paléographe et bibliographe du monde... L'homme est à la hauteur du savant par son caractère élevé, par sa bienveillance inépuisable, même envers les plus humbles, par son ardent patriotisme... »

Mémoires de l'académie de Dijon, 1885-86, contient: *Mercurie Dijonnais 1748-89*. Journal d'un professeur à l'université de Dijon, Jean-Baptiste Micault, où l'on trouve quelques détails sur Jean-Baptiste du Chilleau, né le 7 octobre 1735, sacré évêque de Chalons-sur-Saône, mort archevêque de Tours en 1824; sur les La Tour du Pin, les Des Monstiers de Mérimville, etc.

Mémoires de l'académie des sciences et lettres de Montpellier. Section des lettres, 1886-87, contient (t. VIII, 1^{er} fascicule) *Antoine Gombaud, chevalier de Méré, sa famille, son frère et ses amis illustres*, par M. Révillout, professeur à la faculté des lettres, étude intéressante sur un écrivain dont nos érudits ont fini par débrouiller la personnalité, et que MM. Anatole et Théophile de Bremond d'Ars, Eutrope Jouan, le *Bulletin des archives de Saintonge*, cités souvent par l'auteur, ont rendu à la Saintonge.

Le *Moniteur universel* du 29 juin contient, de M. E. A., *L'enlèvement de Mlle de Moras par le comte de Courbon, sous Louis XV*. Voir *Bulletin de la société des Archives*, t. I, p. 12, ou *Journal officiel* des 9, 10, 20 et 22 décembre 1876, mémoire de M. Claretie, reproduit en volume.

Panthéon du mérite (tom I^{er}, n^o 12, 30 juin) contient, signée de Louis et J. Chapelot, une notice élogieuse sur M. Abel-Oscar Planat, maire de Cognac, ancien député, chef de l'ancienne maison de commerce Planat et compagnie, né à Limoges. En 1825, fils d'Abel Planat qui fut maire de Cognac pendant douze ans et représentant du peuple en 1848, neveu de Nicolas Planat de La Faye, ancien officier d'ordonnance de Napoléon, et l'un

des plus fidèles compagnons de son infortune, neveu aussi de Jules Planat, major général du soudan d'Égypte et fondateur de l'école d'artillerie d'Alexandrie; élève du lycée Louis le Grand à Paris, de l'école de droit, avocat à Paris, M. Oscar Planat prit, à la mort de son père, en 1858, la direction de sa maison de commerce à Cognac, fut élu en 1863 député par les arrondissements de Cognac et Barbezieux, et conseiller général par le canton de Cognac en 1865, s'opposa au plébiscite en 1870, fut élu de nouveau en 1874 au conseil général où il siégea depuis; conseiller municipal de Cognac depuis 1864, maire depuis 1878, officier d'académie et chevalier de la légion d'honneur le 28 décembre 1886, « administrateur laborieux et éclairé, esprit net et pratique, et d'ailleurs homme du meilleur monde. »

—
Paris illustré du 25 juin, sous la signature de M. Marius Vachon, rédacteur en chef, contient *Le congrès des sociétés savantes de province*, qui reproduit plusieurs types de savants, entre autres le portrait de notre confrère, le père Camille de La Croix, « l'inventeur des ruines de Sanxay ». « Qui, parmi les auditeurs de la Sorbonne, n'a pas conservé un vif souvenir des discussions orageuses soulevées par le fougueux archéologue défendant, avec une éloquence caustique et incisive, sa découverte et ses théories? Il avait contre lui la commission des monuments historiques, l'académie des inscriptions, l'école des chartes; il tenait tête à tous, et finalement Sanxay est devenu aussi populaire que Gergovie et Alise-Sainte-Reine. Quel type original que ce père jésuite, trapu comme un montagnard auvergnat, à la figure énergique, bronzé par le hâle et la bise dans les plaines du Poitou, portant toute sa barbe, une barbe noire de fleuve mythologique! Dans la presse parisienne républicaine, radicale, socialiste même, il compte des admirateurs dévoués, des partisans énergiques. Les ennemis et les adversaires sont du côté des cléricaux; et l'ordre si rigoureux, si sévère auquel il appartient, n'a jamais eu à lui adresser la moindre remontrance. Le prêtre est aussi irréprochable que le savant est estimé ».

—
Revue de la commission des arts de juillet contient: *Les récollets de Pons*, par M. l'abbé Valteau; *Pièces relatives à la ville de Saintes*, par M. Th. de Bremond, An. de Bremond, Th. Dangibeaud; un article paru le 16 juin dans *l'Indépendant*, sur les fouilles de Saintes, où M. Xambeu après l'histoire, essaie à faire aussi de l'archéologie, hélas!

—
Revue celtique (juillet 1887, t. VII, n° 3) contient de M. d'Arbois de Jubainville: *La Gaule au moment de la conquête romaine*, où il étudie l'agriculture, les lieux habités, les hommes, et parmi ceux-ci les magistrats, dont le premier, *summus magistratus*, ou simplement *magistratus*, se nommait en gaulois *vergobretos*. L'auteur ne cite cette expression que

chez les *Ædoui* et les *Lexovii*, dont il ne connaît que quatre. Il faut ajouter les *Santones*, dont le vergobret *Marinus* nous est révélé par une inscription du musée de *Saintes*. Voir *Epigraphie santone*, p. 18; — *Origine des noms de lieux en France*, où nous voyons que *CHAMPAGNAC* vient du gentilice *Campanius*, dérivé de *Campanus*, habitant de la *Campanie*, qui a formé *Campaniacus*, *Campiniacus*, *Champagné*, *Champagney*, *Champagneux*, *Champagny*, *Champagnac*, *Champigny*, etc.; *CRESSAC* (*Charente*), du gentilice *Crixcius*, qui a formé *Crisciacus*, *Cresseey*, *Cressy*, *Crécy*, etc.; *FLOIRAC*, du gentilice *Florius*, qui a formé *Floriacus*, domaine de *Florius*, d'où *Fleurey*, *Fleuré*, *Fleuriac*, et *Florianus*, *Fleurian*, *Florian*, etc.; *GERMIGNAC*, du gentilice *Germanius*, qui a formé *Germaniacus* et *Germiniacus*, domaine de *Germanius*, d'où *Germagnat*, *Germagny*, *Germigney*, *Germigny*, etc.; *GRIZAC*, de *Gracius*, *Gratius*, qui a formé *Graciacus*, *Gratiacus*, d'où *Grazay*, *Grazac*, *Gresseey*, *Gressy*, *Grézieu*, etc.; *JONZAC*, comme nous l'avons déjà vu, de *Jucundius*, qui a formé *Jocundiacus*, d'où *Janzat*, *Janzé*, *Jonzieux*, etc.; *LUSSAC*, du prénom *Lucius*, qui a formé *Luciacus*, *Lussac* (*Charente*), nom en 572 d'une propriété donnée par le prêtre *Aredius*, c'est-à-dire saint *Yrieix*, à l'abbaye d'*Attanum*, aujourd'hui *Saint-Yrieix La Perche*, d'où *Luçay*, *Lucey*, *Lucy*, *Luchy*, *Lussat*, etc.; *MAGNÉ*, du gentilice *Magnus*, qui a formé *Magniacus* et *Magnianus*, d'où *Magnac* ou *Manhac*, *Magny*, *Magnieu*, *Magnan*, *Magnien*, etc.; — de *M. Longnon*, *Les noms de lieux celtiques en France*, *Mediolanum*, qu'on retrouve dans *Meillant*, *Meilhan*, *Meillan*, *Malain*, *Méolans*, *Meulin*, *Meylan*, *Miolan*, *Molain*, *Molien*, etc., 33 localités.

—
Revue de Bretagne et de Vendée de mai, contient du R. P. Perquis : *Déportation à Rochefort de vingt-six prêtres insermentés des Côtes du Nord (1795)*.

—
La *Revue poitevine*, n^{os} 38-39, 4^e année, contient : 1^o de *M. Espérandieu*, *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge* (suite), où il reproduit le milliaire de *Gordien III*, encasté dans un des montants de la porte *Saint-Gilles*, à *Pons* : IMP... [an]TON[io] G[ordiano] PIO FEL[ici]... MAX[imo] T[ribunatus] COS II M[ediolanum], ce qui veut dire : *A l'empereur César Marc Antoine Gordien, pieux, heureux, grand pontife, puissance tribunicie..., consul pour la 2^e fois. Saintes [...à... lieues, Bordeaux à... lieues]*; inscription dans laquelle *M. l'abbé Laferrière* a vu une dédicace à *Gordien* par ses soldats victorieux, traduisant M[ediolanum] par M[ilitis] E[rexorunt]. Voir *Bulletin*, III, 94 et 368. *Ringuet*, jadis aussi du mot *LIBERACIONEM* faisait *LIBERAE. I. O. N. E. M.*, et inventait cette phrase : I[n] o[mnibus] N[obis] E[st] M[unimen]; 2^o de *M. Joseph Berthelé* : *Nos sarcophages mérovingiens*, d'après un mémoire récent du *P. de La Croix*; 3^o *Revue des sociétés savantes*, où *M. l'abbé Noguès*, qui trouve mauvais qu'on relève ses erreurs, nous impute très ar-

bitrairement une foule de méfaits, et pour nous achever du coup, nous renvoie à notre dictionnaire. Nous avions en effet, dit que *peccatus* ne pouvait terminer un hexamètre : 1° parce qu'il n'avait pas la quantité légale ; 2° parce qu'il n'était pas latin. Il répond que de *peccatus*, on peut faire *peccatus* d'abord, puis *peatus*, et qu'ainsi le vers est bon. Je proposais *reatus* qui est latin et a le même sens ; il n'en veut pas et soutient que *peccatus* est latin : « Que M. Audiat veuille bien consulter son lexique. » Eh bien, consultons le lexique, puisqu'il faut être pédant ; j'y lis : « *Peccatus*, très rare ; autre leçon, *peccato*. » Et mon lexique a raison : il y a un seul exemple, *peccatu*, et dans Cicéron, c'est vrai. Mais voilà qu'Aulu-Gelle, traitant des auteurs qui ont mieux aimé faire un solécisme qu'une cacophonie, qui ont préféré l'élégance à la grammaire, cite précisément Cicéron, qui, trouvant désagréable de dire : *Perangusto freto* et *manifesto peccato*, a dit : *perangusto fretu* et *manifesto peccatu*. Donc *peccatus* est un barbarisme ; mon tort est de l'avoir dit. — Dans le n° 40, M. Lièvre publie *Les chemins boinés*, ainsi appelés de *boine*, borne, c'est-à-dire chemins pourvus de bornes miliaires, par conséquent voies romaines : exemple, le chemin boiné qui reliait la capitale des Petrocores à celle des Santons, Saintes à Périgueux. L. A.

Revue des questions historiques de juillet contient de M. Albert de Circourt : *Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. Ses débuts dans la politique ; origine de sa rivalité avec le duc de Bourgogne*. — On connaît les déplorables conséquences qu'eut pour la France la rivalité des maisons d'Orléans et de Bourgogne. M. le comte Albert de Circourt, que notre société s'honore de compter au nombre de ses membres, nous fait assister à la naissance de cette rivalité. Il restitue tout d'abord au frère de Charles VI, si souvent représenté comme un prince « débauché, frivole, inconstant, d'une insatiable avidité », son véritable caractère. Sans entreprendre l'apologie de Louis d'Orléans, tâche qu'il reconnaît difficile, il nous le montre appliqué aux études sérieuses, d'une incontestable supériorité dans la discussion des affaires, affable et bienveillant pour tous ceux qui l'approchaient ; malheureusement ces belles qualités furent gâtées par son amour désordonné des plaisirs, et par l'injustifiable rigueur dont usa à son égard son oncle et son tuteur le duc de Bourgogne qui ne voyait en lui « qu'un pupille impatient, et naturellement prédestiné à devenir son rival ». La mauvaise volonté de Philippe de Bourgogne se manifesta surtout à l'occasion du mariage de son neveu avec Valentine Visconti ; pendant deux ans, il parvint à retarder la consommation de ce mariage, et le prince, « pourvu d'un titre, d'un apanage et d'une épouse, resta sous tutelle, sans femme, aussi nu et aussi dépendant que par le passé ». On comprend quelles rancunes s'accumulaient dans le cœur du duc d'Orléans : aussi lorsqu'après l'expédition de Gueldre, Charles VI déclara

à son conseil son intention de gouverner par lui-même, le duc d'Orléans fit-il durement sentir à son oncle le poids de l'autorité que la confiance du roi venait de lui départir. Nous le voyons dès lors prendre la haute direction des affaires extérieures; le cadre s'élargit, et devant nous se déroulent, comme un tableau plein d'animation et de vie, huit années de l'histoire de France. Peut-être au milieu de toutes ces complications politiques, perd-on quelque fois de vue le duc d'Orléans; mais qui donc songerait à s'en plaindre? la nouveauté des détails, la sûreté des informations puisées aux meilleures sources, donnent à ce travail une incomparable autorité. Nous n'avons à exprimer qu'un regret, c'est de le voir se terminer un peu trop brusquement après la funeste expédition du comte d'Armagnac en Italie. Espérons que M. de Circourt reprendra son récit et le conduira jusqu'à la mort du duc d'Orléans. Nous aurons alors, pour la première moitié du règne de Charles VI, une œuvre aussi savante et aussi consciencieuse que celle de M. le marquis de Beaucourt sur le règne de Charles VII. — La même livraison contient, de M. Edouard de Barthélemy, une étude sur l'empoisonnement du prince de Condé à Saint-Jean d'Angély, par sa femme, Charlotte de La Trémoille, dont nous parlerons prochainement.

D. A.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXI, 1887, 1^{er} semestre, contient de M. Gabriel Fleury, *Les fortifications du Sonnois, du X^e au XII^e siècle*; de M. l'abbé Angot, *Les Pocquelin ecclésiastiques dans le Maine*, où l'on voit, p. 304, un oncle de Molière, Nicolas Pocquelin, chanoine de Saint-Julien du Mans (30 mars 1663), chapelain de Saint-Georges en la cathédrale, de Saint-Eutrope en la collégiale de Saint-Pierre de La Cour, qui mourut le 15 mars 1698 ayant, le 8, résigné tous ses bénéfices à son frère, Jean Pocquelin, curé d'Assé le Béranger, résignation frappée de nullité; la chapelle de Saint-Eutrope passa à Jean Le Peltier, clerc tonsuré.

Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie, par Louis du Broc de Segange. (Paris, Bloud, 1887, grand in-8°, 2 vol.). — L'idée est ingénieuse d'avoir considéré les saints uniquement au point de vue populaire et d'avoir résumé leur vie en tant que patrons directs de divers corps de métiers. Que de légendes, que de traditions sont consignées dans ces deux gros volumes, pleins de recherches! Quel sujet d'études aussi! On voit comment le peuple est venu à invoquer tel saint contre tel fléau ou telle maladie: saint Fort, contre les enfants faibles; saint Dizant, évêque de Saintes, contre les rachitiques, p. 516; sainte Quitterie, p. 391, contre la rage et la folie; saint Malo, Macou, ou Marcou contre les marques au cou, écrouelles; saint Ignace (saint Tignasse) contre la tei-

gne; sainte Eustelle, p. 388, contre le célibat; saint Eutrope, p. 307, contre l'hydropisie, l'enflure et l'infirmité des bras ou jambes, selon qu'on l'appelle *Ytrope* ou *Estropi*. L'auteur qui cite de M. Audiat, *Saint Eutrope et son prieuré*, n'a pu — il était mort avant la publication, — connaître le livre *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie*; il aurait ajouté que saint Eutrope avait été aussi invoqué par les condamnés à mort, d'après une très curieuse enseigne de pèlerinage, reproduite p. 146 du volume, où l'on voit un pendu, corde au cou, délivré de la potence et des bourreaux par l'intervention de saint Eutrope.

La Seudre, des 10 juin et suivants, continue à publier *Petites notes d'un touriste* sur Saint-Aignan, Soubize, les marais, où l'on mentionne, à propos de la révolte de la gabelle en 1542, l'envoi de cavaliers « commandés par le général Boyer et François de La Trémouille », ce sempiternel général Boyer, qui est général depuis que l'historien Massiou l'a créé tel et qui reste encore général, bien que l'on ait dix fois déjà montré qu'il était receveur général des finances, et que c'était La Trémouille qui commandait les troupes. Un conseil : avant d'écrire sur l'histoire locale, consulter les publications de la société des Archives. Elle a beaucoup rectifié d'erreurs, à la grande fureur des auteurs qui les commettent et qui pour prix de leurs sottises élucubrations ne veulent que des compliments onctueux et de l'encens nauséabond. Elle désirerait pourtant que son labeur servit à quelque chose.

Traité complet de la science du blason, par Jouffroy d'Eschavannes. (Paris, Edouard Rouveyre, 1835, in-12, 266 p., prix : 6 francs). — On nous demande souvent un traité de blason; sans prétendre être un érudit dans la science héraldique, on est bien aise de savoir parfois ce qui distingue une couronne de duc et une couronne de marquis, la crosse d'un abbé et la crosse d'un évêque; de reconnaître la brisure de cadet et le signe de bâtardise, sans compter le sable et l'azur, le gueules et le sinople. Il est bien difficile d'ailleurs de s'occuper d'histoire locale et d'archéologie sans avoir quelques notions de blason. Aussi nous signalons le *Traité* de Jouffroy d'Eschavannes, « à l'usage des bibliophiles, archéologues, amateurs d'objets d'art et de curiosité, numismates, archivistes », qui tous, un jour ou l'autre, ont besoin de reconnaître quelles sont les armes dessinées, peintes ou gravées sur un château, dans une église, sur un couvert ou un meuble, sur un livre, sur un sceau.

Il y a des ouvrages plus profonds, plus étendus, plus luxueux, celui de M. le marquis Amédée de Foras, *Le blason*, par exemple, auquel l'académie des inscriptions et belles lettres accordait une mention honorable l'an passé, et qui coûte 30 francs. Celui que réédite M. Edouard Rouveyre suffira pour les besoins de chaque jour. Il est fort bien imprimé et orné de nombreuses

gravures, indispensables pour l'intelligence des termes techniques. Mais pourquoi l'auteur laisse-t-il croire que les couronnes murales comme timbre des armoiries de ville existent en blason ? « On peut citer, dit-il, les couronnes murales qui timbrent ordinairement les armoiries des villes ». Il aurait fallu ajouter : les couronnes murales sur l'écu des villes ont été, comme les toques surmontées de plumes, inventées par Napoléon pour remplacer les couronnes ; elles doivent disparaître comme ont disparu les toques à panaches ; rien n'est plus anti-héraldique.

Union conservatrice de Saint-Jean d'Angély du 23 juin, reproduit par le *Moniteur de la Saintonge* du 30, publiée de notre confrère, M. Léon Duret, un article *Les reliques de saint Eutrope* à propos de l'acte du 5 avril 1768 qu'a publié le *Bulletin*, VII, p. 255.

Un régiment d'autrefois. Royal-vaissaux (1638-1792), par le vicomte Oscar de Poli (Paris, au conseil héraldique de France, 1885, in-12, 222 p.) — L'histoire de Royal-Vaissaux, ce héros collectif, prouve qu'on peut lui appliquer la fameuse boutade : « Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer ! » et l'on dirait à juste titre de lui la devise des Châteaubriand : « Mon sang teint les bannières de France. » Elle prouve aussi qu'il n'était pas absolument nécessaire d'être de noble lignée pour parvenir aux honneurs militaires : le maréchal Fabert était fils d'un typographe ; le vice-amiral Paul, fils d'une blanchisseuse ; Catinat, d'un bourgeois ; les lieutenants généraux Chevert et Saint-Hilaire, fils, l'un d'un bedeau, l'autre d'un savetier ; puis qu'on n'arrivait pas d'emblée aux premiers grades : Alexandre de Bret, Jean de La Fargue, n'eurent le grade de maréchal de camp qu'après cinquante années de combats ; le maréchal de Choiseul avait pris part à soixante-treize sièges ou batailles ; le lieutenant général Louis Potier de Gesvres avait reçu trente-huit blessures ; à l'armée d'Italie, en 1635, il y avait 80 officiers du nom de Vassal, depuis le volontaire jusqu'au lieutenant général ; onze frères du nom de Fautrières furent tués au service de Louis XIV. On trouvera dans cette monographie que notre compatriote, M. Oscar de Poli, a écrite avec son entrain et son savoir ordinaires, bien des noms qui nous touchent. C'est en 1638 que fut créé Royal-Vaissaux pour Henri d'Escoubleau de Sourdis, d'abord évêque de Maillezais, puis archevêque de Bordeaux, le bouillant prélat qui était au siège de La Rochelle, à l'expédition d'Italie, présida l'assemblée du clergé en 1635, et commanda en 1636 une armée navale. Voici François-Aimery de Durfort, comte de Civrac, seigneur de Crazannes, colonel au régiment d'Aunis, puis colonel-lieutenant de Royal-Vaissaux ; Charles de La Rochefoucaud, comte de Montandre et de Montguyon, qui fut fait colonel du vaillant régiment dont le sang s'était mêlé au sien ; Jean-Baptiste, comte de La Fargue, lieu-

tenant-colonel, maréchal de camp, qui servit plus de 50 ans dans le régiment, fut blessé à Fontenoy et à Lawfeld; il mourut en 1782, ayant commandé pour le roi en Saintonge où il acquit la terre de Blénac; les Esparbès de Lussan d'Aubeterre, comtes de Jonzac; le comte de Gouvernet, fils de Jean-Frédéric de La Tour du Pin, etc.

Versailles et les Trianons, par Paul Bosq. (Librairie Renouard. H. Laurens, successeur; Paris, petit in-8, orné de 45 gravures. Prix : 3 fr. 50; relié, 4 fr. 50). — « Le château et le parc de Versailles, les Trianons, nous dit M. Bosq, ressemblent à un théâtre où les décors restent en place tandis que les acteurs ont disparu ». Le but de l'auteur a donc été tout naturellement d'animer cette scène et de faire revivre les personnages fameux qui y ont défilé : premiers rôles ou comparses. M. Bosq a parfaitement rempli sa tâche, et en parcourant, son livre à la main, les salons du château, les bosquets du parc, nous avons pu dire, suivant son désir, comme le pigeon de la fable : « Je suis là; telle chose y advint. » Ce volume est plus intéressant qu'un guide et en a toute la fidélité. C'est une vraie chronique de Versailles et des Trianons. Qu'y avait-il à faire, en effet, sur Versailles, après les monographies complètes, après les travaux originaux de MM. Leroi, Dussieux et Desjardins? Un résumé vif, animé, de l'histoire du palais de Louis XIV et de tous les faits dont il a été le théâtre. M. Bosq a condensé sous un mince volume tout ce qui avait été écrit; il y a bien ajouté de ci de là « quelques glanes » importantes. Une foule de gravures embellissent le texte. En parcourant les salons du château, les bosquets du parc, on retrouve les personnages qui y ont vécu; mille anecdotes charmantes nous les font revivre dans leur cadre. Ce guide est fidèle, intéressant, spirituel. On n'en peut dire autant de tous les autres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

N° 383. — A-t-on quelques renseignements biographiques sur François-Joseph de La Rochefoucauld, né à l'île de Ré, au mois d'avril 1692, fils (ainé, je crois) de François-Joseph de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Momon, capitaine au régiment de Navarre, et d'Anne Thomas? T. P.

N° 384. — Dans la paroisse de Coulonges est le fief du Brandard. Est-ce bien de ce fief qu'était dame, en 1687, Elisabeth-Angélique de Montmorency, duchesse de Meckelbourg et de Chastillon, dame de Clam, etc.? J.-P.-G. B.

N° 385. — Au nombre des documents publiés dans le t. VII des *Archives historiques*, par M. Tortat, se trouve une transaction du 18 janvier 1599, relative à une redevance de « pain et de vin bénits » à fournir, le jour de pâques, en l'église de Saint-Saturnin de Séchaux. « Les seigneurs de La Tour, y lit-on, avaient prins en coutume de fournir le pain et vin bénits qu'il convient tous les ans au jour de pâques, pour administrer aux paroissiens ayant reçu le saint sacrement ». Pour assurer le paiement régulier de cette redevance, les seigneurs de La Tour avaient arrenté six journaux de bois. Il s'agit ici évidemment non du pain et du vin nécessaires au sacrifice de la messe. Chaque communiant « ayant reçu le saint sacrement », était gratifié de pain et de vin bénits. Trouve-t-on ailleurs quelque trace de cet ancien usage qui rappelle les eulogies de la primitive église?
D. A.

N° 386. — Dans un registre paroissial de Berneuil, canton de Gemozac, arrondissement de Saintes, on lit : « En mil sept cent soixante et treize, on fit l'adjudication des réparations de l'église de Berneuil, qui monta à la somme de 6,000 livres ; en 1774, on rétablit le cloché et l'église; il y avait 21 ans que j'avais travaillé à faire réussir cette réparation ; il y avait un party qui était conduit par Lusseaud, notaire, qui s'y opposait, et ne peut réussir. Je receus trois coup de fusil à balles au contrevent de la fenestre de ma chambre, qui percèrent le contrevent et s'écartèrent dans la chambre. » Suivent sept lignes complètement illisibles ; le papier est usé et a été dévoré en différents endroits par les insectes. Quelqu'un pourrait-il nous raconter la suite de l'histoire? Baduel, qui a signé cette note, était curé de Berneuil depuis 1754, et l'était encore au moment de la révolution.
M.

RÉPONSES

N° 122, t. II, p. 93 ; t. IV, p. 313. — *Les relations de parenté de Charles, Isaye et Pierre de Montalembert.* — Le 22 novembre 1661, devant Nouveau, notaire à Cognac, « furent présans en leurs personnes le sieur Isaye de Montalembert, marchand, bourgeois de la ville d'Angoulesmes, et y demeurant, d'une part, et Charles de Montalembert, sieur de Saint-Ange, demeurant en cette ville de Cougnac, d'autre part. Sur ce que ledit Isaye de Montalembert auroit donné en mains dudit sieur Charles de Montalembert la somme de mil livres pour apporter de ladite ville d'Angoulesme au sieur François Tardy, marchand de cette ville de Cougnac ; ce que ledit sieur de Saint-Ange n'ayant fait, icelluy sieur de Montalembert auroit fait faire charge et information à l'encontre dudit sieur Charles de Montalembert, par devant monsieur le lieutenant criminel de ladite ville d'Angoulesme, et obtenu décret de prise de corps contre icelluy ; sur

lequel il l'auroit fait assigner à trois brefs jours ; ce qu'estant venu à la congnoissance dudit sieur Charles de Montalembert, icelluy vouloit soustenir qu'il se seroit retiré vers le sieur Tardy et offert de luy metre entre mains ladite somme de mil [livres] ; Que s'il ne l'avoit fait, ce n'estoit pas sa faute, ayant esté, incontinent qu'il fut arrivé en cette dite ville, pour luy porter et qu'ayant eu du despuis quelques affaires à la campagne il auroit esté obligé d'y aller pour quelques jours ; et ainsy mal à propos ledit sieur de Montalembert avoit fait faire lesdites charges et informations ; que, quand bien mesme il auroit fait refus de rendre ladite somme, il n'avoit qu'une action civile pour la demander. Sur lesquelles contestations lesdites parties estoient sur le point d'entrer en grand procès ». Suit la transaction aux termes de laquelle Charles de Montalembert restitue à Isaye ladite somme de mille livres, l'information ouverte contre lui demeurant nulle et sans effet. « Fait et passé audit Cougnac, maison de Philippe Fé, escuier, sieur de Saint-Martin, conseiller du roy, président civil et criminel en l'eslection de cette ville de Cougnac, maire et capitaine d'icelle, en sa présance et du sieur Pierre Renaud le jeune ?, demeurant ledit sieur Renaud au village d'Orlat?, paroisse de Bréville, témoins requis. DE MONTALLEMBERT. C. DE MONTALEMBERT. RENAUD. PHILIPPE FÉ. NOUVEAU, *notaire royal héréditaire.* »

Cet Isaye de Montalembert, marchand à Angoulême en 1661, est-il le même que le marchand du même prénom, mort au commencement de 1678, ainsi que cela est établi dans l'acte du 16 avril 1678 (*Bulletin*, t. iv, p. 313) qui n'indique pas le lieu de son décès ? C'est une question que je n'ai encore pu résoudre, les mêmes prénoms se reproduisant souvent dans les anciennes familles. Quant à Charles de Montalembert, qualifié sieur de Saintange dans l'acte qu'on vient de lire, je puis dire de qui il était fils. Son père était Jacques de Montalembert, ce qui est prouvé par l'acte que voici :

« Aujourd'huy dix huitiesme d'avril mil six cens cinquante-neuf... a esté présent messire Jacques de Montallembert, escuyer, sieur de Saintange, conseiller du roy et lieutenant de monsieur le prévost des maréchaux de France en Saintonge, lequel, de sa bonne vollonté, a constitué son procureur général et spécial M... auquel il a donné pouvoir de comparoir pour luy et sa personne représenter par devant tous juges et commissaires quelconques,.. et par spécial de résigner, comme ledit sieur constituant résigne par ces présentes, son dict estat et office de lieutenant du prévost général et provincial de Saintonge et isles adjacentes ès mains du roy nostre sire et monseigneur son chancelier, et ce, pour et en faveur de M. Charles de Montallembert, son fils, et non d'autre... Faict et passé audit Cougnac, tablier dudict notaire, en présence de maistre Louis Girard, huissier, et de Jean Conte, praticien, demeurant audit Cougnac, tesmoins requis. DE MONTALLEMBERT. GIRARD. CONTE. PIERRE, *notaire royal héréditaire.* »

Quelles relations de parenté y avait-il entre ce Charles de Montalembert, qui est bien le même que Charles de Montalembert, sieur de Saintange, transigeant le 22 novembre 1661 avec Isaye de Montalembert, et ce dernier ? Le notaire Nouveau ne nous le dit pas, mais la parenté devait être proche. Remarquons, en effet, la prétention émise par Charles de Montalembert, dans le préambule de l'acte, de n'être astreint qu'à des réparations civiles lors même qu'il avait refusé de rendre la somme qu'Isaye de Montalembert l'aurait chargé de compter à Tardy. Or, d'après le droit romain, les soustractions commises par l'un des époux au préjudice de l'autre, par des enfants au préjudice de leurs parents, ne donnaient naissance qu'à une action civile en restitution. Ces règles, admises dans notre ancien droit, particulièrement dans les pays de droit écrit, ont passé dans l'article 380 du code pénal. Peut-être notre ancienne jurisprudence les avait-elle étendues quelquefois à des parents un peu plus éloignés. Peut-être aussi la théorie de Charles de Montalembert n'était-elle pas l'expression exacte de la jurisprudence régnant à ce moment là en matière de soustraction frauduleuse ou de détournement de deniers. Quoiqu'il en soit, rien, dans les pièces ci-dessus publiées, ne nous permet d'affirmer qu'il y a identité entre Charles de Montalembert, sieur de Saintange, fils de Jacques, et Charles de Montalembert, époux de Marie Manoz, qui fait l'objet de la question n° 122. Si cette identité était prouvée; il ne s'ensuivrait pas qu'Isaye de Montalembert, qui transige avec Charles, le 22 novembre 1661, fût son fils. La question indique bien un Isaye de Montalembert né du mariage de Charles avec Marie Manoz, mais la fréquence des mêmes prénoms dans la même famille est un fait bien connu. La raison de douter dans le cas qui nous occupe, vient de la procuration de 1659, qui prouve qu'à cette date Jacques de Montalembert songeait à résigner son office de lieutenant du prévôt des maréchaux de France entre les mains de son fils Charles. Que ce fait se soit ou non réalisé, on sait qu'en général un homme est encore jeune quand son père lui cède un office, d'où suit qu'il n'est pas probable que Charles de Montalembert, en faveur duquel son père voulait se démettre en 1659, ait déjà eu en 1661 un fils marchand à Angoulême, lui confiant mille livres pour les porter à Cognac; ce serait une exception au train ordinaire de la vie. Ajoutons qu'une poursuite criminelle intentée par un fils contre son père a toujours été heureusement un fait très rare, qu'on ne doit pas admettre facilement dans une famille si honorable. Ainsi tout indique que cette information criminelle, qui a très bien pu n'être inspirée que par un sentiment de susceptibilité exagérée, n'a pas donné le spectacle affligeant d'un fils aux prises avec son père; d'où la conséquence qu'il y a eu un autre Isaye de Montalembert qui n'était pas fils de Charles et de Marie Manoz et qui doit être le même que le marchand, mort au commencement de 1678 (*Bulletin*, t. iv, p. 313), frère de Pierre de Montalembert,

receveur des tailles de l'élection de Cognac. Ce point est établi jusqu'à l'évidence si la procuration donnée par Isaye de Montalembert, fils de Charles, est bien du 21 mars 1694 (*Bulletin*, iv, 313).
Jules PELLISSON.

N° 179, III, p. 111. *Les cloches du petit séminaire de Richemont, près de Cognac.* — La cloche qui porte l'inscription : *Beate Stanislæ ora pro nobis 1624*, vient évidemment du collège des jésuites d'Angoulême. La seconde, portant : *Petit séminaire d'Angoulême, 1823*, avait été fondue pour cet établissement supprimé après 1830, pour revivre à La Rochefoucauld, aux Thibaudières, à Bassac et enfin à Richemont. Il est probable que ces deux cloches ont suivi ces différentes étapes. La providence les a conservées pour relier le passé au présent afin que leur son soit pour les jeunes générations un écho du passé.
P. MERCIER.

N° 301, t. V, p. 365 ; VI, 52, 240, 327, 399. *Liste des personnes qui ont péri en 1793.* — M. Albert Bruas, ancien magistrat, a publié dans la *Revue historique de l'Ouest* (Mars 1887 et suiv.) une notice très étendue sur *Louis Ancelin de La Garde de Bernessart*, qui fut décapité à Paris le 11 juillet 1794. La note qui suit n'est que le résumé de cette biographie et du dossier du condamné qui est aux archives nationales.

LOUIS ANCELIN DE LA GARDE. — Bernessart, en la commune de Gemozac, arrondissement de Saintes, est un vieux logis décoré du nom de château, sans caractère architectural, au fond d'une vallée, et entouré de bois magnifiques. Le seigneur de Bernessart avait droit de haute, basse et moyenne justice, pour l'administration de laquelle il entretenait un juge, un procureur d'office et un sergent. Il avait son banc à l'église du côté de l'épître. Le fief relevait de Rioux : car de 1373 à 1412 Guillaume de Beaumont, chevalier, seigneur de Rioux et de Cra vans, en recevait l'hommage. En 1445, Isabeau Fauresse, veuve de Piétron Fétis, fait son dénombrement de la tierce-partie de Bernessart à Léon de Beaumont, seigneur de Rioux. En 1463, Jacques de Pons renonce à tous droits et devoirs en faveur des seigneurs de Bernessart, sous l'hommage lige d'une paire de gants blancs. En 1552, Nicolas de Blois, époux de Marie de Beaumont, est dit seigneur de Bernessart. Le château de Bernessart était, en 1789, habité par un chevalier de saint Louis, lieutenant de vaisseau en retraite, Louis Ancelin de La Garde, seigneur de La Garde-aux-Valets en la paroisse de Croix-Chapeau, et de Bernessart en Gemozac, qui, cette année même, assistait aux assemblées pour l'élection des députés aux états généraux. Il appartenait à une ancienne famille de Sain-tonge qui fit ses preuves de noblesse en 1666 devant d'Aguesseau.
Jehan Ancelin, écuyer, sieur de Breuillard, nommé échevin

de Saint-Jean d'Angély le 24 novembre 1586, sur la démission de Jacques Guitard, eut de son mariage avec Anne Moysan un fils, Jehan Ancelin, écuyer, sieur de Savigné, qui fut (27 décembre 1617) nommé gentilhomme de la chambre. De son union avec Luce Pallier (19 mai 1602) il eut deux fils : Joël et Jehan. Jehan Ancelin, écuyer, sieur de Piédemont, épousa, en 1632, Anne de Montgaillard, et forma la branche de Piédemont. Son fils Paul, colonel au régiment des milices de Brouage maintenu dans sa noblesse par l'intendant de La Rochelle Michel Begon ; marié en 1672 avec Madeleine de Boyenval, eut un fils. Jehan, qui prit pour femme, en 1709, Marie-Louise de Beaune, dont vint Gabriel, époux (1740) de Marguerite Charrier de Fontgrive, et (1755) de Madeline de Blois. Du premier lit sont issues deux filles, dont l'une, Jeanne-Elisabeth, épousa, en 1759, Pierre Guenon de Saint-Seurin.

Joël Ancelin, chevalier, seigneur de La Mauvignière, Savigné, Bernessart, Saint-Quentin et Mazerolles, fut confirmé dans sa noblesse par d'Aguesseau, le 23 août 1666, par Barentin le 15 mai 1667, et par Colbert de Terron, le 10 octobre 1669 ; il testa en 1677. Il épousa : 1° le 16 novembre 1625, Judith de Montgaillard, dont vint Christophe, seigneur de Bernessart et de La Garde-aux-Valets, auteur de la branche des Ancelin de La Garde, et 2° le 2 mai 1657, Judith de Saint-Mathieu, dont sont issus Gabriel, seigneur de La Mauvignière et de Saint-Quentin, auteur de la branche de Saint-Quentin (1), et Louis, seigneur de Gemozac.

(1) Gabriel Ancelin, chevalier, seigneur de La Mauvignière, capitaine du régiment de Grançay, fut l'auteur de la branche des Ancelin de Saint-Quentin, seule subsistante aujourd'hui. En 1686, il épousa Elisabeth-Antoinette de Guist des Landes, et eut : 1° Louis-Auguste, qui suit ; 2° Michel, chevalier, seigneur de Saint-Quentin, de Cadeuil et autres lieux, capitaine au régiment de la reine (infanterie), chevalier de Saint-Louis, qui prit pour femme, à Croix-Chapeau, le 9 août 1725, Suzanne-Hélène de Mazière, fille de feu de Mazière, chevalier, seigneur du Passage, Voutron et autres lieux, dont vint une fille, Marie-Anne-Gabrielle, épouse en premières noces de Charles de Rossel (1746) et en deuxième du marquis d'Aiguères ; 3° Gabriel-Antoine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Quentin, Savarie et Chambon, capitaine au régiment de la reine-infanterie, mort en 1740, qui, de sa cousine Marie-Josèphe Ancelin, eut quatre enfants rapportés plus haut.

Louis-Auguste, seigneur de La Mauvignière, Saint-Quentin, Mazerolles et Givrezac, et aussi de Chermeneuil (1717), qui appartient ensuite à son frère, Gabriel-Antoine, dont la veuve le vendit en 1755 à François Mouchard, secrétaire du roi, épousa en 1723 Marie-Jeanne de Mariol et en 1728 Marie-Michelle-Madeleine-Louise de Melun-Maupertuis, veuve de M. de Mosnier, dont il eut entre autres enfants : 1° Jehan-Pierre-Louis, qui suit, et 2° Marie-Gabrielle, femme en 1753 de François-Germain, comte de Goubert, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau.

Jehan-Pierre-Louis, capitaine au régiment de Flandres-Wallonnes, au service de l'Espagne, épousa, en 1767, Jeanne-Barthélemie de Saint-Pierre, dont : 1° Louis-Marie, qui suit ; 2° Etienne, maréchal-des-logis de la garde du roi, mort sans postérité ; 3° Marie-Henriette, mariée en 1806 à Olivier de Queux de La Gorce, émigré, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur.

Louis-Marie Ancelin, seigneur de Saint-Quentin de Ransanne, où il demeurait, épousa en 1804 Marie-Henriette de Couvidou de Saint-Pallais, dont sont

Christophe, chevalier, seigneur de Bernessart, eut de sa femme, Jeanne de Modica, fille unique d'Amador de Modica, chevalier, seigneur de Saint-Christophe et de La Garde-aux-Valets, veuve vers 1693 et vivant encore en 1698, la seigneurie de La Garde, paroisse de Croix-Chapeau, où il se fixa après avoir, en 1678, affermé Bernessart, moyennant 1,500 livres. Ses enfants furent : 1° Gabriel-Alexandre, qui paraît être mort célibataire ; 2° Marie-Anne, ursuline à Saint-Jean-d'Angély ; 3° Jeanne ; 4° Pierre-Gabriel, tenu, le 1^{er} septembre 1686, sur les fonts de Croix-Chapeau, par Pierre Arnou de Vaucresson, intendant de La Rochelle, et par Gabrielle Noblet de Seul. Pierre-Gabriel, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, épousa Andrée Viguiier, morte le 25 septembre 1729 à Gemozac, où elle fut enterrée dans l'église : d'elle naquirent : 1° le 24 octobre 1706, Louis-Auguste, qui suit ; 2° le 16 juin 1719, à Gemozac, Gabriel-Alexandre, tenu sur les fonts par son oncle Gabriel-Alexandre Ancelin et par sa grand-tante Elisabeth-Antoinette de Guist ; il fut capitaine au régiment de la reine cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et mourut sans postérité le 29 octobre 1794, à Touvent, près de Pons, où il était en détention ; 3° Marie-Josèphe, née en 1710, morte à La Rochelle, le 7 janvier 1776, mariée à son cousin, Gabriel-Antoine Ancelin, chevalier, seigneur de Saint-Quentin, Savarie et Chambon, capitaine au régiment de la reine infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort en 1740 ; elle eut quatre enfants : a Louis-Gabriel, baptisé le 15 mars 1735, seigneur de Chambon et d'Angoute, membre de l'académie de La Rochelle, élu en 1789 député suppléant aux états généraux, mort sans postérité à La Rochelle le 2 février 1807 ; b Gabriel-Joseph, baptisé le 25 octobre 1736 à Croix-Chapeau, décédé à Poitiers le 20 septembre 1797 ; c Elisabeth-Alexandrine, baptisée le 25 septembre 1737 et inhumée le 23 novembre 1745 ; d Gabriel-Antoine-Joseph, baptisé le 7 janvier 1739, mort le 9 août 1742.

Louis Ancelin, le châtelain de Bernessart en 1789, avait pour père le fils de Pierre-Gabriel et d'Andrée Viguiier, Louis-Auguste Ancelin, chevalier, seigneur de Bernessart, Marignac et La Garde-aux-Valets, né à Croix-Chapeau le 21 octobre 1706, lieutenant au régiment de la reine infanterie. La mère appartenait à la famille de Vallée de Monsanson (1). En effet, le 7 mars

issus : 1° Charles-Louis-Marie, qui suit ; 2° Louis-Amédée, marié en 1847 à Marie-Eulalie des Champs de La Villeneuve de Brèche, mort sans postérité. Charles-Louis-Marie, époux (1835) de Marie-Gabrielle de Vasselot de La Chesnaye, a eu trois enfants : 1° Eugène-Louis-Marie, qui a épousé d'abord Nelly-Emma Nouveau de La Carte en 1865, dont une fille, puis en 1873 Elodie Cousin de Feugré, veuve du comte de Charron de Brie ; 2° Angèle-Marie-Henriette, épouse en 1873 de Charles Pasquanet de Lavaud, baron de Pierrebrune, dont une fille, et 3° Albert-Marie. Albert-Marie a épousé, en 1870, Marie-Louise de Vassal-Monviel, dont une fille et un fils, Jehan-Louis-Marie, dernier représentant mâle de la famille Ancelin.

(1) La famille de Vallée eut au commencement du xv^e siècle la terre de Mon-

1741, à Monsanson, devant François Boybellaud, prêtre, chanoine de Sablonceaux, en présence de Louis-Auguste Ancelin, chevalier, seigneur de La Mauvignière, Saint-Quentin, Mazeroles et Givrezac, de Michel Ancelin, seigneur de La Mauvignière, ses oncles à la mode de Bretagne, de Charles-Gaspard de Vallée, seigneur de Monsanson, frère de la future, Louis-Auguste Ancelin avait épousé Marie-Victoire de Vallée, fille de Louis de Vallée, écuyer, seigneur de Monsanson, et de Marguerite de La Laurencie. De cette union naquirent entre autres Louise-Victoire de Marignac, mariée à Charles-Thomas de Vallée, et Louis.

Louis Ancelin, né et baptisé à Gemozac, le 22 mars 1744, entra dans la marine à treize ans comme garde; il fit campagne à bord du *Dragon*, commandant du Chaffault de Besné, de l'*Intrépide*, commandant Levassor de La Touche-Tréville, et de l'*Utile*; il prit part au combat livré par Louis-Charles, comte du Chaffault de Besné contre une division anglaise le 27 octobre 1758, plus tard, en 1765, au bombardement du Salé et de Larache, sur les côtes du Maroc. Enseigne de vaisseau, à 23 ans, le 18 août 1767, il fut successivement embarqué sur l'*Hipopotame*, commandant Louis-Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil, pour la campagne de Saint-Domingue, sur la *Bergère*, commandant Green de Saint-Marsault pour la campagne de la Martinique, et sur la *Diligente*, commandant le comte d'Amblimont; le 14 février 1778, il était lieutenant de vaisseau.

sanson en la commune du Gua qui était venue aux Rabaine par le mariage en 1445 de Jacqueline Bertrand, fille de Jean Bertrand, écuyer, seigneur de Monsanson, chambellan de Charles VII, avec Jean de Rabaine, seigneur d'Usson. Samuel de Vallée épousa, le 2 décembre 1524, Andrée de La Tousche; et son fils, Joachim de Vallée, seigneur de Gibran et de Monsanson, se maria: 1^o, le 14 septembre 1544, avec Françoise Arnaud, et 2^o, le 12 mars 1572, avec Louise de Burlé. Le 8 août 1604, Daniel de Vallée prit pour femme Noémi Chevalleau; et son fils, Louis, le 12 avril 1629, Madeleine de Saint-Mathieu, dont il eut: 1^o Louis, marié le 12 janvier 1666 à Marie Cosma; 2^o Claude, épouse de Marc-Antoine de La Porte, sieur du Fresneau.

Louis de Vallée, seigneur de Monsanson, de son union avec Marguerite de La Laurencie, eut quatre enfants; 1^o Charles-Gaspard, écuyer, seigneur de Monsanson, marié en 1734 à Marc-Anne de Beupoil, puis en secondes noces à Angélique de Cumont, veuve en 1774; 2^o Marguerite, femme d'Antoine de Beupoil de Saint-Aulaire, veuve en 1787; 3^o Marie-Victoire, mariée le 7 mars 1741, à Louis-Auguste Ancelin de La Garde-aux-Valets; 4^o Marie-Marguerite-Anne, décédée célibataire, dont la succession fut, le 4 prairial an VIII, par acte de Petit, notaire à Saintes, partagée entre Marguerite, sa sœur, veuve d'Antoine de Beupoil; Louise-Victoire Ancelin, épouse séparée de biens de Charles-Thomas de Vallée, fils de Charles-Gaspard. Charles-Thomas de Vallée, fils d'Angélique de Cumont, qui, veuve, habitait tantôt Monsanson, tantôt Le Taillant, en la paroisse de Virollet, fief possédé en 1678 par Timothée de Cumont, époux de Marie de Rabayne, contracta mariage avec sa cousine germaine, Louise-Victoire Ancelin de Marignac, fille de Louis-Auguste Ancelin de La Garde, seigneur de Bernesart. Il émigra; de retour, il habita le domaine de Touvent, héritage en partie de sa femme, et mourut en 1807. Cette famille qui porte de *sable à un lion rampant d'or, contourné, couronné de même, armé et lampassé de gueules*, est représenté par M. Ernest de Vallée, demeurant au château de Gibeaud, commune de Marignac, petit-fils de Charles-Thomas et époux de Laure de Lajus

Deux ans après, le 6 avril 1780, à Eterville (Calvados), il épousa devant l'abbé de Cairon, curé d'Eterville, oncle de la future, qui mourut émigré en Allemagne, Alexandrine-Victoire-Hélène de Morant, fille majeure de Charles-Nicolas de Morant, chevalier d'Eterville, ancien officier d'infanterie, et d'Anne de Cairon, de la paroisse de Saint-Pierre de Caen, d'une ancienne famille de Normandie, dont La Chenaye-Desbois a donné, t. x, la généalogie. De cette union naquirent : 1° le 6 février 1781, Louise-Joséphine-Anno-Alexandrine, tenue sur les fonts par son aïeul et son aïeule maternels Charles-Nicolas de Morant, et Anne de Cairon ; elle épousa, le 18 juin 1805, Henri-Anne Hocboq, inspecteur général de l'enregistrement et des domaines, à Saintes, né le 26 avril 1768 à Fontevrault, où son père, Anne-Philibert Hocboq, était officier de l'abbaye, procureur et notaire de la châtellenie. Henry-Anne Hocboq, chevalier de la légion d'honneur, mourut le 17 juin 1849 à La Rochelle, où mourut aussi son fils en 1878, Charles-Henri-Edmond, directeur des domaines ; 2° le 8 août 1783, Louise-Victoire-Antoinette, qui eut pour parrain et marraine son oncle et sa tante paternels, Charles-Thomas de Vallée, seigneur de Monsanson et Louise-Victoire Ancelin, son épouse ; elle épousa Denys Grouseau de Chapitre, propriétaire aux Touches de Périgny, et mourut à Saintes en 1867 laissant une fille, Anne-Louise-Irma, veuve depuis 1858 d'André-Eugène Le Veneur de Beauvais, dont un fils ; 3° le 11 juin 1785, Louis-Henri-Auguste-Ambroise, baptisé à Gemozac le 15 juin 1785, né le 11 ; décédé le 11 mai 1854 à Bernessart ; 4° Louis-Auguste, capitaine au 2° régiment des grenadiers à cheval de la garde du roi, chevalier de la légion d'honneur, décédé célibataire à Versailles le 12 mai 1817 ; 5° le 5 juillet 1794, Louise-Emilie — Groseille, disent les registres de l'état civil, — qui épousa en 1819 Faure, percepteur à Aunay, dont une fille, décédée religieuse du Carmel.

Forcé par sa santé de quitter la marine (19 octobre 1781), Louis Ancelin, après 24 ans de services et de nombreuses campagnes, obtint une pension de 600 livres sur le trésor royal. Il se fixa à Bernessart où il espérait pouvoir tranquillement achever son existence sous les vieux ombrages de ses bois. Quand vint l'émigration, il refusa de partir. Qu'avait-il à craindre ? Soldat, il avait bien servi sa patrie ; il ne s'était point mêlé aux agitations politiques. Oui, mais il comptait sans la méchanceté et l'envie. Quoique ses revenus eussent été considérablement réduits par la suppression des redevances seigneuriales, quelqu'un trouva qu'il était encore trop riche et convoita le domaine de Bernessart qu'il achèterait sans doute à vil prix s'il était confisqué sur le condamné Ancelin. La délation du reste était à l'ordre du jour, et les comités accumulaient avec empressement tout, vrai ou faux, ancien ou récent. On va voir de quel crime abominable il fut accusé.

On lit sur les registres du comité de surveillance de la com-

mune de Gemozac, district de Saintes, le 27 avril 1794 (Voir *Archives nationales*, W 412) : « Aujourd'hui, huit floréal, l'an II de la république une et indivisible, je dénonce qu'il m'a été rapporté par les citoyens Pierre Birot, maréchal de cette commune et du citoyen Vigniaud, marchand de la commune de Mazerolle, lesquels me ont dit que le citoyen Jean Yvonnet, aussi marchand du lieu de Lausigneac en cette commune, était aussy avec eux lorsque le nommé Ancelain, dit Lagarde, du lieu de Bernessard, sadite commune, leur lança certains propos en demandant au citoyen Birot sy il ne voulait pas lui payer ses rentes, qui étaient des rentes ci-devant nobles ; et le citoyen Birot luy répondit qu'il paierait si les autres payaient. Et, sur-le-champ, Ancelain commença à dire : « Ah ! vous ne voulez pas me payer ! Va, va, l'empereur vous fera bien payer s'illa » une fois fait descendre ses troupes en France ; ils vous rendront doux comme des moutons ! » Et ces propos tenus dans l'année mil sept [cent] quatre-vingt onze, vieux style, et en présence desdits citoyens Birot et Vigniaud et Yvonnet, sus-nommés, qui ont signé avec moi, excepté ledit Vigniaud qui a déclaré [ne] le savoir faire. Fait au comité de surveillance les jour, mois et an que dessus. Signé : Pierre Birot et Pélisson, maire de ladite commune de Gémauzac ».

Une deuxième pièce est le procès-verbal de l'enquête faite par le comité de surveillance à la suite de cette dénonciation :

« Déposition des témoins cy-après nommés, concernant la dénonciation des citoyens Pélisson et Birot contre Ancelin Lagarde-Bernessart :

» Joseph Vignaud, mandé par le comité, est entré. Le président lui ayant demandé son nom, son âge, sa demeure et sa profession, il a répondu être âgé de cinquante-trois [ans], qu'il était marchand, restant au village de La Vallière, commune de Mazerolle. Le président lui ayant fait faire son serment de ne dire que la vérité, rien que la vérité et toute la vérité, et lui ayant donné lecture des faits dénoncés dans ladite dénonciation, il nous a déclaré que les faits dénoncés étaient vrais et qu'il n'avait rien à ajouter, rien à diminuer ; et l'ayant interrogé s'il ne savait point quelqu'autre chose concernant ledit Lagarde, a répondu que non et a déclaré ne savoir signer.

» Est entré ensuite le citoyen Yvonnet qui devait être entendu ; et après lui avoir fait faire son serment de la même manière cy-dessus et lui avoir demandé son nom, son âge et sa profession, il a répondu s'appeler Yvonnet, du village de Lauzignac, commune de Gemozac et être âgé de trente-huit ans, faisant le commerce sur les cochons. Interrogé s'il avait entendu tenir des propos contre-révolutionnaires à Lagarde, dit Ancelin, en l'année 1791 (vieux style), a répondu « non » ; interrogé s'il avait entendu dire à Lagarde ou faire des menaces à un citoyen, s'il ne lui payait pas ses rentes, et que, s'il ne les payait pas, l'empereur viendrait en France et les ferait bien payer et les rendrait doux comme des moutons, a répondu ne se rappeler en aucune

manière des propos que pouvait avoir tenus ledit Lagarde et a déclaré ne savoir signer ».

« Déposition du citoyen Couché, de Chez-Péllisson, commune de Cravant :

» Est entré le citoyen Couché, et après lui avoir fait faire le serment de ne dire que la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité, et lui ayant demandé son âge et sa profession, il a dit être âgé de cinquante-quatre ans et cultivateur. Interrogé ledit Couché si, dans l'année 1791, il n'avait pas entendu dire à Lagarde des propos tendant à l'avilissement de la république, en disant à l'égard de ses rentes que les troupes de l'empereur viendraient en France et les feraient bien payer, a répondu ledit Couché qu'il ne se rappelait point dans quel temps il lui avait dit : « Ah ! vous ne voulez pas me payer mes rentes ! Va, » va, quitte faire; nous ferons bien dévaler des gens de l'empire » et qui vous les feront bien payer. Ce sont des hommes qui font » peur à les voir; ils sont un demi-pied plus grands que nous » ; mais que, pour embellir les paroles qu'il venait de dire, il avait dit : « Mais pourtant, si ces gens-là viennent, ils nous écrasent » ront tous ! » Interrogé s'il ne lui avait point entendu dire quelque autre chose dudit Lagarde, a répondu que non ; interrogé où il était lorsqu'il lui tint ces propos, a répondu qu'il était dans ses vignes, tout seul avec lui. Demandé s'il savait signer, a répondu « oui » ; et a signé sadite déposition. Signé : Pierre Couché. » Suivent les signatures : Pl. Curaudeau, président ; P.-S. Guillet, secrétaire.

Et c'est tout. Mais vraiment y avait-il là matière à fouetter un chat ? Un créancier mécontent réclame sa dette ; on refuse ; il menace ; il dit que, « si les gens de l'empereur viennent, ils feront bien payer : car ils sont horribles, et ont un demi-pied de plus que nous ; d'ailleurs, ils nous écraseront tous ». Et il y a trois ans que ces paroles ont été dites ; trois ans, c'est-à-dire en 1791, et elles tendaient « à l'avilissement de la république », qui n'existait pas encore, n'étant née que le 21 septembre 1792. Ont-elles été prononcées ? Birot et Vignaud déclarent qu'Yvonne était avec eux quand ils les ont entendues. Yvonne, sous la foi du serment, jure qu'il n'a jamais entendu Ancelin dire cela. On va voir le résultat de cette boutade, et la suite d'une dénonciation. D'abord, on arrête Louis Ancelin, et on le jette dans les prisons de Saintes. On y jette aussi, quoiqu'enceinte, sa femme qui n'avait pourtant pas dit un mot de la république. Elle resta aux Sainte-Claire quelque temps. Puis, son état inspirant quelque intérêt, par les soins de Marassé elle obtint la permission d'habiter en ville ; elle alla rue Saint-Michel, et quelques jours après, le 17 messidor an II (5 juillet 1794), elle donna le jour à une fille, Louise-Emilie, qui fut inscrite sous le nom de « Groseille, enfant femelle, née du mariage de Louis-Ancelin Lagarde, cy-devant ex-noble, ex-officier de vaisseau de la marine, et d'Alexandrine-Victoire-Hilaire Maurant, habitant de la commune de Gemozac et depuis plus d'un an (?) à Xains

tes ». La naissance précédait de huit jours seulement la mort de son père.

La dénonciation et l'enquête sont transmises à l'administration du district de Saintes.

Le 6 prairial an 11 (25 mai 1794), un mandat d'arrêt est décerné contre Louis Ancelin avec ordre de le transférer à Paris.

« Extrait des registres des délibérations du district de Xantes.

» L'administration du district de Xantes, après avoir scrupuleusement examiné le procès-verbal de la dénonciation faite par les citoyens Biot et Pélisson, maire de la commune de Gémozac, au comité de surveillance de ladite commune, contre le nommé Ancelin dit Lagarde, du lieu de Bernessard, même commune, ensemble les dépositions des citoyens Vignaud, Yvonnet et Couché sur ladite dénonciation, et oui l'agent national,

» Considérant qu'il résulte tant de ladite dénonciation que des dépositions dont elle a été suivie, que ledit Ancelin, dit Lagarde, est inculpé d'avoir dit en 1791 à un citoyen, sur le refus que celui-ci lui fit de lui payer des rentes ci-devant nobles qu'il prétendait lui être dues : « Ah ! vous ne voulez pas » me payer ! Va, va, l'empereur vous fera bien payer, s'il a une » fois fait descendre ses troupes en France ; il vous rendra doux » comme des moutons. »

» Considérant que ces propos décèlent de la part dudit Ancelin une intelligence secrète avec les ennemis de l'état, puisqu'il prédit l'arrivée des troupes impériales en France, et qu'ainsi ce particulier doit être rangé dans la classe des prévenus de conspiration contre la république ;

» Considérant enfin que l'article 1^{er} du décret du 27 germinal concernant la répression des conspirateurs, porte que ces sortes de prévenus seront traduits de tous les points de la république au tribunal révolutionnaire de Paris ;

» Nous arrêtons que ledit Ancelin La Garde, actuellement en état d'arrestation dans cette commune de Xantes comme mesure de sûreté, sera arrêté et pris au corps à la diligence du chef de la gendarmerie que nous requérons à cet effet, et qu'il sera de suite conduit de brigade en brigade dans la maison de justice du tribunal révolutionnaire de Paris où il sera écroué. En conséquence, nous renvoyons ledit Ancelin et les pièces de la procédure commencée à instruire contre lui par le comité de surveillance de Gémozac à l'accusateur public dudit tribunal pour être par lui fait suite de ladite procédure ainsi qu'il appartiendra.

» Xantes, le 6 prairial l'an 11 de la république une et indivisible.

» Signé : Hilleret, Moreau et Godet, secrétaire greffier ».

Ancelin La Garde est aussitôt transféré à Paris ; et le 1^{er} messidor (19 juin 1794), il est écroué à la conciergerie. Il n'en devait sortir que pour monter sur l'échafaud.

Le 23 messidor (11 juillet 1794), Ancelin dit Lagarde comparait devant le tribunal révolutionnaire sous la prévention « d'intelligences secrètes avec les ennemis extérieurs de la république. » Le procès-verbal de la séance du tribunal criminel révolutionnaire du 23 messidor an II, constate que sur 30 accusés, 6 étaient absents. Au numéro 7 figure : « Louis Ancelin dit Lagarde, âgé de cinquante et un ans, ex-noble né à Bernessart, département de la Charente-Inférieure, demeurant à Saintes, ex-lieutenant de vaisseau de l'état ». Le procès-verbal relève onze chefs d'accusations collectifs, sans indiquer à quels accusés se rapporte spécialement chaque chef. Aucun témoin, aucun défenseur. Fouquier-Tinville avait dressé cet acte d'accusation :

« Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public, expose que, par arrêté du comité de sûreté générale et autres arrêtés sous diverses dates, les nommés... Ancelin dit Lagarde... ont été traduits au tribunal révolutionnaire; qu'examen des pièces adressées à l'accusateur public, il en résulte que Ancelin dit Lagarde est prévenu d'avoir dit, en 1791, à des citoyens qui refusaient de lui payer des rentes féodales : « Ah ! vous ne voulez pas me payer ; eh ! bien, l'empereur vous fera bien payer. S'il a une fois fait descendre ses troupes, il vous rendra doux comme des moutons » ; ce qui prouve que Lagarde comptait sur les secours de ces cruels ennemis de la France pour le rétablir dans ses prétendues prérogatives nobiliaires... D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre les prévenus sus-nommés pour s'être déclarés les ennemis du peuple français, soit en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, soit...

« Fait au cabinet de l'accusateur public, le 22 messidor an II.

» A.-Q. FOUQUIER. »

Vu la déclaration du juré de jugement, faite individuellement et à haute et intelligible voix en l'audience publique du tribunal, portant « que lesdits... Louis Ancelin dit Lagarde... sont convaincus de s'être déclarés ennemis du peuple en entretenant des intelligences criminelles avec les ennemis de l'état, le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, condamne à la peine de mort les dits... Louis Ancelin dit Lagarde..., conformément aux dispositions des articles 4, 5, 6 et 7 de la loi du 22 prairial dernier ; déclare les biens de tous les sus-nommés acquis à la république, en conséquence de l'article 2, titre II de la loi du 10 mars 1793 ; ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public le présent jugement sera mis en exécution dans les vingt-quatre heures sur la place dite Vincennes, et qu'il sera lu, publié, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république. Fait et prononcé le 23 messidor l'an II de la république, une et indivisible, en l'audience publique du tribunal où siégeaient les citoyens

René-François Dumas, président, Charles Harny et Charles Bravet, juges, qui ont signé le présent jugement avec le greffier ». C'était seize jours seulement avant le 9 thermidor.

Dans le huitième fascicule de « la liste générale et très exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la patrie », nous avons relevé la mention suivante : « Liste des guillotines, barrière Renversée, ci-devant barrière du Trône. Séance du 23 messidor ; le tribunal, salle de la Liberté ; a condamné à la peine mort les nommés : Dumolard, 21 ans, né à Strasbourg, militaire ; Gohier, 34 ans, né à Paris, administrateur du district de Pontoise, clerk de procureur et garçon de boutique ; Gleize, 30 ans, né à Brier, ex-vicaire à Bauchize ; Millelongue, 74 ans, né à Sainte-Granisne, officier de santé et greffier de justice de paix ; L. Ancelin, dit Lagarde, 59 ans, né à Bernessart, ex-noble ; Royer dit Beziers, né à Beziers, 39 ans, savonnier ; convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état et pratiquant des faux pour favoriser leurs projets, en applaudissant aux crimes de Capet, aux assassinats commis en la personne des représentants du peuple, Marat et Lepelletier, en entretenant des intelligences avec les aristocrates, abusant des fonctions d'administrateurs pour les favoriser, en pratiquant des faux en écriture authentique pour protéger les rebelles de la Vendée, en cherchant à décourager et interdire les citoyens en les menaçant de la férocité des Autrichiens et en exagérant perfidement leurs forces, enfin en provoquant le massacre des patriotes et le rétablissement de la royauté, ont été exécutés le 23 messidor ». Cette longue énumération de crimes est, à peu de chose près, exactement la même pour tous les prévenus ; chaque jour on l'emploie et tout aussi justement.

Le Dictionnaire des individus condamnés à mort, de Prudhomme, dit : « Ancelin (Louis), dit La Garde, ex-noble, lieutenant de vaisseau, âgé de 51 ans, né à Benessart, domicilié à Xaintes, département de la Charente-Inférieure, condamné à mort le 23 messidor an II, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir applaudi aux crimes de Capet, aux assassinats de Marat, de Lepelletier ; d'avoir provoqué la dissolution des sociétés populaires ».

Les biens d'Ancelin étaient confisqués ; c'était l'important. On procéda à la vente. Girardeau, les 17, 18 et 25 thermidor en fit 27 lots. (Voir aux archives départementales de La Rochelle toutes les pièces relatives à cette adjudication). La plus grande partie du domaine de Bernessart, les cinq premiers lots, fut rachetée par la citoyenne Morant, veuve Ancelin dit Lagarde, pour un prix de 150,875 fr. (1). Parmi les adjudicataires des

(1) C'est ainsi qu'elle se rendit adjudicataire du premier lot consistant notamment en une maison avec chambres basses et hautes, salon, cuisine, office, gre-

autres lots nous retrouvons les noms de Pélisson et Birot, les dénonciateurs !

Madame Ancelin de La Garde ne voulut pas, avec ses jeunes enfants, habiter le château de Bernessart où elle ne se sentait pas en sûreté ; elle préféra rester à Saintes où, le 28 thermidor an vi (7 août 1798), par acte de Petit, notaire, elle acheta, moyennant 6,175 francs, une modeste maison, rue de l'Égalité, ci-devant Saint-Michel. Il résulte d'une requête présentée par elle au tribunal de Saintes, le 2 messidor an xiii (20 juin 1805) que « l'innocence de son mari fut reconnue et affichée publiquement, au nom des autorités ; mais les biens n'en avaient pas moins été confisqués, vendus et perdus. Le montant des enchères (23, 25 et 27 octobre 1794) n'avait pas atteint 200,000 fr., payables en assignats, le dixième dans le mois, le reste en neuf ans. Comme indemnité de cette propriété qui valait 500,000 francs, les héritiers, sur le million des émigrés, reçurent une somme de 24,075 francs qui fut payée en rente 3 0/0 calculée au pair. Bernessart, le 14 septembre 1807, devint, par suite d'un partage de famille, la propriété du fils aîné, moyennant 52,000 francs à partager entre la mère et les autres enfants. Cette terre appartient aujourd'hui à la fille de l'acquéreur, M^{me} Repéré, qui l'habite.

N° 373, t. VII, p. 204. *François Aigron, sieur de Combisant.* — Les motifs pour lesquels Mazarin ou la reine-mère se défiait du lieutenant-général de Cognac sont suffisamment expliqués dans les documents sur la fronde à Cognac, que j'ai publiés dans le tome xii des *Archives*. François Aigron était du parti de la fronde, ainsi que l'établit sa discussion avec Jacques Pelluchon Destouches, xii, p. 365 ; et il ne faut pas être surpris que, pendant le siège de Cognac, on lui ait conseillé de se retirer hors de la ville (p. 359). J. P.

N° 377. *Landreau du Maine du Picq.* — Avocat et assesseur en la maréchaussée de Saintes, Landreau du Maine du Picq, outre son *Traité de législation philosophique* (1787), a encore écrit *Digression sur le célibat des prêtres et des militaires*, etc., qui forme le 3^e volume de sa *Législation philosophique* (Paris, l'auteur ; Debure, 1787, un vol. in-12). L.

— Il y avait à Saintes un avocat du nom de Landreau, qui commandait la troupe de cinquante maîtres vêtus d'un uniforme rouge, qui alla, le 1^{er} septembre 1739, à La Roulerie, sur la route de Saint-Jean d'Angély, recevoir l'infante d'Espagne,

nier, fournisseurs, écurie, chaufferie, chais, granges, pigeonnier, toits à brebis et à cochons et autres servitudes, cour, jardin, vivier, terre, prés, vignes d'une contenance de 94 journaux ; — du 2^e lot comprenant une maison servant au métayer, avec jardin, terres, d'une contenance de 58 journaux, et de trois autres lots, en bois, d'une contenance de 8 journaux ; au total, environ 160 journaux, soit 54 hectares

Louise-Élisabeth de France, fille de Louis XV. (*Études sur la ville de Saintes*, page 61). Ce ne peut être l'auteur du traité de 1787. Il figure, en 1742, sur la liste des impositions pour la paroisse Saint-Michel. Il y a aussi un Landreau, un des vingt-quatre notables élus à Saintes le 11 octobre 1790 (*Idem*, 81), c'est sans doute le nôtre.

A.

— Monsieur maître Joseph-Gaston Landreau, du Maine-au-Picq, qualifié avocat au parlement de Bordeaux, juge-sénéchal civil et criminel des terres et châtellenie des Gons, conseiller du roi assesseur en la maréchaussée générale d'Aunis et de Saintonge au département de Saintes, fils de Landreau, bourgeois vivant noblement, et de Marie Marchais, était, je crois, des environs de Jonzac ; il épousa, en 1769, une riche veuve, plus âgée que lui, Anne Sureau, fille de Théodore Sureau, négociant à Cognac, et de Marguerite Dexmier de La Groie. elle était veuve en premières noces de messire Guillaume Esrable, écuyer, conseiller du roi, secrétaire de ses maison couronne et finances de France au parlement de Bordeaux. Son mariage amena de longs procès entre Anne Sureau et le frère de son premier mari, Jean Esrable des Barrières, conseiller du roi, président et lieutenant général civil et criminel en l'élection et siège présidial de Cognac, lequel était l'aïeul maternel de mon beau-père. Il avait épousé le 18 décembre 1762, Marie-Anne Brejon, fille d'Isaac Brejon de Lavergnée, et de Suzanne Leblanc. Voir, p. 100, *Documents sur la ville de Saintes*.

CALLANDREAU.

Cognac, 3 juillet 1887.

N° 378, VII, 292. *Un prédicateur franciscain du XVII^e siècle. Nicolas Gaverith, de l'île de Ré.* — Nicolas Gaverith, originaire de l'île de Ré, entra dans l'ordre des franciscains. Il était au couvent de Mirebeau, en Poitou, lorsque l'évêque de Poitiers, Henri-Louis de La Rochepozay, ordonna, en 1626, l'oraison des quarante heures pour le succès du roi contre les « rebelles de La Rochelle et armée navale des Anglois. » Des prédications qui furent faites à ces cérémonies, résulta un opuscule: « *Déclamations spirituelles pour l'oraison de quarante heures, ordonnées par le révérendissime prélat monseigneur Henry-Louys de La Roche-Posay, très digne évêque de Poitiers, faites dans le couvent de Saint-François de Mirebeau, sur les combats de la guerre navale contre les Anglais et le siège de La Rochelle, l'an 1627. A Poictiers, par la vefve d'Antoine Mesnier, 1627* », in-18, 110 pages. L'ouvrage est dédié « A très révérende, très noble et très Religieuse Abbesse du déuot Monastère de la Trinité de Poictiers, Chef de la Réformation des Dames de S. Benoist en France, Sœur Jeanne Guychard de Bourbon », par son « plus humble et obligé obseruantin, L. Hugues Carbonel, Tolosain. A Poictiers, ce 10 novembre 1627. » Il y a des vers latins : « In Rvpellæ vrinatores sicarios lictores rebelles et Albiones insula-

nos *Catarenotos scamberlatos Coniuratos* » ; un sonnet :

Rochelois aveuglés d'une noire malice ;

des approbations, etc. La « déclamation première » débute ainsi : « Aux Armes, aux Armes, Catholiques. Voyés les ennemis de nostre foy et de nostre Roy, qui ont démaré d'Angleterre sous la conduite de Bouquinquam, pour envahir l'Isle de Ré, fomenter l'insolante Rébellion des Rochelois. Oyés, oyés le Prophète Ioel qui vous donne la Chamade du combat. *Canite tuba in Syon*. Les Trompettes, les Clairons, les Tambours et les fifres sonnent sur la mer et sur terre : Aux Armes, aux Armes, *pro Aris et focis*. » La typographie est aussi fantaisiste que les idées du prédicateur : « Hé ! Catholiques, les Anglois ont fait voyle vers l'Isle de Ré, ces Tritons vouloyent engloutir le Valeureux Toyras, leur gorge n'est pas asses grâde, c'est ce poysson, c'este lamie môstrueue de l'océâ qu'on nous a tirée des quatrains de Nostradamus en ces centuries. S. Michel et des chevaliers le détruiront. »

Je n'insiste pas ; ces quelques citations donneront une idée du livret, que la *Bibliographie rochelaise* a oublié.

La « déclamation cinquième » qui termine l'ouvrage, a été « prononcée par Frère Nicolas Gauerith, originaire de l'isle de Ré, du conuent de l'obseruance de Mirebeau ; » c'est le panégyrique en 119 pages « du séraphique père saint François. » Lisons ce passage : « Le ciel en son pourpris emmantele tout le monde, et par la douceur de ses influences l'alimente, et luy distille sa vie. C'est la maison de Dieu, le Paué de Paradis, le parterre des Anges, fleury d'Estoiles, et d'un éternel Printemps, le temple de la Diuinité, la Chappelle ardante du monde, la voute azurée de l'Uniuers. Le nombre des Cieux n'a pas tousiours esté compté ; tantost on a creu qu'il n'y en auoit qu'un seul, dans lequel couloient doucement et glissoient les astres, côme dans un Cristal liquifié et fort tendre : tâtost on en a mis huict à cause des diuers mouuements et bransles fort diuers, puis neuf, puis dix, unze, douze, cent, et puis si quelque nouveau Galilée nous forge quelques autres lunettes, nous courons fortune de trouuer encore de nouveaux Cieux, tant il est vray que nos esprits sont faibles, et nos instrumés trompeurs et subiets à erreur. Ceste machine ronde fait ces reuolutions circulaires, par une vistesse inenarrable. Mais c'est un compte de Platon de dire que les Estoiles rendent quelque son ou tintémét par leur mouuement ; mais le doux coulement du ciel, les accords si discordans des mouuements contraires, ces douces liaisons et diuorces des Estoiles, c'est ce qu'on appelle la douce harmonie des Cieux. On nous voudroit faire à croire qu'il a esté nommé Ciel *ορανος* de ceste diction grecque, qui signifie cizelé et graué, à cause que le zodiaque est composé en douze figures d'animaux : Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo, Libra, Scorpius, Sagitarius, Capricornus, Aquarius, Pisces. En effect, ce ne sont que de certains assemblages d'Es-

toiles, que la fantesie de l'homme a façonnées en figures et constellations qui se rapportent à cette sorte d'animaux ; mais à la vérité, ils y rapportèt si peu que ce qu'on appelle le Lyon pourroit aussi aisément estre appellé un Cinge ; la nécessité nous a forcez de prendre cela pour argent content, et Dieu mesmes, chés Job, se sert de ces façons de parler, les nommant Orion, la Baleine, l'Héridan, les Hiades. Les Estoiles semées par le Ciel sont les parties les plus massives du Ciel, des boutons de glace qui seruent de liaison et d'entretien au Ciel, les canaux dorés par où la bonté de la nature distille les influences sur nous... »

Voilà où en était la chaire française, l'année même où naissait Bossuet. Notre compatriote, lui, au moins, ne s'emporte pas contre les Rochelais ; mais que son éloge de saint François est loin du *Panégyrique* de saint Paul ! A.

N° 383. *François-Joseph de La Rochefoucauld*. — Un article de la *Revue d'Aunis, Saintonge et Poitou*, ix^e volume, 1869, p. 98 et 218, intitulé *Messire Jean de La Rochefoucauld, seigneur de Maumont, Magnac, Barros, Chaumont, Chétarniac, chevalier du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, menuisier à Touvres*, par M. Louis Audiat, donne quelques détails sur François-Joseph de La Rochefoucauld, seigneur de Maumont, Magnac et Barros, capitaine au régiment de Navarre, père de ce Jean de La Rochefoucauld, « menuisier à Touvres », et sur sa femme, Anne Thomas, fille de Jean Thomas, écuyer, sieur des Bretonnières, d'une famille célèbre en Angoumois. Il était grand-père de l'évêque de Saintes et de l'évêque de Beauvais, massacrés aux Carmes pour la foi en 1792. Voir aussi la généalogie des La Rochefoucauld dans Courcelles, t. VIII, p. 135. Or les généalogistes ne citent pas comme fils de François-Joseph et d'Anne Thomas, un autre François-Joseph, né à l'île de Ré en 1792 ; mais seulement : 1^o Jean, père des deux évêques ; 2^o François-Victorin, et 3^o Marie-Anne. Il est probable que le François-Joseph né en Ré n'aura pas vécu. D.

BIBLIOGRAPHIE

QUÉRARD (L'abbé J.-M.) *Vie du bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort*. Rennes, Caillière, 1887, in-12, 4 vol. — Voir compte-rendu dans le *Bulletin*, t. VII, p. 193. L'auteur écrit *Grignon*, contrairement à l'usage adopté, parce que *Grignon* est l'orthographe des actes officiels, de la signature du bienheureux, des membres de sa famille et aussi des biographies contemporaines.

(RABEC). *Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de*

Cognac. *Assemblée générale du 12 décembre 1886*. Cognac, impr. Béraud, 1887, in-8, 17 pages.

Synode régional officieux des églises réformées évangéliques de la 4^e circonscription. Saintes, imp. Loychon, in-8, 16 pages.

Rapport de M. le maire de La Rochelle (M. Delmas), sur la désaffectation des églises de Saint-Jean et de Saint-Nicolas. La Rochelle, imp. Siret, in-4°, 12 pages.

RAUTLIN DE LA ROY (de), ingénieur civil. *Le port de La Rochelle. Situation des travaux du bassin de la Palice*. Niort, Clouzot, 1887, in-8, 43 pages.

RENAUD (Hyacinthe). *Le siège de La Rochelle*. La Rochelle, Robin, 1887.

RÉTAUD (Louis). *Thèse pour le doctorat en médecine*. Rochefort, imp. Thèze, 1886, in-8°, 44 p.

ROALDÈS (François) *Discours de la vigne*, publié avec divers autres documents inédits, par Philippe Tamizey de Larroque. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1886, in-8°, 107 pages. (Extrait à 120 exemplaires des *Actes de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux*, 1885). — Courte dissertation sur la vigne, mais ample notice sur l'auteur, notes abondantes et variées sur son opuscule, par MM. de Larroque et Dezeimeris ; c'est tout dire.

RONDEAU (Philippe), ancien conseiller à la cour d'appel de Poitiers. *Les cahiers de doléances pour les états généraux en Anunis et en Saintonge et particulièrement à Rochefort*. Lecture faite à la séance publique de la société des Archives, à Rochefort, le 9 janvier 1886. Rochefort, société anonyme de l'impr. Charles Thèze, 1886, in-18, 20 p. — Extrait des *Tablettes des deux Charentes*.

ROULLET (Gaston). *Catologue. (Un artiste au Tonkin et en Annam)*, par Gaston Roulet). Paris, imp. Renou, 1886, in-8.

SALIS (de). *Agrippa d'Aubigné eine Huguenot-tengestalt*. Heidelberg, Winter, 1884, in-8, xii-128 pages, avec portrait.

SEBAUX (Mgr Alexandre-Léopold), évêque d'Angoulême. *Vie de Mgr Jean-Baptiste Bouvier, évêque du Mans*. Angoulême, Rousseau, 1886, in-18, 341 p. — Excellente biographie, écrite avec cœur, d'un style sobre et net, qui met bien en lumière cette physionomie d'évêque, un peu gallican, dit-on, et fait apprécier à la fois, le pasteur, l'homme et l'écrivain, l'homme surtout.

Société de Saint-Vincent de Paul. Conseil central d'Angoulême. Assemblée générale des conférences du diocèse d'Angoulême, 25 juillet 1886. Cognac, imp. Béraud, 1886, in-8, 16 pages.

Société des amis des arts (ville de La Rochelle). *Assemblée générale du 18 novembre 1886. Procès-verbal. Rapports annuels, n° 5.* La Rochelle, imp. A. Siret, 1887, in-8, 46 p. — Contient : *Rapport de la commission de peinture*, où M. Couneau apprécie finement et impartialement les tableaux acquis par le musée ; *L'adoration des bergers*, où le même fait l'histoire de ce célèbre tableau d'Eustache Lesueur, définitivement cédé au musée de la ville par la commission des hospices, et combat victorieusement toutes les légendes relatives à son origine ; *Rapport de la commission d'archéologie*, où M. Musset raconte l'acquisition et l'arrivée au musée de la pierre levée de La Jarne, menacée de destruction, et à ce propos donne quelques notions sur ces dolmens qui ne sont pas des autels — il n'y a plus que la commission des arts à croire cela, — mais des sépultures, peut-être des ossuaires, de l'époque néolithique.

Société de gymnastique La Rochelaise. La Rochelle, imp. Siret, 1886, in-8°, 20 p.

Société rochelaise pour l'échange des plantes françaises. Catalogue des plantes. La Rochelle, impr. Siret, in-8°, 16 p.

Statuts du syndicat agricole et de la caisse de secours mutuels de Clavette. La Rochelle, imp. rochelaise, in-8°, 16 p.

SWANTON-BELLOC (Louise). *Pierre et Pierrette.* Nouvelle édition. Toulouse, Lagarde, 1886, in-18, 168 p. (Voir tome VII, 94).

TAMIZEY DE LARROQUE. *Une aventure du baron de Lusignan. Récit de 1625.* Nérac, imp. Durey, 1886, in-32, 26 p.

— *Lettre* (1^{er} mars 1887) à M. l'abbé Alis, curé de Mauvezin près Marmande, servant d'introduction à la *Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin.* Lille, Desclée, 1887, in-8, x pages.

— *Le chemin de l'hôpital*, par Robert de Balsac, sénéchal d'Agénois et de Gascogne. Nouvelle édition avec notice sur l'auteur, notes et appendice. Montpellier, imp. Hamelin, 1887, in-8, 39 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes*).

Ce Robert de Balsac, seigneur de Rioux-Martin, canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux, sénéchal de Gascogne, d'une famille auvergnate, est l'auteur d'un opuscule ou plutôt d'une liste de ceux qui vont droit à l'hôpital : « Ceux qui ont petit et dépensent beaucoup ; ceux qui jouent volontiers et perdent souvent ; vieux gendarmes qui ont gaudy en leur jeunesse. » Il est parfaitement inconnu, et le serait encore si M. de Larroque ne venait d'écrire sa biographie très complète. Heureux Balsac ! Et pourtant sa réputation militaire est loin d'être sans tache. Voir *Revue de Gascogne* de mai 1887, p. 245.

— *Les correspondants de Peiresc. XII. Pierre-Antoine de Rascas sieur de Bagarris. Lettres inédites, écrites d'Aix et de*

Paris à Peiresc, 1598-1610. Aix en Provence, imp. Illy, 1887, in-8, 118 p. — On est bien heureux d'avoir écrit quelques lettres à Fabry de Peiresc. Grâce à M. Tamizey de Larroque, fussiez-vous le plus obscur des gratte-papier, vous êtes sûr d'être illustre. Rascas de Bagarris, sur lequel les érudits locaux ne savaient rien, est désormais célèbre. Quel dommage que cinq ou six Saintongeais inconnus n'aient pas été un peu, si peu, correspondant de Peiresc ! Nous aurions cinq ou six biographies intéressantes de plus.

— XIII. *Gabriel Naudé. Lettres écrites d'Italie à Peiresc, 1632-1636*, publiées et annotées. — Paris, Léon Techner, 1887, in-8, 116 pages. (Extrait du *Bulletin des bibliophiles*).

THÉDENAT (H.). *Antiquités romaines trouvées par M. Poyard, à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle)*. Paris, Klincksieck, 1887, in-8, 11 p. et 2 planches.

— *Notice sur les découvertes archéologiques faites lors de la démolition de l'ancienne chapelle du collège de Juilly et dans les fouilles de la nouvelle.* Paris, Pichon, 12 juillet 1887, in-8, 16 p.

THOMAS, archevêque de Rouen. *Lettre pastorale et mandement pour le carême de l'an de grâce 1887, sur le catéchisme.* Rouen, imp. Mégard, 1887, in-4°, p. 307-327.

TIPLE (Maximilien). *Voix alsacienne* (poésie). Saintes, A. Trépreau, 1886, in-18, 4 p. Prix : 50 centimes.

— *Mon gendre*, monologue (en prose). Saintes, imp. Loychon et Ribérand, 1886, in-18, 8 p. Prix : 50 centimes.

Un coin de la colonisation pénale. Rochefort, imp. Thèze, in-8°, 80 p.

[VIAUD (Julien)]. *Propos d'exil*, par Pierre Loti. Paris, Calmann-Lévy, 8 juin 1887, in-18, xxvii-32 p. Prix : 3 fr. 50.

VILLENEUVE-GUIBERT (le comte Gaston de). *Les clefs du bonheur.* Tours, Mame, 1886, in-18, 172 p. — Les clefs du bonheur sont au nombre de six, l'amour, l'amitié, la distraction, la modestie, la musique, le sommeil. L'auteur les a décrites avec tant de charmes, et a semé tant d'histoires que l'on se contente de celles-ci ; mais il a oublié à côté du sommeil qui procure le bonheur en dormant, un bon livre, le sien, qui procure aussi le bonheur... en lisant.

VINGENT (Charles). *Le théâtre rochelais*, prologue en vers. La Rochelle, imp. Siret, 1886, in-8, 16 p.

VIVIER (Alfred). *De l'affaissement des brisants sous l'influence des liquides gras.* La Rochelle, typ. Vve Mareschal, 1886, in-8°, 20 pages.

TABLE DES MATIÈRES

Par M. Edouard AMOUROUX.

ACTES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES : Admission de nouveaux membres : 2, 131, 210, 332; — Notice sur la Société, 321. — Séances du bureau et du comité d'administration : 1, 130, 209, 330.

ARCHÉOLOGIE : Acinaces de Tesson, 245; — Liste des théâtres, amphithéâtres, arènes en 1840, 147; — La société des monuments français, 154; — Anciens fossés de Cognac, 151; — Aqueduc à Fouras, 245; — Arènes de Saintes, 147; — Cadran solaire à Saintes, 149; — Cheminée du château de Pons, 149; — Classement des monuments historiques, 151; — Clocher de Saint-Eutrope, 16; — Colonne à hélice, 245; — Dédicace à Néron, 356; — Eglise d'Aunay, 16; — Fouilles à Saint-Eutrope, 246; — La Messaline de Bordeaux, 16; — Nécropole de La Chapelle, 145; — Remparts de Saintes, 305, 346; — Sépultures franques à Léoville, 245; — à Cognac, 356; — à Courbillac, 148; — à Neuvicq, 14; — Sépultures à La Rochelle, 21, — à Saint-Eutrope, 247; — Souterrain-refuge de Saint-Ouen, 148; — Thermes de Saintes, 147; — Trésor à Ecurat, 247; — Tumulus à l'île de Ré, 356.

ÉPIGRAPHIE : Inscription au moulin des Bonits à Arvert, 18; — d'Elie Demortier, à La Tremblade, 19; — des nouvelles cloches de Marennes, 20; — commémorative à Saint-Eutrope, 21; — de la nouvelle cloche de Saint-Eutrope, 364; — à l'église Saint-Léger en Pons, 22; — indiquant les droits de minage à Taillebourg, 23; — trouvée dans les remparts de Saintes, 151; — sur une pierre tombale à Nuaillé, 153; — sur un verre du xv^e siècle, 153; — Epitaphe de l'abbé Bonnet, à Saintes, 154.

NUMISMATIQUE : Monnaies de Louis XIII et Louis XIV, 149; — de Louis XII, François I^{er}, François II, Charles IX, Henri III, Charles X, Louis XIII; — espagnoles de Philippe I^{er}, Charles-Quint, Philippe II et Philippe III, 247.

SIGILLOGRAPHIE : Inventaire des sceaux de la collection Clairambault; résumé relatif à la Saintonge et à l'Aunis, 275.

AVIS ET NOUVELLES : Addition au nom de De Laage, 215.

Buste de Dufaure, 8.

Caserne de Taillebourg, à Saintes, 215; — Congrès bibliographique international à Paris, 337.

Deux statues à La Rochelle, 335; — Distinctions, titres honorifiques et récompenses : MM. Berjon, 8; Bertrand, 8; Bordier, 8; Chap-sal, 8; Chabanneau, 8; Coudreau, 8; Neuville, 7; Dyvorne, 214; de Fontrémis, 9; de Foras, 8; Garnier, 8; Giraud, 214; Guérin, 214;

Kerviler, 8; Lacoûte, 214; Lair, 8; de La Morinerie, 9; Lieutier (M^{me}), 134; Mageau, 214; Mériot, 214; Moreau, 214; Musset, 139, 214; Picard, 134; Pillot, 8; Renoux, 214 Richard, 214; Roux, 8; Dr Souloumiac, 8; Tiple, 214; — Don de M^e Laferrière à la bibliothèque de Saintes, 134; — de M. Guillet au musée, 146; — de MM. Bossay, Auguin, Vigen, 10; — de M. Good au musée de La Rochelle, 228.

Instruction de l'évêque d'Aire prescrivant des recherches historiques, 135.

Représentation au théâtre de Rochefort, 8.

Thèse sur Geoffroy Martel, 135.

BEAUX-ARTS : Deux tableaux remarquables dans la Charente-Inférieure, 228.

Exposition artistique et archéologique de Poitiers, 139; — de l'union des femmes peintres et sculpteurs, à Paris, 139; — des tableaux de M. Gaston Roulet, 10.

Nomination de membres correspondants du comité des sociétés des beaux-arts, 214.

Portrait de Scipion-Jérôme Begon, 139; Projet de musée à Cognac, 8. Salon de 1887, 228.

BIBLIOGRAPHIE : Angibeau (l.), 93; Mgr Ardin, 93; Ardouin-Dumazet, 93; d'Aussy (Denys), 93; d'Aviau de Piolant, 93; Audiat (Ch.), 93, Audiat (Louis), 93; Barbot (Amos), 94; Baudot, 94; Belloc (M^{me} L. Sw.); 94; Benon, 94; Bernard, 94; Bonhomme, 94; Bouteleau, 94, 140; Bremond d'Ars (An. de) et Granges de Surgères, 94; Brunaud (Paul), 94; Burty, 94; Bugnot, 94; Buzy, 95; Champlain (Samuel), 95; Chasse-riaud, 95; Communay (A.), 95; Depoin (Jos.), 96; Deroulède (P.), 96; Drouineau (Dr), 96; Du Boys (Emile), 96; Duchâtel (le comte), 96; Dr Fontorbe, 205; De Font-Réaux, 205; Fromentin, 205; Fuster, 205; Dr Gélineau, 205; Gourdon, 205, 336; Granges de Surgères, 206; Guibert, 206; Guizot (G.), 325; Hérisson, 206; Horric de Beaucaire, 206; Jolibois, 107; Jourdan (J.-B.-E.) et Em. Couneau, 207; Kerviler, 207; de Lantenay, 207; Lemoyne, 207; Dr A. Lesson, 207; Létellé, 207; Lieutier (M^{me}), 208; Lièvre, 208; Lloyd et J. Foucaud, 208; Dr Mabilie, 300; Manseau, 300; Métails, 301; Mesnard, 301; Dr Moinet, 302; Mouchet, 302; Musset, 263, 302; Noguès, 302; Olivier-Beauregard, 302; Ordonneau, 302; Ordonneau et Hippolyte Raymond, 302; Ordonneau et Valabrègue, 302; Pellisson (Jules), 303; Pellisson (Marcel), 303; Pierre, 303; Dr Pineau, 303; O. de Poli, 303; Dr Pousson, 304; Pozzi, 304; Quérard, 413; Rabec, 413; de Rautlin de La Roy, 414; Renaud, 414; Rétaud, 414; Roaldès, 414; Rondeau, 414; Roulet, 414; Salis (de), 414; Mgr Sébaux, 414; Tamizey de Laroque, 415; Thédenat, 416; Mgr Thomas, 416; Tiple, 416; Viaud, 416; de Villeneuve-Guibert, 416; Vincent, 416; Vivier, 416.

OUVRAGES ANONYMES : *Almanach-Annuaire de Marennes*, 93; *Almanach d'Aunis*, 93; *Annales municipales de Saintes*, 93; *Annuaire de la Charente-Inférieure*, 235.

Grand almanach de Saintes, 206.

Ordo divini officii sacrique peragendi a Clero Rupellensi... editus pro anno Domini 1887, 302.

Rapport de M. le maire de La Rochelle (M. Delmas) sur la désaffectation des églises de Saint-Jean et de Saint-Nicolas, 414.

Société de gymnastique La Rochelaise, 415; *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, 414; *Statuts du syndicat agricole de Clavette*, 415; *Synode des églises réformées*, 414.

LIVRES ET PÉRIODIQUES: *Analecta Bollandiana*, 171; — *Annuaire des traditions populaires*, 373; — *spécial de la cavalerie française*, 373; *Archives du Poitou*, 47; — *de la Gironde*, 376; *Assemblées de paroisse à Marans avant 1789*, 376; *Association pour l'avancement des sciences*, 49.

Barbezilien, 50; *Beaumarchais*, 256; *Bibliographie des sociétés savantes*, 379; *Bulletin de la Charente*, 257; — *du Limousin*, 257; — *de l'Orléanais*, 257; — *du Vendômois*, 257; — *historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 259, 376; — *religieux du diocèse de La Rochelle*, 260; — *du protestantisme*, 50, 258; — *de la société d'acclimatation*, 379; — *d'agriculture de la Sarthe*, 171; — *des monuments parisiens*, 50; — *de Borda*, 380; — *de géographie de Rochefort*, 141; — *géologique de France*, 171; — *général d'éducation*, 140; — *des lettres de la Corrèze*, 258.

Catalogue de la librairie Saffroy, 51; — *collection d'autographes*, 171; *la Charente-Inférieure*, 172, 261; — *Le chevalier Dorat et les poètes légers au XVIII^e siècle*, 261; — *Chronique du parlement de Bordeaux*; 51; — *Le Conservateur de Marennes*, 289; — *les Contemporains*, 172; *Correspondant*, 52; — *Courrier de La Rochelle*, 263.

Dictionnaire des familles canadiennes, 175.

Echo rochelais, 176; *Echo saintongeais*, 271; *Ere nouvelle*, 52.

Familles françaises à Jersey, 52.

Gazette archéologique, 141; *Gironde littéraire*, 55; *Guy de La Trémoille et Marie de Sully*, 380.

Histoire de la verrerie et de l'émaillerie, 271.

In iharbot de bouquet saintonghoul, 57, 77; *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, 275; — *des archives de la marine*, 381.

Jugements du conseil souverain de la Nouvelle France, 56.

Le livre, 389; *Le littoral de la France*, 11, 178; *Lyon Revus, sur Jacques Gaudin*, 278.

Madame de Maintenon d'après sa correspondance, 11, 278; *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 141; *Mémoires de l'académie des sciences de Toulouse*, 280; — *des sciences de Montpellier*, 329; — *de l'académie de Dijon*, 389; — *de la société des antiquaires de l'Ouest*, 179; — *d'émulation du Doubs*, 179; — *de statistique des Deux-Sèvres*, 179; *Mémorial de Saintes*, 57; *Messager de Sainte - Radégonde*, 57; *Monde*, 280; *Moniteur universel*, 389; *Musée scolaire*, 302.

Note sur quatre abbés poitevins du nom de Billy, 57; *Nouveau dictionnaire des architectes français*, 266.

L'Ormée à Bordeaux, 231.

Panthéon de l'industrie, 58; — *du mérite*, 339; *Paris illustré*, 390; *Parlement illustré*, 58; *Petite revue dauphinoise*, 283; *Le Peuple (journal)*, 303; *Prêtres déportés*, 181; *Profilés vendéens*, 283.

Questions d'enseignement, 58; *Quinze jours dans l'île d'Oleron*, 61.

Rapport des ouvriers délégués à l'association internationale d'Anvers, 284; — *Recueil de la commission des arts*, 62, 185, 285; — *des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, 284; *Revue des autographes*, 62; — *des deux-mondes*, 141; — *des questions historiques*, 63, 286; — *botanique*, 235; — *celtique*, 286, 390; — *historique de l'Ouest*, 236; — *historique du Maine*, 393; — *poitvine*, 64, 285, 391; — *de l'art chrétien*, 289; — *de Bretagne et de Vendée*, 391; — *de Gascogne*, 288; — *de l'hypnotisme*, 141; — *des patois gallo-romains*, 141; — *de la révolution*, 186, 287.

Saints patrons des corporations, 393; — *Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, dans l'histoire, la légende et l'archéologie*, 362, 393; *la Sèvre*, 289, 394; *Statues de Paris*, 290.

Table topographique des artistes de l'école française, 188; *Terreur sous le Directoire*, 189; *Tours de La Rochelle*, 72; *Traité complet du blason*, 394.

Union conservatrice de Saint-Jean d'Angély, 73, 291, 395; *Un régiment d'autrefois: Royal-Vaisseau*, 395.

Veillées littéraires, 193, 235; *Versailles et les Triansons*, 346; *Vis de Grignon de Montfort*, 193; *Villageoises (les), poésies*, 336.

CONFÉRENCES : à Angoulême, 185; — Baignes, 9; — Barbezieux, 135; — Chalais, 135; — Cognac, 135, 215, 216; — La Rochelle, 9, 215, 216; — Marans, 9; — Marennes, 9; — Matha, 9; — Rochefort, 9, 216; — Saintes, 9, 216, 337; — Saint-Jean d'Angély, 9.

HISTOIRE: Agrippa, fils de Nathan d'Aubigné, 263; François Aigron de Combisant, 410; Louis Ancelin de La Garde de Saint-Quentin, 400; Assemblées capitulaires en Saintonge, 377.

Beaudéan de Parabère, 180; Billaud-Varennes, 287.

Castin Guérin de La Magdeleine, 81; André Coutant, curé de Cognac, et Jean-Baptiste Quinemant, curé de Richemont, 82, 88; Les Crespin de La Chabosselaye à Marennes, 264

La faction du Cœur Navré à La Rochelle en 1573, 63.

Garnier de Saintes, à Vendôme, 257; Jacques Gaudin, 278; Antoine Gombaud, chevalier de Méré, 389; Nicolas Gaverith, prédicateur franciscain, 411.

L'intendant Denys Amelot, 30.

Le marquis de Jonzac, ami de Molière, 55.

Le P. Camille de La Croix, 390; Landreau du Maine de Picq, 410; François-Joseph de La Rochefoucauld, 413; Guy de La Trémoille et Marie de Sully, 380; Les Lebreton de Ransanne, 197, 293; Louis de Loubert, 195.

Les maires et les communes en Saintonge (Royan, Brouage, Pons, Marans), 364; M^{me} de Maintenon, d'après sa correspondance, 278; Mariage morganatique du duc d'Epéron, 380; Les Meaume à Saintes, à Saint-Jean d'Angély, etc., 75; Maurepas à Rochefort en 1727, 28; Charles et Isaye de Montalembert, 397.

Origine du parlement de Bordeaux, 376; le duc d'Orléans, frère de Charles VI, 392; l'Ormée à Bordeaux et Catherine de Queux, 281.

Guillaume de Passavant, évêque du Mans, 74; Abel-Oscar Planat, 390.

Richer-Serizy, Jadin, Langlois et Bardolet, évadés de Rochefort, 197; Rôles gascons, 64.

Saint Eutrope (une nouvelle relique de), 255; Saint Eutrope et *Saint-Eutrope*, 358, 362.

NÉCROLOGIE: Le marquis Eugène-Robert-Henri d'Asnières, 13.

Barbraud (Félix), 145; Bouffar (Nicolas-Alexis), 145; Bouraud (Henri), 299; l'abbé Boulanger (Pierre-Marie-Prosper), 142; Bourri-caud (Antoine), 145; Brard (Pierre-Lucien), 144; Briault (René-Jean-Baptiste-Anne), 142.

Castaigne (Charles), 343; Chasseriaud (Benjamin), 144; l'abbé du Cheyron du Pavillon de La Gauberterie (Adolphe-Jean), 345; Compagnon de Thezac (Charles-Emile-Jacques), 286.

Desprez de Montpezat (Françoise-Marie), veuve de Louveau de La Règle, 143; Delabaude (Adrien), 343; Duvallois (Hippolyte), 344.

Etourneau (Pierre), 144; Eschasseriaux (Marie-Eugénie), veuve de Camille Eschasseriaux, 344.

Fumeau (Marie-Charlotte), veuve de Turin, 13.

Guildreau (François-Auguste), 144; Gaultier (Marie-Elisabeth-Julie), 344; l'abbé Gibeau (Victor), 344; Gigounous de Verdon, veuve d'Arthur Rivaille, 344; Giraud-Teulon (Marc-Antoine-Louis-Félix), 345; le baron Guiot du Repaire (Henri-Dieudonné), 145.

Le comte Horric de Beaucaire (Auguste-Prosper), 143.

De Laage (Marie-Joseph-Luc-Sigisbert), 239; l'abbé Laborderie (Henri), 345; le marquis de Lestrangé (Alfred-Eugène), 13; l'abbé Levé (Alexandre), 239; l'abbé de Liniers (Léon), 345; Lucas (Théophile-Eugène), 241.

L'abbé Mallat (François), 243; Marchesseau (Jules-Victor), 243; Martel (Charles), 145; Des Méloizes (Mathilde), 345; le marquis Mercier du Paty de Clam (Antoine-Amédée), 240; Meyer (Louis-Rodolphe), 240; Michel (Charles), 243; Miramont (François), 12; de Montalembert (Florence), comtesse d'Albessard, 143.

Ordonneau (Pierre-François-Hippolyte), 12; O' Tard de La Grange (Léon), 243.

Pineau (Charles-Julien), 344.

L'abbé Réaux (Pierre-Michel), 43; Ribault de Laugardière (Pierre-Henri), 343; Félicie Robert de Lézardière, épouse de M. Dupuy d'Angeac, 345; l'abbé Robin (Aminthe), 239; l'abbé Roul (Jean-François-Rémy), 242; l'abbé Rullier (Paul-Pierre-Eutrope), 240.

De Saluces (Marie-Pauline), épouse de M. Alexis de Laage, 241; Savatier (Alexandre-Urbain), 12; Sênemaud (Jean-Augustin), 344; l'abbé Simonnet (Paul-François-Pierre), 240.

Terray de Morel-Vindé, épouse du vicomte Gandin de Roumefort de Narcillac, 241.

De Vallée de Monsanson (Ernest), 345.

QUESTIONS ET RÉPONSES : François Aigron de Combisant, 204, 410.

Charles Belzunce de Brunswick, 92; Le bœuf-roi à Saintes, 90.

Charte de Louis VII relative à Saint-Vivien de Saintes, 203; Cloches du séminaire de Richemont, 400.

Doulce de La Rochelle, abbesse de Beaume, 92; Droit du seigneur, 89.

Eglise d'Aunay, 204; Evêques saintongeais, 293.

Fief de Brandard, 396; François Froger, 80.

Jean Gaius de La Rochelle, dominicain, et Jean Gaius de Saintes, avocat, 92, 204.

Landreau du Maine de Picq, 292, 410; François-Joseph de La Rochefoucauld, 396, 413; Lebrethon de Ransannes, 293; Liste des personnes qui ont péri en 1793, 81, 400.

Les Meaume à Saintes, etc.; 75; François Mouchard et Marie Mouchard-Beauharnais, 203.

Nicolas Gaverith, prédicateur, 292, 411; Noms de lieux et d'hommes de la période révolutionnaire, 75, 195.

Pain (le) et le vin bénits pour Pâques eu l'église de Saint-Saturnin de Séchaux, 397; Guillaume de Passavant, évêque du Mans, 74; Pèlerinages en Saintonge, 79; Possesseurs de Panloy, 197; Proverbes et dit-on saintongeais, 196.

Jacques Quintil, poète saintongeais, 80.

Relations de parenté de Charles Isaye et Pierre de Montalembert, 397; Réparations (les) de l'église de Berneuil et le curé Baduel, 397; Remparts de la ville de Talmont, 292; Richer-Serizy, déporté de fructidor, 197.

Sceau et devise de la ville de Pons, 204; Situation du paysan sous Louis XIV, d'après La Bruyère, 292.

J.-C. Thiollière, curé en Saintonge, 92, 203; Tremblement de Lisbonne, 92; les typographes et leur patron saint Jean l'Évangéliste, 293, 300.

Usages anciens, coutumes, superstitions en Saintonge, 82.

Xantonensis Magister syndic de l'université de Toulouse, 203.

SOCIÉTÉS SAVANTES : Académie de La Rochelle, 8; — Commission des arts, 9, 135; — Congrès de la Sorbonne, 135, 216; — Conseil héraldique de France, 215; — Programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1888, 337; — Société de géographie de Rochefort, 8, 135, 215, 336; — Société des antiquaires de France, 215; — Société des amis des arts de La Rochelle, 415; — Société géologique de France, 336; — Société littéraire de La Rochelle, 9; — Société rochelaise pour l'échange des plantes françaises, 415.

VARIÉTÉS : F. Coppée, saintongeais, 25; Ce que l'on trouve dans un vieux livre, 37; Comme quoi une notice bijou n'est pas un bijou de notice (Voir *Annuaire de la Charente-Inférieure*), 248.

Erratum : l'avenue du château de La Roche-Courbon, 236; Excursion dans l'arrondissement de Cognac, 222.

Mouvement de la population dans les Charentes, 56.

Saint-Georges d'Oleron, notes extraites des registres paroissiaux : baptêmes, 97; mariages, 114; enterrements, 121; abjurations d'hérésie, 127; La Seugne et ses étymologistes, 252, 372; Statistique de l'instruction primaire et des cultes dans la Charente-Inférieure, 156, 370.

Voyage d'un bénédictin dans les diocèses de Saintes, La Rochelle, Angoulême et Luçon (1713-1714), 39, 156.

TABLE ONOMASTIQUE

Par M. Edouard AMOUREUX

A

- Abacuc de Lombez, religieux, 162.
Abadie, architecte, 288.
Abelin (Suzanne), — (Jacques), — (Jeanne), 76.
Abrard (Marie-Auguste-Ernest), 376.
Abzac de La Douze (d'), archevêque, 161.
Acarie (Méry), de Crazannes: — (Aimery), 295, — (Jean), 296.
Achard-Joumard de La Brangelie (Anne-Constance), — (Pierre-André), 200. — (Nicolas), 206.
Achards d'Ezumont, 298.
Achery (Dom Luc d'), 162.
Acton (Pierre) ou le chevalier de Marsay, 97.
Agès (Jeanne-Gabrielle d'), 22.
Agnety, architecte, 270.
Agonay (Pons d'), 74.
Agudelle, arr. de Jonzac, 173.
Aguesseau (d'), 401.
Aigron de Combisant (François), lieutenant général à Cognac, 204, 410.
Aiguières (marquis d'), 185, 401.
Aivault, chef-lieu de cant., arr. de Parthenay (Deux-Sèvres), 269.
Aix en Provence, 59.
Alain (Jean), 204.
Albessard (comte Guy d'), 143.
Albret (Henri d'), sire de Pons, 22.
Alembert (d'), 59.
Alençon (Orne), 365.
Alfarache (Gusman d'), 206.
Alis (l'abbé), 415.
Alise-Sainte-Reine, cant. de Flavigny, arr. de Semur (Côte-d'Or), 390.
Allain (l'abbé Ernest), 58, 300.
Allard, 85. — (Jeanne), 101, 123. — prêtre, 106. — (Mlle Antoinette), peintre, 187.
Allenet (Paul), curé de Torxé, 118. — notaire royal, 255.
Allibert, commissaire de la marine, 87.
Allier, écrivain, 270.
Alliot, éditeur, 128.
Almèras (d'), 381.
Amadiou (le P.), 159.
Amanieu d'Albret, 376.
Amblimont (Renart de Fuchsambert, comte d'), 403.
Amboise, chef-lieu de cant., arr. de Tours, 381.
Ambroise (le P.), récollet, 11, 123.
Amelot de Carnetin (Jean), 30. — de Chailhou (Denys), 30, 32. — (Jean-Jacques), 33.
Amiand (Marie), 117.
Amontcourt (Renart VIII d'), 63.
Amyot Vincelotte (Charles), 66. — (Joseph), 66, 176.
Ance, bourreau, 190.
Ancelin de La Garde (Louis) de Bernessart, 286, 401. — (Jehan), — (Joël), — (Jehan, de Piédemont), — (Paul), — (Gabriel), — (Jeanne-Elisabeth), — (Christophe), — (Gabriel de Saint-Quentin), — (Louis-Auguste), — (Michel), — (Gabriel-Antoine), — (Marie-Joseph), — (Jean-Pierre-Louis), — (Marie-Gabrielle), — (Louis-Marie), — (Etienne), — (Marie-Henriette), — (Charles-Louis-Marie), — (Louis-Amédée), — (Charles-Louis-Marie), — (Eugène-Louis-

- Marie), — (Angèle-Marie-Henriette), — (Albert-Marie), — (Jehan-Louis-Marie), — (Gabriel-Alexandre), — (Marie-Anne), — (Jeanne), — (Pierre-Gabriel), — (Louis-Auguste), 401, 402. — (Gabriel-Alexandre), — (Marie-Josèphe), — (Louis-Gabriel), — (Gabriel-Joseph), — (Elisabeth-Alexandrine), — (Gabriel-Antoine-Joseph), 402. — (Louise-Victoire), 403. — (Louise-Joséphine-Anne-Alexandrine), — (Louise-Victoire-Antoinette), — (Louis-Henri-Auguste-Ambroise), 404. — (Louise-Émilie-Groseille), 402.
- Andrault (Joseph d'), — (André d'), 282.
- Andreham (Arnoul), maréchal de France, 48.
- Anfrun, médecin, 2.
- Angélique (sœur), 198, 200, 201.
- Angles (Guichard d'), 48.
- Angot (l'abbé), 393.
- Angoulins, cant. de La Rochelle, 336.
- Angouts, fief des Ancelin, 402.
- Anissant de Pins, chevalier, 276.
- Anthoine (frère), capucin, 106.
- Antran, cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault, 117.
- Anville. Voir Robert de Matha.
- Arbois de Jubainville (d'), 286, 390.
- Arbouin (Sidney), 188.
- Arcère, oratorien, 245.
- Archambaud (Jean), 127.
- Archiac, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 178.
- Ardena (Eustachie de), 68.
- Ardilliers (Urb.), avocat au Parlement de Paris, 32.
- Ardin, cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort, 179.
- Ardin (Étienne), évêque de La Rochelle, 2, 20.
- Ardouin-Dumazet, 61.
- Ardyt (Jean), 68.
- Argence (Pierre-Jean-Jacques-Gaspard du Bousquet d'), 81.
- Arger (Honoré), avocat, 266.
- Armagnac (Jean d'), 180.
- Arnault de Gibran (Jean), 295.
- Arnou de Vaucresson (Pierre), intendant à La Rochelle, 128, 402.
- Arnoul, 382.
- Arnould de Loo (dom), supérieur général des bénédictins, 158.
- Arquesson (Marie), — (Anne), 265.
- Ars, comm. du canton de Vannes, 268.
- Ars-en-Ré, chef-lieu de canton, arr. de La Rochelle, 268.
- Arundel (Gauthier d'), prévôt du roi, 71.
- Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 16, 61.
- Asnières (Robert-Bernard d'), — (Eugène), — (Jean-Baptiste-François), — (Henri), — (Robert II, III, IV), — (Eugène-Robert-Henry), — de La Chateignerale, princes de Ponts, — de La Chapelle, — de Masonnay, — (Eugène-Robert-Bernard), 13.
- Assiadeau (Anthoyne), 106.
- Assier, cant. de Livernon, arr. de Figeac, 269.
- Aubergier, prêtre déporté, 184.
- Aubert (le P.), 41.
- Aubeterre, chef-lieu de cant. de l'arr. de Barbezieux, 151.
- Aubigné (Agrippa d'), — (Constant d'), 279. — (Charles), 280. — (François), 11.
- Aubin (Marguerite), 127. — (Elie), 259.
- Audebert (François), imprimeur, 204. — (Géraud), architecte, 269.
- Audiat (Gabriel), professeur agrégé, 2.
- Audiat (Louis), 9, 93, 192, 222.
- Audiffredy (Marianne d'), 110. — (Arnoul), 114, 116, 117. — (Magdeleine), 117.
- Audigier (F.), 64.
- Audouy de La Prade (Pierre-Louis), procureur du roi, 255.
- Audry de Puyravault, ancien constituant, 144.
- Auffredi (Jean-Armand d'), 106. — (Alexandre), 108. — (Marie-Magdeleine d'), 109.
- Augé (Estienne), peintre, 9, 188.
- Augé, canton de Saint-Maixent, arr. de Niort (Deux-Sèvres), 179.
- Auger (Charles), publiciste, 198. — architecte, 269.
- Augereau (William), 149, 150.
- Augereaud (Simon), — (François), — (Gabriel), 25.
- Auguin (Henri-Augustin), peintre, 10, 188, 229.
- Augustorium, 222.
- Aultier, 42.

Awnay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 49, 152, 164, 179, 261.
Availles, forêt, 64.
Aviaud de Piolant (Louise d'), 180.
Aymé, ancien député, 200.

B

Babinet (Charles), écrivain, 180.
Babut, épouse de Ch. Michel, 243.
Bachelier (Nicolas), architecte, 269.
Bacholer, prêtre, 97.
Baduel, prêtre, 397.
Baffart, trésorier, 68.
Bailleul (Pierre), sénéchal de Saintonge, 48.
Bailly (Jacques), 121.
Balanzac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 61, 294.
Balby de Vernon (Louise-Marie-Clotilde-Joséphine de), — (Jean-François de), — (Antoinette-Clotilde), — (Etienne), — Balby-Montbel, Balby-Berthon de Crillon, 238.
Ballanger, curé de Saint-Denis, 124. — (Pierre), 126.
Ballioni (Marguerite de), 265.
Ballu, peintre, 254.
Balodes d'Agonnay (Pierre de), 294.
Baluffe (Auguste), 55.
Baluze (Etienne de), 258.
Balzac (Robert de), 415.
Bapaume, comm. de Soullignottes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 296, 297.
Bar (Pierre de), 261.
Barbarin de La Guitardie (Jehan), 101, 104, 122. — (Marie), 101, 105. — (Jean du Banchet), 102, 103, 105. — de La Gastaudière, 122.
Barbe (Suzanne), 13.
Barbé-Marbois, 191, 197.
Barbedette, sénateur, 336.
Barbei (Audoenus) ou Audouin de Barbezieux (?), 65.
Barbezières (Marie de), 13.
Barbezieux (Henri de), 277.
Barbichets (Le séminaire des), à Rochefort, 167.
Barbier (Pierre), 106. — (Jean), 259.
Barbier de Montault (M^r), 285.
Barbot (Amos), 63, 176.
Barbotin (William), peintre, 40, 229.
Barbreau (Félix), médecin, 145.

Barckhausen, 335.
Bardolet, 199, 200, 201.
Barreau de Girac (Radégonde-Adélaïde), — évêque de Rennes, — (Pierre-Joseph), marquis de, 53.
Barentin, 401.
Baril (Clément), médecin, 2.
Barillaud, 77, 88. — (Joseph), 77, 332.
Barillé (François), 277.
Barillon (de), 170.
Barin de La Galissonnière (Roland), 160.
Baron, prêtre, 204, 121, 123. — (Jean), chirurgien, 114.
Baron de La Grange (Pierre), 167.
Barras, directeur, 191, 199.
Barraud, 225.
Barreau, prieur, 128, 296.
Barreau de Beaulieu (Jeanne), 81.
Barreau de Longchamp (Etienne), 296.
Barret des Cheizes (Henri), avocat, — (Madeleine-Rose), 142.
Barsalou (Rotch), député, 345.
Barthélemy, 191.
Bassac (la comtesse de), 46.
Bassac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 42, 159, 160, 268.
Bassompierre (Louis de), évêque de Saintes, 50.
Bastid (Pierre), pasteur, 265.
Bataillé, 127.
Battandier (Emile), médecin, 20.
Baubrie, capitaine de vaisseau, 382.
Bauçay (Marguerite), dame de Broue, — (Pierre), 49.
Baudéan de Parabère (Jean de), — (Charles de), — (Alexandre de), — (Henri-Louis de), — (Gabrielle-Anne), — (Marie-Madeleine), abbesse de Saintes, — (Suzanne de), 180.
Baudier (Pierre), 103.
Baudin, prêtre, 107, 116.
Baudoin (Daniel), 259.
Baudré de La Touche (Marie), 53.
Baudrit (Pierre), — (Jean), — (Lidie-Madeleine), 25. — (Jean-Gabriel), — (Gabriel), — (Thomas), — (Suzanne-Lidie), — (Joseph), — (Suzanne), — (Marie), — (François-Pierre), — (Jean-Joseph), — (Joseph), 26. — (Gabriel), — (Louis), — (Lidie-Suzanne), — (Auguste), — (Rose-Louise), — (Auguste), 27.

- Baudry-Lacantinerie** (Marie-Joseph-Charles), 375.
Baussay, comm. de Mouterre-Silly, cant. de Loudun (Vienne), 164.
Bauzan (Richard), 68, 69, 71.
Bayard de La Vingtrie (Adèle-Marie), 242.
Bayeux, chef-lieu d'arr. (Calvados), 365.
Bayonne, chef-lieu d'arr. (Basses-Pyrénées), 178.
Bazas, chef-lieu d'arr. (Gironde), 119.
Beau (Jeanne), 176.
Beauchamp (Charles-Grégoire de), 81. — (Marie de), — (Claude-Grégoire), 82. — (Roland-Eutrope de), 174.
Beauchet-Filleau, 49.
Beaucorps de l'Épineuil (Jean-Jacques), 54. — (le baron Adalbert de), 332.
Beaucourt (le marquis de), 393.
Beaufort (de), 381.
Beaugeay (de), 388.
Beaugey-Legoux (de), capitaine de frégate, 385, 388, 389.
Beauharnais (de), intendant de la marine, 29. — (comtesse de), 261. — des Roches - Baritault (Claude de), 262.
Beaulieu. Voir Barreau, 81.
Beaulieu (de), 381, 383.
Beuville-les-Dames, chef-lieu d'arr. du Doubs, 92.
Beaumont (Daniel de), 266. — (Guillaume de), 388, 400. — (Léon), — (Marie), 400.
Beaumont-sur-Oise, cant. de l'Isle-Adam, arr. de Pontoise, 72.
Beaumont (Jacques), 13.
Beaune (Marie-Louise de), 401.
Beauvoir (Marc-Anne de), 403. — (Antoine de), 403. — de Lalumière (Jean), ingénieur, 108, 116. — (Jean-Baptiste), 108. — (Yrieix), 109. — (Jean-Yrieix de), 109. — De Saint-Aulaire (Germain), 117.
Beaupré-Lavigne, modeleur, 284.
Beauregard (de), capitaine de frégate, 385.
Beaussant (Ernest), conseiller général, 20, 145.
Beausse (René), prêtre, 32.
Beauvoir. Voir Hérisson.
Béceleuf, cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort (Deux-Sèvres), 179.
Béchet, prêtre, 19. — (Pierre), 66.
Bedeau, professeur, 336.
Bédénac (menhirs de), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 151.
Bédoire (Françoise-Joséphine), 13.
Begon (Scipion-Jérôme), intendant de Rochefort, 139, 162. — Evêque, 139. — (Michel), commissaire de la marine, 385, 387.
Bel-Air, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux (Charente), 212.
Belcier (Louis de), 23, 180. — (Jeanne de), 180.
Bellade (Christophe de), 97.
Bellegambe (Jean), 155.
Bellegarde. Voir Paty, 187.
Bellenoue, cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers, 269.
Belleville, arr. de Niort, 48.
Belleville (André de), 174.
Belleve-les-Bains, 185.
Belot, lieutenant de vaisseau, 179.
Beltrémieux (Edouard), 8.
Belzunce de Brunswick (Charles de), 92.
Benauges, cant. de Coutras, arr. de Libourne, 71.
Benet, cant. de Maillezais, arr. de Fontenay (Vendée), 179.
Beneteau, 88.
Benezet (Jean), maire de Saint-Jean d'Angély, 47.
Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 82, 167.
Béraud (Jean-Jacques), prêtre déporté, 184.
Berbudeau (Anne-Suzanne), 116. — (Marguerite), 116. — (Marie-Anne), 118. — (Jean), chirurgien, 124. — (Jeanne), 126.
Béranger, architecte, 269.
Bérenghier (Barbe), douairière de Panloy, 197.
Bergerac. Voir Rudel, 71.
Bergerac, chef-lieu d'arr., 72.
Bergue (le P. Thomas), 44. — (le P. Justin de), récollet, 159.
Berjon (Augustin), 8.
Berkman (Jean), 111.
Bernard (Pierre), 82. — (bourgeois de Parthenay), 65.
Bernard (Catherine), 163. — (Jacques), prêtre déporté, 184. — (Jacques-Ignace), 128. — (Claude), 187.
Berneré (château de), cant. de Saint-

- Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 149.
- Bernessart*, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 400.
- Berneuil*, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 397.
- Bernon (Anne), 21.
- Bernucchia, prieur de Saint-Eutrope, 256.
- Beroraud, prêtre, 125.
- Berry (le P. Denis), 165.
- Berryer, 52.
- Berterand (Jean), 100.
- Berthelé (Joseph), 64.
- Berthelot, comte de Saint-Laurent, 57. — (Guillaume), — (François), 102.
- Berthet, 9. — (René), 38.
- Berthonneau (Jean), 118.
- Bertin, prêtre, ou Berthin, 104, 121.
- Berton (Pierre), 121.
- Bertrand (Guillaume), officier de marine, 110. — (Marie-Anne), 111. — (Alexandre), directeur du musée de Saint-Germain, 148.
- Bertrand, professeur, 8.
- Bertrand de Saint-Sevrin, 67.
- Bertrand d'Espules (Anne), 43.
- Bertrand de Monsanson (Jean), — (Jacquette), 403.
- Besnard (Catherine), 111.
- Bessines*, cant. de Frontenay, arr. de Niort (Deux-Sèvres), 179.
- Beavin, prêtre, 163.
- Bethmont, ancien constituant, 144.
- Beverley ou Beurley (Simon de), 66.
- Biarrits*, comm. du cant. de Bayonne, 178.
- Bibard (Etienne), 26.
- Bidermann (Marie-Jacqueline), 242.
- Bidet de Maureville (Alexandre-Charles), 54. — (Florence-Honorine), 143.
- Bigeon (Elisabeth), 76.
- Bignay*, comm. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 153, 158, 166, 301.
- Biguerive, greffier, 88.
- Bikélas, littérateur grec, 215.
- Billaud - Varennes (Jean-Nicolas), 287. — (Nicolas-Simon-Marie), 288.
- Billy (Charles de), — (Perceval de), 57. — (Jean I), — (Jean II de), — (Jacques de), 58.
- Binot de Launay (Jacques), 81.
- Biron (Mademoiselle de), 43.
- Birot, curé de Landes, 76. — curé de Saintes, 240. — (Pierre), 405.
- Biscon, 84, 86, 87.
- Riteau, 215, 336.
- Bitton, huissier, 87.
- Blanchard (Jeanne), 26. — (Jeanne-Jannin), 26. — (Jérémie), architecte, 269.
- Blanchard du Cluseau, 64.
- Blanzac* (abbaye), cant. d'Angoulême (Charente), 42.
- Blanzay*, comm. du cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
- Blaye*, chef-lieu d'arrond. (Gironde), 47, 60, 157, 178.
- Blays (Catherine), 99.
- Blénac (le comte de), 382, 383, 384, 386, 388.
- Blois (Nicolas de), 400. — (Madeleine de), 401.
- Blondel (François), architecte, 50. — (Daniel), 264. — (François), 267.
- Blossac. Voir Locquet, 53.
- Blouin (André), 270.
- Bobène de Saint-Marc de Saint-André (Jean-Loys de), 103.
- Boch (Martin de), — (Paul de), 53.
- Boichot, 201.
- Bois (Ythier du), 261.
- Boisclairéau*, fief des Guéroult, 112.
- Bois-Fleury*, prieuré, comm. de Saint-Pierre d'Oleron, 123.
- Boisgiraud, doyen de la faculté des sciences de Toulouse, 64, 207.
- Boisneuf (Pierre de), 115.
- Boisrobert (Marie-Magdelaine), 77.
- Boisroche* (château de), comm. de Saint-Georges des Agouts, 187.
- Boissey (Jean de), abbé de Ferrières, 57.
- Boitoue*, diocèse de Blois, 115.
- Bollon (Marie-Louise), 76.
- Bommiers*, arr. d'Issoudun (Indre), 42.
- Bon* (Jean), 25. — (Gaudin), 26. — (Jeanne), 104. — (Catherine), 104. — (François), 370.
- Bonchamps, 284.
- Bonnamy (Jeanne), 110.
- Bonnard (Joseph), 283.
- Bonnat, peintre, 228.
- Bonnaud (abbé), 52.
- Bonneau (François), 25, 206.
- Bonneaut, prêtre, 97.
- Bonnégens (Joseph), lieutenant gé-

- néral, 47. — (Marguerite de Chabrignac), 47, 82. — (de La Cantinerie), 82.
- Bonnemie*, comm. de Saint-Pierre d'Oleron, 125.
- Bonnerot, 128.
- Bonnet (Léon), prêtre, 153, 206.
- Bonnin (Pierre), prêtre, 20.
- Bons (François-Léonard), 107.
- Bonsonge (de). Voir Martin.
- Bontemps (Louis de), 110, 117. — (Boncenne de), 117.
- Bord (Gustave), 186.
- Bordella ou Bourdeille (Elie), 71.
- Bordier (Léonard-Henri), 8.
- Borros de Gamanson (Joseph), — (Adélaïde), 212. — (François), 153.
- Boscheron des Portes, président au parlement de Bordeaux, 231.
- Bossay (Auguste), 10, 152.
- Bottin, prêtre, 182.
- Boucaud (Marie-Henriette de), 298.
- Bouchard (Hippolyte de), 158.
- Boucher (Claude), 332.
- Boudeau (Magdeleine), 111, 113, 120.
- Boudens de Vanderbourg, 190.
- Boudet (Noël), prêtre, 20.
- Bouet, gantier, 234.
- Bouffandeau (Félix), directeur de l'école normale, 2.
- Bouffard (Nicolas-Alexis), notaire, 145. — (Marthe), 99. — de La Croisardière (Daniel), 99. — (Pierre), 104. — (Jeanne-Esther), 118, 119. de La Jousseinière (Nicolas), — (Nicolle), — (Suzanne), 118, 124. — (Marie), 127.
- Bouffard-Madiane (Jean de), 280.
- Bougarel (Charles), prêtre déporté, 184.
- Bouguereau (A.-William), 188.
- Bouiges (Jehan), 98.
- Bouillé, 284.
- Bouillon (de), 361.
- Boulanger (Marie-Marguerite), 113. — (Pierre-Marie-Prosper), curé de Sémoussac, 143. — (le général), 215.
- Boulay de la Meurthe, 191.
- Boulineau (Sébastien), 110. — (A.), peintre, 188.
- Boulo (N.), épouse de Lucas, 244.
- Bouloumié (Dr), 216.
- Boultoire (Marie-Antoinette), 101. — (Pierre), 100, 105. — (Marc-Antoine), 100. — (Charles), 102. — (Hyacinthe), 105, 120, 122, 127. (Andrée), 107. — (Marie), 111. — (Marie-Renée), 118, 124. — (Angélique-Geneviève), 120. — (Marie-Geneviève-Andrée), — (Nicolas), — (Anne), 126.
- Bouraud (Henri), maire de Cognac, 239.
- Bourbon (le cardinal Charles de), 57, 58.
- Bourbon-Lancy*, chef-lieu de cant., arr. de Charolles, 185.
- Bourcefranc*, comm. de Marennes, 154.
- Bourcier (Jacques). — (Marguerite), 127.
- Bourdeille de Matha (le comte Charles de), 283.
- Bourdeilles (de), prêtre, 110, 117. — (Marie-Anne de), — (Mathieu de), 117.
- Bourg-sur-Gironde*, comm. de l'arr. de Blaye, 51.
- Bourg-des-Maisons*, comm. de Vertheillac, arr. de Ribérac, 62.
- Bourget (Marie), 265.
- Bourguignon, peintre, 188.
- Bournet*, abbaye, comm. de Courgeau, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 45.
- Bourricaud (Antoine) professeur, 145.
- Boussard, 87.
- Boutailles (Loys de), 295.
- Boutaud (dom P.), 169, 170.
- Boutelleau (Georges), 2.
- Boutenac*, comm. du cant. de Mortagne, arr. de Saintes, 25.
- Boutet (J.), peintre, 188. — (Gabriel), peintre, 229.
- Boutier de Gemarce (Marie-Marguerite), 112.
- Boutin (Paul), écrivain, 271.
- Boutinard-Delestend, 88.
- Boutot (Jeanne-Catherine), 110, 111, 126. — (Anne), 113, 118, 121. — (Jeanne), 117. — (Antoine), 117. (Marie-Angélique), 119, 124.
- Bouville (de), abbé, 161.
- Bouyer (Marie-Louise), 107. — (Geneviève), 107, 126. — (Catherine), 111. — (Samuel), 111, 118. — (Jean), 115, 118.
- Bouyer de Champvolaut (Pierre), 107. — (Elisabeth), 107, 126. — (G.), 107. — de La Garonne (Jean), 108, 123. — (Louis), 110. — de

- Champvolant et de Brouage** (Jacques), 107, 115, 196. — (Jean-Baptiste), 124.
- Boy des Ajots** (Guillaume), 62.
- Boyardville**, comm. de Saint-Georges d'Oleron, arr. de Marennes, 61.
- Boybellaud** (Marc), 265. — (François), prêtre, 469.
- Boyenval de Monmartre** (Etienne, comte de), — (Gabriel), — (Marie), 106. — (Magdeleine), 401.
- Boyer de La Garenne** (Jean), — (Geneviève), 118.
- Boyer** (dom Jacques), 39, 47, 64. — (l'abbé), 78.
- Boyer** (Melchior, dom), 158, 163. — (Philibert), 174.
- Boyer**, 394.
- Boylève**, prêtre, 110, 111, 117, 124, 126, 128.
- Brach** (Justine de), 54.
- Brachet** (dom Benoit), 162.
- Braize**, cant. de Cérilly, arr. de Montluçon (Allier), 184.
- Brantôme**, 40.
- Brard**, prêtre, 125. — (Pierre-Lucien), médecin, constituant, — (Ernest), médecin, 144, 230. — (E.-G.), sculpteur, 188.
- Brassaud** (Frédéric), curé de Marennes, 20.
- Bravet** (Charles), juge au tribunal révolutionnaire, 409.
- Bréhon**, prieur de Saint-Nicolas), 128.
- Breil** (Pierre), 97.
- Brejon** (Charles), — (Marguerite), 54.
- Bremond d'Ars** (Guillaume de), général, 374. — (Gaston-Josias de), colonel, 332, 374. — (Théophile de), 9. — (Anatole de), 9, 53. — (la marquise de), 54.
- Bresne** (François de), 68, 69.
- Bressuire**, chef-lieu d'arrond., 370.
- Brest**, chef-lieu d'arrond., 381.
- Bret** (Alexandre de), 395.
- Bretinaud** (Pierre-André), — (Henriette-Charlotte-Céleste), 200. — (Jeanne-Henriette-Caliste de), — d'Argenteuil, — de Magezy, 298.
- Breton** (Jules), peintre, 228.
- Briand** (Joseph), prêtre, 205, 209.
- Briault** (René-Jean-Baptiste-Anne), médecin, — (Jean-Baptiste), propriétaire, 142.
- Brihanteau-Nangis** (Françoise de), 33.
- Bridéré** (Catherine), 62.
- Brillouin**, écrivain, 205, — peintre, 230.
- Brimard** (Michel), 98.
- Brioux**, chef-lieu de cant. de l'arr. de Melle (Deux-Sèvres), 164.
- Brisson**, médecin, 144.
- Broche**, 245.
- Brogie** (Charles-François, comte de), diplomate, 141.
- Brossac**, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 151.
- Brossard** (A.-G.-E.); peintre, 188. — (A), architecte, 188, 269.
- Brossard de Beaulieu**, peintre-graveur, — (Mlle), peintre, 188.
- Brossard** (de), 207.
- Brouage**, comm. d'Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 152, 260.
- Breue**, comm. de Saint-Sornin, cant. de Marennes, 40, 64.
- Broussali**, 216.
- Broussard de La Livenne**, 173.
- Broussard** (Françoise-Hélène), — (Mathurin-Annibal), 236.
- Bruas** (Albert), 400.
- Brudieu** (Marie-Rose), 142.
- Bruel**, prêtre, 108.
- Brueyre** (Loys), 374.
- Bruin** (Georges), 309.
- Brumaud de Beauregard**, prêtre déporté, 183, 190.
- Brunaud ou Bruneau**, prêtre, 112, 120, 124.
- Bruneau** (Jacques), 88. — (Marianne), 109, 126. — (Jean-Paul), 113, 135. — (Véronique), 118. — (Jean-Baptiste), 118, 125. — (Jean), officier de marine, 115, 126. — (Charles), 115. — de Rabatelière (Charlotte-Hélie), — François, 170.
- Brunet**, prêtre, 110. — de Tors (Catherine), 121, 125.
- Buat** (Joseph), peintre, 230.
- Buffet** (Paul), 227.
- Buisseuil**. Voir Amelet.
- Bullingère** (Henry), 38.
- Bunel**, architecte, 144.
- Bureau du Bourdet** (Henri de), 54.
- Buris**, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 52.
- Burlé** (Louise de), 408.
- Burleigh** (Siméon), ou Simon de Burlé, 49.

Bussac, comm. du cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 173.

C

Cadoin, ou Cadouin, abbaye, chef-lieu de cant., arr. de Bergerac, 168.

Cagua (Estienne), juge, 104.

Caillaud (A.-C.), peintre, 188. — écrivain, 183.

Caillère (Hélène de), 108.

Cairon de Merville (Marie-Geneviève), — (Etienne), capitaine, 237. — (abbé de), — (Anne de), 404.

Caix de Saint-Amour, 284.

Callaud (Jean-Baptiste), 375.

Calvimont de La Mothe-Montravel (Gabriel de), 282.

Cambout de Bessay (Loys de), 97.

Camp de César, à Toulon, comm. de Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 152.

Campaign, prêtre, 106, 114.

Campos (Catherine de), 107.

Camus, capucin, 190.

Candé, fief des Carré, 51.

Canet (André), architecte, 269.

Canolle de Lescours (Marguerite de), 282.

Cappel (Louis), 264.

Cappon (Philippe), ingénieur, 8, 9.

Caqué (A.-A.), sculpteur et graveur, 188.

Carbonel (Hugues), 412.

Cardailbac, prêtre, 113; 119, 125.

Cardillac (Mlle de), 280.

Carré de Margorie (Claude-Joseph), — (François-Charles), 53.

Carreton, prêtre, 103.

Carrière, inspecteur des forêts, 62.

Casite (Pierre), capitaine, 100.

Cassini (M^{me} de), 262.

Castagnary (Jules), 335.

Castaigne (Charles), médecin, 343.

Castaigner (Charles de), 106.

Castain (Marguerite), 112.

Castan (Auguste), 179.

Castelnau, 143.

Castet (Jeanne), 110.

Castez (Jean), chirurgien, 114.

Castin de Guérin de La Magdelaine (Elie-François-Dominique), prêtre, — Philippe-François, — (François-Dominique), — (Elisabeth), — (Charles-Grégoire), —

(Louis-Armand), — (Marguerite de Saint-Marceau), — (Maurice), — (Jeanne), — (Jean), — (Louis-Hermann), — (Marie-Louise), 81. — (Jeanne-Rose), — (Louise-Charlotte), — (Charles-Joseph), 82.

Cathelineau (Anne), 127. — général vendéen, 234.

Catherine, 111.

Catillinau, 127.

Catinat, maréchal de France, 395.

Catrou, 298.

Catuelan, fief des Du Merdy, 53.

Caudéran (l'abbé), 359.

Caumont, 380.

Caveau (Marie), 127.

Cavelier (dom Louis), prêtre, 47.

Cazabant, curé de Saint-Eutrope, 2.

Cazaugade, prêtre, 9.

Cazauran, archiviste, 380.

Cazenove (Edouard de), 284.

Cazier (Mathurin), architecte, 269.

Cèbe-Lecomte, ingénieur, 9.

Cellefrouin, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 151.

Celles, arr. de Melle, 164.

Céris (Thiécourt de), 297, 298. — (François-Philippe de), — (Charlotte de), 298.

Certain (Jean de), avocat, juge sénéchal, — (Marguerite de), 107.

Certany (Marie de), 190.

Certeux (Alphonse), 374.

Chabanneau, maître de conférences à la faculté des lettres, 8.

Chabannes (Jean de), capitaine, 63.

Chabiran (Raphaël), 297.

Chabirand, curé de Saint-Pierre d'Oleron, 124.

Chabot de Jarnac (Guy), abbé, 43. — (Guy-Henri), lieutenant général, 46.

Chabrignac, comm. de Prignac, cant. de Matha, 82.

Chaceporc (Pierre), 69.

Chadefault, 50.

Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 145, 152.

Chaffault (Julien-Gilbert, comte de), — (Claude-Catherine), (Catherine-Julie-Anne), 299.

Chaffault de Besné (Louis-Charles, comte du), capitaine de vaisseau, 403.

Chailley, 215.

- Chaillo*, fief des Amelot, 31.
Chaize-le-Vicomte, cant. de Celles, arr. de Melle (Deux-Sèvres), 269.
Chalas (Jean), 31, 32.
Chaleis (Pierre-Raymond de), 65.
Chambon, comm. de Trizay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 402.
Chamilly (le maréchal de), 161.
Chamouillac. Voir Lescours, 174.
Champaigne, comm. de Marigny, cant. de Souvigny, arr. de Moulins (Allier), 270.
Champfleur, fief des Beauchamp, 81, 82.
Champflour (de), évêque de La Rochelle, 169.
Champigny, 87.
Champion-Vaucourtois, 116.
Chancelade, canton de Périgueux (Dordogne), 42, 166.
Chancelée, notaire, 298.
Chanchevrier. Voir d'Argence.
Chandelier (J.-M.), peintre, 188.
Chanlatte (J.-B.), capitaine de marine, 114.
Chapeau, notaire et procureur, 50.
Chapel (J.), pasteur, 50.
Chapitre (Louise de), 112.
Chapot (dom Jean-Baptiste), 255.
Chappelet (dom Jacques), 164.
Chapron (Marguerite), 120.
Chapsal (Cyprien), principal de collège, 8.
Charbonnel (Thomas).—(Ysabelle), 62.
Charbonnier (Edouard), — (Amélie), 20.
Chardeveyne ou *Chardevène* (Antoine de), pasteur, 265.
Charette, 284.
Charle (Jean), 174.
Charler (Marie), 114.
Charlet, administrateur du district d'Oleron, 85. — (Omer), peintre, 188.
Charmant, cant. de La Valette, arr. d'Angoulême, 151.
Charpentier (Catherine), 97.
Charrier (C), libraire, 2. — (Jacques), 57. — (Charles-Louis), procureur du roi, 159. — (Pierre-François-Denis), juge de paix, 206.
Charrier de Fontgrive (Marguerite), 401.
Charron (Marie), 99. — maire de Rochefort, 336. — de Brie (le comte de), 402.
Charron, prieuré, comm. du cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 168.
Charroux, abbaye en Poitou, 159.
Chartuzac, 174.
Chasseloup (Nicolas), — (Nicolas-Frédéric), 77. — (Adélaïde-Flavie), — (Adélina), — (Flavie), — (Pierre), 259. — (Marguerite), 99, 102. — de la Nouche (Nathanaël), — (Marie), — de La Miscandière (Pierre), — (Louis), — (Jeanne), — (Etienne), — (Jean), — (Guillaume), — (Madeline), — (Abraham), — (Pierre), — de Chasseloup-Laubat, (Prosper), — (Jacques-François), 119.
Chasseriau (Benjamin), avoué, 144.
Chassin, 58.
Chassiron (tour de), Ile d'Oleron, 61.
Chassot (Marie-Théophile-Adrien), 375.
Chasteigner (Anne-Amélie de), — (Charles-Louis), 54. — de La Chateigneraie, évêque, 255.
Chastelards. Voir *Queux*, 53.
Chasteliers (de), 101.
Chastellier, prêtre, 101.
Chastenot, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 174.
Chastres, arr. de Cognac, 212, 225.
Châteaubriand des Roches (Gabriel de), 170.
Châteaunur, commune des Chasteliers-Châteauneuf (Vendée), 84.
Châteauneuf, cant. et arr. de Cognac (Charente), 42, 151.
Château-Renault, 339.
Château-Roux, cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée), 170.
Châtillon-sur-Indre, chef-lieu de cant., arr. de Châteauroux, 270.
Chatillon (duc de), 54. — (Catherine, demoiselle de), 107, 116, 126. — (Geoffroy de), 107, — (Claude), 245.
Chaton (Marie), 111.
Chaudruc de Crazannes (baron), 171.
Chaumont (Jean de), 206.
Chaussé (Martin), chanoine de Tours, 124.
Chauvet (Elisabeth), 128.
Chauvigny, chef-lieu de cant., arr.

- de Montmorillon (Vienne), 370.
 Chauvin (Suzanne), 50. — curé de Saint-Georges, 105, 114, 122, 125. — (Marie), 123.
 Chayer (Jacqueline), 283.
Cheméré, cant. de Bourgneuf, arr. de Paimbœuf 303.,
 Chemin (Jean), 124.
 Chenau de Lobier, écuyer, 105.
Chéray, comm. de Saint-Georges d'Oleron, 61, 104.
 Chérier, prêtre déporté, 185.
 Cherpentier (Catherine), 174.
 Chesnier (Antoine), 173.
Chessous, comm. de Saint-Just, cant. de Marennes, 64.
 Cheusse de Lauzière (Henry de), 384.
 Chevallier (Georges), notaire, 2. — (Huguet), 48. — (Noémi), 403. — prêtre, 107, 297.
 Chevalier d'Availles (Jean-François), 298.
Chevancaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 245.
 Chevart, général, 395.
Chevigny, cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray, arr. d'Autun, 185.
 Chevreux (Pierre-Nicolas-Eliacin), 206.
 Chévrier (Pierre), 294.
 Cheyron du Pavillon de La Gaubertie (Adolphe-Jean du), chanoine, 345. — (Pierre-Joseph-Pascal), vicaire général, 345.
Chezal-Benoît, abbaye, cant. de Lignéres, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, 40.
Chez-Bignon, comm. de Saint-Ouen, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 148.
Chez-Hélias. Voir Lescours, 174.
Chez-Polisson, comm. de Cravans, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 406.
 Chièvres (Jean-Baptiste de), 82. — (René), 82. — (Léon-Arthur), peintre, 230.
Chézac, menhirs en la comm. de Bédénac, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 157.
 Chillac (dom), 42.
 Chotard (frère), 42.
 Chouppes (le marquis de), 285.
 Chouigny de Blot, prêtre déporté, 185.
 Christian (Jacques), religieux, 62.
 Christophe, prêtre récollet, 116.
 Cicé (de), 382.
Cinq-Mars, cant. de Langeais, arr. de Chinon (Indre-et-Loire), 217.
 Circourt (comte Albert de), 392.
Civray, chef-lieu d'arr., 387.
Clairvaux, abbaye (Aube), 164.
 Clairville, ingénieur, 267.
 Clanet (Eugène), prêtre, 154.
 Claude de France, 45.
 Clavereau-Deladhoue (Marie-Elisabeth), 78.
 Clavier (Xavier-François), trappiste, 184.
 Clavière (Jacques), — (Isabeau), 283.
 Cleirac, 250.
 Clémenson, prévôt de la maréchaussée, 165.
 Clément (le P.), 42. — (Joseph), vicaire à Huriel, 332.
 Clermont (le maréchal de), 49.
 Clervaux (Marie-Charles-Amélie de), 145.
 Cloche de La Regnaudière (Bertrand de), — (Marguerite de), — (François de), — (Pierre de), 99. — (Magdeleine de), 105, 115. — (Marianne), 123. — (Joseph de), 123.
 Coatquen (le P.), 169.
 Coëffard (de), 370.
 Coëtivy (Olivier de), 31. — (Prégent de), 51.
 Coetlosquet (Jean-Gilles du), évêque de Limoges, 207.
 Cœur (Jacques), 51.
Cognac, chef-lieu d'arr., 151.
 Coignet (Gaspard), sieur de La Tuilerie, 32.
 Colbert de Terron, 285, 382, 401.
 Colfavru, député, 9.
 Collas (Anne), 127.
Colle (Saint-Jean de), abbaye, arr. de Nontron (Dordogne), 42.
 Collé (Samuel), avocat, 104, 105, 114, 127.
 Collet (Jacques), avocat, 296.
 Collin, prêtre, 50.
 Colom (Gaillard), 376.
 Combes, sénateur, 336.
 Commeau d'Uzès (Marie-Anne de), 108, 116.
Commentry, cant. de Montluçon (Allier), 145.
 Comminges (Gaspard de), 260. — (Gaston de), 282, 184.
 Communay (Arnaud), vice-prési-

- dent de la Société des archives historiques de la Gironde, 2.
Comont (Napoléon-Henri), 375.
Compagnon (Elisabeth), — (Marthe), 99. — (Etienne), — (Louis), échevin, — (Jacques), écuyer, — de Thézac (Etienne), major de dragons, — (Jacques-Etienne), — (Emile), directeur de l'enregistrement, 237. — (Marie), 238. — (Marie-Jacques-Emile-Léon), — (Jacques), 333.
Compère (Catherine), 98, 104, 123. — (Georges), 101, 103, 104. — (Joseph), 86, 88, 105. — (Georges), curé de Nancras, 105, 122. — (Brigitte), 106, 115. — (Anthoine), 106. — (Angélique), 106. — (Dominique), 115. — (Thérèse), 122. — (F.), 87.
Comte, huissier, 87. -- (veuve), institutrice, 88.
Conanama, Guyane française, 190.
Condamy (Jean-Justin), notaire, 144.
Confolens (Pierre de), évêque, 267.
Conte (Jean), 398.
Conti (le prince de), 282.
Contré (Pierre de), 153.
Contré, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
Coorland (Gautier), architecte, 269.
Coppée (Alexandre-Joseph). -- (Annette), — (François), 2, 25.
Coquand (P.), peintre, 188.
Coquet (Jacques), 98, 100. — (Pierre), 100. — (Elisabeth), 101. — (Jeanne), 104, 122.
Corbière, prêtre, 97, 127.
Cordouan, phare (Gironde), 381.
Corme-Royal, canton de Saujon, arr. de Saintes, 294.
Corneville. Voir Borros de Gammanson, 153.
Cornu (dom), 169.
Corres (chevalier de), colonel, 116.
Cosma (Marie), 403.
Cosnac (Richard de), 68, 71.
Costa. Voir Roug des Maisons, 62.
Cotard, notaire à La Tremblade, 176.
Cotte (Armand-Jean de), abbé de Saint-Séverin. — (Robert de), architecte du roi, 195.
Couché, 406.
Coucy (Charles de), évêque de La Rochelle, 52, 159.
Coudun (Emery de), 258.
Couillaud, 85, 88.
Couillon de La Limandière (Pierre), 101.
Coulon, cant. de Niort (Deux-Sèvres), 179.
Coulonges, 396.
Couneau (Em.), graveur, 72, 207.
Courbet, peintre, 171.
Courbillac, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 148.
Courbon (Charles de), 22, 36. — (Louis de), 22. — (Jacques de), 22, 185. — (Suzanne de), — (Jean-Louis de), — (Philippe de), — (Charlotte de), — (Léonard de), — (Louise-Marie de), 23. — (comte de), 389. — M^{me} de Courbon Saint-Léger, 180.
Courcier (dom), prieur, — (Pierre), chanoine théologal, 169.
Courcôme, 151.
Courçon, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 194.
Courpiac, cant. de Targon, arr. de La Réole, 59.
Courpignac, 174.
Courraud-Dubals, écuyer, 102.
Courtaud (Dominique), prêtre recollé, 112.
Courtenay. Voir Saint-Phale, 170.
Courtoys (André), 259.
Cousin (Victor), 286.
Cousin du Lieutel (Charlotte-Marie), 53.
Cousin de Feugé (Elodie), 402.
Coussarel ou **Coussaud**, architecte, 268.
Cousture, prieuré, cant. de Ruffec (Charente), 380.
Coutant (André), curé de Cognac, 82, 88. — (Jacques), 104.
Couvidou de Saint-Palais (Marie-Henriette de), 401.
Couvrelles (famille de), 227.
Couyer des Pallus (Barthélemy), 104. — (Marguerite), 266.
Covillon (Georges), 332.
Coybo (famille de), 165.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 25.
Craon (Pierre de), 40.
Cravans, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 50, 400.
Crazannes. Voir Chaudruc, 171.
Créquy (Marie-Claire de), 46.
Crespé, arr. de Niort, 179.
Croix-Chapeau, cant. de La Jarrie,

arr. de La Rochelle, 400.
Croizé de Fontorbe, 161.
Croizetièrre, prêtre, 190.
Crumelles (de), 32.
Crussol d'Uzès (François de), lieutenant général, 108. — de Montausier (François-Charles de), 116.
Cuchas (Le), Ile d'Oleron, 86.
Cognac du Bourdet (Louis-Philippe, marquis de), 53.
Cumont (Angélique de), — (Timothée de), 403.
Cuniak (Gilbert de), 64.
Cuppé (Pierre), prêtre, 171.
Curaudeau (Pl.), président du comité de surveillance, 406.
Cusson (dom Jacques), 158.
Cyprien vicaire de Saint-Georges, 107.

D

Daguesseau, prêtre, 110.
Daguin (Catherine), 167. -- physicien, 208.
Dalème, carme, — (dom Jean), 45, 159.
Dalesme des Roches (Charles), 115. — (Marie-Angélique-Charlotte), 116.
Dalin (le P.), missionnaire, 194.
Damilaville, 59.
Dampierre, comm. du cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 165.
Daniaud, maire de Rochefort, 29.
Daras (H.), peintre, 188.
Darcel (Alfred), 285.
Dargenteuil, prêtre, 205.
Daron (Gabriel), — (Jean-Baptiste), — (Marie), 112.
Daubenton, 75.
Daud, 217.
Daudenet de La Touche (Jeanne-Esther), 119, 124. — (Alexandre-Daniel), — (Alexandre), — (Suzanne), 119.
Daunas (Louis-Jean-Charles), curé de Saint-Vivien, 240.
David, prieur de Fontblanche, 165. — 263, 264.
Decamps, exempt, 282.
Decheverry (François), 100.
Déchezeaux, 190.
Decize, chef-lieu de cant., arr. de Nevers (Nièvre), 270.

Decluny (Pierre), prêtre, 184.
Decort (Jacques), 173.
Dedé (Isaac), 82.
Deharau de La Villefer (Charles-Michel), 101.
Delacroix (Jeanne), 126.
Delafosse (André), sergent, -- (Thomas), 98.
Delamain (Philippe), 148.
Delamarre (Cosme), 19.
Delangle (N.), 240.
Delaporte (Françoise), 98. — curé de Saint-Denis, 118, 124.
Delarade (Joseph), échevin, 255.
Delavault (A.), peintre, 188.
Delbourg, prêtre, 108.
Delègue, professeur, 217.
Delespine, prêtre, 100.
Delhoumeau (Catherine), 105. — (Jacques), notaire, 108. — Bouffard (Esther), 108. — (Françoise), 114. — de La Prinse (Jean), 121, 122. — de La Prinse (Pierre), 122, 123.
Delhumeau (Jeanne), 118.
Delisle (Léopold), 339.
Dell' Angelo, peintre, 9.
Deller (Pierre), juge, 105.
Delon (J.), prêtre, 154.
Delongueil (Dr), 32.
Deltrieux, prêtre, 108.
Deinanderx, évêque de La Rochelle, 183.
Demartial, prêtre, 126.
Démortier (Hélie), — (Elisabeth), — (Jean), 19.
Denins (Jean), 175.
Denis (Jean-Jacques), architecte, 269.
Deplas, chapelain, 108, 116.
Déroulède, prêtre, 104.
Desaint de La Garde (Anthoine), officier, 103.
Desbaux de Bois du Pin (René), 98.
Desbouiges (Joseph), procureur fiscal, 98, 104. — (Jacques), 98. — (Andrée), 98. — (Jeanne), 104. — (Samuel), 104. — (Marie), 105. — (Jean), 106. — (Catherine), 107, 115. — (Magdeleine), 107, 114. — (Anne-Marie), 114, 124. — (Pierre), 123.
Descarts (Jeanne), 117.
Deschamps de Pravier (Maurice), prêtre déporté, 184, 190.
Deschamps du Donjon (Charles-

- Marguerite), capitaine, 117.
Deschamps (Catherine), 236.
Des Champs de La Villeneuve de Brèche (Marie-Eulalie), 402.
Descussé (Seguine), 294.
Des Forgettes, capitaine de port, 385.
Desgraves, prêtre, 105. — (Pierre), 111, 118, 120, 124. — (Georges), 112. — (Jeanne), 112, 115. — (Antoine), 112. — (Magdeleine), 120.
Desjardins, prêtre déporté, 185.
Des Mesnards. Voir Guenon.
Desmortiers, percepteur, 88.
Des Moustiers de Mérinville, 380.
Despaigne, pasteur, 264.
Despois (Nicolas), chirurgien, 115.
Des Prez (Luce), — (Renaud), 74. de Montpezat (Françoise-Marie), 143.
D'Espules. Voir Bertrand, 13.
Dessables (Magdeleine), 124.
Destaste (Nicolas), 369.
Desvignes (Marie), 240.
Devers (Jean - Mathias - Henri), — (Henri), 240.
Deville (N.), 297.
Devillers, prêtre, 113.
Dexmier de La Groie (Marguerite), 101, 411. — (Marie), 103. — (Jacques), 104. — d'Olbrouze, 92.
Dex-Achards de Joumard, 298.
Dezimon, 298.
Dide, sénateur, 9.
Didier, prêtre, 97.
Disdier (Victor), administrateur de la marine, 87.
Dodard de La Grée, 9.
Dodin (Anthoine), 103.
Doé (Voir Geoffroy de), 64.
Dolus, cant. du Château, arr. de Marennes, 107, 123.
Domfront, chef-lieu d'arr. (Orne), 365.
Dompierre, cant. de La Rochelle, 168.
Dorat (Claude-Joseph), poète, 281. — Dorat-Cubières, 262.
Doregny (T.-Bernard), peintre, 188.
Dorgis (Marie), 122.
Doriote de Loiré (Pierre), 261.
Douhet (Jean), 259.
Doussin (Marie), 102. — (Andrée), 108.
Dreux (Magdeleine), 100.
Drouet (capitaine de), 37. — (Jean-Baptiste), notaire, 124.
Drouhet (Jean), — (Pierre), 91.
Drouineau (Gustave), 171, 215.
Du Bellay (Joachim), 80.
Du Bercaill (Pierre), 98.
Dubois (Ludovic), peintre, 230.
Du Bois de Saint-Mandé (Paul), 81.
Dubois de La Rochette (Anthoyne), 117.
Dubois-Dupin, 98.
Du Bourdeil (Jean-Jacques), officier, 114.
Du Bourg (François), — (Marie), 197.
Dubourg, prêtre, 109.
Du Bousquet. Voir Argence.
Du Breuil (Joseph-Louis), 21. — (Claude), baron de Théon, 22, 23. — (Marguerite), 23. — (prêtre), 41, 42, 45.
Dubreuil, 297.
Du Broc de Segange (Louis), 393.
Du Cambout de Bessay (Louis), gouverneur de l'île d'Oleron, — (Jeanne de Lestang du Cambout Bessay), 99.
Du Cauroy (dom), prieur, 43, 160.
Du Chastel (Tanneguy III), 261.
Duchâtel (Tanneguy, comte), député, 58. — (Tanneguy), ancien ministre, 144. — Trémazan (Jean-Marie-Tanneguy), abbé de Rigny, 53.
Duchesne, marchand, 298.
Du Demaine. Voir Girard, 126.
Du Chilleau (Jean-Baptiste), 389.
Du Cluseau (Jacques Blanchard), 64.
Du Drac (Marguerite), 32. — (Adrien), seigneur de Mareuil, 32.
Duez, peintre, 128.
Du Faucon de Coulperies (Nicolas), 114.
Du Faucon du Couprie (Pierre), écuyer, 101. — (Charles-Dominique), 102.
Dufault (Pierre), écuyer, 98.
Dufaur (Théodora), 21.
Dufaur de Chastellars, 128.
Dufaure (Jules), académicien, 144, 171.
Dufaux (Paul), — (Marie), 101, 103. — (Angélique), 103, 104.
Duffaux, curé de Saint-Denis, 106, 122, 123.
Dugast (Denis), lieutenant général de police, 255.

- Dugué (Pierre), 174. — de La Fauconnerie (Charles-Jérôme), 376.
 Du Hallier, 37.
 Duhamel de La Blanchardière (Charles), 102-114. — (Marie), 102. — (Anne), 105.
 Dujardin (Marie), 101.
 Du Jau (Marie), 266.
 Du Lau, sénéchal de Guienne, 52.
 Dulaurent, 192.
 Dulon (Jeanne), 75. — (Louis-Alphonse), 376.
 Du Marchis (Anne), 106.
 Dumas (Marie-Elise), peintre, 230. — prêtre, 371. — (René-François), président du tribunal révolutionnaire, 409.
 Dumazoreix, ou Dumasoreix (Edouard), chirurgien, 111, 120. — (Marie-Anne), 111. — (François), 111. — (Jeanne), 120.
 Dumény (Jehan), pasteur, — (Paul), — (Anne), 265.
 Du Merdy (Emmanuel-Florian), 53.
 Du Mesnil (François-Alexandre), écuyer, 112. — (Paul-Alexandre-François), 112.
 Dumolard, 409.
 Duomini (Marie-Elisabeth), 176.
 Du Palais (Andrée), 105.
 Du Paty de Clam. Voir Mercier, 145.
 Du Perrier (Jacques), sieur de La Tilliade, 23.
 Dupin aîné, 218.
 Duplain (Etienne), prêtre, 303.
 Duplais-Destouches (Antoine), 2, 4.
 Du Plessis, abbé, 44.
 Duplessis (Pierre), lieutenant, 105.
 Du Pont (J.), avocat au présidial, 32.
 Dupont, professeur, 8. — (J.-F.-M.), peintre, 188.
 Duport de Longval (Jean-Baptiste-Ravaux), 118.
 Du Puy (Pierre), 69. — (Barthélemy), 64, 67, 90.
 Dupuy, professeur, 8, 164.
 Dupuy de La Gaudonnière ou Baudonnière (Mathias), 276.
 Duquenne (A.-P.), peintre, 188.
 Duquesne, 387. — Duquesne-Guiton, 384, 386, 387, 388.
 Durand, instituteur, 88. — notaire, 167.
 Durand de Grésillon (Jean), 97.
 Durant (Micheau), 259.
 Durfort de Civrac (François-Aimery, comte de), 395. — de Duras, abbesse de Saintes, 297.
 Du Repaire. Voir Guyot, 52.
 Duret (Suzanne), — (Jean), 26. — (Ed.), 62. — (Léon), 255.
 Duron (Jean), 127.
 Dusain de La Garde (Antoine), 121.
 Du Sault (Jean-Baptiste), 53.
 Dusillaz, prêtre, 97.
 Dussol (Pierre). Voir Hérisson, 207.
 Dussoussy, 296.
 Dutertre, 191.
 Dutressé, sieur Destrieux (François), 97.
 Du Tronsay. Voir Quintil, 80.
 Duvallois (Hippolyte), 344.
 Du Verdier, doyen, 41.
 Duverger (le P.), jésuite, 280.
 Du vignau ou Vigneau (Jacques), capitaine de vaisseau, 123.
 Du vivier (Marguerite), 116. — (Marianne), 124.
 Du vivier de Sainte-Colombe (Michel), — (Catherine), 104, 116. — des Landes (Jean-Baptiste), 108, 109, 117, 128. — de Beaupoil, 116. — des Landes (Marguerite), 117.
- E**
- Ebbon*, comm. du cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 152, 217, 218.
Echillais, comm. du cant. de Rochefort, 152.
Ecurat, cant. de Saintes, 247.
 Edouard, fils du roi d'Angleterre, 72.
 Elbée (d'), 284.
 Elie (dom), 62.
 Emerigon (Balthazar-Marie), 250.
 Emery, religieux, 70. — maire de La Rochelle, 145.
 Epagnon (dom Barthélemy), 169.
 Epernon (duc d'), 36, 37, 380.
 Esbrard (Marie), 19.
Eschalat, prieuré, 159.
 Eschasseriaux (Marie-Eugénie), — (René), — (Camille), — (Eugène), 344.
 Eschavannes (Jouffroy d'), 394.
 Escoubleau de Sourdis (Henri d'), archevêque, 180, 395.
 Esmonnet (Jeanne), 104.
Esnandes, comm. du cant. de La Rochelle, 152, 194.

- Espanagnac-en-Quercy*, prieuré, 163.
- Esparbès de Lussan* (Jean d'), gouverneur de Blaye, — (Français), 158, 396.
- Espules* (d'). Voir Bertrand, 43.
- Estrable* (Guillaume), 411. — des Barrières (Jean), 44.
- Essouvert*, baronnie, arr. de Saint-Jean d'Angély, 162.
- Eterville*, cant. d'Evacy, arr. de Caen (Calvados).
- Etourneau* (Pierre), 144. — (Joseph), 332.
- Eudes*, garde d'Oleron, 71.
- Eudon*, clerc, 68.
- Eutrope* (saint), évêque de Saintes, 40, 43, 140, 168, 255, 353, 358, 364.
- Evrard* (Simonne), 187.
- Evreux* (Eure), 365.
- Extradier* (Jean-Baptiste), enseigne de marine, 105.
- F**
- Fabert*, maréchal de France, 395.
- Fabre* (dom), prieur de Saint-Sauveur de Blaye, 157.
- Falcon* (Laurent), 31.
- Falguière*, sculpteur, 228.
- Fanty-Lescure* (Emma), peintre, 231.
- Fardel* (Joseph-François), maître d'école, 88, 121.
- Farges* (L.), 374.
- Faucher* de Saint-Maurice, 374. — de La Ligerie (Eutrope-Paul-Loys-Ferdinand de), capitaine de cavalerie, 375.
- Fauconnier* (Gabriel), négociant, 2.
- Fauudoas* (Henriette de), 238.
- Faure*, 50. — (Pierre), avocat, 97. (Jean), 97. — (Marguerite), 101. — percepteur, 404.
- Faure* de Rencureau (Marie-Laurence), 13. — de Lesling (Georges), 100.
- Fauresso* (Isabeau), 400.
- Faustin*, président de tribunal de commerce à La Rochelle, 343.
- Fautrières*, 395.
- Favas* (Jean de), 34, 289.
- Faveaux*, comm. du Gua, arr. de Marennes, 50.
- Favera* (dom), 109.
- Favin* - Lévêque (Charles - Julcs-Paul), 376.
- Favre*, 32. — (Marie), 121.
- Faye*, tour près de La Rochelle, 48. — commune de Saintes, 65.
- Fé de Saint-Martin* (Philippe), 398.
- Fénelon* (Salignac de), 386, 387.
- Fenioux*, comm. du cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 152.
- Ferrand* (Daniel), 266.
- Ferrières*, abbaye, 57, 164.
- Ferry*, ingénieur, 385.
- Fertialt* (F.), 374.
- Feusses*, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 237.
- Filhot* (Jacques de), 231.
- Filiote* (Marguerite), 127.
- Filippi* de Badissero (M^{lle}), peintre, 139.
- Filleau*, 33, 34, 35, 369.
- Fillion* (Benjamin), 205, 226, 264.
- Flambard* (François), 174.
- Flandrai* (Edouard), 20.
- Fleury* (Samuel), 264. — (l'abbé), 386. — (Gabriel), 392. — (frère), chanoine, 42, 159.
- Florimond* de Raymond, 282.
- Flornoy* (Louis), 77.
- Foc*, prêtre, 107, 115.
- Fomberteau* (Pierre), meunier, 175.
- Fondary* (dom), 168.
- Fondhon* (le P. Maurice de), 42.
- Fontaine*, pasteur, 265.
- Fontaine-Blanche*, fief des Duchâtel-Trémazan, 53.
- Fontant* (Antoine), architecte, 268.
- Fontarabie*, ville d'Espagne, 118.
- Fontblanche*, prieuré, arr. d'Angoulême, 165.
- Fontdouce*, comm. de Saint-Bris-des-Bois, cant. de Burie, arr. de Saintes, 4, 44.
- Fontello* (Jacques de), 231.
- Fontenai* (Guy de), 206.
- Fonteneau* (Marie), 104.
- Fontenet*, comm. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 165.
- Fontenille*, cant. de Mansle, arr. de Ruffec (Charente), 151.
- Fontenoy*, village de Belgique, 396.
- Fontorbe* (le docteur Georges), 205.
- Font-Réaulx* (H. de), 204.
- Forant* (Job), capitaine de vaisseau, 265, 381, 389. — (M^{lle}), 387.
- Foras* (comte Amédée de), 8, 89.
- Fors* (Guillaume de), 71. — (Hélie de), évêque de Saintes, 367.
- Fortet*, prêtre, 127.

- Fortin de La Hoguette de Chamouillac (Philippe), 4.
 Foucaud (J.), botaniste, 208.
 Foucault (Roger-Guillaume-Edouard), peintre, 231.
 Fouché, huissier, 88. — (Achard), 71. — (Michel), 121. — (duc d'Ortrante), 288.
 Foucher (Camille), prêtre, 332.
 Fougerat (Jeanne), — (Pierre), 174, 175.
 Foulon (dom), 169. — (M^{lle}), peintre, 188.
 Fouqueteau (L.), avocat, 32.
 Fouquier-Tinville (Antoine-Quentin), 408.
Fouras, cant. de Rochefort, 194.
 Fourestier (Paul), 265. — (Pierre), pasteur, 266.
 Fourneau (Henry), 9.
 Fournel de Tayac (Guillaume-Augustin de), prieur de Sainte-Gemme, 166.
 Fournel de La Hoguette (Hardouin de), 174.
 Fournier, receveur de l'enregistrement, 87.
Foussais, cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte, 268.
 Foy (Louis), 112.
Foye-sur-Ardin, cant. de Parthenay (Deux-Sèvres), 174.
 Fradin (André), prêtre, 20.
 Fragonard (P.), 85. — (Antonin-Oscar), sculpteur, — (V.), peintre, 241.
 Fraignaud (Auguste), — (Auguste II), — (Léon), 77.
 Francœur (Pierre), procureur du roi, 103.
 Frédéric, roi de Prusse, 59.
 Fremond (Jean-Baptiste), 119.
 Frémy, inspecteur d'académie, 156.
 Fresneau de La Beaucoursière (François), — (Marie), 117. — (Jeanne), — de La Jousselinière (Louis), 102. — de Boisfleury (Vincent), 104. — de Loubert (Esther), 109, 118.
 Fresnot (Marie), 109.
 Friou (dom), 43.
 Froger (Anne), 102. — (François), 80. — de l'Eguille, 11. — de La Rigaudière, 80.
 Fromageau (Jeanne), 76.
 Fromaget (Charles), médecin, 98. — (Elisabeth), 101.
 Fromentin (Eugène), peintre, 188, 204.
Frontenay l'Abattu, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 48.
 Frottier de Pairay (Françoise-Hélène-Jeanne), — (Magdeleine-Thérèse), 297. — (Jeanne), 298.
 Fulgence (le P.), 167.
 Fumeau (Oscar-Armand), 375.
 Fumel (Charlotte de), 170.
 Fuster (Charles), 205.

G

- Gabaret*, prieuré, 380.
 Gabaret (François), capitaine de marine, 98, 102, 381, 382, 383, 384, 387. — (Marie), 98, 102, 114. — (Marguerite), 122. — (Louis), 381, 382, 383, 384. — Desmaretz, 381, 382. — (fils), enseigne de vaisseau, 384. — Descourtiers, 383.
 Gabillaud, prêtre, 98.
 Gabiou (Marguerite), 123. — (Marie), 266.
 Gaboriaud, prêtre, 113, 121, 124, 128. — (François), 173.
 Gageur (Catherine), 119.
 Gaigneur (Jean), procureur, — (Pierre), marchand, 98. — (Catherine), 100.
 Gaildreau (Auguste), 20. — (François-Auguste), ancien chef d'institution, 144.
 Gaillard (Marie), 109.
 Gaius (dom Jean), 92, 204.
 Gajat, 84, 86, 87.
 Galard de Béarn de Brassac (Jean de), 180.
 Galiot de Genouillac, architecte, 269.
 Gallard-Lépinay (P.-C.-E.), 188.
 Gallet (Lydie de), 23.
 Gallois (l'abbé), 387.
 Gallot (J.), curé de Bourcefranc, 154.
 Gandouard, chanoine, 170.
 Ganet, curé de Saint-Pierre d'Oleron, 123.
 Garant (de), 381.
 Garde, architecte, 268.
Gardépée, château, comm. de Saint-Brice, arr. de Cognac, 212.
 Gardera (Ithier), 69.

- Garnault (Emile), archiviste, 9, 235.
- Garneteau (Joseph), prêtre, 44, 107.
- Garnier (Sarah), 99. — (Marie), 116. — (Andrée), 121. — de Bri-ganière (Jacques), 127.
- Garnier (Frédéric), maire de Royan, 8. — (Jacques), de Saintes, con-ventionnel, 257. — (Charles), écrivain, 273, 274.
- Gaschet (Simon), 102.
- Gaubert, curé de Saint-Georges, 128.
- Gaudin (Suzanne), — (Jean), 26. — (Jacques), oratorien, 121, 126, 278. — (Fœdora), ancien consti-tuant, 144.
- Gauffier (L.), peintre, 188.
- Gaultier (Marie-Elisabeth-Julie), 344.
- Gauquelin de Prenon de Cloches (Nicolas), 124.
- Gautier (François), procureur fis-cal, 98. — (E.-S.), peintre et graveur, 188.
- Gautret, ancien maire de Jonzac, 144.
- Gaverith (Nicolas), prédicateur, 411.
- Gazeau (François-René), 128.
- Geac (Guy de), 104.
- Geffroy (Auguste), membre de l'Ins-titut, 11, 278.
- Gefrain (Elisabeth), 297.
- Gélineaud (le docteur), 205.
- Gellé de Pourçay (Pierre-Alexis de), — de Torcé (Pierre), 118.
- Genre, architecte, 270.
- Gendrut (Joseph), 82.
- Géneau (Eugène-Paul-Louis), 375.
- Généraud (Philippe), maire de Ma-rennes, 20. — (Jeanne), 20.
- Geneste (Pierre de), 376.
- Gennes (de), voyageur, 80.
- Genouillé (Isabeau de), 296.
- Genouillé La Motte, *alias* La Motte Genouillé, 382, 383, 386, 387, 388.
- Gensac, cant. de Cognac, 151.
- Gentie (Marie-Françoise), 297.
- Genty (Emmanuel), peintre, 188, 226, 231.
- Geoffroy de Doë, 64.
- Geoffroy (J.), peintre, 188, 231.
- Geoffroy (Martel), comte d'Anjou, 359.
- Georges, 84, 86, 87, 105. — (Jean), chirurgien, 114, 116. — (Jac-ques), 124.
- Georget de La Violière (Angélique), 113.
- Géraud de Sales (le P.), 164.
- Gergovie, cant. de Clermont-Fer-rand, 390.
- Gérin (Guillaume), 67.
- Germain (Angélique), 110, 111, 117. — (Charles-Nicolas), 110. — (Bon-ne), 111.
- Gernon (Marie de), 236.
- Gervain (Louis), 32.
- Geslin (Marie-Louise de), 117.
- Gesorier (le P.), 164.
- Gesté (de), doyen, 44.
- Gesvrier (le P.), 164.
- Gibeau (Victor), prêtre, 344.
- Gibeau, comm. de Marnagnac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 403.
- Gibert-Desmolières, déporté, 200, 203.
- Gibran, fief des Compagnon, 237.
- Giglelmus, architecte, 270.
- Gigounous de Verdon (Antoinette-Virginie), 344.
- Gigoux de Grandpré (P.-E.), pein-tre, 188.
- Gillier (Louise de), 180.
- Gillis (Angélique), 111. — (Jean), juge, 117. — (Marie-Anne), 126.
- Girac (Radégonde-Adélaïde Bareau de), — (Bareau de), évêque de Rennes, — (Pierre-Joseph, mar-quis de), 53.
- Girard de Rialle, 374.
- Girard Du Demaine (Jean-François), 9, 126.
- Girardeau, 409.
- Girardin (dom), 42.
- Giraud (Guillaume), 25, 165. — (Jeanne), 26.
- Giron (Marie), — (N.), 163.
- Giroux (Joseph-Ignace), dit de Brosse, marquis de Montandre, 9.
- Giry (Arthur), 34, 35, 364.
- Gittée (Auguste), 374.
- Gleize, prêtre, 409.
- Godeau, 87, 88, 289.
- Godeau ou Gaudeau (Pierre), juge, 109, 110. — (Marie), 110. — (Pier-re), 111, 119, 125. — (Antoine), 111, 112. — (Angélique-Victoire), 112. — (Jeanne), 113. — (Fran-çoise), 113. — (Louis), 118, 119. — (Jeanne-Angélique), 120. — (Jeanne-Catherine), 121.
- Godel (dom Jacques), prieur, 169.

- Godet (Suzanne), 118. — (N.), 144.
— (Noémi), 266. — (Greffier), 407.
Gofridus, architecte, 270.
Goguet, Fernand, 2.
Gohier, 409.
Gombaude (Jeanne de), 22. — (Jean-Ogier de), 25. — maire de Royan, 33, 34, 179. — (Guillaume), 68. — (Elie), 69. — Gombaude (Pierre), chirurgien, 203. — de Méré (Antoine), 389.
Gon de Quincé, 370.
Gondrin (Anne de), 22.
Good (Paul), médecin, 228.
Gorron (Michel), 57.
Goubert (François-Germain, comte de), 401.
Gouffier (Guillaume), 277.
Gougnon (Geneviève), 297.
Goumard d'Echillais (Charlotte), 23, 280.
Goumiers (Marie de), 237.
Gourdon (Georges), 205, 336.
Gourdon de Genouillac de Vaillac (Jean-Baptiste de), abbé de Saint-Romain de Blaye, 157.
Gourgue (Jacques de), prieur, 97. — (Marc-Anthoine), 100. — (Catherine), 101.
Gourgues (Jean de), — (Philippe de), 282.
Gourmel-Vevan (Victor), peintre, 188, 232. — (Pierre-Albert), 376.
Gourson ou Courson (Marguerite de), — (François), 296.
Gout (Jean), — (Claude-Antoine), 203.
Goutières (Jean), 51.
Gouvernet (comte de), 396.
Goy (Jean), avocat, 204.
Gr..... (Christophe), capitaine d'armes, 101.
Grabeuil (Marie), 77.
Grailly (Henri de), — (Théodore), — (Gaston), — (Archambaud), — (Jean), 197.
Grandet, prêtre, 194.
Grandfief, fief des Beauchamp, 81, 82.
Grandier (Urbain), curé de Loudun, 180.
Grandjean, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 302.
Grandpré. Voir Gigoux, 188.
Grandsaigne (D.-F.), 46, 161.
Grandvoinet (Charles-Etienne), architecte, 268.
Granges de Surgères (le marquis de), 139, 206.
Grancier, prêtre, 126.
Gréard (Octave), 279.
Green de Saint-Marsault (Catherine), 14, 212. — (Esther), 174. — capitaine de vaisseau, 408.
Grégoire de Tours, 217.
Grégoyreau ou Grégoyriaux, curé de Dolus, 109, 128. — vicaire, 128.
Grenier (René du), 102.
Grenier de La Flotte (Jean-Odon), 120.
Gresseau (Jean-Dominique), prêtre, 88. — (Thérèse), 113.
Grey (Jean de), 71.
Griffon (Jean), écuyer, — (Jeanne), — 81. — (Marie), 167.
Griffon de La Richardière (Maurice), — (Jean-Baptiste), 161.
Grignon de La Rocheleraie (Jean-Baptiste), — de Montfort (Louis-Marie), missionnaire, 194, 413.
Grimaud (Elisabeth), 99.
Grimault (André), procureur, 101.
Grimouard (Amiral de), 190.
Gript, cant. de Beauvoir, arr. de Niort, 179.
Grosbos, comm. de Charras, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 40.
Gros-Chail, comm. de La Chèverrie, cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec, 151.
Grossard (Marie), 109, 110, 126. — (Pierre), 111, 119. — (Angélique), 112. — (Elie-François), 113. — (Pierre-Vincent), 113, 120. — (Jeanne), 113, 118. — (François), 113, 120, 126. — (Georges), 113. — (Victoire), 113, 120. — (Jean), 119, 120.
Grouchy (Marie de), 101.
Grousseau (Louise), 81.
Grousseau de Chapitre (Denys), — (Anne-Louise-Irma), 404.
Gua (François) de La Rochebreuillet du Bois, 37.
Guénon (le P.), prieur, 41. — (Gama-liel), 173. — de Saint-Seurin, 401.
Guenon des Mesnards (Lucien), 52.
Guéret (Pierre), 117.
Guérin (Pierre-Amédée), peintre, 232. — notaire, 298. — (François-Pallade-Angélique), — (François), — (Isidore), 77. — (Maria),

78. — (François), — (Jeanne-Lydie), 25. — (Elie-François-Dominique Castin de Guérin de La Magdelaine), prêtre, — (Philippe-François de), — François-Dominique), — (Elisabeth), — (Charles-Grégoire), — (Louis-Armand), — (Marguerite de Saint-Marceau), — (Maurice Castin de), — (Jeanne), — (Jean), — (Jeanne), — (Louis-Hermann), — (Pierre-Maurice), — (Charles-Grégoire), — (Adélaïde-Julie), — (Jean-Henri), — (Marie-Louise), 81. — (Jeanne-Rose), — (Louise-Charlotte), — (Charles-Joseph de), 82.
- Guérit, prêtre, 126.
- Guérout (Paul-Ignace de), maréchal de camp, 112.
- Guerre (A. de), sculpteur, 232.
- Guerry (Michel), marchand, 173.
- Gui (François), 127.
- Guibeau (Marthe), 128.
- Guibert (Louis), 206. — (Marie), 114.
- Guichard de Laforest (Louis-Alexandre de), 112, 126. — (Alexandre-Martial de), — (Alexis), 112.
- Guignard (Gustave), 376.
- Guillaud (Dr), 218.
- Guillé de La Croix, 97.
- Guillebaud, prêtre, 127.
- Guillem de Piton, 103.
- Guillemot (Pierre), notaire, 119.
- Guillet (le P.), 43, 169. — (Théodore), négociant, 145. — secrétaire du comité de surveillance, 406.
- Guillon (François), — (Françoise), 295. — (Jean), 297.
- Guillot (dom), 42.
- Guillotin, boulanger, 87, 289. — capitaine de navire, 382, 385, 386, 387, 388. — (François), 101. — (Loys), 104. — (Marie), 104. — prêtre, 108. — (Jean-Joseph-Alexandre), 109. — de La Martière, 109, 116. — (Marguerite), 111, 126. — de La Durandière (Marie), 113. — (Nicolas), avocat, — (Estienne), 113, 125. — (Marie-Magdeleine), 113. — de Villefavard, 116. — (Pierre), 118. — (Jean-Paul), 119. — (Thérèse-Adélaïde), 121. — (Marie-Henriette), 125. — (Jean-Baptiste), prêtre, 128.
- Guillon (Pierre), 99. — (Fabbé), 183.
- Guillou, 145, 146.
- Guinanson (Antoine de), — (Angélique de), 173.
- Guinant (de), 381.
- Guinois (Jean), — (Pierre), 26.
- Guinot (M.), 297.
- Guionnet de La Parée (Joseph de), conseiller du roi, 102, 103. — (Jeanne de), 103.
- Guischart du Moulin (Henry), 295. — (Olive), 296.
- Guischet (Jeanne), 109.
- Guist des Landes (Antoinette de), 401, 402.
- Guitard (Jacques), 401.
- Guitaut (François de), 282.
- Guitaut, fief des Cominges, comm. de Montesquieu-de-l'Isle, cant. de l'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 260.
- Guitet (Thomas), 88.
- Guitres, chef-lieu de cant., arr. de Libourne, 59.
- Guizot (Guillaume), 235.
- Guychard de Bourbon (sœur Jeanne), 411.
- Guynot (Louise), 167.
- Guyonnet de Montbalain, 109.
- Guyot (Yves), député, 155.
- Guyot du Repaire (Henri), officier de la garde royale, 52. — (Jules-Henri-Dieudonné), capitaine des mobiles, 145.

H

- Haimps, comm. du cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 164.
- Hallon de Gonesse (Amador), 122.
- Harants? (Charles de), 102.
- Hardy (Marie), — (le P. Martial), prédicateur, — (Louis-Augustin), principal de collège, 142.
- Harfleur, cant. de Montvilliers, arr. du Havre (Seine-Inférieure), 365.
- Harny (Charles), juge au tribunal révolutionnaire, 409.
- Hauric (Clémence), 118.
- Haussand (Jacques), 127.
- Hébert (dom), religieux, 167, 169. — (Pierre), 100. — 187.
- Hélie, prieur de La Rochebeaucourt, 75.
- Hellier (Jules), 100.

Hendaye, arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées), 178.
Henner, peintre, 228.
Henri III, roi d'Angleterre, 64.
Héraud, caissier, 87. — (Jean), 88.
Herbert, 70. — (Nicolas), chirurgien, 116.
Herbout (Marie-Constance-Joséphé), 14.
Hérisson (Ernest), ou (Pierre Dus-sol), 206.
Hérisson de Beauvoir (Rose-Joséphine-Marie), 44.
Hérouard (Jean), 37.
Hérouard de La Piogerie, major de la marine, 382.
Hertaud ou **Hertold**, 67.
Herveau (Jeanne), 297.
Hery (Pierre-Daniel), lieutenant général criminel, 255.
Hespérien, pasteur, 106.
Heulbard (Fr.), 165.
Heurtin (Jean), 99. — capitaine expert, 386, 388.
Hilaire, prêtre récollet, 124.
Hild (J.-A.), 333.
Hilleret, administrateur du district de Saintes, 407.
Hocbocq (Henri-Anne), inspecteur des domaines, — (Anne-Philibert), — (Charles-Henri-Edmond), 404.
Hondius, 263.
Horric de Beaucaire (le comte Auguste-Prospère), — (le vicomte), agent diplomatique, 143, 206.
Horry (Jean), — (Marguerite), 296.
Huas (P.-A.), peintre, 188, 322.
Hubert de Vallence (Pierre), — (Charles), 117.
Hugues (Victor), gouverneur de la Guadeloupe, 190.
Hyge (Rodolphe de), 67.

I

Igby, 382.
Ile-Dieu, arr. des Sables-d'Olonne (Vendée), 388.
Indret, comm. de la Basse-Indre, cant. de Nantes, 386.
Ingelbert, architecte, 269.
Isabelle, reine d'Angleterre, 64.
Isambert, architecte, 267.
Isle (Antoine), — (Jean), 294. — (Marie), — (Guillemette), 295. —

capitaine de vaisseau, 385, 386, 388.

Ivis ou **Yves**, prieur, 66.

J

Jacques (frère) **Baulot** ou **Beaulieu**, lithotomiste, 167.
Jahan (Adélaïde), 243.
Jamboyer (Jeanne de), 265.
Janitor (Pierre), architecte, 270.
Jannaud, chirurgien, 113.
Janson (Barthélemy), 270.
Jard-en-Poitou, 116.
Jardin (Edelestan), 30. — (César), 198, 200, 201, 203.
Jarlit (l'abbé François), 332.
Jarnac-Champagne, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 145.
Jarnac. Voir **Chabot**, 43, 46.
Jarnac de Gardépée (Maurice de), 212, 226.
Jarnaud, 87.
Jarry (J), curé de Bourcefranc, 153.
Jau (Marie du), 266.
Jaulier, prêtre, 110, 117, 124.
Jaunin (Marguerite), — (Thomas), 25. — (Madeleine), 26. — (Thomas), 26.
Jean-le-Bon, roi de France, 48.
Jean, architecte, 269. — 297.
Jeanne des Anges (sœur). Voir **Belcier**, 180.
Jolibois, député, 207.
Jollet (Jean), 174.
Joly d'Aussy (Denys), 2, 3, 5, 7, 63, 64, 72, 176. — (Hippolyte), 35.
Joseph (le P.), récollet, 123.
Joubert, 22.
Joubert (dom J.-J.), prédicateur, 169.
Joubert de Saint-Christophe (Françoise), — (Esther), 102.
Joubert (François), — (Anne), 296. — de **Macqueville**, 297. — (Marie-Angélique), 298.
Joumard-Achard (Elie), 297.
Jourdan (J.-B.-E.), écrivain, 72, 207.
Jousselin (Marie), — (François), — (Zacharie), 265.
Jouvenot, peintre, 228.
Joyeux (Marie), — (Jean), 98.
Jucaud (François), 82.
Judea, ville de Guinée, 106.
Juilly, cant. de Dammartin, arr. de Meaux, 288.
Julien (le P.), 42.
Jutard, ébéniste, 284.

K

Kealli (dom Jean-Bernard), religieux irlandais, 167.
Kent (vicomte de), 71.
Kerviler (René), ingénieur, 4, 8, 25, 107.
Kuhfeldt (Oscar), de l'université de Berlin, 179.

L

Laage de Meux (Théophile de), 239.
— (Albin), 143. — (Marie-Joseph-Luc-Sigisbert de), 239. — (Alexandre-Marie), 239. — (Alexis de), 241. — (le chevalier de), officier de marine, 384.
Labadie (Jean de), 207.
La Baume (de), commandant des gardes, 366.
Labbet (Jean), 82.
La Belle-Croix, comm. de Dompierre-sur-Mer, cant. de La Rochelle, 168.
Labiche de Reignefort, 182.
La Blachière (Sara de), 197.
Laborderie (Henri), abbé, 345.
La Boulinière, comm. de Saint-Georges d'Oleron, arr. de Marennes, 126.
Labouret (Mlle de), peintre, 188.
La Brangélie. Voir Achard-Joumard, 206.
La Braunde (Emery), 71.
La Brée, comm. de Saint-Georges d'Oleron, arr. de Marennes, 97, 106, 121, 123.
La Bretesche (de), 383.
La Brossardière (de), 382, 384.
La Brousse de Bosfranc (le P.), 166.
La Brunetière, évêque de Saintes, 44.
La Carre (Thérèse-Angélique), 126.
La Chabosselaye, comm. de Chaze-sur-Argos, cant. de Candé, arr. de Segré, 265.
La Chaise-Dieu, abbaye, 166.
La Chalotais, 59.
La Chapelle-Bâton, canton de Charroux, arr. de Civray, 163, 165.
La Chapelle-Seguin, cant. de Montcoutant, arr. de Parthenay, 179.
La Charité, officier de marine, 388.
La Charloterie, prêtre, 110.

La Charrière, cant. de Beauvoir, arr. de Niort, 179.
La Chenaye-Desbois, 22, 30.
La Chesnay, 37. Voir Vasselot.
Lacheurié (Eugène), peintre, 232.
La Clochetterie, officier de marine, 382, 386, 388.
La Clote, comm. du cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 71.
Lacombe, évêque d'Angoulême, 183. — (Charles de), 52.
Lacoré (de), évêque de Saintes, 50, 97.
La Cotinière, comm. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 61.
Lacou-Dausena (Charente), 151.
La Coubré, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 61.
La Couronne, abbaye, cant. d'Angoulême, 41, 42, 159, 165.
Lacretelle (Charles de),
La Croix (le P. Camille de), 390.
La Croix-Comtesse, comm. du cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
Lacurie, prêtre, 205, 299.
Ladoubé (Jeanne-Lydie), — (Jacques), — (Jeanne), 25. — (Jean), 26.
La Fargue (Jean-Baptiste, comte de), 395. — (Jean), maréchal de camp, 395.
La Fayolle, 158, 162, 163.
Laffilard, 30.
La Fizelière (Albert de), 171.
Lafond (N.), 75. — (Chrysostôme), — (François), 119.
Lafond-Ladébat, 191, 197. — de Lescura, prêtre déporté, 190.
La Force, 36.
Lafoy, sacristain, 76.
La Foye-Montjault ou *Faye-Montjault*, cant. de Beauvoir, arr. de Niort, 179.
La Frenade, abbaye, comm. de Merpins, cant. de Cognac, 42, 160.
Lafutzun de La Carre (Pierre), — (Charles-Nicolas), 110. — (Simon-Louis), 111. — (Arnaud), 118.
La Galissonnière (marquis de), 179, 383, 386, 388.
Lagarde (de), capitaine, 104.
La Garde-aux-Valets, fief des Ancelin, 400.
Lagarosse (Reine-Marie), — (Antoine), 77.

- La Gombaudière*, fle d'Oleron, fief des Gabarret, 102.
- Lagorce*, paroisse de Soubran, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 174.
- La Grâce-Dieu*, comm. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 67, 71.
- La Grâce-Notre-Dame*, abbaye, comm. de Charron, cant. de Marans, arr. de La Rochelle, 169.
- La Grange* (Hérault), 282.
- La Graville*, comm. de Bernos, cant. de Bazas, 207.
- La Grezille* (Suzanne de), 265. — (Henri de), — (Elisabeth de), — (Marie de), 266.
- La Haize* (Jean de), 38.
- La Hoguette*, château, comm. de Chamouillac, arr. de Jonzac, 166.
- La Hoguette*, archevêque de Sens, 166.
- Laigne* (Jacques), 296.
- Laignelot*, représentant du peuple, 73, 190.
- Lainé*, 85.
- Lair*, prêtre, 121, 126.
- Lair de La Motte* (Bernard), officier de marine, 107.
- Laisné de Marancheville* (N.), 13. — (Françoise de), 13.
- Laisné* (Marie), 102.
- La Jaille* (Jeanne de), — (Esther de), 99.
- Lajallet* (Hélène A. de), 232.
- La Jard*, cant. de Saintes, 142.
- La Jaunie*, chanoine, 43.
- Lajus* (Laure de), 403.
- Lalande* (Charles), 239.
- Lalanne* (Maxime), 10.
- La Laurencie* (Marguerite de), 409.
- Lalié* (Marie), 26.
- Lalouhé* (Marthe), 106. — (Joseph), 266.
- La Magdeleine* (l'abbé de), 54.
- La Magdeleine*, fief des Guérin, 81.
- La Mallevault* (Aimery de), — (Sénégonde de), 162.
- La Marguerite* (de), 32.
- La Martière*, comm. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 61.
- La Mauvinière* du Terveil, 296.
- La Montagne* (Anne de), 100.
- La Montaigne*, conseiller, 281.
- Lamore* (François-Xavier), curé de Jussas, 174.
- La Morinerie* (de), 9.
- La Mothe* (J.-Julien), chanoine, 42, 159.
- La Mothe-Saint-Héraye*, chef-lieu de cant., arr. de Melle. Voir Baudéan, 180.
- La Motte* (Pierre de), 376. — (Michel), capitaine de frégate, 386.
- La Motte-Fouqué de Saint-Surin* (Marie de), — (Henri), 33, 36, 37, 258, 259.
- Lamy* (dom Jean), 169.
- Lancelot*, peintre, 228.
- Lanchère*, 83.
- Landau*, ville de Bavière, 159.
- Landé* (Anne), 101, 104.
- Landes* (Guibert de), 81.
- Landes*, cant. de Saint-Jean d'Angély, 143.
- Landreau*, 39.
- Landreau du Maine du Picq* (Joseph-Gaston), 292, 410, 411.
- Landrin* (A.), 374.
- Landry* (Alfred), 392.
- Langeron* (l'abbé de), 336, 387.
- Langlois* (D.), suppléant du tribunal de commerce, 88. — (Isidore), député, 198, 200, 201, 209. — commissaire royal, 377.
- La Nouë* (Georges de), 101.
- La Noûhe* (Charles de), 114.
- Lantenay* (Ant. de), 207.
- Lanville*, prieuré, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 163.
- La Perroche*, comm. de Dolus, arr. de Marennes, 26, 86.
- La Perrotine*, fle d'Oleron, 62, 86.
- La Personne* (Jean), — (Guyot), 261. — (Jean), vicomte d'Aunay, 49, 275. — (Lancelot), 276.
- Laplace* (Claude), prêtre déporté, 185.
- La Pointe*, comm. de Marennes, 61.
- Laporte* (Maurice), négociant, 2. — curé de Saint-Georges, 108. — du Fresneau (Marc-Antoine de), 403.
- Lapparent* (de), 336.
- La Puletère* en Oleron. Voir Barthélemy du Puy.
- Larchevêque* (Guillaume), 65, 67.
- La Renaudais*, fief des Duchâtel-Trémazan, 53.
- La Réole*, chef-lieu d'arr., 68, 119.
- La Réveillère-Lépeaux* (Louis-Marie), 189, 192.
- La Reymaria*, paroisse du Bourges-Maisons, cant. de Vertheillac, arr. de Ribérac, 62.

- La Rivière (de), 101.
 La Rochalart, 382, 383, 384, 387.
 Laroche, prêtre déporté, 190.
 La Rochebreuillet. Voir Gua, 37.
 La Roche-Courbon, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 236.
 La Roche-Courbon (le marquis de), 382.
 La Rochefoucaud de Montandre (de), 46. — de Fonsèque (de), 178. — (Paul-Auguste-Gaston de), 173. — (Charles de), 395. — (François-Joseph de), 396, 413. — (Jean de), 277, 413. — (François-Victorin de), 413. — (Louise-Elisabeth de), 303. — (Marie-Anne de), 413.
 La Rochefoucauld, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême (Charente), 151, 268.
 La Rochejacquelein, 294.
 La Rochelle (Douice de), abbesse, 92. — (Thomas de), 277.
 La Rochepozay (Henri-Louis de), évêque de Poitiers, 180, 411.
 Laronde (Louis), architecte, 269.
 Larqué (Marie), 197.
 La Salle (Jean de), 101.
 La Sauve, cant. de Bordeaux, 68, 69.
 La Sieur (Jean de), 98.
 Lasteyrie (Robert de), 16, 204.
 Lastic de Saint-Jal (vicomte de), 180.
 Lataste (Eustelle de), 54.
 La Tenaille, abbaye, comm. de Saint-Sigismond de Clermont, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 44, 165.
 La Tullée, comm. d'Ecoveux, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 149.
 La Touche. Voir Vallet et Baudré, 53.
 La Tour, comm. de Geay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
 La Tour (Pierre-Henri-Jehan de), 277, 375. — La Tour (les de), 397.
 La Tour du Pin (Jean-Frédéric de), 389, 396.
 La Tour-Blanche. Voir Guerry, 173.
 La Tour-Blanche (Pierre-Henri de), 62.
 La Tourette (Gilles de), médecin, 180.
 La Tousche (Andrée de), 403.
 Latreille, 84.
 La Trémoille (Gilbert de), baron de Royan, 34. — (le duc de), 270. (Guy de), — (Louis de), 360. — (François de), 394.
 Laugier (dom), 42.
 Launoy (Jacques Binot de), 81. — (François), enseigne de vaisseau, 399.
 Laurens (Jean-Paul), peintre, 228.
 Laurent, 8.
 Laurière. Voir Pompadour, 170.
 Lauzignac, comm. de Gemozac, arr. de Saintes, 405.
 Lauzun (Madame de), 43.
 La Valette, arr. d'Angoulême, 41.
 La Vallade (Charles de), 296. — de La Bursière (Pierre), 114.
 Lavallée (Théophile), 279.
 Lavault (Furcy de), peintre, 231.
 Lavaur, chef-lieu d'arr. (Tarn), 169.
 L'Avener (Gauthier), 64.
 La Vieuville de Parabère (Marie-Madeleine), 180.
 La Vigerie - Treslebois (de), 383, 384, 389.
 La Ville - Dieu, comm. du cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 163.
 La Viollière de La Marinière (Charles-Vincent-Georges), 119, 125, 126. — (René), 119.
 La Visnelle-Robert (Jeanne de), 194.
 Lavoix (Paul de), 258.
 Lawfeld, village de Belgique, 396.
 Lazur (Marie-Louise), 262.
 Lebelin de Dionne (Marie-Louis), 376.
 Le Berthon, président au parlement, 282.
 Le Berton (le P.), jacobin, 298.
 Le Beugnon, cant. de Coulonges, arr. de Niort, 179.
 Leblanc (Suzanne), 411.
 Le Blant (Edouard), 64.
 Lebrethon (Joseph), seigneur de Panloy, 197, 294. — (Joseph), — (Anne-Marie), 197.
 Lebrethon de Ransannes (François), — (Guillon), — (Ysabeau), — (Eliette), 294. — (Jeanne), — (Guillaume), — (Savary), — (Hugues), 295. — (François), — (Nicolas), — (Louis), — (François), — (Pierre), — (Elisabeth), — (Marguerite), — (Jacques), — (Charles), — (Suzanne), — (Ma-

- rie), — (René), — (Anne), — (Catherine), 296. — (André), — (Marie), — (Savinien), — (Pierre), — (François-Joseph ou François-Gabriel), — (Julie-Elisabeth), — (François-Alexandre), — (François-Angélique), — (Hippolyte-Casimir), — (fille N.), — (Gabriel-Gaspard), — (François-Alexandre), — (Gabriel-Ange), abbé, — (Henri-Philippe), — (François-Charles-Augustin), — Françoise-Gabrielle-Magdeleine), 297.
- Le Breuil**, paroisse de Rouffignac, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 174.
- Le Breuil**, comm. de Saint-Pierre-de-l'Île, arr. de Saint-Jean d'Angély, 163.
- Lebrun** (Urbain), — (Joseph), — (Adélaïde), — (Joséphine), 77. — 87.
- L'Echardière**, comm. de Saint-Pierre d'Oleron, 86.
- Le Chasseur** de Breuillis (Amédée), capitaine, — (Marie-Esther), 109. — (Marie-Anne), 110, 112. — (Amédée), 116, 124.
- Le Château**, chef-lieu de cant. de l'Île d'Oleron, arr. de Marennes, 61.
- Lecomte** de La Tresne (François-Artus), — (Jacques), 282.
- Le Conte** (Sarah), 102. — (Louise-Eugénie), 144.
- Le Coq**, 88.
- Le Cormenier**, cant. de Beauvoir, arr. de Niort, 179.
- Ledain** (Bélisaire), 270, 309.
- Le Douhet**, cant. de Saintes, 152.
- Le Douhet**, comm. de Saint-Georges d'Oleron, arr. de Marennes.
- Lefebvre** (François), 117.
- Le Flament** (Jean), 51.
- Le Flémeng** (Jehan), 66, 68.
- Le Fourneau**, cant. de Burie, arr. de Saintes, 174.
- Legardeur** de Tilly (Hippolyte), 176, 321, 329. — (Marie-Claudine-Elisabeth), 239.
- Legivre** (Marie), 236.
- Legrand** (Jean), 197.
- Legroing** de La Romagère (Mathias), prêtre, 183, 286.
- Legué** (Gabriel), dr médecin, 180.
- Le Jau** des Seuillandières (Jacques), 102.
- Lejeune** (Jean), 114.
- Le Maignan** (Claire-Angélique), — (Anne-Elisabeth), 114.
- Lemaistre** (Marie), 47. — (Jeanne), 81.
- Le Maure** (Jeanne), 81.
- Le Meung**, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 198.
- Le Meusnier** de Lartige, 282.
- Lemonnier** (Catherine), 53.
- Lemouzin** de Nieul (Françoise), 297. — (Gabriel), 298. — (Claire-Magdeleine), 298.
- Lemoyné** (André), 207.
- Lenoir** (Albert), 155. — (Charles), peintre, 9, 227.
- Léon** (prince de), 54.
- Léonard**, 176. — (L.), curé de Marennes, 20.
- Léoville**, cant. de Jonzac, 245.
- Le Peltier** (Jean), 393.
- Le Piné**, fief des Guéroult, 112.
- Lépine** (Marguerite de), 97.
- Le Plan**, près La Rochelle, 61.
- Le Poupeau**, paroisse de Bignay, cant. de Saint-Jean d'Angély, 158, 161.
- Le Prévost** (Marie), 32.
- Leprince** (Pierre), 259.
- Leps** (Félix), négociant, 21. — (Pierre-Gabriel-Ernest), 376.
- Lequin** (Antoine), prêtre, 182.
- Lequinio**, représentant du peuple, 73, 190.
- Lérigot** (Jean-Baptiste), 299.
- Les Arènes**, comm. de Thenac, cant. et arr. de Saintes.
- Les Arnaud**, cant. de Jonzac, 174.
- Les Bouchauds**, comm. de Saint-Cybardeaux (Charente), 147, 151.
- Lescaille**, 263.
- L'Escalle** (Jean), 21.
- Les Chatelliers**, abbaye en l'Île de Ré, 57. — abbaye près de Saint-Maixent, 164.
- Lescar**, chef-lieu de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées), 44.
- Lescours** (Henriette-Louise de), 81. — (Louis-Armand de), 81. — (Louis de), 174. — (Charles de), 175. — (Jeanne de), 175. — (Marie-Anne), 175.
- Lescun** de Piet (Jean-Paul), 289.
- Lescure** (M^{lle} Fauty), peintre, 188. — chef vendéen, 284.
- Lescure** (Jean-Paul de), conseiller à la cour de Béarn, 38.
- Lescure** (de), évêque de Luçon, — abbé, 170.

- Les Egreteaux*, comm. de Pons, arr. de Saintes, 150.
Les Gonds, cant. de Saintes, 179.
Lésignac (de), 163.
Les Landes, prieuré, Ile d'Oleron, 128.
Les Mathes, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 143.
Les Ouillières, fief des Compagnon, 237.
Les Pieds-d'Agneau, Ile d'Oleron, 86.
Les Roches-Baritault. Voir Chateaubriant, 172.
Les Sables-d'Olonne (Vendée), 278.
Lessieux (Ernest), peintre, 188, 233.
Lesson, médecin de la marine, 207, 299, 300.
Lestang de Rules (de), 225.
Lesterps, cant. de Confolens, 151.
Lesting du Marchis (Loys), 101.
L'Estourbeillon (le comte Régis de), 52, 53, 54.
Lestranges (vicomte Henri de), 2.
— (Alfred, marquis de), 13, 212.
— (Hélie), évêque, — (Marie-Charles-Guillaume de), 376.
Le Sœur (Victor), 77. — (Marie-Octavie-Victorine), — (Eugène), (Jérôme), 240.
Le Taillant, comm. de Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 403.
Létélié (J.-André), 207.
Le Terme, 141.
Le Vaillant (Marie-Françoise), 119.
Levallois (Jean), avocat, 165. — prêtre, 106. — (Joseph-Jacques), 106.
Le Vanneau, cant. de Frontenay, arr. de Niort, 194.
Levassor de La Touche - Tréville (L.), 179, 403.
Levau, 382.
Levé (Alexandre), prêtre, 239.
Le Veneur de Beauvais (Eugène), 404.
Lévêque (Emile), musicien, 207.
Lévêquot de Monville, 116.
Levraud (Anne), 127.
Lhéardeau, 50.
Lhermitte, peintre, 223.
L'Hospital (Louis), marquis de Vitry, — (Louise de), 32.
L'Houmeau, cant. de La Rochelle, 343.
Lhoumeau de la Prinse (Pierre de), 101, 103, 104, 105, 106. — (Jean-Baptiste de), 102, 106.
Lieutier (Nelly), écrivain, 207.
Lièvre (A.-F.), 208, 217. — (François), 127. — (Moïse), 127. — (Hélie), 127.
Limueil, comm. de Saint-Pierre, Ile d'Oleron, 99.
Linar (dom de), 169.
Liniers (l'abbé Léon de), 345.
Lion (Gaston de), sénéchal de Saintonge, 52.
Lisch, inspecteur des monuments historiques, 147.
L'Isle (de), 387.
L'Isleau, fief de Jean Ysle, comm. de St-Sulpice d'Arnoult, cant. de St-Porchaire, arr. de Saintes, 62.
Lisleau, paroisse de Saint-Georges d'Oleron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 107.
Lloyd (James), botaniste, 12, 208.
Locquet de Blossac (Edouard), 53.
Loir, peintre, 9.
Longespée (Guillaume), 68.
Lonzac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 269.
Loquet (Olivier), pasteur, 265, 266.
Lorraine (abbé de), 164.
Lortie (Anne), 19.
Lostange de Sainte-Vallière (François de), — (Marie-Galliotte de), — de Montosier (Jean de), 100.
Loubert, capitaine canonnier, 88.
Loubert (Marguerite de), 198, 102, 103. — (Andrée de), 98. — (Louis de), 100, 106, 111, 116, 119, 123. — (Jeanne de), 101. — (Baptiste du Marchis), 106, 109, 113. — (Louise de), 108, 109, 110, 124. — (Geneviève), 111. — (Louis-François de), 112, 118. — (Marie-Anne de), 115. — (Louis-François-Antoine), 195.
Louis (Suzanne), 109.
Louis de Chappelle (Pierre de), 115. (Jonathan de), 115. — (Magdeleine-Andrée), 123.
Loumeau (Samuel), 264.
Louveaud de La Règle (François), 143.
Lovard (Jeanne), 119.
Loze (Armand), 2.
Lucas (Théophile - Eugène), — (Charles - Jean - Marie), 244. — (Félix-Hippolyte), 188, 233.
Lucas de Muin, intendant, 382-385.

Luce (Siméon), 48.
Luché, comm. de Saint-Jean de
 Liversay, cant. de Courçon, arr.
 de La Rochelle, 268.
Luchini, professeur, 336.
Luzon, chef-lieu de cant., arr. de
 Fontenay (Vendée), 169, 278.
Luguet (Henri), professeur, 217.
Luminais, peintre, 230.
Lusany, fief des Amelot, 31.
Lusignan, chef-lieu de cant., arr.
 de Poitiers (Vienne), 48.
Lusignan (Guy de), 72.
Lusigné, arr. de Niort, 179.
Lusseau, notaire, 397.
Luxé, cant. d'Aigre, arr. de Ruffec
 (Charente), 151.
Luzel (F.-M.), 374.
Lyotard (dom Robert), 46, 47, 163.

M

Mabille, médecin, 144.
Mabillon (dom), 40.
Macnemara (Claude de), 298.
Macqueville (prieuré de), 159.
Mage de Femorau (Arthus), 265.
 — (René), 296.
Maggiolo, écrivain, 187.
Maichin (Henriette), 75.
Maignan (le P.), 168.
Maillat, prêtre, 124.
Maillé de La Tour Landry, évêque
 de Saint-Papoul, 190.
Maillé, cant. de Loulay, arr. de
 Saint-Jean d'Angély, 168.
Mailly (de), cordelier, 270.
Mailly (M^e de), 194.
Mainé (le duc du), 116.
Maintenon (Madame de), 154.
Maisonneuve (de), 160.
Malet (Honoré), maître charpentier,
 384.
Malherbe, V^e Marchesseau, 248.
Mallat (François), prêtre, 243.
Mamert de Freslon de Saint-Aubin
 (Jeanne-Parfaite), 53.
Mandavy (Jean), 100. — (Léonard),
 120.
Mandosse (Suzanne), 23.
Manon (Pierre), charpentier, 387.
Manor (Marie), 399.
Manseau (Isidore), prêtre, 4, 181,
 182, 183, 184, 185.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de
 La Rochelle, 376.

Marans (Jean-Joseph de), 107, 109,
 127.
Marassé, 406.
Marat, 187.
Marchais (Marie), 411.
Marchand (François), notaire, 120.
 — (Catherine), 163. — (dom Vin-
 cent), 158. — (Henri), 255.
Marchant de La Daroterie (Antoi-
 ne), 21. — (Jeanne), 21. — juge
 de paix, 88. — notaire, 88. —
 (Pierre), 71. — prêtre, 113, 126.
 — (Elie-François), 113.
Marchebau de Champagne, 101.
Marchesseau (Jules-Victor), 243.
Marchis (Anne du), 106.
Marcille (Eudoxe), 155.
Marcombes (dom Etienne), 158, 162,
 163, 165.
Marcy, fief des La Personne, 261.
Maréchal (Luce), 120. — sous-pré-
 fet, 144.
Marennes, chef-lieu d'arrond. de la
 Charente-Inférieure, 152.
Margat, prêtre, 97.
Marguerit, écrivain, 197, 198.
Marguerite, 98.
Marillac (Michel de), 30.
Marillet, 24.
Marin du Bouzet, 282.
Mariochaud de Bonnemort (Elie),
 266.
Mariol (Marie-Jeanne de), 401.
Marionneau, 228.
Marmande (Guillaume de), 48.
Marmier (Xavier), 374.
Marolette, fief des Guéroult, 112.
Marolles (chevalier de), architecte,
 269.
Marrand (Jean-Joseph de), 100, 103.
 — (Barbe de), 103.
Marsay (chevalier de), 97. — Voir
 Acton. — prêtre, 109.
Martel (Charles), négociant, 145.
Martène (dom), 40.
Martigné-Briant (de), 74.
Martin (Jeanne), 70. — (Jean), no-
 taire, 187. — (P.-E.), peintre,
 188. — (Catherine), 102, 116. —
 de Chambion (Mathurin), 102. —
 (Marie), 102. — (Pierre-Joseph),
 juge, 109. — (Joseph-Augustin),
 109. — du Pin (?), 115. — huis-
 sier à Saintes, 115. — (Anne),
 115. — (Jean), 115. — (Mathieu),
 118. — (Pierre), 118.
Martin de Laubardement, 180.

Martin de Bonsonge (Jean), médecin, 43. — (le P. Jean), prieur, 43. — (Ernest), officier, 148.
Martyr (Pierre), 38.
Mary (dom), 188.
Maryon, prêtre, 105.
Massé (Pierre), 118, 126. — (Marie), 119. — (Louis-Simon), 119.
Masset (Anne), 128.
Massiou (Jeanne), 25. — (Auguste), prêtre, 118.
Masso, capitaine de marine, 102.
Masson (Elisabeth), 99. — (le P.), 164. — (Louis), chapelier, 173.
Masson de La Joussière (Etienne), 102. — (Marie), 102. — (Suzanne), 102. — (Hélie des Bernardières), — (Pierre), 102. — (Jean de La Cailletière), — (François du Chesne), — (Sara), 102. — (Daniel), 102.
Matha (Foulques de), 48, 64. — (Robert), seigneur d'Anville et de Royan, 48, 365. — (Ambroise de), 277.
Mathieu, sénéchal de Gascogne, 70.
Maulerc, contrôleur de la marine, 384.
Mauduy, 100.
Maugezir (Nerma de), 65.
Mauléon (Savary de), 68. — (Eustache), 70.
Mauvasson, pertuis, entre l'île d'Oleron et la pointe d'Arvert, 61.
Maunsel (Jehan), sénéchal de Gascogne, 69, 70.
Maurepas (comte de), 28.
Maureville. Voir Bidet.
Maurisset (Edouard), 78. — 85.
Mauvezin, arr. de Marmande (Lot-et-Garonne), 415.
Mauzé, chef-lieu de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres), 168, 194.
Mauzy (Jean-Jacques), pasteur, 265.
Mazaureix (Jeanne), 113.
Mazel (Henri), 186.
Mazeran (Jean-Baptiste), architecte, 107.
Mazerat d'Azat (Marie-Louise de), 343.
Mazerolles, canton de Pons, arr. de Saintes, 401, 405.
Mazière (Suzanne de), — du Passage, — (Anne-Marie-Gabrielle), 401.
Meaume (Guillaume), — (Léonard), — (Léonard II), — (René), — (Jacques),

— (Charles), — (Jean), — (Jean-Baptiste de Mornay), 75. — (Jean), — (Jean-Jacques), — (Elisabeth), — (Jacques-Germain), — (Jean-Baptiste), — (Jean-Auguste), — (Jacques-Germain), — (Jacques-Ferdinand), — (Jean-Jacques-Germain), — (Jacques-Jean), — (Jean-Jacques-Germain), 76. — (Elisa), — (Jeanne), — (Edouard), — (Marie-Madeleine), — (Annette), — (Marie-Victoire), — (Jean-Augustin), 77. — (Jean-Augustin II), — (Adélaïde-Zétubié), — (Laurent-Jean-Auguste), — (Albert), — (Joaquim-Jean-Augustin), — (Marie-Geneviève-Léonie), — (Léontine-Marie-Thérèse), — (Jean-Augustin-Alfred), — (Louis-Philippe-Frédéric), 78. — (René-Jean-Joaquim-Augustin), — (Louis-Raoul), — (Frédéric), conservateur des hypothèques.
Meautrix, 381.
Médicis (Catherine de), 63.
Mediolanum Santonum, 222.
Meilhan, châtellenie des d'Albret, 376.
Meinnau? (Samuel du), procureur du roi à Bourges, 204.
Mélange, prêtre, 239.
Méloizes (Mathilde des), 345.
Melon (Jeanne), — (Anne), 121.
Melun (Jeanne de), 261.
Melun-Maupertuis (Marie-Michelle-Madeleine-Louise de), 401.
Membrut (Marie), 118. — (Marie-Anne), 119. — (Elisabeth), 127. — (Hélie), 127.
Ménard (Charles), 255.
Mercereau (C.), peintre, 188.
Merchant, syndic de Montandre, 174.
Merchin, capitaine de frégate, 396.
Mercier (Jean-Louis), 117. — (Louise-Sara), 119. — prêtre, 122. — (Paul), 212. — serrurier, 284.
Mercier-Derommaigné, 23.
Mercier du Paty, marquis de Clam (Antoine-Amédée), — (Louis-Marie-Adrien-Jean-Baptiste), — Charles-Marie-Jean-Baptiste), — (Elisabeth-Félicité-Jacqueline-Marie-Octavie), — (Armand-Auguste-Charles-Ferdinand-Marie), — (Antoine-Auguste-Hippolyte-Marie), 242.

- Mérian (Gaspard), 309.**
Méricourt (de), 116.
Merilhon, notaire, 298.
Merle (Basile), récollet, 105.
Merlin de Douai, 189, 192.
Merpins, cant. de Cognac (Charente), 43.
Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 21, 336.
Meschinet (Pierre), 118. — (Marie), 119. — (Jean), 127. — (Isaac), 127. — (Etienne), 127.
Mesnard, prêtre, 25.
Mesnier (Antoine), imprimeur, 31, 411.
Mesplez (le P. Jacques de), recteur du collège de Saintes, 44, 158, 166.
Messac (de), 166.
Mestadier, avocat du roi, 159.
Mestivier (Jeanne), 127
Mestreau (Frédéric), sénateur, 336.
Métais (Charles), prêtre, 359.
Métayer, prêtre déporté, 190.
Méthé de Fonrémis (Marcel), 9.
Métivier (Jean de), 51.
Meyer (Louis-Rodolphe), 240, 366.
Meynard de Saint-Michel (Jean-Joseph de), écuyer, 108.
Mézières (Ardennes), 344.
Micault (Jean-Baptiste), 389.
Michaud (Jacques), 119.
Michel (Jacques), — (Jean), médecin, 104. — (Isaac), 104, 182. — (Charles), 243.
Michel de Saint-Dizant (Jacques-Barthélemy), 116, 197. — (Marie-Anne), 197.
Michon (l'abbé), 268.
Mignen-Planier, prêtre déporté, 190.
Mignot, prieur de Montfort-la-Cane, 42.
Milet, cordonnier, 284.
Millaud (Gabriel), 82.
Millelongue, 409.
Millien (Achille), 374.
Mimault (Esther), 99.
Minard, gendarme, 87.
Minot (Aimé-Louis-Edouard), 375.
Miossens (le comte de), 186.
Mioulle, 84.
Mirambeau (Pons de), 66, 72.
Miramont (François), conservateur des hypothèques, 12.
Mirande (de), 264, 385.
Mirebeau, arr. de Poitiers, 411.
Mirebel (Pontius), 65.
Mireur, 380.
Mistral (F.), 374.
Modica (Jeanne de), — (Amador de), 402.
Moinet (Charles), médecin, 9, 216.
Moirax, cant. de La Plaine, arr. d'Agen (Lot-et-Garonne), 359.
Moisel (Esther), 102.
Moizant (Marie), — (Jacques), 119.
Molis (Nicholas de), sénéchal de Gascogne, 70.
Mommsen (Théodore), 333.
Monbeléru (dame de), 174.
Monedarius (Ugo), architecte, 269.
Monfriand de Chambon (comte Etienne de), 106, 108. — (Jean), 108.
Mongaugé, comm. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 241.
Mongrand, médecin, 142.
Monier (Anne de), 380.
Monlabeur (Pierre de). Voir Vesron, 104.
Monmonnier (Charles de), 53.
Monnereau, prêtre, 111.
Monsnereau de L'Houmée (Jacques), 21.
Montaignin, comm. de Marennas, 64.
Montalembert de Cers (Florence de), — (Joseph-Charles-Victor de), 143. — de Cers (Marie-Anatole), 375. — (Charles), 218, 386. — (Isaye), — (Pierre), 391. — (Jacques), 398.
Montaut (G.-H.), peintre, 188.
Montaut de Benon (Philippe de), 180.
Montdoyer, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux (Charente), 13.
Montbron, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême (Charente), 151.
Montbron (chevalier de), 384, 385, 386, 388. — (le comte de), 345.
Montel-Giraud (Mademoiselle), 102.
Montgaillard (Anne de), — (Judith de), 401.
Montguyon (Sycardus), 65, 67, 68, 71. — (Richard de), 70.
Montguyon (allée couverte de), chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 151.
Monti de Rezé (Claude), 303.
Montigny, fief des Compagnon, 237.
Montils (Nicolas de), 294.
Montluçon (Allier), 155.
Montmor (Jacques), 51.

- Montmoreau**, arr. de Barbezieux (Charente), 151, 344.
- Montmorency** (Elisabeth-Angélique de), duchesse de Meckelbourg, 396.
- Montour**, comm. de Nercillac, cant. de Jarnac (Charente), 79.
- Montpellier**, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 54.
- Montzaigle** (de), peintre, 188.
- Morand** (Joseph), 101.
- Morand** du Morand (Jacques), capitaine, 98.
- Morant** (Alexandrine-Victoire-Hélène de). — (Charles-Nicolas), 404.
- Moras** (Mlle de), 389.
- Morau** (Michel), 105.
- Moreau** (Adèle), 240. — du Maigne, 261. — administrateur du district de Saintes, 407. — prêtre, 97, 100. — (Antoine), seigneur de Panloy, 121, 197. — (Louis), 197. — (Daniel), 197. — (David), 197. — (Jacob), 197.
- Moreilles**, abbaye, 169.
- Morel** (Lambert de), 54.
- Moricet** (religieux), 170.
- Morin**, prêtre déporté, 190. — (Delisse), 216.
- Morisset** (Madeleine), 25. — (Pierre), 25. — (Jean), 25. — ou Moricet (Guillaume), procureur d'office à Saint-Denis, 124.
- Mornac**, cant. de Royan, arr. de Marennes, 117.
- Mornac** (Elie de), — (Jeanne de), 64.
- Mornay** (Jean de), — (Pierre de), 261.
- Moroumier**, bénédictin, 296.
- Morpain** (Guillaume), 113, 121. — (Jean), 113, 121. — (Jeanne), 117. — (Eutrope), 121. — (Pierre), 121. — (François), 88.
- Mortagne** (Marguerite de), 49. — (Geoffroy de), 65, 68. — (Rigaud de), 65.
- Mosnard** de Villefavard, 116.
- Mosnier** (de), 401.
- Mouchard** (Mathieu), prêtre, 118. — (François), 203. — (Marie), 203.
- Mouchard** de La Garde-aux-Valets (François-Abraham-Marie), — (Marie-Anne-Françoise), 262, 404.
- Mougon**, cant. de Vivonne, arr. de Poitiers, 128.
- Mouillot** (Charles), prêtre, 128. — (Antoine), 175.
- Moulidars** canton d'Hiersac, arr. d'Angoulême (Charente), 46.
- Mounier** (F.), 76.
- Mousnereau** (Pierre), avocat, 474.
- Moussiaud** (Ambroise), récollet, 127.
- Mouthiers**, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 151.
- Moutier** de La Valette (Henry de), 108.
- Movoisin** ou Mauvoisin (François), juge assesseur, 105, 122, 123. — (Jean), 105, 108. — (André), 107. — (Marie-Anne), 115. — (Jacques), 122.
- Moyneau** (Jean-Alban), architecte, 188, 233.
- Moysan** (Anne), 401.
- Muller** (Jacques-François), 81. — (Marie-Marguerite), 81.
- Musnier**, architecte, 270.
- Musset** (Georges), bibliothécaire, 11.
- N**
- Nadeau** (Jean), 127.
- Naillac** (Guillaume de), sénéchal, 274.
- Nanteuil** (Jean de), 274.
- Nanteuil-en-Vallée**, cant. de Ruffec (Charente), 63, 257.
- Nau** (Marguerite), 115.
- Neau** (Samuel), 111, 127. — (Renée), 116. — (Marie), 116, 127. — (Jeanne-Angélique), 117. — (Pierre), 127. — (Elisabeth), 127. — (Aubin), 127. — (Catherine), 75.
- Neaud**, médecin, 143.
- Nebbio**, corse, 278.
- Nemours** (duc de), 261. — (Elisabeth de), reine du Portugal, — (Mlle de), 381.
- Neuchatel** (vicomte de Baume-les-Dames), 92.
- Neuillan** (M^e de), 280.
- Neuicq-sous-Montguyon**, cant. et arr. de Jonzac, 10, 13, 14.
- Neuville** (Didier), archiviste, 7. — (Guy de), évêque, 281.
- Nicolas** de Voutron, 343.
- Nieul-sur-Mer**, cant. de La Rochelle, 380.
- Noailles** (le cardinal de), 168.
- Noblet** de Seul (Gabrielle), 402.
- Noël** (Jules), peintre, 10.
- Nogués** (J.-N.), prêtre, 16, 18, 61, 153.

Nolaux (Marie-Josèphe), 109.
Nontron, chef-lieu d'arrond. (Dordogne), 342.
Normand d'Authon, conseiller général, 61. — (Guillaume), 61. — (Marie), 112, 120. — (Charles), 155.
Nort (Odet de), 63.
Notre-Dame de la Couronne en Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 176.
Nouic, cant. de Mézières, arr. de Bellac (Haute-Vienne), 116.
Nouveau, notaire, 397. — de La Carte (Nelly-Emma), 402.
Nouvellet (le P.), 163.
Nouy (Suzanne), 117.
Nouzillac (Philippe de), 22.
Nyoyl (Pierre de), 66.

O

Ocoy (famille des d'), 213, 227.
Odonnet, architecte, 270.
Ogier, receveur des douanes, 47.
Olbreuze (Eléonore-Desmier d'), 92. Voir Desmier.
Ollivier (Louise), peintre, 233.
Oppède (marquis d'), 285.
Ordonneau (Pierre-François-Hippolyte), 1, 10, 11. — (Maurice), auteur dramatique, 12.
Orfeuille (René d'), 119. — (Louis d'), 119.
Orgis (Marie d'), 100, 101. — (Pierre d'), 101.
Orignac, comm. de Saint-Ciers-du-Talion, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 175.
Oriolles (Pierre d'), chancelier de France, 275.
Oriou, pasteur, 144.
Oriou (Jean-Robert d'), 81.
Oriat, comm. de Bréville, cant. de Cognac, 393.
Orléans (Madame de Rothelin d'), 40. — (Jean d'), comte d'Angoulême, 63. — (Louis, duc d'), 63, 392.
Ornano (Cunéo d'), député, 13.
Ors, comm. du Château-d'Oleron, arr. de Marennes, 49.
Orvilliers (Marie-Louise d'), 53. — (Louis-Gilbert d'), gouverneur de Cayenne, 54. — (Paul-Joseph d'), contrôleur des contributions, 54.

Osmond (d'), archidiacre, 41. — clerc, 67.
O'Tard de La Grange (Léon), 243.
Oulmes, comm. de Nuaille, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 153.
Ouzanneau (Marie), 76.
Overbeck (Frédéric), 239.

P

Paillé de Leschasserie (Isaac), 102.
Pain, prêtre, 124.
Palaminy (Marie de), 14.
Palesse, prêtre, 104, 121.
Palier (Luce), 401.
Pallard (Marie-Magdeleine), 118.
Palustre (Léon), 153.
Pandin de Romefort de Narcillac (Charles), capitaine de lanciers, 241. — (Charles-Pharamond), 241.
Panetier (Renée), 296.
Panloy, comm. de Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Pannetier, 381.
Papin (Gabriel), 113. — pasteur, 205.
Papineau (Angélique), 111, 118. — (N.), 61, 86, 117. — (Jacques), contrôleur, 117. — (Charles), officier, 117, 118. — (Suzanne), 119. — (Jeanne), 119.
Parabère. Voir Baudéan, 180, 377.
Paradol (Damase), récollet, 110, 417.
Parcoui, cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac (Dordogne), 212.
Pardessus (Jean-Marie), 250.
Pardieu (René), avocat, 32.
Parot, 107.
Pascal (Blaise), 217. — (Marguerite), 217. — (Jacqueline), 217.
Pasquanet de Lavaud (Charles, baron de Pierrebrune), 402.
Pasquier de Balanzac (Nicolas), 200.
Passavant (Guillaume de), évêque, 74.
Patoulet, commissaire de la marine, 384.
Patouret, 332.
Patrouilleau, 85.
Paty de Bellegarde (Michel), 487.
Paty de Clam (le marquis du). Voir Mercier, 332.

- Patry, prêtre, 128.
 Paul, vice-amiral, 396.
 Paulay, 13.
Pauléon, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 168.
 Paulowski (Gustave), 389.
 Pauvert, archiprêtre, 194.
 Peiresc (Fabry de), 416.
 Pelletan, — (Eugène), 187.
 Pellier (Jules), écrivain, 187. — (Jacques), 84, 86, 87, 88.
 Pellisson (Marcel), 332. — maire de Gemozac, 405.
 Pelluchon (Pierre), avocat, 163. — Destouches (Jacques), 410.
 Pentecoste (Marie), 122.
 Pépin, prêtre, 97.
 Péponnet (Jean), notaire, 87, 109, 118, 119, 125. — (Jules), 332. — (Marie-Magdeleine), 125, 126.
 Pequenot, écrivain, 183.
 Péraud (Antoine), 82.
 Péral (Claude), chapelain du roi, 261.
 Péréfixe (de), archevêque de Paris, 166.
 Périer (Madame), 217.
 Périer (Charlotte du), 282.
 Périlleau, 264.
 Perlet, déporté, 200, 203.
 Perquis (le R. P.), 391.
 Perrin de Bussac (Henri), 247.
 Perrochau (Guillaume), — (Charles), 109. — (Jean), 112. — (Françoise), 117, 118, 125, 127. — (Estienne), 120. — (Antoine), 124. — (Louis), 126.
 Pestre, 32.
 Pétoniaud de Champagnac (Gustave), — (Marie-Suzanne), 142.
 Petit (Georges), 10. — notaire, 410. — (Fulbert), évêque, 280.
Petit-Breuil-Magné, fief des Chasseur du Breuillis, 109.
 Petit-Cellier (Etienne du), 276.
 Petit-Niort (le), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 47, 158.
Peuroux, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, fief des Lescours, 174.
Pézenas, arr. de Béziers, 282.
 Phelippot (Jehan), boucher, 90. — (Bénigne), — (Anne), 112.
 Philippe (Charles), maître d'œuvre, 266.
 Picard de Saily (Marianne), 109.
 Pichegru, 191.
 Pichepappe (Henry), 65.
 Picherit (Marguerite), 173.
 Pichez, 179.
 Pichiot (?) des Moustiers de La Vallette d'Aubi (Henry), 116.
 Pichon, prêtre, 105, 110.
 Pichon de Monteraud (Jacques de), conseiller du roi, 105. — de Lagord (François-Xavier), 190.
 Picot de Clorivière, jésuite, 191.
 Pierre (Victor), écrivain, 11, 185, 187, 189. — notaire, 308.
Pierre-Fouquerée (dolmen), 151.
Pierre-Lévé (dolmen), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 151.
Pierres-Couvertes (dolmens), comm. de Saint-Laurent de La Prée, cant. de Rochefort, 151.
Piespin, paroisse de la sénéchaussée d'Aix, 59.
 Piétron Fétis, 400.
 Pillot (Joseph), 8.
 Pinardeau (Mathieu), 259.
 Pinasseau (Madelaine), 99.
 Pinault (Pierre), 101. — (Arnault), 123.
 Pindray (François), 175.
 Pineau (Marie), — (Betsabé), 127. (Jacques), 127. — (Charles-Julien), 344. — (Emmanuel), 49, 344. — (Dominique), 268. — (François-Nicolas), 268.
 Pinel (E.), peintre, 188.
 Pintard (le P.), 42.
 Piolant (de). Voir Aviaud, 180.
 Piolin (dom), 74.
Pirelonge, comm. de Saint-Romain de Benêt, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 152, 217, 218.
 Piron (de), prêtre, 106, 116.
 Piton (Anne de), 173, 369.
 Planat (Abel), — (Abel-Oscar), — de La Faye (Nicolas), 389. — (Jules), 390.
Plassac, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 151.
Plassay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
 Pléaux (de), abbé, 170.
 Plougoulm (procureur général), 77.
 Plumeau (Germain), prêtre, 345.
 Pocquelin (Nicolas), prêtre, — (Jean), prêtre, 393.
 Pointelin, peintre, 228.
 Poisieux, maître d'hydrographie, 384.
 Poitevin, 297.

Poitiers (abbaye de Sainte-Croix de), 41.
Poli (le vicomte Oscar de), 395.
Polignac (Alexandre de), 114. — (François, comte de), 174.
Poltier (Elisabeth de), 174.
Pompadour (de), abbé de Fontdouce, 44. — (Jean de), 170.
Ponce, moine, 269.
Poncins (de), 58.
Pons, chef-lieu de cant. de l'arr. de Saintes, 149, 150, 152.
Pons (Antoine de), — (Bertrand de), — (Geoffroy de), — (Philippe de), — (Pierre de), — (Pons de), 69, 276. — (Renaud de), vicomte de Caillade, 66. — (Renaud de), sire de Ribérac, 276. — (Yolande de), 48.
Pons (Anthoine), chirurgien, 103.
Pons (de), prêtre déporté, 185.
Pontzières (Ile d'Oleron), 104.
Pontigny, 168.
Port de Lys, comm. de Brives, arr. de Saintes, 42, 160.
Port-d'Envaux (Le), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 294.
Portugal (de), amiral, 260.
Potier de Gesvres (Louis), général, 395.
Poujac de Larnoult (Nicolas), 105, 127. — (Marie), 122.
Poujade, 284.
Poultier, 88.
Poussard (Laurent), 48.
Pranzac, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 187.
Préchat (Soudan de), 277.
Prévéraud (Anne), 13.
Prévost (Marie), 99, 107. — (Jean), 101. — (Anthoine), 101. — (Mathurin), 103, 122. — (Marguerite), 104. — (Anne), 109, 115, 124. — du Cluzeau (Paul), 116. — (Pierre), 116. — (Jeanne), 76, 118. — (Jacques), 121.
Prévôtère, 212.
Prieur (Magdeleine-Françoise-Victorine), — (Pierre-Hector), 142.
Prioieau (Samuel), pasteur de Pons, 104.
Priolo, 381.
Prissé, cant. de Beauvoir, arr. de Niort, 179.
Privat (Françoise), 119.
Proth (Marie), 155.
Prou (Maurice), 64.

Proust (Emile), 332.
Puygibault,* comm. de Fontcouverte, cant. de Saintes, 50.
Puvis de Chavaunes, peintre, 228.
Puyravault, cant. de Surgères, arr. de Rochefort, 169.
Puyrigaud, arr. de Jonzac, 246.
Puysaie (de), 54.
Puyviaud, 263.

Q

Quatrefages, 207.
Quellien (N.), 374.
Quérard, missionnaire, 194.
Queux de Saint-Hilaire, 2. — des Trancards (René), — (Catherine), — (Joseph), — (Ogier-Alexandre), — (Elisabeth), — (Pierre), 282. — de La Gorce (Olivier de), 401. — (Arnaud), lieutenant civil, 52.
Quincé de La Fontaine, 370.
Quinemant (Jean-Baptiste), curé de Richemont, 88. — (Veuve), 88.
Quintil du Tronsay (Jacques), poète saintongeais, 80.
Quiterie (sainte), 40

R

Rabène ou **Rabaine**, seigneurie, Ile d'Oleron, 101.
Rabène ou **Rabaine** (Françoise de), 97. — (Geoffroy de), 277. — d'Usson (Jean de), — (Marie de), 403.
Rabesuière (de), 382.
Rabesnières - Treslebois (Vigier), chef d'escadre, 382.
Rabotteau, 50.
Rabreuil, 32.
Raby (François), 82.
Raffier (dom), 167.
Ragueneau de Montbalain (Marie), 109.
Rainaud, évêque, 74.
Rainguet, architecte? 270.
Rais (Gilles de), dit Barbe-Bleue, 64.
Raity de Villeneuve de Vittré (Charles de), 332, 374.
Rambaud de Laroque, 13. — (Marie), 25. — diacre, 128.
Rambault (Thérèse-Radégonde), 53.
Rambert (Jehan), 366.
Ramel, 197.
Rancon (Geoffroy de), 66. — (Robert de), 67.

- Ransonneau, prêtre, 113.
Raoul, vicaire de Saint-Georges, 106, 107, 123. — (Catherine), 115. — (Marie), 127.
Raoul (Jean-François-Rémy), 243. — moine, 269.
Raoult, aîné, 88.
Raoux (Geneviève), 78. — (Marie), 99. — (Marie), 112. — (Louis), 113. — (Thérèse), 113. — (Magdeleine), 113. — (Jean-Alexis), 120.
Rascas de Bagarris, 416.
Ravalet (Samuel de), 174.
Ravard de l'Île, 163.
Raymond, prêtre, 124.
Réal (Madelaine), 99.
Réals de Mornac (le chevalier de), 383, 387, 388.
Réaux (Pierre-Michel), prêtre, — (Pierre), 143.
Recets (de), 386.
Recoguilon (Pierre), 98.
Regnaud (Marie), — (Léon), 265. — (Jeanne), 266. — (Suzanne), 266.
Regné, fief des Vasselot, 62.
Regné, notaire, — (Isaac), 99.
Regnier, 86.
Réjou, médecin, 186.
Rémy (Françoise), 111.
Renaud (François), — (Jeanne), 118. (Jean), 118. — (Jacques), 118. — (Marie-Anne), 143. — (Pierre), 398. — (Aubin), 259. — (Jeanne), 266.
Renaud dit Gaillarbois (Pierre), sergent, 98.
Renaudet, chanoine, 43.
Renaudin (Esther), 127. — (Thibault), 127. — (Jean), 127. — (Jeanne), 127. — (François), 127.
Rencureau. Voir Faure.
Renier (Pierre), trésorier général, 63.
Renou (Marie-Catherine), 76. — (N.), 76. — de Ballon, ancien constituant, 000.
Restauq, comm. du cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 152.
Réveillaud (Jean), 91.
Révérénd (Louis), maître d'école, 127.
Reverseaux (de), intendant, 141. — (abbé de), aumônier du roi, 168.
Ribault de Laugardière (Pierre-Henri), 343. — (Joseph-Hyacinthe), 343. — (Guillaume-Henri), 343.
Ribemont-Mornay, comm. de Saint-
Pierre de l'Isle, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 75.
Richard, 65. — (Alfred), médecin, 180. — (Louis), architecte, 268.
Richard de Pimuré (Isaac), 115. — (Marie), 115. — (Mademoiselle), 127.
Richard (Foulques). — (Laurent), 50, 66. — 84.
Richemond (de), archiviste, 176.
Richemont, cant. de Cognac, 400.
Richer, prêtre, 98, 109, 116, 118. — (Elisabeth), 109. — 387.
Richer-Serizy, écrivain, 192, 197. — (Françoise-Jacquette), comtesse de Cheverue, 211.
Richier (Pierre) de Vandelincoart, pasteur, 265. — (Marguerite), 265.
Ricou (Marguerite), 113.
Ricoux, pilote, 88.
Rifaud (Étienne), 31, 32.
Rigaud de Vaudreuil (Louis-Philippe, marquis), 403.
Rigny, fief des Du Châtel-Trémazan, 53.
Riondel (A.), capitaine de frégate, 216.
Riondet (A.-H.-F.), peintre; 188.
Rioux, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 400.
Rioux-Martin, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux (Charente), 151.
Rivet (Guillaume), 180.
Rivière, prêtre, 84, 86, 87, 88.
Robert (Jean), 81. — (Henriette), 81. — (Charles), 81. — (Jeanne-Julie), 81. — (Jacques-Jean-Baptiste), maire de Saint-Jean, 47. (F.), colonel du 21^e dragons, 47. — (Jean-Baptiste), 47. — (Jules-Ferdinand-Gustave), 37.
Robert de Lezardière (le baron Joseph-Alexis), — (Félicie), 345.
Robespierre, 187.
Robillard, prêtre, 97. — (Gabrielle-Monique), 239.
Robin (Marie), 127. — (Amynthe), prêtre, 239.
Rochechouart, chef-lieu d'arrond. (Haute-Vienne), 128.
Rochechouart (Guy de). — (Jean de), 277. — (Andrée de), 295.
Rochefort (Guy de), — (Eble de), 66, 70. — (Maurice), 71. — (Guillaume), 277.

- Rochemaure d'Aigremont Saint-Benèze, 117.
Rocquet (Jeanne-Elisabeth), 240.
Rodier, professeur, 336.
Roger, prêtre, 97.
Rohan (duc de), 31, 73.
Rohault (dom), 162.
Rolle (dom François), 161.
Rose Ducharnois (Estienne), — (Marguerite), 113.
Rossel (Charles de), 401.
Rotembourg (comte de), 180.
Roudier (Marie-Suzanne-Louise), 111. — (Philippe), 118.
Rouffignac, cant. de Montandre, arr. de Jonzac.
Rouhier (Marie), 76.
Rouillac, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 174.
Rouille (Jacques), notaire, 103.
Rouillé (Simon-Jacques), marchand, 115.
Roulleau (Pierre-François), notaire, — (Anne), 113.
Rouillet, cant. d'Angoulême, 151.
Rouillet (G.), peintre, 10, 188.
Roumette, comm. de Saint-Bris-des-Bois, cant. de Burie, arr. de Saintes, 180.
Rousseau (Françoise), — (François), gouverneur de l'île d'Oleron, 97. — (Marianne), 105. — (Magdeleine), 113. — (Jean-Pierre-Georges), 113. — (Catherine-Suzanne), 142. — (Pierre), 142.
Rousseau (Emile), maire, 25.
Rousseau de La Ménardière, 345.
Rousselin (Jacques), 78, 85, 88, 118.
Rousselo, prêtre, 97.
Roussillon (Guiscard, comte de), 23.
Roux, prêtre, 106, 187. — (Angélique), 117. — (Jules), 8.
Roy (Jean), 25. — (Pierre), 77.
Roy, prêtre, 123. — (Anne), 176. — (Angélique), 176. — (dom Antoine), 159. — (dom Fr.), 164.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 178.
Royer dit Beziers, 409.
Royre, prêtre, 110.
Roys-Goutières, 260.
Ruchaut des Malecostes (Abraham de), 98.
Rudel (Hélie), comte de Bergerac, 71.
Ruffier, 84.
Ruinart (dom), 40.
Rullier (A.), curé de Bourcefranc, 154. — (Paul-Pierre-Eutrope), prêtre, 240.
Ruppé (Pierre), curé de Marennes, 20.
Ruyter, 382.
- S
- Sablanceaux*, abbaye, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 166.
Sabourin (François), 114.
Sabourit (Antoine), 173.
Sabré (le P. Antoine), 207.
Sacy (Emery de), 67.
Saignelay (marquis de), 382, 385.
Sailly (Anne de), 106, 116.
Saint-Fontaine (Pierre de), architecte, 269.
Saint-Aignan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 394.
Saint-Allyre (le P.), 47.
Saint-Amand, cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire, 194.
Saint-Amand de Boixe, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 151.
Saint-André de Lidon, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 203.
Saint-Astier, arr. de Périgueux.
Saint-Aubin, abbaye d'Angers (Maine-et-Loire), 162.
Saint-Ausone, abbaye à Angoulême, 40.
Saint-Bernard-de-Jeriponte, abbaye située en Irlande, 167.
Saint-Bibien, monastère, comm. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 167.
Saint-Bonnet de Rochefort, cant. de Gannat (Allier), 185.
Saint-Brice, cant. de Cognac, 212.
Saint-Brix, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
Saint-Caprais, cant. de Levet, arr. de Bourges, 185.
Saint-Christophe, arr. de Confolens (Charente), 119.
Saint-Civier, prieuré, 170.
Saint-Cybard, abbaye à Angoulême, 41, 42.
Saint-Cyr, cant. de Versailles (Seine-et-Oise), 198.
Saint-Cyr-d'Arçay, cant. de Saint-Georges, arr. de Poitiers, 179.
Saint-Denis, comm. du cant. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 62, 152.

- Saint-Dizant Voir Michel**, 116.
Saint-Estève (Marie-Joseph-Bruno de), 53.
Saint-Etienne la Cigogne, cant. de Beauvoir, arr. de Niort, 165, 179.
Saint-Flourant ou **Florent**, cant. de Niort (Deux-Sèvres), 179.
Saint-Front (de), chanoine, 43.
Saint-Gelais (Tranchant de), 36.
Saint-Georges, comm. du cant. de St-Pierre, arr. de Marennes, 128.
Saint-Georges, prieuré, cant. de Saint-Pierre d'Oleron, arr. de Marennes, 65.
Saint-Georges des Agouts, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 187.
Saint-Georges d'Aurion : prieuré, comm. de Chaniers, cant. de Saintes, 160.
Saint-Georges de Longue-Pierre, comm. du cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
Saint-Germain (Marie de), 30. — (de), 124.
Saint-Germain de Confolens (Charente), 151.
Saint-Gilles (Gilles de), officier, 109.
Saint-Gilles, prieuré, comm. d'Angliers, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 128.
Saint-Hermine (Arnaud de), 48.
Saint-Hilaire, général, 395.
Saint-Hilaire-La-Palud, cant. de Mauzé, arr. de Niort, 179.
Saint-James, prieuré dans l'île d'Oleron, 128.
Saint-Jean d'Angély, chef-lieu d'arr. (Charente-Inférieure), 158, 159.
Saint-Jean de Luz, chef-lieu de cant., arr. de Bayonne, 178.
Saint-Jouin, prieuré, 169.
Saint-Jouin les Marnes, cant. d'Airvault, arr. de Parthenay (Deux-Sèvres), 269.
Saint-Julien de La Carre (Marie-Marguerite de), 111. — (Pierre), 111. — (Aubin), 111. — (Antoine), prieur, — (Antoine), 111. — (Charles-Louis), 111. — (Marie-Catherine), 118.
Saint-Just, canton de Marennes, 99.
Saint-Laurent (de), 43.
Saint-Laurent de La Prée, cant. de Rochefort, 194.
Saint-Laurent sur Sèvre, cant. de Mortagne-sur-Sèvre, arr. de La Roche-sur-Yon, 194.
Saint-Léonard de Chaumes, abbaye près La Rochelle, 169, 235.
Saint-Liguatre les Niort, abbaye, 165.
Saint-Liguairre ou **Saint-Léger**, cant. de Pons, arr. de Saintes, 179.
Saint-Loup, fief des Guéroult, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 112.
Saint-Macaire, chef-lieu de cant., arr. de La Réole (Gironde), 72.
Saint-Maixent, chef-lieu d'arr. (Deux-Sèvres), 48.
Saint-Maloix? (Julie), 115.
Saint-Mandé, comm. du cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
Saint-Martial, abbaye de Limoges, 167.
Saint-Martin d'Augé, cant. de Beauvoir, arr. de Niort (Deux-Sèvres), 296.
Saint-Marsault. Voir Green, 14.
Saint-Mathieu (Judith de), 401. — (Madeleine de), 408.
Saint-Médard (Pierre de), 98. — (Marc-Antoine de), 101, 104, 105, 122. — (Jeanne de), 104. — (Georges de), 109, 120, 126. — (Pierre de), 110, 120. — (Michel de), 110. — (Samuel de), 110, 116, 126. — (Estelle de), 110. — (Marie-Anne de), 110. — (Pierre de), 111, 122. — (Victoire de), 111, 126. — (Magdeleine), 111, 120, 125. — prêtre, 112, 120, 125. — (Marie), 114. — (Catherine), 115. — (Charles), 116. — (Marguerite de), 119. — (Abraham), 122. — (Jean), 122.
Saint-Mesme, cant. de Segonsac, arr. de Cognac (Charente), 15.
Saint-Michel d'Entraignes (Charente), 151.
Saint-Michel en Lherm, cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée), 57, 161, 169.
Saint-Nicolas, prieuré, île d'Oleron, 128.
Saint-Palais-sur-Mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 216.
Saint-Palais-sur-Né, arr. de Cognac, 151.
Saint-Paul (Anthyme), 204.
Saint-Paul (Orry de), 48.
Saint-Pé, hôtelier, 43.

- Saint-Phale** (dom), 170.
Saint-Pierre d'Oleron, chef-lieu de l'arr. de Marennnes, 61, 128, 152.
Saint - Pierre (Jeanne-Barthélemie de), 401.
Saint-Pol (comte de), 261.
Saint-Pompain, cant. de Coulounges, arr. de Niort, 194, 270.
Saint-Pourçain, arr. de Gannat (Allier), 185.
Saint-Priest en Murat, cant. de Montmarault, arr. de Montluçon (Allier), 185.
Saint-Projet. Voir Sautereau.
Saint-Robert, comm. de Saint-Bris des Bois, cant. de Burie, arr. de Saintes, 79
Saint-Roman, probablement *Saint-Romans les Melle* (Deux-Sèvres), 164.
Saint-Romain (de), 285.
Saint-Romain de Benêt, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 239.
Saint-Romain, abbaye à Blaye, 157.
Saint-Saturnin de Séchaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 397.
Saint-Sauveur. Voir Bignay, 163.
Saint-Sauveur, abbaye à Blaye, 157.
Saint-Sauveur, prieuré à Maillé, 168.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 160, 166.
Saint-Séurin ou **Saint-Surin**. Voir Fouqué.
Saint-Séverin-sur-Boutonne, abbaye, comm. du canton d'Aunay, 165.
Saint-Simon (le duc de), 158, 174, 388.
Saint-Simon, sans doute *Saint-Simon de Pelouaille*, cant. de Gemozac, 160.
Saint-Sornin de Seschaux, arr. de Saintes, 294.
Saint-Sulpice d'Arnoult, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 296.
Saint-Symphorien, canton de Frontenay, arr. de Niort, 179.
Saint-Thomas de Cosmac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 187.
Saint-Trojan, cant. de Cognac (Charente), 213.
Saint-Trojan, comm. en l'île d'Oleron, arr. de Marennnes, 61.
Sainte-Christine, cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte, 179.
Sainte-Gemme, chef-lieu de comm. du cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 152, 166, 174.
Sainte-Hermine (de), 386, 387, 388.
Sainte-Hermine de Mérignac (Louis), 160.
Sainte-Marthe (le P.), 41, 43.
Sainte-Maure (Léon de), comte de Jonzac, 55. — (Jean de), 173. — Montausier, — (François de), 180.
Sainte-Sévère, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 212.
Sainte-Soule, comm. du cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 168.
Saladin (Henri), 155.
Sales (Marie-Claire de), 238.
Salignac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 194.
Salles, comm. du cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
Salmon (Antonin), 333.
Saluces (Marie-Pauline de), 241.
Sanadon (le P.), 42.
Sancerre (Jean de), 49.
Santis (Pierre), 117.
Sanzay, cant. de Lusignan, arr. de Poitiers, 147.
Sarit de La Chaume (Pierre-Henri), — (Pierre), — (Marie), 197.
Sarrazin, 83.
Sartre (Marie - Charles - Léon - Joseph de), — (Honoré-Frédéric de), — (Marie-Joseph de), — (Henri de), 375.
Sault (du) (Philibert), — (Olivier), 282.
Saumont, cant. de Nérac (Lot-et-Garonne), 345.
Sautereau (Elie-Florent de), — (Marie-Thérèse-Rose de), — (Marie-Thérèse-Albert de Bellisle de), — (Jean-François de), 54.
Sauteron (Suzanne), 19.
Sauvat (Louis), 20.
Sauvé (L.-F.), 374.
Sauzay de La Blanchardière (Jean), 259.
Sauzelles, village de la comm. de Saint-Georges d'Oleron, arr. de Marennnes, 104, 121.
Savalet, archidiacre, 44.
Savari, architecte, 269.
Savary de Vivonne, 278.
Savatier (Alexandre-Urbain), mé-

- decin, 1, 12. — adjoint au maire, 86, 87, 88. — (François), 108. — (Etienne), 108. — (Pierre), 112.
- Savignac (dom Jean-Amable), 255.
- Savin de Larclause (Louis-Charles-Agénor), 274.
- Sazerac de Forges (Paul), 13.
- Schuermans, archéologue, 309.
- Sebillot (Paul), 314.
- Segen, 261.
- Segond, prêtre déporté, 190.
- Seguin, huissier, 87.
- Seguin (Jean), avocat, 98. — (Jean), 103. — (Zacharie), 104. — (Charles), 106.
- Seguin de La Charpenterie (Simon), 116.
- Seguin de La Font (Jeanne), 113. — (Joyeux), 98, 101. — (Marie), 127.
- Seligny et probablement *Seligné*, cant. de Brioux, arr. de Melle (Deux-Sèvres), 179.
- Sellin (Philippe), 264.
- Senebrun (Pierre), 365.
- Sénemaud (Jean-Augustin), archiviste, 344.
- Sens (de), 166.
- Septèmes (de), 388.
- Serre (Jean), 174.
- Serret, prêtre, 359.
- Seuil (de), 381, 383.
- Seuillet (Etienne), 25.
- Sève (Henry-Jean-Baptiste-Benjamin), 375.
- Sevrette (de), 164.
- Shelfanger (Eudes de), 68, 69.
- Sichler (Léon), 374.
- Siecq, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 243.
- Silvestre, 8.
- Simon, instituteur, 87. — prêtre, 101. — (Le P.), 164.
- Simonnet (Paul-Gaspard, alias Paul-François et Pierre), curé de Saint-Vivien, 240. — (Denis), 240.
- Sinnamari*, bourg de la Guyane française, 190.
- Solers (de), ou Rustano de Solariis, 65.
- Solignac*, cant. de Limoges (Haute-Vienne), 159.
- Sores (Jacques), 259.
- Soubise*, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennnes, 178, 269, 393.
- Soubise, 38.
- Soubran*, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 174.
- Souchet de Champagne (Charles du), 297. — (Marguerite), 297.
- Soudois (Guillaume), — (Louis-Alexandre), 108.
- Souillac*, chef-lieu de cant., arr. de Gourdon (Lot), 255.
- Soulac*, cant. de Saint-Vivien, arr. de Lesparre (Gironde), 67.
- Soulet (Jeanne), 117. — (Jean), 122.
- Soulignonne*, comm. du cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 166, 296.
- Sourdis (de), chef d'escadre, 385.
- Spuller, ministre, 218.
- Stapleton, 384.
- Stein (Henri), 218.
- Stofflet, 284.
- Stuer de Caussade, vicomte de Saint-Maigrin (Louis), 376.
- Suberville (Jean), 106.
- Sully (Marie de), 380.
- Sureau (Théodore), — (Anne), 411.
- Surgères*, chef-lieu de cant. de l'arr. de Rochefort, 152, 161, 167.
- Surgères (Guy de), — (Hugues de), 277.
- Surin*, cant. de Champdeniers, arr. de Niort, 179.
- Surville (le marquis de), — (Clotilde de), 190.

T

- Tabourin, prêtre, vicaire de Saint-Georges, 106.
- Taims*, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 237.
- Taine (Henri), 186.
- Talbot (Florentin-Théodore), 325.
- Taleran de Grignaud, 114.
- Talmont-sur-Gironde*, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 292, 336.
- Talmont (Elias de), 65. — (le prince de), 167.
- Tamizey de Larroque (Philippe), corr. de l'institut, 2, 16.
- Tandebartz (J. de), 263.
- Tanguay (Cyprien), prêtre, 176.
- Tanguy, prêtre, 85, 88.
- Tanzac*, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 25.
- Tapernoux (Philippe), écrivain, 271.
- Taponnat*, comm. du cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 54.

- Taquet (Paul), 216.
Tardieu (le P.), 42.
Tardival (Jeanne-Madeleine), 78.
Tardy (François), 397.
Taragon-La-Ronde, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 194.
Tauray (Geoffroy de), 65.
Tavernier (dom), 168.
Tercinier (Marie-Léon), 375.
Termonia (Léon), médecin, 225.
Terrasse (F.-Pierre), 163.
Terrasson (Cyprien - Gabriel de), 212.
Terray de Morel-Vindé (Denise-Marie), 241.
Terror (de), 381.
Texier (A.-L.-W.), peintre et graveur, 188. — (Nicolas), 370.
Thairé, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort, 194.
Thaumur, 88.
Theneuille, cant. de Cérilly, arr. de Montluçon, 185.
Théotime (le P.), récollet, 123.
Thérouane, fief des Lostange, 100.
Thévenet (J.-B.), peintre, 188.
Thesac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 237.
Thèze, médecin, 336.
Thibaud (Eustelle), 121.
Thibaudeau (Georges), 57.
Thibaudières (Les), 400.
Thierry (A.-J.), architecte, 188.
Thiersot (Julien), 374.
Thiollière (J.-C.), prêtre, 92, 208.
Thomas (Anne), 396.
Thomson, 263.
Thorigny, cant. de La Roche-sur-Yon (Vendée), 164.
Thurelle, 381.
Thusson, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
Tilenus, 263.
Tilly (de). Voir Legardeur, 176.
Tineret de Bellérophon, 32.
Tiratel, 97.
Tolssier (Guillaume), prêtre, 270.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 11.
Tonnay-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 160, 178.
Torcé ou *Torçé*, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 118.
Torrillon (dom Vincent), 159.
Tortat (Antoine), 299. — (Gaston), 299.
Touches de Périgny (Les), comm. du cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 80.
Touchon, 89.
Toufaire (Pierre), ingénieur, 269.
Tour de Boussay (La), fief des Vallence, 117.
Tourgnol (J.), principal de collège, 2, 336.
Tours (Pierre de), 71.
Tourtoyrac, cant. de Hautefort, arr. de Périgueux (Dordogne), 42.
Touvent, comm. de Boutenac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 403.
Touzeau (Nicolas), chirurgien, 111. — (Catherine), 111.
Tranchant, 216.
Tréquier, chef-lieu de cant., arr. de Lannion (Côtes-du-Nord), 54.
Treille (Sarah), 127.
Trémeau de Rochebrune, botaniste, 12.
Triac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 268.
Triaud (Jean - Firmin), avoué, — (Pierre-Laurent), négociant, 240.
Trimault (François), 259.
Trisay, abbaye près Luçon (Vendée), 170.
Trois-Palis, cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 151.
Tromp, 383.
Tronson-Ducoudray, 197.
Trousseau (Guillaume), seigneur de Vereiz, 49.
Truau (Léopold, comte de), 14.
Truffé (Mathurine de), 103 — (Catherine de), 122.
Tuffet (Etienne), 100.
Tugéras, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 174.
Turin, prêtre, 15.
Turner (Marguerite), peintre, 234.
Turpin (Jeanne de), 82. — de Juhé (vicomte Jean-Baptiste de), 198, 200.
Tusson, cant. d'Aigre, arr. de Rufec (Charente), 257.
Twias (sir Travers), 34.
- U
- Ulm (E.), peintre, 188.
Usson, comm. d'Echebrune, cant. de Pons, arr. de Saintes, 6.

V

- Vabres*, cant. de Saint-Afrique (Aveyron), 185.
Valin, 250.
Vallat, instituteur, 87.
Valleau (Henri), prêtre, 154.
Vallée (Isaac), 26. — (Marie), 26. — (Eutrope), 62, 205.
Vallée de Monsanson (Samuel), — (Joachim), 402. — (Daniel), — (Louis), — (Louis), — (Claude), — (Charles-Gaspard), — (Marie-Victoire), — (Marie-Marguerite-Anne), — (Marguerite), 402. — (Charles-Thomas), 402. — (Ernest de), 345, 402.
Vallence de La Tour de Bousay (Charles de), 117. — (Hubert de), 117.
Vallet de La Touche (Guillaume), 53.
Vallet, cant. de Montandre, arr. de Jonzac, 174.
Valois (Marie de), 34.
Vallois, prêtre, 123.
Vanpers (de), 82.
Varzay, cant. de Saintes, 237.
Vassal, 395.
Vassal-Monviel (Marie-Louise de), 402.
Vasselot de La Chesnaye, 37. — (Marie-Gabrielle), 402. — de Regné, 62, 178.
Vaitier d'Ambroyse (Madame), 178.
Vaudetar (Henry), baron de Parisan, 32.
Vaudin, officier de marine, 104.
Vautrais (Elisabeth), 127.
Vaux (de), prêtre, 159.
Vaux, abbaye, cant. de Royan, arr. de Marennes, 44, 166.
Veau, 35.
Venderbourg. Voir Boudens, 190.
Vendôme, comm. de Marans, arr. de La Rochelle, 128.
Vergerac (dom Ignace), 255.
Vergnaud (Jean), architecte, 269.
Vergné, comm. du cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
Verlet (C.-R.), sculpteur, 188.
Vernet (Frère), 42.
Verneuill (Marie), 236.
Vernière (Antoine), 40.
Verrines, cant. de Calles, arr. de Melle (Deux-Sèvres), 164.
Vertouil, cant. de Panillac, arr. de Lesparre (Gironde), 280.
Verthamont (Henri de), 284. — (Marbe de), 197.
Vertus (Philippa, comte de), 63.
Vervant, cant. de Saint-Amand de Boixe, arr. d'Angoulême, 151.
Vesron ou Verron (Jean), procureur fiscal, 103. — (Zacharie), 108. — (Jeanne), 104. — (Pierre de Monlabour), 194. — (Marguerite), 108. — (Claire), 115.
Vételet (F.-Alex.), sculpteur, — (T.-F.), peintre, 188.
Veyrol (Samuel), apothicaire, 309.
Vlain, 298.
Viaud (Julien), Pierre Loti, 25, 205.
Vichy, chef-lieu de cant., arr. de La Palisse (Allier), 270.
Videant (Eliétne), 294.
Vieuille (Alexandrine), 237.
Vieux-Mareuil, cant. de Mareuil, arr. de Nontron (Dordogne), 40.
Vieux-Pont (Louise de), 57.
Vigen, médecin, 10, 15.
Vigier de Faye (Pons), 65, 272. — de La Pile, 204.
Vigier (Geoffroy), 68. — (Guillaume), 69. — (Ranulf), 71.
Vignaud, 405.
Vigner (Marguerite), 114. — (Simon), 116. — *Vigner de Saily*, 116. — (Marie-Anne), 118. — (Agathe - Geneviève), 120. — (Pierre), 123. — (Alexis), 124.
Vigujer (Andrée), 402.
Vilaine, arr. de Melle, 164.
Villaines (Pierre), 278.
Villarnoul, 264.
Villars les Bois, cant. de Burie, arr. de Saintes, 144.
Villatel (Charles-Claude de), écuyer, 108, 114. — (Marguerite), 108. — (Marguerite-Thérèse de), 108.
Villefagnan, chef-lieu de cant., arr. de Ruffec, 179.
Villefumade, prêtre, 127.
Villeluisant (de), chef d'escadre, 29.
Villemereuil (de), 8.
Villeneuve, fief des Compagnon, 239.
Villeneuve la Comtesse, comm. du cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
Villeneuve, comm. du cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.

- Villers (Jacques-André), avocat, — Voltaire, 59.
(André), 121.
- Villes (Guillaume de), 278. — (N. de), 297.
- Villesavoir de Plassac (Hugues de), 278.
- Villiers en Plaine, cant. de Coulounges, arr. de Niort, 179.
- Vinade, pont, comm. de Saint-Mesme, cant. de Segonzac, arr. de Cognac (Charente), 43, 160.
- Vinax, comm. du cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 179.
- Vincelotte. Voir Amyot, 176.
- Vincent (Pierre), prêtre, 108. — (Philippe), 263, 264.
- Vindelle, prieuré, 59.
- Vinier (Pierre), 123.
- Vinson (Julien), 374.
- Viollet-le-Duc (Victor), peintre, 188, 205, 234.
- Viteau (Amélie), peintre, 139, 234.
- Vitet (Gustave), 2.
- Vitier (Jean-Baptiste), prieur, 45, 160.
- Vivier de Sainte-Colombe (Michel du), 105, 122. — des Landes (Pierre-Isaac du), 121. — (Jean), 122.
- Viviers (dom Thomas), 42.
- Vivonne (Savary de), sire de Thors, 48. — (Hugues de), 66, 68, 69, 70, 72. — (François de La Chateigneraye), 46.
- Voisin (le P.), 44.
- Volhier-Desbrousses (Françoise-Louise), 343.
- Voutron (Nicolas de), chef d'escadre, — (Marie-Françoise), 343.
- Voveant, cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte, 194.
- Vouzeleau (Louis), 120.
- Vrignolle, 123.

W

- Wallon, membre de l'institut, 186.
- Weiss, littérateur, 176.
- Wigan, 65, 67.

X

- Xaintrais, Xaintray, cant. de Champdeniers, arr. de Niort, 179.
- Xambeu, 49.
- Xantonensis (Magister), syndic de l'université de Toulouse, 203.

Y

- Yver (Jean), pasteur, 266.
- Yvonnet, 405.
- Yvré-l'Evêque, cant. du Mans, 74.
- Ywen, clerc, 54.

Z

- Zeiller (Martin), 309.
- Zénodore, sculpteur, 217.
- Zétublé (Adélaïde), 78.

IMPRIMÉ
Sur les presses de NOËL TEXIER,



TYPOGRAPHE, A LA ROCHELLE

Janvier 1888.

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06827 1439

